**Université Mohammed V- Rabat**
**Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales**
**Agdal**

**جامعة محمد الخامس – الربـــــاط**
**كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية**
**اكدال**

---

**Centre des Etudes Doctorales en Droit et Economie**

**Thèse pour l'obtention de Doctorat en Droit Public et Sciences Politiques**

Sous le thème :

# Enjeux de la présence d'Al Qaïda au Maghreb Islamique au Sahel dans le cadre de la sécurité collective

**Préparé par :**

**Mahamat SAMBA TOURE**

**Sous la direction du professeur :**

**Mohammed Zakariae ABOUEDDAHAB**

Membres du jury :

**M. Abderrahim ELMASLOUHI**

Professeur à la FSJES Agdal-Rabat — **Président du Jury**

**M. Mohammed Zakariae ABOUEDDAHAB**

Professeur à la FSJES Agdal-Rabat — **Directeur de Thèse,** ***Suffragant***

**M. Abdelhamid BENKHATTAB**

Professeur à la FSJES Agdal-Rabat — ***Suffragant***

**M. Khalid MOUKITE**

Professeur à l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique — ***Suffragant***

**M. Khalid CHAGREAOUI**

Professeur à l'Institut des Etudes Africaines — ***Suffragant***

**2016**

**« Dounia yi wassik » (La vie te conseillera)**
**Al Hadj Abdoulaye DJIDDA**

# Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier DIEU le tout puissant, de m'avoir guidé, accordé sa Grâce et bénédiction pour mener à terme ce travail.

On dit souvent que le temps n'est qu'une notion. Alors en voilà très certainement une que je ne maîtrise pas tout à fait. Pour cela, à tous ceux qui ont subi de près ou de loin cette thèse avec moi, je vous rémercie pour votre patience.

Un merci tout particulier à mon directeur de thèse, M. Mohammed Zakariae ABOUEDDAHAB, qui a gentiment accepté de m'accompagner durant ce parcours, malgré son emploi de temps bien chargé.

Je voudrai, par la même occasion, témoigner ma reconnaissance aux membres du jury, M ELMASLOUHI, M BENKHATTAB, M MOUKITE, et M CHAGRAOUI, pour leurs accompagnements.

Mes remerciements vont également à tous les enseignants de l'Université Mohammed V, Agdal-Rabat, qui ont su m'aider, me supporter, m'encourager, me motiver, me conseiller et me donner des opportunités tout au long de mon parcours dans cette faculté : M Tahar BAHBOUHI, M. Miloud LOUKILI ; ainsi que l'ensemble du personnel de la Faculté de Droit de Rabat-Agdal.

Je saisi aussi cette occasion pour témoigner ma réconnaissance à l'endroit de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), pour m'avoir accordé la possibilité d'étudier au Maroc, ainsi que l'ensemble de son personnel. De même, qu'à l'endroit de l'administration de la Cité Universitaire Internationale et son personnel pour l'hospitalité en m'hébergeant.

Un remerciement à mes condisciples de la Faculté d'Agdal pour leur soutien et leur compréhension.

Je remercie particulièrement M Ahmat ANNAMA et sa famille pour le soutien moral et toute l'aide apporté.

Enfin, merci à tous ceux et celles qui n'ont cessé d'y croire en moi ; Adam, Siddick, Halima, Hayat, Mirian, Nadia et aussi à ceux et celles qui n'y croyaient plus. Vous avez tous été d'une motivation sans bornes.

## Dédicace

*Je dédie ce présent travail à :*

*Mes parents dont je ne peux dénombrer leur bienfait à mon égard, qu'ils trouvent ici, toute ma reconnaissance et ma gratitude.*

*Particulièrement je dédie ce travail à :*

- *Ma maman Hadje Halimé Abdoulaye DJIDDA, qui m'a donné la vie et n'a cesser de me soutenir depuis ce jour.*
- *Mon oncle M Adoum Abdoulaye DJIDDA et sa famille, pour tous ce qu'il fait pour moi.*
- *A la mémoire de ceux qui m'ont élevé ma grand-mère feue Hadje Khadîdja IBET et mon grand-père feu Al hadj Abdoulaye DJIDDA que leurs âmes reposent en paix.*

*Enfin, à ma famille, mes amis et tous ceux qui ont contribué de près et de loin à la réalisation de ce travail.*

# Abréviations

AAPS : Architecture Africaine de Paix et de Sécurité

AFRICOM : United States Africa Command (Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique)

AQMI : Al Qaïda au Maghreb Islamique

ASSN : African Security Sector Network

CAERT : Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CENSAD : Communauté des Etats Sahélo-sahariens

CPS : Conseil de Paix et de Sécurité

ECOMOG : ECOWAS Monitoring Group (groupe de surveillance de la CEDEAO)

FAA : Force Africaine en Attente

FIS : Front Islamique du Salut

GIA : Groupe Islamique Armé

GSPC : Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat

MINUAD : Opération hybride UA/ONU au Darfour

MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilité au Mali

MISMA : Mission Internationale de Soutien au Mali

MNLA : Mouvement National de Libération de l'Azawad

MUJAO : Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest

NEPAD : New Partnership for African Development (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)

OIG : Organisation intergouvernementale

OMP : Opération de Maintien de la Paix

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

ONUDC : Organisation des Nations Unies de lutte contre la Drogue et le Crime

OTAN : Organisation de l'Atlantique Nord

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PSI : Initiative pan-Sahel

PSPSDN : Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement dans le nord du Mali

RSS : Réforme du Secteur de la Sécurité

TSCTP : Programme Transsaharien contre le Terrorisme

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UMA : Union du Maghreb Arabe

# Sommaire

Introduction

Première Partie : Les paramètres des défis sécuritaires au Sahel

Titre I : Facteurs géopolitiques en œuvre au Sahel

Chapitre 1 : Etat des lieux de la sécurité au Sahel

Section 1 : Absence de sécurité collective

Section 2 : Les initiatives des partenaires extérieurs des pays du Sahel

Chapitre 2 : Les groupes terroristes actifs dans la région sahélienne

Section 1 : Mutations du groupe Al Qaïda au Maghreb Islamique

Section 2 : Les groupes djihadistes présents au Sahel

Titre II : Les facteurs d'insécurité dans la région

Chapitre 1 : Fragilité de la sécurité au Sahel

Section 1 : Etat « fragile » : un concept aux contours imprécis

Section 2 : Faiblesses des armées de la région

Chapitre 2 : La criminalité transnationale au Sahel

Section 1 : Hausse du trafic de drogue

Section 2 : Accroissement des autres trafics illicites et leurs impacts

Deuxième Partie : Complexité des enjeux de la sécurité au Sahel

Titre I : Les paramètres du changement

Chapitre 1 : Multiples menaces d'insécurité

Section 1 : Montée du « salafisme djihadiste » au Sahel

Section 2 : Pluralité des enjeux de la Sécurité humaine au Sahel

Chapitre 2 : Impact des changements politiques en Libye et Tunisie au Sahel

Section 1 : Incertitude des transitions Libyenne et Tunisienne

Section 2 : Déstabilisation de l'espace sahélo-saharien

Titre II : Considérations stratégiques au Sahel

Chapitre 1 : La crise malienne et ses enjeux sécuritaires

Section 1 : Genèse de la crise

Section 2 : Les risques de contagion régionale

Chapitre 2 : Coopération sécuritaire au Sahel

Section 1 : Implication des Etats face au défi de la coopération

Section 2 : Mise en place d'une politique sécuritaire sahélienne

Conclusion

# Introduction

La fin de la guerre froide a été révélatrice pour les réseaux criminels. Ils font partie des éléments des relations internationales et une voie d'entrée dans la mondialisation pour certaines zones du monde et du continent africain. Une autre caractéristique de ces réseaux criminels réside dans leur capacité à agir dans plusieurs domaines à la fois et à changer de dimension en passant du local au régional, et/ou à l'international en fonction de leurs intérêts. Cette possibilité d'adaptation des groupes criminels conduit à redessiner une nouvelle cartographie des Etats dont les frontières ne se superposent pas aux frontières des réseaux criminels, puisqu'elle est le résultat de groupes, mouvements, filières, … en constante évolution, capables de s'adapter à chaque nouvelle situation et de contourner les obstacles qu'ils rencontrent.

Aussi, avec la mondialisation, le monde est entré dans une période de turbulence où l'Etat apparaît dans certaine mesure affaiblie, ne contrôlant pas les événements tout en coexistant avec un système dans lequel, les acteurs non étatiques jouent un rôle prépondérant dans les relations internationales. Les notions de Droit International tels que celui de la territorialité font l'objet de violation par les réseaux criminels, terroriste ou par des mafias tout en menaçant l'Etat jusque dans ses fonctions sécuritaires les plus traditionnelles ; c'est-à-dire « défié dans son monopole de la violence légitime, mais aussi dans son aptitude à préserver et à contrôler la valeur des richesses nationales[1] ». Alors que, la prolifération de menaces infra-étatiques, telles que la criminalité transnationale ou le terrorisme, contribue à l'érosion de la puissance étatique.

A cet effet, le Sahel, comme toutes autres régions du continent africain est confronté à une multitude de défis ; alors même que la plupart des Etats de cette région ont célébré le cinquantenaire de leurs indépendances. Ces défis vont des questions de gouvernance, de pauvreté, d'éducation, aux changements climatiques, en passant par la criminalité transfrontalière et depuis le début des années 2000 du terrorisme international. En effet, l'évaluation des enjeux de sécurité dans cette région, montre que les espaces saharo-sahéliennes, loin d'être des territoires fermés et compartimentés, se chevauchent et se recoupent dans un périmètre plus vaste que le Sahel lui-même, allant de l'Océan Atlantique à la Mer Rouge et de la Méditerranée au Golfe de Guinée. Car, étant un espace de contact et d'échanges, difficilement contrôlable, la bande sahélienne développe une conflictualité endémique sur laquelle les différents acteurs ont peu de prise.

Encore que les facteurs déstabilisateurs soient nombreux allant de la fragilité des Etats de la région, des luttes internes de pouvoir, de la militarisation croissante de la zone, de la forte pression démographique et d'un climat d'insécurité généralisé. Ce qui est propice aux trafics en tous

[1] Josépha LAROCHE, *Politique internationale*, LGDJ, 1998, In « *Les Etats face aux nouveaux acteurs* », Samy COHEN, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI), Sciences Po, Paris, 2002.

genres, tandisque les diverses interventions étrangères ont pour finalité le positionnement des puissances régionales et occidentales dans ce couloir stratégique, aux multiples richesses du sous-sol inexploité.

Dans cette optique, le terrorisme est considéré comme la menace la plus importante pour la région, encore convient-il de s'accorder sur la définition même du concept ou du terme. Ce problème de définition est loin d'être marginale, puisque selon les experts des Nations Unies, on pourrait dénombrer de nos jours plus de 213 définitions du terrorisme, dont 74 sont officiellement utilisées ! A titre d'exemple, pour l'Union Européenne (UE), le terrorisme est « *un acte qui a pour but d'intimider gravement les populations ou de contraindre indûment les pouvoirs publics ou les Organisations Internationales à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, ou de déstabiliser gravement les structures politique, économique et sociale d'un pays ou d'une organisation supra-étatique*[2] ». L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) le définit « *comme l'emploi illégal ou la menace de l'emploi illégal de la force ou de la violence contre des personnes ou des biens, afin de contraindre ou d'intimider des gouvernements ou les sociétés, dans le but d'atteindre des objectifs politiques idéologiques ou religieux*[3] ». Quant à l'Organisation des Nations Unies (ONU), elle définit le terrorisme comme : « *tout acte qui vise à tuer ou blesser grièvement des civils ou des non-combattants et qui, du fait de sa nature ou du contexte dans lequel il est commis, doit avoir pour effet d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à renoncer à agir d'une façon quelconque* [4]».

Cependant, force est de constater que le premier obstacle à l'étude du terrorisme international réside dans la définition du concept, puisque l'incrimination du terrorisme est une étape fondamentale dans la lutte contre ce phénomène. Et tout effort de coopération appelle d'abord un accord préalable sur la nature du concept. Historiquement, c'est un mot d'origine latine, « *Terror - terroris*[5] ». Le terrorisme a pour objectif de terrifier une personne par la violence ; et le terrorisme en tant que mode d'action a été pratiqué de tout temps en prenant pour dénomination, selon les

[2] *Proposition de Décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre le terrorisme* adoptée par la Commission Européenne le 19 septembre 2001.
[3] Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'OTAN, adopté par les chefs d'Etats et de gouvernement au sommet de l'OTAN à Lisbonne, 19 et 20 novembre 2010.
[4] Résolution des Nations Unies, *La stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies*, Assemblée Générale, A/Res/60/288, New York, septembre 2006.
[5] Terreur, peur, épouvante provoquée d'une manière préméditée, par la menace et l'intimidation.

époques, tyrannicide, régicide, … et a été défini par rapport aux intérêts de ces promoteurs politiques ou idéologies[6].

Le terrorisme renvoie donc initialement aux pratiques étatiques d'instaurer un état de terreur. Alors qu'à l'inverse, il est utilisé de nos jours pour qualifier les actes de violence dirigés contre l'Etat. Cette ambivalence démontre que la notion du terrorisme est essentiellement une construction sociale dont la définition varie en fonction du groupe social ou de l'organisation qui l'utilise. Il est de ce fait particulièrement difficile de s'entendre sur une définition unique du terrorisme au sein d'un même ordre juridique[7]. Pour cela, le Conseil de sécurité a réaffirmé que le terrorisme international était une menace contre la paix et la sécurité internationales pour justifier l'adoption d'une résolution contraignante permettant de s'attaquer aux sources de son financement en général et non pas seulement à une organisation terroriste en particulier[8]. De ce fait, l'on estime qu'il y a plus d'une centaine de définitions qui n'englobent pas pour autant la totalité des traits du terrorisme ou ceux communs à toutes les formes de manifestation du phénomène.

Ainsi, d'aucuns ont considéré que le terrorisme constitue la perpétuation d'un crime ou d'un délit par une méthode spécifique se caractérisant par la violence ou l'intimidation. D'autres ont montré que le terrorisme est l'emploi de la violence ou de la menace par la violence à des fins politiques par des personnes ou des groupes indépendants, agissant pour ou contre l'autorité gouvernementale instituée, si leurs actions visent à influer sur un groupe cible situé au-delà de la victime ou des victimes immédiates[9]. Mais en dépit de cela, les Etats demeurent les principaux fournisseurs des moyens en matière sécuritaire. Seuls ou collectivement, ce sont les Etats qui ont la charge de protéger leurs citoyens et d'assurer leur sécurité. Partant de ce postulat, le fait que des chercheurs affirment que certains Etats ont perdu le monopole de la violence légitime relève de l'utopie, puisque, dans les Etats occidentaux cette légitimité n'est pas contestée ; c'est plutôt dans les Etats dits « faillis » ou faibles, en proie à des problèmes internes, secoués par la guerre civile, dont les gouvernements sont contestés et combattus par une fraction de la population que la notion de perte du monopole de la violence légitime revêt un sens.

[6] Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA, Pascal VENNESSON, *Dictionnaire des relations internationales. Approches, concepts, doctrines*, Dalloz 2e édition, Paris, 2006.
[7] Sandrine SANTO, *L'ONU face au terrorisme*, Rapport du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Bruxelles, 2001.
[8] Résolution 1373, Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4385e séance, S/RES/1373 (2001), Nation Unies, 28 septembre 2001.
[9] Ana CĂLIN, « *Connexions de la contrebande avec d'autre formes du crime organisé* », Acta Universitatis Danubius Juridica, Vol 3, N°1, 2007, pp 29-40.

Dans ces conditions, la région du Sahel est devenue un espace où s'exécutent des crimes transnationaux, de même qu'à travers l'ensemble de la planète. Ainsi, selon le rapport[10] 2004 du PNUD sur le développement humain, l'Afrique est classée deuxième après l'Amérique du sud en tant que contributeur socio-économique au crime. La pauvreté a rendu la population vulnérable aux incitations pécuniaires et aux recrutements, volontaire ou non, par des organisations criminelles et de groupes terroristes de nouveaux membres. En plus de cela, l'absence d'une politique gouvernementale commune aux Etats de la région et d'institutions antiterroristes fonctionnelles ont un impact énorme sur la sécurité dans la région, comme en témoigne la prolifération des groupes armés dans cet espace[11]. Situation qui n'a guerre évolue à la lecture du rapport du PNUD sur le dévollpement humain 2014, voire s'est empiré dans certaines régions du continent comme l'Afrique de l'Ouest[12].

Dans cet ordre d'idée, pour échapper à leurs éliminations et continuer la lutte armée en Algérie, les anciens membres du Groupe Islamique Armé, se sont progressivement tournés vers la région du Sahel et les communautés vivantes dans la zone saharo-sahélienne, pour s'implanter. Cette implantation est stratégique et économique, par le fait que ces communautés, à cheval sur plusieurs Etats, entretiennent des rapports conflictuels avec les autorités centrales des pays concernés ; économique, du fait qu'ils maitrisent les pistes du désert et se livrent à des trafics comme la cigarette, la drogue, les armes, le transit des migrants …

En effet, le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) s'est formé vers la fin des années de trouble politique en Algérie durant la décennie 90. Il changera de nom en : Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) lors de son allégeance en 2006 à Ben Laden. Cette nébuleuse fut créée par des anciens combattants algériens, revenus d'Afghanistan après le retrait Soviétique, et avait pour objectif d'instaurer le « califat » en Algérie. Toutefois, l'offensive militaire du gouvernement algérien, doublé de l'initiative dite « Concorde civile », finiront par l'affaiblir militairement et financièrement[13].

Le fait que le terrorisme soit devenu international rend, en outre, le contrôle et la répression de la nébuleuse AQMI plus difficile, vu la rapidité des moyens de communications et la facilité des transferts d'argent qui favorisent une internationalisation des activités du groupe. Or, les Etats

[10] Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement, *La liberté culturelle dans un monde diversifié*, Nation Unies, New York, 2004.
[11] Synthèse du rapport de l'Office des Nations unies contre les Drogues et le Crime, *La mondialisation du crime : évaluation de la menace de la criminalité organisée transnationale*, Vienne, juin 2010.
[12] Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement, Pérenniser le progrès hum*ain : réduire les vunérabilités et renforcer la résilence*, Nation Unies, New York, 2014.
[13] « *Al-Qaida au Maghreb, ou la très étrange histoire du GSPC algérien* », par François GEZE et Salima MELLAH, Algeria-Watch, 22 septembre 2007.

sahéliens éprouvent de réelles difficultés à contrôler, avec de faibles moyens, les vastes espaces sous leur souveraineté et les activités qui s'y pratiquent, souvent en dehors du droit. De plus, les forces de sécurité des pays du Sahel sont essentiellement des polices d'ordre public et non des unités du contre-terrorisme, de même qu'elles comptent peu de services spécialisés de lutte contre cette forme de violence[14]. Tandis que, la culture d'enquête sur des réseaux des terroristes n'y est pas encore très développée, les investigations sont compliquées par l'absence, dans les faits, de fichiers policiers des personnes recherchées et de leurs antécédents judiciaires.

Pour cela, les brigades ou katibas d'AQMI au Sahel, peuvent recourir à la violence afin de servir leurs activités pour des motifs qui peuvent être différents en témoigne les attaques contre les patrouilles des armées Maliennes et Mauritaniennes. Cette nébuleuse fait recours parfois à des groupes criminels subalternes ou des individus dans le but de commettre en son nom des actes de violence, comme ce fut le cas lors de l'enlèvement du personnel de la société française AREVA-Niger par des individus avant d'être livré à AQMI à la frontière Algéro-malienne est édifiant.

Malgré cela, l'espace sahélien reste une voie de commerce traditionnel, une voie des flux migratoires entre l'Afrique et l'Europe, tout en étant un espace échappant au contrôle des Etats riverains[15]. La vulnérabilité du Sahel découle d'une profonde vulnérabilité des Etats, et l'incapacité de ces derniers à exercer leur fonction régalienne sur l'ensemble de leurs territoires, constitue la difficulté centrale alimentant les risques de déstabilisation et de conflits armés. Les trafics se développent dans les territoires où l'autorité de l'Etat et la présence des services publics sont faibles. Les zones sahéliennes constituent, à cet égard, des terreaux propices à l'exercice des activités illicites. Si les trafics qui s'y opèrent, et plus largement les questions de sécurité, ont une dimension régionale, les situations et les approches sécuritaires des Etats sahéliens sont différentes. Ce qui conduit à s'interroger sur la réponse collective face à la menace AQMI dans cette région. Question qui met en exergue la menace qui pèse, non seulement sur les personnes, les structures des sociétés et leurs organisations, mais aussi sur les Etats en tant que garant de la souveraineté interne et internationale ; car, peu d'informations sont disponibles sur l'ennemi ou ses soutiens, leurs intentions, leurs plans, leurs armes…

**Problématique**. Les modes traditionnels d'exercice du pouvoir sur ces espaces charnières, peu-administrés et peu-défendus, se faisaient à travers des droits de passage, de protection et d'usufruits réclamés par les riverains ; les frontières introduites par la colonisation s'avèrent

[14] Jakkie CILLIERS, « *L'Afrique et le terrorisme* », Revue Afrique contemporaine, n°209, janvier 2004.
[15] Bernard E Selwan KHOURY et Esther BARON, « *AQMI à la conquête du Sahel « islamique » : Un califat qui s'étend de la Mauritanie à la Somalie et qui risque d'investir entre autre l'Algérie, La France contre l'Amérique* », Revue Outre-Terre, n°37, mars 2013.

profitables à la pénétration et à la prolifération des groupes criminels avec autant de risques d'insécurité et de conflits dans cette région[16].

De plus, il nous serait utile de rappeler, de prime à bord, que « l'islamisme » n'est pas une doctrine théologique mais un concept qui désigne l'utilisation politique de l'islam[17]. L'islamisme doit, en ce sens, être distingué du fondamentalisme qui est la volonté de retour aux textes fondateurs de l'islam[18]. Le fondamentalisme bascule ainsi dans l'islamisme quand il est utilisé comme idéologie afin d'imposer à la société et à l'Etat d'un pays le modèle réel ou supposé de l'islam des origines[19]. Pour ce faire, nous utiliserons le vocable « d'islamisme politique » pour définir les mouvements qui veulent, par les moyens légaux, utiliser l'islam pour réformer les systèmes institutionnels et les modes socioculturels d'un ensemble géopolitique donné. Nous prendrons le terme « groupe djihadiste » ou « islamiste » quand les groupes activistes seront passés à la lutte armée. Ceux-ci peuvent alors employer les techniques du terrorisme, qu'il soit aveugle ou ciblé[20].

De ce fait, et comme énoncé ci-dessus, le terrorisme n'est pas simplement une idéologie, mais un ensemble de techniques destinées à la lutte armée dans un contexte de faiblesse vis-à-vis de l'adversaire. Comment mieux le définir que par le rapport des forces en présence. Quand un groupe combattant veut s'attaquer à un Etat, sa dangerosité dépend de son implantation locale. S'il dispose du contrôle d'une partie du territoire et s'il peut compter sur le soutien d'une partie de la population, il va pratiquer la guérilla en espérant pouvoir progressivement, par la constitution de zones libérées, former à son tour un embryon d'Etat doté de représentation politique et s'appuyant sur une armée régulière[21].

Dans ce contexte particulièrement incertain, l'ampleur des menaces au Sahel, la nécessité de faire une lecture attentive de la donne internationale brouillée et le bon sens de voisinage stratégique, appellent les différents acteurs de la région à la collaboration. Afin de briser le cycle de la violence et éviter l'enracinement de l'insécurité au Sahel, des actions concertées, minutieusement préparées et exécutées sont indispensables. L'instauration de nouveaux termes d'échange en matière de communication, de diplomatie, de coopération, de circulation de l'information et des renseignements deviennent incontournables. Seule une perception partagée des intérêts et des

[16] Yann BEDZIGUI, « *Les conflits en Afrique : une résolution improbable* », Annuaire Français des Relations Internationales, volume IX, 24 juillet 2008.
[17] Dominique BAILLET, « *Islam, islamisme et terrorisme* », Revue Sud/Nord, n°16, janvier 2002.
[18] Les fondamentaux de l'islam sont en effet contenus dans le Coran et la sunna (tradition) qui comprend les hadiths (dits et faits du Prophète et de ses premiers compagnons).
[19] Cet islam des origines est bien souvent un islam réinterprété en fonction de présupposés politiques. Un des premiers signes du passage à l'islamisme est donc, sans conteste, la refonte des normes juridiques en vigueur autour de la *sharia*.
[20] Dominique BAILLET, op.cit., p.71.
[21]Philippe MIGAUX, *Le Terrorisme au nom du jihad*, éd André Versailles, Paris, 2010.

menaces en commun, permettraient de dissiper des stratégies circonscrites qui se neutralisent ou se disputent, afin de pouvoir coordonner les efforts et ménager les moyens de lutte contre l'insécurité. D'où les interrogations suivantes :

- **Quelle est la physionomie de la menace terroriste dans cette région ?**
- **Quels en sont les principaux enjeux ?**
- **Quelles relations peut-on établir entre le développement des trafics et celui de la menace AQMI au Sahel ?**
- **La situation sécuritaire de la zone sahélienne est-elle perçue de manière homogène par les États ?**

C'est à ces difficultés essentielles que nous essayerons d'apporter quelques éléments de réponse tout au long de notre travail, afin de mieux comprendre l'état du débat sur l'asymétrie de la menace et la lutte contre le terrorisme au Sahel. Car, l'imbrication des flux criminels et terroriste est telle que les séparer ne pourra permettre d'appréhender la problématique de la menace AQMI dans la région du Sahel, sans l'envisager comme un tout, puisque ses activités et les trafics d'opportunité s'enchevêtrent les uns aux autres.

**Quelle est la physionomie de la menace terroriste dans cette région ?** Lors de ces dernières années, l'Afrique a connu un accroissement de la menace terroriste. De nombreux actes terroristes ont attiré l'attention des médias et de la communauté internationale, ont contraint les Etats à poursuivre des efforts en cours pour lutter contre le terrorisme et à développer une définition ainsi qu'une réponse coordonnée et harmonisée à l'une des plus grandes menaces à la sécurité humaine, à la démocratie et au développement sur le continent. En effet, depuis 2008 près d'une cinquantaine de personne (d'origine divers) ont été enlevés au Sahel. Ces enlèvements ont tous été revendiqués par les chefs des katibas d'AQMI établit au nord du Mali, dont les menaces sur la région se sont affirmées au fil du temps. L'étendue et la porosité des frontières de cette région la rendent difficile à maîtriser et facilitent la contrebande et les opérations des groupes de guérillas[22]. Ce n'est certainement pas un hasard si le groupe terroriste s'est alors placé sur les routes de nombreux trafics, notamment le trafic d'armes, de drogues, mais également de migrants ou d'otages.

Cette mutation du groupe s'est traduite par son implantation dans la zone sahélienne qui pourrait s'expliquer par trois raisons principales :

- la recherche de zones refuges caractérisées par un faible maillage sécuritaire et une présence insuffisante des organes des Etats de la région ;

[22] Rapport du Président de la Commission sur le terrorisme en Afrique et les efforts de l'UA pour faire face à ce fléau, Conseil de Paix et Sécurité, 303è Réunion, PSC/PR (CCCIII), Addis-Abeba, 08 décembre 2011.

- la quête de nouvelles sources de financement et ;
- le besoin de conquérir de nouveaux espaces de recrutement pour les besoins d'une confrontation militaire avec les autorités établies.

Alors que, l'augmentation des capacités du groupe dans la région, en raison notamment des ressources financières et du « prestige » tirés des différentes prises d'otages, laisse présager un accroissement du niveau de la menace. Avec l'objectif de transformer l'espace saharo-sahélien en théâtre de violence et non plus seulement comme base de soutien, à mi-chemin entre un sanctuaire et une terre de combat.

D'autant plus que la tendance à la détérioration de la situation sécuritaire risque de s'accentuer du fait d'un engagement inégal des Etats de la région dans la lutte contre AQMI, d'une faible concertation (encore moins de coordination) opérationnelle entre eux alors même que l'intervention militaire au nord du Mali offre de multiples cibles aux terroristes. Car, la nature et l'étendue de la menace terroriste soulèvent des questions pressantes concernant la disponibilité opérationnelle des forces de sécurité des Etats du Sahel[23]. Sans oublier un élément essentiel de la mise en place d'une stratégie contre-terroriste opérante, tout en affirmant de façon équivoque la gravité de la menace et éliminer l'apparent manque de volonté politique des acteurs étatiques en procédant à une évaluation objective de la menace.

**Quels en sont les principaux enjeux ?** Le Sahel est un enchevêtrement de logiques géopolitiques, avec d'un côté les objectifs internes et externes des Etats de la région et de l'autre les puissances occidentales intervenant contre le terrorisme alors qu'entre les deux, vivent des populations ne se reconnaissant parfois pas dans les autorités publiques en place. Les inquiétudes devant les répercussions de la situation volatile en Libye favorisent les transferts d'armements dans la région. Autour de la lutte contre le terrorisme dans la zone se dessine alors un enchevêtrement de logiques géopolitiques impliquant des mouvements et des acteurs étatiques et non étatiques, internes ou externes à la région. De même, les difficultés à mettre en œuvre une réelle coopération régionale témoignent de ces enjeux de pouvoir sous-jacents, qui s'insèrent à la fois dans des stratégies et dynamiques mondiales, régionales et locales[24].

Toutefois, la dégradation de la situation sécuritaire est fondamentalement liée à la problématique de l'islamisme radical qui est une menace stratégique pour les Etats et les sociétés. En effet, en tirant son inspiration du salafisme, l'islamisme radical est aujourd'hui l'une des sources de contestation par la violence et la terreur des valeurs sociétales dominantes, visant à détruire les

[23] Bernard E Selwan KHOURY et Esther BARON, « *AQMI à la conquête du Sahel « islamique » : Un califat qui s'étend de la Mauritanie à la Somalie et qui risque d'investir entre autre l'Algérie, La France contre l'Amérique* », op.cit., p.245.

[24]Henri PLAGNOL et François LONCLE, *Rapport d'information sur La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, n°4431, Assemblée Nationale française, 6 mars 2012.

bases de la cohésion, de la stabilité et de l'évolution positive de nos sociétés[25]. Par son incrustation au cœur de la sphère musulmane du continent, AQMI a au moins deux objectifs :

- idéologique par la récupération de la fonction protestataire en vue de fusionner djihadisme et contestation sociopolitique, comme on l'observe actuellement au nord du Mali ;
- opérationnel, avec l'ouverture d'un nouveau front contre les « apostats » et les « impies », pouvant servir de point de ralliement pour les différents groupes islamistes des pays de la région (avec les nigérians de Boko Haram).

L'organisation terroriste semble quant à elle constituer un système de type mafieux, plus que religieux, par les manifestations de ses katibas sahéliennes. Ses financements, ses activités et le réseau qu'elle développe au Sahel ne la distingue pas du reste de la nébuleuse Al Qaïda, mais il apparaît clairement que son influence repose sur des éléments caractéristiques, distinctifs du crime organisé. Il ne s'agit pas tant de terrorisme, aux fondements idéologiques, que d'un banditisme d'une grande violence, qui trouve sa fin dans les immenses revenus qu'il génère[26].

Concernant l'environnement dans lequel le terrorisme sévit, une autre théorie associe les Etats faibles, au terrorisme. Les facteurs pouvant rendre ces lieux attrayants pour les organisations terroristes peuvent être des structures gouvernementales faibles ou non existantes, l'incapacité des pouvoirs en place à superviser et à réglementer le commerce ainsi que les mouvements de population et de biens au niveau des zones frontalières non surveillées. Même si, ce type d'activité puisse être contrôlé, voire taxé, par les acteurs locaux. Puisque, les terroristes peuvent agir en toute impunité sans craindre de mesures sévères des autorités à leur encontre, ni d'intervention internationale[27]. De ce fait, la menace de l'infiltration terroriste pourrait être plus importante dans des Etats faibles et fragiles, où les gouvernements sont souvent corrompus et exercent faiblement un certain contrôle sur les structures de sécurité. Ce qui permet ainsi aux terroristes d'agir, dans certains cas, dans un environnement protégé.

A cet effet, les « katibas » d'AQMI au Sahel, considérés auparavant comme relativement faibles et isolés, ont progressé en robustesse et capacités, du fait de crise au nord-Mali. Ces groupes, sont maintenant mieux intégrés aux communautés sahéliennes locales. Fait plus préoccupant, ces groupes collaborent avec des trafiquants de drogue en assurant la protection des convois lors des

[25] International Crisis Group, *Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction?*, Crisis Group Africa Report n°92, 31 mars 2005.
[26] Henri PLAGNOL et François LONCLE, *Rapport d'information sur La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, op.cit., p39.
[27] Rapport du Président de la Commission sur le terrorisme en Afrique et les efforts de l'UA pour faire face à ce fléau, op.cit., pp 3-5.

transits des organisations criminelles et des groupes rebelles de la région (l'alliance passée avec le Mouvement National de Libération de l'Azawad–MNLA, pour la conquête du nord-Mali)[28].

Des situations graves de pauvreté, de privation et d'injustice connues par une grande partie de la population sahélienne créent un climat propice à l'extrémisme terroriste. Peu de gouvernements de la région sont en mesure de réunir tout seul les ressources nécessaires pour lutter contre cette menace. La mise en commun des ressources est ainsi indispensable pour assurer l'efficacité des mesures antiterroristes. Parce que, le terrorisme ne peut être combattu par la force militaire seule et nécessite une large gamme de réponses politiques, comprenant plus largement le renforcement de capacités et une assistance au développement, pour renforcer la faculté des Etats à la fois à combattre le terrorisme et à s'attaquer aux conditions sous-jacentes propices à la prolifération du terrorisme. Car, il existe peu d'endroits au monde où cette connexion entre développement et sécurité soit plus évidente, et où le besoin d'efforts plus efficaces en matière de développement et de renforcement des capacités contre le terrorisme soit plus urgent qu'au Sahel.

On observe des défaillances de la gouvernance, une lacune des capacités étatiques nécessaires pour faire face à une série de défis sécuritaire interconnectés, une histoire de conflits intra et interétatiques, et des franges de la population qui sont de plus en plus vulnérables à la radicalisation et au recrutement par des terroristes[29].

**Quelles relations peut-on établir entre le développement des trafics et celui de la menace AQMI au Sahel ?** Cette question va nous permettre d'analyser l'accroissement du trafic transnational illicite et du terrorisme du fait de l'incertitude de la transition libyenne qui facilite grandement la circulation des armes et des miliciens dans la zone. La région, attire l'activité criminelle pour un certain nombre de raisons, parmi lesquelles, le manque d'un système judiciaire fonctionnant correctement dans beaucoup d'endroits de la sous-région, parce qu'étant fortement vulnérable à la corruption.

S'agissant de la drogue, au cours des dernières années les Etats du littoral de l'Afrique de l'Ouest : le Cap-Vert, le Ghana, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Nigéria et le Sénégal sont devenus d'importantes zones de transit vers l'Europe. Selon le rapport[30] de l'ONUDC (2008), 50 tonnes par an de cocaïne transitent par la région pour une valeur de presque deux milliards de dollar. Le rapport souligne aussi, qu'il n'est pas seulement question de trafic, mais aussi de menace grave à la sécurité et le choix de cette région s'explique par quatre facteurs connexes :

[28] Synthèse du rapport de l'Office des Nations unies contre les Drogues et le Crime, *La mondialisation du crime : évaluation de la menace de la criminalité organisée transnationale*, op.cit., p 924.
[29] Rapport du séminaire *Renforcer les capacités dans le domaine du contre-terrorisme en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la stratégie globale de l'ONU contre le terrorisme*, Abuja, 16-17 février 2010.
[30] Rapport de l'Office des Nations Unies pour la Drogue et le Crime, résumé analytique, New York, 2008.

- le renversement de la tendance dans la consommation de la cocaïne entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amériques (en plus de la solidité de la monnaie européenne) ;
- les mesures de contrôle de cargaisons suspectes mises en place par les pays européens, font que les cartels favorisent l'utilisation de l'Afrique de l'Ouest et le Sahel comme zone de transit ;
- la géographie du littoral, avec de nombreuses îles inhabitées dans l'archipel des « Bijagos » en Guinée-Bissau, permettent aux trafiquants de transborder facilement leur cargaisons ;
- la faiblesse de Etats illustrée par une corruption généralisée et une faiblesse en terme de capacité de surveillance et de répression du crime, laisse d'importante marge de manœuvre aux crimes organisés de prospérer dans la sous-région.

Le trafic d'armes est illustré par la prolifération des armes légères et de petit calibre, avec une augmentation des quantités depuis la crise libyenne de 2011. Cependant, notons que le rapport 2010 de l'Office des Nations Unies pour la Drogue et le Crime - ONUDC, estime qu'entre 1998-2004, plus de 2 million d'armes légères ont été saisies ou collecté par les forces de sécurités des Etats de la région[31] ; alors qu'environ 7 à 10 million d'armes légères sont en circulation de manière illégale[32]. Tandis que les événements en Libye ont aggravée la situation avec une plus grande dissémination d'armes dans la sous-région et parmi ses conséquences directe la crise au Mali.

Remarquons aussi, qu'au-delà des liens communs entre Etat, terrorisme et trafic, il s'agit d'analyser les enjeux d'intérêts et les stratégies des groupes terroristes, des agents de l'Etat et des jeux d'alliance entre ces derniers. Cependant, il ne s'agit pas de réfuter la pertinence des facteurs tels que l'étendue du territoire, sa faible densité et/ou la faiblesse de l'Etat qui à eux seules n'expliquent pas les dynamiques de l'insécurité dans la région. Car, le trafic au Sahel s'est transformé en une véritable économie de l'insécurité[33], où s'entremêlent ici les intérêts, les alliances et les rivalités économiques d'un grand nombre d'acteurs, dont des tribus, des mouvements politiques, des terroristes, … Selon Cédric JOURDE, dans le nord du Mali, le trafic de contrebande « *est toujours un symbole d'autonomie et de contrôle ; et alimente tant les pratiques sociales que la fluctuation des alliances*[34] ».

Ajoutons à cela, l'ambiguïté de la notion de « No man's land » attribuée à cette vaste région, puisqu'on présente souvent la faiblesse des Etats sahéliens en fonction de l'immensité du désert.

[31] Rapport de l'Office des Nations Unies pour la Drogue et le Crime, résumé analytique, New York, 2010.
[32] Idem
[33] Cédric JOURDE, *« Décoder les multiples strates de l'insécurité au Sahel : le cas Mauritanien »*, Bulletin de la sécurité africaine, n° 15 septembre 2011.
[34] Idem

Pourtant, les zones qui sont habitées et exploitées ou exploitables sont beaucoup restreintes. Qu'il s'agisse du tourisme, du nomadisme, d'agriculture, de la contrebande ou du terrorisme ; ses acteurs ne peuvent se déployer au-delà d'un nombre limité de routes, pistes, points d'eau et de poste de ravitaillement en carburant[35]. Et, cet état des choses ne peut cacher un faisceau d'activité humaine qui puisse entièrement échapper aux « oreilles » et aux « yeux » de l'Etat. L'exemple de plus probant est celui d'AQMI, dont les membres ne peuvent utiliser le terrain complexe du Sahel qu'à condition d'y développer des relais locaux[36]. Ce qui démontre l'importance stratégique que revêt le développement de relation matrimoniales avec certaines communautés locales, ou encore la « sous-traitance » des enlèvements d'occidentaux dans cet espace.

La dimension religieuse est bien sur très importante dans la dynamique sécuritaire au Sahel. Mais, les communautés sahéliennes interprètent et vivent l'islam en fonction d'une multitude d'identités locales et régionales (islam soufi, islam confrérique, …). L'ignorer mène à fausser l'analyse, car les notions de caste, ethnicité, clan,…ont une forte incidence sur le mode de vie des populations de cette zone.

**La situation sécuritaire de la zone sahélienne est-elle perçue de manière homogène par les Etats ?** Si AQMI exploite les failles des Etats de la sous-région, les gouvernements sahéliens ne sont pas en reste ; l'exploitation par l'instrumentalisation de la menace terroriste répond à des intérêts politiques. Par ailleurs, les conflits et tensions interethniques de la région catalysent le développement d'AQMI, laquelle tire profit de l'instabilité environnante pour se consacrer aux activités illicites. Elle profite aussi du manque de coopération politique entre gouvernements affectés par cette menace. Aussi, l'élargissement géographique d'AQMI ne semble pas irréaliste ; une contamination liée au développement du fondamentalisme dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne est redoutée par de nombreux analystes.

En somme, l'ampleur de la menace que représente réellement AQMI demeure indéterminée, du fait de la nature incertaine de la menace. A cet effet, la réponse militaire n'est certainement pas l'unique stratégie à adopter, et si un recours à la force s'impose, alors un délicat équilibre doit être atteint afin d'endiguer la menace sans toutefois l'attiser. De surcroît, face à une menace désormais transnationale, l'impératif de coopération régionale est de plus en plus pressant. Car, cette extension de la « franchise » Al Qaïda en Afrique du Nord et au Sahel, pourrait constituer une grave menace sécuritaire pour les pays de la région[37]. En l'absence d'une coordination des initiatives régionales et continentales pour lutter efficacement contre le terrorisme, le réseau

[35] Djallil LOUNNAS, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique et le trafic de drogue au Sahel* », Maghreb - Machrek, n°216, février 2013.
[36] Idem
[37] André BOURGEOT, « *Sahara de tous les enjeux* », Revue Hérodote, n°142, mars 2011.

pourrait se développer et devenir, dans un avenir proche, une menace sécuritaire majeure pour le continent.

Signalons que, les relations entre les pays du Sahel divergent sur la nature des mesures antiterroristes à prendre ; alors qu'après plusieurs rencontres au niveau des ministres des Affaires étrangères et des chefs d'état-major entre 2008 et 2010, un comité opérationnel conjoint (CEMOC) destiné à mettre en œuvre un plan régional entre l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger a été créé à Tamanrasset en avril 2010. Alors que, les principaux acteurs internationaux sont réduits à une attitude attentiste depuis le début de la crise malienne, compte tenu de la confusion persistante au plan politique et militaire dans ce pays[38]. La France a été à l'origine du vote de la résolution 2056 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation au Mali (5 juillet 2012), de même que son implication sur le terrain, en intervenant par l'opération Serval pour arrêter l'offensive des groupes armés et djihadistes vers le Sud du pays.

L'Union Européenne qui a « *identifié les risques présentés par le Sahel comme la deuxième plus grande menace terroriste contre l'UE* »[39], cherche à engager de manière croissante la région du Sahel dans le domaine du contre-terrorisme et s'interroge sur la façon de renforcer les capacités contre-terroristes des pays du Sahel et d'autres capacités liées. L'Union Européenne a indiqué son intention de soutenir les efforts liés à l'implémentation d'un « Plan Régional d'Action »[40] sur le trafic de drogue et le crime organisé en augmentant les capacités opérationnelles de la CEDEAO, de sa Commission ainsi que de ses Etats membres.

De plus, les Etats-Unis ont essayé de renforcer les capacités militaires des armées de la région pour lutter contre les groupes terroristes en lançant en 2002 l'Initiative Pan-Sahel (Pan-Sahel Initiative - PSI), un programme doté d'un budget de 8 millions de dollars destiné à former et à équiper au moins une compagnie de 150 hommes dans chacun des quatre pays partenaires (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Ce programme a été remplacé en 2005 par le Partenariat transsaharien contre le terrorisme (Trans-Saharan Counter Terrorism Partnership - TSCTP)[41] qui

[38] International Crisis Group, *Mali : Eviter l'escalade*, Rapport Afrique n°189, 18 juillet 2012.
[39] Communiqué Finale, de la 15è Réunion Ministériel CEDEAO-EU, *Proposition conjointe Commission-Conseil pour une approche de l'Union Européenne sur la Sécurité et développement dans la région Saharo sahélienne*, Luxembourg, 11 février 2009.
[40] Communiqué Finale, de la 15è Réunion Ministériel CEDEAO-EU, *Proposition conjointe Commission-Conseil pour une approche de l'Union Européenne sur la Sécurité et développement dans la région Saharo sahélienne*, Luxembourg, 11 février 2009.
[41] Le TSCTP est un programme inter agences, incluant notamment le département d'Etat, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et le département de la Défense. Plus ambitieux que le PSI, son objectif est d'empêcher les groupes terroristes de recruter et de former de nouveaux combattants, et d'éviter l'établissement d'une zone pouvant servir de refuge à des terroristes de la région ou internationaux.

inclut, outre les quatre pays sahéliens membres du PSI, l'Algérie, le Burkina Faso, le Nigéria, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie.

**Intérêt du sujet.** L'offensive des groupes armés et les prises spectaculaires des villes au Mali, ont remis le terrorisme au Sahel au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Ces actes démontrent une fois de plus que le phénomène représente de réels dangers pour la sécurité régionale. Mais, afin de rendre la lutte efficace, les Etats devraient lutter aussi contre les causes du terrorisme, à savoir les inégalités socio-économiques grandissantes à l'intérieur des pays, la prévention des conflits, ainsi que la lutte contre les problèmes connexes au terrorisme comme les trafics d'armes et de drogue, le blanchiment d'argent ou encore le financement des réseaux terroristes…

Toutefois, force est de constater que l'élaboration d'une réponse régionale à la menace terroriste est acceptée par tous les Etats concernés mais, cela reste au niveau des intentions malgré quelques actions allant dans ce sens. Alors que l'expansion rapide de la menace à travers le Sahel est facilitée par les conflits endémiques dans cette zone constituée de territoires de plusieurs d'Etats[42], largement incontrôlée et faisant l'objet d'activités criminelles transnationales.

De plus, cette menace que représentent les actions des katibas d'AQMI dans la région, est de plus en plus sophistiquée, combinée à l'inexistence d'un système de sécurité collective à l'échelle de l'espace sahélien, permet d'exploiter les lignes de faille entre les dispositifs de sécurité des Etats. Car, cet espace aussi vaste que peu peuplé, formé des territoires de pays comptant parmi les plus vastes d'Afrique, ne relève que de souverainetés théoriques héritées des systèmes coloniaux[43].

De ce fait, la difficulté des Etats à contrôler individuellement leur territoire, constitue un obstacle à l'élaboration d'une réponse régionale à la menace. Ce constat est d'autant plus significatif que les membres des groupes armés ont appris à exploiter le manque de coordination des dispositifs sécuritaire. En sus, ajoutons le fait que la plus part des pays du Sahel, sont aussi confrontés à des graves crises sécuritaires du fait de la fragilité de leurs systèmes politiques et du manque de cohésion de leurs gouvernants dans leurs luttes contre le crime organisé.

En ce sens que le terrorisme est un facteur géopolitique possédant sa propre réalité qui déstabilise les territoires. Tout comme le crime organisé, il parvient à survivre et à se développer en se passant de base territoriale[44]. Pour cela, l'interconnexion avec les conflits s'explique par le fait que

[42] Burkina Faso, Libye, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad.
[43] Gérard-François DUMONT, « *La géopolitique des populations du Sahel* », le Cahier du CEREM (Centre d'études et de recherche de l'Ecole militaire), n°13, décembre 2009.
[44] Djallil LOUNNAS, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique et le trafic de drogue au Sahel* », op.cit., p 127.

les structures terroristes ont toujours besoin de développer des activités sectorielles, permettant aux réseaux de se pérenniser et de s'adapter à chaque nouvelle situation de blocage.

De plus, les structures terroristes ne sont pas figées, elles sont devenues des systèmes criminels opaques, complexes, hypermodernes et se sont parfaitement adaptées à la mondialisation. Or, la menace que représente le développement du groupe Al-Qaïda au Maghreb Islamique au Sahel est importante et dans la plupart des cas les dirigeants politiques des pays sahélien ont sous-estimé le degré d'infiltration de leur pays par le réseau. D'autant plus que, le nombre considérable de dispositifs législatifs, militaires, régionaux et internationaux, mis en place par les Etats sahéliens et leurs partenaires extérieurs, de lutte contre les réseaux d'AQMI et les autres groupes djihadistes restent dispersées et atomisées en fonction des priorités et intérêts de chaque Etat. En outre, la multiplicité des organisations régionales et sous régionales et la multiplicité des accords bilatéraux et multilatéraux conduisent à une certaine confusion des vrais enjeux de sécurité au Sahel[45].

**Cadre méthodologique**. Il importe pour nous de présenter en résumé le paradigme constructiviste dans lequel nous allons inscrire notre démarche. En effet, le constructivisme propose une synthèse qui se présente comme suit : adopter un point de vue sur le monde dans lequel nous vivons exige de combiner une épistémologie positiviste avec une ontologie post-positiviste. A l'image de la théorie critique, du post-modernisme, du féminisme, le constructivisme est d'abord « *une façon d'étudier les relations sociales, n'importe quelles relations sociales à partir de l'hypothèse des êtres humains comme êtres sociaux*[46] ». Appliqué en relations internationales, le constructivisme se concentre sur les « faits sociaux » ; c'est-à-dire les objets comme la souveraineté ou les droits n'ont de réalité matérielle mais n'existent que parce qu'un ensemble de personnes croient qu'ils existent et agissent en conséquence, est donc moins une théorie des relations internationales qu'une théorie sociale sur laquelle fonder des théories de la politique internationale[47].

Le constructivisme consiste en une perspective sociologique de la politique mondiale mettant l'accent sur le contexte social, l'intersubjectivité et la nature constitutive des règles et normes et soulignant notamment l'importance des structure normatives tout autant que matérielles, le rôle de l'identité dans la constitution des intérêts et des actions des acteurs, ainsi que la constitution mutuelle des agents et des structures[48]. Ce dernier aspect du constructivisme nous intéresse particulièrement, puisque étant une théorie explicative qui pose les questions, dans le cas de notre

[45] François CONSTANTIN, « *L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité* », Revue Cultures et conflits, n°21-22, printemps-été 1996.
[46] Nicholas ONUF, In Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA, Pascal VENNESSON, *Dictionnaire des Relations Internationales*, 2ème édition, Dalloz, Paris, 2006.
[47] Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA, Pascal VENNESSON, *Dictionnaire des Relations Internationales*, 2ed Dalloz, Paris, 2006.
[48] Idem

étude, la situation de la région se caractérise par une montée en puissance de nouveaux acteurs sur la scène sahélienne. Or, la vision prédominante du monde, d'inspiration essentiellement réaliste, n'accorde qu'une place et un pouvoir limités aux entités autres qu'étatiques. En cela, elle s'oppose à l'école transnationaliste, incarnée par Joseph Nye et Robert Kehoane, qui consacre la primauté des acteurs trans-étatiques dans les relations internationales[49].

Cependant, la territorialité des relations internationales étant la norme, le contrôle des activités émanant du territoire d'un Etat prend une importance telle que la tension sur la structure étatique l'oblige à réinventer son approche sécuritaire. Aux antagonismes dans lesquels s'englobaient les querelles des acteurs étatiques sahéliens, doit succéder un projet de sécurité collective face au défi posé par l'influence grandissante d'AQMI dans la région. Ce qui devra mettre en sourdine la logique de la défense individuelle, dans la mesure où le terrorisme dans son ensemble cherche soit à contourner l'Etat, soit à le déstabiliser, en particulier lorsqu'il est faible.

A cet effet, l'objectif de notre étude est de réunir les meilleurs renseignements disponibles sur l'impact des activités terroristes dans la région du Sahel, voire au-delà. Aussi, nous tenterons d'approfondir la compréhension qu'ont de la menace terroriste liée à AQMI au Sahel, les responsables de l'élaboration des politiques et de l'application de la loi et servira à des travaux de recherche ultérieurs dans ce domaine, dont le besoin se fait grandement sentir. Dans cette optique, nous essayerons tout au long de notre recherche de nous pencher sur la difficulté de recueillir les données sur la menace terroriste liée au terrorisme au Sahel et de se renseigner davantage sur la façon de traduire la recherche en une politique efficace et en mesure opérationnelle.

Dans cette optique, bien que les stratégies des Etats sahéliens semblent clairement converger dans le sens du combat contre les causes profondes de la menace AQMI, à quels motifs elle sera réellement combattue. La nébuleuse a un impact important sur les relations au sein de la sous-région et sa lutte doit être appréhendé dans une optique prospective afin de déterminer les moyens d'échapper à son autodestruction. Dans cette optique, la première partie de notre travail portera sur les paramètres des défis sécuritaires au Sahel, pour ce faire, le titre premier de cette partie portera sur les facteurs géopolitiques en œuvres au Sahel, tandis que le titre II sera consacré aux dynamiques de l'insécurité dans la zone. La seconde partie de cette thèse consistera à analyser la complexité des enjeux sécuritaire au Sahel découlant de la menace terroriste. Pour ce faire, il sera question de l'analyse des paramètres du changement (titre III) dans la méthode d'évaluation de la

[49] Olivier CORTEN, *Méthodologie du droit international public*, Edition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2009.

menace terroriste et l'étude des considérations stratégiques (titre IV) sur les différentes formes de terrorismes qui s'exécutent au Sahel et la collaboration étatique visant à les combattre.

# Première Partie : Paramètres des défis sécuritaires au Sahel

Le terrorisme contemporain s'inscrit dans le basculement du monde après la fin de la guerre froide et l'effondrement de l'Union Soviétique. L'absence d'un ordre international, la dérégulation économique, le déficit démocratique de nombreux Etats, la montée de frustrations de tous ordres aggravés par la permanence de situations d'injustice, ont fait croître les tensions envers les gouvernants, mais aussi les Etats défendant un ensemble de valeurs communes. Le monde arabo-musulman a subi de plein fouet cette déstabilisation globale. Et de cela sont apparus des groupes terroristes qui faute d'avoir pu prendre le pouvoir sur une base nationale (en Algérie, notamment, mais aussi en Tunisie, en Egypte et ailleurs) comme l'ont montré Olivier ROY et Gilles KEPEL[50], ont déplacé la lutte dans une dimension transnationale dont les attentats du 11 septembre 2001 ont été l'expression.

Le monde est sorti de la logique des groupes structurés à revendication explicite et politique pour voir apparaître une nouvelle génération de combattants mondialistes. La globalisation et la totalité du message terroriste nouveau supprime le message ancien (politique) que véhiculait l'attentat entre l'Etat. Le terroriste peut donc frapper de façon massive puisqu'il n'attend pas une réponse tangible de l'adversaire comme la restitution de prisonniers, l'indépendance,... Le changement s'exerce aussi dans l'ordre sociologique, où les nouveaux terroristes, militants de l'islam radical se recrutent désormais dans les universités scientifiques et techniques du monde. On est sorti de l'attentat sommaire pour aller vers celui de la sophistication conceptuelle. Cette conjonction entre un niveau intellectuel de premier plan, une volonté sans faille et le choix du sacrifice rend ces personnes et ces groupes extrêmement dangereux.

La structure même des nouveaux groupes terroristes s'est organisée dans l'espace de la mondialisation. Ces groupes sont autonomes et flexibles, leur organisation est évolutive et fluide. De plus, le rattachement à l'organisation centrale « Al Qaïda » est ténu et relève davantage d'une auto proclamation que d'un recrutement structuré et hiérarchisé[51]. Car l'insertion de ces groupes dans la mondialisation et l'exploitation de celle-ci à leur profit se fait à deux niveaux : d'une part, par la connexion des groupes disparates qui se composent, se recomposent et communiquent par l'usage d'internet et autres moyens des technologies de la communication ; d'autre part, l'exploitation des failles de la globalisation financière en valorisant leur trésor de guerre (constitué des dons des mécènes des pays du golfe, du trafic de drogue et des dons des militants dans le

[50] Jean-François DAGUZAN, « *Terrorisme, mondialisation et changements structurels* », In Les actes du colloque international sur le terrorisme : *Le précédent algérien*, Tome 2, Genèse Editions ANEP, Alger, 2003.
[51] C'est pour cela que nous emploierons les termes d'origine commerciale de « franchise » et/ou « filiale » pour Al Qaïda, pour faire comprendre l'évolution de la nature de l'organisation terroriste et de la menace.

monde ainsi que de la fortune personnelle de Ben Laden)[52] sur les places financières offshore et les paradis fiscaux.

Le facteur qui a beaucoup contribué à l'internalisation du terrorisme aura été la défaite des mouvements islamistes révolutionnaires sur le plan national. Car, la lutte engagée depuis le début des années 1980 par certains groupes (en imitation la révolution iranienne) contre les Etats dont ils étaient issus, comme les Frères musulmans en Egypte, les chiites radicaux en Syrie et en Irak, les groupes radicaux en Tunisie et en Libye, le GIA Algérie, et dans une moindre mesure au Maroc, s'est globalement soldée par un échec. Cette défaite locale a conduit les survivants de ces mouvements à se regrouper sous la bannière d'Al Qaïda en profitant de la communauté intellectuelle transnationale que représentent des groupes de pensée ultra radicaux comme le Takfir Wa hijra ou leHizb al Tahrir[53].

De plus, la mondialisation a fait sauter les barrières entre crime organisé et terrorisme et rend difficile la caractérisation de ces nouveaux groupes. La dérégulation financière a amené avec elle les experts du contournement des règles fiscales ainsi que les circuits internationaux des trafics en tout genre. Puisque, autour du trafic de drogue s'articulent une galaxie de trafics subalternes : cigarettes, voitures, armes, personnes humaines, ... Par ailleurs, souvent derrière des apparences caritatives des organisations de soutien à des activités terroristes se sont organisées. Les évènements du 11 septembre ont montré que les réseaux terroristes islamistes s'appuyaient sur des organisations partiellement caritatives (fondations caritatives et autres).

De même, si le terrorisme est l'un des « problèmes » du monde actuel, il est certainement au centre des relations internationales. Le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies, jusqu'alors en retrait par rapport au Conseil de sécurité, ait adopté, sans vote, le 6 septembre 2006, la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU (résolution 60/628, complétée en annexe par un plan d'action) en donne une nouvelle illustration. En deux décennies, le terrorisme, qui était un phénomène relativement marginal, est venu occuper une place centrale dans les relations internationales. Véritable obsession pour les Etats Unis d'Amérique et d'autres Etats, il occupe le premier rang dans l'activité des Nations Unies, du G7 et de plusieurs organisations internationales.

[52]Jean-François DAGUZAN, « *Terrorisme, mondialisation et changements structurels* », op.cit., p3.

[53] Le Takfir wa hijra (excommunication et exil dans sa traduction la plus courante) est un mouvement d'idée salafiste d'origine égyptienne qui prône le jihad et la lutte armée va jusqu'à légitimer l'exécution des musulmans considérés par eux comme « mauvais croyants » et donc « excommuniés ». Ce sont des groupes liés au Takfir qui sont à l'origine des massacres de masse commis en Algérie, comme celui de Benthalla. Le Hizb al Tahrir ou parti de la libération est un mouvement d'origine palestino-jordanienne qui a connu un succès considérable en Asie centrale. Il prône le retour du Califat par la force. Voir, Olivier Roy, « *L'islam mondialisé* », Le Seuil, Paris, 2002, In Jean-François DAGUZAN, « *Terrorisme et mondialisation : La coopération, réponse à la menace transnationale* », Centre Morris Janowitz, Mélanges offerts à Jean-Pierre Marichy, Presses de l'IEP de Toulouse, 2003.

Cependant, cette situation peut être contredit par deux arguments de poids à savoir le fait que, si on regarde une carte du terrorisme mondial, on constate que, sauf exception, ce n'est pas au « centre du monde », en Amérique du Nord ou en Europe, qu'il sévit, mais ailleurs, à la « périphérie ». Au « centre », on trouve des tentatives d'attentats majeurs déjoués, c'est-à-dire non le terrorisme, mais la peur du terrorisme. Ensuite, ne peut-on pas dire que la centralité du terrorisme n'est en rien démontrée par la politique américaine, par l'activité du G7 ou du Conseil de sécurité, puisqu'il s'agit alors d'une centralité appuyée non sur ce qu'est ou fait le terrorisme, mais sur l'évaluation qu'on en donne et sur ce qu'on fait à son égard.

Sur cette base, on s'aperçoit que la menace concerne des zones géographiques éloigné du « centre » ou considéré comme « marginale » par les experts et analystes de la lutte contre le terrorisme. Parmi ces zones, se trouve le Sahel, où la réduction générale des conflits violents au cours de la décennie écoulée représente un changement notable pour ce continent. Les opérations de maintien de la paix, élargies et redynamisées, appuyées par la détermination récemment manifestée par l'Union Africaine (UA) de relever les défis en matière de sécurité, renforce cette tendance.

Toutefois, ces progrès enregistrés dans l'établissement de la paix demeurent fragiles et aléatoires. Les rébellions et les insurrections ont souvent été maîtrisées par des accords négociés qui ne sont pas suivi d'aménagements politiques. Il serait donc prudent de considérer que les Etats africains ont trouvé des solutions permanentes aux rivalités politiques et aux problèmes de gouvernance à l'origine de la plupart des conflits. Les attentats du 11 septembre ont aussi attiré l'attention sur les vulnérabilités générales de la bande sahélienne. Aux frontières poreuses, aux espaces non gouvernés, aux tensions sociales et sociétales et aux manquements en matière d'application des lois, s'est ajouté de territoire idéal où les groupes terroristes et criminelles peuvent trouver refuge, acquérir et entreposer des armes, recruter des membres, mener des exercices d'entraînement et organiser des opérations sans craintes d'élimination de la part des autorités. De nombreux observateurs considèrent également que le Sahel est vulnérable à l'extrémisme islamiste, du fait que les musulmans y sont plus nombreux qu'au Moyen-Orient et lorsqu'ils vivent dans des communautés minées par la pauvreté, le chômage et un sentiment d'exclusion et de négligence, situation qui est aussi celle de nombreuses communautés non musulmanes de l'Afrique, peuvent être sensibles aux messages extrémistes et, à terme, devenir des proies faciles pour les recruteurs des groupes terroristes[54].

[54] William M. BELLAMY, *« L'engagement des Etats-Unis en matière de sécurité en Afrique* », Bulletin de la sécurité africaine, Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique (CESA), n°1, juin 2009.

C’est alors qu’on s’est aperçu que les faiblesses chroniques qui avaient retenu l’attention des humanitaires et des experts en développement comme la pauvreté, le chômage, les maladies, l’analphabétisme, la corruption et les carences de la gouvernance présentent une nouvelle importance stratégique. Ceci a induit une tendance à fusionner toutes les formes d’aide des Etats occidentaux en faveur de l’Afrique, que cette aide soit destinée à la sécurité, au développement ou aux interventions humanitaires, pour viser des objectifs prioritaires de lutte contre le terrorisme[55]. On voit également se manifester toute une série de nouveaux défis en matière de sécurité qui sont néanmoins tout aussi importants comme la piraterie, en augmentation dans les eaux africaines, où elle menace le commerce et le bon déroulement des échanges que ce soit dans le golfe de guinée ou au niveau de la corne de l’Afrique (Titre I).

De nombreux Etats deviennent des points de transit importants des stupéfiants destinés aux marchés européens, bien que les narcotrafiquants et les réseaux qui contrôlent ce commerce soient rarement africains. D’autres activités criminelles, dont la pêche illégale, la traite des êtres humains et le vol d’énormes quantités de pétrole dans le delta du Niger se sont considérablement développées et menacent de déstabiliser des Etats déjà fragiles. C’est dans ce contexte, et malgré ses problèmes spécifiques que le Sahel s’érige aujourd’hui en hub de la criminalité mondiale. Zone charnière entre l’Afrique subsaharienne et la Méditerranée, avec près de 80 millions d’habitants, ce vaste territoire de près de 8 millions de km², difficilement contrôlable, est devenu un sanctuaire d’insécurité abritant les « terroristes franchisés d’Al-Qaïda au Maghreb Islamique » et des activités illicites et criminelles de tous bords.

Dans ce contexte particulièrement incertain, l’ampleur des menaces au Sahel, la nécessité de faire une lecture habile de la donne internationale brouillée et le bon sens de voisinage stratégique, appellent les différents acteurs de la région à une grande collaboration (Titre II). Afin de briser le cycle de la violence et éviter l’enracinement de l’insécurité dans la zone, des actions atypiques, concertées, minutieusement préparées et exécutées sont indispensables. L’instauration de nouveaux termes d’échange en matière de communication, de diplomatie, de coopération, de circulation, des informations et des renseignements devient incontournable.

En effet, seule une perception partagée des intérêts et des menaces communs permettraient de dissiper des stratégies, jusqu’ici, circonscrites, qui se neutralisent ou se disputent afin de pouvoir coordonner les efforts et ménager les moyens de lutte contre l’insécurité.

[55] Idem

# Titre I : Facteurs géopolitiques en œuvre au Sahel

Carte : La situation géographique du Sahel . **Source :** http://ddc.arte.tv/nos-cartes

A la suite des attentats du 11 septembre 2001, plusieurs mesures ont été prises afin de renforcer la sécurité mais aussi d'améliorer la coopération avec les Etats dans lesquels se trouvent des cellules terroristes à travers le monde et au Sahel, où les combattants de l'ex-GSPC algérien se sont installés à la suite des succès des forces armées algériennes, avant de prendre le nom d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique en janvier 2007. Cet engagement, s'est cependant heurté aux rivalités et aux différences de vision et de stratégie des Etats de la région, ainsi qu'à une instrumentalisation par ceux-ci de la menace terroriste afin d'obtenir des aides, de la part des puissances occidentales (Etats Unis, France, UE, …) et de renforcer les pouvoirs des gouvernements en place. Autour de la lutte contre le terrorisme au Sahel s'est dessiné un enchevêtrement de logiques géopolitiques impliquant des mouvements et des acteurs étatiques et non étatiques, internes ou externes à la région.

Les difficultés à mettre en œuvre une réelle coopération régionale témoignent de ces enjeux de pouvoir sous-jacents, qui s'insèrent à la fois dans des stratégies et dynamiques mondiales, régionales et locales[56]. En effet, en considérant que leur propre sécurité était dépendante des

[56] Antonin TISSERON, « *Enchevêtrements géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara* », Hérodote, n°142, La Découverte, 3ème trimestre, Paris, 2011.

succès de la lutte contre le terrorisme sur le continent africain en général et particulièrement au Sahel, les Etats occidentaux (Etats-Unis en tête) ont cherché à renforcer les capacités des gouvernements de la région pour lutter contre les groupes terroristes.

C'est ainsi qu'a été lancée en 2002 « l'Initiative Pan-Sahel » (Pan-Sahel Initiative - PSI), un programme doté d'un budget de 8 millions de dollars destiné à former et à équiper au moins une compagnie de 150 hommes dans chacun des quatre pays partenaires (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Ce programme fut remplacé en 2005 par le « Partenariat transsaharien contre le terrorisme » (Trans-Saharan Counter Terrorism Partnership - TSCTP[57]) qui inclut, outre les quatre pays sahéliens membres du PSI, l'Algérie, le Burkina Faso, le Maroc, le Nigéria, le Sénégal et la Tunisie.

Zone d'influence de la France, la bande sahélienne a été depuis la décolonisation un lieu de stationnement des troupes françaises en Afrique (dans le cadre des accords de défenses ou pour des interventions lors des conflits locaux). De ce fait, pour les militaires français présents au Sahel, l'arrivée des Américains est peu appréciée d'une part, parce que les Etats Unis disposent de moyens bien plus importants que la France et, d'autre part, les soldats français reprochent aux Américains leur méconnaissance des mentalités et de l'organisation sociale des sociétés locales. Toutefois, la tendance est à un rapprochement réel des deux puissances, même si des dissensions demeurent sur les initiatives à mener et sur certains des objectifs à atteindre.

Ce rapprochement sur les questions sécuritaires repose d'abord sur une convergence dans la stratégie à avoir et l'évolution de la politique africaine française. Les deux puissances partagent la volonté de s'appuyer sur les forces armées locales pour combattre le terrorisme dans la région, afin que les forces armées étrangères ne puissent intervenir qu'occasionnellement et principalement en appui des armées locales, notamment dans les domaines de la formation et du renseignement technique ou humain[58].

Malgré les efforts des Etats-Unis et de la France, les carences opérationnelles des forces armées des pays de la région sont réelles. Les budgets militaires des pays du Sahel sont faibles et les forces armées moins nombreuses. Ces armées restent également de bas niveau et face à des groupes criminels mobiles et aguerris possédant des relations avec les populations et/ou les autorités locales, elles n'ont pas assez de moyens pour faire face. A l'exception de quelques unités

[57] Le TSCTP est un programme inter agences, incluant notamment le département d'Etat, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et le département de la Défense. Plus ambitieux que le PSI, son objectif est d'empêcher les groupes terroristes de recruter et de former de nouveaux combattants, et d'éviter l'établissement d'une zone pouvant servir de refuge à des terroristes de la région.

[58] Antonin TISSERON, « *Enchevêtrements géopolitiques autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara* », op.cit., p 102.

formées récemment, les forces de sécurité sont bien souvent défaillantes. Les raisons sont diverses : un encadrement de mauvaise qualité, du matériel ancien et non entretenu, un manque de motivation lié aux conditions de travail, la méconnaissance du terrain pour certaines troupes[59],…

De même, l'étendue des zones à contrôler ne facilite pas la surveillance des espaces à contrôler qui sont également trop vastes au regard des capacités des Etats sahéliens. A la faiblesse des moyens des pays sahéliens s'ajoute en effet la persistance de rébellions et autres contestations, dans les Etats de la région, malgré les accords de paix signés avec les gouvernements. De plus, pour les autorités politiques de la région, l'assistance étrangère pour lutter contre le terrorisme constitue un instrument permettant d'accéder à une légitimité internationale, à des financements et à une expertise, tout en renforçant à l'intérieur des Etats les régimes en place. A cet effet, le problème des capacités renvoi ainsi aux limites de la modernisation des forces armées au Sahel.

En outre, les Etats qui participant à la coordination de lutte contre le terrorisme semblent concevoir différemment cette lutte. Tandis que pour les occidentaux, elle passe nécessairement par un entraînement des forces locales qu'il faut doter des moyens nécessaires pour combattre les groupes terroristes ; pour les gouvernements locaux, ce ne sont pas les islamistes djihadistes qu'il faut combattre en priorité, mais bien la contrebande, rendue possible par la faiblesse du contrôle étatique sur l'immensité des territoires. Pour ces Etats, c'est bien la fragilité des institutions étatiques et la porosité des frontières qui constituent la première menace.

Parallèlement à ces conceptions divergentes de la menace et des moyens nécessaires pour la combattre, certains Etats de la région ont pendant un temps instrumentalisé certains groupes rebelles contre leurs voisins. D'autant plus que, cette absence d'unité dans l'appréciation de la menace et la définition même de l'adversaire à combattre contribue à précariser les méthodes préconisées. A cet effet, comment lutter contre les groupes terroristes et quelle est la réalité de la menace qui règne dans cette la bande sahélienne ? Chacun des Etats concernés par la lutte contre le terrorisme pourrait être tenté d'utiliser l'opacité régnante, la porosité des frontières et le manque de cloisonnement traditionnel entre trafiquants, commerçants et plus récemment salafistes, pour se débarrasser de ses ennemis.

Dans le même ordre d'idée et malgré la gravité des menaces transnationales et de leurs conséquences, la coopération sécuritaire régionale reste fragmentée. A titre d'exemple, l'Etat Algérien qui semble être bien placé pour jouer le rôle de leader dans ce domaine, puisque le pays consacre six fois plus de moyens à son budget militaire que tous les pays sahéliens réunis (voir

[59] Ibid, p 102.

tableau), aussi considérée comme le pays le mieux équipé et le mieux entraîné militairement pour y faire face n'a pas réussi à combler le vide de leadership régional.

Tableau : Budgets et forces armée au Sahel

| Comparaison des budgets de défense et des forces armée au Sahel (2009–2010) | | |
|---|---|---|
| **Pays** | **Dépenses militaires en millions de dollars** | **Forces armées** |
| Algérie | 5 300 | 147.000 |
| Burkina Faso | 110 | 11.200 |
| Tchad | 436 | 23.350 |
| Mali | 174 | 7.750 |
| Mauritanie | 115 | 15.870 |
| Niger | 53,1 | 5.870 |

**Source:** SIPRI Yearbook 2010: Armaments, Disarmaments and International Security (Stockholm: SIPRI, 2010), The Military Balance 2010 (London: International Institute for Strategic Studies, 2010).

De plus, les autorités algériennes nient l'existence d'une connexion entre les groupes terroristes internes et AQMI[60]. Elles considèrent cette dernière comme un nouveau type d'organisation terroriste motivée par une idéologie extrémiste. Alors que pour les Etats sahéliens, c'est la dimension criminelle de l'organisation sérieusement impliquée dans les trafics de drogue et d'armes qui représente l'aspect le plus dangereux de la menace régionale. Et, l'incapacité à définir l'ennemi commun a conduit à la fragmentation de la réponse régionale ; et les divergences et désaccords qui en résultent se conjuguent à des déséquilibres de puissance qui déterminent la manière dont chaque partie appréhende la menace.

Aussi, la nature hybride d'AQMI vient compliquer la situation ; car l'organisation est composée de cellules actives en Kabylie et dans la région d'Alger et des cellules au Sahel impliquées dans les enlèvements et le crime organisé. Ces réseaux géographiquement dispersés agissent de façon autonome ou même en concurrence plutôt qu'en coordination les uns avec les autres. De ce fait, AQMI reste fondamentalement algérien dans son essence et sa direction, mais est devenue une insurrection régionale ayant des points d'appui dans les communautés locales. Elle opère avec le soutien d'agents gouvernementaux et de sécurité ainsi qu'avec les trafiquants de drogue et autres contrebandiers[61] sillonnant la zone saharo-sahélienne.

[60] Laurence AÏDA AMMOUR, « *La coopération de sécurité au Maghreb et au Sahel : l'Ambivalence de l'Algérie* », Bulletin de la Sécurité Africaine, n°18, février 2012.

[61] Cédric JOURDE, « Sifting Through the Layers of Insecurity in the Sahel : The Case of Mauritania », Africa Security, Brief n°15, Washington, DC : NDU Press, septembre 2011, In Laurence AÏDA AMMOUR, « *La coopération de sécurité au Maghreb et au Sahel : l'Ambivalence de l'Algérie* », op.cit., p 3.

Parallèlement à cela, depuis début 2009, nous assistons à un déplacement du centre de gravité d'AQMI du territoire algérien vers la zone sahélienne, les nouveaux membres mauritaniens et maliens y sont plus nombreux, le mouvement terroriste bénéficie au sein de ces population de l'attrait de la nouveauté. Car, face à la pression croissante des forces de sécurité algériennes, l'espace mauritanien et malien offre à AQMI un sanctuaire, des terrains de repli et de réorganisation et des facilités de recrutement et de financement[62]. Ainsi, les katibas du groupe s'activent, s'enracinent et se développent au Sahel de manière significative. Les enlèvements d'étrangers, dans cette zone, combinés aux divers trafics et à la montée en puissance d'un prosélytisme salafiste extrémiste bouscule, les équilibres des confréries soufies traditionnelles, tandis que persistent des tendances irrédentistes de certaines populations. Il en résulte un climat d'insécurité croissant propice à la déstabilisation des Etats sahéliens. Depuis le début du siècle, l'enchaînement des événements témoigne de l'extension de l'insécurité au nord du Mali et du Niger avec des connexions avec les groupes armés établies au Nigeria, consécutives à l'activité croissante de la branche saharienne d'AQMI.

AQMI est de ce fait, mieux intégré aux communautés sahéliennes locales et nombre de ses chefs sont de connivence avec des autorités administratives locales et des responsables de la sécurité. Fait plus préoccupant, ces katibas collaborent avec des trafiquants de drogue, des organisations criminelles et des groupes rebelles de la région pour développer leurs ressources et leur financement, ce qui leur permettra non seulement de mieux résister aux forces de sécurité, mais aussi de miner les Etats sahéliens de l'intérieur.

Dans ce contexte particulièrement incertain, l'ampleur des menaces au Sahel, la nécessité de faire une analyse approfondie de la situation de la région brouillée et stratégique, interpellent les différents acteurs qui collaborent à une lecture autre que celle qui se fait de nos jours. Car pour briser le cycle de la violence et éviter l'enracinement du terrorisme au Sahel, des actions concertées et visant tous les aspects de la lutte contre ce phénomène sont indispensables. L'instauration de nouvelles stratégies en matière de communication, de coopération, d'entraide devient incontournable. Pour ce faire, un état des lieux de la sécurité au Sahel (chapitre 1), permettraient d'énumérer les stratégies en œuvres, jusque-là délimités, qui se neutralisent ou se disputent ; dans l'optique de pouvoir coordonner les efforts et mettre à niveau les moyens de lutte contre les « katibas » d'AQMI et les autres groupes djihadistes établis au Sahel (chapitre 2).

[62] Mehdi TAJE, « *La réalité de la menace AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb* », Revue Géostratégie, n°32, 3é trimestre 2011.

# Chapitre I : Etat des lieux de la sécurité au Sahel

Mot arabe signifiant littéralement rivage, le « Sahel » désigne aujourd'hui exactement le contraire de son sens d'origine ; puisque le terme « Sahel » est employé dans plusieurs contextes. Considéré par ses habitant comme là où la régularité des conditions de l'écologie et du climat rend à nouveau la vie possible après le franchissement particulièrement pénible de l'immense désert du Sahara ; de nos jours, le Sahel est antinomique de sa propre signification[63]. Historiquement, la plus grande partie du territoire du Sahel se composait de zones non habitées qui s'étendent sur plusieurs milliers de kilomètres, d'espace mouvant où des puzzles de territoires pratiquement incernables, oscillaient selon les dispositions des rapports de forces conjoncturels entre les différents centres de décision politico-militaires, plus ou moins stables, situés dans les capitales des Etats de cette région[64].

Néanmoins, les modes de gestion de l'espace sahélien n'ont pas connu de changements véritables depuis des siècles. Les anciennes revendications territoriales, commerciales ou culturelles, se chevauchent, avec les nouvelles difficultés découlant de la mondialisation des flux d'échanges. Car, les modes traditionnels d'exercice du pouvoir sur ces espaces charnières, se faisaient à travers des droits de passage, de protection et d'usufruits réclamés par les riverains qui sont affaiblis, voire neutralisés par la nouvelle notion de frontières, introduite par la colonisation, ces modalités s'avèrent profitables à la pénétration et à la prolifération des groupes criminels avec autant de risques d'insécurité et de conflits dans cette région de nos jours. Vulnérable du fait même de sa géographie propice à la dilution des frontières et à la mobilité des personnes, le Sahel a été historiquement le théâtre de nombreux flux : humains, marchands, financiers, culturels, religieux et militaire.

Dans cette vaste région, allant de l'Océan Atlantique à la Mer Rouge et de la Méditerranée à la lisère du Golfe de Guinée, l'évaluation des enjeux de sécurité à travers les flux dévoile des zones qui sont loin d'être des territoires hermétiques et compartimentés, se chevauchent et se recoupent pour créer une multitude d'équations géopolitiques intangibles. Il s'agit d'une zone dans laquelle les espaces lacunaires et les angles morts favorisent l'amplitude et l'imbrication des flux criminels. Il serait vain alors d'analyser séparément ces menaces tant elles sont étroitement juxtaposés et solidaires. L'insécurité, la criminalité organisée et le terrorisme ne peuvent être appréhendés sans les envisager comme un tout dans cet espace.

Du point de vue stratégique, d'importants changements géopolitiques sont intervenus dans la région durant ces dernières années. De ce fait, des éléments nouveaux doivent être pris en

[63] Mohamed Saleck OULD BRAHIM, « *Le Sahel de tous les dangers* », Centre Mauritanien de recherches du Développement et le Futur (CMRDEF), Nouakchott, décembre 2010.
[64] Idem

considération afin d'apprécier la situation des enjeux sécuritaire au Sahel. Cette évolution concerne aussi bien les acteurs de sécurité, la nature des menaces ainsi que la transformation de la notion même de sécurité. La fragilité endogène du Sahel découle d'une profonde vulnérabilité des Etats de la sous-région qui se situent dans un espace tampon, mais surtout un espace de contacts et d'échanges, le Sahel ne cesse de développer une conflictualité endémique difficilement contrôlable avec l'implantation des groupes terroristes.

Pour cela, les défis sécuritaires que connait la région, vont des questions de gouvernance aux changements climatiques en passant par la criminalité transfrontalière. Ces défis ont donné lieu à des conflits armés, aussi bien à l'intérieur des Etats qu'entre eux, à des situations graves d'instabilité et à des conditions de vie difficiles des populations. De l'indépendance à nos jours, il y a eu deux guerres interétatiques, cinq guerres civiles avec une à dimension régionale, de même que plus de 43 cas de coups d'Etat réussis et/ou de changements anticonstitutionnels de gouvernement[65]. On peut également ajouter un certain nombre de conflits séparatistes et insurrectionnels ainsi qu'un nombre incalculable de tentatives de coups d'Etat manqué réel ou non.

Par ailleurs, s'est ajouté le développement de la criminalité transnationale au Sahel, qui consiste en des actes allant du trafic de drogue et d'êtres humains, trafic d'armes, terrorisme et crime violent, piraterie maritime dans le Golfe de Guinée et blanchiment d'argent et contrebande en tous genres. Alors que la grande partie de la cocaïne consommée dans le monde provient d'Amérique latine, les trafiquants de cette région visent les marchés lucratifs d'Amérique du Nord, en particulier les Etats-Unis, en passant par l'Amérique Centrale et les Iles du Caraïbe. Ceux qui ciblent le marché européen y acheminent leur marchandise à travers des voies directes. Mais, au cours des années écoulées, les Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest à savoir la Guinée-Bissau, la Guinée, le Cap-Vert, le Nigeria, le Ghana, la Gambie et le Sénégal sont devenus d'importantes zones de transit utilisées pour acheminer les cargaisons de drogue en Europe. Dans un rapport publié en octobre 2008 sur le trafic de drogue et la menace sécuritaire qu'il représente en Afrique de l'Ouest, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) a noté que « *le développement du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest attire de plus en plus l'attention. Les sonnettes d'alarme ont été tirées en ce qui concerne le volume de cocaïne transitant par la région (environ 50 tonnes par an). L'Afrique de l'Ouest (...) est devenue une plaque tournante du trafic*

[65] Issaka K. SOUARE, *Guerres civiles et coups d'Etat en Afrique de l'Ouest. Comprendre les causes et identifier des solutions possibles*, l'Harmattan, Paris, 2007. In Issaka K. SOUARE, « *Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest* », Situation Report – Institute for Security Studies, octobre 2010.

*de cocaïne (…) [qui] atteint une valeur de presque 2 milliards de dollars par an. (…) Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de drogue. C'est une menace grave pour la sécurité* »[66].

Un autre rapport de l'ONUDC pointe un autre facteur déstabilisateur de la région, à savoir le trafic d'armes et la prolifération des armes légères et de petit calibre. Dans les situations de conflit armé et d'insécurité grandissante, les Etats et les acteurs non-étatiques se procurent de grandes quantités d'armes afin d'assurer leur protection ou de mener des combats. Mais la présence de ces armes hypothèque les efforts de démobilisation, d'intégration et de stabilisation dans ces pays. Leurs présences aux mains de groupes irréguliers, dont des criminels, contribuent à l'augmentation et à la l'aggravation des activités criminelles. C'est pourquoi, la zone sahélienne est inondée par une grande quantité d'armes légères, découlant de plusieurs années d'instabilité de la zone. Selon le rapport de l'ONUDC : « *entre 1998 et 2004, plus de 200000 armes légères ont été saisies ou collectées en Afrique de l'Ouest. Au moins 70000 d'entre elles ont été détruites par la suite. Bien qu'impressionnants, ces chiffres sont faibles par rapport au nombre estimé d'armes légères présentes en Afrique de l'Ouest (entre 7 et 10 millions) et seulement une fraction d'entre elles a besoin de tomber entre de mauvaises mains pour poser une menace à la sécurité* »[67]. Aussi, l'ONU s'avoue « *inquiète des effets déstabilisateurs et destructeurs du commerce illicite des armes, en particulier lorsqu'il s'agit de la situation intérieure des Etats concernés* »[68].

Cependant, l'un des aspects les plus inquiétants de la criminalité transnationale concerne la situation où les trafiquants s'allient avec les mouvements rebelles et d'autres bandes criminelles pour obtenir des avantages mutuellement bénéfiques. Résultante de la guerre civile algérienne de la décennie 90, AQMI est une métamorphose du GSPC, groupe ayant perpétrés plusieurs actes terroristes en Algérie. Cette région saharo-sahélienne est aussi le théâtre d'activités des « rebelles touaregs » au Nord du Mali et du Niger. L'alliance entre ces « mouvements » par la convergence de certaines de leurs activités, comme les prises d'otages, le trafic de drogue, de cigarettes et la difficulté pour les pays de la région à assurer l'ordre de manière efficace dans la bande du Sahel, constituent de sérieuses menaces sécuritaires dans la région. Ce qui fait dire à Issaka K. SOUARE que : « *décrire des groupes criminels ou violents comme des terroristes est souvent une question de jugement subjectif, qui change dans le temps (…) le banditisme et la prise d'otage à des fins personnelles peuvent aisément être confondus avec les actions effectuées dans un but terroriste et*

[66] Rapport mondial sur la drogue 2008, résumé analytique, Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, New York, 2008.
[67] Rapport mondial sur la drogue 2009, résumé analytique, Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, New York, 2009.
[68] ONU, *Transparence dans le domaine des Armements*, Document de l'Assemblée Générale, A/RES/46/36L, 6 décembre 1991.

*les assassinats de type politique (…). Cela ne rend bien évidemment pas les actions effectuées par de tels groupes ou individus moins criminels ou menaçants, bien qu'une classification erronée pourrait présenter un danger en ce qui concerne la fiabilité des mesures prises en vue de combattre les différents types de criminalité* »[69].

De même, la dégradation environnementale provoquée par les changements climatiques et autres catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les inondations ont souvent eu un important impact sur la sécurité humaine en Afrique et particulièrement dans la région du Sahel. Facteur de pauvreté et des déplacements massifs de populations, lorsqu'elle est associée à d'autres éléments et en l'absence de mesures adéquate de la part du gouvernement, la dégradation environnementale peut facilement déclencher ou alimenter de violents conflits, surtout entre les agriculteurs et les éleveurs (nomade), mais également au sein des mêmes communautés. Pour Issaka K. SOUARE, « *les rébellions touarègues au Mali et au Niger au début des années 1990 prennent leur racine, au moins en partie, dans les graves sècheresses qui touchèrent les deux pays dans les années 1970. Ces sècheresses avaient provoqué des déplacements massifs des populations touarègues à la fois dans leurs propres pays ainsi que dans les pays limitrophes, surtout au Burkina Faso, en Algérie et en Libye, qui comprennent également des communautés touarègues autochtones* »[70].

Ainsi, les chercheurs et analystes travaillant sur les conflits en Afrique ont essayé d'expliquer les conflits intercommunautaires à répétition dans les pays du Sahel à l'aide de ce facteur. De ce fait, beaucoup de conflits intercommunautaires, mal-interprétés et décrit comme des conflits religieux ou ethniques, concernent en réalité des disputes pour le contrôle des terres ou des ressources hydriques, voir les deux à la fois.

Partant de cela, les menaces d'insécurité s'entremêlent au Sahel ; qu'il s'agisse de l'islamisme djihadistes, de la piraterie, de trafics illicites en tous genres ... Les réseaux s'imbriquent pour pérenniser et « sécuriser » le système de la criminalité transnationale en s'affranchissant des distances et des frontières. En pleine mutation, ces différents réseaux transfrontaliers bénéficient grandement des recettes des trafics pour acquérir de nouveau les moyens nécessaires afin de développer et pérenniser leurs activités criminelles. C'est pourquoi, il ne peut y avoir de lutte contre le terrorisme, sans une lutte globale contre toutes les autres formes de criminalité ; puisque, leur interdépendance étant désormais attestée. Il est connu que ces activités se nourrissent les unes des autres au sein d'une alliance objective entre crime organisé et terrorisme. Le tout, guidé principalement par le souci de survit et les intérêts convergents, les organisations criminelles

[69] Issaka K. SOUARE, « *Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 12.
[70] Idem

profitent des actions violentes des groupes terroristes et des rébellions, tandis que ces dernières bénéficient des financements que les activités criminelles génèrent.

Au Sahel, la connexion opérationnelle entre les différents groupes terroristes est devenue une réalité à travers l'alliance de plusieurs groupes djihadistes, où la dynamique des réseaux terroristes s'imbrique avec des calculs géopolitiques, des rivalités régionales extrêmement sensibles et complexes. Comme le souligne Mohamed Saleck OULD BRAHIM, pour qui : « *cette attitude alimente l'instrumentalisation de la sécurité comme enjeu majeur dans les rapports de force tout comme dans la gestion des conflits d'intérêts politiques, économiques, et stratégiques à l'échelle régionale*[71] ». Dans cet ordre d'idée, nous nous pencherons sur le constat d'absence de sécurité collective au sein de la région (section 1) marqué par l'antagonisme des Etats ; ainsi que les initiatives des partenaires extérieurs du Sahel (section 2), même s'il existe très peu de preuves concrètes pour dissocier terrorismes et criminalité générale dans la région.

**Section I : Absence de sécurité collective**

La création de l'Organisation des Nations Unies et la mise en place de la sécurité collective demeurent, ne serait-ce que pour des raisons juridiques, le point de départ obligé de toute réflexion sur la sécurité internationale. Plus de soixante ans après l'adoption de la Charte, sa logique n'a pas été épuisée, puisque les principes sur lesquelles elle se fonde, s'ils ont fortement évolué, n'ont pas été remis en cause. Ainsi, la sécurité collective s'inscrit parmi d'autres concepts, qui ont été ou se pratiquent encore et qui sont à la fois des théories du maintien de la paix et des systèmes de sécurité comme l'équilibre dans les relations internationales prôné par le Royaume Uni, au sortir de la deuxième guerre mondiale, devenu par la suite le concept dominant avec la dissuasion nucléaire. Mais, comme tout autre système, la sécurité collective comporte des règles que les partenaires doivent suivre et qu'ils aient les mêmes attentes à son égard. Dans cette optique, la sécurité collective doit remplir cumulativement, trois fonctions[72] :

- une fonction dissuasive, qui est invisible : lorsque le système fonctionne, par son existence même, il dissuade les partenaires de recourir à la violence armée, parce qu'elle serait improductive, vouée à l'échec, que l'option guerrière devient irrationnelle et donc fermée. C'est ainsi que, selon le principe de l'équilibre, il est absurde de recourir à la guerre lorsque les camps sont de force équivalente ;

[71] Mohamed Saleck OULD BRAHIM, « *Le Sahel de tous les dangers* », op.cit., p 11.
[72] Serge SUR, « *La sécurité collective : une problématique* », Fondation Res Publica, Colloque du Sénat-Français, 6 juin 2005, p 2.

- une fonction préventive, qui est pacifique, passe par la diplomatie, même si elle peut également comporter des mesures coercitives mais sans emploi de la force armée. En cas de menace contre la paix, on agit de façon à désamorcer les tensions, par des négociations, voire des pressions appropriées, mais toujours dans un registre pacifique ;
- et une fonction correctrice, ou coercitive : en cas d'atteinte à la paix ou de rupture de la paix, qui est en soi un échec du système, il implique que les fonctions précédentes n'ont pu s'exercer, la sécurité collective se trouve mise au défi de corriger ou de redresser elle-même ses propres lacunes. Cela suppose, un recours à la force armée contre ceux qui ont défié le système ou en sont sortis.

De plus, la sécurité collective implique la participation de toutes les parties à l'élaboration des règles qui les lient et consentent à leur contenu. Elle tient compte à la fois de l'égalité juridique entre Etat et de l'inégalité concrète de leur capacité d'action. En somme, ce qui est recherché, c'est une défense collective davantage que la sécurité collective ; car la sécurité collective repose sur un compromis entre des aspirations contradictoires, tout en proclamant le droit à une sécurité égale pour tous les Etats.

Lorsqu'on s'intéresse aux espaces vastes et peu peuplé, formé de portions des territoires de pays comptant parmi les plus vastes d'Afrique et ne relevant que de souverainetés théoriques héritées de la décolonisation, comme le Sahel, qui est constitué d'une dizaine d'Etats[73], faibles et minés depuis les indépendances par des conflits armés et des activités criminelles transnationales. De même que, d'une logique révolutionnaire strictement nationale les groupes armés présents au Sahel sont passés à une logique djihadiste transrégionale qui pose désormais, aux Etats de la région, le défi de l'élaboration d'une stratégie commune et de la mise en œuvre coordonnée de leurs moyens de ripostes.

Toutefois, il s'avère difficile pour les Etats sahéliens d'assurer l'exercice effectif de leur souveraineté sur l'ensemble de leur territoire ; puisque cette problématique dépasse largement la seule question du manque de contrôle des frontières et s'explique par la géopolitique interne de ces Etats opposant, les centres politiques et économiques aux zones périphériques faiblement peuplées. Cette dialectique centre/périphérie se répercute sur les conditions d'exercice de l'autorité de l'Etat et se traduit par l'absence de visibilité des pouvoirs centraux sur les espaces éloignés des capitales. Ces pouvoirs centraux ne disposent pas ou peu de relais pour assurer, en permanence et durablement, les fonctions régaliennes de l'Etat dans les zones périphériques.

[73] Burkina Faso, Cameroun, Erythrée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad.

Il faut aussi rappeler que la situation actuelle de la région est le résultat d'une décolonisation ratée, qui n'a assurer ni la paix ni le développement, encore moins la constitution d'Etats démocratiques réguler par le droit au profit de la population. Car, l'héritage des Etats, suivants les frontières issues de la décolonisation, le maintien de liens et la relation à l'égard des anciennes métropoles, ont stabilisé et fragilisé en même temps la région. Et les crises actuelles correspondent au désengagement des ex puissances coloniales, en particulier de la France. Cet état des choses ont conduit à la négligence, voire l'abandon de certains domaines de coopération au profil du domaine sécuritaire marqué par des interventions ponctuels (Tchad, Côte d'Ivoire, Centrafrique…) pour maintenir des régimes souvent contestés par les populations.

Les préoccupations sécuritaires l'ont dès lors emporté sur les préoccupations sur les autres fonctions de l'Etat envers sa population, où l'Etat s'attèle à régler l'urgent par rapport à des initiatives à long terme. C'est à nouveau la question de modèle étatique qui est à l'ordre du jour, surtout celui de son fonctionnement interne. A cet effet, le territoire de l'Etat tend à redevenir un espace ouvert à la prédation, à l'exploitation humaine, ainsi qu'à la multiplicité de la criminalité transnationale. La réactivation de conflits internes, et la résurgence de nouvelles tensions communautaires se révèle favorable au développement des activités des groupes terroristes et la zone tend à devenir un espace d'enjeu de pouvoir et d'alliance (Para 1), qui font obstacles à l'élaboration d'une réponse collective (Para 2).

**Paragraphe 1 : Jeu et enjeux de sécurité régionale**

Depuis le début de ce millénaire, une évolution majeure marque la région sahélienne, qui est perçue comme une zone d'instabilité menaçant la sécurité mondiale. Une situation qui a conduit des pays comme les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne à s'y engager en plus de la France qui y est présente depuis fort longtemps. Aussi, les besoins énormes en énergie ont transformé la région en zone de convoitise des ressources naturelles qui mobilise, outre les pays cités, les puissances émergentes comme la Chine, l'Inde ou le Brésil[74].

Cette menace est aussi incarnée par l'immigration clandestine, les trafics en tout genre, principalement la drogue et par l'islamisme djihadiste. L'Afrique de l'Ouest et le Sahel se sont alors transformés en zone d'immigration illégale en direction de l'UE[75], même si cette tendance est à relativisée, lorsqu'on sait que très peu de migrants vivant en Europe sont issu de cette zone géographique.

[74] Issaka K. SOUARE, *« Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest »*, op.cit., p 13.
[75] Frédéric DEYCARD, « *Une région à l'importance internationale croissante* », Question Internationale n°58, Paris, novembre-décembre 2012.

Cependant, les crises militaires internes, les difficultés économiques, le durcissement des contrôles en matière d'immigration aux frontières de l'Europe ont entrainé la hausse des trafics en tous genres et surtout de la drogue. En effet, le Sahel et le Sahara ont été des lieux d'échanges où la mise en place des frontières par la colonisation, n'a eu que peu d'effet. Le désert demeure emprunté par les marchands sur les anciennes routes caravanières, dont se sont joints les trafiquants. Les guerres civiles au Nord du Mali, au Niger et au Tchad, ainsi que l'instabilité politique de la Mauritanie ont transformé cette zone mal contrôlée en véritable aire des trafics. C'est ce qu'analyse Fréderic DEYCARD lorsqu'il affirme que : « *les ex-combattants de ces pays se sont reconvertis en chauffeurs et protecteurs des trafiquants, capable de déjouer les patrouilles des militaires* »[76]. A cet effet, la compréhension des récents soubresauts au Sahel passe par une mise en perspective des racines des nombreuses crises qui secouent la région (A) ; et un questionnement de la nature des dynamiques à l'œuvre (B) génératrice d'instabilité.

**A- Aux racines des crises**

Jugé « inutile » dans l'imaginaire colonial dont le développement semblait peu important, le Sahel a été délaissé par les grandes puissances « *dont l'engagement y fut orienté par deux tropismes : l'un francophone, l'autre saharien synonyme d'espace vide et incontrôlable pouvant servir de zone tampon à l'influence des pays comme l'Algérie et la Lybie* »[77]. De plus, la région présente la caractéristique d'être une aire de crises anciennes qui recouvre celle de pays dont la faiblesse et l'instabilité créent ou entretiennent les conditions d'insécurité à travers : une démographie non maîtrisée, la contestation de l'autorité légale, la généralisation de la corruption à toutes les couches sociales, une pauvreté endémique, …

Un autre facteur d'instabilité dans la région est le fait que les gouvernements des Etats y sont la plupart du temps les protagonistes des conflits armés ; ce qui fait que l'ensemble des conflits dans la sous-région depuis des années, sont des guerres civiles, mettant aux prises des acteurs nationaux. Et, l'Etat étant un acteur ou la cause des rebellions, des affrontements ou d'instabilité dans un contexte complexe et violent. Tandis que la zone où l'insécurité est préoccupante reste le nord du Mali où plusieurs katibas d'AQMI et d'autres groupes armés s'y sont implantés depuis plusieurs années. Ces groupes armés, qui tirent des profits de divers trafics, s'adonnent à des activités criminelles variées dont les prises d'otages contre demandes de rançon, le convoyage de la drogue et les trafics divers.

[76] Idem
[77] Idem

Cette région connaît aussi, un double phénomène concomitant et paradoxal, à savoir d'un côté l'internationalisation des espaces saharo-sahéliens à travers les activités criminelles ; et un processus de fractionnement des territoires à travers les conflits armés. De même que, le paysage humain y joue aussi un rôle important dans la mesure où elle obéit à des logiques claniques ou familiales qui modèlent les formes des échanges, les allégeances ou les conflits[78]. La perméabilité de la frontière entre le sud de l'Algérie, le Mali et le Niger est d'autant plus préoccupante qu'elle est le lieu d'action principal d'AQMI, sur fond de conflictualité touarègue.

### 1- Le poids des héritages coloniaux

De la colonisation, le Sahel a hérité des villes situées aux pourtours des grands fleuves et dont le développement a été limité aux stricts minimums. La population se concentre au sud du Sahel, vers les régions plus arrosées par la pluie ; alors que la majorité de l'espace est formé du désert du Sahara traversé par des nomades, des frontières poreuses, un faible niveau de développement humain, des élites restreintes et des ressources limitées.

Le legs colonial et la décolonisation ont créé des frontières artificielles là où elles n'étaient pas matérialisées par un rélief naturel et des zones de friction où il n'en existait pas[79]. Il en résulte du principe d'intangibilité des frontières au Sahel, comme dans le reste de l'Afrique, depuis la décolonisation, beaucoup moins de conflits interétatiques que des crises internes aux pays. Néanmoins, le Sahel a été le lieu de l'une des plus importantes remises en cause de la tracée des frontières, à l'exemple de la Libye qui a essayé d'annexer la bande d'Aozou, soit près de 100.000 km² au nord du Tchad[80].

Aussi, la politique des anciennes puissances colonisatrices se résumait à conserver des bons rapports avec les Etats indépendants de la région, via des accords de coopérations bilatéraux portant sur les infrastructures de base comme la construction des routes et ponts, la formation des cadres supérieurs des administrations locales, l'exploitation minière et la coopération militaire. Alors que le volet économique et humain fut largement délaisser ou confiner à des projets de développement de moindre ampleur.

Mais, en analysant profondément, on constate que les dimension économique et humaine font partie des principaux facteurs des crises actuels au Sahel. La distorsion de la structure économique

[78] Laurence Aïda AMMOUR, « *Flux, réseaux et circuits de la criminalité organisée au Sahel et en Afrique de l'Ouest* », Cahiers du Cahier du Centre d'études et de recherche de l'Ecole militaire (CEREM), spécial Sahel, n°13, décembre 2009.
[79] Gérard-François DUMONT, « *La géopolitique des populations du Sahel* », op.cit., p 14.
[80] Le conflit armé qui s'en est suivi, a été résolu avec l'acceptation par la Libye de la décision de la Cour internationale de La Haye de 1994 attribuant ce territoire au Tchad.

a engendré un désordre politique qui a exacerbé les antagonismes locaux. Les manipulations des gouvernants par les puissances occidentales et certains Etats voisins ont fini par renforcer l'incapacité des Etats à gérer les territoires et à bâtir une économie solide capable d'enclencher le développement humain[81]. Les Etats post coloniaux de la région, ont été sujet à une faiblesse induite par la fluctuation des marchés mondiaux (vu qu'ils n'avaient que leurs ressources naturelles à exporter et que les prix sont fixés par les traders) ; combiné à des politique l'imposition des politiques d'ajustement structurel, par les institutions de Bretton Wood, ayant favorisé le développement des crises internes.

Ainsi, le « désarmement douanier »[82] prôné par l'United State Agency for International Development (USAID), le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale dans le cadre des politiques d'ajustements structurelles, a renforcé le déficit des ressources étatiques. A ce fait, l'incapacité des pouvoirs publics à résoudre le défi du développement et la pression démographique a ouvert la voie à d'autres acteurs privés, voir étrangers qui investissent dans le domaine social comme l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, …sapant de fait l'autorité des Etats de la région. Il s'agit notamment des mouvements islamistes radicaux ou des organisations caritatives des pays du golfe persique, liés au courant religieux wahhabite.

### 2- Evolution des rapports entre les acteurs

On constate une évolution des rapports entre les habitants du sahel et ces nouveaux arrivants, par l'hybridation des réseaux des commerçants traditionnels couplé aux élites politico-sécuritaires et les acteurs de l'économie criminelle internationale[83]. La croissance rapide du trafic de la drogue à travers la région, en provenance d'Amérique Latine et à destination de l'Europe, provoque des alliances contre nature, parmi les réseaux classiques du commerce où des ministres, des généraux et autres responsables de sécurité des pays du Sahel parrainent discrètement cette économie criminelle.

En conséquence, les populations pauvres du Sahel se retrouvent souvent contraints de prêter allégeance à des groupes criminels, rebelles et/ou terroristes soit pour bénéficier des retombées des trafics illicites, soit pour obtenir une ultime protection. A cela s'ajoutent les effets pervers de cette économies parallèles bâties sur la corruption et le racket, à savoir, la sanctuarisation de groupes terroristes délocalisés comme AQMI ou le MUJAO, en quête inlassable d'assurer une base arrière territoriale aux fins de perpétuer leurs activités criminelles transnationales.

[81] Olivier VALLE et Jérôme SPINOZA « *Un système de crise complexe* », Question Internationale n°58, Paris, novembre-décembre 2012.
[82] Idem
[83] Ibid, pp 22-23.

Bien que les conflits, la violence ethnique, religieuse et politique soient fréquents dans la sous-région, cette violence est généralement perçue à travers le prisme de l'identité, de la mal-gouvernance et de la lutte pour les ressources naturelles plutôt que du terrorisme. Et ces facteurs, inextricablement liés, gagnent du terrain du fait des pratiques de l'économie de guerre généralisée dans le Sahel. Ils mettent en péril la sécurité de l'ensemble des Etats, entravent leur croissance économique, attisent les conflits en fournissant de nouveaux mécanismes de financement des foyers de tensions et de conflits.

### B- Les facteurs endogènes et exogènes génératrices d'instabilité au Sahel

La bande sahélienne est constituée d'une mosaïque de peuple dont les modes de vie ont été façonnés par l'environnement. Peuls, Touareg, Toubou, Maures, … sont des populations nomades et pastorales vivant dans l'espace saharo-sahélien caractérisé par une très faible pluviométrie. Ils se distinguent des Malinké, Songhaï, Dogon, Zarma, Haoussa, … sédentaires et ayant développé une agriculture de subsistance et maraichère au sein des zones méridionales de la région[84].

Les tensions entre ces populations, aggravées par de multiples ressorts extérieurs de la mondialisation et des évolutions géopolitiques, qui traversent la zone sahélienne peuvent devenir des motifs de discorde et de troubles. Les populations des zones sahéliennes connaissent des conditions de vie difficiles, puisqu'elles furent durement frappées par les sécheresses et n'ont généralement pas accès aux services de base comme : l'eau potable, les soins, l'éducation et éprouvent le sentiment d'être oubliées des autorités centrales[85].

A cet effet, l'instrumentalisation des appartenances identitaires alimente l'instabilité politique des Etats, dans un contexte de sous-développement où les appartenances identitaires deviennent des vecteurs de contestation de l'Etat central perçu comme corrompu, impuissant, voire hostile. Chaque composante de la société conserve son identité, sa culture et ses traditions alors que les ethnies se trouvent fragmentées de l'intérieur par des structures tribales et des hiérarchies sociales complexes toujours vivaces. En outre, partout où fait défaut la présence de l'autorité central équitable et puissant, les formes traditionnelles de solidarité et de protection perdurent, cristallisant le sentiment d'abandon.

De plus, la précarité, le sentiment d'être victime d'injustices et l'absence de projet de développement de ces territoires font le lit d'une contestation violente qui peut prendre des formes variées comme la rébellion ou le terrorisme. Dès lors, des mouvements de contestations politique

[84] Pauline POUPART, *« Identités religieuses, ethniques, tribales au cœur des crises »*, Question Internationale n°58, Paris, novembre-décembre 2012.
[85] Patrice GOURDIN, « *Géopolitique du Mali : un Etat failli ?* », Diploweb.com, 23 septembre 2012, http://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat.html

ou religieux tirent bénéfice de ces appartenances identitaires en remettant en cause ou rejetant les valeurs et structures étatiques. Dans cet optique, les activités criminelles prospèrent, est favorisé par la mauvaise gouvernance et la corruption, qui est un obstacle majeur à la sécurité et à la stabilité régionale. Même si, les routes des trafics ne suivent pas nécessairement les itinéraires les plus directs, elles s'adaptent aux meilleures conditions de passage, en l'occurrence les territoires où l'autorité de l'Etat est faible. De plus, les agents de l'Etat sont souvent impliqués dans les réseaux illégaux. Et, la corruption est perçue comme une redistribution des revenus.

### 1- Les ferments identitaires

Cette diversité de la population et la différence des modes de vie est à la base des tensions et conflits entre les éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires, autour des terres agricoles et de ressources pour les bétails. Aussi, ces appartenances se superposent à des appartenances identitaires, nourri par un passé douloureux et conflictuel de ces populations (esclavagisme et islamisation des populations animistes). Cette appartenance de l'individu au groupe identitaire structure fortement la relation entre les populations sahélienne et complique la relation entre ces groupes et parfois, au sein même de ces groupes.

Dans la mesure où ces populations attachent davantage d'importance à leur appartenance au groupe ethnique qu'à leur nationalité juridique, leur attitude peut consister à promouvoir essentiellement, voire uniquement, leur ethnie dans les luttes pour l'obtention du pouvoir national en attachant plus d'importance aux avantages que peut en retirer leur ethnie qu'au bien commun de l'ensemble de la population[86] de l'Etat.

Les années 90 ont aussi vu la montée des questions religieuses et des mouvements islamistes, marquées au Sahel par des nombreuses crises politiques et militaires internes aux Etats de la région. Il y eu le changement de régime au Soudan, avec l'arrivée des islamistes militaires dirigés par Oumar El Bachir. La prise du pouvoir d'Idriss Deby au Tchad, aidé par le nouveau régime soudanais et la bienveillance de la France. Et surtout la résurgence de la rébellion touarègue au Niger et Mali, par la reprise des hostilités armées entre les rebelles et les pouvoirs centraux de ces Etats.

Ces mouvements rebelles avaient pour revendication une plus grande prise en compte de l'identité touarègue à travers l'octroi d'une large autonomie politique. Or cette revendication est sujette à caution, tant elle est impactée par le jeu médiatique et l'interférence des Etats voisins l'Algérie et la Lybie. Alors que ces populations sont démographiquement minoritaires dans ces deux pays et y

[86] Gérard-François DUMONT, « *La géopolitique des populations du Sahel* », op.cit., p7.

compris au sein des zones où portent leur revendication politique, l'identité joue un rôle dans ces conflits, non pas comme une cause, mais comme une force de mobilisation politique[87]. Les dirigeants invoquent une identité unique, ses symboles et son histoire de doléances pour « rallier les troupes ». D'où, le fait qu'un manque de reconnaissance culturelle peut déclencher une mobilisation violente.

**2- La mauvaise gouvernance comme facteur pauvreté et d'insécurité des populations**

Ces deux éléments constituent, pour la sous-région, les principaux facteurs d'insécurité et d'instabilité. Les structures de l'Etat sont faibles et inaptes à garantir le fonctionnement des institutions, dont les capacités politique et juridique sont très insuffisantes. Le système judiciaire et pénal manquant de ressources financières, ne dispose pas de l'autorité de dissuasion nécessaire face aux criminelles. Les lois fondamentales sont constamment modifiées juste pour assurer la pérennité du régime et de celui qui le dirige. Dans ce contexte, la mauvaise gouvernance, parrainée par un secteur de la sécurité défaillant est globalement érigée en pratique de gouvernement, avec ses effets pervers que sont la corruption et le développement des économies criminelles, la mauvaise gestion des deniers publiques, les abus des droits de l'homme…

Ces pratiques viennent accroître les sources d'insatisfaction des populations et catalyser les activités de violences internes parfois gérées de l'extérieur. Selon le rapport 2004 du PNUD sur le développement mondial[88], l'Afrique est classée deuxième après l'Amérique du sud, en tant que contributeur socioéconomique au crime. Toutefois, l'Afrique compte les pays les écarts les plus inégaux où les 10% les plus riches gagnent 31 fois plus que les 10% les plus pauvres. La pauvreté a rendu les populations vulnérables aux incitations pécuniaires et au recrutement, volontaire ou non, par des organisations terroristes et criminelles[89]. Cette catégorie, la plus nombreuse, demeure un terreau viable pour le développement des « cellules dormantes » terroristes.

**Paragraphe 2 : Obstacles à l'élaboration d'une réponse collective**

La faillite du système de sécurité dans la plupart des Etats du Sahel depuis plusieurs décennies, renforce le phénomène d'insécurité. Cette insécurité a des origines différentes selon les pays ou les contextes, mais il existe des problèmes communs qui font le lien entre ces situations particulières et ont un impact réel sur la situation de la sécurité dans la sous-région. L'instabilité générée par les guerres civiles en Sierra Leone et au Liberia, les incursions des mouvements rebelles casamançais

[87] Rapport mondial sur le développent humain, *La liberté culturelle dans un monde diversifié*, PNUD, Economica, Paris, 2004.
[88] Ibid, p 15.
[89] Selon plusieurs informations lues dans la presse, pour les groupes terroristes au Nord-Mali, il est proposé entre 2000 à 5000 dollars par mois, aux jeunes qui sont recrutés.

au Sénégal à la frontière sud avec la Guinée, au Mali, au Niger, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire, ont considérablement accru le phénomène.

Les dynamiques d'interdépendance, économique, politique, ethnique et culturelle entre les Etats de la sous-région, le poids de l'histoire coloniale, l'orientation politico-économique des Etats, le jeu des grandes puissances dans la sous-région, la mondialisation des relations internationales sont autant d'éléments qui relativisent toute explication à partir d'un paradigme théorique à l'élaboration d'une politique sécuritaire sous régionale.

En effet, la sécurité des Etats du Sahel implique la participation de tous à l'élaboration des règles qui les lient et consentent à leur contenu. Elle tient aussi compte de l'égalité juridique de ces Etats et de l'inégalité de leurs moyens d'action. D'autant plus que, ce qui est en jeu relève de la défense collective ; car la sécurité collective repose sur un compromis entre des aspirations contradictoires des acteurs en présence, tout en assurant une sécurité pour tous les Etats. De ce fait, les difficultés à l'élaboration d'une réponse régionale au terrorisme procèdent d'abord de l'instabilité sociopolitique des Etats (A), auquel s'ajoutent les facteurs régionaux et extrarégionaux de conflictualité (B) qui impriment une forte dynamique centrifuge.

### A- L'instabilité sociopolitique comme dénominateur commun du paysage politique sahélien

Alors que la plupart des pays du Sahel célébraient, en 2010, le cinquantenaire de leur indépendance, année que l'Union Africaine a proclamée comme « Année de la Paix » en Afrique, la plupart des défis dans le domaine de la sécurité subsistent encore. D'ailleurs, dans l'introduction de « Crisis of the State in West Africa »[90], Fawole et Ukeje affirment que le Sahel, peut-être plus que toute autre région de l'Afrique, « *a acquis la réputation peu enviable de véritable théâtre de conflits violents, de l'instabilité politique et de l'implosion des Etats* »[91]. Ces défis ont donné lieu à des conflits armés, aussi bien à l'intérieur des Etats qu'entre eux, à des situations d'instabilité et à des conditions de vie difficiles pour les populations de la région.

Des variables à fort potentiel de détermination structurent les vulnérabilités internes tel que :

- un héritage historique de conflictualité précoloniale coloniale et postindépendance ;

- une forte croissance démographique dans un contexte de pauvreté et de performances économiques insuffisantes ;

[90] W. Alade FAWOLE and Charles UKEJE (dirs.), *The Crisis of the State and Regionalism in West Africa: Identity, Citizenship and Conflict*, Codesria, Dakar, 2005.
[91] Idem

- une fragilité étatique et l'instabilité sociopolitique ;

- une disparité ethnique politiquement instrumentalisée.

Cette disparité ethnique entre les zones sahéliennes et le reste du territoire des Etats de la région constitue dans la plupart des cas un obstacle à l'unité nationale, une source de conflit et un défi au gouvernement central des Etats. C'est notamment le cas du Mali où le nord saharo-sahélien, est dominé par les tribus nomades touarègues et arabo-berbères, tandis que le sud, peuplé d'ethnies noires sédentaires, concentre plus de 90% de la population[92], où il suffit d'un petit choc pour déséquilibrer le système.

### 1- Les conflits internes

Les conflits sahéliens sont le produit de l'enchevêtrement des causes structurelles et parfois d'éléments conjoncturels, qui contribuent à leur donner de l'intensité. Les deux causes structurelles identifiées ici sont un héritage de la colonisation, à savoir la distribution du pouvoir et l'attention portée aux différences ethniques comme mode de mobilisation. Cette constante est une conséquence de l'organisation territoriale des pays africains héritée de la colonisation : la priorité donnée par les colonisateurs à l'exportation des biens explique qu'ils aient privilégié comme centres administratifs et économiques des bordures côtières ou fluviales, au détriment de l'arrière-pays[93].

A cette configuration politico-administrative s'est ajouté le fait que les Etats africains ont été créés avant d'être des nations homogènes. Ainsi, le sentiment national dans les pays de cet espace géographique est-il davantage lié à l'allégeance aux dirigeants en place que de la définition formelle d'un projet national[94]. Dans la plupart des pays sahélien, la vision selon Max Weber d'un Etat disposant du monopole des moyens légitimes de violence coercitive n'a jamais été une réalité, où les Etats ont généralement été soit incapables d'assurer la sécurité de leurs citoyens, soit réticents à le faire[95].

Pour cela, loin d'être un élément structurant des conflits, l'appartenance ethnique ou religieuse s'avère un outil de mobilisation pour des mouvements armés comme celle au Nord du Mali qui menace toute la région. Car, la tendance à mélanger l'irrédentisme avec le terrorisme ou la

[92] Gérard-François DUMONT, « *La géopolitique des populations du Sahel* », op.cit., pp 4-5.
[93]Yann BEDZIGUI, « *Les conflits en Afrique : une résolution improbable* », op.cit., p 162.
[94] Lazare Ki-ZEBO, « *La crise de l'Etat en Afrique* », L'Europe en formation, n°296, printemps 1995. In Yann BEDZIGUI, « *Les conflits en Afrique : une résolution improbable* », p 163.
[95] Alan BRYDEN, Boubacar N'DIAYE et Funmi OLONISAKIN (dir. publ.), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées-DCAF, collection LIT, Genève, 2008.

criminalité contribue à brouiller les cartes. De plus, certains facteurs de conflits comme les conditions d'accès à l'eau et à la terre, sont amplifiés dans ces territoires septentrionaux des pays. En quelques années, ces territoires sont devenus un espace de non droit, où la porosité des frontières et le développement des trafics, la captation des rentes engendrées par la situation de désordre accaparées par les élites locale et nationale, l'apparition de nouveaux pouvoirs liés aux groupes des contrebandes et trafiquants, … posent de nombreux enjeux sécuritaires majeurs.

### 2- La persistance des conflits

La conflictualité postcoloniale est principalement intra-étatique tout en ayant souvent une envergure ou une diffusion sous régionale. Des conflits d'origine civile ou militaire ont affecté la région. Ces conflits ont eu pour enjeux soit la conquête du pouvoir de l'Etat et un accès aux ressources comme en Guinée Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liberia ou encore en Sierra Leone ; soit une autonomie politique, des motifs identitaires et/ou un autre partage des ressources naturelles le cas des mouvements touaregs au Mali et au Niger[96].

Toutefois, en dépit de notables avancées dans la situation post-conflit, notamment au Mali, la conflictualité liée à ces diverses crises reste effective et se manifeste par des résurgences, des pics épisodiques de violence ou une instabilité chronique accompagnée de violences politiques[97]. Encore que, cette persistance malgré des avancées dans la stabilisation, la construction de la paix et la démocratie dans de nombreux pays, renvoie à une forte prégnance de diverses causes (profondes et structurelles) parmi lesquelles la variable démographique occupe une place importante comme facteur de vulnérabilité en dépit des promesses d'avenir qu'elle pourrait comporter.

La réactivation de conflits internes, latents depuis des décennies, ou encore l'émergence de nouvelles tensions communautaires, se révèle favorable au développement des activités des groupes djihadistes. Alors que l'insuffisante prise en compte par les politiques publiques de certaines franges de la population comme les jeunes, les nomades, … dans la construction d'un projet politique inclusif entretient les fractures et aiguise les revendications communautaires[98].

Les relations entre pasteurs et agriculteurs constituent une autre cause de tensions récurrentes au Sahel. Sans pouvoir y être réduite, cette opposition latente entre populations pastorales et agricoles

[96] Philippe LEYMARIE, « *Comment le Sahel est devenu une poudrière* », In Le monde Diplomatique n°47605, avril 2012.
[97] Robin Edward POULTON, « *Vers la réintégration des Touaregs au Mali* », Le Monde diplomatique, novembre 1996. In Philippe LEYMARIE, « *Comment le Sahel est devenu une poudrière* », op.cit., p 2.
[98] Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, *Sécurité, gouvernance et lutte contre le terrorisme dans l'espace sahélo-sahélien*, l'Organisation Internationale de la Francophonie, Paris 2010.

recoupe en partie une autre opposition tout aussi lourde de tension, celle entre population nomades et sédentaires, dont la question de la rébellion touareg constitue la manifestation la plus visible[99]. Au cours des dernières années, l'activité djihadiste s'est superposée à la réalité locale des rebellions touaregs contre les pouvoirs centraux, particulièrement au Mali et au Niger. Même si leurs logiques d'action et leurs préoccupations politiques sont très différentes, les alliances de circonstances se sont établies entre les groupes rebelles touaregs et les katibas d'AQMI[100].

### B- Facteurs régionaux et facteurs exogènes de conflictualité

La coopération régionale qui devrait s'opérer peine encore à se mettre en place par le manque de volonté des pays concernés à travailler de concert, au-delà du dialogue qui s'est établi et qui s'est illustré par la tenue à Alger d'une conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme et le crime organisé dans les pays du Sahel. Il demeure que cette coopération devra se renforcer et qu'elle se dote de moyens susceptibles d'accompagner les pays de la zone dans la définition d'une stratégie commune à l'exemple de la mise en place effective du Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC).

Il serait également nécessaire que les réponses apportées ne se limitent pas au seul recours à la force armée. Il est également nécessaire que des réponses socio-économiques soient apportées afin d'affaiblir et de contrecarrer les tentations qu'auraient les populations ou des régions socialement désœuvrées et sans perspectives face aux actions de propagande visant à susciter l'adhésion de certains membres de ces populations de la bande sahélienne à la cause et au discours djihadiste.

Pour ce faire, force est de constater que l'élaboration d'une réponse régionale à la menace terroriste est acceptée par tous les acteurs concernés par la menace, mais cela reste au niveau des intentions et des discours politiques malgré des actions ponctuelles sur le plan militaire. D'où, l'inexistence d'un système de sécurité collective et le défaut d'intégration régionales des Etats sahéliens.

#### 1- Inexistence d'un système de sécurité collective

Les obstacles à l'élaboration d'une réponse régionale au terrorisme procèdent d'abord de la difficulté des Etats à contrôler ces vastes espaces éloignés des centres de gravité du pouvoir politique et auquel sa spécificité ethnique imprime une forte dynamique centrifuge. Espace aussi vaste et peu peuplé, ils ne relèvent le plus souvent que de contrôles théoriques hérités de la décolonisation[101]. Avec pour conséquence de cette particularité démographique, un maillage

[99] Idem
[100] Idem
[101] Gérard-François DUMONT, « La géopolitique des populations du Sahel », op.cit., p 3.

humain trop faible et le nomadisme souvent trop prépondérant pour permettre l'exercice efficace de l'autorité du pouvoir central, dont les capitales, sont souvent distant de plusieurs milliers de kilomètres.

De plus, les disparités ethniques entre les zones sahéliennes et le reste du territoire des Etats de la région constituent dans la plupart des cas un frein à l'unité nationale, une source de conflit et un défi à l'autorité de l'Etat central[102]. A ces aspects démographiques il faudrait ajouter les effets déstabilisateurs des insurrections de certaines populations comme les touarègues dont les premiers épisodes remontent au moins à 1916 et qui ont transformé, pendant des longues périodes, de larges zones du nord du Mali et du Niger en zones interdites à l'Etat central et ses représentants.

Les difficultés des Etats à contrôler individuellement leur territoire, en raison d'une insécurité endémique, de pouvoirs centraux souvent mal acceptés et excentrés et des forces de sécurité aux capacités limitées est le premier obstacle à cette ambition de contrôle collective. Bien que le niveau opérationnel ait enregistré des progrès notables, avec la mise sur pied d'un comité d'état-major opérationnel conjoint et d'un centre de coordination du renseignement à Tamanrasset[103], alors que les niveaux politiques de coordination sont loin de connaître la même évolution.

Ainsi, sur le plan politique, des divergences d'approche stratégique existent entre les Etats de la région sahélienne. Le Mali, par exemple, préconise une position politique commune des Etats de la région. Il souhaiterait également une mutualisation plus poussée des moyens de lutte, la conduite d'opérations conjointes transfrontalières contre les groupes terroristes et la priorisation de la recherche et de l'échange du renseignement. Alors que, la Mauritanie semble donner la priorité à la réponse militaire, option qui s'est traduite par la mise en œuvre d'un vaste programme de développement des capacités de ses forces de sécurité et au plan opérationnel par la conduite de raids contre des katibas d'AQMI évoluant dans le nord du Mali le 22 juillet 2010 et du 17 au 18 septembre 2010[104]. Les autorités de ce pays se sont également opposée à toute négociation avec les terroristes preneurs d'otage, au paiement de rançons et à la libération de détenus salafistes[105].

---

[102] Alan BRYDEN, Boubacar N'DIAYE et Funmi OLONISAKIN (dir. publ.), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*, op.cit., p 6.
[103] « *Lutte anti-AQMI, les « pays du champ » en conclave à Bamako* », par Cherif OUAZANI, jeuneafrique.com, 21 mai 2011, http://www.jeuneafrique.com/181028/politique/lutte-anti-aqmi-les-pays-du-champs-en-conclave-bamako/
[104] « *Le Mali plongé au cœur du combat contre AQMI* », par Christophe BOIBOUVIER, Marianne MEUNIER et Cherif OUAZANI, Jeune Afrique, 05 octobre 2010, http://www.jeuneafrique.com/194776/politique/le-mali-plong-au-coeur-du-combat-contre-aqmi/
[105] « *Les otages espagnols à l'ère libre* », par Célian MACE et Diane CAMBON, Libération.fr, 24 août 2010, http://www.liberation.fr/planete/2010/08/24/les-otages-espagnols-a-l-ere-libre_673907

### 2- Défaut d'intégration et manque de coordination

L'expansion de la menace terroriste à travers la bande saharo-sahélienne traduit autant une mutation idéologique, à savoir, le passage d'une rhétorique révolutionnaire algérienne à une rhétorique djihadiste régionale de la part d'AQMI. Or cette logique cherche avant tout à exploiter les divergences entre les stratégies antiterroristes des pays de la région sahélienne. Multiplier les Etats cibles avait, de ce fait, pour objectif d'éviter d'affronter un adversaire unique et cohérent dans sa riposte et de lui substituer un groupe d'Etats tiraillés par les dissensions et les suspicions.

En effet, cette stratégie est bien apparente dans le mode d'action privilégié d'AQMI qui consiste à frapper les Etats voisins à partir de sanctuaires situés dans le nord du Mali et à profiter ensuite des difficultés de coordination de la riposte par-delà les frontières[106]. C'est ainsi que depuis la création de son secteur opérationnel sahélien en 2007, la plupart des opérations d'AQMI ont été conduites dans et/ou à partir de zones frontalières.

Les enlèvements de ressortissants occidentaux, notamment, ont été quasiment tous des opérations transfrontalières. Ainsi, en 2008, deux autrichiens sont enlevés en Tunisie et transférés au Mali via l'Algérie. En 2009, les otages pris en territoire mauritanien (trois espagnols en novembre 2009 enlevé sur l'axe Nouadhibou-Nouakchott et deux italiens à Ayoun El Atrouss en décembre 2009), ont été transféré dans le Nord du Mali. Les victimes du rapt des employés des sociétés françaises AREVA et SATOM kidnappés dans la nuit du 15 au 16 septembre 2010 à Arlit[107], dans le nord du Niger, ont également été transférés dans le Nord du Mali.

Il apparaît donc que la stratégie transfrontalière employée par AQMI est un défi direct à la capacité des Etats Sahélien à unifier leurs politiques et à mutualiser leurs moyens de lutte, au moment où la riposte régionale peine à se mettre en œuvre sur le plan militaire. En cause, la mise en œuvre des approches stratégiques divergentes dans le cadre d'affaires de terrorisme où les Etats ont été conjointement impliqués a pu provoquer des frictions diplomatiques. Ainsi, la libération de quatre détenus salafistes par le Mali en février 2010[108] avait provoqué une crise diplomatique avec la Mauritanie et l'Algérie et le rappel de leurs ambassadeurs respectifs.

Cependant, le constat qui s'impose, est qu'il n'existe pas encore de réponse régionale concertée face à AQMI et les Etats concernés s'emploient à mettre en œuvre de stratégie nationale, en dépit du caractère transnational de la menace et la nécessité manifeste d'une action commune. Or, il ne

[106] Cédric JOURDE, « *Décoder les multiples strates de l'insécurité au Sahel : Le cas mauritanien* », op.cit., p 6.
[107] « *AQMI revendique les enlèvements à Arlit* », par Pierre BOISSELET, Jeune Afrique, 22 septembre 2010, http://www.jeuneafrique.com/184375/politique/aqmi-revendique-les-enl-vements-arlit/
[108] « *Au Mali, une libération entachée de soupçons* », par Célian MACE, libération.fr, 25 février 2010, http://www.liberation.fr/planete/2010/02/25/au-mali-une-liberation-entachee-de-soupcons_611944

fait pas de doute, compte tenu des capacités de nuisance d'AQMI, que la conjugaison des ressources des Etats sahéliens leur permettrait d'acquérir un avantage certain, au moins sur le volet militaire de cette lutte. Pour cela, la menace AQMI est un défi aux Etats du Sahel non pas par son envergure, mais par sa capacité à exploiter leurs divisions, mais aussi de la multitude des partenaires extérieurs impliquer sur la question[109].

**Section II : Les initiatives des partenaires extérieurs des pays du Sahel**

Plusieurs évènements ont poussé les puissances extérieures à la région et au continent africain à s'intéresser à la région sahélienne ; qu'il s'agisse de l'organisation continentale, des européennes ou des américaines, à la cherche de leurs intérêts. Aussi, animés par des vues de court terme, ces acteurs passent à côté des réalités du terrain lorsqu'ils rencontrent des difficultés et leurs évaluations ne donnent pas les résultats escomptés. Les politiques de l'UE et des Etats-Unis, bien qu'elles aient été élaborées afin de préserver et sécuriser leurs intérêts dans la région, n'ont toutefois pas permis d'empêcher une détérioration de la situation, pourtant préjudiciable à leurs intérêts géostratégiques.

Par ce biais, les Etats-Unis ont commencé à s'implanter véritablement dans la région sahélo-saharienne à la fin de la Guerre froide, sous l'administration Clinton, afin de renforcer les liens commerciaux avec l'Afrique et intégrer celle-ci dans l'économie de marché[110]. A la suite du 11 septembre, l'administration américaine a décidé de déployer sa politique africaine vers trois directions : sécuritaire, énergétique et économique afin de lutter activement contre le terrorisme. L'objectif étant de favoriser la coopération interétatique entre les Etats du continent, de promouvoir des institutions étatiques fortes capables de chasser ou d'empêcher l'implantation de groupes terroristes sur leur territoire, le tout grâce à une coopération accrue avec les Etats-Unis.

Alors que, pour des raisons à la fois historiques et géographiques, des liens unissent les Etats de la rive nord de la Méditerranée à ceux de la rive sud et de la zone saharo-sahélienne. Des coopérations bilatérales et communautaires ont été développées entre ces Etats ainsi que des relations commerciales, économiques, politiques, culturelles, et migratoires. Ces relations font l'objet des politiques ciblées de la part de l'UE dans les domaines précis. Toutefois, cette proximité représente un risque sécuritaire pour le continent européen du fait de l'immigration clandestine en provenance d'Afrique subsaharienne vers les Etats européens, la recrudescence

[109] Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, *Sécurité, gouvernance et lutte contre le terrorisme dans l'espace sahélo-sahélien*, l'Organisation Internationale de la Francophonie, http://www.un.org/en/sc/ctc/specialmeetings/2011/docs/oif_fr.pdf

[110] Kassim BOUHOU, « *Stratégie et présence économique des Etats-Unis au Maghreb* ». Note de l'IFRI, Paris, 2010.

d'actions des groupes terroristes ou encore l'augmentation du trafic de drogue à destination de l'Europe, …. Ce qui a contribué à orienter la politique de cette dernière, par un soutien aux actions des Etats sahéliens visant à renforcer les institutions étatiques, les appareils sécuritaires.

Dans cette optique, nous présenterons les dispositifs de l'UA et de la France pour la région (Paragraphe 1), avant une analyse des stratégies de l'UE et des Etats Unis (Paragraphe 2).

**Paragraphe 1 : Les dispositifs de l'UA et de la France pour la région**

Il existe plusieurs contraintes internes et externes constituant un frein à la mise en œuvre d'un système africain de sécurité collective, qui constituent des défis majeurs à la sécurité du continent. Car, définie comme un engagement réel et permanent des Etats et des dirigeants à mettre en œuvre des décisions collectivement prises à tous les niveaux, la volonté politique de la création de l'UA et des communautés économiques régionales constitue la manifestation de la volonté politique des Etats du continent, qui fait souvent défaut aux moments de la mise en œuvre des décisions des instances africaines.

Par contre, la politique de sécurité et de défense vis-à-vis de l'Afrique résulte naturellement de la définition et de l'évolution de la politique africaine de la France, qui a connu la période charnière des années 90. La décennie 1990-2000 a été marquée par des événements, dont le génocide au Rwanda en 1994, et la professionnalisation des armées françaises préconisé par un nouveau Livre blanc de la défense.

Cette dernière définit les nouvelles orientations de la coopération militaire française en Afrique, qui reposera sur un renouvellement de la doctrine d'engagement en s'appuyant sur de grands principes[111] comme :

- des interventions militaires bilatérales en principe limitées à la sécurité des ressortissants français ;
- une présence permanente réduite ;
- une multilatéralisation avec l'Europe et l'ONU ;
- l'appui aux forces africaines de sécurité (programme RECAMP) et le développement de la régionalisation qui s'appuie sur les écoles nationales à vocation régionales (ENVR).

Pour mieux cerner ces dispositifs nous présenterons tour à tour les différentes initiatives de l'organisation continentale de lutte contre le terrorisme (A) et celle de la France, en matière de coopération militaire et d'aide contre les groupes armés (B).

[111] Rapport d'information du Senat sur : *La politique africaine de la France*, n°324, SENAT, Paris, 28 février 2011.

### A- Les initiatives de l'Union Africaine

Depuis sa création, l'UA a affirmé sa volonté d'assumer davantage de responsabilités en matière de prévention, de résolution des conflits et de maintien de la paix. Les crises survenues sur le continent, au cours des dernières décennies, ont cependant donné lieu à des situations contrastées, suscitant parfois des réserves quant aux capacités de l'organisation à répondre aux crises qui secoue le continent, sans soutiens extérieurs. En effet, au regard des évolutions récentes et des mutations des contextes sécuritaires, certaines crises continentales, constituent par ailleurs des menaces à l'échelle mondiale et requièrent des réponses internationales. Car, l'enjeu dépasse les seules questions de l'appropriation africaine de ces crises et porte davantage sur une coordination adéquate des acteurs et des moyens pertinents au niveau national, sous régional, continental et international[112].

Or, le sahel a connu un tournant majeur lié à l'évolution de la situation politique et militaire dans la sous-région. Cette évolution est marquée par la recrudescence et la diversification des défis sécuritaires. De l'apparition et du développement d'organisations terroriste comme AQMI, à la présence de troupes militaires étrangers notamment français et américains, les crises politiques à répétition des Etats de la zone ; ainsi que la paupérisation croissante des populations de cette région constituent de réelles menaces à la paix et à la sécurité continentale et mondiale.

L'idée d'une autonomisation du continent en matière de sécurité, répond au besoin de lever les obstacles au développement socio-économique, représentés notamment par la persistance des conflits et de l'instabilité dans certaines régions. Pour cela, la construction d'une architecture africaine de paix et de sécurité s'inscrit dans le contexte d'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix (OMP) justifiant une responsabilisation accrue des organisations régionales. Aussi, il existe une certaine concurrence entre les différents acteurs de l'APSA, dans leur volonté d'assurer davantage de responsabilités. La gestion de la crise enclenchée au Mali en 2012, en est une illustration singulière. En raison de divergence d'appréciation et de la complexité de cette crise, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'UA ne sont pas parvenues à prendre une décision ferme après la conquête du Nord du Mali, par les groupes armés et les mouvements terroristes[113].

Toutefois, l'opérationnalisation des mécanismes de sécurité se révèle complexe en raison des limitations des Etats et des organisations confrontées à des menaces diversifiées et complexes. Il

[112] Michel LUNTUMBUE, « *APSA : contours et défis d'une Afrique de la défense* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 15 janvier 2014.
[113] Idem

se pose dès lors la question du pragmatisme des objectifs fixés dans le contexte politique et sécuritaire actuel du continent.

### 1- Difficulté d'application de l'AAPS face aux défis sécuritaires dans le Sahel

L'architecture Africaine de Paix et de Sécurité (AAPS) comprend un certain nombre de mécanismes pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits ainsi que la reconstruction post-conflit. La toute première session ordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA tenue à Durban, en Afrique du Sud, en 2002 a adopté le Protocole[114] relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité (CSP)[115] qui dote l'organisation continentale d'une architecture globale de paix et de sécurité.

En effet, l'effondrement des forces de sécurité, les dysfonctionnements dans des armées peu professionnelles, mal-formées et mal-équipées, et insuffisamment représentatives, sont dans certaines circonstances la cause directe de l'augmentation du niveau de violence dans les Etats. Ils entraînent une défaillance des autorités étatiques dans le contrôle de leurs espaces terrestre, ce qui fait que toute difficulté interne peut rapidement prendre une dimension transnationale et entretenir l'instabilité dans toute une sous-région. Elle crée les conditions dans lesquelles peuvent prospérer de nouvelles menaces sécuritaires, portées par des acteurs non étatiques (trafiquants, milices, groupes terroristes) avec en toile de fond une situation politique et économique dégradée. A cet effet, la résonance des actions terroristes dans le Sahel et du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest démontre leurs implications stratégiques[116].

Avec à son bilan sept opérations de paix[117] dont trois en cours ainsi que de nombreuses missions de médiations dans plusieurs conflits, l'AAPS marque une avancée dans la volonté de l'UA de résoudre les problèmes relatifs à la paix, à la sécurité et à la stabilité du continent. Pour cela, l'enjeu de l'édification d'une stratégie africaine vise à préserver et/ou rétablir la paix et la sécurité dépasse la seule question de l'appropriation africaine de ces crises, mais porte sur la coordination

[114] Article 7 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine. Aux termes de l'article 7 du Protocole, le CPS autorise notamment l'organisation et le déploiement de missions d'appui à la paix ; impose, conformément à la Déclaration de Lomé des sanctions chaque fois qu'un changement anticonstitutionnel de gouvernement se produit dans un État membre, …

[115] Pour se saisir d'un conflit ou d'une situation, le Conseil de paix et de sécurité utilise les moyens à sa discrétion, soit à travers l'action collective du Conseil lui-même, soit à travers son Président ou le Président de la Commission de l'UA, soit à travers le Groupe des sages. (Articles 11 et 12 du Protocole relatif à la création du CPS).

[116] Amadou Makhtar NDIAYE, « *Sécurité collective en Afrique : entre ambitions et réalités* », Institute for Security Studies, Pretoria, http://www.defnat.com/site_fr/pdf/Ndiaye%2001-11.pdf

[117] Les opérations en cours sont : la Mission de l'Union africaine en Somalie - AMISOM, la Mission hybride des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour - MINUAD, et l'Initiative de coopération régionale contre la LRA - IRC/LRA ; alors que les missions terminées sont : la Mission d'assistance électorale et sécuritaire aux Comores - MAES, la Mission Africaine au Burundi - MIAB, la Mission de l'Union Africaine pour le soutien aux élections aux Comores - MUASE), et la Mission de l'Union Africaine au Soudan - MUAS.

des acteurs et des moyens aux différents niveaux du processus. Outre cette nécessité d'articulation des rôles de chacun, le dispositif de l'AAPS et la « culture militaire » qui le sous-tend, ont montré, à l'épreuve des crises au Sahel ou en Afrique de l'Est, une certaine inadaptation au contexte de la lutte contre le « terrorisme international », car conçus sur le schéma des opérations classiques de soutien à la paix (maintien, consolidation) dans lequel les parties belligérantes sont clairement identifiées et localisées[118].

Cependant, l'AAPS se heurte aussi à des difficultés dans sa mise en œuvre, comme le manque d'unités militaires possédant le niveau requis de discipline, d'entraînement et d'équipement. La capacité des services centraux de l'UA à assurer le suivi administratif, financier et opérationnel de missions de paix demeure largement insuffisant. Quant aux mécanismes conjoint de soutien destiné à facilite la coordination stratégique entre l'UA et ses partenaires extérieurs, à l'exemple de l'ONU, sa mise en place a été lente et sa dotation en personnel n'est intervenue qu'au milieu de l'année 2009.

Enfin, l'AAPS est confrontée à de nombreuses difficultés d'ordre politique parmi lesquelles, il faut relever la difficulté de l'UA à forger un consensus rapide sur les crises majeures. Ceci s'explique par la grande diversité des pays du continent, mais aussi par la rivalité entre certains Etats majeurs tels que l'Afrique du Sud et le Nigéria qui se disputent le leadership continental. De même que, la rivalité linguistique entre pays anglophones et francophones entrave également le fonctionnement des organes sécuritaires de l'Union[119].

### 2- La Force en Attente Africaine (FAA)

Afin de permettre au Conseil de Paix et de Sécurité d'assumer ses responsabilités, notamment dans le déploiement de missions d'appui à la paix et d'intervention visant à prévenir les crimes de guerre, le génocide, les crimes contre l'humanité, … une Force en Attente Africaine « prépositionnée » a été créée en 2004[120]. Cette force est composée de contingents multidisciplinaires en attente, avec des composantes civiles et militaires, issus de différents pays membres et prêts à être déployés rapidement, dans différentes situations de crises.

[118] Michel LUNTUMBUE, « *APSA : contours et défis d'une Afrique de la défense* », op.cit., p15.
[119] Arsène Brice BADO, « *L'Union Africaine et le sécurité collective* », Revue Sécurité Mondiale, Université Laval, Bulletin n°58 Septembre-Octobre 2012.
[120] Article 13 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il ne s'agit cependant pas des troupes stationnées mais de contingents mobilisables en situation opportune.

La FAA est l'une des composantes essentielles de l'AAPS, aux côtés du Groupe des sages[121] et du Mécanisme continental d'alerte rapide[122]. Les contingents de la FAA, sélectionnés et formés pour des missions communes, peuvent être déployés rapidement selon six « scénarios », correspondant chacun à des situations de crise de plus en plus marquées[123].

La FAA a été conçue avec une structure pyramidale se déclinant du niveau continental vers les pays membres et passant par les organisations sous régionales, celui des communautés économiques régionales (CER), avec une répartition de responsabilités à chaque échelon concerné. Les cinq régions du continent à savoir, l'Afrique australe, de l'Est, du Nord, de l'Ouest et Centrale, ainsi que leurs CER correspondantes, constituent chacune une brigade en attente, devant servir de base à la FAA.

Les cinq brigades sont : la Brigade de la communauté de développement d'Afrique australe (SADCBRIG), la Brigade en attente d'Afrique de l'Est (EASBRIG), la Brigade en attente d'Afrique du Nord (NASBRIG), la Brigade de la communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (ECOBRIG) et la Brigade de la communauté économique des États d'Afrique centrale (ECCASBRIG). En plus de sa brigade en attente, chaque CER est censée posséder un dispositif de planification permanent, un quartier-général cadre à partir duquel est assemblée sa brigade. Au total, à l'échéance 2015, la FAA devrait être en mesure de regrouper de 25000 à 32000 hommes avec ses cinq brigades. Ce qui n'est pas le cas, jusqu'à nos jours.

En effet, à peine deux des cinq brigades régionales sont en passe d'être opérationnelles, en raison de multiples obstacles politiques et matériels. Même si les CER d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est étaient les plus avancées en termes de forces susceptibles d'être engagées et de leurs capacités globales[124]. Mais, ces sous-régions restent assujetties à un obstacle commun à toutes les CER : les divergences politiques entre les Etats, les institutions régionales et sous régionales, qui limitent l'intégration des Forces. Mais encore, les mécanismes de coopérations entre l'Organisation

[121] Composé de cinq hautes personnalités africaines, issues des diverses couches de la société et reconnues pour leur contribution exceptionnelle à la cause de la paix, de la sécurité et du développement sur le continent, le Groupe des sages remplit des missions de consultation et d'information auprès du CPS et de la Commission de l'UA.

[122] Le Système continental d'alerte rapide consiste théoriquement en un centre d'observation et de contrôle dénommé « salle de veille », situé à la Direction de la gestion des conflits de l'Union et chargé de la collecte et de l'analyse des données sur la base d'un module approprié d'indicateurs d'alerte rapide.

[123] Missions d'observation ; déploiement préventif, afin d'éviter qu'un différend ou un conflit ne s'aggrave, ou qu'un conflit violent en cours ne s'étende à des zones ou États voisins ; intervention dans un État membre, dans certaines circonstances graves ou à la demande d'un État membre, afin de rétablir la paix et la sécurité, conformément aux dispositions de l'article 4(h) et 4(J) de l'Acte constitutif,…

[124] En novembre et décembre 2009, la brigade Est de la FAA a conduit l'exercice ***Amani Carana***, durant lequel près de 1600 soldats ont été projetés et déployés à Djibouti. Cet exercice a permis la validation de la capacité opérationnelle initiale de la brigade Est. Six pays membres de la brigade Est participaient à cet exercice à savoir : le Soudan, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, l'Éthiopie et Djibouti.

continental et les autres partenaires manquent encore de clarté, générant parfois d'incompréhension, voire une impression de la mise sous tutelle de l'UA, face à certaines puissances mondiales et régionales.

### B- Le rôle de la France au Sahel

Dès 2008, la présidence française de l'Union Européenne inscrit dans les priorités de l'agenda européen de politique étrangère les préoccupations exprimées dans son Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationales, à savoir : la vulnérabilité des Etats de la région sahélienne ainsi que leur faiblesse à lutter contre les rébellions, les trafics en tous genres, les flux de migrants illégaux et les actes de terrorisme qui représentent des dangers pour l'espace saharo-sahélien et pour la France.

Selon le Livre Blanc, « *La bande sahélienne, de l'Atlantique à la Somalie, apparaît comme le lieu géométrique de ces menaces imbriquées et, à ce titre, appelle une vigilance et un investissement spécifique de la durée.* »[125] S'il souligne les atouts et le potentiel humain et économique de l'Afrique, le Livre blanc souligne aussi les fragilités et les incidences directes que les problèmes du continent peuvent avoir sur les intérêts de la France. Il s'agit de l'immigration clandestine, de l'implantation des groupes terroristes, des réseaux criminels, les trafics de drogues, armes ...

Les enjeux sécuritaires étaient donc de plus nombreux, la France semble l'avoir compris, puisqu'elle a pris le risque d'intervenir dans les crises sécuritaires qui touchent les Etats dans lesquels sa présence et ses intérêts sont les plus menacés.

#### 1- L'action militaire française en Afrique

La France a développé une vocation africaine d'une partie de son armée où l'armée de Terre déploie environ 10000 hommes sur le continent africain. Ce contingent est formé de forces pré-positionnées (environ 3900) et de troupes déployées pour des séjours de courte durée de quatre mois[126]. A cet égard, l'Afrique est au premier rang de la stratégie de prévention sécuritaire intéressant, directement et indirectement, la France, qu'il s'agisse des risques de conflits, du développement du terrorisme dans les Etats de la zone sahélienne ou des périls qui menacent leur stabilité.

Le principal enseignement du rapport[127] sur les relations de défense entre la France et les Etats du continent depuis les années 1990, est, qu'elles ont évolué, mais dans la continuité. En effet, pour

[125] Le Livre Blanc, *Défense et Sécurité nationale*, La Documentation Française, Odile Jacob, Paris, 2008.
[126] Michel KLEIN, « *Les interventions en Afrique* », In « *L'Afrique subsaharienne d'une crise à l'autre* », Fondation pour la Recherche Stratégique, Actes de la Journée d'étude du 05 février 2007.
[127] Josselin ROHAN (sous la dir), *La politique africaine de la France*, Rapport d'information Commission des Affaires étrangères du Sénat français, n°324, Paris, 28 février 2011.

les rédacteurs du rapport la « *politique africaine connaît de grandes similitudes quels que soient les gouvernements qui se sont succédé en France. Depuis trente ans, la politique diplomatique de la France en Afrique évolue sans ruptures majeures mais en suivant l'évolution des grands bouleversements mondiaux et en s'y adaptant* »[128].

D'une manière générale, le volet militaire a été la clé de voute du système de coopération mis en place dans les années 60, lors de la décolonisation, et destiné à perpétuer la domination multiforme de la France. Même si au fil des années l'emprise de la France dans un grand nombre de domaines concernés par les accords signés en 1960 et amendés ou révisés ultérieurement, s'est relâchée face à un exercice plus effectif de la souveraineté par les Etats africains, engagés dans de nouveaux espaces de solidarité et de coopération internationales. Cette évolution n'a pas pour autant remis en cause l'esprit, voire l'essence du système mis en place en 1960. Puisque, cette politique interventionniste se base désormais aux dispositifs internationaux de règlement des conflits et utilise les réseaux d'influence dont la France dispose, que ce soit au Conseil de Sécurité de l'ONU ou à l'Union Européenne, voire à l'Union Africaine[129].

Et requiert pour cela, une condition juridique et une condition politique[130] :

- l'intervention doit avoir un cadre légal. Elle doit se faire en fonction d'un mandat donné par les Nations Unies ou une organisation régionale. Il peut s'agir également d'une action de légitime défense (si les conditions en sont réellement remplies) ou à la demande d'un gouvernement, d'un pays avec lequel nous serions liés et qui lui-même serait dans une situation de légitime défense (le cas du déclenchement de l'opération Serval) ;
- mais ce dernier cas pose un autre problème à l'origine de la deuxième condition. L'intervention dans un cadre purement national est moins légitime même si elle reste légale. Le soupçon d'ingérence survient vite. L'intervention conjointe avec d'autres nations est alors un avantage, plus encore sur le plan politique que militaire. Mais la légalité ne suffit plus tout à fait, car le problème de la légitimité est également important.

C'est, ce qui a poussé la France à revoir sa stratégie en Afrique en adoptant un nouveau concept de partenariat.

[128] Idem
[129] Albert BOURGI, « *Renégociation des accords de défense avec les Etats africains et interventionnisme français sur le Continent* », In Colloque organisé par la Fondation GABRIEL PERI et le PIT-SENEGAL, sous le thème : *La crise globale et l'Afrique : quels changements ?* Dakar, 18 et 19 mai 2010.
[130] Pascal BONIFACE, « *Les Opération militaires extérieurs* », Revue Pouvoir, n°125, Paris, 2008.

### 2- Le dispositif de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP)

Concept adopté au Sommet Afrique-France de 1998, il se décline en de multiples programmes de formations et de coopération militaire sur les plans logistiques, financiers et d'assistance technique. Il vise à aider les Etats africains à assurer eux-mêmes la sécurité du continent dans un cadre régional, et cela en coordination avec l'ONU, dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits. Ce concept a progressivement évolué jusqu'à englober une large part des actions de coopération, tant structurelle qu'opérationnelle, conduites par la France. A ce titre, la France fournit une formation relative au maintien de la paix destiné aux forces armées et de police de plus de 30 pays sur le continent. Aussi, le programme RECAMP apparaît comme un outil d'encadrement des forces de défense et de sécurité. Il s'est agi donc pour la France d'aider les pays du continent, tout en élargissant le spectre des contributeurs, à développer leurs compétences et leurs ressources pour améliorer leur gouvernance sécuritaire[131].

Le concept RECAMP s'inscrit aussi dans un contexte de remise en question de la politique africaine de la France, marquée par des échecs, des changements de pouvoir au niveau de l'Etat français, notamment avec l'arrivée de la gauche qui supportait assez mal l'idée du « pré-carré » en Afrique[132]. Puisque, la réforme du secteur de la défense et de la sécurité en Afrique est de nature politique et stratégique. Elle relève d'une évidence : celle du déplacement de la conflictualité, passée successivement du stade de « guerre interétatique » à « lutte contre le terrorisme international » conduits sur les territoires des Etats faibles.

## Paragraphe 2 : Les stratégies de l'UE et des Etats Unis

L'engagement des Etats-Unis et la mise en place d'une politique à destination de l'Afrique remontent à la fin de la guerre froide. Dans le cadre de la nouvelle stratégie globale adoptée à partir de la fin des années 1990, les Américains cherchent à promouvoir un ensemble régional intégré dans l'économie de mondiale du marché. Mais, depuis les attentats du 11 septembre 2001, l'intérêt porté à l'Afrique s'est renforcé considérablement, dans les domaines militaire et sécuritaire. De ce fait, jugeant, que leur propre sécurité était dépendante des succès contre le terrorisme sur le continent africain en général, et plus particulièrement au Maghreb et au Sahel, dont étaient originaires certains combattants tués ou faits prisonniers en Afghanistan, les Etats-Unis ont cherché à renforcer les capacités des gouvernements de la région pour lutter contre les groupes terroristes (A).

[131] Jean-François OWAYE, « *La régionalisation et l'africanisation de paix en Afrique dans les années quatre-vingt-dix* », Université Omar Bongo, Libreville.
[132] Idem

C'est à cette fin qu'est lancée en 2002 l'Initiative Pan-Sahel[133] (Pan-Sahel Initiative-PSI), destiné à former et à équiper au moins une compagnie de 150 hommes dans chacun des quatre pays partenaires (Tchad, Mali, Mauritanie et Niger). Ce programme fut remplacé en 2005 par le Partenariat transsaharien contre le terrorisme (Trans-SaharanCounterTerrorismPartnership-TSCTP[134]) qui inclura d'autres Etats comme : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Nigeria, le Burkina Faso et le Sénégal[135].

Par contre, la Stratégie de l'Union européenne (B) pour la région du Sahel publiée le 22 septembre 2011, par le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) intitulé « Stratégie pour la sécurité et le développement dans le Sahel[136] » dont le but est « de rendre l'action extérieure de l'UE plus cohérente et efficace », adopte une démarche différente des américains. L'approche européenne, se base sur le postulat de l'interaction entre sécurité et développement ; en se fondant sur le caractère indissociable de ces deux dimensions. Car, pour l'UE cette région s'illustre, comme une zone à l'intérieur de laquelle, du fait notamment de sa spécificité géographique et de l'incapacité des pays concernés à y maintenir un contrôle effectif et efficace, se développe instabilité et insécurité.

De même que, la stratégie européenne traduit bien les réalités et les préoccupations sécuritaires, ainsi que celles d'ordre socio-économiques et particulièrement la nature multidimensionnelle des défis auxquels cette région est confrontée et par conséquent la nature des réponses à apporter. A cet effet, la problématique de la sécurité et du développement dans le Sahel sont abordés sous plusieurs angles.

### A- L'engagement américain au Sahel

Les attentats du 11 septembre ont été l'élément accélérateur de l'engagement accru des Etats-Unis en Afrique et plus particulièrement au Sahel, en matière sécuritaire. Même si les attaques contre les ambassades américaines, au Kenya et en Tanzanie ont déjà alerté les autorités américaines dans le renforcement de leur coopération en matière sécuritaire. En effet, avec ses étendus désertiques, ses frontières non contrôlées, ses problèmes de gouvernance, de tensions sociales, … la bande sahélienne présente les caractéristiques de l'espace idéal pour l'implantation et le développement rapide des organisations criminelles transnationales et des groupes terroristes.

[133] Un programme du gouvernement américain doté d'un budget de 8 millions de dollars.
[134] Pour la période 2005-2009, 490 millions (100 million par an) de dollars ont été attribués au TSCTP.
[135] Antonin TISSERON, « *Enchevêtrement géopolitique autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara* », In Hérodote, « *Géopolitique du Sahara* », La Découverte, 3è trimestre, Paris, 2011.
[136] Service européen pour l'action extérieure, *Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel*, Union Européenne, Bruxelles, septembre 2011.

Pour bon nombre de chercheurs et observateurs, le Sahel est aussi vulnérable à l'extrémisme islamiste, du fait que les musulmans y sont plus nombreux et, lorsqu'ils vivent dans des communautés minées par la pauvreté, le chômage et un sentiment d'exclusion et de négligence, ils peuvent être sensibles aux messages extrémistes des recruteurs des groupes terroristes. Ce qui a conduit le gouvernement américain à fusionner toutes les formes d'aide du pays en faveur du continent africain. Afin que cette aide soit destinée à la sécurité, au développement ou aux interventions humanitaires, pour viser des objectifs prioritaires de lutte contre le terrorisme.

### 1- Le Partenariat transsaharien contre le terrorisme et AFRICOM

La TSCTP a officiellement été lancée en juin 2005, par le déroulement de l'Exercice « Flintlock 2005 »[137]. Des membres des forces spéciales américaines ont participé à des exercices d'entraînement, avec leurs homologues des pays du Sahel. Ce programme inter-agences, incluant notamment le Département d'Etat, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et le Département de la Défense, est plus ambitieux que le PSI, avec pour objectif d'empêcher les groupes terroristes de recruter et de former de nouveaux combattants et d'éviter l'établissement d'une zone pouvant servir de refuge à des terroristes.

Dans ce programme, l'accent est particulièrement mis sur l'amélioration les capacités militaires des Etats partenaires et de la coopération régionale. La sécurité est un pré requis pour les actions de développement et de renforcement de l'Etat, avec en toile de fond le rôle croissant du Pentagone en Afrique. Cette approche américaine met l'accent sur la dimension militaire, dont l'entraînement des soldats locaux, la fourniture d'une aide militaire, la vente et le transfert d'armes américaines ; qui s'est traduite par la création du commandement pour l'Afrique. Résultant de la réorganisation des structures de commandement américain dans leur lutte contre le terrorisme, l'AFRICOM, depuis ses débuts en 2007 avait pour but de regrouper les initiatives et efforts américaines en direction du continent. Cependant, la lutte contre le terrorisme demeure le centre des préoccupations de cette structure.

Ayant pour mission la coordination des relations militaires entre les Etats-Unis et les Etats africains, AFRICOM est un ensemble qui rassemble outre les militaires, les diplomates et les agents des renseignements, les membres de la Sécurité Nationale (NSA) et de nombreux fonctionnaires issus d'autres ministères. Son objectif reste la protection, la défense des intérêts américains par le renforcement de la capacité militaire des pays africains et des organisations

[137] Peter J. SCHRAEDER et Ivan CROUZEL, *La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique*, Politique Africaine, Karthala, Paris, 2005.

régionales, et si nécessaire, par la conduite des opérations militaires afin de combattre la criminalité internationale et le terrorisme international[138].

Aussi, AFRICOM a pour mission de participer au processus de planification, de conception conjointe et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités militaires par des militaires et au renforcement des institutions et capacités des forces armées africaines. En sommes, cette structure est un commandement combattant du terrorisme qui se camouffle derrière les questions humanitaires, le développement et la prévention des conflits en Afrique. Sa vocation est la lutte préventive et active contre le terrorisme dont la menace contre les intérêts américains en Afrique[139].

### 2- Ambiguïté du discours au Sahel

L'ambiguïté qui entoure le discours officiel américain sur ses initiatives anti-terroristes au Sahel est une posture essentiellement stratégique. En effet, les autorités américaines ne souhaitent pas communiquer sur la vocation anti-terroriste de leurs différents programmes ; car elles redoutent d'exposer toutes leurs activités et leurs partenaires du continent aux attaques des groupes terroristes. Car, si ces programmes étaient présentés comme le bouclier anti-terroriste américain au Sahel, cela pourrait inciter les groupes terroristes opérant dans la région à défier le dispositif ou punir les pays africains qui collaborent avec eux.

Au-delà de cette posture essentiellement stratégique, la lutte anti-terroriste est structurante de la conception et du déploiement américain au Sahel. C'est donc logiquement que la lutte contre AQMI et ses katibas constitue le principal but militaire de ce déploiement. De ce fait, la stratégie américaine dans la région pourrait se résumer en deux fondamentaux qui sont : d'une part, la sécurisation militaire, la sécurisation des sources d'information en matière de lutte contre le terrorisme mondial, et, d'autre part, l'accès illimité aux sources d'énergie et autres ressources stratégie. Dans cette perspective, les Etats Unis cherchent à obtenir des partenariats avec les pays de la région sous des prétextes divers.

## B- La stratégie de l'Union Européenne pour le Sahel

A sa publication, la Stratégie de l'UE pour le Sahel semblait prometteuse et adoptait une perspective saluée par tous, puisque l'UE reconnait les liens inextricables entre développement et sécurité et met en œuvre ce principe à l'échelle de la région sahélienne. En s'engageant à agir simultanément dans les deux domaines, l'UE fait sienne le concept « d'approche globale », lequel

[138] Alain FOGUE TEDOM, « *AFRICOM : le commandement américain pour l'Afrique* », Diploweb.com, 21 novembre 2011, http://www.diploweb.com/AFRICOM-Le-commandement-militaire.html
[139] Idem

suppose une plus grande cohérence et coordination dans ses outils d'intervention[140] (financier, économique, civil et militaire). Enfin, l'UE abandonne l'approche bilatérale des relations avec des Etats tiers pour lui préférer une approche régionale, laquelle semble d'autant plus pertinente pour la région du Sahel qu'il s'agit de maux transnationaux. Le tout visant à prévenir toute détérioration politique, sécuritaire et humanitaire dans les pays de la région.

A cet effet, l'action envisagée par l'UE[141] s'inscrit en soutien aux autorités des pays concernés dans leurs efforts pour faire face aux défis d'ordre politiques, socioéconomiques, environnementaux et sécuritaires auxquels ils sont confrontés ; mais le défi majeur étant la menace terroriste dont le groupe des combattants se réclamant de la mouvance AQMI.

Intitulée « Stratégie pour la sécurité et le développement dans le Sahel », cette dernière traduit bien les réalités et les préoccupations sécuritaires et celles d'ordre socioéconomiques et particulièrement la nature multidimensionnelle des défis auxquels cette région est confrontée, de même que les réponses à apporter[142]. Cette stratégie représente un fait non négligeable pour la région particulièrement trouble au Sahel. Toutefois, elle soulève aussi un certain nombre de questionnement.

### 1- Les objectifs de cette stratégie

Elle s'articule autour de l'appui que l'Union Européenne est susceptible d'apporter en soutien aux pays de la bande sahélienne dans leurs efforts afin de faire face aux problèmes complexes d'ordre socioéconomiques, politiques, environnementaux et sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Mais, il est nécessaire de préciser que bien que c'est à ces différentes dimensions qu'il est impératif de s'attaquer, c'est bien la situation sécuritaire et précisément la menace terroriste, incarnée par AQMI, qui semble avoir été le déclencheur de l'attention portée à la région du Sahel et de la grande majorité des actions nationales et internationales initiées.

De plus, cet appui vise particulièrement à « *améliorer la stabilité politique, la sécurité, la bonne gouvernance, la cohésion sociale dans les Etats du Sahel, ainsi que les opportunités économiques et d'éducation* »[143]. Puisque, l'un des postulats des initiatives envisagées pour cette région est qu'un meilleur développement et l'amélioration des conditions socioéconomiques de ses populations contribueront à réduire la menace de l'extrémisme violent tel qu'il s'illustre dans

[140] Patrice GOURDIN, « *L'Union Européenne et le conflit malien* », Diploweb.com, 16 juin 2013, http://www.diploweb.com/L-UE-et-le-conflit-malien.html
[141] Rapport-Etude, *Nébuleuse criminalo-terroriste en Europe : Corrélation entre groupes terroristes et crime organisé dans l'Union Européenne*, Parlement Européen, PE 462.503, Bruxelles, 2012.
[142] William ASSANVO, « *Réflexions sur la Stratégie européenne pour la sécurité et le développement dans le Sahel* », Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique (OVIDA), Note d'analyse n° 5, Octobre 2011.
[143] Service européen pour l'action extérieure, *Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel*, op.cit., p 4.

l'action, le développement et les risques d'expansion des groupes armés et/ou terroriste. En effet, il est question de contribuer à l'amélioration des relations entre les populations vivant dans la bande sahélienne et les autorités de leurs pays respectifs par le biais d'actions visant à restaurer la confiance vis-à-vis du pouvoir central dont l'inaction ou son ineffectivité dans certaines de ces régions a laissé naître un sentiment d'abandon. Mais encore, il s'agit de réduire les actes terroristes et les enlèvements dans le Sahel, en tentant de limiter les capacités opérationnelles d'AQMI et des autres groupes terroristes comme le MUJAO, en permettant notamment le redéploiement de forces de sécurité nationale dotées de moyens efficaces.

Pour ce faire, la stratégie souligne et intègre le lien étroit et la corrélation entre la sécurité et le développement ; en s'articulant autour des quatre axes[144] :

- promotion du développement, de la bonne gouvernance et de la résolution des conflits internes : afin de résoudre les problèmes socioéconomiques de sorte à améliorer les conditions de vie des populations qui vivent dans les régions sahéliennes et à leur offrir des opportunités économiques; pour que cette région n'offre un environnement propice au développement d'un certain radicalisme et d'activités criminelles ;
- promouvoir une coopération régionale plus étroite, pour que l'UE se présente en facilitateur œuvrant à une approche plus coordonnée au niveau régional et international, permettant notamment aux différents pays de la région de travailler de concert à travers un dialogue soutenu et renforcé, à une gestion efficace des menaces et défis ;
- renforcer les capacités sécuritaires nationales et l'état de droit ; car l'instabilité dans certaines parties du Sahel est due au développement de zones de non droit échappant complètement ou en partie au contrôle étatique; situation tributaire notamment de l'incapacité des forces de sécurité de certains des pays à assurer et à imposer une présence effective dans ces régions (incapacité due au manque d'équipements et de formation) ;
- amélioration de la situation économique et la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme ; puisque les difficultés socioéconomiques et la marginalisation fragilisent la cohésion sociale dans plusieurs zones sahélienne, faisant le lit d'une idéologie islamique radicale qu'AQMI essaie d'implanter. Pour cela, la stratégie de l'UE envisage de supprimer ou de réduire, les facteurs qui favorisent l'émergence, l'enracinement et le développement de cet extrémisme violent. Par la réduction de la pauvreté et le sentiment d'exclusion sociale.

[144] Jean-François DAGUZAN et Jean-Luc MARRET, « *Premières rencontres européennes sur la menace terroriste et la lutte contre le terrorisme* », Fondation pour la recherche stratégique, Paris les 11 et 12 février 2010.

Toutefois, ces différentes mesures envisagées posent le défi de leurs mises en application avec les effets escomptés, vu que l'urgence de la situation au Sahel, ne laisse le temps ni aux consultations ni aux études de faisabilités.

### 2- La difficulté de la mise en œuvre de la stratégie européenne

Le Sahel est une région traversée par des dynamiques diverses et complexes. Il est nécessaire que chaque initiative visant à stabiliser la situation découle d'une analyse profonde des dynamiques complexes et interactions d'ordre sociales, économiques, historiques, culturelles, politiques et sécuritaires. En effet, ce sont ces dynamiques et interactions, qui contribuent à l'émergence et au développement d'un islamique radical et violent dans la région, de la criminalité transnationale organisée et des trafics en tous genres.

Cependant, la « stratégie européenne » telle qu'elle est présentée n'est pas à l'évidence un document opérationnel, ce qui limite son impact effectif sur le terrain[145]. Tout au plus, elle illustre de manière formelle et dans des grandes lignes la prise de conscience politique au niveau européen de la nature des principaux défis auxquels est confrontée la bande sahélienne et la volonté de l'UE à apporter sa contribution à la lutte contre le terrorisme dans cette région[146].

En effet, les questions de sécurité et les questions de développement sont interdépendantes mais leur analyse doit se faire de façon distincte. De plus, une distinction doit être faite entre les problèmes systémiques auxquels la région est confrontée depuis longtemps et les problèmes plus récents qui sont apparus au cours des dernières années. A cet effet, notons que la région est confrontée aux problèmes systémiques de la faiblesse des capacités des pouvoirs publics à lutter contre l'extension de la criminalité, du trafic illicite et du terrorisme dans leurs territoires, à la pauvreté généralisée, au sous-développement, à des variations climatiques qui vont de modérées à intenses, et à des crises alimentaires fréquentes. La région a également été confrontée aux problèmes récents liés aux répercussions régionales de la chute de Kadhafi en Libye, à la reprise de la rébellion touareg dans le Nord du Mali, à l'activité croissante de Boko Haram dans le Nord du Nigeria.

Malgré les promesses couramment exprimées de coordination de l'UE, il reste beaucoup d'efforts pour mettre en œuvre une véritable approche globale. Ces insuffisances concernent plus particulièrement le partage des informations relatives à la façon dont les fonds d'aide au développement seront utilisés. De plus, aucune synthèse détaillée de l'ensemble des engagements

[145] Patrice GOURDIN, « *L'Union Européenne et le conflit malien* », Diploweb.com, 16 juin 2013, http://www.diploweb.com/L-UE-et-le-conflit-malien.html

[146] Mehdi MEKDOUR, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique : une menace multidimensionnelle* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 26 août 2011.

de l'UE n'est disponible pour l'analyse. Même si le plan d'action fournit une présentation générale mais ne détaille pas le lien existant entre les différentes étapes relevant des domaines d'action par exemple « l'instauration progressive d'un climat de sûreté et de sécurité ». Car, l'un des problèmes de la région est la sécurité alimentaire et à cet égard la sécurité alimentaire n'est traitée que de manière secondaire dans la présentation de l'aide financière de l'UE.

La situation socio-économique et géopolitique au Sahel demeure préoccupante. En sus des conditions difficiles dans lesquelles les populations locales vivent. Ces derniers sont confrontés aux trafics en tous genres ainsi qu'à la violence de ces mêmes trafiquants. La coopération entre les groupes terroristes et les trafiquants de drogues ne font que mettre en danger les populations locales. A cet effet, le décloisonnement et l'hybridation des menaces que sont les criminalités (trafic de drogue, de personnes et de marchandise), le terrorisme et les rébellions armées constituent un facteur nouveau de conflictualité. Sa meilleure connaissance est indispensable pour la construction de réponses adaptées. De ce fait, les différentes stratégies de paix et de sécurité sont appelées à donner encore plus de place à la coordination, la complémentarité et la cohérence des politiques et des actions.

Les instrumentalisations qu'AQMI fait des rapts des occidentaux, par certains groupes armés de la région pourraient les amalgamer du fait des menaces qui deviennent de plus en plus liées. Les nouvelles formes de conflictualité qui se profilent pourraient manifester une fragmentation de franges de mouvements armés au profit d'une nébuleuse articulant le business criminel dans la zone avec l'action terroriste à fort impact communicationnel. Pour autant les rébellions touaregs semblent bien avoir leur propre dynamique et doivent faire face aux nouveaux risques de partager le territoire avec les acteurs du terrorisme au Sahel. C'est aussi, une base potentielle de contradiction et d'antagonisme entre deux pôles de violence relevant d'un même système de conflit au niveau sahélo-saharien.

Cependant, comme analysé dans ce chapitre, il y a de nombreux défis et obstacles structurels à surmonter, parmi lesquels le renforcement des capacités et des ressources institutionnelles par les gouvernements et leurs partenaires, afin d'augmenter l'échelle de ces initiatives jusqu'au niveau continental. Ce qui implique des efforts importants et à long terme pour renforcer la gouvernance et encourager le leadership politique, surtout dans les états faibles du Sahel, comme le Mali, qui ne pourrait actuellement pas gérer efficacement ses problèmes de sécurité intérieurs et la lutte contre le groupes armés et mouvements djihadistes.

De même, qu'il faut que ces partenaires, eux-mêmes, procèdent à des changements institutionnels importants, en renforçant la capacité de leurs militaires et leur leadership pour appliquer les principes de leurs plans destinés à la région. Le second changement devra consister à mieux intégrer l'aide humanitaire et de développement afin de s'attaquer aux racines du problème et non seulement à ses manifestations.

La crise militaire libyenne de 2011 a montré qu'un défi tout aussi fondamental pour promouvoir la résilience, résidait dans l'amélioration de la capacité des gouvernements de la région, de préparation et d'alertes précoces, pour mettre en place une réponse rapide, adéquate et collective, contre les groupes armés et djihadistes est urgent. Cependant, le défi réside dans le scepticisme des gouvernements du Sahel, en matière de contre-terrorisme, du fait de leurs ressources limitées à investir dans les programmes de développement social.

De ce fait, comment rompre avec la tendance de la criminalisation de l'espace sahélien ? Alors que le djihadisme s'étend progressivement depuis les années 2000, il représente une véritable menace dans la zone, puisqu'il remet en cause l'autorité des Etats. La menace a pris un tournant décisif après le conflit au nord du Mali de janvier 2013. Les membres des groupes djihadistes sont de plus en plus jeunes et issus de toute la sous-région. Et, c'est en cela que réside toute la difficulté de cerner ces groupes terroristes évoluant au Sahel, puisqu'ils ont des aspirations très différents. Dans cette optique, nous essayerons d'analyser le groupe AQMI objet de notre thèse, dans le chapitre suivant ; ainsi que les autres mouvances terroristes sahélienne.

# Chapitre II : Les groupes terroristes actifs dans la région sahélienne

L'émergence puis le développement croissant du terrorisme dans la région saharo-sahélienne demeurent un phénomène relativement récent. Le Sahara « pays aux teintes fauves » est un désert chaud qui reçoit moins de 150 millimètres de pluie par an en moyenne. Mais ses plateaux et ses montagnes sont relativement plus arrosés, ce qui permet à des groupes peu nombreux de disposer localement des quantités d'eau nécessaires pour survivre. Le Sahel, par contre, reçoit de 150 à 600 millimètres de pluies par an, de façon irrégulière selon les mois d'une même année (il y a une saison des pluies, l'été, mais, même à ce moment les précipitations ne sont pas uniformes), ainsi que d'une année sur l'autre. Dans les deux régions, des nappes souterraines sont connues et utilisées depuis fort longtemps[147].

Contrairement à une idée reçu et répandu, les dunes de sable n'occupent que 20% du territoire du Sahara. La majeure partie de ce désert se compose de plateaux profondément entaillés et percés de multiples grottes, ainsi que de massifs montagneux aux altitudes certes relativement modestes (le point culminant est l'Emi Koussi, au Tchad, qui s'élève à 3415 mètres, tandis que plusieurs sommets du Hoggar avoisinent les 3000 mètres). Le Sahel comprend de vastes étendues sableuses parsemées de reliefs gréseux peu vigoureux, mais découpés et troués par l'érosion.

Il en résulte des conditions de vie très difficiles où l'accès à l'eau ainsi qu'aux pâturages qu'elle fait pousser se trouve au cœur des désaccords et des conflits qui trament la vie des populations de l'espace saharo-sahélien. Les relations entre les groupes s'en trouvent particulièrement compliquées et fluctuantes. Dans cet environnement inhospitalier, les oasis, espaces de vie et d'échanges, constituent des points d'appui stratégiques essentiels, d'une valeur comparable à celle des îles dans les immensités maritimes. Leur contrôle revêt donc une importance cruciale.

Dans ce contexte, on ne peut comprendre l'histoire du GSPC sans évoquer le contexte de son apparition, à l'automne 1998 où son existence est à peine évoquée par la presse algérienne, puisqu'il n'est que l'un des divers groupuscules issus de la déliquescence des GIA, après les massacres de civils de 1997 et du début 1998. Dans son premier communiqué du 16 septembre 1998, le GSPC annonce le ralliement sous ce nouveau sigle de quelques groupes rescapés du GIA et la désignation de Hassan Hattab, jusque-là émir de la zone 2 du GIA (Kabylie et partie Est de la capitale) comme émir intérimaire du nouveau groupe. Cette déclaration est signée par quelques partisans outre Hattab lui-même, il y avait Nabil Sahraoui (alias Abou Ibrahim Mustapha, émir de

[147] Patrice GOURDIN, « *Al Qaïda au Sahara et au Sahel : Contribution à la compréhension d'une menace complexe* », Diploweb.com, 11 mars 2012, http://www.diploweb.com/Al-Qaida-au-Sahara-et-au-Sahel.html

la zone 5, dans l'est du pays), Abou Omar Abd Al-Birr (responsable de la communication) et d'Abdelaziz Abbi (alias Abou Al-Hammam Okacha, conseiller militaire)[148].

Ce n'est que dans une déclaration du 24 avril 1999[149], considérée plus tard par certains responsables du groupe comme marquant la véritable création du GSPC[150], que les signataires reviennent sur ses circonstances. Selon ce texte, la majorité des personnes qui se sont réuni ce jour sont issus du GIA et se réclament de sa méthode (manhaj) originelle. Dans d'autres écrits, les hommes du GSPC rendront hommage à Djamel Zitouni (émir national du GIA).

Dans cette même déclaration du 24 avril 1999, les dirigeants du GSPC expliquent que leur scission du GIA a été motivée par leur attachement à la méthode salafiste sur les plans religieux et doctrinaire, exprimée par leur nouvelle appellation pour se démarquer de celle de GIA, identifiée à la méthode d'At-Takfirwa Al-Hijra[151]. Ils se distancient des massacres commis sous la direction d'Antar Zouabri, critiquent le cessez-le-feu décidé par l'Armée Islamique du Salut (branche armée du parti politique FIS) et, enfin, annoncent la nomination de Abou Mosaâb Abdelmadjid comme nouvel émir remplaçant Hassan Hattab. A cette occasion, est publié le « pacte » (mithaq)[152], un document-programme auquel se réfèrera le GSPC au cours des années suivantes. Y sont énoncés les fondements religieux et les principes doctrinaires de la formation, ses objectifs, les moyens pour les atteindre et le mode de fonctionnement interne préconisé.

Toutefois, à la recherche d'une nouvelle idéologie de lutte, le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat trouvera dans le « Front islamique mondial pour le jihad contre les juifs et les croisés », créé par Oussama Ben Laden, un second souffle nécessaire au maintien de la lutte contre le gouvernement algérien[153]. Il entreprend, dans un premier temps, une restructuration des groupes armés encore actifs, en prônant une nouvelle définition de l'ennemi qui se limite dorénavant aux

---

[148] François GEZE et Salima MELLAH, « *Al Qaïda au Maghreb, ou la très étrange histoire du GSPC algérien* », op.cit., p14.

[149] www.qmagreb.org/pages/wihda.html

[150] Interview de Nabil Sahraoui du 18 décembre 2003, publiée dans la revue du GSPC, Al-Jamaâ n°1, avril 2004. Al-Jamaâ (Le groupe) est une revue publiée par le GSPC sur son site. Il en existe huit numéros allant d'avril 2004 à juillet 2006. Ces numéros rassemblent communiqués, interviews, textes d'analyses de la situation algérienne rédigés par des membres du GSPC et quelques articles d'autres auteurs.

[151] Dans un second communiqué en date du 25 septembre 1998, publié sur le site Web du GSPC de l'époque, l'émir intérimaire Hassan Hattab explique que le pouvoir a échoué dans sa stratégie qui consiste en la « déformation de l'image des moudjahidine », en leur attribuant « les viols de femmes, les assassinats d'enfants et de vieillards » et en « encourageant la corruption et la propageant à travers les médias contrôlés par les services secrets ». Hattab appelle ses compatriotes à ne pas s'embrigader dans les milices, à combattre le régime et à serrer les rangs autour des combattants du GSPC.

[152] François GEZE et Salima MELLAH, « *Al Qaïda au Maghreb, ou la très étrange histoire du GSPC algérien* », op.cit., p16.

[153] Adib BENCHERIF, « *Al-Qaïda au Maghreb islamique : Une organisation changeante entre survivance et pragmatisme* », Essai de maîtrise en Etudes internationales, Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales, Université Laval, Septembre 2012.

seules forces de sécurité, et dénonce les violences contre les civils. Le GSPC maintient un niveau de violence important mais sans commune mesure avec celui des années 1993 à 1997[154].

C'est donc le besoin de restaurer la crédibilité des groupes armés qui aura induit la volonté d'ouverture du GSPC sur le plan international. Car, c'est dans cette perspective qu'il faut analyser les relations entre ce groupe et Al Qaïda. Alors que les liens entre les groupes islamistes algériens et des réseaux internationaux semblent assez anciens, du fait de la participation des certains émirs algériens à la lutte contre les soviétiques en Afghanistan. Aussi, le label « Al Qaïda » est suffisamment attractif et respecté pour permettre au GSPC de redorer le blason de la guérilla islamiste[155].

Dès lors que sa stratégie se veut internationale, le groupe devient une menace pour son environnement régional. Pour cela, le GSPC aspire à devenir le représentant d'Al Qaïda au Maghreb et à faire du terrorisme son instrument de guerre. Mais, avec un nombre restreint de combattants, le groupe est contraint de s'ouvrir ; il ambitionne donc de servir de plate-forme aux organisations terroristes régionales et surtout de devenir l'intermédiaire incontournable d'Al Qaïda dans la région[156]. De ce fait, la création de l'organisation d'Al Qaïda au Maghreb islamique soulève des problèmes majeurs, sur ses mutations au Sahel (section I) ; ainsi que les nouveaux acteurs (section II) du terrorisme dans la région que cela implique.

## Section I : Mutations d'AQMI au Sahel

Depuis 2005, les katibas d'Al Qaïda au Maghreb Islamique intensifient leurs attaques dans la zone sahélienne. Si, au cours des années 2005-2006 les actions visaient principalement des militaires, à partir de 2007, AQMI s'est orienté vers les enlèvements d'Occidentaux… Les actions ont changé, les méthodes elles aussi vont évoluer, avec l'utilisation de kamikazes, comme lors de l'attentat suicide contre l'ambassade de France en août 2009, utilisation de caméra pour filmer les actions (attaque à Alger de 2006). Ceci marque bien une évolution profonde du GSPC, qui ne s'est pas seulement contenté de prendre le label « Al Qaïda » mais qui en a repris les méthodes et la philosophie. L'extension du combat au Sud du Maghreb, l'attaque contre des Etats jugés comme renégats caractérisent l'adhésion d'AQMI à l'idéologie de jihad international[157].

[154] Idem
[155] Louis Gautier, « *AQMI : un problème régional* », n°4, Fondation Jean-Jaurès, Orion-Observatoire de la défense, 10 janvier2011.
[156] Idem
[157] Benoit LUCQUIAUD, « *Stratégie et enjeux d'Al Qaïda en Mauritanie* », Institut des Relations Internationales et Stratégiques-IRIS, n°16, août 2010.

Cependant, AQMI ne se réduit pas à une évolution du GSPC, elle est aussi l'expression de tout un ensemble de mouvements salafistes nord-africains, comme l'indique Mathieu GUIDERE, « *la création d'Al Qaïda au Maghreb constitue un élément fédérateur et une base arrière pour tous les islamistes en Afrique du Nord et au Sahel* »[158] ; même si la matrice demeure algérienne.

Cette association de groupes djihadistes locaux et de l'organisation terroriste internationale est une union destinée à compenser les échecs du passé. Elle permet en effet à Al Qaïda d'étendre sa sphère d'influence et son champ de bataille au Maghreb et au-delà le Sahel, tout en profitant de la proximité géographique, économique et politique avec « l'ennemi proche », l'Europe. L'« organisation-mère » tire également profit des difficultés en matière de développement des pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest qui représentent un vivier de recrutement non négligeable. Alors que de son côté, le GSPC en devenant AQMI, trouve un second souffle depuis l'échec de son projet fondateur à savoir le renversement du gouvernement algérien. Ce nouveau label confère effectivement une médiatisation à grande échelle et, au niveau local, une légitimité nouvelle à ce groupe armé éprouvé par la politique de concorde civile, proposée par le président algérien Abdelaziz Bouteflika.

Les premières opérations dans la zone saharo-sahélienne remontent à février-mars 2003, où plusieurs prises d'otages permirent la capture de 32 touristes étrangers. Leur libération contre « rançon »[159] procura au GSPC un fonds estimé à 5 millions de dollars (entre 2003 et 2010, les rapts auraient permis au groupe terroriste d'accumuler 70 millions d'euros.[160]). Une somme largement suffisante pour acheter des complicités ainsi que pour s'équiper en armes, en véhicules tous terrains, en systèmes de communications et de guidage performants.

Par contre, la nomination, en mars 2009, d'un nouvel émir des katibas sahéliennes en la personne de Yahia Djaoudi[161], considéré comme le principal stratège d'AQMI depuis septembre 2006 va marquer un tournant. A cet effet, la direction d'AQMI fera évoluer la fonction dévolue à l'espace saharo-sahélien (Paragraphe 1) : passant de son rôle de refuge et de zone de banditisme destiné au financement de l'organisation à une forteresse de la « guerre sainte », destinée à accueillir, à regrouper et à entraîner les djihadistes du Maghreb et des pays subsahariens. Car, cette

[158] Mathieu GUIDERE, *« Al-Qaida à la conquête du Maghreb : Le terrorisme aux portes de l'Europe* », Le Rocher, Paris, 2007.
[159] Même si après chaque libération d'otage, les gouvernements occidentaux démentent le versement des rançons aux preneurs d'otage, il est admis par les chercheurs que cette pratique est courante. Dans leurs témoignages après leurs libérations les otages canadiens et suisses ont évoqué le versement de rançon.
[160] « *L'entreprise AQM*I », par Sonia ROLLEY, Slate.fr, 10 janvier 2011, http://www.slate.fr/story/31331/aqmi-entreprise
[161] Patrice GOURDIN, « *Al Qaïda au Sahara et au Sahel : Contribution à la compréhension d'une menace complexe* », op.cit., p 19.

transformation permettra de créer ce qui aurait été l'un des objectifs de Ben Laden dès 2001 : un « nouvel Afghanistan » aux portes de l'Europe, une « base » à partir de laquelle préparer l'assaut contre le littoral maghrébin et... le sud de l'Europe (Paragraphe 2).

**Paragraphe 1 : Espace saharo-sahélien comme terre de « djihad »**

En février 1998, Oussama Ben Laden et Ayman Al Zawahiri lancent le « Front islamique mondial du jihad contre les Juifs et les Croisés » et justifient le terrorisme global contre l'ennemi lointain en ces termes : « *Tuer les Américains et leurs alliés, qu'ils soient civils ou militaires, est un devoir qui s'impose à tout musulman qui le pourra, dans tout pays où il se trouvera.* »[162] La rupture est absolue avec plusieurs siècles de jurisprudence et de pratiques islamiques, durant lesquels le djihad était une obligation collective, édictée contre des cibles militaires par les autorités religieuses. La rupture est tout aussi complète avec la pratique du « djihad national » de libération d'un territoire occupé, déclinaison islamique des luttes anticoloniales, dont le djihad antisoviétique en Afghanistan, a été l'illustration la plus récente. Partout, les tenants du djihad global, au nom de leur vision abstraite d'un homme nouveau réislamisé, bousculent les traditions établies et les loyautés nationales. Ils les pourfendent comme autant d'obstacles sur la voie de la transmutation d'un territoire donné en base d'exportation du djihad global[163].

A cet effet, il est évident de considérer l'espace saharo-sahélien comme une vaste zone d'instabilité par sa géographie, la paupérisation persistante de sa population, les convoitises étrangères, l'extrémisme politico-religieux et la présence des groupes criminel transnationaux. De même, les pays qui constituent la région du Sahel sont pratiquement classés, à un titre ou un autre, comme pays fragiles selon les critères de l'OCDE. Pire encore, dans certains contextes[164], les crises d'instabilité qui affectent périodiquement et/ou fréquemment ces pays, font apparaître ces pays comme étant la cause ou partie prenante dans les facteurs d'insécurité et d'instabilité qui menacent la démocratie, l'Etat de droit et la sécurité des personnes dans ces pays.

En sus de cela, une grande partie des populations pauvres du Sahel, dépourvues de leurs droits à la sécurité humaine au sens élargi du terme, se retrouvent souvent contraints de prêter allégeance à des groupes criminels, rebelles et/ou terroristes soit pour bénéficier des retombées des trafics illicites soit pour obtenir une ultime protection. A cela s'ajoutent les effets pervers de la mise en place d'économies parallèles bâties sur la corruption et le racket, et enfin, la sanctuarisation de brigades des groupes terroristes délocalisés dont AQMI. Ces groupes terroristes et ces réseaux

[162] Oussama Ben LADEN In Jean-Pierre FILIU, « *Al Qaïda à bout de souffle* », 2005, http://www.cairn.info/revue-commentaire-2008-4-p-1095.htm
[163] Jean-Pierre FILIU, « *Al Qaïda à bout de souffle* », op.cit., p 3.
[164] L'état de l'armée malienne et son implication récente dans la situation actuelle du pays.

mafieux sont en quête inlassable de s'assurer une base territoriale afin de perpétuer leurs activités transnationales. C'est pour cela, que AQMI ne limite plus son objectif à la prise du pouvoir en Algérie (objectif premier du GSPC), mais a décidé de participer au djihad mondial.

En effet, bénéficiant d'un meilleur financement, d'un réseau transnational et de l'expérience d'Al Qaïda, AQMI a opéré une réorientation stratégique et tactique de ses objectifs, en ne ciblant plus seulement les représentants de l'autorité en Algérie, mais s'attaquant désormais aux intérêts internationaux. En témoigne la symbolique du double attentat de décembre 2007 à Alger qui visait le Conseil Constitutionnel et le bâtiment de la représentation des Nations Unies sur place. Ce qui fait penser que, AQMI ambitionne désormais de « *servir de plate-forme aux organisations terroristes régionales* »[165], souligne Luis Martinez, spécialiste du Maghreb et du Moyen-Orient. Afin de mieux cerner ce groupe, nous présenterons les structures du groupe (A), avant d'analyser évolution des pratiques opérationnelles d'AQMI (B) dans la bande saharo-sahélienne.

### A- Structure d'AQMI

Du fait de la nature des activités d'AQMI, déterminer la structure de l'organisation n'est pas chose aisée. Néanmoins, il est possible d'en établir les grands traits au travers des communiqués de ses dirigeants, des revendications d'attentats passés et des analyses et travaux des chercheurs qui suivent l'évolution du groupe. A cet effet, il est important de souligner que, comme Al Qaïda, AQMI est structurée autour de « serments d'allégeance » reposant sur des liens individuels, on prête allégeance à un chef et par conséquent, on se met à son service, tout en conservant une grande autonomie. Avec à sa tête Abdelmalek Droukdel, son « émir national », qui était déjà à la tête du GSPC depuis 2004 lorsque cette organisation terroriste est devenue « Al Qaïda au Maghreb Islamique », en janvier 2007, l'organisation est un mouvement terroriste essentiellement centré sur l'Algérie, qui a peu à peu changé de nature pour devenir une organisation étendant ses activités sur le territoire de plusieurs Etats et capable de mener des actions spectaculaires de plus en plus violentes.

La zone d'action d'AQMI étant très étendue, le territoire sur lequel évolue le groupe a été divisé en quatre régions[166], elles même subdivisées en plusieurs zones d'opérations. Cette **structuration en régions et zones[167]**, se calque sur le découpage administratif de l'Algérie en Wilaya (Préfectures), qui deviennent des zones de lutte, plus le Sahel et l'étranger (ennemi lointain).

---

[165] Luis MARTINEZ, « *El Qaïda au Maghreb Islamique* », Bulletin Sécurité Mondiale, n°33, Université Laval, mars-avril 2008

[166] Le GSPC était déjà structuré en une dizaine de zones, les deux dernières correspondant au Sahel (zone n°9) et à l'étranger (zone n°10).

[167] Henri PLAGNOL et François LONCLE, *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, op.cit., p 37.

Dans cette optique, la région « Centre » correspond aux zones 1, 2 et 3 de l'époque du GSPC, soit Alger et sa banlieue, la Kabylie et la côte orientale de l'Algérie. Elle était la région la plus active car elle regroupe y avait le plus grand nombre de combattants (3 katibas). Ses commandants seraient établis dans les Aurès.

La région « Ouest », la moins active, recoupe les anciennes zones 4 et 8 du GSPC soit la partie occidentale du territoire algérien jusqu'aux frontières du Maroc, ainsi que le sud-ouest du pays. Dépendante de la région Sud, elle sert essentiellement à l'approvisionnement en armes du groupe.

Correspondant aux zones 5, 6 et 7 du GSPC, la région « Est » est, elle aussi, très dépendante de la zone sud et accueillerait moins d'une centaine de combattants.

La région « Sud », la plus médiatique, car elle est le théâtre des enlèvements de ressortissants étrangers et des attaques terroristes menés par les brigades du l'organisation. Cette région est l'héritière de la zone 9 du GSPC et couvre aussi le Sahel.

Cependant, le découpage en quatre zones, d'apparence si simple, de ces territoires ne sont pas toujours clairement définies. Car, ces zones ne sont pas de taille et d'importance équivalentes. Alors que, les zones « Est » et « Ouest » sont largement secondaires, voire en voie de disparition, par rapport aux zones « Centre » et « Sud ». Cette dernière, revêt une très grande importance au regard des aspirations internationalistes d'AQMI et la région centre est placée au cœur de la lutte contre le pouvoir algérien[168].

### 1- Organisation et fonctionnement

Héritière du GIA et du GSPC, AQMI reste fondamentalement une organisation algérienne ; même si, son ambition revêt une dimension internationale, ses cadres demeurent majoritairement algériens. Aussi, sur le plan de son fonctionnement, AQMI a hérité du GSPC un groupe particulièrement bien structurée[169]. Il comprenait environ 800 soldats, organisés en :

- bataillons (jounds),
- compagnies (Katibas[170]) et
- sections (Seriats).

[168] Ibid, p 37.
[169] http://www.erta-tcrg.org/cri6224/2007/gspc2.html
[170] En réalité, chaque phalange d'AQMI opère indépendamment, autant vis-à-vis du commandement central de l'organisation basé en Kabylie, au nord de l'Algérie, que des autres phalanges situées au Sahel. Bien qu'il leur arrive de mener des opérations en commun, elles s'activent le plus souvent séparément et tendent même à se poser en rivales les unes par rapport aux autres, In Djallil LOUNNAS, « *Al Qaïda au Maghreb islamique et la crise malienne* », Sécurité globale, Eté 2012, p 46.

Le groupe est structuré autour d'une Conseil des chefs (Madjles al-A'yân), qui rassemble les émirs des compagnies (katibas) et les commandants de sections (seriats). Ceux-ci élisent un « Emir » du groupe et un Chef du conseil. En cas de défection ou du décès de l'émir, c'est le chef du conseil, qui prend immédiatement sa succession. Le Conseil des chefs est assisté par trois comités différents :

- un comité juridique (Al-ladjna al-char'iyya), qui émet les avis religieux (fatwas) sur les décisions et les actions du Conseil ;

- un comité militaire (Al-ladjna al-askariyya) en charge de la stratégie générale et de la tactique de guerre ;

- et un comité de l'information (Al-ladjna al-i'lâmiyya) chargée de la communication extérieure et de la promotion médiatique des actions de l'organisation.

Les chefs de ses trois comités sont membres de droit du Conseil des chefs. Aussi, cette transformation du GSPC en AQMI a entrainée trois conséquences[171] :

- sur le plan doctrinal : il s'en est suivit un élargissement de la notion de l'ennemi par l'intégration de l'occident, qui désormais s'ajoute à l'Etat algérien ;

- sur le plan opératoire : le GSPC se glorifiait de s'en prendre uniquement aux symboles de l'Etat, épargnant ainsi, les populations civiles. La donne va changer avec AQMI, qui commettra des attentats terroristes, des kidnappings et les prises d'otages ;

- sur le plan stratégique : à l'idée de la création d'un Etat islamique en Algérie reposant sur la charia, un des objectifs du GSPC, s'est substitué l'établissement d'un califat islamique qui regroupera l'ensemble des Etats du Maghreb. L'autre paramètre stratégique fut la mise à disposition pour Al Qaïda central, des combattants expérimentés, au Maghreb et en Europe.

[171] Souad Mekhennet, Michael Moss, Eric Schmitt, Elaine Sciolino and Margot Williams, "A Threat Renewed : Ragtag Insurgency Gains a Lifeline From Al Qaeda", In http://www.nytimes.com/2008/07/01/world/africa/01algeria.html?_r=2&scp=1&sq=ragtag&st=cse&oref=slogin

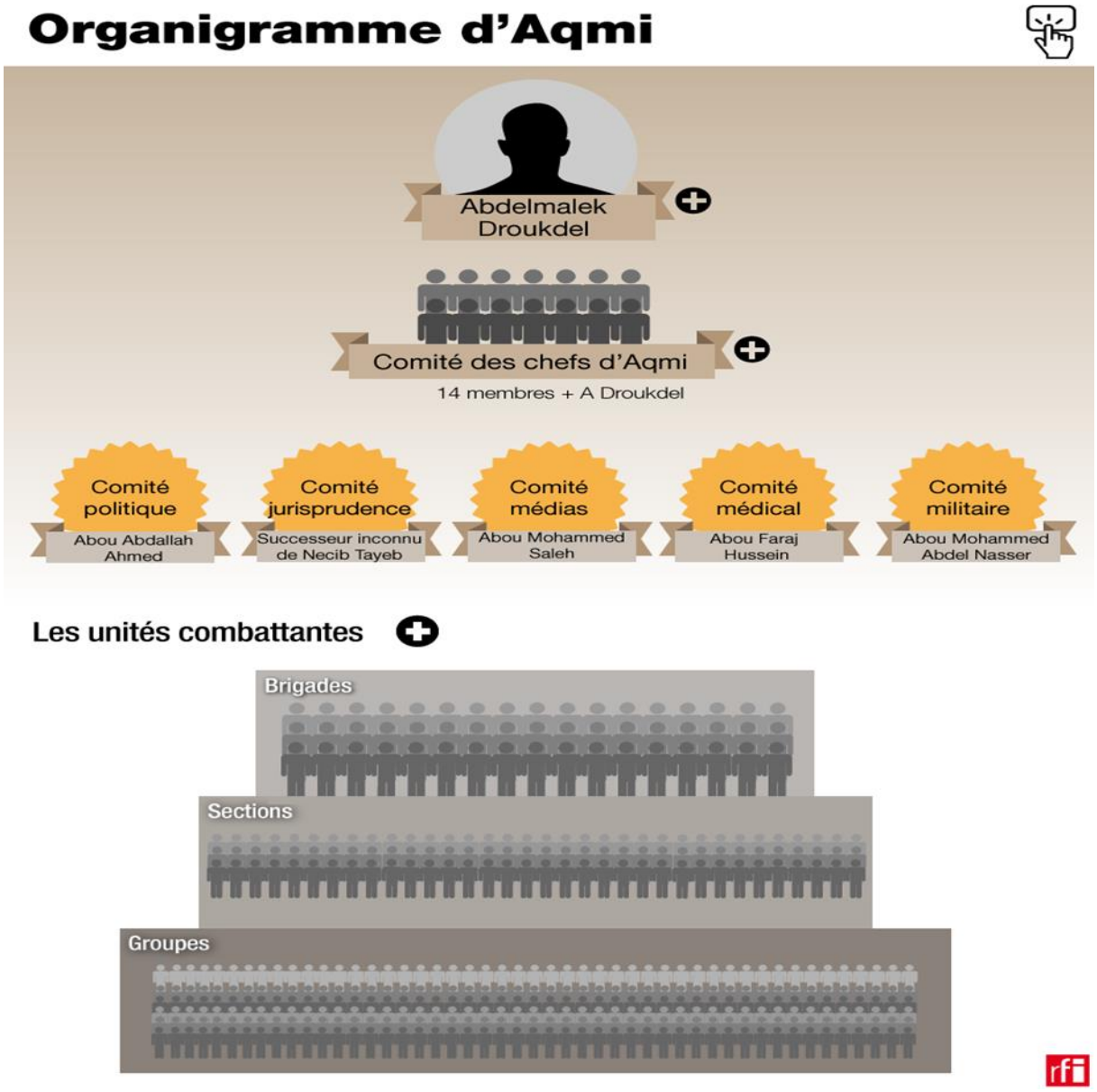


**Organigramme d'AQMI** **Source :** www.rfi.fr

### 2- L'importance de la « La zone Sud »

Sous les ordres de cadres essentiellement algériens, les combattants d'AQMI ont en majorité, la même nationalité ; toutefois, le groupe compte dans ses rangs des membres d'autres nationalités comme des Mauritaniens, des Libyens, des Maliens, des Nigériens… « La zone Sud » est l'héritière de la zone n°9 du GSPC qui couvre le Sahel. Elle est couverte par deux « katibas », celle d'Abdelkader Mokhtar Belmokhtar, dénommée Al Moulathamine[172] composée d'une centaine d'hommes, et une autre katiba créée par Abderrazzak El Para en 2003 et dirigée, depuis son arrestation, en mars 2004, par Abou Zeid : la katibaTareq Ibn Zyad[173].

[172] Littéralement : « les voilés ».
[173] Nom du conquérant de l'Espagne médiévale.

A ces deux chefs, l'organisation de va désigner Yahya Djouadi à la tête de la branche sahélienne de l'organisation. Djouadi confirme la répartition du territoire en deux zones d'activité : à l'ouest, celui contrôlé par Mochtar Belmokhtar, qui va du sud-ouest algérien au nord du Mali et de la Mauritanie ; et à l'est, la zone d'influence d'Abou Zeid s'étendant de la région de Timétrine aux confins du Tchad en passant par le nord du Niger.

Cette zone, divisé en deux blocs, remplit des fonctions telles que la détention d'otages, le lieu de recrutement et d'entrainement des membres du groupe et source d'approvisionnement en armes, munitions, carburant, nourritures et argents. C'est donc logiquement que les katibas d'AQMI vont choisir d'installer leurs sanctuaires dans la vallée d'Ametettaï, au nord de l'Adrar de Tigharghar (sud-ouest de l'Adrar des Ifoghas), en profitant à la fois de la protection des massifs et de la proximité de la grande vallée du Timlési, axe essentiel entre le fleuve Niger et l'Algérie[174].

Cet état des faits a permis au groupe de tisser un important réseau au sein des populations locales, de bénéficier de nombreuses complicités, de se prévaloir de soutiens au sein des populations de la région de Tombouctou ; ainsi que du mouvement islamiste malien Al Tablighwa al Dawa, très influent dans les tribus arabes du pays. De plus, si les tribus touarègues du Nord-Mali ne soutiennent pas l'idéologie salafiste d'AQMI, certaines lui apportaient un soutien à des fins purement commerciales[175]. Enfin, AQMI a aussi profité de l'extrême pauvreté d'une partie de la population du Nord-Mali, marginalisée par l'autorité centrale, pour apporter des aides financières et s'assurer ainsi de l'appui des populations. Cette capacité de l'organisation à avoir su s'insérer dans la vie économique et sociale de la zone en a fait sa force[176].

### B- Evolution des pratiques opérationnelles d'AQMI

La mutation du GSPC en « antenne régionale » d'Al Qaïda s'est accompagnée d'une évolution significative de la violence avec l'adoption de la pratique d'attentat suicide de grande envergure. Le nombre d'attaques en Algérie depuis décembre 2001 jusqu'à décembre 2009 s'est élevé à 770 attaques terroristes[177]. Aussi, la porosité des frontières et le manque de coordination entre les Etats

[174] Michel GOYA, « *Mali : l'intervention militaire en perspectives* », Diploweb.com, 21 juin 2013, http://www.diploweb.com/Mali-l-intervention-militaire.html
[175] Mehdi MEDKDOUR, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique – fiche documentaire* », In Marc MEMIER, « *Que reste-t-il d'AQMI au Nord-Mali ? Evaluation des conséquences de l'Opération Serval* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 12 décembre 2013, p 4.
[176] Djallil LOUNNAS, « *AQMI et la crise malienne* », In Marc MEMIER, « *Que reste-t-il d'AQMI au Nord-Mali ? Evaluation des conséquences de l'Opération Serval* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 12 décembre 2013, p 4.
[177] Selon les études de l'Institut International des études terroristes, In Yonah Alexander, Director International Center for Terrorism Studies at the Potomac Institute for Policy Studies: Maghreb & Sahel Terrorism: Addressing the Rising Threat from al-Qaeda & other Terrorists in North & West/Central Africa.

de la région a accentué surtout les frappes des katibas d'AQMI ; puisque l'activité terroriste va se déplacer vers l'Afrique subsaharienne et le Sahel.

De même, l'extension du territoire d'action d'AQMI obéit à un changement des rapports des forces entre l'organisation terroriste et l'Etat algérien. Le mouvement ayant subi les revers d'une répression efficace de la part de l'armée algérienne avec la mort de ses chefs : Nabil Sahraoui en 2004, Ahmed Zarabib en 2006, et l'annonce d'Abderrazak el Para de sa repentance ainsi que celles de deux autres chefs islamistes[178]… A cela, il faudra ajouter le fait que ces dernières années, le rapport des forces a nettement tourné en défaveur d'AQMI. De plus, il semble bien que le mouvement ait échoué à recruter et à s'installer dans les autres pays du Maghreb où la pénétration en Tunisie s'est soldée par un échec, de même qu'au Maroc. Car, actuellement AQMI se présente comme une organisation fragmentée, où dans le Nord-est algérien se trouvent la direction historique et quelques brigades assiégées par les forces de sécurité algériennes ; alors que dans le Sud sont actifs quelques brigades idéologiquement liés à l'organisation, pendant que dans la zone du Sahel opèrent des brigades structurellement détachées de la direction et qu'au Nord du Mali l'organisation s'est vue contrainte de s'allier à des groupes criminels pour pouvoir se maintenir en tant que telle[179].

De ce fait, les nouveaux djihadistes se donnent pour objectif de déclarer la guerre aux dirigeants politiques des pays de la région qu'ils jugent impies, corrompus et inféodés aux Etats-Unis et à l'occident. Les katibas d'AQMI vont affronter les forces de l'ordre et perpétue des attentats au Niger, au Nord du Mali, et en Mauritanie[180].

### 1- Nouveaux modes opératoires inspirés des méthodes Al Qaïda

L'avènement d'AQMI ne consiste pas uniquement en un changement d'appellation. Il va correspondre aussi à l'apparition d'une nouvelle stratégie de lutte qui fait pleinement entrer le groupe sur la scène djihadiste mondiale. A ce titre, l'année 2007 sera marquée par une augmentation de la violence, avec l'introduction des attentats suicides largement utilisée par d'autres groupes djihadistes à travers le monde (en Afghanistan en Irak, au Pakistan, au Yémen …).

[178] Abou (G.), « *L'émir national du GSPC abattu* », rfi.fr, 21 juin 2004, http://www.rfi.fr/actufr/articles/054/article_28817.asp « *Trois ex chefs islamistes appellent à la reddition* », rfi.fr, 9 mai 2009, http://www.rfi.fr/actufr/articles/113/article_80902.asp

[179] Bernard E. SELWAN KHOURY et Esther BARON, « *AQMI à la conquête du Sahel « islamique » : Un califat qui s'étend de la Mauritanie à la Somalie et qui risque d'investir entre autres l'Algérie, la France contre l'Amérique* », Revue Outre-Terre, n°37, 2013.

[180] « *AQMI a attaqué une base militaire en Mauritanie* », par rfi.fr, 06 juillet 2011, http://www.rfi.fr/afrique/20110706-aqmi-attaque-une-base-militaire-mauritanie « AQMI attaque un poste de gendarmerie en Mauritanie », par rfi.fr, 21 décembre 2011, http://www.rfi.fr/afrique/20111221-aqmi-attaque-poste-gendarmerie-mauritanie-mali

Toutefois, si au cours des années 2005-2006 les actions visaient principalement les forces armées, à partir de 2007, AQMI s'est davantage orienté vers les enlèvements et l'assassinat d'occidentaux (meurtres de 4 français à Aleg, assassinat d'un américain à Nouakchott en juin 2009). Les actions ont changé, les méthodes ont évolué du fait de l'utilisation de kamikazes, comme lors de l'attentat suicide contre l'ambassade de France à Nouakchott en août 2009 et l'utilisation de caméra pour filmer les actions (attaque à Alger de 2006). Tout ceci démontre l'évolution profonde du GSPC, qui ne s'est pas seulement contenté de prendre le label « Al Qaïda » mais qui a aussi, repris les méthodes et la philosophie. En effet, l'extension du combat vers la bande saharo-sahélienne, les attaques contre des Etats jugés « renégats » caractérisent l'adhésion du groupe à l'idéologie de djihad international prôné par l'organisation centrale.

Aussi, la descente d'AQMI vers le sud sera une réponse à ces nouveaux défis qui se posent au mouvement. D'une part, en installant ses camps dans la bande saharo-sahélienne, AQMI se donne une profondeur stratégique à l'abri de la répression des forces de sécurité algérienne, et installer des bases-arrières[181] d'où préparer ses attaques. D'autre part, l'extension géographique du mouvement a aussi pour but de trouver de nouvelles ressources financières ; puisque se plaçant sur la route de nombreux trafics (notamment le trafic d'armes et le trafic de drogue) dont le groupe cherche probablement à capter une partie de cette manne.

[181] « *Jusqu'où peut aller Al-Qaïda* », par Marianne MEUNIER, jeuneafrique.com, 18 février 2010, http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2561p042-043.xml0/mauritanie-terrorisme-mohamed-ould-abdelaziz-aqmijusqu-ou-peut-aller-al-qaida.html

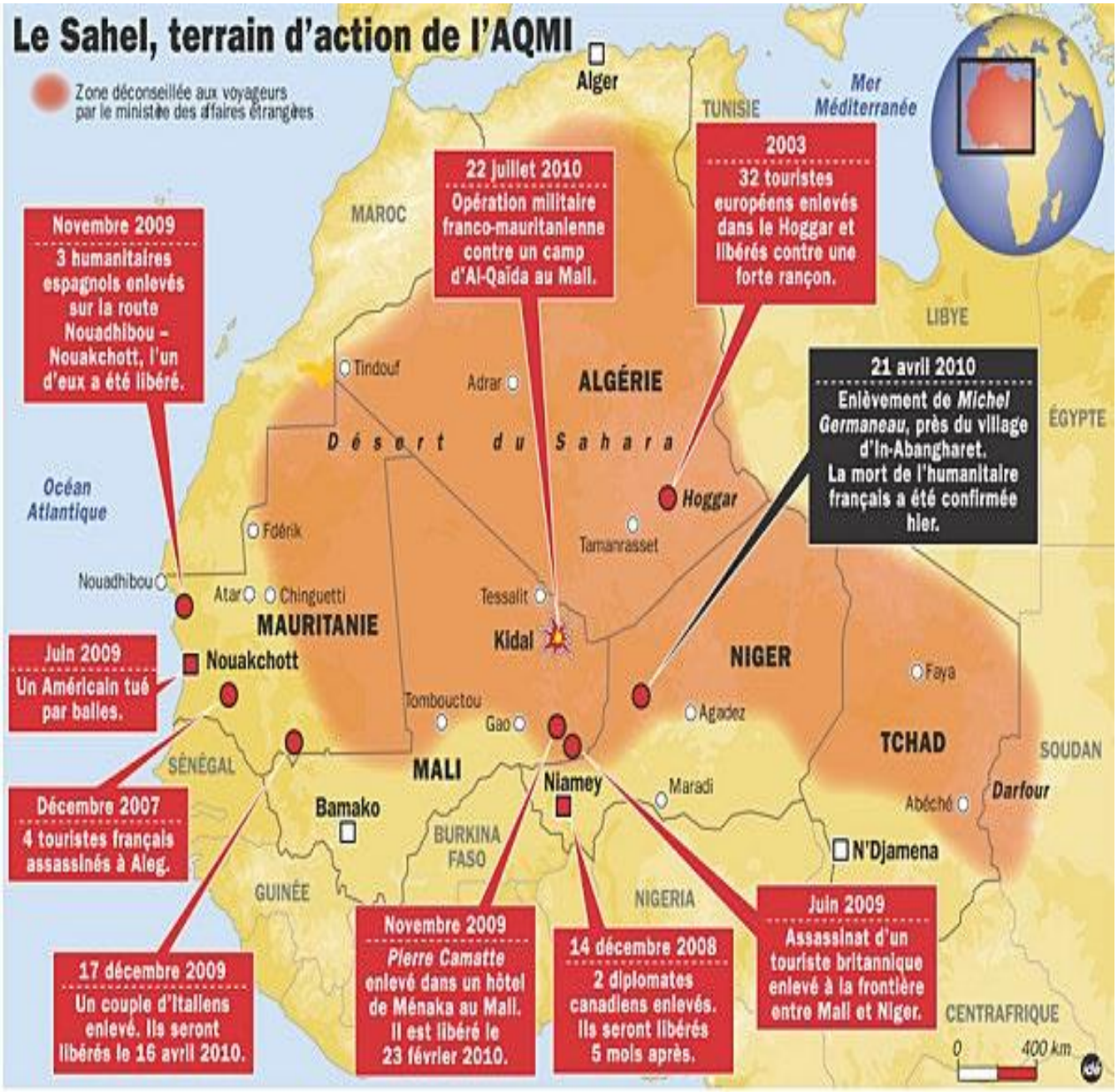


**Carte du champ d'action d'AQMI** **Source :** google map, www.vracbreton.over-blog.com

A cette fin, attaques armées, activités djihadistes, kidnappings, trafics clandestins, sont les nouvelles méthodes de l'organisation. En effet, après les révoltes dans certains pays d'Afrique du Nord et la chute du régime de Kadhafi, et l'intervention des armées française et africaine, avec la supériorité technologique et militaire des troupes françaises, va contribuer à endiguer (temporairement) les forces djihadistes de leurs bastions. Puisque, certains documents[182]

[182] Il s'agit de la directive envoyée sous forme de message par la direction centrale d'AQMI aux chefs des katibas, après la conquête du Nord-Mali, leurs expliquant les attentes de l'organisation et la conduite à tenir avec la population locale. **Voir annexe n°3 de cette thèse.**

découverts dans les repaires des djihadistes à Tombouctou illustrent l'ambition d'AQMI d'étendre sa zone d'influence à tout le Sahel.

Cependant, l'extension des activités d'AQMI au Sahel va prendre une tournure encore plus violente sous l'influence de la lutte entre deux de ses émirs dans cette région : Mokhtar Belmokhtar et Abou Zeid, où une surenchère d'actes criminels opposera ces deux chefs[183] :

- le 14 décembre 2008, Abou Zeid fait enlever, au Niger, deux diplomates canadiens, le représentant du secrétaire général des Nations Unies et son adjoint ; ils seront libérés quatre mois plus tard ;
- le 22 janvier 2009, quatre touristes européens sont enlevés, dans l'Est du Mali, par des groupes criminels qui les revendent à Abou Zeid. Trois d'entre eux seront libérés mais le quatrième, Edwin Dyer, sera tué quelques mois plus tard ;
- le 8 août 2009, Mokhtar Belmokhtar, envoie un kamikaze se faire exploser devant l'ambassade de France en Mauritanie ;
- au cours de 2010, la katiba d'Abou Zeid enlève, au Mali Pierre Camatte ; alors que celle de Mokhtar Belmokhtar, procède au rapt, en Mauritanie, d'un couple italien et de trois humanitaires espagnols ;
- le 19 avril 2010, un groupe enlève, au Niger, un français, Michel Germaneau, qui sera remis à Abou Zeid, et tué plus tard ;
- dans la nuit du 15 au 16 septembre 2010, la brigade d'Abou Zeid enlèvera 7 expatriés (5 français, 1 togolais et 1 malgache) sur le site minier d'Areva, à Arlit, au Niger ;
- le 07 janvier 2011, Mokhtar Belmokhtar, organisera l'enlèvement de deux jeunes français, au Niger. Les deux otages seront tués le lendemain lors de l'intervention de l'armée française pour les libérer ;
- le 02 février 2011, Abou Zeid fait enlever une touriste italienne dans le sud de l'Algérie ;
- le 24 novembre 2011, les katibas d'AQMI enlèvent deux français, à Hombori, dans le nord-est du Mali. Le lendemain, l'organisation récidive à Tombouctou en s'emparant de trois touristes européens et en tuant un ressortissant allemand. Si Mokhtar Belmokhtar semble être à l'origine du premier rapt, Abou Zeid serait, lui, l'instigateur du second.

Alors que, l'attaque contre le site gazier de Tiguentourine, en Algérie, montrent à quel point le Sahel est devenu une zone à haut degré d'instabilité et à risque de terrorisme[184].

[183] Henri PLAGNOL et François LONCLE, *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, op.cit., p 35.
[184] « *L'attaque d'In Amenas et ses conséquences sur la doctrine algérienne* », par Cherif OUAZANI, jeuneafrique.com, 23 janvier 2013, http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2715p022-031.xml1/

### 2- Analyse de conséquences de ces modes opératoires

La mutation de la zone sahélienne en « émirat de guerre » a une signification stratégique puisqu'elle déplace le centre de gravité d'AQMI d'Algérie vers le Sahel pour en faire sa principale tentacule internationale. Puisque, le but ultime d'AQMI n'est pas la conquête du pouvoir des pays subsahariens mais, d'instaurer un émirat dont l'espace géographique couvrirait un nouveau territoire qui s'étendrait, à l'ouest, de l'extrême Sud-ouest algérien au nord du Mali et de la Mauritanie, et, à l'est, du massif algéro-malien de Timédrine aux frontières du Tchad.

A l'instar des groupes qui déstabilisent objectivement les pouvoirs centraux à partir des marges nationales, AQMI est dans la même volonté de déstabilisation du gouvernement algérien tout en assurant en même temps une diffusion vers la bande sahélienne[185]. Pour ce faire, AQMI mène à partir du nord-Mali des opérations dans les pays limitrophes tout en construisant de facto des espaces spécialisés. On observe de fait que le Niger est le pays dans lequel la prise d'otage est la plus fréquente, qu'elle soit le fait d'AQMI, de ses sous-traitants ou de ceux qui s'en réclament[186]. La Mauritanie est le lieu d'attentat, d'attaque de caserne ou d'édifice diplomatique et, à un degré moindre, de prise d'otage. Alors que le septentrion malien est sanctuarisé depuis longtemps. Ce sanctuaire remplit trois fonctions à savoir : la détention d'otage, le lieu d'exécution et la source d'approvisionnement en munition[187], énoncé ci-dessus.

### Paragraphe 2 : « L'ennemi lointain »

La globalisation et la totalité du message terroriste actuel, supprime le message ancien que véhiculait l'attentat contre l'Etat. Celui-ci peut donc frapper de façon massive puisqu'il n'attend pas une réponse tangible de l'adversaire comme la restitution de prisonnier, l'indépendance, une rançon, … Il s'agit donc, d'une guerre qui a été déclarée par un groupe de personnes déterminé à tout ce qui ne coïncide pas à leurs valeurs. La structure même des nouveaux groupes terroristes s'est organisée dans l'espace de la mondialisation. Puisque, ces groupes deviennent autonomes et flexibles, leurs organisations sont évolutives et fluides. De ce fait, le rattachement d'AQMI à l'organisation centrale Al Qaïda relève davantage d'une auto proclamation que d'un recrutement structuré et hiérarchisé.

Dans cette optique, rappelons que l'émergence d'Al Qaïda comme organisation dédiée au djihad global est le fruit de concours de circonstance exceptionnel. Le terme « Al Qaïda », qui signifie en

---

[185] Voir les tentatives de coopération avec le mouvement Boko Haram. Il existerait également des connexions entre cette mouvance et le groupe somali Al-Shabab, In La Lettre du Continent, n°600 du 25 novembre 2010.

[186] « *AQMI, multinationale de l'enlèvement* », par Chawki AMARI, slateafrique.com, 19 juillet 2012, http://www.slateafrique.com/64601/aqmi-otages-sahara-occidental

[187] André BOURGEOT, *« Sahara de tous les enjeux »*, Revue Hérodote, n°142, Paris, 2013.

arabe « la base », commence à circuler dans les milieux djihadistes de Peshawar au Pakistan, pour maintenir le contact entre les « volontaires »» étrangers impliqués dans la lutte contre les forces de l'URSS. Peu à peu, se profile le grand dessein du djihad global, dont le sanctuaire peut être tout territoire musulman contrôlé par « Al Qaïda ». L'objectif stratégique est alors d'élargir cette base initiale pour conquérir le pouvoir aux dépens de régime « faussement » musulman, de déstabiliser cet « ennemi proche », en provoquant l'intervention de « l'ennemi lointain »[188]. Pour cela, Oussama Ben Laden adresse depuis son repaire afghan une « déclaration de djihad à l'Amérique »[189], accusée d'occuper le territoire de l'Arabie Saoudite, à la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak et le déclenchement de la riposte internationale sous la conduite américaine. En créant en février 1998, le « Front islamique mondial du jihad contre les Juifs et les Croisés » il justifie le terrorisme global contre « l'ennemi lointain ». Autrement dit, faute de gagner sur l'espace national, il faut déplacer le combat chez l'ennemi et porter le feu sur son territoire.

Cependant, affaiblie en Afghanistan et au Moyen-Orient, depuis la mort de Zarqaoui et la marginalisation progressive du groupe en Irak, Al Qaïda s'est rabattue sur un terrain jusqu'alors périphérique à ses yeux, l'Afrique du Nord. Aussi, le groupe salafiste pour la prédication et le combat, la seule organisation djihadiste à avoir refusé la politique de « réconciliation nationale » du gouvernement algérien, a pu recruter et transférer des centaines de combattants maghrébins au profit d'Al Qaïda en Irak. Le chef du GSPC, Abdelmalek Droukdel, surnommé Abou Moussab Abdel Waddoud, a survécu à toutes les purges et liquidations du maquis algérien depuis 1993 et a choisi d'intégrer Al Qaïda pour préserver son bastion du djihad en Afrique du Nord. Il prêtera publiquement allégeance à Oussama Ben Laden et le GSPC devient en janvier 2007 Al Qaïda au Maghreb islamique[190].

Toutefois, ce n'est pas l'allégeance à cette organisation qui va poser des problèmes ; mais, c'est la capacité de projection d'Al Qaïda sur de nouveaux terrains du terrorisme qui est préoccupante. C'est ce qui fait dire à Jean-Pierre FILIU : « *AQMI est ainsi encouragée à poursuivre ses propres cibles globales, moins américaines qu'européennes, Afrique du Nord oblige* ». A cet effet, Ayman Al Zawahiri relaie les attaques d'AQMI à l'encontre de la France ou des pays européens comme l'assassinat de quatre touristes français en Mauritanie en décembre 2007 et ses menaces à l'encontre du rallye Paris-Dakar entraînent l'annulation de la compétition ou les négociations de

[188] Jean-Pierre FILIU, « *Al Qaïda à bout de souffle* », op.cit., p 2.
[189] « Tuer les Américains et leurs alliés, qu'ils soient civils ou militaires, est un devoir qui s'impose à tout musulman qui le pourra, dans tout pays où il se trouvera ».
[190] Jean-Pierre FILIU, « *Al Qaïda à bout de souffle* », op.cit., p 9.

libération des otages qui devaient se faire par l'organisation centrale et non sa franchise nord-africaine.

L'émergence d'AQMI, est pour cela, moins pour peser sur le cours des événements en Afrique du Nord (les avènements des révoltes dans certains pays ont montré que ce groupe était pris de court par la tournure des manifestations) que pour y relancer la dynamique du djihad global. A cet égard, la projection terroriste est de nouveau à l'ordre du jour, avec le continent européen (B) et la France (A) particulièrement comme objectif de la menace.

### A- La France comme « terre de mission »

Peu après avoir adhéré à Al Qaïda, AQMI dont les opérations se concentraient principalement en l'Algérie et la région sahélienne, commença à s'attaquer aux intérêts étrangers, en particulier français, et à proférer des menaces d'opérations terroristes en Europe.

L'objectif principal assigné par Oussama Ben Laden à AQMI, est l'organisation d'actes terroristes de masse sur le sol européen. Pour cela, la France est désignée comme la principale cible d'AQMI. A cet effet, les enlèvements de citoyens français vont se répéter avec notamment la mort de trois d'entre eux. Les ambassades françaises en Mauritanie et au Mali feront l'objet d'attaques terroristes. Et, la posture anti-française est toutefois loin d'être superficielle chez les dirigeants du groupe, qui concentrent leurs actions contre la présence française au Sahel, à travers notamment les prises d'otage, des menaces contre le Paris-Dakar[191], …

Aussi, la posture anti-française est encore très ancrée chez les dirigeants d'AQMI : car, dans leur corpus idéologique, la France est un « ennemi mortel », dépeinte comme le diable car « athée[192] », cherchant à évacuer Dieu de la vie des hommes. Les fondements de l'hostilité contre la France sont donc profonds, expliqué par les lois sur les signes religieux (2004) ou sur le voile intégral (2010) qui ont fait l'objet d'attaques verbales systématiques[193] des dirigeants d'AQMI.

#### 1- Une menace imprécise pour la France

L'ampleur de la menace que représente réellement AQMI demeure, pour la France, incertaine. Ces justifications a priori reprennent toujours les mêmes thèmes, comme le rappelle le Livre blanc du gouvernement français sur la sécurité intérieure face au terrorisme : « *le réquisitoire (des terroristes islamistes) est toujours construit autour des mêmes griefs : le passé historique présenté comme particulièrement lourd, des croisades jusqu'à la décolonisation ; la présence militaire sur*

[191] Rallye automobile organisé chaque année entre la France et le Sénégal, en passant par plusieurs pays du continent (le tracé varie chaque édition).
[192] Le terme n'étant pas distingué sémantiquement de celui de laïc.
[193] Louis GAUTIER, « *AQMI : un problème régional* », op.cit., p 4.

*des terres musulmanes, le soutien affiché à des régimes apostats, spécialement au Maghreb ; la laïcité affichée de l'Etat républicain ; la prétention à organiser l'islam sur un mode national, avec la création en 2003 du Conseil Français du Culte Musulman ; la détermination des juges et des services français à neutraliser préventivement les terroristes et leurs complices…* »[194].

Par cela, les menaces vont dépasser le seul cadre d'AQMI, et venir même du plus haut sommet d'Al Qaïda. Ainsi Oussama Ben Laden va, à deux reprises, menacé spécifiquement la France et les français, une première fois, le 27 octobre 2010, où il a lié le sort des otages capturés à Arlit (au Niger) à la politique française en Afghanistan. Puis, quelques mois avant sa mort, le 21 janvier 2011, il somma les troupes françaises de se retirer d'Afghanistan au risque de lourdes représailles « *sur différents fronts, à l'intérieur comme à l'extérieur de la France* »[195].

Les tentatives d'attentats se sont depuis lors accélérées, car souvent liées à l'actualité d'AQMI et aux mutations de ses filières. Les nouvelles terres du djihad, après l'Algérie, la Bosnie, la Tchétchénie ou l'Afghanistan ; sont de nos jours l'Irak et la Syrie. Pour cela, les filières représentant les réseaux chargés du recrutement, de la formation idéologique et du financement des aspirants moudjahidines qui vont rejoindre les terres de djihad pour y combattre constituent une menace latente pour la France.

### 2- Réponse de la France à la menace

La réponse militaire n'est certainement pas l'unique stratégie à adopter ; même si un recours à la force s'impose, un délicat équilibre doit être trouvé afin d'endiguer la menace sans toutefois l'attiser. De ce fait, le piège pour l'Etat français serait de répondre aux provocations et de favoriser une escalade ; vue la présence accrue et un déploiement massif des forces françaises sur le terrain sahélien. Ce qui, permettrait de magnifier la confrontation contre les « croisés » plutôt que contre les armées des pays du Sahel[196].

En effet, composée de fanatiques mus par une haine tenace, AQMI représente un danger pour le gouvernement selon son discours, et cette menace doit être combattue. Mais cette lutte doit être menée en s'appuyant sur les Etats de la région et en s'assurant de ne pas aggraver l'instabilité d'une zone sahélienne déjà très vulnérable. Combattre le groupe terroriste ouvertement et

[194] Le Livre Blanc : *Défense et Sécurité nationale*, op.cit., p 67, In Rapport d'Information par la Commission des Affaires Etrangères sur : *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, Assemblée Nationale française, n°4431, Paris, mars 2012.
[195] Rapport d'Information par la Commission des Affaires Etrangères sur : *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, Assemblée Nationale française, n°4431, Paris, mars 2012.
[196] Idem

uniquement par les armes ne serait pas une réponse appropriée, il s'inscrirait dans la logique d'affrontement que cette organisation entend promouvoir[197].

A cette fin, la réponse à lutte contre le terrorisme doit être des plus structurée. Mais, cette compétence particulière est liée au fait que la France a été touchée avant d'autres pays par différentes formes de terrorisme (régional, national…) et que progressivement la réponse s'est structurée dans le sens de réactivité et d'efficacité, contrairement à ses voisins du continent européen.

### B- Les menaces qui planent sur l'Europe

Toutes les analyses en matière de prévention du terrorisme s'accordent à considérer la centralité de la menace d'AQMI envers le continent européen, mais aussi pour en modérer l'importance. La première raison tient à l'affaiblissement notable du réseau et la seconde à l'existence ou à la progression d'autres menaces terroristes qui ne peuvent être sous-estimées[198].

L'absence d'attentat majeur en Europe depuis ceux de Londres (juillet 2005), aurait pu faire croire que la menace terroriste avait disparu ou, du moins, que son niveau ait diminué. Il n'en est rien, puisque le 28 juin de la même année, deux véhicules piégés qui auraient pu faire des centaines de morts étaient désamorcés en plein cœur de Londres. Deux jours plus tard, deux kamikazes tentaient de faire exploser une autre voiture dans le hall des départs de l'aéroport de Glasgow. A Copenhague, huit personnes suspectés de préparer un acte terroriste à l'explosif étaient interpellés, à quelques heures de l'ouverture du procès de quatre autres suspects poursuivis, eux, pour un attentat déjoué à l'automne 2006[199]. Ces exemples, démontrent les menaces terroristes qui pèsent sur les Etats européens, où dans tous ces cas, on trouve de suspect appartenant à la « mouvance Al Qaïda ».

A cet effet, le Commissaire européen à la Justice et aux Affaires intérieures (2008), M. Franco Frattini, déclarait devant le Parlement européen que « *la menace de nouveaux attentats terroristes continue à être élevée* ». Et de citer, comme cibles potentielles, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Allemagne ou encore, la France[200].

---

[197] Ibid, p 51.
[198] Rapport-Etude, *Nébuleuse criminalo-terroriste en Europe : Corrélation entre groupes terroristes et crime organisé dans l'Union Européenne*, op.cit., p 26.
[199] Claude MONIQUET, « *Une menace toujours présente* », European Strategic Intelligence and Security Center, Brussels, 2007.
[200] Complot transatlantique déjoué, à Londres, en août 2006, démantèlement, en 2007, par la police allemande, d'une cellule qui avait planifié des attentats contre l'aéroport de Francfort et la base de Ramstein…

En effet, jusqu'en septembre 2001, le seul pays touché par la menace terroriste avait été la France, dans les années 80 et 90, alors que le reste de l'Europe servait de base logistique. Mais la situation va changer dès lors que d'autres pays européens vont devenir des cibles d'Al Qaïda, en raison de leur politique intérieur face à l'islamisme combattant, mais aussi surtout en raison de leur participation aux coalitions internationales en Afghanistan, puis en Irak. Les attentats contre l'Espagne, la Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, les tentatives au Danemark, en Italie et en Allemagne ont montré que les mouvances djihadistes sont déterminée à punir les alliés des Etats Unis d'Amérique.

### 1- Les phénomènes de radicalisation en Europe

A partir des sommets de Laeken et de Séville de 2002[201], le terrorisme sera considéré par les Etats membres de l'Union Européen comme une véritable menace stratégique et une harmonisation de la notion d'acte de terrorisme s'avèrera nécessaire. L'affaiblissement du noyau central d'Al Qaïda, désormais plus producteur de mots d'ordre et de directive influe sur les phénomènes de radicalisation en Europe, qui peuvent être difficilement contrôlés. L'accumulation simultanée de différents facteurs, comme, l'exclusion sociale, les besoins économiques insatisfaits et la prédication radicale crée le risque d'un développement de l'extrémisme. Car, ce sont ces dynamiques et interactions, ou du moins certaines d'entre elles, qui contribuent notamment à l'émergence et au développement d'un islamique radical et violent sur le continent européen.

De même, ces interactions bien qu'étant évoquées ou intégrées dans l'approche européenne de lutte contre le radicalisme, le sont en des termes assez généraux. De ce fait, les phénomènes de radicalisation en Europe peuvent être difficilement modélisés et/ou appréhendés : puisqu'il n'existe de profil univoque du terroriste ni de cause unique de radicalisation. « *Les diasporas peuvent jouer un rôle dans l'environnement du terrorisme, mais les différences de situation de chaque communauté, voire individu, rendent difficile de dégager des enseignements systématiques de ce rapport…* »[202]

Pour Gilles DE KERCHOVE, Coordinateur de l'Union Européenne pour la lutte contre le terrorisme : « *La seule approche valable dans la lutte contre le terrorisme est celle de la lutte contre le crime. Le terrorisme doit demeurer une question de justice et de droit pénal. Reprenant*

[201] Décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme, modifiée par la décision-cadre 2008/919/JAI du 28 novembre 2008 qui a créé trois nouvelles infractions liées au terrorisme, à savoir la « provocation publique à commettre une infraction terroriste », le « recrutement pour le terrorisme » et « l'entraînement pour le terrorisme », In Philippe DELIVET, « *L'Union européenne et la lutte contre le terrorisme* », Fondation Robert SCHUMAN, Policy Paper, Question d'Europe n°372, 23 novembre 2015.

[202] Jean-François DAGUZAN et Jean-Luc MARRET, « *Premières rencontres européennes sur la menace terroriste et la lutte contre le terrorisme* », op.cit., p 2.

*les résultats considérables obtenus au plan communautaire en moins de dix ans, il a ouvert aussi vers la poursuite d'importants chantiers qui sont développés dans la réponse européenne* »[203]

### 2- Une menace affaiblie, mais présente

Passé le choc initial d'un attentat, la grande difficulté demeure, pour les acteurs de la lutte contre le terrorisme européen, d'atténuer les effets de la psychose des populations ; tout en renforçant et harmonisant les dispositifs juridiques nationaux et européens. Car, cette haine idéologique et verbale à l'encontre de l'Europe a dépassé le seul stade de la rhétorique. Elle a suscité des actions. Al Qaïda n'a pas été en mesure de frapper un autre pays européen, depuis les attentats de Londres de juillet 2005, mais sa menace demeure réelle.

Pour cela, l'Union européenne va définir, une politique spécifique de lutte contre la menace liée au terrorisme et plus précisément à AQMI, avec l'adoption de la « Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel[204] » le 28 septembre 2011. Elle s'articule autour de quelques axes majeurs comme : la promotion du dialogue politique et de l'action diplomatique pour une résolution pacifique des différends internes et interétatiques ; l'instauration de l'Etat de droit et la mise en place d'une bonne gouvernance, condition préalable au développement ; le renforcement des capacités (notamment économiques et sociales) des Etats pour prévenir la radicalisation des populations déshéritées ; la construction d'un espace de sécurité grâce à une politique efficace de prévention ou de résolution des conflits[205].

Dans ce cadre, le 16 juillet 2012, UE créa la mission EUCAP SAHEL-Niger[206], qui s'inscrit dans le cadre des actions civiles de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) prévues par le traité de l'Union européenne. Tandis que le 15 octobre 2012, elle va décider de créer une mission de soutien au profit du Mali[207], dont elle définit les objectifs et les moyens le 19 novembre 2012. Le concept de gestion de crise fut approuvé le 10 décembre 2012. Il se fondait sur les objectifs de la PSDC et la résolution 2071, adoptée le 12 octobre 2012 par le Conseil de Sécurité.

Dans cette optique, toutes ces missions visent à contribuer à la lutte contre le terrorisme, y compris par des soutiens apportés à des pays tiers (du Sahel) pour combattre le terrorisme sur leur territoire

---

[203] Idem

[204] Service européen pour l'action extérieure, *Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahe*l, http://eeas.europa.eu/delegations/mali/documents/strategie_sahelue_fr.pdf

[205] Patrice GOURDIN, « *L'Union Européenne et le conflit malien* », Diploweb.com, op.cit., p 5.

[206] En effet, l'article 42, paragraphe 1, stipule que « la politique de sécurité et de défense commune (…) assure à l'Union une capacité opérationnelle s'appuyant sur des moyens civils et militaires. L'Union peut y avoir recours dans des missions en dehors de l'Union afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux principes de la charte des Nations unies. »

[207] L'offensive générale vers le Sud lancée par Ansar Eddine le 10 janvier 2013 accéléra l'approbation globale (17 janvier 2013) de la mission de formation de l'Union européenne au Mali, EUTM-Mali, qui commença son travail le 2 avril 2013, plus rapidement que prévu initialement.

et éviter qu'elle ne s'étende au continent européen. Cependant, quid des autres « groupes terroristes » qui sévissent au Sahel ?

**Section II : Les autres acteurs en présence**

Contrôlant la zone du saharo-sahélienne, AQMI n'est pourtant pas dans une situation idéale pour sa pérennité. Anciennement zone refuge et de repli pour le mouvement terroriste, le Sahel est devenu un terrain de guerre où divers groupes s'affrontent, et vers lequel la communauté internationale a les yeux tournés.

En effet, l'analyse de la situation sahélienne nécessite une approche nuancée, qui tienne compte de sa complexité. Une nouvelle grille d'analyse peut être développée de manière à dépasser le manichéisme de certaines études, opposant islamistes à non-islamistes. Comme le souligne le chercheur Cédric Jourde, pour qui « *bien souvent, ce sont les individus qui font la tribu, et non pas l'inverse* »[208]. Appliquée au cas des groupes armés sahéliens, cette observation permet de suggérer un lien étroit entre certaines trajectoires individuelles et la trajectoire des mouvements : « *ce sont les hommes qui font les groupes armés et non l'inverse* »[209]. En prenant le cas des chefs des deux principaux groupes en présence au Sahel : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et AQMI, l'étude des dynamiques et des agendas personnels des combattants prend tout son sens.

De fait, au Sahel toutes les menaces d'insécurité s'entremêlent : puisque l'islamisme combattant va de pair avec le terrorisme international, les anciens groupes et ceux récemment recréés s'imbriquent pour pérenniser et sécuriser le système de la criminalité internationale organisée en s'affranchissant des distances et des frontières. En pleine mutation, ces différents groupes transfrontaliers bénéficient grandement des recettes des trafics pour acquérir les moyens nécessaires afin de pouvoir pérenniser leurs activités « terroristes ».

La connexion opérationnelle entre les différents groupes terroristes est devenue une réalité à travers l'alliance de plusieurs groupes islamistes comme AQMI, le MUJAO, le Groupe Islamique Combattant Tunisien, ainsi que d'autres petits groupuscules terroristes issus de divers pays sahéliens comme celui d'Ansarou Allah Al Mourabitoune de Mauritanie, ceux du Mali, du Niger

[208] Zekeria Ould Ahmed Salem, « *Prêcher dans le désert : l'univers du Cheikh Sidi Yahya et l'évolution de l'islamisme mauritanien* », Islam et sociétés au sud du Sahara 14-15, 2001, In Cédric JOURDE, « *Décoder les multiples strates de l'insécurité au Sahel : Le cas mauritanien* », op.cit., p 3.
[209] Idem

et du Nigeria[210]. Et partant de cela, la menace terroriste dans la bande saharo-sahélienne est particulièrement dynamique et évolutif. Ces évolutions ont pour conséquence d'aggraver la nature de la menace, illustrée par l'existence d'un certain nombre de groupes se revendiquant d'idéologie salafiste et/ou djihadiste, ayant recours à des modes opératoires qualifiés de terroristes.

Dans cette optique, la défection de certains membres d'AQMI et la création du MUJAO serait motivée par le manque d'intégration des ressortissants sahéliens dans la hiérarchie du groupe. Ainsi, le nouvel acronyme, ne suggère aucune ethnie ni aucun espace géographique particulier. Il laisse plutôt transparaître l'intention de récupérer les membres d'AQMI tout en laissant la porte ouverte aux membres d'autres groupes et à d'éventuelles recrues dans les différentes tribus et ethnies de la région. De plus, l'intention du groupe d'étendre le combat à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest témoigne d'une volonté de ne pas se retrouver piégé au Nord du Mali et sans échappatoire[211].

Cela permet aussi au MUJAO de se défaire de la contradiction que vivent les chefs d'AQMI, à savoir : se développer au Sahel alors que le nom de leur groupe indique la région du Maghreb. La dernière décision de Droukdel de créer une sixième katiba au Sahel, dirigée par le Touareg Abou Abdelhamid El Kidali[212], démontre bien le besoin d'AQMI de se développer dans la région, mais aussi d'offrir l'image d'un groupe fédérateur capable d'intégrer les djihadistes sahéliens et de s'éviter d'autres défections pouvant porter préjudice à l'organisation.

Toutefois, qu'il s'agisse du MUJAO (Paragraphe 1) ou des « katibas » (Paragraphe 2) d'AQMI présentent au Sahel ils se retrouvent sous le feu des projecteurs et cette nouvelle configuration annonce une nouvelle ère pour ces mouvements voulant rester dans la région.

**Paragraphe 1 : Le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest – MUJAO**

Groupe d'obédience salafiste et d'influence wahhabite, le MUJAO est né d'une scission d'AQMI vers le milieu de l'année 2011 et a annoncé sa première action armée dans une vidéo le 12 décembre 2011. Ce mouvement revendique le désir de propager le djihad dans la totalité de l'Afrique de l'Ouest. Pour cela, le groupe s'est distingué par plusieurs coups d'éclats afin de marquer les esprits par :

[210] Mohamed Saleck OULD BRAHIM, « *Le Sahel de tous les dangers* », Centre Mauritanien de recherches du Développement et le Futur (CMRDEF), Nouakchott, décembre 2010.
[211] Adib BENCHÉRIF, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique : une hiérarchie en redéfinition sous fond de crise* », Observatoire sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de la Chaire Raoul-Dandurand, 11 décembre 2012.
[212] "Al-Qaeda creates Touareg-led brigade", par Jemal OUMAR, Magharebia.com, 30 novembre 2012, http://www.moroccotomorrow.org/al-qaeda-creates-touareg-led-brigade/

- l'enlèvement le 22 Octobre 2011 de trois occidentaux travaillant pour une ONG, dans les camps de Tindouf[213] en Algérie. Ils seront libérés en Juillet 2012 en échange de la libération de trois islamistes ;
- un attentat à la voiture piégée à Tamanrasset (en Algérie), le 3 mars 2012, faisant 11 blessés dont dix militaires ;
- ou encore, l'enlèvement de sept diplomates algériens lors de la prise de Gao par les indépendantistes du MNLA en 2012.

Particulièrement visible médiatiquement depuis son apparition (A), le groupe est parvenu à inscrire son action dans la durée en calquant son mode opératoire sur celui des groupes djihadistes en Irak (B) et ne semble pas rencontrer de difficultés financières en raison de ses liens avec les trafiquants[214].

### A- Genèse du Mouvement

Le Mouvement pour l'Unicité et le Djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) est une organisation récente parmi les groupes terroristes actifs Sahel. Présenté comme une dissidence d'AQMI, il est toujours évoqué par rapport à AQMI. Ce qui explique le peu d'importance qui lui a été accordée en tant qu'entité autonome à ses débuts. Il aurait compté dans ses rangs environ 300 combattants[215], des algériens, des mauritaniens, des réfugiés sahraouis de Tindouf, des arabes maliens principalement de la ville de Gao dont la plupart des leaders du groupe, des nigériens, des nigérians ou encore des tchadiens. Cette différentiation dans la composition des membres et dirigeants du MUJAO serait la conséquence de la composition principalement algérienne des leaders d'AQMI et de la frustration de certains combattants originaires de pays autres que l'Algérie ; vis-à-vis des réticences ou du peu d'empressement à leur confier plus de responsabilités[216].

Cependant, cette scission pourrait aussi provenir de la volonté des membres à l'origine de la création du Mouvement d'étendre « le djihad » au Sud du Sahara, contre les pouvoirs en place dans leurs pays respectifs, ce qui n'est pas le but d'AQMI. Pour qui, la zone doit être principalement la source du financement des combats à mener au Nord ; et du coup plus actif dans les activités criminelles comme les prises d'otage et autres, au détriment du « djihad ».

---

[213] http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20111023162740/

[214] Christophe GUILLOTEAU et Philippe NAUCHE, *l'Opération Serval au Mali*, Rapport d'information de l'Assemblée Nationale, n°1288, Assemblée Nationale, Paris, 18 juillet 2013.

[215] Jeune Afrique, « *Qui peut sauver le Mali ?* », n°2683, 10-16 juin 2012.

[216] C'est notamment la thèse que présente Mohammed Mahmoud Abu al-Ma'ali, écrivain et analyste spécialisé dans les mouvements islamiques armés en Mauritanie, pour qui la création du MUJAO serait le fait de Soultan Ould Bady (Présenté par certains comme le chef du MUJAO), alias Abu Ali, arabe originaire de la ville de Gao, après qu'il lui ait été refusé la création d'une unité composée d'Arabes de l'Azawad, In, Mohammed Mahmoud Abu al-Ma'ali, « *Al-Qaeda and its allies in the Sahel and the Sahar*a », Al jazeera Center for Studies, Reports, 1 May 2012.

### 1- Organisation et idéologie

La « Jamat Tawhid Wal Jihad Fi Garbi Afriqqiya » ou Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), est un groupe djihadiste armé crée vers octobre 2011 par des djihadistes arabes, ayant déserté AQMI à l'initiative du mauritanien Hamada Ould Mohamed Kheirou (le chef).

Le MUJAO était constitué de deux katibas[217], à sa création, à savoir :

- la première : « Salah Dine » dirigé par le malien Sultan Ould Badi ;
- la deuxième : « Ousmane Dan Fodio » dirigé par le béninois Abdoulah.

Suite à un différend entre les chefs de l'organisation, le chef de la katiba Salah Dine, a décidé de rejoindre le mouvement « Ançar Eddine ». A la suite de cette défection, le MUJAO a annoncé la constitution d'une nouvelle katiba dénommée « Ansar Essuna » (défenseurs de la sunna) formée principalement de Songhaïs pour remplacer la défection de la katiba Salah Dine qui avait participé à la création du Mouvement[218].

A l'instar des autres mouvements djihadistes, le MUJAO est convaincu de la nécessité d'instaurer la charia ; et de ce fait, revendique une présence en Mauritanie, au Nigeria, au Niger et a fait de Gao[219] sa principale base au Mali. Pour ce faire, le mouvement veut intégrer les jeunes subsahariens[220] dans la dynamique du djihad, en se donnant pour référence les Cheikhs historique du djihad en terre subsaharienne : le Cheikh Osman Dan Fodio, le Cheikh El hadj Omar Tall et le Cheikh Samory Touré.

Par un système d'alliances établies avec les populations locales, le MUJAO va couvrir toute la zone saharo-sahélienne avec des capacités de pénétration encore plus au Sud vers le Burkina Faso, la Guinée, ou le Sénégal. L'espace de prédation de ce groupe va s'étendre graduellement au Sahel en prônant le djihad contre les forces du Tâghût (le tyran) ; où il va bénéficier aussi du ralliement de sectes « wahabistes » locales principalement dans la région de Gao.

### 2- Les objectifs de la mouvance

Dans une vidéo[221] postée sur internet en janvier 2012, Hamma Ould Mohamed Kheyrou, alias Abou Qumqum, a déclaré être en guerre contre la France « *qui est contre les intérêts de l'Islam* ».

[217] Jérôme PIGNE, « *Les forces rebelles en présence au Sahel* », Revue IRSEM, n°378, mars 2013.
[218] Mohammed Mahmoud ABU AL-MA'ALI, "Al-Qaeda and its allies in the Sahel and the Sahara", op.cit. p 5.
[219] Avant d'être chassé par l'Opération Serval et les force de la MISMA
[220] Exclusivité RFI : « *les islamistes du MUJAO recrutent en masse parmi les jeunes du Nord du Mali* », rfi.fr, 9 juillet 2012.
[221] Mohammed Mahmoud ABU AL-MA'ALI, « *Al-Qaeda and its allies in the Sahel and the Sahara* », In William ASSANVO, « *Etat de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest* » Note d'analyse OVIDA n° 12, juillet 2012.

Il a aussi ajouté que le « *djihad sera apporté partout où cela sera nécessaire et pour Dieu il faut être prêt à tout* ». L'imposition de la « *Charia dans toute l'Afrique de l'Ouest* » figure également au rang des desseins déclarés du groupe. Dans une autre interview, il a ajouté la « *nécessité d'instaurer la Charia* » et l'objectif du mouvement « *d'intégrer les jeunes de l'Afrique noire dans la dynamique du djihad* ». Il est ainsi clairement question d'une volonté d'exporter et d'étendre le djihad à l'Afrique subsaharienne.

Cette dernière devrait pousser à accorder de l'importance à l'ambition du groupe d'initier une nouvelle dynamique et la volonté de porter le djihad dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Car le groupe cherche obstinément à développer son action plus au Sud dans le cadre d'une approche qui lui permettrait de contrôler les réseaux de trafics illicites afin d'obtenir plus de fonds pour financer ses activités et se mettre à l'abri des poursuites qui le guette en milieu urbain[222], surtout après l'opération Serval et la mise en place de l'Opération Barkhane qui s'inscrit dans la durée.

### A- Modes d'actions de la mouvance

Le MUJAO est visible sur le terrain depuis son apparition, et est parvenu à inscrire son action autour de la ville Gao, dans le nord du Mali. Il ne semble pas rencontrer de difficultés financières en raison de ses liens avec les trafiquants et des recettes tirés des enlèvements d'otages qu'il revendique souvent. Aussi, les armes dont dispose le Mouvement, sont en tous points comparables à ceux des autres groupes armés évoluant dans la région, c'est-à-dire provenant du trafic des armes et des stocks de l'armée libyenne.

Le Mouvement a revendiqué plusieurs coups d'éclat, tous dirigés contre les forces armées malienne, des ressortissants algériens et des occidentaux se trouvant dans la région. Aussi, afin d'intercepter les produits de la contrebande transitant par le nord-Mali, en provenance d'Algérie et destinés aux populations de la région de Kidal et de Gao, les membres du groupe ont occupé les environs de la ville d'Al-Khalil à trois kilomètres de la frontière avec l'Algérie[223].

De ce fait, tout comme AQMI, le MUJAO semble s'être spécialisé dans la prise d'otage, et a érigé le rapt et la rançon en activité particulièrement lucrative, sans oublier les attaques contre des forces de sécurité gouvernementales[224] au nom du djihad. L'action du groupe est essentiellement

[222] Mohamed Saleck OULD BRAHIM, « *Le Sahel de tous les dangers* », Centre Mauritanien de recherches du Développement et le Futur (CMRDEF), Nouakchott, décembre 2010.
[223] William ASSANVO, « *Etat de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 10.
[224] William ASSANVO, *« L'Afrique nouvelle terre de prédilection du terrorisme islamiste ? »*, Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique, Note de synthèse n°19, septembre 2011.

mise au service des trafics transfrontaliers, de prédation locale et d'attaque des communautés rurales en recourant fréquemment aux attentats-suicides.

### 1- Les Attentats suicides

Des membres du mouvement ont mené le 3 mars 2012 un attentat-suicide à l'aide d'une voiture chargée d'explosif contre une caserne de gendarmerie à Tamanrasset (Sud de l'Algérie). Une opération qui s'est soldée, outre la mort des deux kamikazes, par une vingtaine de blessés parmi les gendarmes algériens et des dégâts matériels[225]. L'attaque est symbolique, puisque c'est dans cette ville qu'est basé depuis avril 2010 le CEMOC, regroupant l'Algérie, la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad en lutte contre AQMI et les groupes armés de la région. Le procédé retient également l'attention : car, c'est un kamikaze à bord d'une voiture qui s'est fait exploser en lançant son véhicule contre le bâtiment. Cette manière de procéder rappelle leur attachement à l'idéologie d'Al Qaïda[226].

Le 29 juin 2012, le groupe a de nouveau revendiqué une attaque suicide contre le siège du commandement régional de la gendarmerie à Ouargla (ville située à 475 km au Sud d'Alger) ; attaque qui a fait, outre le kamikaze, un mort et trois blessés[227].

Libérée par les troupes françaises le 26 janvier 2013, (dans le cadre de l'Opération Serval) la ville de Gao va connaitre des attentats suicides, les premiers jamais perpétrés au Mali, les 8 et 9 février, revendiqués par le MUJAO[228]. Le 21 février, un kamikaze a fait exploser son véhicule à proximité du camp militaire français de Kidal. Le 22 février 2013, à Tessalit, à 170 km au nord de Kidal, deux voitures piégées sont lancées sur des positions tenues par le MNLA, faisant cinq morts, dont les deux kamikazes. Le 26 février, un nouvel attentat-suicide est mené contre un check-point tenu par le MNLA à la sortie de Kidal, faisant au moins sept morts. Comme à Gao, ces différentes actions[229] ont également été revendiquées par le MUJAO.

### 2- Enlèvement des touristes occidentaux

La prise d'otage est présentée comme une action populaire par les ravisseurs. Elle comporte un caractère politique, puisqu'elle mobilise tous les moyens étatiques pour son traitement. Cette

---

[225] Tayeb BELMADI, « *Gendarmeries ciblées, diplomates séquestrés : Le Mujao la terreur venue du Sud d'Algérie* », Dernières nouvelles d'Algérie (DNA), 29 juin 2012, http://www.dna-algerie.com/interieure/gendarmeriesciblees-diplomates-sequestres-le-mujao-la-terreur-venuedu-sud-d-algerie

[226] « *Le MUJAO signe son premier attentat à Tamanrasset* », Au fait Maroc, 4 mars 2012.

[227] Tayeb BELMADI, « *Gendarmeries ciblées, diplomates séquestrés : Le Mujao la terreur venue du Sud d'Algérie* », http://www.dna-algerie.com/interieure/gendarmeriesciblees-diplomates-sequestres-le-mujao-la-terreur-venuedu-sud-d-algerie-2.

[228] « *A Gao, les islamistes passent en mode guérilla* », Maria Malagardis, La Libre Belgique, 12/02/2013.

[229] « *Mali : un attentat-suicide à la voiture piégée fait plusieurs morts à Kidal* », par Jeune Afrique, 27 février 2013, http://www.jeuneafrique.com/172056/politique/mali-un-attentat-suicide-la-voiture-pi-g-e-fait-plusieurs-morts-kidal/

pratique a deux objectifs à savoir : de par son caractère spectaculaire, parvenir à capter l'attention de l'opinion publique nationale et internationale et bénéficie d'une large couverture médiatique. Le second, consiste en un moyen de pression efficace pour les ravisseurs étant donné le nombre de victimes potentielles conséquent.

De ce fait, si les enlèvements sont une pratique classique du terrorisme, les prises d'otages qui ont lieu au Sahel sont aussi, des pratiques ancestrales[230] découlant de la pratique ancienne des razzias. Elle a de nombreux avantages pour le MUJAO ; puisqu'elle permet d'acheter des solidarités locales, de discuter au moins médiatiquement avec des Etats (un moyen de légitimation), de financer ses combattants et de payer du matériel de communication ainsi que des armes. A cet effet, le premier fait d'arme du MUJAO a été l'enlèvement, le 23 octobre 2011, de trois humanitaires européens (deux espagnols et une italienne) dans le camp de réfugiés sahraouis de Rabouni, à Tindouf (Sud-ouest de l'Algérie)[231]. La prise d'otage, le 5 avril 2012, du Consul algérien de la ville de Gao et de six de ses collaborateurs[232], vient consacrer le recours à ce mode opératoire.

**Paragraphe 2 : Le rôle central des « Katibas » du Sud**

Le groupe AQMI s'est structurée autour des serments d'allégeance de ses chefs où celui qui prête allégeance à un chef d'AQMI se met à son service, dans le cadre d'une logique guerrière et agit pour son compte, avec toutefois une grande liberté d'action et de commandement (d'où les revendications rétroactives). Mais cette structure très hiérarchisée n'empêche pas la persistance de divisions profondes[233]. Tandis que la division la plus nette se trouve entre les deux katibas opérant dans le Sahel.

A ce titre, Anne Giudicelli, directrice du centre Terrorisc (une structure de conseil opérationnelle sur les menaces de nature politique et sécuritaire), soutient que le Sahel, véritable zone de repli et d'approvisionnement « non contrôlée et incontrôlable », constitue le territoire idéal pour les

[230] La pratique de faire des otages et d'obtenir des rançons a été très répandue dans la zone saharienne/sahélienne (Bilad al-Sudan occidental et central) et de nombreux juristes coraniques locaux ont débattu de ce sujet dans la période médiévale (par exemple Muhammad al-Maghili au XVe siècle ou Ahmed Baba at-Timbukti au XVIe siècle). La rançon elle-même était souvent considérée comme l'ultime assurance de vie pour les otages locaux musulmans, voire les Chrétiens ; voir par exemple : R. Roberts, « Warriors, Merchants, and Slaves », Stanford, Stanford University Press, 1987 et Michel Fontenay, « Le Maghreb barbaresque et l'esclavage méditerranéen aux XVIe - XVIIe siècles », Les Cahiers de Tunisie, 1991 In Jean-Luc MARRET, « *Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI)* », Fondation pour la Recherche stratégique, 11 janvier 2011.

[231] « *Otages du Sahel : le Mujao réclame 45 millions d'euros* », par le Matin DZ, 4 mars 2012, http://www.lematindz.net/news/8000-le-mujao-exige-15-millions-pour-liberer-les-diplomates.html

[232] « *Otages algériens enlevés au Mali : échec des négociations, leur 'vie en danger'* », par l'Expresse.fr, 30 avril 2012, http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/otages-algeriens-enleves-au-mali-echec-des-negociations-leur-vie-en-danger_1109638.html

[233] Louis GAUTIER, « *AQMI : un problème régional* », op.cit., p 4.

mouvements djihadistes. Il présente toutes les « commodités » pour devenir une base opérationnelle. Car, la région offre, de nombreux « atouts » à même d'en faire un centre des activités terroristes[234].

Aussi, la nomination, en mars 2009, de Yahia Abou el Hammam comme émir des « katibas du Sud » ; alors qu'il est considéré comme le principal stratège d'AQMI depuis septembre 2006, va marquer un tournant dans la position stratégique que l'espace saharo-sahélien représente pour AQMI. Mais, c'est le décès accidentel au mois de septembre 2012[235] de Nabil Makhloufi, numéro 2 d'AQMI, qui va conduire à une réorganisation de la structure hiérarchique du groupe.

Cependant, l'augmentation des activités des katibas de la région sahélo-saharienne, est le résultat d'une compétition entre les deux émirs locaux, Mokhtar Belmokhtar et Abou Zaïd, qui cherchent tous deux à s'imposer comme le principal acteur de l'organisation dans le Sahel. Ce qui, fera dire à Adib BENCHERIF que : « *l'augmentation des activités dans la région sahélo-saharienne est bien réelle et s'explique en partie par une confrontation de visions et d'agendas politiques des émirs du groupe dans l'application de la méta-stratégie. Le groupe a donc une réalité nationale mais aussi régionale. Cette dernière touche toutefois davantage à l'espace sahélo-saharien que magrébin, contrairement à ce que le nom du groupe indique et est le résultat des contraintes vécues par le groupe au Maghreb et des opportunités observées au Sud. Ce nouveau rapport de force, cette « tension verticale » entre Droukdal, l'émir national au Nord et les émirs locaux au Sud, a lieu en simultané aux « tensions horizontales » entre Belmokhtar et Abou Zaïd. Les transformations et changements vécus par le groupe sont ainsi le fruit des interactions des décideurs, et plus généralement des membres, et aussi de leurs interactions avec l'environnement extérieure. AQMI est une organisation adaptative et en constante redéfinition par ses leaders.* »[236]

Mais tout ceci, n'est en réalité que l'aboutissement de tensions et de crises répétées au cours des dernières années au sein d'AQMI, plus particulièrement entre les émirs Abdelmalek Droukdel et Mokhtar Belmokhtar d'un côté et de Mokhtar Belmokhtar avec Abou Zaïd de l'autre.

---

[234] Liesse DJERAOUD, « *Le Sahel face au terrorisme : les dessous d'une menace* », Mensuel Horizon de la Géostratégie, mars 2010.

[235] « *Le chef d'AQMI au Sahara meurt dans un accident de voiture* », par rfi.fr, 10 septembre 2012, http://www.rfi.fr/afrique/20120910-chef-aqmi-sahara-meurt-accident-voiture?ns_campaign=editorial&ns_source=RSS_public&ns_mchannel=RSS&ns_fee=0&ns_linkname=20120910_chef_aqmi_sahara_meurt_accident_voiture

[236] Adib BENCHERIF, « *Al-Qaïda au Maghreb islamique : Une organisation changeante entre survivance et pragmatisme* », op.cit., p 57.

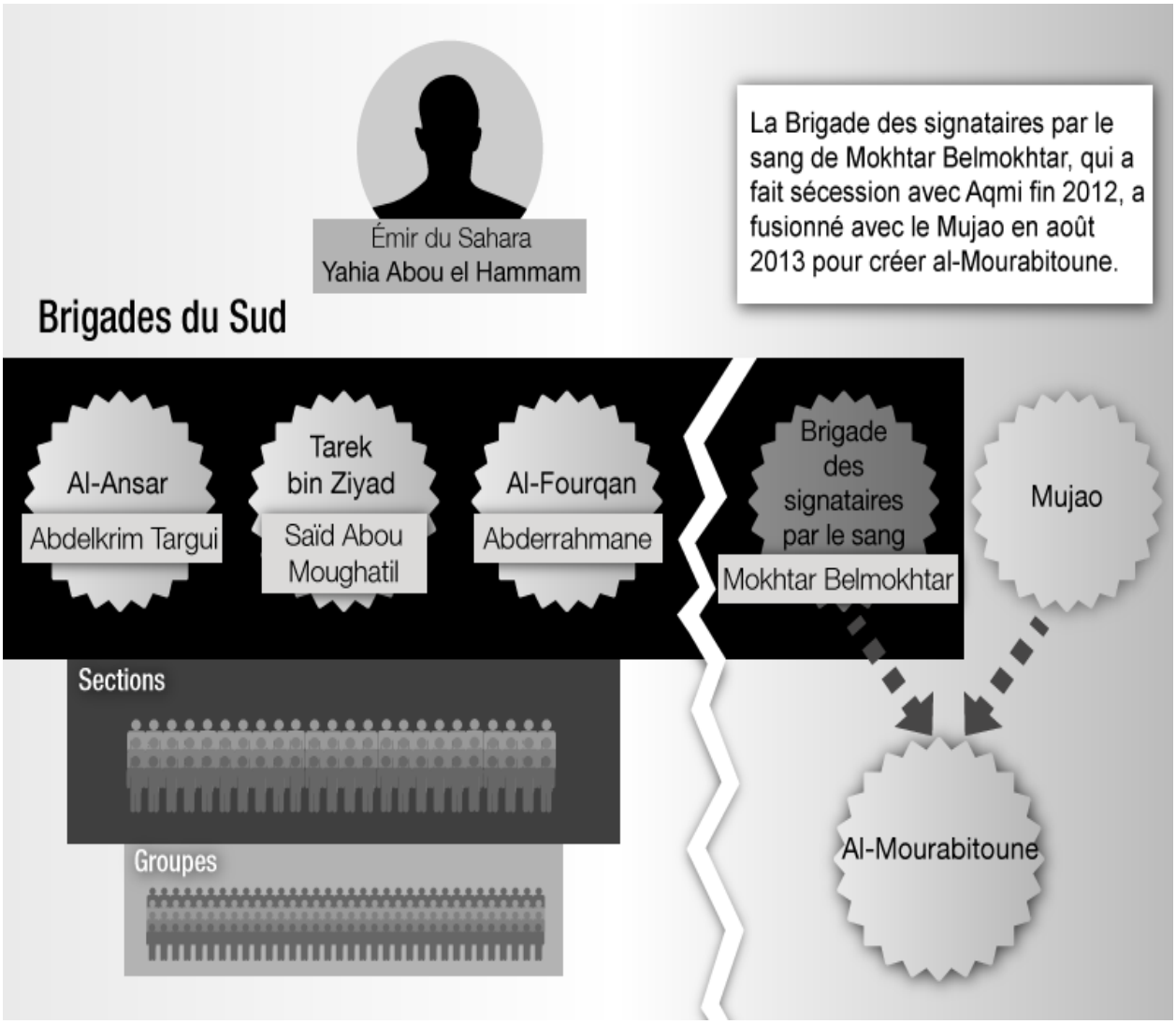


**Organigramme des Brigades du Sahel** Source : www.rfi.fr

Selon l'organisation d'AQMI (présenté dans la première section), il y a plusieurs « katibas » (compagnies) dont deux principales au Sahel : la « Katiba Al Moulathamoun » (la compagnie des enturbannés) avec comme émir Mokhtar Belmokhtar (A). Elle opère dans la zone comprise entre Tombouctou, Araouane, Boujebeha Taoudenni et de la frontière mauritano-malienne[237]. Cette katiba va connaître des évolutions du fait de la personnalité de son émir et de ses liens avec la hiérarchie d'AQMI. Et la « Katiba Al Fatihîn » (la compagnie des conquérants), encore appelée « katiba Tarek bin Ziyad », dirigée par l'émir Abou Zaïd ; qui évolue dans la zone située près du mont Thadak, Ait Moulay, In Abog, atteignant parfois la région de Tessalit[238].

Mais suite aux évènements qui se sont déroulés au Mali, l'organisation des katibas de la zone-Sud a été revue (B) afin de s'adapter à la défection et décès des « émirs du sud ». Elle repose

[237] http://www.erta-tcrg.org/cri6224/2007/gspc2.html
[238] Idem

désormais sur deux Katibas principales et deux autres Sariat autonomes, avec à leurs têtes chacune un chef militaire qui assure sa prédominance sur une zone d'action.

**A- La « Katiba Al Moulathamoun »** (la brigade des enturbannés)

Dirigée par Mokhtar Belmokhtar, cette compagnie serait composée d'une centaine de combattants dont les deux tiers sont mauritaniens. Elle fournit à l'organisation d'AQMI centrale des armes et des véhicules et son émir est considéré plus comme un contrebandier qu'un djihadiste pur et dur[239]. Cette katiba fera parler d'elle par des actions terroristes spectaculaires comme la prise d'otage du personnel consulaire algérien à Gao, et l'attaque du site gazier algérien d'In Amenas.

Par cette dernière action, la brigade va réussir à élargir son champ de bataille, du nord-malien à l'ensemble de la zone saharienne ; à transformer cette prise d'otage en plate-forme médiatique pour ce groupe de combattant et à renforcer la stature de son chef au sein de la nébuleuse djihadiste saharo-sahélienne, en passant de chef de fraction dissidente à visage du djihad sahélien.

**1- L'émir Mokhtar Belmokhtar, alias Khaled Abou El Abbès, "Le borgne" (Belaouer)**

Né vers 1972 en Algérie, il a été très jeune en Afghanistan afin de participer à la lutte contre les soviétiques. Après ce passage en Afghanistan, il est retourné en Algérie en 1992 et a intégré le GIA. Ses contacts avec Oussama Ben Laden et Ayman Al Zawahiri, rencontrés au Soudan en 1995, vont lui permettre de prendre très vite du poids au sein de la mouvance islamiste algérienne. En 1997, il va désavouer les massacres des civils dictés par l'émir du GIA Antar Zouabri et va fonder avec Hassan Hattab le GSPC. A partir de ce moment, il s'exilera dans le Sud algérien où il mènera des opérations terroristes sporadiques. Mais, sa principale activité consistera à nouer des contacts avec les réseaux de contrebandiers[240] de la zone.

Actif depuis plus de deux décennies au Sahel, il est surnommé « Mister Marlboro », en raison de son implication dans le trafic de cigarette ; mais aussi de drogue, d'arme et de migrants... A la création du GSPC en 1998, il est nommé « émir » de la région n°9, qui couvre tout le Sud algérien. Il va transformer ce commandement en fief personnel. Entre 2003 et 2011, son groupe se livre à de nombreuses prises d'otages d'occidentaux et d'algériens. Les otages étaient généralement relâchés contre le versement de rançons[241].

[239] Mehdi MEKDOUR, « *Al Qaïda au Maghreb islamique – Fiche documentaire* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 25 août 2011.
[240] Mehdi MEDKOUR, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique : une menace multidimensionnelle* », op.cit., p 5.
[241] Alain RODIER et Eric DENECES, « *Mokhtar Belmokhtar et la Katiba « El Moulatamoune* », Note d'actualité n° 298, Centre Français de Recherche sur le Renseignement, janvier 2013.

Mais, rapidement il a compris que la seule façon de financer sa lutte était de protéger les caravanes de trafiquants qui parcourraient les vastes étendues saharo-sahéliennes. Pour cela, il tisse d'excellents réseaux au sein des populations locales, qui faciliteront ses activités. Durant cette dernière décennie, Mokhtar Belmokhtar a beaucoup investi au Sahel, avec les tribus locales, notamment les Berabiches, à la faveur des alliances familiales[242] et d'intérêts qu'il a tissés.

Même si Mokhtar Belmokhtar est un actif trafiquant, il n'en demeure pas moins un islamiste convaincu déterminé à imposer ses idées par la force. Il a toujours eu beaucoup d'admiration pour les « moudjahiddines afghans » dont le récit et exploits contre l'armée soviétique a bercé sa jeunesse[243].

Toutefois, il ressort que Mokhtar Belmokhtar n'a pas été à la hauteur des ambitions placées en lui par les dirigeants d'Al Qaïda et d'AQMI. Ces derniers nourrissaient une méfiance ancienne envers le djihadiste, jugé incontrôlable et trop intéressé par les activités parfois peu liées au djihad[244]... La perpétration d'attentats ou d'attaques en Mauritanie par sa katiba, serait une réponse aux nombreuses critiques qui lui sont faites en interne mais aussi, à l'externe. Puisque, accusé de se servir des revendications du groupe pour légitimer ses activités exclusivement mafieuses, Mokhtar Belmokhtar va réaliser avec sa katiba quelques attaques contre les forces de sécurité mauritaniennes, pour rappeler son appartenance à la mouvance djihadiste[245].

### 2- La rupture avec AQMI

Suite à de différends et de tensions récurrentes avec la direction du groupe, Mokhtar Belmokhtar quitte AQMI et crée son mouvement « les Signataires par le sang » en décembre 2012[246] avec pour objectif de constituer un groupe fédérateur concurrent d'AQMI. En effet, étant en conflit larvé depuis des années avec Abdelmalek Droukdel et le fait que la direction du mouvement lui reprochait son indépendance et de se livrer à de nombreuses activités criminelles le détournant du djihad.

---

[242] « Il épouse la fille d'une famille de notables très influents. C'est la famille Hamaa. Et ce mariage va lui permettre non seulement un ancrage social dans le Sahara malien, mais va aussi lui servir à fructifier ses affaires en s'alliant financièrement avec sa belle-famille, mais à se donner aussi une protection tribale. », In Anthony LATTIER, entretien avec Lémine Ould Mohamed Salem auteur du livre, *Le Ben Laden du Sahara. Sur les traces du djihadiste Mokhtar Belmokhtar*, éditions de La Martinière, rfi.fr, 19 octobre 2014, http://www.rfi.fr/emission/20141019-lemine-ould-mohamed-salem-traces-mokhtar-belmokhtar

[243] Alain RODIER et Eric DENECES, « *Mokhtar Belmokhtar et la Katiba El Moulatamoune* », op.cit., p 2.

[244] Louis GAUTIER, « *AQMI : un problème régional* », op.cit., p 5.

[245] Adib BENCHERIF, « *Al-Qaïda au Maghreb islamique : Une organisation changeante entre survivance et pragmatisme* », op.cit., p 44.

[246] Adib BENCHÉRIF, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique : une hiérarchie en redéfinition sous fond de crise* », op.cit., p 6.

Souhaitant désormais être en lien direct avec Al Qaïda, qui, d'après les correspondances[247] entre les deux organisations, l'encourage à organiser des opérations d'envergure. C'est dans ce contexte qu'il faut analyser la prise d'otage d'In Amenas[248]. Lancée à la mi-janvier 2013, peu après la rupture de Mokhtar Belmokthar avec AQMI, elle s'était soldée par la mort de trente-sept travailleurs étrangers et un algérien, et a été revendiquée par Mokhtar Belmokthar. Cette attaque du site gazier algérien, a démontré sa capacité à acquérir du renseignement et à conduire des opérations militaires dans des zones supposées sécurisées par des forces armées nationales.

Proche du MUJAO (dissidence d'AQMI aussi), mais échouant apparemment dans sa volonté d'incarner une figure dirigeante, il va fusionner son groupe avec le MUJAO et constitué le groupe « Al Mourabitoune » le 22 août 2013[249].

### *B- La réorganisation des « Katibas du Sud »*

L'importance médiatique que les deux Katibas ont prise ces dernières années a fragilisé « l'émir national » Droukdel, qui a des difficultés à asseoir son autorité sur ces deux entités. Dès l'arrivée de Yahia Djouadi au poste de coordonnateur des katibas au Sahel en 2007, le front Sud s'est scindé en deux zones. La première correspond à l'espace traditionnellement dominé par Mokhtar Belmokhtar et la seconde, sous l'influence d'Abou Zaïd. La nomination d'un coordonnateur au Sahel, héritant du titre de « Emir du Sahara », répond au souhait de Droukdel d'affaiblir l'influence de Mokhtar Belmokhtar au sein du groupe et d'y asseoir un meilleur contrôle sur les katibas du Sahel[250].

Cette scission du front Sud en deux zones d'influence n'empêche pas pour autant la cristallisation de tension entre les deux émirs locaux ; car Bemokhtar et Abou Zaïd ne s'accordent pas sur le mode de financement à prioriser et sur le mode opératoire attaché aux opérations dans le Sahel.

Implanté un peu plus à l'Est, Abou Zaïd, semblait vouloir jouer sur la déception envers Mokhtar Belmokhtar pour faire monter en puissance sa katiba, en étant plus agressive et plus idéologique, composée de commandos rapides aux méthodes expéditives. Il a multiplié les coups d'éclat pour se faire distinguer aux yeux des chefs d'Al Qaïda et d'AQMI dont il reprend, bien plus que Mokhtar Belmokhtar, l'idéologie djihadiste internationaliste. Pour cela, il a rompu avec la

[247] « *Le jihadiste Belmokhtar renouvelle son allégeance au chef d'al-Qaïda* », par rfi.fr, 30 avril 2014, http://www.rfi.fr/afrique/20140430-le-djihadiste-belmokhtar-renouvelle-son-allegeance-chef-al-qaida

[248] « *L'attaque d'In Amenas et ses conséquence sur la doctrine algérienne* », par Cherif OUAZANI, Jeune Afrique, 23 janvier 2013, http://www.jeuneafrique.com/138586/politique/l-attaque-d-in-amenas-et-ses-cons-quences-sur-la-doctrine-alg-rienne/

[249] « *Urgent : Fusion entre les « Moulathamounes et le MUJAO* », Agence Nouakchott d'Information (ANI), 22 août 2013, http://fr.allafrica.com/stories/201308220693.html?aa_source=mf-hdlns

[250] « *Qui sont les principaux émirs d'AQMI ? »*, par Pierre MOUTERDE, France 24.com, 23 août 2010, http://www.france24.com/fr/20100923-qaida-maghreb-islamique-portraits-leaders-abou-zeid-belmokhtar-aqmi

politique de négociation habituellement suivie à propos des otages en exécutant[251] l'un des quatre touristes européens enlevés en mai 2009, il a ouvert un front au Niger et va défier Mokhtar Belmokhtar jusqu'à Tombouctou en y faisant assassiner un officier malien[252]. Il sera également impliqué dans l'enlèvement des salariés d'Areva à Arlit[253].

### 1- Nouvel Organigramme des katibas du sud

Abdelmalek Droukdal avait au fil des années multiplié la création de brigade dans le Sud, pour empêcher Mokhtar Belmokthar de régner en maître dans sa zone, qui comprend le sud-ouest de l'Algérie, le nord du Mali, et la Mauritanie. C'est également pour tenter de superviser Mokhtar Belmokthar qu'Abdelmalek Droukdel nommera des coordinateurs dans la région sahélienne[254].

A cet effet, dans un message[255] adressé aux émirs des katibas du sud, Droukdel montre une position différente de ces émirs. Il demande, dans son communiqué, aux membres des katibas de ne pas faire preuve de vanité tout en imposant graduellement la charia. Cette volonté de procéder progressivement émane d'une crainte de révolte de la population et dans le même temps d'une perte totale de contrôle de la région, des réseaux sociaux et donc des activités de financement.

De même que, ce retour d'Abdelmalek Droukdel sera rendu nécessaire par un souci de légitimité et en réponse aux critiques qui commencent à qualifier le groupe d'organisation criminelle. A cet effet, une réorganisation des katibas sera décidée afin de palier la défection de Mokhtar Belmokhtar et la mort d'Abou Zaïd. Il s'agit tout d'abord de la katiba Al-Fourkhan qui a été dirigée jusqu'en 2013 par un mauritanien, Mohamed Lemine Ould El-Hassen, dit Abdallah Al Chinguitty, également tué lors de l'Opération Serval (et remplacé par son compatriote Abderrahmane). Ensuite, en septembre 2013, AQMI a désigné officiellement son successeur à la tête de la katiba Tarik Ibn ziyad, l'Algérien Abou Moughatil, connu sous le pseudonyme Abou Saïd el Djazaïri[256]. Enfin, la katiba Al Ansar est commandée par un touareg malien, Hamada Ag Hamada dit Abdelkrim el-Targui, neveu d'Iyad Ag Ghali. Elle serait principalement composée de

[251] « *AQMI : un tueur nommé Abou Zeid* », par Laurent Touchard, Baba Hamed et Cherif OUAZZANI, jeuneafrique.com, 3 octobre 2012, http://www.jeuneafrique.com/139881/politique/aqmi-un-tueur-nomm-abou-zeid/
[252] « *Abou Zeid, doctrinaire rigide et émir cruel d'AQMI* », www.lemonde.fr, 01 mars 2013, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/03/01/abou-zeid-doctrinaire-rigide-et-emir-cruel-d-aqmi_1841102_3212.html
[253] Idem
[254] « *La sécession de Mokhtar Belmokhtar avec AQMI et ses conséquences* », par Nicolas CHAMPEAUX, rfi.fr, 06 octobre 2013, http://www.rfi.fr/afrique/20131006-secession-mokhtar-belmokhtar-aqmi-morabitoune-consequences
[255] « *Nord-Mali – AQMI : Abdelmalek Droukdel appelle à imposer « graduellement » la charia* », par l'AFP et jeuneafrique.com, 24 mai 2012, http://www.jeuneafrique.com/175961/politique/nord-mali-aqmi-abdelmalek-droukdel-appelle-imposer-graduellement-la-charia/
[256] « *AQMI nomme l'Algérien Saïd Abou Moughatil pour remplacer Abou Zeïd* », par Jeuneafrique.com, 27 septembre 2013, http://www.jeuneafrique.com/168206/politique/aqmi-nomme-l-alg-rien-saed-abou-moughatil-pour-remplacer-abou-zeed/

Touaregs maliens et nigériens. Cette dernière a revendiqué l'enlèvement et l'assassinat des deux journalistes français à Kidal[257], Claude Verlon et Ghislaine Dupont, le 2 novembre 2013.

### 2- Compétition entre AQMI et Al Mourabitoune au Sahel

Il existait des tensions entre Mokhtar Belmokhtar et Abdelmalek Droukdel depuis la création d'AQMI et le départ du premier du mouvement ne fera qu'augmenter les tensions entre ces organisations terroristes. En effet, Droukdel préfère après l'insurrection au Nord du Mali, rechercher de la stabilité et la conservation des acquis du groupe au Sahel ; alors que Mokhtar Belmokhtar semble, quant à lui, vouloir jouer un rôle primordial et se renforcer au Sahel.

De ce fait, la compétition entre les deux groupes va s'accroitre au niveau du recrutement des nouveaux combattants. Elle constitue également une menace pour les Etats où ces organisations sont implantées, mais aussi pour les intérêts des puissances occidentales. Il n'est pas exclu que les katibas du Sud d'AQMI et le groupe Al Mourabitoune se livrent à une course aux otages, à une surenchère d'opérations spectaculaires et/ou terroristes.

C'est ce qui fait dire à Philippe Migaux (maître de conférences à Sciences Po Paris et chercheur sur les conflits asymétriques), dans un entretien à Radio France Internationale, que : « *Al-Mourabitoune c'est l'organisation en devenir car une partie de ces éléments sont liés au trafic de stupéfiants. C'est cette organisation qui a réussi les attentats les plus spectaculaires : In Amenas en janvier en Algérie, l'attaque au Niger de la caserne d'Agadez et des structures d'Arlit le 23 mai, et l'attaque de la prison de Niamey le 1er juin. Son but est de créer une nouvelle organisation régionale en allégeance directe avec al-Qaïda centrale qui puisse développer le jihad dans le Maghreb, le Machrek et la bande sahélo-saharienne.* »[258].

Cependant, selon Phillip Migaux toujours, cette montée du mouvement de Mokhtar Belmokhtar ne doit pas occulter la réorganisation des katibas d'AQMI au Sahel. Pour cela, Abdelmalek Droukdel : « *tente de garder une tête de pont au Mali en réorganisant ses trois katibas. L'attentat suicide commis le 28 septembre à Tombouctou, qui a fait quatre morts parmi la population civile, n'avait d'ailleurs que pour but de montrer sa capacité de dangerosité*. »[259]

---

[257] « *AQMI revendique l'assassinat des deux envoyés spéciaux de RFI au Mali* », par rfi.fr, 6 novembre 2013, http://www.rfi.fr/afrique/2min/20131106-aqmi-al-qaida-revendique-assassinat-deux-envoyes-speciaux-rfi-mali-dupont-verlon-kidal

[258] « *Terrorisme au Sahel : « Al-Mourabitoune est l'organisation en devenir* », par Christophe BOIBOUVIER, rfi.fr, 06 octobre 2013, http://www.rfi.fr/afrique/20131006-terrorisme-sahel-al-mourabitoune-est-organisation-devenir

[259] Idem

La poussée de l'islamisme radical et du terrorisme dans l'espace saharo-sahélien est tributaire d'un certain nombre de réalités et dynamiques, propres à la région. Ces dernières ont trait à la multiplication des groupes armés et djihadiste, à leur renforcement et expansion par le biais des recrutements et/ou d'enrôlement forcé de nouveau membres, et aux liens et étroits qu'ils tissent entre eux. Mais, suite aux évènements qui se sont déroulés au Mali, AQMI est très probablement le groupe ayant été le plus affaibli suite à l'intervention française.

Toutefois, deux katibas du groupe sont toutefois appelés à continuer à opérer dans la région : la « katiba Al Ansar » et la « katiba Youssef Ibn Tachfin »[260] créée en novembre 2012, elle est dirigée par Abou Abdel Hakim al Kidali, natif de la région de Kidal et ancien membre de la katiba Al Ansar. Cette katiba se composerait essentiellement de Touaregs maliens. De même que l'implication d'AQMI dans l'insécurité au Sahel s'illustre par la mise en œuvre d'activités criminelles comme les trafics en tous genres qui témoignent de la nuisance du groupe dans la région. Même s'il faut rappeler que le groupe tire une partie de ses revenus de ces activités, sous la forme de droit de passage dans les zones du désert sous le contrôle de ses katibas du sud, ou encore de la rétribution de la protection qu'ils procurent aux trafiquants.

Aussi, durant les derniers mois, le MUJAO s'est révélé être le groupe le plus actif au Nord du Mali, mais AQMI conserve une importante capacité de nuisance, en témoigne les attentats perpétrés à Tombouctou le 28 septembre 2013[261]. Car, AQMI semble se recentrer sur sa base centrale en Algérie, en profitant de l'instabilité libyenne et tunisienne[262]. Bien que, les nominations en septembre 2013 de l'algérien Saïd Abou Moughati et du mauritanien Abderrahmane, respectivement à la tête de la katiba Tarik Ibn Ziyad et de la sariat Al Furqan, semblent mettre fin à la restructuration du groupe au Sahel[263].

Toutefois, à plusieurs reprises dans l'histoire du groupe, AQMI a montré qu'il diminuait nettement ses activités à cause d'un affaiblissement significatif mais très certainement aussi pour pouvoir se

[260]« *Visuel interactif : le nouvel organigramme d'AQMI* », par Benjamin ROGER, Jeuneafrique.com, 25 octobre 2013, http://www.jeuneafrique.com/167651/politique/visuel-interactif-le-nouvel-organigramme-d-aqmi/

[261] « *Mali : attentat-suicide meurtrier contre un camp de l'armée de Tombouctou* », parrfi.fr, 28 septembre 2013, http://www.rfi.fr/afrique/20130928-mali-attentat-suicide-meurtrier-contre-camp-armee-tombouctou/

[262] Aaron Y. Zelin, Andrew Lebovich et Daveed Gartenstein-Ross, « *Al-Qa'ida in the Islamic Maghreb's Tunisia Strategy* », CTC Sentinel, Combating Terrorism Center at West Point, 23 juillet 2013, http://www.ctc.usma.edu/posts/al-qaida-in-the-islamicmaghrebs-tunisia-strategy In Adib BENCHÉRIF, « Résilience d'Al-Qaïda au Maghreb islamique au Nord du Mali », Chaire RAOUL-DANDURAND en Etudes Stratégiques et Diplomatiques, Réflexion (Moyen-Orient et Afrique du Nord), 12 novembre 2013, p 6.

[263] « *AQMI nomme un Algérien pour remplacer Abou Zeid* », par AFP et Jeuneafrique.com, 27 septembre 2013, http://www.jeuneafrique.com/depeches/29865/politique/aqmi-nomme-un-algerien-pour-remplacer-abou-zeid/

recentrer sur sa régénération. Le groupe a ainsi démontré qu'il savait revenir en force lorsque l'étau se desserrait. Alors que, l'expansion de la menace terrorisme dans la zone saharo-sahélienne s'accompagne de la progression de la radicalisation de certaines franges de la population, par la diffusion de l'idéologie djihadiste soutenu par l'endoctrinement et de recrutement auxquelles se livrent encore les groupes djihadistes opérant dans la région.

Dans ce contexte, d'autres éléments comme la porosité des frontières, la, faiblesse des armées et les ressources limitées des populations des zones septentrionales du Sahel et celles d'Afrique, sont de nature, comme nous l'avons déjà évoqué, des facteurs favorisant le développement de l'insécurité et du terrorisme dans l'aire saharo-sahélienne.

# Titre II : Dynamiques de l'insécurité dans la région

Au Sahel, la menace sécuritaire est devenue multiforme en conjuguant des éléments traditionnellement ancré dans l'environnement de cette région, comme les tensions entre les autorités centrales des Etats et les forces contestataires des pouvoirs en place. A cela, s'ajoutent des éléments qui constituent une nouvelle donne comme l'alliance passée entre les groupes terroristes et certains groupes contestataires locaux, d'une part ; et entre le groupe Al Mourabitoune (fusion entre la katiba Al Moulathamoune de Mokhtar Belmokhtar et le MUJAO) et les trafiquant en tous genres qui écument la région. Il existe également des points de convergence entre les facteurs considérés comme anciens et les nouveaux qui pourraient se rencontrer dans cette bande sahélienne où l'autorité des gouvernants peine à s'exercée.

En effet, ce qui a fondamentalement changé au niveau des défis sécuritaire, c'est l'inscription de l'islam radical au plan international qui s'accompagne de pratiques importées du Moyen-Orient, par les djihadistes ayant séjourné en Afghanistan, ou tout simplement observées sur des sites internet. Ce qui rend encore l'ennemi beaucoup plus difficile à identifier, et les objectifs des actes terroristes moins précis. Aussi, les méthodes empruntées rendent les moyens de luttes traditionnelles peu opérantes et donnent le sentiment que les pouvoirs en place ont moins de maîtrise sur la sécurité de leurs pays[264].

Car, contrairement aux revendications, des entités en rébellion contre les pouvoirs en place, les groupes djihadistes se donnent pour objectif de déclarer la guerre aux dirigeants politiques des pays de la région qu'ils jugent impies, corrompus et inféodés aux Etats-Unis d'Amérique et à l'occident en général. Ils se différencient ainsi des rebelles, qui entendent inscrire leurs actions dans un cadre national, puisque leur projet dépasse les frontières du pays, voire même de la région.

A cela s'ajoute, l'incapacité des Etats à exercer leur fonction régalienne sur l'ensemble de leur territoire, ce qui constitue la problématique centrale alimentant les risques de déstabilisation et de conflits armés. Puisque, les Etats demeurent incapables d'imposer leur autorité sur leur territoire ; outre le fait que, la bande sahélienne reste un espace sous-administré et souffrant de mauvaise gouvernance.

Il faudrait aussi rappeler que la porosité des frontières permet la circulation des personnes et de produits de toutes sortes comme les armes, les cigarettes en contrebande et les marchandises dont le commerce est plus ou moins licite. Cette circulation est facilitée par le fait que la zone

[264] Mehdi TAJE, « *Afrique de l'Ouest : Le Sahel, une zone grise, difficilement contrôlable* », Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest, 20 août 2012.

sahélienne est entourée de pays dont les appareils sécuritaires sont particulièrement faibles pour pouvoir contrôler l'ensemble de leurs territoires jusqu'aux frontières[265].

La faiblesse des Etats sahéliens, lourdement endettés et politiquement mal structurés, est d'autant plus à craindre qu'ils jouxtent des pays considérés comme des foyers actifs ou potentiels de l'islam radical, comme le Soudan, le Nord du Nigeria ou l'Algérie[266]. En effet, la multiplication des enlèvements combinée aux divers trafics et à la montée en puissance du prosélytisme salafiste induit un climat d'insécurité croissant propice à la déstabilisation des Etats de la région. Devenu une nouvelle plaque tournante des trafics en tous genres, la bande sahélienne fait désormais partie des circuits des réseaux bien organisés, traversant les continents en empruntant des chemins clandestins et le désert saharien en infiltrant plusieurs pays de la région.

Parce que, la criminalité organisée cherche surtout à se cacher, à dissimuler ses activités, voire à leur donner une apparence de légalité qui les mette à l'abri des investigations et des poursuites. Alors que la notion même de criminalité est relative, puisqu'elle dépend des définitions du droit pénal positif, et que celui-ci diffère selon les Etats[267]. Violation consciente, délibérée, collective et durable de la loi, ou encore détournement frauduleux de la loi, telle pourrait être sa définition. La violence contre les personnes n'en est qu'une des formes, la plus visible, mais pas la plus efficace, puisque son objectif est la prédation, le profit individuel, l'enrichissement de l'ensemble de ses acteurs au détriment de la collectivité, puisque leur victime est avant tout la société qu'ils parasitent.

La galaxie des activités criminelles concerne l'ensemble des activités humaines telles que : la corruption, la drogue, la prostitution, les contrefaçons multiples, les trafics de fausse monnaie, les faux médicaments, les pierres précieuses, les fraudes bancaires, les blanchiments divers, les pillages des fonds publics, les rackets, la cybercriminalité,… Si la criminalité organisée concerne largement les pays développés, elle touche également les activités transnationales croissantes, ce qui ne facilite pas la lutte contre elle[268].

Selon de nombreux observateurs, le Sahel présente un certain nombre de caractéristique qui le rend vulnérable à l'exploitation par des groupes terroristes ; car étant une région particulièrement peu développée du fait de plusieurs conflits prolongés. Sa proximité relative avec l'Amérique latine par la mer et le peu de rigueur de la protection de ses eaux territoriales et de l'espace aérien ont fait de la côte de l'Afrique de l'Ouest et du golfe de Guinée des points de transbordement

[265] Khadija MOHSEN-FINAN, « *Les défis sécuritaires au Maghreb* », Note de l'IFRI, Juin 2008.
[266] Alain ANTIL, « *L'Afrique et la guerre contre la terreur* », Politique étrangère, n°3, 2006.
[267] Serge SUR, « *Mondialisation et criminalité : Crimes sans châtiment* », op.cit., p 1.
[268] Idem

appréciés des cartels de drogue sud-américains qui cherchent à gagner le marché européen, créant une économie souterraine dynamique et lucrative, de laquelle profitent aux organisations clandestines de toutes sortes[269] et à leurs complices qui peuvent être les autorités légales ou des organisations terroristes.

Les problèmes de sécurité le long des frontières de la sous-région sont particulièrement difficiles. Selon Abdel-Fatau Musah[270], les véritables griefs des communautés du Sahel « *ont été dénaturé par le terrorisme, le trafic de personnes, de stupéfiants et de cigarettes pour transformer les [vastes] zones [peu peuplées et mal gouvernées] du nord du Niger et du Mali en régions parmi les moins sûres d'Afrique de l'Ouest* »[271]. A cet effet, au cours des dernières années, AQMI s'est déplacé hors de ses itinéraires historiques strictement algériens, développant un pôle de recrutement et un système d'entraînement plus régional, répartis dans la zone saharo-sahélienne d'où il y développe de nouveaux fronts d'opération.

Pour cela, le trafic de stupéfiants ne constitue pas la seule source de revenus illicites pour AQMI et les autres groupes terroristes au Sahel ; car les enlèvements et les rançons représentent aussi d'importantes sources de financement[272]. Les katibas d'AQMI au Sahel et les autres groupes armés ont enlevé des ressortissants britanniques, canadiens, français, allemands, italiens, espagnols ou suisses au cours des dernières années ; et AQMI ayant généralement reçu entre 2 et 3 millions de dollars de rançon contre la libération de chacune des personnes enlevées[273].

Mais, trop d'éléments restent incertains, concernant AQMI et les autres groupes terroristes au sein des vecteurs de menaces transnationales qui sillonnent le Sahel, transportant des stupéfiants, des cigarettes et des personnes vers l'Europe. Il n'existe que peu d'évaluation indépendante et fiable, tout particulièrement émanant des pays de la région même ; et de ces vecteurs de menaces et de leurs conséquences probables au cours des années à venir. Il faut aussi reconnaître que certaines évaluations occidentales de la menace d'AQMI sont exagérées et qu'il peut y avoir des raisons valables de penser que des éléments de la région pourraient avoir encouragé la perception la plus négative possible de la menace[274].

---

[269] International Crisis Group, *Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction?* Africa Report n°92, op.cit., p 19.
[270] Conseiller senior en prévention des conflits auprès de la CEDEAO.
[271] Abdel-Fatau MUSAH, « *West Africa: Governance and Security in a Changing Region* », International Peace Institute Africa Program Working Papers Series, février 2009.
[272] Jason IPE, James COCKAYNE et Alistair MILLAR, « *La mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU en Afrique de l'Ouest* », Center on Global Counter terrorism Cooperation, Washington, 2010.
[273] « *Al-Qaïda et le "business" des otages occidentaux au Sahel* », afrik.com, 16 décembre 2009, http://www.afrik.com/article18252.html
[274] Rapport de Séminaire, *Renforcer les Capacités dans le Domaine du Contre-Terrorisme en Afrique de l'Ouest dans le Cadre de la Stratégie Globale des Nations Unies contre le Terrorisme*, organisée par la Commission de la

Le danger que présente la présence d'AQMI au Sahel réside dans la production d'importants revenus illicites et la création d'un espace incontrôlé d'entraînement et de planification pour le groupe, et non pas de son contrôle du Sahel même. Ce qui est irréfutable, c'est que la vulnérabilité persistante du Sahel à l'extrémisme violent sous de nombreuses formes, comme les conflits entre groupes ethniques et les guerres civiles intra-étatiques. Cette vulnérabilité est en grande partie due aux faiblesses de la capacité de l'Etat (chapitre 3), notamment de sa capacité à répondre aux préoccupations sociales et à résoudre les problèmes de développement au moyen d'un maintien de l'ordre efficace, de la résolution des différends dans le respect des droits et du développement.

La criminalité transnationale constitue une préoccupation sécuritaire dans la plupart des régions du continent africain. Mais, les connexions entre ces criminalités et le terrorisme, et la menace que cela représente, sont plus fortes au Sahel ; du fait de l'activité d'AQMI dans cette zone et de la coopération croissante entre les trafiquants en tous genres et les membres d'AQMI (chapitre 4).

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Center on Global Counter terrorism Cooperation, Abuja, 16-17 février 2010.

# Chapitre I : Fragilité de la sécurité au Sahel

L'insécurité surmédiatisée reflétée par la série d'enlèvements d'occidentaux et la montée en puissance des trafics en tous genres au Sahel doit être analysée avec prudence et mise en perspective par rapport aux stratégies des acteurs en présence. Car, au-delà de la diversité des situations et de la singularité de chaque trajectoire, la persistance de foyers de conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel est généralement associée, à la problématique de la faiblesse de l'Etat. Les Etats africains postcolonial se caractérisent par leurs faiblesses et par la défaillance relative de leurs institutions. Nombre d'Etat de la région peinent en effet à assurer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire, et à garantir à la fois les services de base, la sécurité humaine et la sécurité territoriale[275].

Dans la zone sahélienne, particulièrement, d'immenses étendues territoriales en déshérence, couplées aux traditions de nomadisme et aux dynamiques transfrontalières des populations, rendent complexe la gestion de la souveraineté[276] effective des Etats sur ces territoires difficiles. La géopolitique interne de beaucoup de pays de la région traduit le plus souvent une opposition entre un « centre » hégémonique et des « périphéries » relativement marginalisées qui revendiquent une redistribution du pouvoir et des ressources du pays[277]. Avec un taux de pauvreté élevé aux niveaux des Etats et de la région sahélienne et des disparités qui n'affectent pas le fait qu'environ 50% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté ; un taux de croissance régionale se situant autour de 5%, qui reste faible dans certains pays et demeure insuffisant pour lever l'hypothèque de la pauvreté face à une démographie galopante[278].

Aussi, d'environ 290 millions d'habitants de nos jours, la population du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest sera de près de 450 millions d'ici à 2020. La population de cette région est très mobile à l'intérieur de la région ; puisque la migration intra régionale[279] concerne 90% des mouvements contre environ 5% vers l'Europe et 5% vers l'Amérique.

Et c'est dans ce contexte qu'une nouvelle tendance se précise dans la région du Sahel caractérisée par une connexion de risques et menaces restés longtemps cloisonnés ; il s'agit notamment des trafics d'armes et de personnes, des rébellions politico-identitaires, du narcotrafic et du terrorisme impulsé par Al Qaïda au Maghreb Islamique. A cela, s'ajoute une intensification et/ou résurgence des crises dans un contexte de revendications, de rivalités et de surenchères autour de

[275] Yann BEDZIGUI, « *Les conflits en Afrique, une résolution improbable* », op.cit., p 175.
[276] Gérard-François DUMONT, « *La géopolitique des populations du Sahel* », op.cit., p 14.
[277] Mehdi TAJE, « *Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel* », op.cit., p 3.
[278] Massaër DIALLO, « *Les donateurs et la gouvernance du secteur de sécurité en Afrique de l'Ouest* », Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), Abuja, 26-27 Juillet 2008.
[279] La Côte d'Ivoire est un des principaux réceptacles de cette migration intra régionale.

l'exploitation des matières premières (pétrole, uranium, or, …). C'est le cas des crises touarègues au Mali et au Niger et des rébellions armées au niveau du delta du Niger

Les Etats qui cumulent ces facteurs de risque ne tardent pas à perdre progressivement le contrôle de certaines régions et à être contestés par d'autres acteurs comme les groupes rebelles, narcotrafiquants, mafias… Ce qui marque le début d'une spirale qui conduit souvent à l'effondrement de l'appareil régalien[280]. Faiblesse de l'Etat, insécurité, instabilité politique et pauvreté semblent former les éléments d'une quadrature du cercle irréfragable, indépassable. La zone semble donc particulièrement intéressante pour éprouver un certain nombre de concepts plus ou moins récents à savoir : Etats fragiles, faillis, effondrés, … qui sont au cœur des réflexions des chercheurs et analystes politiques.

Mais, avant d'avancer plus dans l'analyse du problème des Etats fragiles qui ne peut qu'interpeller au regard des crises à répétition, secouant les pays classés dans cette catégorie et particulièrement ceux de la bande sahélienne. Un bref rappel historique peut contribuer à mieux cerner le sujet ; car, l'Etat est à la fois une réalité historique et une construction théorique qui s'est imposée relativement tard dans les pays occidentaux à la suite d'un processus itératif où l'Etat et ses fonctions se sont construits de pair, souvent dans la violence et dans des tensions sociales extrêmes que résume avec brio l'aphorisme de Charles Tilly pour qui : « *les Etats font la guerre, et la guerre fait les Etats »*[281].

Quant au terme d'Etat lui-même, il descend en droite ligne de celui de *stato* utilisé par Nicolas Machiavel pour caractériser « *l'unité politique d'un peuple qui le double et peut survivre aux allées et venues non seulement des gouvernements mais aussi des formes de gouvernement* ». Au début du XXème siècle, Max Weber a élargi cette définition de l'Etat à « …*une communauté d'hommes… revendiquant le monopole du recours légitime à la force physique sur un territoire donné »*[282].

La permanence de l'unité politique sur un territoire donné, a permis, dans un premier temps, l'exercice dans ces pays des fonctions dites régaliennes visant à l'édiction de normes (législation, règlementation), à la sanction de ceux qui les méconnaissent et ne les respectes pas (justice, police), ainsi qu'à la mise en œuvre d'une diplomatie et d'une force armée. Dans un deuxième temps, le périmètre de l'intervention de l'Etat s'est élargi à l'éducation, la santé, et à tout un ensemble de services publics et d'activités économiques. Le financement de ces fonctions a

[280] Michailof SERGE, « *Comment sortir de l'ornière les pays « faillis » ? »*, Politique étrangère, Printemps, 2011.
[281] Claude DUVAL et François ETTORI, « *Etats fragiles… ou états autres ?* », Géostratégiques n°25, Géopolitique de l'Afrique subsaharienne, octobre 2009.
[282] Idem

impliqué, bien évidemment, que des ressources soient prélevées sur la collectivité nationale par le biais de l'impôt dont la légitimité s'est imposée progressivement, au cours des siècles, sur les populations concernées.

Or, au regard du paradigme de l'Etat westphalien apparu eu Europe à partir du 17ème siècle et qui est très prégnant dans les pays occidentaux, est apparu un Etat dit « fragile[283] » et défini comme étant : un Etat « *dont les instances étatiques n'ont pas la capacité et/ou la volonté politique d'assumer les fonctions essentielles pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, ni d'assurer la sécurité de la population et le respect des droits de l'homme*[284]. ». Autrement dit, un Etat fragile serait un Etat incapable de satisfaire les attentes de sa population, de répondre, par des processus politiques reconnus et acceptés par cette dernière, à l'évolution de ses attentes, de gérer les moyens disponibles et de négocier l'obtention des ressources nécessaires pour y faire face, selon des normes inspirées de celles des pays développés.

Quant à cette fragilité, diverses études ont recensé qu'elle pouvait revêtir plusieurs formes. Ainsi, un Etat fragile peut être[285] :

- soit faible, s'il exerce une emprise minimale de contrôle administratif sur son territoire,
- soit divisé, si les fractures sont importantes entre groupes religieux, ethniques ou nationaux,
- soit en situation d'après-guerre, s'il a été touché par un conflit violent, ou
- soit en faillite, si les institutions et fonctions essentielles ne fonctionnent plus du tout.

Les Etats de la bande sahélienne regroupent ces diverses formes de fragilités et l'incapacité à exercer leur principale fonction régalienne constitue une des causes fondamentales qui alimentent les risques de déstabilisation et de conflits armés dans cette région. Pour cela, nous analyserons dans un premier temps le concept d'Etat dit « fragile » (section I), avant de nous pencher sur les faiblesses des armées de la région (section II) sensées assurer la sécurité et la souveraineté dans une région qui développe une conflictualité endémique sur laquelle les différents Etats ont parfois peu de prise.

[283] La Banque Mondiale, le Brookings Institute et d'autres centres de recherche de renom qui se sont penchés sur la question, ont recensé en 2007 près de cinquante Etats fragiles, dont les deux-tiers se trouvent sur le continent africain.
[284] Comité d'Aide au Développement (CAD), *Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires*, OCDE, Paris, avril 2009.
[285] Claude DUVAL et François ETTORI, « *Etats fragiles… ou états autres* ? », op.cit., p 45.

**Section I** : **Etat « fragile » : un concept aux contours imprécis**

Un pays peut être en crise pour de multiples raisons : conflit, faiblesse des institutions, catastrophes naturelles, … des situations souvent aggravées par des contextes de grande pauvreté. Ces éléments se nourrissent et se combinent et les populations en paient le prix en termes de violence et d'insécurité. Pour cette raison, l'ONU[286] utilise les termes de « résilience » ou « transition » ; car, il s'agit d'Etats qui ne peuvent pas ou plus faire face à leurs responsabilités vis-à-vis de leur population en matière de sécurité, de droit et autres prestations sociales. Ces situations portent en elles les causes de l'instabilité et posent une menace pour la sécurité régionale.

Certains pays sont restés aux prises à des difficultés structurelles, avec la persistance de la précarité et de la vulnérabilité, qui ont ravivé les tensions ethniques, religieuses et/ou engendré des mouvements sociaux violents. Ces fragilités institutionnelles et la défaillance des pouvoirs centraux dans certains pays du Sahel ont contribué à créer un vide sécuritaire propice à la prolifération d'espace de non droit, au développement des filières criminelles transnationales et à l'implantation de groupes extrémistes armés, dans la région du Sahel.

A cet effet, tant pour les « *Etats faillis* » que pour des concepts connexes, comme celui « d'*Etat fragile* » ou « *Etat faible* », les définitions les plus précises à ce jour sont celles du Crisis States Research Center de la London School of Economics and Political Science (LSE), créé en 2000 par le politologue américain James Putzel. En mars 2006, à l'issue d'un atelier sur les « *Etats en crise* » (crisis states), ce centre rattachait sa définition du « failed state » à la notion de « state collapse », définie comme : « *une situation où l'Etat est incapable de remplir ses fonctions de base, et notamment d'assurer la sécurité intérieure comme extérieure, bien qu'il dispose théoriquement du monopole de la force légitime* », selon la définition de Max Weber. Un Etat en crise est en danger de « state collapse », car « *soumis à un stress aigu* », alors qu'un Etat fragile est « *susceptible d'entrer en crise dans au moins l'un de ses sous-systèmes* », de par sa « *vulnérabilité aux chocs internes et externes* ».[287]

En Général, la faillite étatique est estimée par rapport à l'étalon[288] de mesure de l'Etat moderne occidental, soit à l'idéal de l'Etat-nation centralisé. Et à cet effet, sa définition devient élastique : elle peut être minimaliste, c'est-à-dire exiger de l'Etat qu'il monopolise l'exercice de la violence à

[286] Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur : *Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique*, AG/CS, Nations Unies, A/67/205-S/2012/715, New York, juillet 2012.
[287] « Crisis, Fragile and Failed States - Definitions used by the CSRC »,
http://www.lse.ac.uk/internationalDevelopment/research/crisisStates/download/drc/FailedState.pdf
[288] Fund for Peace, index des Etats défaillants, www.fundforpeace.org

l'intérieur de ses frontières, ou maximaliste : l'Etat pour n'être ni faible ni défaillant doit avoir les capacités et la volonté d'assurer les besoins de sa population en terme de sécurité, de démocratie, de respect des droits et libertés, … et de bien-être comme les besoins alimentaires, de santé, d'éducation,… Une telle définition sous-entend que tout Etat est plus ou moins défaillant. L'OCDE par exemple, inclut dans la catégorie des Etats fragiles « *des pays où font défaut la volonté politique et/ou la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques axées sur les pauvres*[289]. ».

Dans ce contexte conceptuel, il devient difficile de vérifier s'il existe une relation entre terrorisme et faiblesse étatique et s'il en existe une, d'expliquer de quel type de relation il s'agit. Pour cela, nous analyserons les dangers de ce concept (Paragraphe 1) qu'on colle facilement à certains Etats et surtout ceux du Sahel ; avant d'examiner l'hybridation des risques sécuritaires (Paragraphe 2) qu'induit le concept d'Etat « faible » sur la sécurité collective des pays sahélien.

**Paragraphe 1 : Les dangers de l'incompréhension du concept**

Les dysfonctionnements d'un Etat, laissant sa population dans le dénuement et la violence quotidienne, les zones de faible gouvernance recoupent ainsi généralement les zones de pauvreté extrême, qui est tenue pour favorable à l'éclosion de groupes terroristes. La corrélation directe entre le degré de pauvreté et l'éclosion du terrorisme n'ayant pas été démontrée, il s'agit alors d'identifier les autres conditions favorables. Ainsi, contrairement à ce qui a été suggéré, les Etats faibles ne constituent pas les milieux idéaux pour l'émergence du terrorisme.

En effet, l'incapacité à établir une relation de causalité directe n'aide pas à comprendre le rôle des Etats défaillants dans l'émergence de la menace terroriste, même si une hypothèse alternative suggère, quant à elle, un rôle fonctionnel dans son renforcement. Les groupes terroristes profitent de ces espaces faiblement gouvernés pour organiser leurs activités, comme il a été démontré dans le cas de l'Afghanistan à l'époque des talibans ou dans le Nord-Mali avant le déclenchement de la crise qui secoue ce pays et le Sahel depuis 2011.

A cet effet, les Etats fragiles peuvent rencontrer des difficultés dans une multitude de domaines, il est impératif de combiner différents instruments, incitations et interventions, afin d'impliquer différentes catégories d'acteurs. Néanmoins, bien que la question des Etats fragiles fasse partie des priorités en matière de politique internationale, de sécurité et de développement, les solutions avancées pour remédier à leur précarité se sont révélées très complexes et problématiques. Pour ce

[289] OCDE, *Les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour les Etats fragiles*, Gouvernance, paix et sécurité 2006.

faire, nous analyserons les différentes sources de fragilité (A) et les facteurs de fragilité sécuritaire (B) du Sahel.

### A- Les différentes sources de « fragilité » étatique

Le trafic des stupéfiants, l'accroissement démographique, la faiblesse des systèmes éducatifs, la circulation d'armes, ou encore les difficiles relations entre certaines populations locales et le gouvernement central, sont autant de facteurs d'instabilité dont profitent les groupes terroristes pour étendre leur influence. Et comme, ces différentes menaces ne s'arrêtent pas à leurs frontières, la précarité de ces Etats est réputée avoir des conséquences sur la stabilité régionale et mondiale[290].

A la suite des échecs de plusieurs expériences à travers le monde, les acteurs de la sécurité ont appris que les réponses essentiellement militaires sont insuffisantes pour mener à bien les processus multidimensionnels de renforcement de l'Etat et de consolidation de la paix. Les acteurs du développement, quant à eux, ont compris que le développement à long terme des pays sahéliens était voué à l'échec lorsque l'on constate que l'Etat est incapable de fournir les prestations de bases que sont un niveau de sécurité élémentaire et une gestion efficace des affaires publiques. Aussi, ces acteurs du développement comme ceux de la sécurité sont également conscients que des solutions ponctuelles et à court terme faisant l'impasse sur la cohérence et la coordination des politiques nationales et internationales sont inefficace.

De ce fait, afin d'obtenir les avantages escomptés, le souci d'efficacité commande évidemment que la cohérence des politiques et l'approche conjointe ne se résument pas à une juxtaposition de mesures sans lien les unes avec les autres.

Cette affirmation d'une approche qui ne se veut pas exclusivement sécuritaire est d'ailleurs l'un des intérêts de l'approche adoptée par l'UE pour sa stratégie au Sahel. Elle identifie en effet quatre lignes d'action, qui sont : le développement, la bonne gouvernance et le règlement des conflits internes ; l'appui à la promotion d'une vision et d'une stratégie communes pour les pays ; le renforcement des capacités des Etats concernés dans les domaines de la sécurité et de la justice ; ainsi que la prévention et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation[291].

#### 1- Instauration progressive d'un cercle vicieux

Les conflits postcoloniaux et principalement intra-étatique tout en ayant souvent une envergure ou une diffusion sous régionale, ont les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel comme théâtre. Ils ont

[290] OCDE, *Les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration dans les Etats fragiles*, op.cit., p 9.
[291] Bérengère ROUPPERT, « *La Stratégie de l'UE pour le développement et la sécurité au Sahel 2011-2013 : Des efforts continus à pérenniser* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 17 avril 2014.

eu pour enjeux soit la conquête du pouvoir d'Etat et un accès aux ressources (Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone) soit une autonomie politique, des motifs identitaires et/ou un autre partage des ressources naturelles (Mouvement pour l'Emancipation du Delta du Niger-MEND) au Nigeria et les mouvements touaregs au Mali et au Niger, soit pour tenter une séparation (Biafra en 1967) ou obtenir une autonomie territoriale de type indépendantiste (Casamance au Sénégal en 1982).

Mais, la réalité du Sahel demeure encore plus complexe, résultante de l'imbrication entre de nouveaux facteurs participant à sa structuration et de trace d'un passé trouble qui produisent encore leurs effets. Dans un certain sens, la zone sahélienne est un condensé des dynamiques qui façonnent l'Afrique. Un demi-siècle après leur accession à l'indépendance, les pays de la région ont connu pour la plupart des crises et conflits dont certains, Liberia, Sierra Leone, et plus récemment au Mali, ont revêtu un caractère meurtrier et dévastateur.

Les incertitudes en Guinée Bissau ainsi que la résurgence des conflits touareg au Mali, montre une persistance de la conflictualité violente au niveau régional. Ceci en rapport avec l'impact de facteurs et acteurs qui continuent de peser sur la paix, la sécurité et la stabilité de nombreux pays. Car, en dépit de notables avancées dans les situations post-conflits, notamment au Liberia, en Sierra Leone et au Mali, la conflictualité liée à ces diverses crises reste effective et se manifeste par des résurgences des rébellions, avec ses pics épisodiques de violence ou une instabilité chronique accompagnée de violences politiques.

A cet effet, 10 des 15 Etats membres de la CEDEAO figurent parmi les Etats considérés comme « fragiles » au regard des caractéristiques d'identification retenus par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE[292]. La faiblesse des capacités de l'Etat à fournir les services de base et à produire des réponses adaptées aux défis sociaux et sécuritaires élève les risques de conflictualité dans des contextes de vulnérabilités avérées et de menaces persistantes.

De plus, seul deux[293] pays sur 16 ont échappé depuis Cinquante ans à tout coup d'Etat militaire réussi en Afrique de l'Ouest. La démocratie encore en construction reste, dans certains pays, menacée par la militarisation de la politique ou par l'autoritarisme civil tout en étant miné par un processus électoral qui la réduit à un instrument de conquête ou de conservation du pouvoir. Les élections deviennent des déclencheurs et/ou des accélérateurs de crise, comme ce fut le cas en 2005 au Togo qui a donné lieu à une répression qui s'est soldée par des centaines de morts selon le

[292] Comité d'Aide au Développement (CAD), *Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires*, op.cit., p 27.
[293] Le Cap-Vert et le Sénégal.

rapport de la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme[294]. De même que la fragilité de la démocratie et ses blocages sont aggravés par une nouvelle tendance à une certaine résurgence des coups d'Etat (Mauritanie, Guinée, Niger et Guinée-Bissau)[295].

En outre, la structure démographique révèle que la moitié de la population, n'est pas encore en âge de voter dans de nombreux pays de la zone. En attente de citoyenneté cette forte tranche d'âge alimente facilement le fléau grandissant des enfants exposés à l'enrôlement dans les conflits armés, à la mendicité dans des villes en forte expansion et aux trafics internationaux de toute sorte qui exploitent la déstabilisation des sociétés en crise.

Pour ce faire, les narcotrafiquants créent de nouveaux marchés nationaux et régionaux pour acheminer leurs produits. Ayant besoin de sécuriser le transit de leurs marchandises, ils recourent à la protection que peuvent apporter, par leur parfaite connaissance du terrain, les populations de ces pays et les différentes dissidences, concourant ainsi à leur financement. Les trafics en tous genres risquent d'être un facteur déterminant de la future géopolitique de la zone, notamment en termes de stabilité et de paix ; où des acteurs divers sont attirés par cet espace de fragilités et s'allient avec des forces locales afin de tirer bénéfice du désordre[296].

### 2- Une responsabilité partagée

Les conflits, latents ou en cours, qui touchent de nos jours la région du Sahel sont caractéristiques de la période d'après-guerre froide. Ce sont généralement des conflits intra-étatiques qui voient s'affronter des acteurs non gouvernementaux utilisant des formes extrêmes de violence contre la population civile. Souvent qualifiées de « conflits de basse intensité » par les organisations internationales et les puissances occidentales, ils se caractérisent par une durée indéterminée et l'absence de véritables fronts et idéologies. Les causes de ces conflits trouvent leurs origines dans une triple fragilité structurelle qui affecte les Etats de la sous-région à savoir : une fragilité étatique, une fragilité écologique et une fragilité sociodémographique dans un contexte de grande pauvreté[297]. A ces menaces structurelles et historiques, s'ajoute toute une série de nouvelles menaces comme le terrorisme, la criminalité transnationale, ou les trafics illicites. Ces facteurs de conflictualité sont donc d'ordres internes, régionaux et internationaux et de nature à la fois politique, économique, socioculturelle et environnementale.

---

[294] Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, *Togo : retour sur la crise togolaise, l'exigence de justice demeure*, Rapport de la Mission d'enquête internationale, n°433, novembre 2005.
[295] Massaer DIALLO, « *Le rôle des partis politiques dans la construction de la paix et la démocratie en Afrique de l'ouest* », CSAO/OCDE, Paris, 2005.
[296] Mehdi TAJE, « *Afrique de l'Ouest : Le Sahel, une zone grise, difficilement contrôlable* », op.cit., p 4.
[297] Michel LUNTUMBUE, « *Groupes armés, conflit et gouvernance en Afrique de l'Ouest : une grille de lecture* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 27 janvier 2012.

Aussi, cette manière d'analyser la question des Etats « fragiles » est caractéristique de la conception militaire dominante de la sécurité, sans stratégies cohérentes ni engagements à long terme. Puisque, ce sont les intérêts des puissances occidentales qui sont protégés au détriment des intérêts à long terme des citoyens locaux. En raison de la contiguïté géographique, de la porosité des frontières et de la similarité des facteurs, les foyers de conflictualité et les acteurs qui les animent, s'inscrivent souvent dans des dynamiques régionales complexes[298].

Pour des chercheurs comme Roland Marchal[299], la « fragilité sécuritaire » du Sahel découle d'un : « *système d'insécurité régional » définit comme « des conflits armés, produits de conjonctures nationales distinctes, relevant d'acteurs, de modalités et d'enjeux différents, s'articulent les uns aux autres et brouillent les frontières spatiales, sociales et politiques qui les distinguaient initialement. »*[300].

Cependant, il importe d'identifier les facteurs spécifiques à ce type de conflictualité afin de bâtir sur cette base aussi bien une politique sécuritaire de prévention, ainsi que des stratégies de gestion, de réduction et de transformation des crises violentes et armées.

### B- Facteurs de « fragilité » sécuritaire du Sahel

Les facteurs explicatifs de la fragilité en matière de sécurité sont multiples et impliquent des approches pluridisciplinaires : sociologiques (action violente des masses, propagande), politiques (jeux de puissances concurrentes, replis identitaires) et économique (intérêts économiques des acteurs en conflits) ... Ainsi, le développement des zones de conflits au Sahel résulte à la fois de la résurgence des référents identitaires ethniques, religieux ou nationalistes, de la faillite des Etats et des souverainetés en déshérence, des immixtions des puissances régionales et internationales et d'une mondialisation des organisations criminelles internationales[301].

Bien au-delà du Mali qui concentre les attentions du moment, les groupes armés et djihadistes sont une menace pour toute la région du Sahel, qui s'est transformé en sanctuaire de l'extrémisme religieux et du terrorisme. Cette région couvrant une bonne partie de l'Afrique de l'Ouest est une véritable poudrière, en raison de problèmes persistants liés à la pauvreté, à la faible capacité de gouvernance, à l'abondance de ses ressources naturelles et à la circulation des armes provenant notamment du conflit en Libye.

---

[298] Rapport annuel, *Système de conflit et enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest*, Gorée Intitute, Dakar, 2012.
[299] Chargé de recherche au Centre de recherche en sciences sociales de l'international (CERI) de Sciences-Po Paris. Il est spécialisé dans l'économie et les conflits en Afrique sub-saharienne.
[300] Roland MARCHAL, « *Libéria, Sierra Leone, Guinée : la régionalisation de la guerre* », Politique Africaine n°88, 2003.
[301] Philippe HUGON, « *L'économie des conflits en Afrique* », Revue internationale et stratégique, n°43, mars, 2001.

La mauvaise gouvernance en matière politique et économique, l'absence de réponse au chômage des jeunes, l'absence d'émancipation socio-économique, la nécessité d'une plus grande intégration régionale peuvent être citée comme les principales causes du développement du terrorisme dans les Etats fragiles ou en qui sortent de conflit dans cette région d'Afrique.

Signalons aussi que, la transformation du Nord-Mali en bastion d'un noyau djihadiste autour des katibas d'AQMI au Sahel, s'est accompagnée de la montée en puissance d'un islam politique et de l'influence croissante de courants religieux rigoristes qui prônent un retour à l'islam des origines. Depuis deux décennies des pays comme l'Arabie saoudite, le Pakistan, le Soudan, le Koweït ou l'Iran (chiite) et plus récemment le Qatar financent des établissements scolaires et religieux et des mosquées dans la région sahélienne[302]. Et ces nouveaux courants de l'islam vont cependant à l'encontre de l'islam confrérique, plutôt quiétiste, qui coexiste avec les apports laïcs et les influences occidentales, dans la plupart des pays de la sous-région sahélienne. Par conséquence, les pays de la région, pour la plupart fragiles, n'ont pas les capacités militaires, financières ou logistiques pour faire face à cette menace qui risque de se structurer durablement.

### 1- Des systèmes de conflit en transformation

Les conflits de la zone sahélo-saharienne englobe les zones frontalières qui vont du Sénégal au Soudan avec un épicentre se situant sur la zone transfrontalière située entre la Mauritanie, l'Algérie, le Mali et le Niger, et correspond à la poussée vers le sud des djihadistes algériens d'AQMI. En effet, présent dans l'Est de la Mauritanie et disposant de relais dans le nord du Mali, AQMI a organisé, dans le Sahel au cours de ces dernières années, divers attentats et des enlèvements ciblant essentiellement des ressortissants occidentaux et jeté les bases d'une internationale djihadiste alimentée par des combattants issus d'une aire géographique plus large qui s'étend au-delà du Sahel[303].

Toutefois, cette configuration des menaces et défis sécuritaire sahélien reste liée aux débouchés d'une économie transnationale illicite de trafics et contrebandes en tous genres, dans une zone passablement délaissée des gouvernements locaux. Mais, c'est surtout la crise libyenne de 2011, qui a donné un nouvel élan aux djihadistes d'AQMI et autres groupes armés écumant la région, grâce à l'acquisition de nouvelles armes auprès des belligérants libyens. Le retour au Mali et au Niger de milliers de touareg en provenance de Libye, parmi lesquels plusieurs centaines de

[302] « *Le Sahel de tous les dangers* », par Adrien HART, Slate Afrique, 5 septembre 2011, http://www.slateafrique.com/36083/terrorisme-le-sahel-de-tous-les-dangers
[303] Mehdi MEKDOUR, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique : une menace multidimensionnelle* », op.cit., p 10.

combattants touareg ayant servi dans l'armée de Kadhafi, a constitué un tournant et un facteur de détérioration de la situation sécuritaire[304].

Et la crise qui a entrainé l'effondrement de l'ordre institutionnel au Mali est emblématique de la dynamique du système de conflit sahélo-saharienne, qui combine des composantes régionales à savoir l'impact conjoncturel de la crise libyenne, la présence de groupe terroriste transnational, les flux de trafics divers traversant le territoire malien… ; aux éléments d'une crise interne liée à la faiblesse de l'Etat malien,[305] présenté le plus souvent comme un modèle de démocratie à cause de l'alternance du pouvoir réussi depuis la chute du dictateur Moussa Traoré en 1990.

Dans cette optique, on peut, considérer que les conflits dans cette région, découlent de la décomposition des Etats et du sous-développement, non seulement en raison des destructions qu'elles entraînent, mais aussi du fait de l'insécurité dans laquelle se trouvent les populations. Elles conduisent à généraliser les migrations et les réfugiés et participent à l'insécurité du Sahel. Ainsi, pour Philippe HUGON : « *les guerres se sont internationalisées par leur armement, dans leurs alliances et leurs enjeux. Dans un univers mondialisé, on ne peut prendre pour hypothèse que le retrait des anciennes puissances impériales laisse le champ libre à une histoire africaine hors du temps mondial, effaçant la parenthèse de la colonisation et l'artificialité des frontières. Les guerres sont aussi un signe de l'affairisme, du clientélisme et du néo-patrimonialisme liant les politiques internes à l'Afrique avec des relations extérieures plus ou moins mafieuses* »[306].

Cependant, la sécurité au Sahel ne peut pas, seulement, être le fruit des seules mesures de sécurité qui s'en prennent aux manifestations et non aux causes de la violence et des conflits ; mais plutôt des solutions envisageables selon le niveau auquel on se situe.

### 2- Les zones dites « grises »

Les zones « grises » ne se superposent pas aux zones de conflits au Sahel, mais les acteurs de violence et d'insécurité essaient toujours de soustraire à tout contrôle légal national ou international les zones qu'ils investissent militairement et exploitent économiquement, à travers un trafic multiforme sur les ressources naturelles, les armes, les personnes, la drogue et les produits illicites. Dans la zone saharo-sahélienne, d'immenses étendues territoriales, couplées aux traditions de nomadisme et aux dynamiques transfrontalières des populations, rendent

[304] Georges BERGHEZAN, « *Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest* », Rapport du GRIP, 1er juin 2012.
[305] Adrien HART, « *Le Sahel de tous les dangers* », op.cit., http://www.slateafrique.com/36083/terrorisme-le-sahel-de-tous-les-dangers
[306] Philippe HUGON, « *L'économie des conflits en Afrique* », op.cit., p 164.

particulièrement complexe la gestion de ces espaces[307]. Et cette carence dans la gestion politique et socio-économique de l'Etat est une source d'instabilité et un facteur de division de l'espace national. Il en résulte dans bien des cas une rupture du monopole de la violence légitime, débouchant sur une démultiplication d'acteurs concurrents l'autorité central que sont les groupes armés, milices, réseaux criminels régionaux ou internationaux[308]…

L'image de la « zone grise », utilisée depuis quelques années tant par les médias et les hommes politiques que par de nombreux « experts », renvoie à l'idée d'espaces peu, sous, mal ou non contrôlés, par des Etats « fragiles », ou « faibles », pour reprendre une terminologie politique et militaire dorénavant courante. La diffusion de ces notions à propos de l'espace sahélien, et de nombreux autres espaces à travers le monde, fait suite à la mise en œuvre des politiques de lutte contre le terrorisme au cours des années 2000 et, notamment, la « Global War On Terror » du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique[309].

Depuis cette initiative, les régions sahariennes et sahéliennes ont été qualifiées à d'innombrables reprises de régions incontrôlées et incontrôlables, « d'arc de crise » et de « zones grise », autant d'expressions devenues les slogans des experts de la géopolitique sécuritaire à travers le monde, repris sans ambages dans les discours politiques et les médias. Pour autant, ces expressions au sens flou et auxquelles aucun contenu n'est précisément assignable ne disent que peu de choses des espaces qu'elles qualifient comme tel, de la vie quotidienne de leurs habitants, de leurs histoires, de leurs organisations politiques ou de leurs économies. Au contraire, elles induisent en erreur toute lecture ou analyse des situations de crises qui les affectent. En effet, l'émergence de ces zones investies par des personnes ou groupes en rébellion contre l'autorité centrale, des terroristes et/ou diverses bandes criminelles constitue des indicateurs importants du développement d'une « fragilité étatique » aggravée par les conflits et reflétant de sérieuses difficultés de l'Etat à assurer sa souveraineté, la sécurité de ses populations et de son territoire national.

La nouvelle donne géopolitique née de l'effondrement du régime de Kadhafi en Libye, et la dissémination dans la sous-région des armes soustraites aux arsenaux libyens, ravive les craintes d'une résurgence de rebellions et d'un ancrage durable de la violence dans l'espace saharo-sahélien. La région est devenue l'un des axes de pénétration des trafics en tous genres vers

[307] Michel LUNTUMBUE, « *Groupes armés, conflits et gouvernance en Afrique de l'Ouest : Une grille de lecture* », op.cit., p 6.
[308] Idem
[309] François GAULME, « "*Etats faillis", "Etats fragiles" : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale* », Politique étrangère, janvier 2011.

l'Europe dont le narcotrafic, et les migrations clandestines[310]. Et la dynamique d'insécurité sous régionale reste entretenue par la circulation sans entrave des acteurs de conflits. A titre de rappel, l'ONUDC estime à plus de 8 millions d'armes en circulation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, dont plus de la moitié de manière illicite[311].

**Paragraphe 2 : Hybridation des risques sécuritaires**

Le décloisonnement et l'hybridation des menaces que sont les criminalités, le trafic de drogue, de personnes et de marchandises en tous genres, le terrorisme et les rébellions armées constituent des facteurs de conflictualité. Leurs connaissances est indispensable à la construction de réponses adaptées. Les stratégies de sécurisation sont appelées à donner encore plus de place à la coordination, la complémentarité et la cohérence des politiques et des actions. Les instrumentalisations que les mouvements terroristes du Sahel, (AQMI, Al Mourabitoune, le MUJAO, …) font des rapts d'étrangers au niveau de certains groupes touareg pourraient amalgamer les menaces qui deviennent de plus en plus liées sans se fondre les unes dans les autres.

Les nouvelles formes de conflictualité qui se développent pourraient manifester une fragmentation de franges de mouvements rebelles au profit de nébuleuse articulant le business dans des espaces non contrôlés avec l'action terroriste à fort impact communicationnel. C'est aussi, une base potentielle de contradiction et d'antagonisme entre des pôles de violence relevant d'un même système de conflit au niveau sahélo-saharien. L'extrême mobilité des katibas, leur essaimage dans la zone et leur concurrence pour l'argent, les armes et la notoriété leur donnent une certaine avance sur leurs autorités étatiques et les rend, insaisissables, malgré les efforts des services de renseignement locaux et occidentaux.

Ce dernier développement annonce l'émergence de nouveaux défis sécuritaires dans la sous-région, liés notamment aux alliances opportunistes entre certains réseaux de criminalité organisée, de rébellions politiques et du fondamentalisme terroriste[312]. Puisque, les risques d'un basculement vers l'instabilité demeurent élevés dans les différents pays, du fait d'une persistance de facteur de vulnérabilité structurelle, ainsi que des lignes de fractures propices à l'émergence de crises ou à leur diffusion régionale. A ce titre, la question d'instabilité politique et de déstabilisation générale

[310] Massaër DIALLO, « *La sécurité en Afrique de l'Ouest : enjeu de gouvernance et de développement* », op.cit., p 7.
[311] Small Arms Survey, *« Une menace constante : les groupes armés en Afrique de l'Ouest* », A-Yearbook, Chapitre 10, 2006, http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2006/fr/Small-Arms-Survey-2006-Chapter-10-summary-FR.pdf
[312] Massaër DIALLO, « *La sécurité en Afrique de l'Ouest : enjeu de gouvernance et de développement* », op.cit., p 10.

(A) de la région seront abordée, avant une analyse des facteurs transnationaux et exogènes de conflictualité (B) au Sahel.

### A- Instabilité politique cause de la déstabilisation des Etats sahéliens

Les faits observables au Sahel démontrent l'existence d'une dynamique d'hybridation des menaces dans la région sahélienne et en Afrique de l'Ouest, se traduit par une collusion, des mouvements rebelles et des groupes djihadistes armées, sur la base d'un besoin de mutualisation logistique, d'une complémentarité organisationnelle pour réaliser les rentes de la criminalité et des trafics divers. Mais aussi, sur une rivalité des acteurs pour le contrôle des territoires et des maillons stratégiques dans la chaine de production des rentes.

Le Nord du Mali, qui constitue l'épicentre du système conflictuel sahélo-saharien où les aspects cités ci-dessus, se vérifient dans une dynamique d'hybridation des forces djihadistes, rebelles et des réseaux du narco trafic. Au cours du mois de janvier 2012, avant l'offensive des mouvements armés, le ministère malien de la Défense a fait un compte rendu dans un communiqué « *de violents combats opposant les Forces armées et de sécurité à des assaillants composés de combattants du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), d'AQMI, d'Ansar Dine, de renforts venus de Libye et de trafiquants de drogue* »[313].

En effet, pendant longtemps la séparation était nette entre les mouvements de libération, les rébellions identitaires, les trafiquants de drogue, les terroristes opérant par attentats, enlèvements et prise d'otage ; alors que de nos jours, on assiste à un décloisonnement et un mélange. La guerre en Libye et la crise malienne consécutive au coup d'Etat et au contrôle du Nord mali par des forces rebelles et djihadistes constituent des facteurs déterminants dans les formes et directions prises par les menaces en hybridation. Les katibas d'AQMI et les rebelles touarègues du Mali ont conservé leurs différences, mais ont par ailleurs eu des connexions politiques, ou latérales à travers des activités dérivées et convergentes liées à l'économie criminelle.

#### 1- Militarisation de pouvoirs politiques et criminalisation d'acteurs politiques

Le début des années 2000 a été marqué par un nouvel optimisme concernant la régression des coups d'Etat en Afrique de l'Ouest (se superposant au Sahel). Le sommet des chefs d'Etat de la CEDEAO tenu à Dakar en décembre 2001 où fut adopté le « Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne gouvernance »[314]. Il constitue un instrument important pour la promotion

[313] Laurence Aida AMMOUR, « *La coopération de sécurité au Maghreb et au Sahel : l'Ambivalence de l'Algérie* », In Bulletin de la Sécurité Africaine n°18, CESA février 2012.

[314] Rapport du Colloque International des Armées, *Les Forces de Défense et de sécurité face aux menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, 2ème Colloque International des Armées du Sénégal, Dakar, 09-11 novembre 2011.

de l'Etat de droit basé sur la « convergence constitutionnelle » des Etats initiateurs. Ce Protocole s'inscrivait aussi dans une approche préventive et un traitement structurel des causes de conflit politiquement dissuasif pour les coups d'Etat. Mais malgré cette avancée indéniable en matière de stratégie, la région fut confrontée à une véritable résurgence des coups d'Etats militaires (Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger).

Le dernier putsch militaire intervenu au Mali a mis en évidence les interactions qui se développent entre les différents types de menaces. Le coup d'Etat lié lui-même à une gouvernance médiocre des questions de sécurité a en effet précipité la perte de contrôle de l'armée sur le Nord du pays face à une offensive conjuguée de forces hybrides, rebelles et djihadistes d'AQMI.

A cet effet, la militarisation du pouvoir politique induit par le coup d'Etat marque un recul de l'Etat de droit, constitue un recul de la démocratie et un facteur d'accélération et d'aggravation de la mauvaise gouvernance. Cela ouvre par ailleurs la voie à une amplification d'autres menaces comme la corruption et le blanchiment d'argent qui gangrène les autorités civiles du Sahel. De plus en plus d'acteurs politiques, étatiques ou non y sont impliqués, parfois en rapport avec le financement d'activités politiques et économiques. Et les réseaux de narcotrafiquants qui nécrosent la vie publique par ce biais sont désormais devenus un défi et à la sécurité régionale[315] ; car, l'implication des acteurs politiques et sécuritaires débouche souvent sur une criminalisation de secteurs névralgiques de l'Etat.

### 2- Résurgence des rébellions et émergence du terrorisme

Les rébellions touarègues au Mali ont connu une résurgence depuis quelques années et une poussée qui a abouti à une proclamation sécessionniste[316] d'une partie du pays. La fragilité aggravée de l'Etat malien conjuguée à des facteurs géopolitiques ont contribué à faire du Nord-Mali l'épicentre d'un système de conflit dont le noyau a été une collusion partielle (autour de convergences conjoncturelles d'intérêts) entre ces rébellions touarègues et des brigades de la nébuleuse AQMI.

En effet, ces rébellions touarègues apparaissent à la fois comme un échec de la construction nationale dans les Etats concernés mais également un moyen privilégié de captation de la rente étatique par des élites locales qui se muent ainsi en véritables « entrepreneurs de la guerre ». Il est significatif à cet égard que les différentes rébellions font peu cas des clivages internes, qui continuent de prévaloir dans ces Etats. Puisque, la résurgence du conflit touareg est en partie liée

[315] Massaër DIALLO, « *La montée et l'hybridation des menaces en Afrique de l'ouest et au sahel : Un nouveau défi stratégique* », In 2ème Colloque International des Armées du Sénégal, Dakar, 09-11 novembre 2011.
[316] « *Mali : le MNLA proclame l'indépendance de l'Azawad* », rfi.fr, 06 avril 2012, http://www.rfi.fr/afrique/20120406-mali-le-mnla-proclame-independance-azawad

non pas à une simple problématique identitaire (qui demeure non résolu) mais à de nouvelles perspectives de rente ouverte par le contrôle de routes et territoires ouverts à tous les trafics débouchant sur une économie illicite et parallèle créée et entretenue par les systèmes de conflits naissant ou en consolidation[317].

A ce titre, le Nord du Mali a constitué progressivement une base d'implantation des brigades d'AQMI au Sahel qui entreront en rivalité mais aussi en collusion avec des forces touarègues déjà active dans une économie locale et périphérique articulant rapt d'otages, trafics divers et autres rentes liées ou destinées à la rébellion. De plus, la crise libyenne donna l'opportunité aux groupes armés de renforcer leur armement et implantation au Sahel pour y poursuivre des buts stratégiquement différents d'une rébellion et/ou d'un séparatisme identitaire.

Il ressort de ces explications qu'il existe des raisons profondes, endogènes, aux crises récurrentes qui secouent la région sahélo-saharienne. Ces causes interpellent la gestion de l'Etat, questionnent l'expérience d'édification de « l'Etat-nation ». Et dans ce contexte géopolitique et stratégique décrit ci-dessus, il ne faut pas perdre de vue que les crises identitaires sont largement suscitées par des facteurs transnationaux et exogènes de conflictualité et entretenues par les élites politiques locales.

### B- Facteurs d'instabilité sécuritaire

La dégradation de la situation sécuritaire affecte le développement et la stabilité à long terme de la région sahélienne. Elle freine la croissance économique, la mise en œuvre des actions de coopération, l'activité touristique considérée comme une source importante de revenus tout en fragilisant encore plus le sort des populations en les rendant d'autant plus vulnérables aux actions terroristes et maffieuses. Ce sont là des enjeux réels ; puisqu'il n'y a pas d'économie prospère, d'amélioration sociale sans une sécurité et une stabilité préalable.

Elles font apparaître un risque de développement des facteurs d'instabilité de l'espace sahélo-saharien et de confrontation entre les acteurs, perçus comme des forces étrangères par les populations à l'image d'AQMI. La circulation des armes constitue aussi un facteur transnational d'aggravation des menaces. A l'exemple de la dissémination de l'arsenal de l'armée libyenne, qui eut un impact indéniable dans la conquête du Nord-Mali par les mouvements rebelles et djihadistes. Car, la crise libyenne donna paradoxalement l'opportunité à AQMI de renforcer son armement et son implantation au Sahel.

[317] Massaër DIALLO, « *La montée et l'hybridation des menaces en Afrique de l'ouest et au sahel : Un nouveau défi stratégique* », op.cit., p 44.

Ces facteurs conflictuels constituent un ensemble de conflits de territorialité différente, d'envergures et d'intensité variables, sur lesquels se greffent et s'alimentent des activités de violence organisée. Celles-ci peuvent être politiques, économiques et/ou criminelles. Ces différentes activités sont de formes, de cause et de nature différentes, mais se lient voire se décloisonnent. Dans la durée, elles s'alimentent les unes les autres et finissent par s'articuler de manière évidente. Pour cela, au Sahel, les facteurs d'instabilité sécuritaire se consolident au travers d'une économie souterraine qui offre des opportunités de développement de ces facteurs structurants tel que la circulation illicite et impunie de groupes armés, d'armes, de drogues et de marchandises.

### 1- Les vulnérabilités

D'une manière générale, en Afrique, et au Sahel en particulier, les frontières sont longues, difficiles d'accès géographiquement (désert, montagne, forêt équatoriale) et poreuses. Des confins du Sahara entre la Mauritanie, le Mali, le Niger ou Tchad ; des zones marécageuses et la multitude d'îles pour la Guinée Bissau, ou des régions escarpées telles que la frontière entre la Guinée et le Sénégal en sont que quelques illustrations. Pourtant, entre 4 et 5 millions[318] de personnes dans la région sahélienne traversent les frontières chaque année. Le contrôle des frontières est très difficile pour les Etats voire même inexistant pour certains par endroit. Les postes aux frontières manquent de tout ou presque, sont sous équipés, gardés par des agents isolés sans moyens de travail adéquats et à la merci d'attaques de criminels. A cela, s'ajoute l'absence de gestion collective des frontières par les Etats de la région. De telles insuffisances font de ces espaces transfrontalières des zones de trafic en tous genres et des lieux de grande criminalité comme le vol de bétail, les trafics d'armes, la traite des personnes, la circulation fluide des mercenaires, …

Ces facteurs sont exacerbés par le manque de renseignement pour la conduite des enquêtes, les difficultés ou l'absence de coopération régionale, sous régionale ou nationale dans la lutte, mais également par l'insuffisance des moyens et des équipements de lutte. L'insuffisance de la formation des personnels de sécurité, le manque de sensibilisation ou de connaissance sur la situation sécuritaire et le caractère inadapté des instruments juridiques. A cela s'ajoute la criminalisation d'AQMI et des groupes djihadistes du Sahel qui a commencée avec les prises d'otages, qui sont devenues un business lucratif grâce aux rançons payées pour libérer les victimes. De même que les trafics de cigarettes ou de drogue, où les groupes essayent de contrôler

[318] Ndioro NDIAYE, « *Les mouvements de population et les problèmes de sécurité dans l'espace de la CEDEAO* », In Rapport du Colloque International des Armées, *Les Forces de Défense et de sécurité face aux menaces transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, 2ème Colloque International des Armées du Sénégal, Dakar, 09-11 novembre 2011.

soit les routes en imposant un impôt sur la circulation du trafic, soit les biens en protégeant les cargaisons en transit vers leurs destinations finales[319].

Certains villages frontaliers des Etats sahéliens, constituent de véritables « zones franches », ouvertes à toutes sortes de trafics d'armes, de voitures volées ou de cigarettes de contrebande qui génèrent une criminalité et une insécurité importantes, d'autant que les groupes armés et djihadistes participent encore, à ces trafics pour se financer. Toutefois ces trafics ne sont pas seulement contrôlés par les groupes rebelles ou périphériques aux Etats, mais aussi par certaines autorités étatiques elles-mêmes[320].

### 2- Des inégalités structurelles

Les Etats africains ont en commun un système patrimonial généralisé, qui est un facteur élevé de désordre[321]. C'est ce que montrent la forte inefficacité gouvernementale et administrative, les déficiences institutionnelles, le non respects des règles politiques et économiques formelles et le recours à des solutions verticales et personnalisées pour résoudre les problèmes de société. Le développement d'un clientélisme systématique, le recours à la grâce personnelle contre le soutien politique, en utilisant les ressources de l'Etat, font que certains régimes étatiques ont fait preuve de très faibles capacités de développement tout en se révélant incapable d'assurer la sécurité[322]. S'installe ainsi une défiance légitime de tous les citoyens envers un Etat devenu incontrôlé et incontrôlable.

En sus de ceci, le poids de l'ethnicité joue un grand rôle dans les pays sahéliens qui ont été affectés par des fractures « ethno-géopolitiques », Nord/Sud dans la plupart des cas[323]. Elles ont été, à partir de l'époque coloniale, induites, entretenues et/ou amplifiées par un accès inégal ou même discriminé aux services de base comme l'éducation, la santé, … et aux opportunités de promotion sociale. Ce n'est pas la diversité ethnique qui détermine d'emblée une certaine conflictualité ; celle-ci dépend des rapports historiques et politiques que les groupes entretiennent d'une part avec le pouvoir et d'autre part entre eux, notamment vis à vis des moyens de vie et de

[319] Benjamin P. NICKELS, « *Le terrorisme islamiste en Afrique de l'Ouest* », In 2ème Colloque International des Armées du Sénégal, Dakar, 09-11 novembre 2011.
[320] Alain ANTIL, *« L'Afrique et la guerre contre la terreur »*, op.cit., p 597.
[321] Jean-François BAYART, Stephen ELLIS et Béatrice HIBOU, *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Complexe, Bruxelles, 1997.
[322] Jakkie CILLIERS, *« L'Afrique et le terrorisme »*, op.cit., p 92.
[323] Gérard-François DUMONT, « *La géopolitique des populations du Sahel* », op.cit., pp 7-8.

développement. Ces rapports se révèlent conflictuels surtout dans des contextes de compétition et/ou selon les exigences d'alliance et de solidarité dans une adversité léguée[324].

En fin, ces facteurs de conflit en transformation ou en gestation, forment des dynamiques transfrontalières et transnationales, qui fournissent des bases permanentes d'une circulation des facteurs et acteurs de conflits. Et ces phénomènes aboutissent à la formation de systèmes de conflits dont le plus manifeste est celui des pays du « Fleuve du Mano » ; mais il y a aussi un système « sahélo-saharien » qui se met en place au Nord du mali, de la Mauritanie et du Niger et articule des acteurs de nature différente qui sont les terroristes d'AQMI, divers réseaux de trafic de drogue et de produits illicites et des membres des rébellions touaregs[325].

Cependant, la fragilité sécuritaire présentée tout au long de cette section est amplifiée par un maillon essentiel dans la compréhension de l'encrage du terrorisme au Sahel, à savoir : la défaillance de force de sécurité des Etats sahélien. L'absence de professionnalisme de ces forces, leurs sous équipements, et leur impréparation à la guerre symétrique.

## Section II : Faiblesses des armées de la région

L'une des raisons de l'insécurité en Afrique est l'effondrement des systèmes de gouvernance, dû pour une large part au favoritisme et à l'utilisation abusive des instruments gouvernementaux de coercition afin d'ancrer l'exclusion politique et sociale dans la société. Tout en gardant une apparence de confiance et de stabilité, cette situation a abouti à la répression des populations assujetties au pouvoir des régimes autoritaires en place ; puisque l'objectif premier de ces autorités étant de préserver le régime plutôt que d'assurer la sécurité de l'Etat et des citoyens, ce qui entraine le déclenchement des conflits armés.

A cet effet, l'environnement sécuritaire dans les Etats est souvent caractérisé par toute une série de facteurs générateurs de difficultés dès la fin du conflit. Outre le déplacement à grande échelle des populations et les mouvements de réfugiés, l'extrême insécurité est due à la faiblesse des forces armées contrôlées par l'Etat[326]. Situation qui découle du vieillissement des équipements et de l'armement des militaires mais également aux mauvaises conditions de travail et de vie des militaires chargés de la sécurité de l'Etat. L'armement des militaires est obsolète et inadapté à la

[324] Laurent BOSSARD, « *Le complexe sécurité et développement : défis régionaux* », Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), Enjeux Ouest-Africains, n°6, septembre 2012.
[325] Document de Travail, *L'Afrique de l'Ouest : Une région en mouvement, Une région en mutation ; Une région en voie d'intégration*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Paris, février 2007.
[326] Alan BRYDEN, Boubacar N'DIAYE et Funmi OLONISAKIN (dir. publ.), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*, op.cit., p 23.

sécurisation des frontières étendues et difficilement contrôlable, à la vétusté des matériels de surveillance, l'absence de véhicule tout terrain pour parcourir les frontières, l'inexistence de moyens employant les technologies récentes comme la détection thermique ou des jumelles à vision nocturne qui engendrent la démotivation voire le découragement des soldats.

A l'armement obsolète s'ajoute les difficultés liées à la géographie physique des régions désertiques ou arborées sahélienne à contrôler. De même que les liaisons routières entre les pays sont mal assurés dès lors que la frontière est éloignée des zones urbaines. Car, plus on s'éloigne du centre et plus l'autorité étatique et son administration disparaissent. La porosité des frontières et l'incapacité des forces armées à assurer leur contrôle facilitent la circulation transfrontalière des bandes armées et des groupes terroristes, dans la région du Sahel[327].

L'instabilité dans certaines zones, échappant complètement ou en partie au contrôle étatique, est dans une certaine mesure tributaire de l'incapacité des forces de sécurité de certains pays à assurer et à imposer une présence effective dans ces régions, par manque d'équipement et de formation (Paragraphe 1). Alors que le contexte sécuritaire des pays sahéliens exige une restructuration des services de sécurité (Paragraphe 2) afin que ceux-ci soient en mesure de répondre non plus seulement aux menaces militaires classiques mais de manière croissante aux menaces de type asymétrique dont relèvent à l'évidence le terrorisme et la criminalité organisée. Face au caractère de plus en plus brouillé de la distinction entre sécurité intérieure et extérieure, il convient de repenser la réorganisation des services de sécurité afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre les nouveaux acteurs d'insécurité.

**Paragraphe 1 : Incapacité des armées à assurer la sécurité**

Le coup d'Etat militaire survenu en 2012 au Mali[328] a précipité le pays et la région du Sahel dans une grave crise politique et militaire. Il a suffi d'une poignée de sous-officiers et de soldats pour renverser le président élu et faire dérailler 21 ans de processus démocratique et d'efforts d'établissement d'institutions militaires professionnelles. Outre la crise constitutionnelle qu'elle a déclenchée, la prise du pouvoir par les militaires a mis en danger l'intégrité territoriale de l'Etat malien, a permis aux islamistes radicaux de toute la région d'avoir un sanctuaire et a exigé une intervention armée des forces françaises et africaines pour stabiliser le pays.

[327] Axel AUGE, « *Les armées Africaines et le développement : une transformation nécessaire* », Bulletin du Maintien de la Paix, n°102, août 2011.
[328] « *La communauté internationale condamne le coup d'état au Mali* », www.lemonde.fr, 22 mars 2012, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/03/22/la-communaute-internationale-condamne-le-coup-d-etat-militaire-au-mali_1674300_3212.html

En effet, ce n'est pas que les Etats de sahélien manquent d'armées, bien au contraire ; on assiste depuis les indépendances à une militarisation croissante et désorganisée de la région dans des proportions sans commune mesure avec les enjeux de défense nationale. Cette inflation militaire ne trouve en définitive d'expression que dans des conflits internes et de ce fait, ces armées nationales deviennent des instruments de suprématie, de prestige ou de rente au profit d'une hiérarchie corrompue et parfois coupée des réalités des troupes. Alors que ces armées se mettent essentiellement à assurer la protection des clans au pouvoir et à sécuriser les sources de revenus de ces derniers, contribuant ainsi à l'instabilité générale des Etats sahéliens[329].

Signalons aussi que, avec des effectifs estimés à 16000 en Mauritanie, 8000 au Mali, 6000 au Niger et 30000 au Tchad, les armées du Sahel restent en général de bas niveau (à l'exception de celle du Tchad) et face à des groupes criminels et djihadistes mobiles et aguerris possédant des relations avec les populations voire les autorités locales, elles ont peu de moyens de le vaincre.

A l'exception de quelques unités formées[330], les forces de sécurité sont bien souvent défaillantes. Tandis que les raisons de ces défaillances sont diverses allant d'un encadrement de mauvaise qualité, du matériel ancien et non entretenu, du manque de motivation lié aux conditions de travail, de la méconnaissance du travail en condition nocturne, … Toutefois, derrière ces problèmes des capacités (A), c'est aussi la volonté des dirigeants qui pose problème, renvoyant ainsi aux dérives des forces armées au Sahel dans leur mission de sécurisation de l'Etat (B), et leurs collusions avec les autorités politiques et parfois, même avec les trafiquants.

### A- Faiblesse des capacités opérationnelles des armées sahéliennes

Au moment des indépendances (années 1960), les Etats africains procédèrent à un double mimétisme : Etat colonial/Etat postcolonial et armée coloniale/armée « nationale », conduisant l'Etat et l'armée à l'échec en n'instaurant pas ces nouvelles armées sur les réalités historiques et sociales de chaque pays indépendant. De nos jours, les Etats subsahariens, ayant subi pendant plusieurs décennies les rivalités et les pressions extérieures (Est/Ouest et Nord/Sud) et victimes de leurs propres contradictions internes, s'affaiblissent ou s'effondrent du fait des conflits internes

[329] Alain CHOUET, « *Qui veut faire du Sahel un nouvel Afghanistan ?* », Revue Défense-Union IHEDN n°149, Paris, décembre 2010.

[330] Dix pays africains du TSCTP (Algérie, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad et Tunisie) ainsi que les Etats-Unis et plusieurs pays européens (L'Espagne, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas ont apporté une assistance lors de l'exercice) ont ainsi participé, entre le 28 octobre et le 20 novembre 2008, à l'exercice **Flintlock 2009**, destiné à développer le partage de l'information dans la région du Sahara, à améliorer la coordination des efforts et l'interopérabilité entre les forces de sécurité et les services des pays participants, et à entraîner les unités militaires. **Flintlock 2011**, la dernière édition de cet exercice annuel initié en 2005, a été organisé par le Sénégal entre le 21 février et le 11 mars, avec près de 800 participants venant d'Amérique du Nord (Américains et Canadiens), d'Europe (Espagnols, Français, Néerlandais, Allemands) et d'Afrique (Burkinabais, Maliens, Mauritaniens, Nigérians, Sénégalais et Tchadiens).

persistants et des nouvelles menaces extérieures liée au terrorisme et à la criminalité internationale. Quant aux forces armées, elles se sont éloignées de leurs missions de défense et de sécurité et tombent en désuétude du fait de régimes politiques peu soucieux de développer de telle institution ; où seules les troupes d'élite conservent leur rang et des aptitudes professionnelles[331].

En effet, le professionnalisme d'une force armée repose sur des systèmes de commandement et de contrôle efficace ainsi que sur des aptitudes et des ressources appropriées afin de permettre à l'armée de s'acquitter de ses missions[332]. Nombreuses sont cependant les forces armées africaines qui, en raison de la faiblesse de leurs capacités opérationnelles, ne sont pas en mesure de jouer ce rôle, ce qui remet en question leur pertinence même. La déroute des militaires du Mali[333] face aux rebelles et aux brigades des terroristes d'AQMI illustre la faiblesse des capacités opérationnelles de nombreuses armées sahéliennes.

Puisque la mission d'une armée est la protection : elle doit mettre à l'abri le territoire national contre une attaque et protéger ses populations, de réduire la vulnérabilité des installations, des unités et de la population. Mais, la déliquescence des militaires de la région est le fruit de plusieurs années de mauvaise gouvernance, notamment en matière de défense et de sécurité. De nombreuses pratiques ont durablement miné l'appareil sécuritaire de ces forces, tel que les processus de recrutement basé sur le népotisme et le copinage, les mécanismes de promotion qui défient la logique du mérite et de la compétence, l'intégration dans l'armée d'anciens combattants (parfois d'anciens rebelles) sans programme de formation ni suivi, en plus de l'implication de la hiérarchie militaire dans les trafics en tout genre, y compris avec les groupes armés et les terroristes…

Parmi les multiples raisons pouvant expliquer cette inefficacité, on pourrait retenir aussi les problèmes de déficiences dans la chaîne de commandement menant à l'indiscipline, l'insuffisance de la supervision des pratiques relatives aux achats, les faiblesses de la gestion des ressources réduisant les capacités opérationnelles, la baisse du moral des troupes, et la définition des missions désalignée ou obsolète.

---

[331] Dominique BANGOURA, « *Etat et sécurité : des idéologies sécuritaires à l'insécurité ou l'incapacité de l'Etat à assurer ses fonctions de défense et de sécurité* », Observatoire Politique et Stratégique de l'Afrique, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, http://www.gemdev.org/publications/cahiers/pdf/24/cah_24_Bangoura.pdf

[332] Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », Papier de recherche du Centre d'études stratégiques de l'Afrique n°6, CESA, Washington, D.C., juillet 2014.

[333] « *Nord Mali: l'armée en déroute face aux rebelles touareg* », par l'AFP et Lepoint.fr, 01 avril 2012, http://www.lepoint.fr/monde/nord-mali-l-armee-en-deroute-face-aux-rebelles-touareg-tombouctou-assiegee-01-04-2012-1447244_24.php

### 1- Déficiences dans la chaîne de commandement

La présence d'une chaîne de commandement fonctionnelle est une condition préalable à laquelle doit satisfaire toute institution militaire. Elle reflète la qualité du leadership et de la discipline et promeut la responsabilité redditionnelle. Les rapports émanant des centres de recherche sur le continent africain brossent le tableau de forces armées, où il existe très peu de rapports entre la politique militaire officielle et les actes des troupes aux niveaux subalternes[334].

Le fait que plusieurs chefs d'Etat ont accédé au pouvoir par un coup d'Etat ou par le biais d'une rébellion, savent que sans la fidélité des troupes d'élite, leurs pouvoirs peuvent vaciller. Ainsi, ils donnent beaucoup de moyens aux unités de sécurité présidentielle et aux autres unités d'élite dont le commandement est confié aux proches du président. D'où, des armées commandées par les fils ou oncles des présidents ; et des unités d'élites souvent constituées par les membres du clan ou de la même ethnie. Ce qui affaiblit l'armée, puisque les autres membres de la population se retrouvent dans des unités classiques et manquant de tout et de motivation. Ces autres unités se retrouvent souvent avec un armement rudimentaire pour ne pas pouvoir faire un coup d'Etat[335].

La pluralité des structures de commandement et de contrôle, ou les rivalités entre les divers commandements entravent la capacité à combattre des soldats qui ne font pas toujours confiance à leurs commandants, et qui conduit des unités à recevoir des ordres contradictoires. Par ailleurs, il y a parfois très peu de loyauté ou d'esprit de corps entre les différents bataillons, ce qui est un élément clé de toute force combattante efficace.

Pour les groupes armés ou les trafiquants du Sahel, il est plus facile d'influencer les soldats en poste dans la région, puisque ceux-ci sont divisés. Alors que certaines personnes d'influence travaillent de connivence avec les commandants[336] pour contrôler des zones politiquement ou économiquement importantes, percevoir des impôts illégaux ou protéger certains groupes ethniques[337].

---

[334] Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », op.cit., p 27.
[335] Gratien RUKINDIKIZA, « *Réforme des forces de sécurité en Afrique* », Revue Défense Nationale, Tribune n°438, novembre 2013.
[336] Les commandants de l'armée (et de la police) influents ou efficaces peuvent être transférés par leur hiérarchie dans des zones « rentables » où il existe davantage de possibilités d'imposer des impôts ou de percevoir un revenu. En revanche, s'ils ne sont pas suffisamment performants ou qu'ils ne payent pas leurs supérieurs comme ils sont tenus de le faire, ces commandants peuvent être transférés dans des zones dites « sèches » où il y a moins d'opportunités économiques.
[337] Les révélations faites à l'occasion du scandale du « Boeing Air Cocaïne » au Mali, ont montré les connivences existantes entre certains généraux de l'armée malienne, des trafiquants et des soldats en fonction au Nord-Mali.

### 2- Des armées en manque de matériels de guerre

D'une manière générale, les armées des pays sahéliens n'ont pas mis à jour leurs méthodes de combat. Elles ont aussi conservé de vieux matériels de combat, souvent sans pièces de rechange, à l'exemple de l'armée malienne qui disposait des chasseurs bombardiers Mig-21, d'hélicoptères Mi-24, des lance-roquettes multiples BM-21[338]..., mais manquant soit des pièces de rechanges, soit de munitions. Les armes les plus sophistiquées sont inutilisables faute de budget. Tandis que, les plans d'ajustement structurel des années 1990, ont fini par détruire non seulement le secteur social, mais aussi les armées des pays du Sahel. Par ces effets, plusieurs de ces armées ont abandonné les entraînements réguliers et comptent sur une intervention étrangère pour sauver leur pays.

Il est une autre manifestation visible des carences de la gouvernance des forces armées, au niveau des achats des fournitures et équipements de ces forces. Outre l'obsolescence des matériels (d'occasions, pièces de rechange indisponibles car plus fabriquées, manque d'entretien...), des choix contestables dans les politiques d'armement. A cela, il faut ajouter la présence d'intermédiaires véreux, acquisitions suspectes dans de vieux stocks de l'ex-bloc soviétique, achats de prestige de matériels surdimensionnés..., les décisions sont prises en toute opacité, sans concertation avec des spécialistes civils ou militaires. Ainsi, plusieurs armées alignent des équipements qui ne répondent pas à leurs besoins réels[339].

Ajoutons à ce constat le fait que les lignes de ravitaillement et d'approvisionnement entre le front et l'arrière sont loin d'être optimales. Car, la plupart des armées sahéliennes souffrent de graves carences en matière de logistique. Ainsi, le rapport entre les effectifs des unités combattantes et ceux des unités de soutien est insuffisant. En général, il est de trois combattants pour un homme de soutien ; alors que par exemple dans l'armée américaine, un combattant reçoit l'appui de cinq hommes. De ce fait, un bataillon de 600 soldats en première ligne ne sera soutenu que par 200 hommes, tandis qu'une unité américaine équivalente le sera par... 3000 hommes ! Et un soutien de qualité, ce sont des blessés correctement pris en charge, un ravitaillement constant et suffisant, du matériel endommagé rapidement réparé...

Ce qui fait que la plupart des troupes se plaignent des conditions de vie peu dignes dans les casernes, des montants négligeables de la solde et de l'absence de possibilités d'avancement.

[338] Gratien RUKINDIKIZA, « *Réforme des forces de sécurité en Afrique* », op.cit., p 2.
[339] Laurent TOUCHARD, « *Armées africaines : les sept péchés capitaux* », http://www.democraciaycooperacion.net/IMG/pdf/AFRIQUE_ARMEES-1.pdf

Alors que, le budget des forces armées est mieux doté que celui de la plupart des autres services publics[340].

### B- Les dérives des forces de défense et de sécurité

Les contestations politiques et les revendications économiques, sociales et culturelles dues à l'émergence en force de la société civile davantage organisée en Afrique, soulignent l'illégitimité et l'inefficacité du monopole politico-étatique tel qu'il existe. Et la contradiction réside dans le fait que l'Etat devient facteur d'insécurité. Alors que l'une de ses fonctions premières consiste précisément à assurer la défense extérieure et la sécurité intérieure. L'héritage historique ainsi que la nature des régimes politiques subsahariens expliquent pour l'essentiel cette situation[341].

Dès lors, face aux besoins de sécurité des populations et de la lutte contre les mouvements djihadistes et les groupes armée, la question du monopole de la violence physique et de son évolution se pose. Vers quelle(s) forme(s) ce monopole se dirige-t-il et pour quelle finalité ? Vue, que le monopole de la violence est un attribut de l'Etat, force est de constater que la violence des militaires des pays du Sahel n'est ni légitime à usage interne car accomplie par des milices armées illégitime et parfois illégal ni efficace à usage externe, car frappée d'incapacité opérationnelle contre les groupes djihadistes dans la défense de l'intégrité territoriale.

A cet effet, la nature de la conflictualité prédominante au Sahel, amène à examiner les missions des forces de défense et de sécurité, à savoir la protection des personnes et des biens, le bon fonctionnement des institutions et le respect de la loi sur l'ensemble du territoire.

Dans les faits cependant, les forces armées, obéissent aux politiques, s'illustrent souvent par leur caractère répressif à l'encontre des militants politiques et de la population. De plus, les militaires interviennent fréquemment dans des situations de crise intérieure, sans pour autant avoir été formées et équipées pour de telles circonstances. S'écartant de leurs missions classiques qui consistent à garantir la souveraineté et à préserver l'intégrité du territoire, l'armée insidieusement s'impose comme instrument du pouvoir et s'implique ouvertement dans la politique.

#### 1- Corruption au sommet de la chaîne de commandement

La corruption au sommet de la chaîne de commandement mine le moral des troupes et pousse ces derniers à y participer elles-mêmes ou à justifier les pratiques de corruption[342]. Dans les pays où la

[340] Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », op.cit., p 28.
[341] Dominique BANGOURA, « *Etat et sécurité en Afrique* », Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/061039.pdf
[342] Building Integrity and Countering Corruption in Defense & Security," Transparency International, February 2011, In Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », op.cit., p 36.

solde est insuffisante et/ou n'est pas versée régulièrement, les soldats sont souvent tentés de recourir à l'extorsion d'argent ou de bien de la population locale ou d'entreprendre des activités lucratives illicites afin de survivre.

A cette fin, les cartels de la drogue ont infiltré les armées des pays d'Afrique de l'Ouest et compromis parfois l'intégrité de leurs dirigeants politiques et militaires. L'ancien président du Mali, Amadou Toumani Touré, a été tenté d'exploiter les organisations criminelles organisées afin d'exercer une influence dans le nord du pays[343]. Tandis que des membres de l'armée malienne se sont mis à disposition des trafiquants pour les guidés dans l'immensité du septentrion du pays. Des officiels maliens ont même parfois pris part directement à des affrontements entre différents gangs criminels[344], pour le contrôle des divers trafics qui se pratiquent au nord du pays.

En effet, de nombreuses pratiques ont profondément fragilisé l'appareil sécuritaire malien ces dernières années comme : le « *processus de recrutement basé sur le népotisme et le copinage, les mécanismes de promotion qui défient la logique du mérite et de la compétence, l'intégration dans l'armée de combattants rebelles sans formation ni suivi, implication de la hiérarchie militaire dans les trafics en tous genre, y compris avec les groupes armés et les groupes terroristes* »[345]. Le ralliement au MNLA de plusieurs officiers de l'armée gouvernementale a été un événement symptomatique de la crise et du profond malaise que traversent les forces de défense et de sécurité maliennes. Le putsch militaire du 22 mars est une conséquence directe de l'état délétère dans lequel se trouvait l'armée malienne et a contribué à l'affaiblir et à la diviser davantage.

La coexistence entre les services de sécurité étatique, les milices et groupes d'autodéfense communautaires constituent un autre trait singulier du système sécuritaire des Etats sahélien, où ces prestataires de services de sécurité non étatiques répondent aux besoins des communautés que l'Etat n'est pas en mesure de satisfaire. Dans certaines parties de la bande sahélienne, des accords informels plus ou moins légitimés ont été passés avec les citoyens et les groupes désireux d'être protégé[346]. Par conséquent, les Etats ont perdu leur monopole d'usage de la force et sa légitimité en tant que pourvoyeur de sécurité. Cette singularité s'explique de plusieurs manières, notamment

[343] Wolfram LACHER, "Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region", The Carnegie Papers, Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC, septembre 2012, In Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », op.cit., p 37.
[344] Andrew LEBOVICH, "Mali's Bad Trip: 'Air Cocaine,' Al-Qaeda, and West African Drug Trade," Foreign Policy, March 15, 2013, http://foreignpolicy.com/2013/03/15/malis-bad-trip/
[345] International Crisis Group, *Mali, éviter l'escalade*, Rapport Afrique n°189, 18 juillet 2012.
[346] Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », op.cit., p 24.

par les difficultés des Etats à apporter des réponses de fond à certaines situations d'exclusion sociale et politique, comme celle qui persiste dans le Nord du Mali[347].

Mais d'une manière générale, c'est l'incapacité apparente des institutions de sécurité étatiques à contrer la montée de la criminalité et de l'insécurité, le manque de coordination et des contradictions récurrentes qui entravent le bon fonctionnement du secteur de la sécurité. Ces derniers se trouvent incapable d'assurer le contrôle du territoire souvent étendus. De même que la rupture de l'esprit de corps et de la discipline, la coupure entre soldat et officier subalterne des officiers supérieurs, dans un contexte marqué par la corruption, appelle une reforme d'urgence de ce secteur vital à la survie des Etats de la région.

### 2- Prolifération des milices pro-gouvernementales

La dénaturation de la mission des armées des pays du Sahel a été largement exploitée par les régimes politiques en place. Qu'ils soient civils ou militaires, la plupart de ces régimes s'appuient sur des forces militarisées pour accéder et/ou se maintenir au pouvoir, où, tantôt l'armée devient un instrument du pouvoir, tantôt elle se voit remplacée par des forces concurrentes comme les forces paramilitaires, les milices ou la garde présidentielle[348].

Ainsi utilisées, la gestion des forces armées placées sous l'autorité du pouvoir politique devient conflictuelle. Au regard de la société tout d'abord, qu'elles ne protègent pas et qu'elles agressent et à son encontre, puisque divisées, déséquilibrés, traitées différemment d'un corps à l'autre par le chef de l'Etat soucieux de les contrôler[349] et d'assurer la pérennité de son régime.

En Afrique de l'Ouest, la pratique des gouvernements[350] de créer et d'armer des milices pour consolider leur pouvoir ou pour contrer les groupes rebelles opérant à l'intérieur de leurs frontières est courante[351]. Les gouvernements de Côte d'Ivoire, de Gambie, de Guinée et du Liberia ont tous, à une période de leur histoire, créé des groupes armés censés défendre le pouvoir en place. Ces milices pro-gouvernementales sont dans la plupart des situations impliquées dans les extorsions, les crimes de masse et le harcèlement de civils, tout en bénéficiant de l'impunité en raison de la relation qu'elles entretiennent avec le gouvernement.

---

[347] Massaër DIALLO « *Défis sécuritaires et hybridation des menaces dans la zone sahélo-saharienne* », séminaire sur la sécurité au Sahel, Bruxelles, novembre 2010.
[348] « *Mali, Ces milices qui veulent en découdre avec les islamistes* », slateafrique.fr, 27 juillet 2012, http://www.slateafrique.com/91811/mali-quand-les-milices-se-mobilisent
[349] Idem
[350] Louisa N. LOMBARD, « *Une menace constante : les groupes armées en Afrique de l'Ouest* », Annuaire sur les armes légère n°248, Small Arms Survey, 2006.
[351] A. DIARRA, « *Plongée dans la milice d'autodéfense Ganda Koy* », In Courrier International, 2 août 2012, http://www.courrierinternational.com/article/2012/08/02/plongee-dans-la-milice-d-autodefense-ganda-koy

La création des groupes armés par le gouvernement et le soutien qu'il leur apporte ne doit pas être pris à la légère car ces groupes sont imprévisibles et peuvent rapidement devenir incontrôlables. Ils ont tendance à survivre à la période où ils étaient censés être politiquement utiles et se réinventent à mesure que les motivations apparaissent ou changent[352].

**Paragraphe 2 : Nécessité de réformer le secteur de la sécurité**

La majorité des forces armées africaines est encore guidée par une doctrine fondée sur la défense de la Nation contre un ennemi étranger. Or, rares ont été les conflits interétatiques sur le continent, au cours des dernières décennies. Les litiges de ce genre survenus entre le Nigéria et le Cameroun, le Burkina Faso et le Mali ainsi que le Bénin et le Niger ont tous été résolus par l'entremise de Cour Internationale de Justice de La Haye ; alors que les conflits actuels sont au contraire presque tous de natures intra-étatiques. La secte Boko Haram et le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger défient les autorités nigérianes depuis 2009, le gouvernement du Sénégal lutte depuis des décennies contre les forces séparatistes de la Casamance. Les séparatistes touaregs, aidés par AQMI, le MUJAO et Ansar Eddine, ont profité du flottement politique au Mali pour s'assurer des avantages dans leurs luttes pour contrôler le nord du pays[353].

Ces mouvements insurrectionnels intérieurs soulignent l'écart qui existe entre les mandats des forces armées et les menaces réelles pour la sécurité. Ainsi, dans certains pays, les éléments irréguliers qui s'opposent aux forces gouvernementales sont mieux équipés, plus mobiles et possèdent une meilleure connaissance du terrain que celles-ci[354]. Ces groupes armés irrégulières, qu'elles soient criminelles ou terroriste, ont une expérience considérable de la guérilla, elles sont armées de fusils d'assaut, de lance-roquettes RPG-7 et de mitrailleuses lourdes. De plus, elles sont extrêmement mobiles dans leurs voitures tout terrains équipés de GPS, de lunettes de vision nocturne et de téléphones par satellite[355]. Pour cela, les forces de sécurité doivent, en conséquence, devenir plus compétentes et plus professionnelles pour prendre le dessus.

Car, une lutte efficace contre le terrorisme ne peut se faire sans une professionnalisation et une restructuration des forces de défense et de sécurité ayant pour objectif de renforcer la capacité des services de sécurité à pourvoir à la sécurité de l'Etat comme de ses populations. Et, la réforme de l'appareil de défense constitue un enjeu central dans la capacité des armées des pays du Sahel à assurer leurs missions. A ce titre, nous aborderons dans ce paragraphe la nécessité de

[352] Idem
[353] Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », op.cit., p 38.
[354] Idem
[355] Helmoed HEITMAN, « *Optimiser les structures des forces de sécurité africaine* », CESA, Bulletin de la sécurité africaine n°13, National Defense University Press, Washington DC, mai 2011.

renforcement des capacités des armées sahéliennes (B) ; après une analyse de l'urgence de la réorganisation des services de sécurité (A).

### A- L'urgence d'une réorganisation des services de sécurité

Les Etats du Sahel doivent développer leurs forces de sécurité, en fonction du contexte pour faire face aux menaces tant actuelles que probables, et devant être abordables ; par des nouvelles structures des forces afin de faire face aux nouveaux défis sécuritaires. La plupart des Etats de la région ont des structures de sécurité inadaptées pour contrer ces menaces, principalement parce qu'ils ne correspondent pas aux types d'opérations auxquelles elles sont confrontées.

Ces difficultés ne sont pas suffisamment traitées par les initiatives d'assistance à la sécurité, ni par les programmes classiques de réforme du secteur de la sécurité, qui s'attachent souvent à réduire les effectifs et non pas à optimiser les forces de sécurité[356]. Puisque la mission des forces de sécurité consiste à empêcher l'apparition des menaces sécuritaires, par la dissuasion ou par la prévention, et à répondre efficacement aux menaces qui se matérialisent.

Une approche holistique du secteur de la sécurité prend alors toute sa signification, car elle englobe tous les intervenants qui contribuent à renforcer les piliers intrinsèquement liés de la transformation à savoir le professionnalisme et l'efficacité opérationnelle, les bonnes pratiques de gestion, ainsi que l'obligation de rendre compte.

En effet, les processus de réorganisation varient considérablement selon les cas et ce qui devrait être l'objectif primordial étant la réforme ou la transformation. Car pour certains, on entend par réorganiser un processus graduel qui décrit précisément comment promouvoir un nouvel organigramme adapté aux besoins sécuritaires du moment comme la lutte efficace contre le terrorisme ; alors que pour d'autres cela signifie un changement complet et un engagement total de la part des gouvernements pour mettre les activités de leurs institutions de sécurité en conformité avec les principes de la gouvernance démocratique[357]. Pour cela, de nouvelles structures des forces sont nécessaires pour faire face à ces défis.

#### 1- Redéfinition de la mission des forces armées

Les forces de sécurité doivent véritablement comprendre leurs adversaires et l'environnement social dans lequel il leur faut opérer. Pour cela, il est possible d'élaborer des concepts qui

[356] Ibid, p 2.
[357] Alan BRYDEN, Boubacar N'DIAYE et Funmi OLONISAKIN (dir. publ.), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*, op.cit., p 27.

pourraient être tout à fait applicables à titre de point de départ pour la lutte contre les groupes terroristes[358].

En effet, les forces armées de la région se caractérisent, sauf exception, par leurs faiblesses internes et leur inaptitude au combat (l'exemple des soldats malien lors de l'offensive des rebelles touaregs). Les structures classiques indispensables à toute armée pour son bon fonctionnement à savoir : hiérarchie, interdépendance, cohésion d'ensemble. De même que les vertus traditionnelles des soldats comme : la discipline, l'obéissance, la loyauté… n'apparaissent pas systématiquement, et lorsqu'elles en revêtent les apparences, obéissent davantage à des allégeances politique qu'à des caractéristiques militaires. Puisque, ces militaires sont loin d'être soudées et homogènes, ils sont traversés par des rivalités politiques et sociales attisés par le pouvoir en place[359].

Pour ce faire, il est impératif de revoir la mission des forces armées des pays sahélien, qui consistera à lutter contre le terrorisme dans plusieurs domaines prioritaires que sont la sécurité des frontières, la formation des soldats, la création d'une banque de données sur les éléments terroristes et les personnes les soutenant, le démantèlement des réseaux financiers des terroristes et surtout la sensibilisation de la population grâce à des programmes d'information sur les méfaits du terrorisme. Car, pour la majorité des forces armées des pays de la bande sahélienne, la doctrine qui les guide est encore fondée sur la défense de la Nation contre un ennemi étranger. Toutefois, rares ont été les conflits interétatiques au Sahel ces dernières décennies[360].

Dans cette optique, les forces armées doivent se tourner vers la maîtrise des pertes, humaine et matérielle, le contrôle de l'entrée d'éléments déstabilisateurs aux frontières afin de limiter la mobilité transnationale des terroristes et autres trafiquants[361]. Car, dans les pays sans frontières naturelles (comme c'est souvent le cas dans la zone saharo-sahélienne), cette mission ne peut être seulement remplie par un chapelet de poste de surveillance et/ou de défense, mais doit se fonder sur une surveillance de zone, enracinée dans les groupes humains transfrontaliers, empruntant souvent aux modes de déplacement traditionnels comme les groupes nomades ou les patrouilles fluviales ; ainsi qu'à la technologie moderne : par les radars et l'observation satellitaires, se prolongeant par un système efficace de renseignement à l'intérieur du territoire[362].

---

[358] Honoré Lucien NOMBRE, « *Face au terrorisme, les défis de l'option militaire* », Tribune n°559, Revue Défense Nationale, 18 juillet 2014.
[359] Djibril DIOP, « *L'Afrique dans le nouveau dispositif sécuritaire des Etats-Unis. De la lutte contre le terrorisme à l'exploitation des opportunités commerciales les nouveaux paradigmes de l'interventionnisme américain* », Université de Montréal, http://archives.cerium.ca/IMG/pdf/Afrique_USA.pdf
[360] Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », op.cit., p 40.
[361] Idem
[362] Idem

Le renseignement devra être au centre de la mission des forces armées, pour donner au pouvoir central les moyens de savoir et de comprendre. Si cette fonction peut faire appel à la technologie moderne comme les écoutes, la vidéosurveillance, …, elle doit aussi intégrée des agents dans les réalités de la population, y compris celles les plus reculées du territoire.

### 2- Ethique et responsabilisation

Les forces armées doivent être absolument intégrées et engagées auprès des populations locales, disposées et à même d'apporter leur appui lorsque le besoin s'en fait sentir. Car, les populations doivent voir leur propre reflet dans les forces de sécurité, et les percevoir comme des alliées et une aide. Ceci exige un recrutement ciblé, un entraînement permettant aux troupes d'aider les habitants et des soldats avertis des coutumes locales et capables de s'exprimer dans les dialectes régionaux. Sinon, même équipés et organisés pour agir contre la violence des terroristes et les groupes armés, les moyens de contrôle des frontières et des populations peuvent être détournés par une malveillance de ces armées[363].

De même, les notions de sacrifice, d'héroïsme, de patriotisme présente dans l'institution militaire résonnent comme des mots creux. Les chefs militaires doivent le plus souvent leurs promotions à des critères politiques ou personnels qu'à leur aptitude au combat. Aussi, les forces armées ne bénéficient pas ou peu d'éducation civique et ne connaissent pas le Droit, les Droits de l'Homme ou le Droit Humanitaire en particulier, de sorte qu'elles ne connaissent ni leurs droits ni leurs devoirs ni ceux de la population. Dès lors, la confusion règne sur les responsabilités des militaires et leurs missions de protections des populations[364].

L'établissement d'une culture militaire éthique comporte une modification des incitatifs au sein des forces armées. L'intégrité doit être l'un des premiers critères pris en considération pour les promotions, l'avancement et les récompenses. L'instauration d'une telle culture peut être appuyée par un renforcement des valeurs des Droits humains ainsi que par un code de conduite et des programmes de formation et d'éducation. Si elles respectent ces principes fondamentaux, non seulement les forces armées sahéliennes deviendront plus professionnelles, mais contribueront aussi de manière utile à un accroissement de la sécurité et à une amélioration de la gouvernance démocratique dans la région tout en jouissant du respect de la part des populations[365].

[363] Joseph VITALIS, « *La réforme du secteur de sécurité en Afrique : contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent* », Afrique contemporaine n°209, Cairn.info, janvier 2004.
[364] Dominique BANGOURA, « *Etat et sécurité : des idéologies sécuritaires à l'insécurité ou l'incapacité de l'Etat à assurer ses fonctions de défense et de sécurité* », op.cit., p 155.
[365] Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », op.cit., pp 41-42.

Par ailleurs, toute force armée a besoin d'être formée et entraînée à ses missions de défense et de sécurité et de se voir attribuer les moyens adéquats. Dans le cas contraire, elle risque d'être obligée d'abandonner le front, faute de combattants et d'équipements.

### B- Renforcement des capacités militaires

La plupart des pays africains ont des revenus modestes et ils leurs est difficile de répondre aux aspirations légitimes de leurs populations. Le malaise social qui en résulte est facilement exploité par les criminels, les groupes armés et certains hommes politiques, avec des implications manifestes en ce qui concerne la sécurité. La pauvreté ne permet pas de financer des forces adéquates. En 2007, les dépenses en matière de défense en RCA s'élevaient seulement à 18 millions de dollars pour 4,5 millions d'habitants. Le Tchad, avec 10,3 millions d'habitants, n'a dépensé que 70 millions de dollars, alors même que le Kenya, relativement prospère, avec 39 millions d'habitants, a modestement déboursé 681 millions de dollars. Le résultat, des forces de sécurité insuffisantes et mal équipées pour faire face à leurs responsabilités[366].

De plus, la lutte contre le terrorisme est une guerre asymétrique, ou l'on peut en déduire que les défis de l'option militaire sont ceux liés à la planification et à la conduite même de la guerre asymétrique ; c'est-à-dire, en tenant compte des contraintes et limites objectives des forces armées et de sécurité des Etats de la région[367]. Puisque, la lutte contre le terrorisme exige des capacités spécifiques à acquérir par les Etats et que ces armées doivent disposer d'unités spéciales formées et entraînées comme telles pour ce type de combat. Ainsi, les missions de sécurisation des territoires devront ressemblée davantage aux opérations de sécurisation des institutions, garantissant la sécurité des personnes et des biens. Ce faisant les menaces terroristes actuelles à l'intégrité territoriale découlant des changements politiques, changent considérablement la nature des missions des armées dans certains pays et exige une redéfinition de leurs missions[368].

Et face aux compressions budgétaires, les déploiements d'armées modernes et rationnalisés devront appliquer des stratégies de lutte plus intelligentes en faisant usage de manière équilibrée de leurs capacités et d'une connaissance approfondie des terrains d'opération pour avoir un effet préemptif ou dissuasif sur les menaces.

---

[366] Helmoed HEITMAN, « *Optimiser les structures des forces de sécurité africaine* », op.cit., p3.
[367] Stéphane Monney MOUANDJO, *La gouvernance de la sécurité nationale : défis et perspectives Nouvelles stratégies pour riposter contre les menaces grandissantes de sécurité en Afrique et soutenir les efforts de développement*, Rapport de synthèse, Conférence panafricaine sur la sécurité et le développement, CAFRAD, Tanger 9-11 avril 2012.
[368] Idem

### 1- Education et formation des militaires

La lutte contre le terrorisme ne pourra donner des résultats probants, particulièrement dans sa dimension sécuritaire, que lorsque les pays du Sahel se doteront de réelles capacités tactiques et opérationnelles susceptibles de leur permettre non seulement d'exercer un contrôle effectif et étendu de leurs territoires, mais aussi de s'opposer de manière effective et efficace aux divers groupes armées présent sur le terrain[369].

A cet effet, le but de toute force armée est d'abord de prévenir l'émergence de menaces pour la sécurité, puis d'opposer une riposte efficace à celles de ces menaces qui se présentent. Cependant, la réalisation de cet objectif n'exige pas nécessairement un nombre accru de chars d'assaut, d'aéronefs ; étant donné que la plupart des opérations contemporaines sont de nature asymétriques et contre-insurrectionnelle. La mission des forces armées doit se concentrer sur la défense et la protection de la population[370]. Il faut pour cela accorder la priorité au renforcement des effectifs militaires, au développement d'individus et d'unités qui soient compétents, sensibilisés et respectés[371]. La conduite d'opération de sécurité intérieure exige une présence permanente au sein des communautés, d'où la nécessité d'y inclure des militaires qui représentent les communautés qu'ils protègent[372].

Face à ces défis, cet impératif requiert tout de même de la part des pays concernés une attitude véritablement proactive, qui impliquerait particulièrement une évaluation des failles et des efforts constants d'adaptation et d'amélioration de leurs dispositifs sécuritaires[373]. Car, « *plusieurs années de formation dans le cadre du programme américain de lutte anti-terroriste semble avoir eu peu d'effet sur leurs capacités* »[374], faisait remarquer une journaliste concernant l'assistance technique dont ont bénéficié les armées de certains pays du Sahel au cours des dernières années.

L'éducation et la formation sont d'une importance capitale dans la professionnalisation des militaires. En offrant à tous ses membres un accès égal à l'éducation, les forces armées peuvent présenter un exemple d'équité dans l'allocation des ressources publiques tout en donnant aux

---

[369] Au Mali, les groupes armés qui s'opposent aux forces gouvernementales sont mieux équipés, plus mobiles et possèdent une meilleure connaissance du terrain que celles-ci.
[370] Emile OUEDRAOGO, « *Pour la professionnalisation des forces armées en Afrique* », op.cit., p 42.
[371] Ceci renvoie à l'éthique du soldat et au fait que la carrière des armes n'est pas un métier ordinaire mais qu'elle exige au contraire une grande intégrité, de solides aptitudes comme : le dévouement, la loyauté et le sens du sacrifice. La professionnalisation des forces armées sahélienne exigera, entre autres, la constitution de forces moins nombreuses mais mieux entraînées et mieux équipées. Ceci contribuera à un relèvement du niveau de recrues et à un accroissement des motifs de fierté et du professionnalisme.
[372] Idem
[373] William ASSANVO, *« Menace terroriste en Afrique de l'Ouest : Etat des réponses nationales, régionales et internationales »*, Op.cit., p 22.
[374] Lindsey HILSUM, "Mali's Islamist warlord declares war on the West", Channel 4, 18 August 2012. http://www.channel4.com/news/malis-islamist-warlorddeclares-war-on-the-west

communautés un sentiment d'appropriation. Car un secteur de la sécurité plus éduqué réussira mieux, à faire preuve de retenue, de jugement et d'adaptabilité, qui sont d'une importance essentielle face aux menaces à base sociétale qui caractérisent de nombreux problèmes de sécurité au Sahel, puisque les entraînements classiques ne répondent plus au besoin.[375].

### 2- Révision des mandats des forces armées sahéliennes

Un état des lieux des menaces terroristes fait apparaître un nouveau contexte géopolitique induisant la multiplication des attaques et actes de guérillas à l'origine de l'insécurité et de nouvelles menaces transnationales de nature terroriste. Cet état des lieux confirme un brouillage des frontières entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure. L'écart entre les notions de défense et de sécurité s'est progressivement réduit, alors que la gestion des menaces et celles d'un certain nombre de risques se sont considérablement rapprochées[376]. Pour ce faire, cette démarche doit déboucher sur une vision prospective de la sécurité pour la sous-région, avec des stratégies claires intégrant l'engagement militaire.

Une menace peut être à la fois locale, nationale, régionale, continentale et mondiale. C'est le cas de la situation à laquelle le Nord du Mali est confronté, où la présence des groupes terroristes tels qu'AQMI ou le MUJAO constituent à la fois une menace pour le Mali, mais aussi, pour le Sahel, le continent africain et l'Europe. Le fait que le Nord du Mali devienne le théâtre de jeu des groupes terroristes, constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

« *(…) Le succès [du] combat [contre le terrorisme international] dépendra dans une grande mesure de notre capacité collective à renforcer l'arsenal juridique, à améliorer nos capacités logistiques et techniques et à asseoir une coopération internationale plus déterminée dans cette lutte* »[377], ainsi s'exprimait le Ministre des Affaires étrangères d'Algérie Mourad Medelci, à la tribune de la 66ème session de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2011.

Dans cette optique, il faudra une vision globale commune des gouvernements de la région s'inscrivant dans le cadre d'une analyse systémique globale et d'une vision prospective de la sécurité de la bande sahélienne. La réforme des armées sahéliennes passe d'abord par la bonne gouvernance des Etats afin de ne pas inciter les militaires à prendre le pouvoir. Après avoir écarté

[375] Gratien RUKINDIKIZA, « *Réforme des forces de sécurité en Afrique* », op.cit., p 4.
[376] Brice Arsène MANKOU, *Conférence sur la Sécurité et le Terrorisme en Afrique*, Rapport de synthèse, Assemblée Nationale Française, Paris, le 13 juin 2014.
[377] William ASSANVO, « *L'Afrique exprime ses préoccupations lors du débat général de la 66ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU* », Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique (OVIDA), Note de synthèse n°23, octobre 2011.

cette tentation, les armées peuvent s'occuper de leurs missions et c'est à ce prix qu'une lutte antiterroriste intégrant parfaitement l'option militaire aura de réelle chance de succès.

❖

Au-delà de la diversité des situations et de la singularité de chaque trajectoire nationale, la persistance de foyers de conflits au Sahel est généralement associée, à la problématique de la fragilité de l'Etat[378]. Un grand nombre d'Etat de la sous-région peinent en effet à assurer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire, et à garantir à la fois les services de base, la sécurité humaine et la sécurité de leurs territoires. Dans la zone sahélo-saharienne plus particulièrement, d'immenses espaces en déshérence, couplées aux traditions locales et aux dynamiques transfrontalières des populations, rendent particulièrement complexe la gestion des souverainetés étatiques[379].

De ce fait, la « fragilité sécuritaire » au Sahel est le produit d'un ensemble de facteurs interdépendants présent dans les champs politique, économique, socioculturel, environnemental répondant à des logiques structurelles et systémiques. Bien qu'enracinés dans des contextes spécifiques au niveau local ou national, ces foyers d'instabilité s'inscrivent dans des complexes conflits plus vastes, à dimension régionale, et dont les multiples dynamiques et les acteurs accentuent ou entretiennent la logique et les tensions entre les groupes armés irréguliers, les armées nationales et les réseaux criminels de commerce illégal.

Pour cela, l'anticipation et interopérabilité des systèmes de défense et de sécurité des armées des pays du Sahel, pourraient être un des éléments fondateurs d'une initiative stratégique régionale contre le terrorisme au Sahel. C'est cette approche opérationnelle intégrée, favorable au développement des complémentarités entre les différentes forces de défense et de sécurité qui doit guider la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité dans cette région.

Cependant, toute force armée a besoin d'être entraînée à ses missions de défense et de sécurité et de se voir attribuer les moyens adéquats, sinon, elle se verra obligée d'abandonner le terrain au profit des forces en présences mieux équipées et plus déterminées au combat comme ce fut le cas de l'armée malienne face à l'offensive des groupes rebelles et mouvements djihadistes. En outre,

[378] François GAULME, *« "Etats faillis", "Etats fragiles" : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale* », op.cit., p 26.
[379] Yann BEDZIGUI, « *Les conflits en Afrique, une résolution improbable* », op.cit., p 172.

l’explosion des trafics illicites en tous genres, de même temps que la constitution d’économie de guerre à partir des sanctuaires de ces groupes armés, constituent un réel danger pour les zones frontalières des pays voisins.

Dans cette optique, les partenaires internationaux des pays du Sahel doivent élargir leur engagement pour dépasser l’assistance actuelle de leurs programmes d’aide aux forces de sécurités de la région pour répondre aux besoins opérationnels et se concentrer davantage sur le partage de renseignements et d’informations dans la lutte contre les groupes terroristes. Plus spécifiquement, les partenariats en matière de sécurité doivent favoriser les unités antiterroristes, qui ont plus de chances de contribuer à la stabilité régionale.

# Chapitre II : Criminalité transnationale au Sahel

Les réseaux criminels font partie des composantes des relations internationales et une voie d'entrée dans la mondialisation pour certaines régions du continent africain. L'autre caractéristique de ces réseaux réside dans leur facilité à agir dans plusieurs domaines à la fois et à changer de dimension selon les intérêts en jeux. Cet état des choses, conduit à redessiner une nouvelle cartographie des Etats dont les frontières ne se superposent pas aux frontières des réseaux criminels, puisqu'elles sont en constante évolution, capable de s'adapter à chaque nouvelle situation et de contourner les obstacles qu'ils rencontrent.

Aussi, la « Criminalité transnationale » est de nos jours une partie importante de la criminalité dans le monde, puisqu'il s'agit : « *des activités illégales commises à travers des réseaux internationaux et, dont le but est de réaliser des profits, le plus souvent, considérables. Ces activités trouvent un champ d'action particulièrement favorable dans une économie mondialisée, caractérisée par une libre circulation des personnes et des capitaux et, une ouverture des frontières* »[380].

Cependant, force est de constater, que le premier obstacle à l'étude des réseaux criminels transnationaux, réside dans la définition du concept, où le terme, « crime transnational » sert de raccourci dans les débats théoriques de la notion. Mais, dans le cadre de notre travail, nous emploierons ce terme pour désigner les activités criminelles qui exigent, d'une part un certain niveau d'organisation s'inscrivant dans des marchés illicites complexes. A l'exemple du trafic d'armes et de drogue et la traite des êtres humains sont souvent en rapport avec un ensemble d'activités qui conduisent à la violence ou les menaces de violence, la corruption ou encore le blanchiment d'argent.

D'autre part, le terme « criminalité transnationale » peut être utilisé en référence à des organisations criminelles[381], comme les « cartels de la drogue », les « yakuza », les « triades » ou les « mafias » permettant de définir les groupes qui alimentent les marchés illicites. Alors que le fait qu'une partie de la criminalité soit devenue transnationale rend son contrôle et sa répression plus difficile. La rapidité des moyens de communications et la facilité des transferts d'argent ont favorisé une internationalisation du commerce et de ces types d'activités. Le Sahel, comme toutes les autres régions du continent africain, est confronté aux défis des trafics transfrontaliers. Ces multiples défis, concernent encore plus la criminalité transfrontalière, vu que les Etats sahéliens

[380] Pierre HAUK et Sven PETERKE, « *Le crime organisé et la violence en bande organisée dans le droit national et international* », In International Review of the Red Cross, Vol. 92, n° 878, juin 2010.
[381] Rapport sommaire : *Atelier sur les pratiques exemplaires relatives aux recherches en matière de lutte contre le crime organisé*, par le Groupe Intersol Group, Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé Secteur de la police et de l'application de la loi Sécurité publique Canada, Ottawa, 17-18 novembre 2009.

éprouvent de réelles difficultés à contrôler, avec de faibles moyens leurs frontières et les activités qui s'y pratiquent, souvent hors de tout contrôle. Car, les forces de sécurité de ces pays sont constituées essentiellement des polices d'ordre public et non des polices d'investigation, comptent peu de services spécialisés de lutte contre les trafics.

De plus, la culture d'enquête sur des réseaux de trafiquants n'y est pas encore très développée faute de moyens adéquats ; alors que les investigations sont compliquées par l'absence de fichiers policiers des réseaux en question et de tous antécédents judiciaires[382]. Pour cela, les trafics se développent dans les territoires où l'autorité de l'Etat et la présence des services de sécurités sont faibles et les zones saharo-sahéliennes constituent, à cet égard, des terrains propices à l'exercice des activités illicites. Si les trafics qui s'y opèrent, et plus largement les questions de sécurité, ont une dimension régionale, les situations et les approches sécuritaires des Etats sahéliens diffèrent selon les pays.

A cet effet, la région du Sahel est considérée comme un lieu propice à l'exécution des crimes transnationaux, qui aboutissent sur les marchés à travers l'ensemble du continent africain, selon un rapport[383] du PNUD sur le développement humain, qui classe le continent africain deuxième après l'Amérique du sud en tant que contributeur au crime international. La pauvreté a rendu la population vulnérable aux incitations pécuniaires et au recrutement, par les organisations criminelles, auquel d'autres activités commerciales se sont greffées sur ces mouvements transfrontaliers comme les trafics des cigarettes, celui des armes et la traite des personnes. En s'appuyant sur la main d'œuvre locale, ces nouveaux réseaux de commerces illicites ont entraîné la restructuration d'une partie des routes commerciales de la région et remis en cause les liens et alliances sociales locales et régionales[384].

Actuellement, le trafic de drogues représente l'une des plus actives formes de manifestation du crime transnationale dans l'espace saharo-sahélien, où les profits réalisés par ces trafics sont si importants, que toute tentative d'évaluation des dimensions s'avère aléatoire. Les seules possibilités concernent les estimations des confiscations annuelles de drogues, ainsi que les rapports[385] de l'ONUDC, qui avancent des chiffres en constante augmentation annuelle comme les revenus réalisés par les trafics globaux de narcotiques. Ce constat met en exergue, la menace qui

[382] Laurence Aïda AMMOUR, « *Flux, réseaux et circuits de la criminalité organisée au Sahel et en Afrique de l'Ouest* », Centre d'Etudes et de Recherches de l'Ecole Militaire (CEREM), Cahiers du CEREM spécial Sahel, n°13, Paris, décembre 2009.
[383] Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement, *La liberté culturelle dans un monde diversifié*, New York, 2004.
[384] Judith SCHEELE, « *Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite* », Revue Hérodote, n°142, 3ème semestre 2011.
[385] Rapport de l'ONUDC, *Rapport mondial sur les drogues*, Résumé analytique, New York 2014.

pèse, non seulement sur les personnes, les structures de la société et leurs organisations ; mais aussi sur les structures des Etats en tant que garant de la souveraineté interne et internationale. Face à ce phénomène, l'enjeu est global, puisque toutes les organisations étatiques, sont concernées par leurs survies.

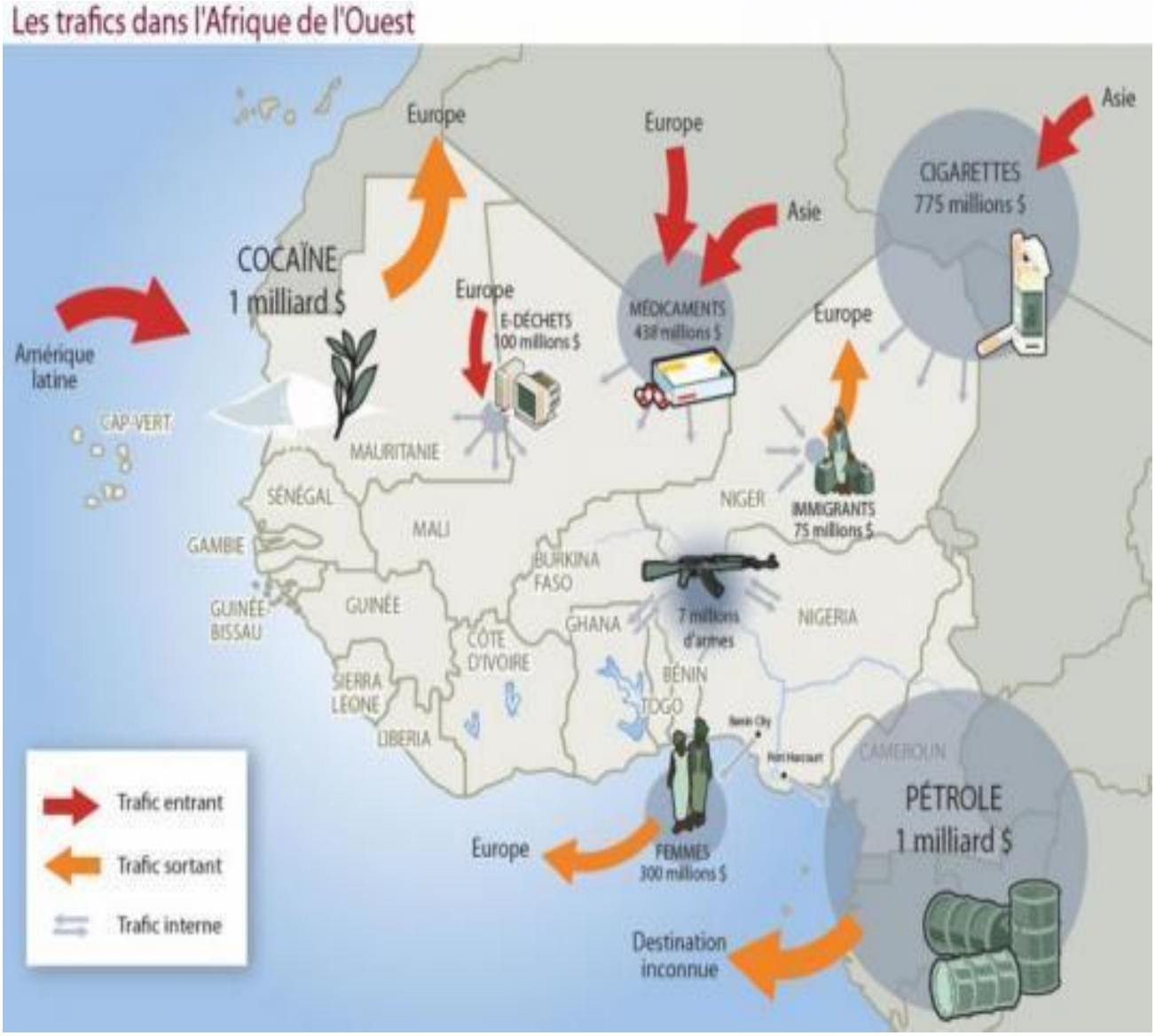


**Carte :** Différents trafics en Afrique de l'Ouest et au Sahel **Source :** www.onudc.com

En effet, malgré le nombre considérable de dispositifs législatifs, militaires, policiers, régionaux et internationaux, mis en place par les Etats sahéliens, l'Union européenne, ou les Etats-Unis, les actions de lutte contre la criminalité transnationale restent dispersées et atomisées en fonction d'objectifs partiels et sectoriels, et selon les priorités et les intérêts particuliers des Etats ou des groupements d'Etats. En outre, la multiplicité des organisations régionales et sous régionales et la

variété des accords bilatéraux et multilatéraux, conduisent à une certaine confusion, tout en diluant les vrais enjeux de sécurité et les efforts consentis[386].

De plus, rappelons que les réseaux criminels ne sont pas figés, puisque devenues des systèmes criminels opaques, complexes, hypermodernes, elles se sont parfaitement adaptées à la mondialisation pour devenir des empires du crime internationaux[387]. Or, la menace que représente le développement du crime transnational au Sahel est invisible et, souvent, les dirigeants politiques de beaucoup de pays sous-estiment le degré d'infiltration de leur pays par les réseaux criminels. D'autant plus que, dès lors que ces trafics ne sont pas médiatisés, ils cessent d'être une priorité absolue des politiques publiques. Car, la lutte contre le « terrorisme » focalise l'attention des décideurs politiques et les moyens policiers employés ne le sont pas au profit de la répression du crime organisé[388].

A cet effet, force est de constater que l'élaboration d'une réponse régionale à la menace des réseaux criminels est acceptée par tous les Etats directement concernés mais, cela reste au niveau des intentions malgré des actions timides sur le terrain. Alors que la menace que représente la criminalité transnationale est de plus en plus sophistiquée, combinée à l'inexistence d'un système de sécurité collective à l'échelle de l'espace sahélien. Ce qui leur permet d'exploiter les lignes de faille entre les dispositifs sécuritaires des Etats[389]. Le développement de la criminalité transfrontalière demeure dans les faits, la conséquence des conflits sociopolitiques ayant abouti à l'affaiblissement du contrôle des Etats dans certaines zones frontalières ou certaines zones de crises devenues endémiques. Les activités illicites se nourrissent de l'érosion des capacités de redistribution des Etats et de la fracture socio-économique[390].

Les analyses des flux de contrebande qui seront présentées ci-après ont pour objet d'aider à comprendre le rôle des activités criminelles dans la persistance de l'instabilité au Sahel. Elles tenteront à cette fin d'identifier et de cerner les causes de la hausse du trafic de la drogue (section I) dans cette région. On s'est également efforcé d'analyser l'accroissement des autres trafics illicites qui alimentent la violence et les groupes terroristes au Sahel (section II), bien qu'il soit impossible d'avancer des chiffres précis quant à l'ampleur des activités de contrebande dans un environnement complexes et mouvant qu'est la zone saharo-sahélienne.

---

[386] François CONSTANTIN, « *L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité* », Revue Cultures et conflits, n°21-22, printemps-été 1996.
[387] Chaupra de AYMERIC, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, 3ème édition, Ellipses, Paris, 2007.
[388] Laurence Aïda AMMOUR, « *Flux, réseaux et circuits de la criminalité organisée au Sahel et en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p17.
[389] Idem
[390] Judith SCHEELE, « *Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite* », op.cit., p 153.

## Section I : La hausse du trafic de drogue

Située à mi-chemin entre l'Amérique latine et l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont devenue le point de passage privilégié pour une multitude de produits illicites, principalement la drogue, à destination des pays européens. Les organisations criminelles profitent de l'effritement de la souveraineté des Etats sur certaines zones frontalières et sur des zones de crises endémiques pour y déployer leurs activités[391]. Selon le rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, pour l'année 2011, quelque 21 tonnes de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud, ont été introduite en Europe en 2009, après avoir transité par l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Et la revente directe de la cocaïne en Europe centrale et de l'Ouest, aurait permis aux trafiquants d'engranger des bénéfices estimés entre 1 et 2 milliards de dollars au cours de la même année[392].

Toutefois, pour mieux appréhender le flux de la drogue dans la région, il convient de le replacer dans son contexte, où durant la dernière décennie, le marché mondial de la drogue et plus particulièrement de la cocaïne, principalement produit en Amérique du Sud, a subi une transformation spectaculaire. En effet, après de nombreuses années de fléchissement, la consommation de cocaïne aux Etats-Unis d'Amérique a chuté très brutalement à compter de l'année 2006[393] ; alors que celle de l'Europe a doublé au cours des dix dernières années, et la cocaïne est plus chère en Europe qu'aux Etats-Unis. Les services européens de répression ayant pris conscience de cette menace, vers le milieu des années 2000, il est devenu plus difficile d'introduire la drogue directement sur le continent européen. Les trafiquants de cocaïne d'Amérique latine se sont mis en quête d'une zone de transit entre l'Atlantique et l'Europe, se sont rabatus sur les côtes d'Afrique de l'Ouest où les contrôles sont moindres et faciles à déjouer grâce à la corruption et d'autres pratiques[394].

Même si le trafic de drogue en provenance d'Amérique latine, à destination de l'Europe, transitant par l'Afrique de l'Ouest et subsaharienne, était connu depuis plusieurs années, le même rapport de ONUDC de 2011[395], rapportait que la quantité totale de cocaïne, saisie en Europe, avoisinait les 53 tonnes en 2009. Il y était également estimé que la cocaïne, d'origine sud-américaine, exportée en

[391] Michel LUNTUMBUE, « *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 9 octobre 2012.
[392] Rapport de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, *Rapport mondial sur les drogues*, Vienne, 2011.
[393] Interview de Stéphane QUERE, « *Et si le marché de la drogue était en réalité sur une pente descendante ?* », www.atlantico.fr , 3 Septembre 2013, http://www.atlantico.fr/decryptage/et-marche-drogue-etait-en-realite-pente-descendante-stephane-quere-832147.html
[394] Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, « *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces* », Vienne, février 2013.
[395] Ibid, p 5.

Europe après avoir transité par l'Afrique de l'Ouest, représentait, après un pic de 47 tonnes en 2007, environ 21 tonnes[396]. Cette drogue est acheminée directement d'Amérique du Sud, par bateaux ou par avions, en transitant par les ports et aéroports de la Guinée-Bissau, de la Gambie ou encore du Sénégal. Une fois sur le continent, la drogue est transportée, grâce aux complicités locales, à travers l'espace saharo-sahélien d'être acheminée vers sa destination finale, l'Europe[397].

Parallèlement à l'extension du marché de la cocaïne, l'héroïne en provenance d'Asie a également trouvé, d'autres possibilités de trafic par la sous-région ouest-africaine. Entre 40 à 45 tonnes d'héroïne d'origine afghane auraient été introduite sur le continent africain en 2009, selon le rapport annuel de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS)[398]. Pour cet organisme, l'acheminement de l'héroïne s'effectue depuis les ports maritimes et les aéroports d'Afrique de l'Est, avant de gagner d'autres régions d'Afrique, dont la sous-région ouest-africaine, d'où la drogue est expédiée vers les marchés d'Europe et d'Amérique du Nord. Tandis que, le Nigeria reste la plaque tournante importante de ce trafic dans la sous-région.

A côté de ces filières internationales de produits illicites, le cannabis s'affirme comme la « drogue africaine » de référence, la plus produite, la plus répandue et la plus consommée dans la sous-région ; car ses circuits de diffusion épousent les contours de l'arc des tensions sahélien[399].

De ce fait, les menaces liées à ces flux de stupéfiants sont multiformes et la possibilité que le trafic de drogue dans la région puisse potentiellement assurer un revenu à des groupes armés non étatiques, notamment les différentes forces rebelles présentes dans la bande sahélienne et le groupe terroriste AQMI est avérée. D'où, la jonction du terrorisme et du trafic de la drogue fait peser des dangereuses menaces à la sécurité régionale et internationale. Dans cette optique, nous exposerons les différentes possibilités de l'acheminement de la drogue par le Sahel (Paragraphe 1), avant d'analyser ses conséquences sur le terrorisme dans cette région (Paragraphe 2).

**Paragraphe 1 : L'acheminement de la drogue via le Sahel**

La poussée de la cocaïne en Afrique de l'Ouest témoigne de la transformation de l'économie mondiale de ce produit. L'ONUDC souligne qu'en 2006 la Colombie représentait environ 70% de la production mondiale, le Pérou 20% et la Bolivie 10%. Les marchés de consommation sont quant à eux assez fortement polarisés sur trois régions du monde à savoir l'Amérique du Nord,

[396] Idem
[397] Djallil LOUNNAS, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique et le trafic de drogue au Sahel* », op.cit., p 112.
[398] Rapport annuel de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants : 2011, Nations Unies, New York, 2012.
[399] Idem

avec un poids très important des Etats-Unis représentant 41% de la consommation mondiale en 2008, l'Europe 26% et le cône Sud 20%[400].

Alors que le cannabis demeure la drogue dont la culture, le trafic et l'usage illicite sont les plus répandus en Afrique, le trafic de cocaïne provenant d'Amérique du Sud et transitant par l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour être acheminée vers l'Europe est devenu une grave menace. Le nombre croissant de saisies importantes de cocaïne, réalisées en cours d'acheminement vers des pays d'Afrique de l'Ouest ou dans ces pays, confirme cette évolution.

Cependant, le marché européen en expansion ne suffit pas à expliquer l'arrivée de la cocaïne en Afrique de l'Ouest. En effet, la route Amérique latine-Afrique de l'Ouest-Europe n'est pas la première ni la seule route d'acheminement de cette drogue vers le vieux continent. La route la plus ancienne est une route appelée « nord », qui passe par les îles du Caraïbes, les Açores, puis la péninsule Ibérique pour finir au nord de l'Europe. La route dite « centrale » passe par le Cap-Vert ou Madère, puis les Canaries avant d'arriver en Europe. Ces deux routes sont de devenues dangereuses pour les trafiquants car la densité de bateaux et la capacité d'observation et d'interception de la part des services de lutte européens et américains y sont bien supérieurs à ce qu'elles peuvent être plus au sud. C'est pour cela que s'est développée, ces dernières années, une route plus méridionale, qui suit plus ou moins le 10è parallèle nord, d'où son surnom d'« autoroute 10 », partant du Venezuela ou du Brésil vers les côtes Ouest-africaines[401].

Quant à l'héroïne, dont le transit par l'Afrique de l'Ouest et le Sahel semble prendre de l'ampleur ; il est le fait que cette drogue prend la route inverse de la cocaïne pour les Amériques, en bénéficiant des mêmes facilités et complicités et surtout des connexions de réseaux des passeurs liés aux groupes terroristes opérant dans la région. Car, pour financer leurs activités terroristes, les différents groupes armés présents au Sahel, se sont impliqué dans plusieurs types de trafic illicites dont la drogue. Et en cela, les brigades d'AQMI dans la bande du Sahel y joue un rôle prépondérant en sécurisant les convoyages de ce produit, comme le souligne Djallil LOUNNAS dans son analyse sur la question en affirment : qu'AQMI « *s'autofinance essentiellement à travers deux activités : le rapt et la libération, contre rançons, d'otages occidentaux, qui lui ont rapporté jusque-là plus de 100 millions d'euros, et le trafic de drogue, principalement celui de la cocaïne* »[402].

[400] Rapport de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, *Rapport mondial sur les drogues 2010*, op.cit., p 90.
[401] Rapports de l'ONUDC, *Le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest*, New York, octobre 2008.
[402] Djallil LOUNNAS, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique et le trafic de drogue au Sahel* », op.cit., p 112.

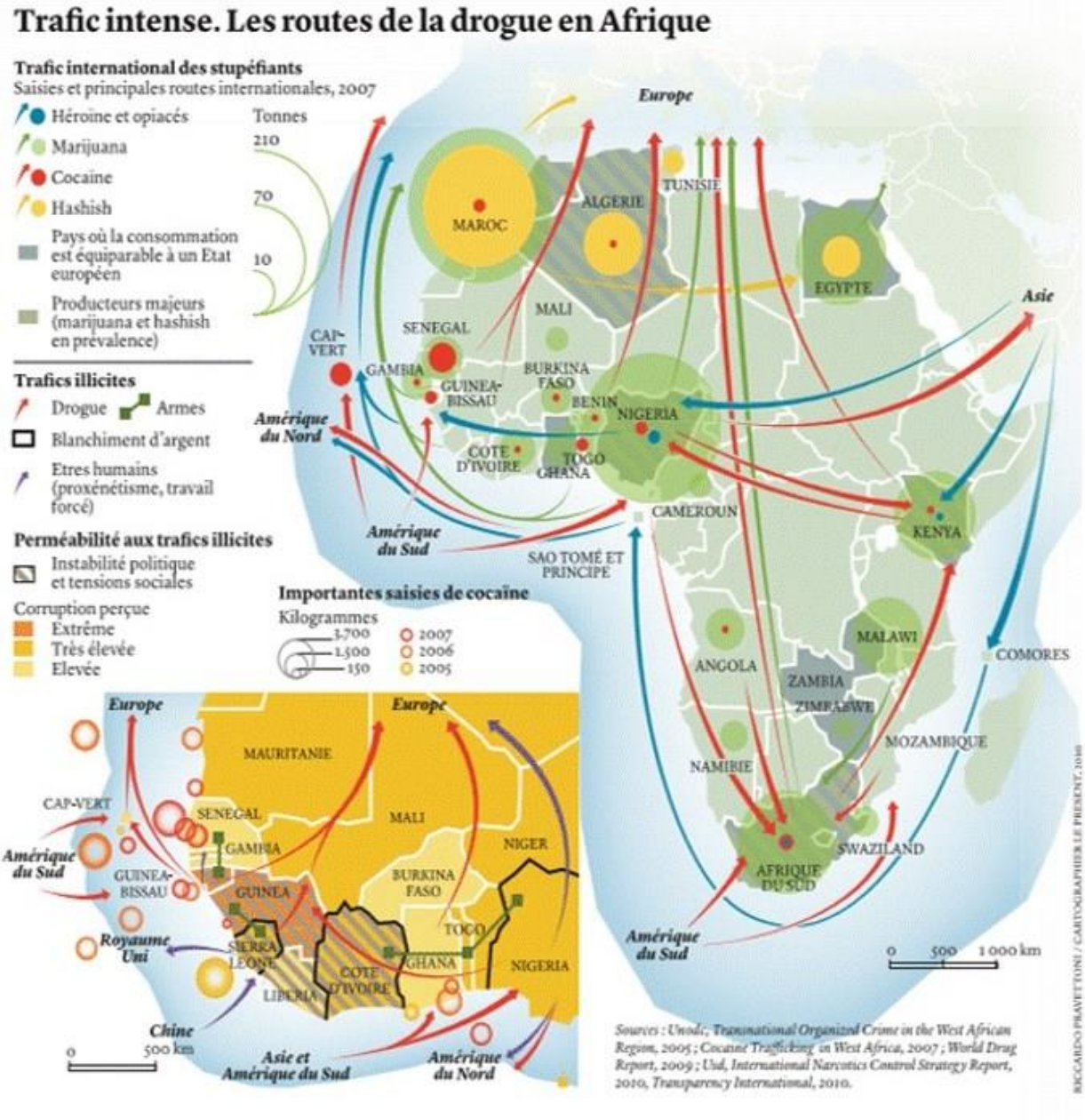


**Carte :** Les routes de la drogue en Afrique **Source** : ONUDC In http:// www.infoguerre.fr/

Rappelons que le Sahel est une zone géographique où la grande majorité de la population n'est pas solvable pour l'achat de ce type de produit, même si les rapports de l'ONUDC montrent que la consommation augmente dans certains pays comme la Guinée Bissau ou le Ghana. Cette région demeure avant tout une zone de transit de la cocaïne (A). Mais ce transit ne se fait pas sans dommage sur le mode de vie des populations locales et sur l'environnement sécuritaire régional, à travers l'explosion de la criminalité transnationale (B).

### A- La « route » du Sahel

Avant 2005, les saisies de cocaïne sur le continent africain étaient négligeables, de l'ordre d'une tonne par an, alors qu'entre 2005 et 2008, 46 tonnes ont été interceptées dans les pays d'Afrique de l'Ouest ou sur des bateaux dont cette dernière région était la destination. Les saisies réalisées durant cette période dessinaient une géographie précise de la circulation de ce produit et mettaient en relief deux zones d'entrée : l'une centrée autour de la Guinée-Bissau et de la Guinée, avec une extension au Sénégal et à la Mauritanie ; et l'autre, secondaire, dans le golfe de Guinée, plus particulièrement par le Benin, le Ghana et le Nigéria[403].

La cocaïne arrive en Afrique de l'Ouest non pour alimenter la consommation locale, mais est généralement en transit vers le marché européen. On estime pour cela que 15% de la production mondiale de cocaïne transite de nos jours par cette partie du continent. Signalons par la même occasion que la production mondiale de cette drogue est variable d'une année à l'autre : 1008 tonnes en 2004, 980 en 2005, 910 en 2006, 994 en 2007, 865 tonnes en 2008[404] ; alors qu'entre 80 et 100 tonnes de cocaïne y transitent annuellement par cette région[405].

Cette étape sur la route de la cocaïne entre une zone de production sud-américaine, qui a produit ces vingt dernières années entre 865 et 1050 tonnes[406] de cocaïne par an, et le marché de consommation européen prend une importance capitale, puisqu'elle chevauche une zone difficilement contrôlable pour les Etats sahélien. Lorsqu'on sait que la zone du Sahel a pour atout le fait d'être peu surveillé et peu contrôlé par les Etats de la région.

[403] Julien SIMON, « *Le Sahel comme espace de transit des stupéfiants. Acteurs et conséquences politiques* », Revue Hérodote, n°142, mars 2011.
[404] Les chiffres de 2004, 2005, 2006, 2007 viennent du Rapport Mondial sur la Droguet (WDR) 2008, ONUDC, Vienne, p 70, le chiffre pour 2008 vient du WDR 2010, ONUDC, Vienne, p 66.
[405] Les estimations de production sont très variables ; ainsi, les World Drug Reports 2008et 2010 présentent des chiffres différents pour les mêmes années. L'estimation est donc délicate, il faut noter que l'on retrouve de manière assez récurrente le chiffre de 40 tonnes dans un certain nombre de publications.
[406] Rapport de l'ONUDC, « *Rapport mondial sur les drogues 2010* », op.cit., p 9.

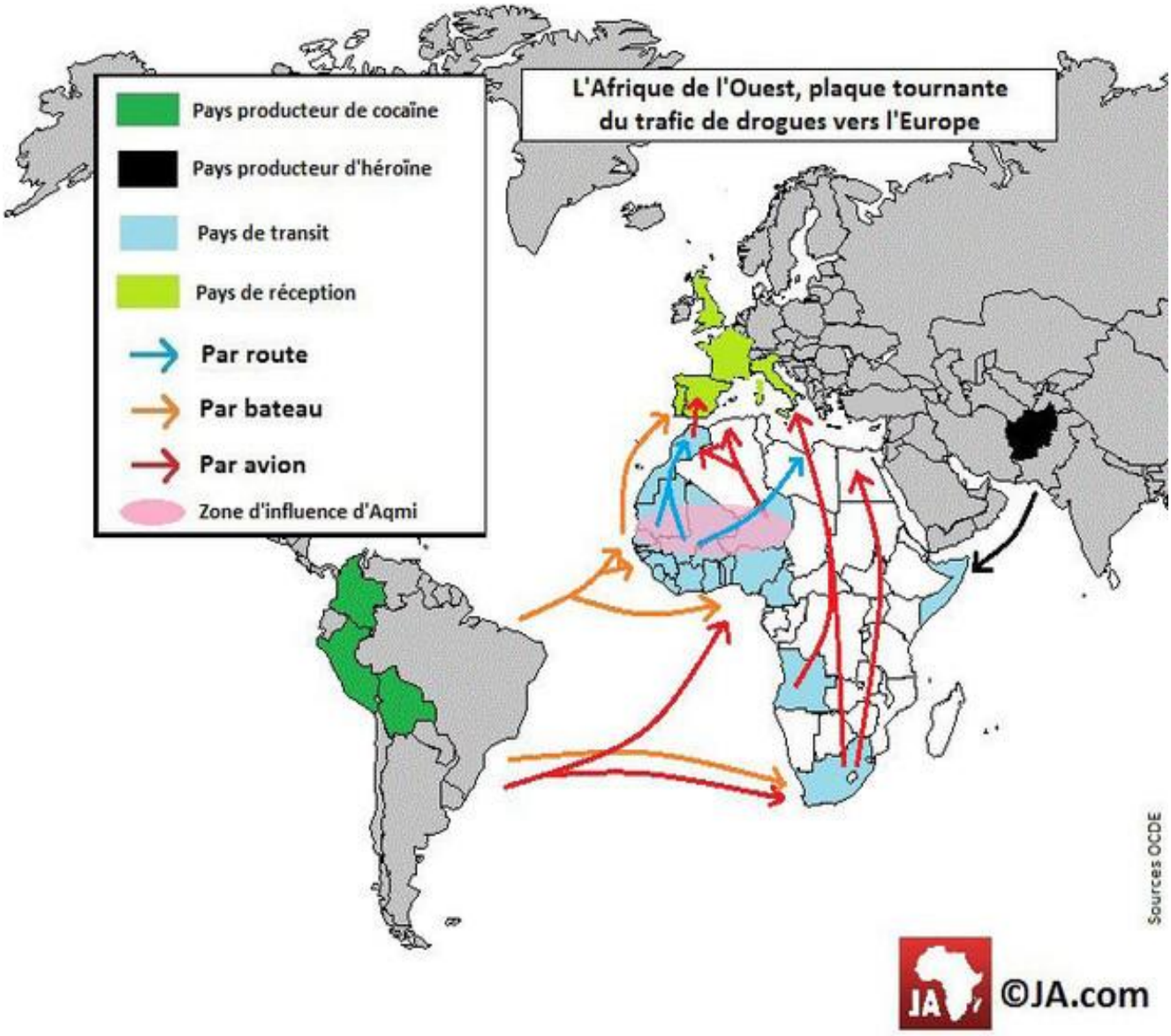


**Carte :** les routes de la drogue à travers le Sahel **Source :** OCDE In www.jeuneafrique.com

A cet égard, la fameuse affaire du Boeing « d'Air Cocaïne »[407] a été très révélatrice de l'incurie des gouvernements locaux. En effet, au mois de novembre 2009, un Boeing 727, en provenance du Venezuela, a atterri en plein désert dans le nord du Mali. Déchargé de la cocaïne qu'il transportait, l'avion, embourbé, n'a pu redécoller et les trafiquants vont le bruler afin d'effacer toutes les traces. Trafiquants et terroristes ont ainsi développé une synergie dans leurs activités illégales. De même qu'une analyse de la Drug Enforcement Administration (DEA) montre que 60% des groupes terroristes auraient des liens étroits avec les trafiquants de drogues[408] ; même s'il est

[407] « *Mali : le Boeing de la coke* », par Christophe BOISBOUVIER, jeuneafrique.com, 26 novembre 2009, http://www.jeuneafrique.com/199826/archives-thematique/mali-le-boeing-de-la-coke/

[408] Abdelkader ABDERRAHMANE, « *The Sahel : A Cross roads between Criminality and Terrorism* », Actuelles de l'IFRI, 10 octobre 2012.

encore un peu difficile de dresser un état des lieux précis des liens réels existant entre les différents acteurs de cette criminalité au Sahel.

### 1- Multiples voies d'entrée de la drogue au Sahel

Les quantités de cocaïne passant par le continent africain semblaient avoir diminué en 2008 et 2009, selon le rapport de l'ONUDC. Mais, cela laisse penser que les trafiquants ont simplement modifié leur mode opératoire et trouvé de nouvelles méthodes pour faire transiter la cocaïne par l'Afrique de l'Ouest et le Sahel en la dissimulant, par exemple, dans des conteneurs de fret maritime. Le nombre croissant de saisies importantes de cocaïne ainsi dissimulée, réalisée en cours de transport vers des pays d'Afrique de l'Ouest ou dans ces pays en 2010 et 2011, vient confirmer cette évolution[409], où la plupart des chargements de cocaïne détectés dans des conteneurs en provenance d'Amérique du Sud et en route vers l'Afrique de l'Ouest sont destinés au Ghana ou au Nigéria.

Les trafiquants utilisent également des aéronefs commerciaux de seconde main pour transporter la cocaïne vers la région. A cet effet, un nombre croissant d'aéronefs modifiés ont décollé du Venezuela en direction de pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie ou encore la Sierra Leone. Une fois arrivée en Afrique de l'Ouest, la cocaïne destinée à l'Europe est transportée par des passeurs voyageant à bord de vols commerciaux, mais aussi en contrebande à travers le Sahel et le Sahara en direction de l'Afrique du Nord avant d'atteindre l'Europe[410].

De plus, le flux croissant d'héroïne pénétrant en Afrique, par l'Est du continent, avant d'être acheminé vers l'Europe ou les Amérique constitue un réel danger pour la sécurité du Sahel. En effet, le Nigéria est devenu une importante plaque tournante de l'héroïne en Afrique de l'Ouest à destination de l'Europe et ailleurs. Selon les estimations des autorités nigérianes, environ 50% de l'héroïne faisant l'objet de trafic dans le pays étaient destinés aux Etats-Unis, 40% à l'Europe et 10% à la Chine. Cette drogue est également acheminée par voie terrestre, depuis le Nigéria vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel avant d'être expédiée vers ses destinations finales[411].

Il y a donc à la lecture de ces analyses, une certaine synergie qui se développe dans l'espace saharo-sahélien entre trafiquants et les groupes armés rebelles ou djihadistes. De même que les groupes terroristes comme AQMI et ses dissidences financent ainsi leurs activités en proposant

[409] Rapport du Secrétaire Général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Conseil de Sécurité, Nations Unies, S/2010/614, 3 décembre 2010.
[410] Rapports de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants : 2011, op.cit., p 53.
[411] Idem

aux trafiquants une certaine sécurité, prélevant une taxe sur les convois qui traversent les territoires qu'ils contrôlent. Leur maîtrise des routes à travers le Sahel jusqu'aux rives méditerranéennes facilite ce partenariat entre criminels et groupes armés[412].

### 2- Economie locale de la drogue

Les comportements criminels et la corruption qui accompagnent le circuit de la drogue constituent une aussi menace évidente pour la gouvernance et la stabilité des institutions de nombreux pays. La Guinée-Bissau, affectée par une violence cyclique au sommet de l'appareil étatique, est l'exemple de l'impact des trafics dans la sous-région[413]. Le danger est que dans ces pays, le trafic de drogues peut devenir si présent qu'il peut purement et simplement supplanter l'économie légitime. Le danger étant non seulement la prolifération du trafic lui-même, mais surtout le développement des réseaux criminels transnationaux qui contrôlent en grande partie ce commerce. Et le fait d'opérer dans une région pauvre en proie à l'instabilité politique, au chômage et à la corruption leur facilite la tâche.

Ces groupes criminels ont en général à leur disposition un éventail de réseaux, licites et illicites, agissant souvent sous couvert d'entreprises légitimes ou bénéficiant de la protection ou de la participation (directe ou indirecte) de hauts responsables. Certains membres de ces réseaux sont issus des importantes diasporas ouest-africaines installé en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine. Ils servent à la fois à établir des liens avec les cartels, les producteurs, les revendeurs et les intermédiaires sur le terrain qui peuvent les aider et les soutenir en cas de problème, mais aussi à rapatrier les bénéfices vers le continent africain sous diverses formes[414].

A cause du taux élevé de chômage, le trafic des drogues illicites et la criminalité organisée est une source intéressante de revenu, en particulier chez les jeunes, qui constituent la majorité de la population dans la plupart des pays de la région. Dans un contexte de pauvreté généralisée et de corruption, beaucoup de jeunes sont susceptibles de trouver le trafic de la drogue comme une activité rémunératrice que de le considérer comme une activité illégale[415].

---

[412] Bertrand LAUMONDAIS, « *Le financement de la criminalité et du terrorisme au Sahel* », Matrices stratégiques, infoguerre.fr, 25 avril 2013, http://www.infoguerre.fr/matrices-strategiques/financement-criminalite-et-terrorisme-au-sahel-5181

[413] « *Guinée-Bissau : le trafic de drogue poursuit son ascension* », par Assanatou BALDE, afrik.com, 31 juillet 2012, http://www.afrik.com/article26434.html

[414] Rapport de la Commission Ouest-Africaine sur les Drogues (WACD), *Pas seulement une zone de transit : Drogues, Etat et société en Afrique de l'Ouest*, juin 2014.

[415] Idem

Cependant, outre la déstabilisation institutionnelle, l'extension du trafic de drogue au Sahel est porteuse de conséquences dévastatrices pour la santé et la cohésion des communautés locales[416]. Selon les données de l'ONUDC, un peu plus d'un tiers de la drogue destinée au marché européen et ayant transité par l'Afrique de l'Ouest est consommé sur place[417]. Or, les pays de la sous-région sont dans l'ensemble dépourvus de moyens adéquats pour la prise en charge des cas d'addiction à la drogue. Et par conséquent, il y aurait, selon Yury Fedotov, le Directeur exécutif de l'ONUDC, près de 2,5 millions de consommateurs de drogue dans cette région[418]. Car, l'ensemble des pays sahélien ne disposent pas de système approprié de surveillance de l'usage illicite de drogue et ne sont donc pas en mesure de recueillir suffisamment de donnée sur l'ampleur et les caractéristiques de ce phénomène, ni d'évaluer précisément ses taux de prévalence et d'incidence sur la santé des populations.

### B- Explosion de la criminalité transnationale liée aux transits de la drogue

En décembre 2013, lors d'un débat du Conseil de Sécurité des Nations Unies[419] portant sur la question, le Secrétaire général de l'ONU a estimé la valeur annuelle de la cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest à 1,25 milliard de dollars, un montant largement supérieur au budget annuel de plusieurs pays de la région[420].

En effet, les principales routes de trafic illicite, se croisent dans la région du Sahel, où l'action de l'Etat est faible, voire inexistante. De plus, avec la complicité accrue des institutions étatiques, les produits et activités criminels ont progressé et se sont diversifiés, puisque les drogues allant du haschich, à la cocaïne, et l'héroïne, ont toutes fait l'objet de saisies importantes au cours de ces dernières années. La route sahélo-saharienne est de plus en plus empruntée par les trafiquants et les groupes armés, en raison de la porosité des frontières et de la faiblesse des systèmes policiers et judiciaires nationaux. Ces flux de produits illicites sont souvent tolérés par les autorités administratives et même parfois soutenus activement par des personnalités politiques et militaires[421].

Alors que les élites régionales considèrent généralement qu'il s'agit d'une menace extérieure puisque ces marchandises illicites proviennent d'autres régions, les évaluations de la menace et les

[416] La consommation de drogues est presque devenue endémique, entraînant dans son sillage tout un cortège de problèmes sociaux qui la favorisent à leur tour, tels que la violence, la criminalité organisée, la corruption, le chômage, les problèmes de santé et la défaillance du système éducatif, dans un cercle vicieux dont pâtissent aussi bien les individus que les collectivités.
[417] Rapport de l'ONUDC, *Rapport mondial sur les drogues 2010*, op.cit., p 56.
[418] http://www.un.org/News/fr-press/docs/2012/AG11257.doc.htm
[419] Conseil de sécurité, Compte-rendu de la 7090e séance (S/PV.7090), 18 décembre 2013.
[420] Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, *Rapport mondial sur les drogues 2013*, Vienne 2014.
[421] Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces*, op.cit., pp 14-15.

compte-rendu des renseignements des Etats ont relevé que la population d'Afrique de l'Ouest joue un rôle de plus en plus actif au sein des maillons de l'économie criminelle, parce que la région n'est pas en soit à l'origine mais juste une zone de passage. Aussi, les communautés installées le long de ces routes construisent leur vie et leurs moyens de subsistance autour de ces flux illicites[422].

Alors que le trafic de drogue favorise la terreur, corrompt les membres des gouvernements et les fonctionnaires, et modifie la dynamique du pouvoir local. La combinaison de ces phénomènes exerce une pression considérable sur les pays sahéliens et exacerbe les défis existants, en particulier dans les pays qui se relèvent tout juste d'un conflit ou de plusieurs décennies d'instabilité politique.

### 1- Impacts des trafics sur les dynamiques sociales

L'introduction de la cocaïne, dont le trafic génère des profits important sans aucune commune mesure avec d'autres produits et les cas de richesses spontanées qui lui sont liés, a engendré des modèles d'identification pour la jeunesse de la région qui affronte les difficultés en matière de développement de leurs Etats. A cet effet, les narcotrafiquants n'ont guère de difficultés à trouver des volontaires, qui gagneront en une opération ce qu'ils ne peuvent espérer gagner durant toute une vie de labeur. Ce qui va exacerber les compétitions individuelles, conduisant de nombreux jeunes à rejoindre eux aussi cette économie[423].

Dans un article[424] issu d'une étude de terrain effectuée dans le Nord Mali, Judith SCHEELE a démontrée l'évolution de la contrebande et des trafics dans la zone frontalière d'Al Khalil (près du poste Bordj Badji Mokthar, en territoire algérien). Dans les années 1970 et 1980, la fraude autour de différents produits alimentaires (principalement le lait, l'huile et les pâtes alimentaires) a fait la fortune de certains commerçants, qui vont se mettre ensuite dans le trafic de cigarette et d'arme. Alors que l'arrivée de la cocaïne au Sahel va se traduire par une accélération des phénomènes d'enrichissement mais aussi, contribué aux luttes de classes ou à la redéfinition des statuts sociaux des populations dans la région.

Un ancien ministre malien affirmait dans cette étude, qu'il y avait trois degrés de participation au trafic de stupéfiants dans le Nord de son pays, à savoir : soit en prélevant une taxe lorsqu'un

[422] Mark SHAW et Tuesday REITANO, *Points de vue de la population sur la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et au Sahel*, l'Institut d'Etudes de Sécurité (ISS), Rapport n°254, avril 2014.
[423]Julien SIMON, « *Le Sahel comme espace de transit des stupéfiants. Acteurs et conséquences politiques* », op.cit., p 136.
[424] Judith SCHEELE, « *Tribus, Etats et fraude : la région frontalière algéro-malienne* », Revue Etudes Rurales, n°184, Paris, 2009.

convoi traverse le territoire d'un groupe armé ; soit en étant associé à la protection du convoi sur une portion de la route parce que l'on connaît le terrain ; soit en étant dans l'organisation du convoi. Selon lui, cela crée deux phénomènes ; d'une part, un fractionnement des territoires tribaux, car chaque clan, chaque sous-groupe peut vouloir toucher la taxe de transit sur « son » territoire. D'autre part, il y a une compétition autour des lieux de stockage du produit. En outre, l'incapacité pour un groupe ou un autre d'accéder aux ressources liées au trafic peut devenir, dans certaines parties des pays sahéliens, un obstacle discriminant à l'accession à des postes électifs, donc à une représentation politique[425]. Et cet état des choses, a des répercussions sur les gouvernants de la région.

### 2- Implications des autorités étatiques dans les trafics

La plupart des rapports, d'organismes nationaux et internationaux luttant contre le trafic de drogue, abordent généralement la question de la participation des services de sécurité et des autorités étatiques des pays du Sahel de manière passive ou active dans la criminalité transnationale. Ils montrent que le transit de la drogue en Afrique de l'Ouest et au Sahel s'est développé grâce notamment à la facilité avec laquelle les services de sécurité peuvent être corrompus. Cette vision doit être considérée au regard de multiples exemples, comme le cas de la Guinée-Bissau, de la Guinée, du Mali ou de la Mauritanie, où des politiques et des militaires de haut rang sont impliqués dans le transit de la cocaïne[426].

Au niveau étatique, trois constatations peuvent être faites ; d'abord, lorsque ces trafics sont intégrés à des mafias d'Etat, et donc au monde politico-affairiste, l'arrivée de l'argent de la drogue crée des compétitions entre certains hommes d'affaires locaux qui se détournent des autres secteurs de l'économie. Puisque, l'irruption des stupéfiants dans un territoire national renforce l'économie rentière[427]. Ensuite, le pouvoir politique a la capacité de réguler les compétitions liées à ces trafics, comme ce fut le cas durant une partie de la présidence de Mouaouya Ould Sid'Ahmed Taya en Mauritanie ou comme c'est fut le cas au Mali, durant le mandat du président Amadou Toumani Touré, qui en ont fait un outil de régulation politique, entre les acteurs politiques et les officiers supérieurs de leurs armées respectives[428]. Enfin, l'arrivée de ces produits, loin d'être combattue par les dirigeants des pays de la région, est au contraire, tolérée car l'apport

[425] Jean-Luc PEDUZZI, « Physionomie et enjeux des trafics dans la bande sahélo-saharienne », Note de l'IFRI, 2010.
[426] Julien SIMON, « *Le Sahel comme espace de transit des stupéfiants. Acteurs et conséquences politiques* », op.cit., p 137.
[427] Alain RODIER, « *Afrique de l'Ouest : vulnérabilités et facteurs d'insécurité* », Cahier de l'IRSEM, n°8, Paris, 2011.
[428] Alain ANTIL, « *Contrôler les trafics ou perdre le Nord. Note sur les trafics en Mauritanie* », Note de l'IFRI, Paris, 2009.

d'argent liquide qui lui est lié permet de desserrer les contraintes macroéconomiques imposées par les institutions financières internationales et les partenaires extérieurs de ces pays[429].

**Paragraphe 2 : Les liens entre la drogue et le terrorisme au Sahel**

Les réseaux terroristes participent à la criminalité internationale et bénéficient grandement de ces trafics. Leur imbrication et leur interdépendance ne laisse aucun doute, puisque ces deux activités se nourrissent réciproquement, par leur convergence d'intérêt. Les organisations criminelles profitent des actions violentes des organisations terroristes, tandis que ces derniers bénéficient des financements que les activités criminelles fournissent[430]. Et ce schéma est plus que jamais en cours de réalisation au Sahel, entre les réseaux des trafiquants de drogue et les mouvements terroristes au rang des quels les brigades d'AQMI au Sahel.

A ce titre, selon Laurence Aïda AMMOUR, le Sahel : « *connaît un double phénomène concomitant et paradoxal : d'un côté la transnationalisation des espaces sahélo-sahariens et ouest-africains à travers les activités criminelles ; de l'autre, un processus de fractionnement des territoires à travers les conflits armés* »[431]. Et « *la conjonction et/ou la superposition entre espaces étatiques et zones grises est en constante extension, et prend forme à travers un ensemble de réseaux et de jeux d'alliances politiques, économiques, ethniques, et sociaux dont le levier est une corruption endémique qui rend opaque les liens entre sphères publiques et sphères privées et permet une adaptation et une continuité des pratiques criminelles dans toute nouvelle configuration. La géographie humaine y joue aussi un rôle important dans la mesure où elle obéit à des logiques claniques ou familiales qui modèlent les formes de l'échange, les types d'allégeances, les vassalités ou les conflits armés* »[432].

A cet effet, l'implication des brigades d'AQMI dans la criminalité transnationale s'illustrent par la mise en œuvre d'activités criminelles et notamment de trafics en tout genre (drogue, armes, cigarettes, carburant, migrants) qui représente un des aspects les plus notables de leurs présences dans la région. Il faut rappeler que le groupe tire une partie de ses revenus de ces activités, sous la forme de droits de passage dans les zones saharo-sahélienne qu'il contrôle ou en contrepartie de la protection qu'il procure aux trafiquants[433].

---

[429] Roger BOTTE, « *Economies trafiquantes et mondialisation. La voix africaine vers le développement ?* », Politique africaine, n°88, Karthala, Paris, 2002.
[430] Laurence Aïda AMMOUR, *« Evaluation des risques liés à la criminalité dans l'arc sahélien* », Research Paper, Collège de Défense de l'OTAN, n°53, novembre 2009.
[431] Laurence Aïda AMMOUR, « *Flux, réseaux et circuits de la criminalité organisée au Sahel et en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 2.
[432] Idem
[433] William ASSANVO, « *Etat de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 7.

En effet, composante importante de la compréhension de l'émergence du terrorisme au Sahel, la criminalité transnationale est à la fois son moteur et le résultat des conflits qui ont rythmé l'évolution de cette région, qui font aussi partie des facteurs de la faiblesse de certains Etats de cette zone. Etant un facteur géopolitique qui possède sa réalité et qui subvertit les territoires, tout comme le terrorisme ; la criminalité survit et prospère en se passant de base territoriale. Il gangrène le bon fonctionnement de l'appareil étatique par la corruption des acteurs de l'administration, des réseaux sociaux et familiaux (A) de même qu'il facilite le financement des activités terroristes par l'économie illicite (B).

### A- Les acteurs du trafic sahélien

Le trafic de drogue représente une sérieuse menace pour la sécurité dans la région, étant donnée ses conséquences sur la gouvernance et la sécurité des populations locales. Par rapport au système politique des pays concernés, il importe de noter que les barons de la drogue ont besoin d'obtenir un garanti de passage, ce qui les pousse à corrompre des hauts fonctionnaires de l'Etat et les agents de sécurité aux frontières, provoquant ainsi une plus forte incidence de la corruption au sein des services de sécurité avec des conséquences néfastes sur la sécurité de l'Etat[434].

Aussi, les populations sahariennes, Arabes, Maures, Touareg, … de culture nomade, exercent traditionnellement des activités d'escorte et de convoyage à travers le désert du Sahara en acheminant, contre rémunération, des cargaisons de toutes sortes. On y trouve parmi ces populations d'excellents guides et de très bons chauffeurs, dont les connaissances précises du terrain permettent à des convois de véhicule tout terrain d'effectuer des parcours à travers de zones extrêmement difficiles d'accès[435].

Notons également qu'étant dépourvues de relief, les frontières entre les pays du Sahel sont faciles à franchir. Entre la Mauritanie et le Sénégal, des milliers de traversées de pirogues s'effectuent chaque jour par le fleuve marquant la frontière de ces Etats en dehors de tout contrôle transfrontalier. Entre la Mauritanie et le Mali, la frontière est constituée de savane et en remontant vers le Nord, c'est le désert qui sépare ces deux Etats. A cet effet, en circulant dans la bande sahélienne il arrive que l'on change de pays sans s'en rendre compte avant d'avoir pu constater que le drapeau flottant au mat du village où on est arrivée est différent de celui qui flottait au mat

[434] Abdullahi SHEHU, « *Drug Trafficking and its Impact on West Africa* », Communication présentée à la réunion du Comité conjoint des Affaires politiques, de la paix et la sécurité du NEPAD et du MAEP du Parlement de la CEDEAO, Katsina, Nigeria, du 28 juillet au 1er août 2009.
[435] Jean-Luc PEDUZZI, « *Physionomie et enjeux des trafics dans la bande sahélo-saharienne* », Notes de l'IFRI, 2010.

du dernier village traversé. Il est également facile d'aller du Mali au Burkina Faso ou du Mali au Niger sans passer par un poste frontière[436].

A cela, s'ajoute la corruption, qui perdure encore à des niveaux élevés dans les administrations des pays du Sahel, favorisée par les arrangements entre les agents publics d'autorité et les trafiquants. Il faut ajouter à ces facteurs favorisant le développement des trafics en zone sahélo-saharienne, l'existence de groupe de commerçant ayant des réseaux fiables et efficients qui permettent d'organiser des expéditions de marchandises illicites d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe (réseaux sénégalais et maliens notamment)[437].

### 1- Complicité des organisations criminelles avec les populations locales

Etant donnée la convergence entre certaines de leurs activités, à commencer par la prise d'otage, le trafic de drogue et de cigarette et la difficulté pour les pays de la région à assurer l'ordre de manière efficace dans la bande du Sahel, d'aucuns pensent que les brigades d'AQMI, les réseaux criminels sahélien et les éléments liés aux rebelles du Nord-Mali, se sont engagés dans un mariage de convenance garantissant à chacun un « droit de passage » et une aide mutuelle.

Mais la plupart de ces activités criminelles ne sont pas nouvelles dans la région. Pendant longtemps, les voyageurs et émigrants ont été la proie de voleurs armés (appelé couramment « coupeurs de route ») dans la bande du Sahel. La région est extrêmement difficile à contrôler en raison de plusieurs facteurs liés à la nature désertique de la zone. Aussi, le fait que de nombreuses zones du Sahel, surtout dans les régions de Tombouctou et de Kidal, au Mali, ainsi que dans les régions sud de l'Algérie, ne soient pratiquement pas habitées en plus du manque de moyens logistiques et financières pour les forces de sécurité de la région[438], facilitent ces pratiques.

Si le transport de la drogue peut enrichir très rapidement, l'argent ne vaut que là où il peut être converti en prestige social. Le « trafic », distingué localement de la fraude, est donc à la fois extérieur et intérieur aux structures sociales locales, puisqu'il est intégré dans les parcours de vie comme une possibilité d'enrichissement parmi d'autres, mais s'il reste en grande partie sujet aux systèmes de valeurs locaux. Ces trafics illicites, en s'appuyant sur une main-d'œuvre locale, ont entraîné la restructuration d'une partie des réseaux régionaux et remis en cause d'anciennes hiérarchies sociales locales et régionales. La drogue vient d'Amérique du Sud, et transit pour l'Europe ; vu les distances parcourues et l'ampleur des capitaux requis, ces trafics demandent une

[436] Ibid, p 7.
[437] Alain ANTIL, « *Contrôler les trafics ou perdre le Nord. Note sur les trafics en Mauritanie* », op.cit., p 14.
[438] Issaka K. SOUARE, « *Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 11.

organisation sophistiquée et transnationale à laquelle les transporteurs saharo-sahéliens ne participent que de manière marginale et subalterne[439].

Partout, et quels que soient les acteurs de la société civile concernée, l'activité illégale s'installe dans les habitudes sociales comme allant de soi, comme un mode de production économique normale, comme la parade aux pratiques prédatrices des élites politiques. Pour cela, la complicité de certaines communautés locales ou même de certains agents de l'Etat avec les trafiquants et les groupes terroristes (possibilité qu'on ne peut exclure même en l'absence de preuves concrètes), pourrait être justifiée par la nature lucrative de la plupart des activités criminelle en question.[440]

### 2- Les complicités des autorités militaires et administratives

Au niveau local, nombre de réseaux du commerce transfrontalier informel sont des réseaux de contrebandiers qui possèdent le savoir-faire et les infrastructures pour importer ou exporter une large gamme de produits sans subir un quelconque contrôle douanier. L'un des principaux facteurs de leur succès est leur capital relationnel ; c'est-à-dire leurs contacts dans les gouvernements, les hautes sphères de l'administration et dans différents champs sociaux, jusqu'au plus petit fonctionnaire des douanes qui permet de régler la question des « laissez-passer » administratif[441]. D'ailleurs, les douaniers, gendarmes et autres policiers postés le long des pistes-frontières saharo-sahéliennes laissent faire ces pratiques, moyennant rétribution, lorsqu'ils n'y participent pas eux-mêmes. Le renvoi du ministre sierra-léonais du transport et de l'aviation, après la saisie des « avions de cocaïne » à l'aéroport de la capitale du pays, ainsi que les arrestations spectaculaires, par la junte militaire en Guinée, de hauts fonctionnaires publics, dont le fils[442] de l'ancien président Lansana Conté, pour leur implication présumée dans le trafic de drogue témoignent d'une situation inquiétante.

Le convoyage de plusieurs tonnes de drogue sur un territoire ne peut être réalisé sans l'achat de protections locales, notamment des forces de sécurité et de certains cercles du pouvoir. Dans nombre de pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, il y a des preuves de connexions entre les premiers cercles du pouvoir et les réseaux de trafics transnationaux[443]. C'est le sens des propos tenus par Ahmedou Ould Abdallah, ancien haut fonctionnaire mauritanien de l'ONU dans une

[439] Judith SCHEELE, « *Trafic ou commerce ? Des échanges économiques au Sahara contemporain* », Sciences Po, Centre d'Etudes en Relations en Internationales (CERI), juillet 2013.
[440] Issaka K. SOUARE, « *Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 11.
[441] Roger BOTTE, « *Economies trafiquantes et mondialisation. La voix africaine vers le développement ?* », op.cit., p 141.
[442] « *Coke en stock (VI) : avion oublié, pilote connu, les deux Guinées* », http://www.agoravox.fr/, 22 février 2011, http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/coke-en-stock-vi-avion-oublie-88725
[443] Alain ANTIL, « *Trafic de cocaïne au Sahel* », Revue Etudes, www.cairn.info, octobre 2012.

interview : « – *Selon vous, des dirigeants de la région sont complices ou, au minimum, laissent faire ?*

*– A.O.A : Je pense que beaucoup de dirigeants, à travers des relations de famille, ou à travers leurs propres relais, sont connectés au trafic de drogue de la région. Cela permet l'accès à des fonds privés importants. Car il n'est pas possible que la justice, par exemple, puisse libérer des trafiquants avérés, s'il n'y a pas de feu vert en haut lieu. Il n'est pas facile de comprendre que des gens puissent jouir de statuts diplomatiques et de déplacements faciles s'ils n'ont pas de protections au sommet. C'est difficile de le prouver matériellement. Mais les facilités dont bénéficient certains relais notoires des cartels d'Amérique latine laissent penser que le système dans nos pays est assez gangrené.* »[444]

### B- Le financement des activités terroristes par le trafic de drogue

Les liens entre le terrorisme, le banditisme, la corruption, la délinquance économique et les différentes formes de criminalité organisées ne sont de nos jours un secret pour personne. Les criminalités organisées sont enchevêtrées en profondeur dans la réalité politique, institutionnelle, et économique des sociétés sahéliennes. Le trafic par les routes sahélo-sahariennes alimente financièrement les groupes armés évoluant dans la zone comme les rebelles Touaregs du Nord-Mali et les groupes terroristes dont AQMI. Même si ces groupes n'organisent pas le trafic, ils prélèvent des droits de passage sur les territoires qu'ils contrôlent.

L'ensemble de ces comportements génèrent ou requièrent, dans le cadre du financement du terrorisme, des masses financières qui ne peuvent être utilisées qu'après avoir subi le processus de blanchiment. C'est ce processus qui constitue la condition sine qua non de la prospérité des organisations criminelles et qui assure le développement d'une économie criminelle qui menace l'organisation sociale des communautés locales[445].

L'insécurité est préoccupante dans le Nord du Mali ; puisque des katibas d'AQMI y sont implantés depuis plusieurs années. Ces groupes armés, tirent des profits de divers trafics et s'adonnent à des activités criminelles variées dont des prises d'otages contre demandes de rançon. Trafics et activités criminelles assurent l'essentiel du financement de ces brigades d'AQMI leur

[444] Extrait d'un entretien réalisé par Christophe CHAMPIN et mis en ligne sur son blog Afrique Drogue le 3 février 2012, http://afriquedrogue.blogs.rfi.fr/article/2012/02/03/ahmedou-ould-abdallahbeaucoup-de-dirigeantssont-connectes-au-traficde-drogue, In Alain ANTIL, « *Trafic de cocaïne au Sahel* ».
[445] Rapport du Groupe d'Action Financière (GAFI) et Groupe Intergouvernemental d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), *Financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest*, octobre 2013.

permettant d'acquérir des véhicules, des armements et des moyens de communication performants[446].

### 1- La protection des trafics

Même si aucun lien formel ne relit les organisations criminelles transnationales avec AQMI, nul ne doute que le mouvement terroriste apporte sa « protection » aux différents trafics qui se passent dans la zone sahélo-saharienne, où il existe de nombreux chemin ou piste connus uniquement par les sociétés vivant dans le désert. Pour cela, Mathieu Guidère, dans, Al Qaïda à la conquête du Maghreb, cité par Sonia Rolley, affirme que : « *Une fois par an, le conseil des chefs d'AQMI se réunit. Comme tout conseil d'administration, il fait le point sur les activités de l'entreprise AQMI, ses opérations, ses sources de financement. Et en 2008 s'opère un premier changement. Les membres d'Al Qaïda au Maghreb Islamique ne devaient plus prendre eux-mêmes part aux trafics, mais instaurer des taxes sur des trafics déjà existants. Une sorte de droit de passage* »[447].

De plus, les populations nomades de la région ont une connaissance précise de la zone dans laquelle ils déplacent leur campement et des fragments de pistes qui la traversent. Ce qui signifie qu'il en existe d'autres disponibles pour des usages exigeant la plus grande discrétion. De plus, chaque groupe ne connaît, ne contrôle et n'exploite qu'une portion du trajet, ce qui entretient la fragmentation territoriale et complique encore l'éventuel relevé des parcours. Les déplacements et les trafics s'en trouvent très difficilement contrôlables, notamment aux confins Algérie-Libye-Niger-Mali, où opère et stationne les brigades d'AQMI[448] et autres groupes djihadistes sahéliens.

Connaissant seuls les tracés, les populations locales n'agissent pas seulement pour leur compte, elles sont aussi les intermédiaires obligés de tous les réseaux criminels désireux de transiter par cet espace. Ainsi en va-t-il, notamment, pour les narcotrafiquants de Colombie et du Mexique (cocaïne arrivant par la Guinée-Bissau et le Sénégal ou dans le nord du Mali), du Moyen-Orient (héroïne d'Afghanistan arrivant par la mer Rouge) et du Maghreb (cannabis du Maroc), pour lesquels les routes saharo-sahéliennes sont les plus sûres et les moins coûteuses[449].

### 2- Criminalisation des économies locales dans certaines zones du Sahel

Parce qu'elle représente une nouvelle source de profits potentiels considérables pour les polices, les forces armées et les politiciens, la drogue constitue un facteur supplémentaire majeur de

[446] Jean-Luc PEDUZZI, « *Physionomie et enjeux des trafics dans la bande sahélo-saharienne* », op.cit., p 9.
[447] « *L'entreprise AQMI* », par Sonia ROLLEY, slate.fr, 10 janvier 2011, http://www.slate.fr/story/31331/aqmi-entreprise
[448] Patrice GOURDIN, « *Al Qaïda au Sahara et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe* », op.cit., pp 3-4.
[449] Patrice GOURDIN, « *Al Qaïda au Sahara et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe* », op.cit., p 19.

déstabilisation du continent. Dans ces pays où il n'y a que peu ou pas d'industrie, peu de possibilité d'emploi, où les conditions socioéconomiques sont particulièrement précaires les élites cherchent toutes des sources de revenus supplémentaires, tout en s'assurant ainsi une part du gâteau, qui alimente la corruption des élites.[450]

En effet, des acteurs divers sont attirés par ces espaces de fragilités et s'allient avec des forces locales afin de tirer bénéfice du désordre, pouvant être qualifié de criminalisation des acteurs économique ou criminalisation de l'économie. Le danger de ces pratiques risque d'impacter durablement les équilibres des sociétés sahéliennes par la prise de contrôle du pouvoir par des acteurs vivant de rentes criminelles[451]. La montée des groupes terroristes comme AQMI et le MUJAO a été étroitement liée à leur implication dans les activités criminelles, en particulier dans les enlèvements contre rançon, mais aussi dans le trafic de stupéfiant.

Toutefois, il serait erroné, de réduire le problème du trafic de stupéfiant dans l'espace sahélo-saharien à un phénomène de « narco-terrorisme »[452]. Le débat sur le lien présumé entre la drogue et le terrorisme détourne l'attention des problèmes beaucoup plus fondamentaux qui ont permis au trafic de drogue de prospérer dans la région comme : l'implication d'agents de l'Etat et de membre des élites locales dans les trafics transnationaux, notamment dans le trafic d'armes, de migrants, de médicaments ou encore de cigarettes[453].

## Section II : Accroissement des autres trafics illicites et leurs impacts sur l'espace sahélien

La zone saharienne a été et demeure une terre d'échange, puisque la survie des populations y vivant dépend des stratégies de négoce avec leurs voisins. Le commerce reste donc au cœur des économies locales et dans bien des endroits, constitue la motivation majeure de l'établissement des lieux de sédentarisation. Même si ce commerce, transsaharien a toujours fasciné les chercheurs occidentaux et même s'il était financé, en partie, par des réseaux qui dépassaient le cadre de la zone, l'essentiel de ces échanges se faisait à une échelle modeste et concernait surtout des

[450] Emilie PETEREIT, « *Poudre blanche et continent noir. La carte du trafic international de drogue se redessine* », Revue Multitudes, www.cairn.info, n°44, janvier 2011.
[451] Mehdi TAJE, « *L'équation géopolitique et sécuritaire au Sahel* », In « *Les défis stratégiques africains : exploration des racines de la conflictualité* », Les Cahiers de l'IRSEM, n°8, 2011.
[452] Wolfram LACHER, « *Le mythe narcoterroriste au Sahel* », Document de référence de la WACD n°4, http://www.wacommissionondrugs.org/fr/wp-content/uploads/2013/09/Le-mythe-narcoterroriste-au-Sahel-Wolfram-Lacher.pdf
[453] Idem

marchandises nécessaires à la vie quotidienne comme les dattes, les céréales, le bétail, … et la main-d'œuvre locale[454].

Cependant, le bétail provenant des pays du Sahel n'est plus ou guère échangé contre les dattes en provenance d'Afrique du Nord, mais plutôt contre de la semoule, des biscuits, des pâtes alimentaires et du lait en poudre subventionnés au Maghreb et interdits à l'exportation. Alors qu'il est considéré comme étant illégal pour les autorités publiques de ces pays, localement ces échanges sont considérés comme légitimes, car indispensables au ravitaillement de la région[455].

En effet, les routes des trafics ne suivent pas nécessairement les itinéraires les plus directs, mais s'adaptent aux meilleures conditions de passage, en l'occurrence les régions où les Etats sont faibles. Les trafics illicites des réseaux locaux qui cohabitaient avec les mouvements et groupes armés, dominent fortement la région et son économie en particulier dans les secteurs des cigarettes, des stupéfiants et du carburant. Les retombées sur place des ressources mobilisées par ces organisations et ces activités sont sources d'insécurité et menacent la paix sociale, la sécurité des personnes, la stabilité politique et le développement des pays de la sous-région[456].

De nombreuses armes utilisées lors d'anciens conflits continuent de circuler, et les détournements d'armes sont fréquents. Par conséquent, il est rare d'en importer de grande quantité au Sahel. Aussi, le récent afflux d'armes en provenance de Libye, constitue une grave menace pour la stabilité, une menace qui s'est d'ailleurs concrétisée dans le nord du Mali[457].

Les coalitions improbables qui se constituent dans la zone sahélienne sont bien la preuve que certains de ces groupes armés sont plus soucieux de préserver leurs intérêts personnels que d'atteindre un quelconque objectif. Nombre de groupes qui devraient en toute logique être en désaccord du fait de leurs identités et/ou idéologies sont parvenus à s'allier dans le but de contrôler les routes de trafic lucratif.

En dépit d'analyses exposés dans la section précédente, la criminalité transnationale demeure relativement mal connue au Sahel, puisque ses activités sont par essence clandestines. Toutefois, on en sait assez pour mesurer son impact considérable dans une région qui vit à l'ère de la mondialisation. Cette criminalité s'est insérée dans le jeu économique et financier de la région en

[454] Judith SCHEELE, « *Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite* », op.cit., p 145.
[455] Judith SCHEELE, « *Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite* », op.cit., p 152.
[456] Mohamed Fall OULD BAH, « *Economie politique des conflits au Nord-Mali* », In Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, Institut d'études de sécurité-ISS, n°2, avril 2013.
[457] Henri PLAGNOL et François LONCLE, *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, Rapport d'Information de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale française, op.cit., pp 28-31.

exploitant les dérèglementations administratives, la libre circulation dans l'espace ouest-africain et les techniques les plus développées de communication et de transfert de fonds.

Car, les trafics et tout genre sont des activités criminelles lucratives qui facilitent la pénétration par le crime organisé des structures sociopolitiques, judiciaires et sécuritaires déjà vulnérables des pays du Sahel (Paragraphe 1). De même que, ce trafic transnational peut aussi avoir des effets pervers sur le développement de la sous-région (Paragraphe 2). Les communautés insuffisamment desservies, notamment celles qui vivent dans les zones frontalières, peuvent tirer profit du flux de contrebande, ce qui les repousse toujours un peu plus hors de portée de l'Etat. Bien que ces moyens de subsistance ne soient pas toujours disoinibles, puisqu'ils reposent sur la criminalité internationale, ils peuvent être préférables à la pauvreté, et peuvent être âprement défendus lorsqu'ils sont menacés[458].

**Paragraphe 1 : Les divers trafics au Sahel**

La contrebande n'est pas qu'un pivot du crime organisé, mais aussi un lien qui facilite la connexion des composantes de celui-ci. En effet, les activités illicites en Afrique subsaharienne s'inscrivent dans une logique de plusieurs trafics marchand et de filières aux multiples facettes qui impliquent des stratégies et des alliances extrêmement diversifiées entre réseaux locaux et internationaux, permettant de maximiser les profits en combinant les produits et de varier les destinations au gré des conjonctures en allant des armes, des voitures volées, aux migrants clandestins, … En outre, localement, nombre de réseaux du trafic transfrontalier sont des réseaux de contrebandiers qui possèdent le savoir-faire et les infrastructures pour importer ou exporter sans subir de contrôle[459].

Les organisations criminelles profitent des opportunités qu'offre la position géographique de l'Afrique pour mener et développer leurs activités illicites à partir et à travers le continent. En effet, l'immensité des territoires sahéliens ainsi que la porosité des frontières ; couplé au fait que les forces de contrôle aux frontières sont très peu équipées et généralement corrompues, permettent aux groupes criminels de passer facilement les frontières, commettant des crimes et délits de part et d'autre de la ligne frontalière tout en échappant aux forces de sécurité.

Au Sahel, la criminalité transnationale s'est formée lentement sur les vulnérabilités des Etats telles que la vastitude des territoires, la longueur et la porosité des frontières, les déficits de gouvernance, notamment l'absence de vision et de stratégie en matière de sécurité, la faible

[458] ONUDC, *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces*, op.cit., p 5.
[459] Roger BOTTE, « *Economies trafiquantes et mondialisation. La voie africaine vers le développement ?* », op.cit., p 141.

implication et responsabilisation des communautés locales dans la gestion des questions de sécurité, un niveau de développement économique et social faible, l'injustice sociale, la pauvreté, la marginalisation voire l'exclusion de certains catégories de personne de la société[460]. Ainsi, les régions du Nord-Mali et du Niger où opèrent des katibas d'AQMI et d'autres groupes armés, posent d'énormes difficultés de sécurisation du Sahel. Ces groupes armés, qui tirent des profits de divers trafics, s'adonnent à des activités criminelles variées qui assurent l'essentiel de leurs financements. Tout en leur permettant d'avoir des moyens de transports, des armements et des moyens de communication[461].

En effet, les groupes armés irrégulières, les groupes criminels ou les groupes rebelles sont parmi les principaux acteurs qui alimentent la demande d'armes illicites et favorisent le développement de réseaux de trafics. La circulation illicite d'armes en Afrique de l'Ouest et au Sahel se greffe sur une dynamique de structuration de certains conflits (A), favorisant le recyclage d'armements d'un conflit à l'autre, ainsi que la multiplication et la diffusion d'autres trafics illicites (B) en tous genres[462].

### A- Le trafic des armes et ses conséquences sécuritaires

Dans les situations de conflits armés et d'insécurité grandissante, les Etats et les acteurs non-étatiques se procurent de grandes quantités d'armes pour assurer leur sécurité, ou afin de mener les combats. Par contre, la présence de ces armes aux mains de criminels, contribue à l'augmentation et à l'aggravation des activités criminelles. Le trafic d'armes ainsi que la prolifération qui en découle représentent une autre menace de la sécurité dans la région sahélienne. Bien que les armes légères représentent un important facteur dans les situations de conflit armé, aucune recherche ou enquête scientifique n'a pu prouver leur impact sur le déclenchement, la continuation ou l'intensification des conflits armés dans cette région[463].

Pourtant, les Nations Unies s'avoue « *inquiète des effets déstabilisateurs et destructeurs du commerce illicite des armes, en particulier lorsqu'il s'agit de la situation intérieure des Etats concernés et de la violation des droits de l'homme* »[464]. L'ONUDC estime à 100 millions environ le nombre d'armes illicites en circulation en Afrique sub-saharienne, dont 8 à 10 millions d'armes

[460] Zeïni MOULAYE, « *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité* », Friedrich-Ebert-Stiftung, Bamako, février 2014, http://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/10614.pdf
[461] Jean-Luc PEDUZZI, « *Physionomie et enjeux des trafics dans la bande sahélo-saharienne* », op.cit., p 9.
[462] Michel LUNTUMBUE, « *Groupes armés, conflits et gouvernance en Afrique de l'Ouest : Une grille de lecture* », Note d'analyse du GRIP, 27 janvier 2012.
[463] Issaka K. SOUARE, « *Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 10.
[464] ONU, *Transparence dans le domaine des Armements*, Document de l'Assemblée Générale, A/RES/46/36L, 6 décembre 1991.

pour la sous-région ouest-africaine[465]. L'afflux et la circulation de ces armes constituent une des causes premières de conflit sur le continent, mais aussi l'une des conséquences de l'instabilité et de la perte du monopole de la violence légitime dans certains pays. Selon les données de l'année 2010, le profit des trafics d'armes illégal était estimé globalement entre 200 et 300 millions de dollars, soit 20% du commerce licite mondial[466].

A cet effet, l'intervention de l'OTAN en Libye a créé un chaos dans le pays où les arsenaux d'armes des unités militaires de Kadhafi sont devenus des dépôts à ciel ouvert et selon certains médias des « super marché d'armes » où tout le monde s'est servi : rebelles et révolutionnaires, milices privées, terroristes, trafiquants en tous genres, … Et c'est de là que des membres des unités militaires de Kadhafi d'origine malienne, se sont largement servis en armes lourdes et légères avant de rentrée au Mali pour réactiver en 2012 une rébellion touarègue latente depuis 2006, qui va conquérir avec l'aide de groupes djihadistes, le nord du pays.

### 1- L'ampleur du trafic d'arme dans cette région

Selon un rapport de l'ONUDC[467], « *entre 1998 et 2004, plus de 200000 armes légères ont été saisies ou collectées en Afrique de l'Ouest. Au moins 70000 d'entre elles ont été détruites par la suite. Bien qu'impressionnants, ces chiffres sont faibles par rapport au nombre estimé d'armes légères présentes en Afrique de l'Ouest, estimé entre 7 à 10 millions et seulement une fraction d'entre elles a besoin de tomber entre de mauvaises mains pour poser une menace à la sécurité* ». Pour, le Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO) : « *La prolifération et l'utilisation inappropriée des armes légères continue de menacer la sécurité des peuples et des États en Afrique de l'Ouest. Les armes légères sont les armes de préférence utilisées dans les vols à main armée, le trafic de drogue, les guerres locales, le terrorisme, les violations des droits humains, …* »[468].

La circulation illicite d'arme en Afrique de l'Ouest et au Sahel se superpose à une dynamique de structuration de véritables systèmes de conflits, favorisant le recyclage d'armements d'un conflit à l'autre, et la diffusion de l'instabilité d'une zone de tension à l'autre[469]. Comme l'a illustré le cas du septentrion malien en 2011, avec l'afflux d'arme à la faveur du conflit libyen et de l'intervention

[465] ONUDC, *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest*, op.cit.pp 35-39.
[466] Le trafic d'armes continue d'aggraver l'instabilité en Afrique, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=21501&Cr=trafic&Cr1
[467] ONUDC, « *Trafics transnationaux et Etat de droit en Afrique de l'Ouest : Une évaluation des menaces* », op.cit., p 39.
[468] http://www.waansa.org/eng/index.php?option In, Issaka K. SOUARE, « *Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 10.
[469] Michel LUNTUMBUE, « *Groupes armés, conflits et gouvernance en Afrique de l'Ouest : Une grille de lecture* », op.cit., p 10.

de l'OTAN, qui sont venue alimenter les activités de bandes criminelles organisées, de rébellions locales et de groupes terroristes[470]. La dissémination des stocks de l'ancienne armée du libyen, a fait de la Libye l'une des plaques tournantes du trafic d'armes de toutes catégories dans la région et même au-delà, de nos jours.

Cet afflux d'armes s'est accompagné par une détérioration généralisée de la situation sécuritaire non seulement en Libye, mais aussi dans toute la zone saharo-sahélienne, avec la résurgence des mouvements armés en Tunisie, à l'Ouest de l'Egypte ou encore au Nord du Tchad[471]. De plus, l'une des conséquences de cette situation a été le renforcement des capacités opérationnelles des groupes armés aux motivations diverses qui ont conquis et occupé le Nord du Mali[472]. Dans ce contexte de délitement institutionnel et de paupérisation, la surabondance et la facilité d'accès aux armes légères restent des menaces permanentes pour la stabilité des pays du Sahel.

### 2- Le trafic d'armes comme source alimentant les conflits locaux

L'afflux d'arme en provenance de Libye, constitue une grave menace pour la stabilité de la région sahélienne, le continent africain et le monde. Dans la situation de la région sahélienne, marquée par les conflits armés et l'insécurité, les acteurs non-étatiques se sont procuré de grandes quantités d'armes pour leur sécurité ou pour lutter avec. Mais cette présence d'arme hypothèque souvent les efforts de stabilisation des Etats ; tandis que leur présence aux mains de groupes irréguliers, dont des criminels, contribue souvent à l'augmentation et à la gravité des activités criminelles dans cette zone[473].

En effet, les groupes dissidents jaugent bien leurs capacités de réussite avant d'agir ; et l'un des facteurs qui semble influencer, leur décision est la possibilité d'acquérir les armes nécessaires pour les actions prévues. Ainsi, si ces groupes sont dans l'incapacité d'avoir accès à des armes, leur capacité à s'engager dans de violentes actions serait très limitée[474]. A ce titre, dans sa résolution[475] sur le contrôle des armes légères de 1991, l'ONU s'avoue « *inquiète des effets déstabilisateurs et destructeurs du commerce illicite des armes, en particulier lorsqu'il s'agit de la situation intérieure des Etats concernés et de la violation des droits de l'homme* ».

[470] Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel, 7-23 décembre 2011 : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/N1220864.pdf
[471] Idem
[472] Julia DUFOUR et Claire KUPPER, « *Groupes armés au Nord-Mali, état des lieux* ». Fiche documentaire du GRIP, 6 juillet 2012.
[473] ONUDC, « *Trafics transnationaux et Etat de droit en Afrique de l'Ouest : Une évaluation des menaces* », op.cit., p 38.
[474] Ibid, p 38.
[475] ONU, « *Transparence dans le domaine des Armements* », op.cit., p 77.

La région d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, semble inondée par des grandes quantités d'armes légères, conséquence de plusieurs années d'instabilité. Dès fois, le trafic et la circulation illicite des armes, est alimentée par l'ingérence avérée de certains pays dans les conflits touchant leurs voisins. Ainsi en 2010, le Groupe d'experts des Nations unies chargé d'enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes à destination de la Côte d'Ivoire, avait retrouvé aux mains des troupes rebelles des Forces Nouvelles (rébellion du nord ayant permis installation du président Alassane Ouattara au pouvoir après le résultat des élections contesté par le président sortant Laurent Gbagbo) plusieurs lots de munitions, achetés légalement par le Burkina Faso, avant d'arriver en Côte d'Ivoire[476].

L'approvisionnement est d'autant rendu facile grâce aux multiples conflits périphériques qui, lorsqu'ils s'éteignent ou baissent d'intensité, fournissent de nombreuses armes aux trafiquants de la région. En dépit d'une convention signée en 2006[477] dans le cadre de la CEDEAO qui prohibe le transfert de telles marchandises, il est facile de se procurer, dans cette région, à peu près tous les armements conventionnels possibles allant du pistolets automatiques, kalachnikovs, pistolets mitrailleurs, mitrailleuses lourdes, mortiers, grenades voire canons antiaériens, missiles antichars ou sol-air, … Cette facilité du commerce illégal des armes est un véritable facteur d'insécurité pour l'ensemble de la région, puisqu'elle contribue à équiper les groupes terroristes locaux et appuie le développement des foyers de contestation, telle que la rébellion touarègue au Mali[478].

### B- L'ampleur des autres trafics criminels au Sahel

La région du Sahel est devenue une nouvelle plaque des trafics divers, où opèrent des groupes criminels. A cet effet, la zone est devenue un véritable « hub » pour le trafic de voitures, de médicaments, de cigarettes, de migrants... Et ces derniers méritent une attention particulière eu égard à leur importance, aux enjeux qu'ils revêtent et à leur implication dans la situation sécuritaire du Sahel. Cette criminalité multidimensionnelle s'est particulièrement développée à partir des années 1990, à la faveur des crises politiques et des foyers de tensions qui se sont traduits en crises et rébellions dans certains pays de la région. Permettant de ce fait, aux organisations criminelles, qui profitent de l'effritement de l'autorité des Etats sur certaines zones frontalières et sur des zones de crises endémiques pour y déployer leurs activités.

---

[476] « *Côte d'Ivoire : le rapport caché de l'ONU* », par Jérémie NCUBE, Slate Afrique, 25 mai 2011, http://www.slateafrique.com/2297/cote-d-ivoire-le-rapport-cache-de-l-onu

[477] Convention de la CEDEAO sur « *Les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes* », signée à Abuja le 14 juin 2006.

[478] Alain RODIER, « *Afrique de l'Ouest : vulnérabilités et facteurs d'insécurité* », Centre Français de Recherche sur le Renseignement, Note d'Actualité n°214, mai 2010.

Pour cela, on peut ainsi établir une corrélation entre les zones de conflits ou post-conflits telle que la Sierra Leone, le Liberia, la Casamance ou le Delta du Niger et les zones de prédilection des trafics en tous genres ou d'extension de la criminalité, que sont les espaces frontaliers qui vont de la Guinée-Bissau à la Casamance, de la Sierra Leone au Liberia, en passant par la Côte d'ivoire, du Delta du Niger à l'espace sahélo-saharien, concernés par ce défis[479].

Dans ces zones, le passage de marchandise en fraude est rarement considéré comme un crime organisé et les informations indiquent en général que le passage clandestin tant de personnes que de marchandises a toujours fait partie de la vie de la plupart des communautés, particulièrement dans la zone du Sahel. En retour, les réseaux de longue date de la contrebande servent comme des artères pour les activités criminelles dans la région. Ils constituent des atouts à la disposition des personnes impliquées dans la fraude de marchandises et facilitent le mouvement de marchandises illicites de très grande valeur. Par exemple, les réseaux du Sahel qui autrefois ne faisaient que la fraude des certains produits se sont d'abord tournés vers les bénéfices élevés provenant du haschich avant de devenir des négociants en cocaïne. Par ailleurs, et c'est un aspect de l'interconnexion entre les activités illicites, notons aussi que parfois, les migrants sont utilisés pour dissimuler et transporter des marchandises illicites[480].

### 1- Le trafic des cigarettes et les médicaments

La contrebande de cigarettes à travers le Sahel est une pratique ancienne, les gains de ces activités illicites sont difficilement chiffrables mais se compterait en millions de dollars par an. Ces trafics visent les marchés du Maghreb, des pays ouest-africain et du Moyen-Orient et les cigarettes proviennent d'usines de contrefaçon de la Chine ou du Nigeria ou ont été détournées des circuits officiels. Cette contrebande très rémunératrice intéresse fortement les groupes terroristes locaux qui, lorsqu'ils ne s'impliquent pas directement, imposent la protection des convois des contrebandiers contre une rémunération sur la marchandise[481].

En Afrique du Nord, le trafic de cigarette représenterait plus d'un milliard de dollars. Par exemple, 75% des cigarettes consommées en Libye seraient entrées dans ce pays de manière illégale. Dans les espaces sahéliens, l'impact de ce commerce est tout aussi important pour les sociétés locales ;

[479] Michel LUNTUMBUE, « *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte* », op.cit., p 2.
[480] Mark SHAW, Tuesday REITANO et Marcena HUNTER, *Evaluation détaillée du trafic de la drogue et du crime organisé en Afrique de l'Ouest et central*, Rapport de l'Union Africaine, Addis-Abeba, janvier 2014.
[481] Henri PLAGNOL et François LONCLE, *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, op.cit., p 27.

même si l'arrivée de la cocaïne et du haschich conduit certains à se reconvertir, les bénéfices étant plus élevés pour des risques similaires[482].

En effet, les cigarettes, comme la plupart des produits illicites, entrent dans la région par les ports maritimes d'Afrique de l'Ouest et prennent ensuite le chemin du Nord-est vers les pays de l'Afrique du Nord. Ce trafic génère beaucoup d'intérêt à cause de l'ampleur du problème, de l'impact immense que ce crime peut avoir sur les Etats, sur les populations locales et le niveau de l'intérêt que prend le secteur privé[483]. La forte implication de Mokhtar Belmokthar, un des émirs d'AQMI, connu aussi sous le nom de « Mister Marlboro », dans le trafic de cigarette au Sahel en est une illustration.

Considérée comme la deuxième source de revenu des organisations criminelles au niveau mondial, le trafic de médicament constitue une préoccupation majeure pour les Etats et les entreprises pharmaceutiques ; alors que le continent africain est l'un des plus touchés par l'ampleur de ce phénomène. A cet effet, la vingtième session de la Commission pour la prévention du crime et pour la justice pénale (CPCJP) a adopté la résolution 20/6[484] sur les médicaments frauduleux (les médicaments contrefaits ou falsifiés) afin d'enrayer l'implication du crime organisé en la matière. Aussi, cette résolution met en exergue l'importance de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CNUCTO) dont est chargé de son application l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Au Sahel, les médicaments liés aux trafics criminels parviennent à destination en empruntant les circuits officiels du commerce international. Les chargements les plus importants sont transportés par voie maritime à bord de conteneur, tandis que les petites quantités sont expédiées par avion ou par la poste. Les médicaments peuvent même être exportés par des passeurs qui empruntent des vols commerciaux, plusieurs ont été appréhendés en Chine alors qu'ils s'apprêtaient à rallier l'Afrique[485].

En 2011, les ventes de médicaments ont atteint près de mille milliards de dollars au niveau mondial[486]. En Afrique de l'Ouest, elles représentaient un peu moins de 3 milliards de dollars US

[482] CSAO, *Un atlas du Sahara-Sahel : Géographie, économie et insécurité*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, n°15, OCDE, Paris, février 2015.
[483] Mark SHAW, Tuesday REITANO et Marcena HUNTER, *Evaluation détaillée du trafic de la drogue et du crime organisé en Afrique de l'Ouest et central*, op.cit., p 6.
[484] Résolution 20/6, *Lutte contre les médicaments frauduleux, en particulier leur trafic*, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 2225, n°39574.
[485] Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Base de données de l'Observatoire mondial de la santé, http://www.who.int/gho/database/fr/
[486] The Pharmaceutical Industry and Global Health: Facts and Figures, Issue 2011, Annex VI, In, ONUDC, *Trafics transnationaux et Etat de droit en Afrique de l'Ouest : Une évaluation des menaces*, op.cit., p 45.

en 2010, soit moins de 3% des ventes mondiales[487], tandis que la valeur des importations de produits pharmaceutiques de la région s'élevait à 1,5 milliard de dollars US. Ces médicaments frauduleux constituent une menace considérable pour la santé publique des populations pauvres de la zone sahélienne et portent préjudices aux systèmes de santé des pays de la région, où les bénéfices financiers issus du trafic de médicaments frauduleux sont élevés, tandis que les risques liés à ce trafic, y sont faibles. Ce qui attire d'autant plus les groupes criminels qui agissent au détriment des systèmes de santé et économique.

Toutefois, selon Camille NIAUFRE : « *Il est délicat d'affirmer l'implication de véritables mafias dans ce trafic. Bien que l'étude approfondie de cette question soit rendue difficile par l'extrême flexibilité des réseaux et leur évolution constante, on semble avoir d'avantage affaire à des alliances circonstancielles d'acteurs contrôlant des portions de la chaîne de distribution et exploitant les trous structuraux de la chaîne officielle pour mieux la pénétrer*[488]. »

### 2- Le trafic criminel des migrants

La zone sahélienne, constitue également un point de transit concernant l'immigration clandestine vers l'Europe. En dépit des mesures prise pour endiguer le phénomène et des actions de coopérations entreprises avec les gouvernements de la région, le Sahel continue d'être un lieu de passage obligé pour des milliers de migrants. Alors que les causes de la migration des populations à travers le monde ont été, avant toute autre chose, de nature économique (la pauvreté) et puis politico-religieuse (persécutions, conflits armés) et même climatiques. Les populations des pays sous-développés manifestent la tendance de se déplacer vers ceux développés, prioritairement ceux situés en Europe occidentale.

Et lorsque le désir d'émigration ne peut être légalement satisfait, les migrants potentiels ont recours à des méthodes illégales pour parvenir aux zones visées, ou à des intermédiaires appartenant aux milieux du crime organisé. Abusés par l'illusion d'une vie meilleure, la plupart des émigrants finissent par se retrouver dans un pays étranger, dépourvus d'un statut juridique certain, obligés à accepter la pratique d'un travail au noir ou à se prostituer afin de survivre. De là d'autres implications, plus graves, de la migration clandestine apparaissent, parmi lesquelles le trafic d'êtres humains, véritable forme moderne d'esclavagisme[489].

---

[487] Idem

[488] Camille NIAUFRE, *« Le trafic de faux médicaments en Afrique de l'Ouest : filières d'approvisionnement et réseaux de distribution (Nigeria, Bénin, Togo, Ghana)* », Note de l'IFRI, mai 2014.

[489] Alain RODIER, « *Le trafic d'êtres humains* », Centre Français de Recherche sur le Renseignement, Note d'Actualité n°275, juin 2012.

Le franchissement illégal des frontières par ceux animés du désir de la migration, seuls ou dans un cadre organisé, en transportant des marchandises ou d'autres biens, avec des moyens de transport ou à défaut de tels moyens, implique la violation du régime de la frontière d'Etat[490]. Les analystes ont appelé ce phénomène criminalité transfrontalière et ont constaté qu'il pouvait avoir pour objet la contrebande, le trafic de personnes, le trafic de drogue, de voiture, d'armement, de munition, d'explosive, de billes de banque, d'objet d'art, d'autres biens[491]. Par sa dimension terrestre, la porosité des frontières permet à des passeurs organisés de multiplier et de rentabiliser l'immigration clandestine, créant ainsi une insécurité locale, voire un climat de méfiance entre les Etats d'origine et ceux d'accueil ou de transit.

Aussi, à l'instar des grandes organisations criminelles, AQMI aurait décidé de diversifier un peu plus ses activités en exploitant la filière de l'immigration illégale. Cette décision devant permettre de combler les pertes financières dues à l'intensification des opérations anti-drogue menées par les autorités des pays saharo-sahéliens avec l'aide des Etats-Unis et de l'UE. De plus, le savoir-faire d'AQMI en ce qui concerne le passage clandestin des frontières lui permet d'entrevoir, un mode de financement moins lucratif que la drogue mais certainement moins dangereux pour l'organisation[492].

**Paragraphe 2 : Les conséquences de la criminalité transnationale dans cette région**

Loin de constituer un défi pour les seuls Etats de la sous-région, la criminalité transnationale demeure, par ses impacts, une menace pour la paix, la sécurité, le développement économique, social, culturel et politique du Sahel. A ce titre, une analyse de la Banque mondiale consacrée aux conséquences de la criminalité transnationale sur le développement, rappelle la volatilité de la situation et un risque réel pour les politiques de renforcement des institutions exigées pourtant par les défis actuels. Puisque : « *Au cours des 20 dernières années, constate la Banque, les flux d'aide accordés aux pays en proie à la violence pendant une vingtaine d'années ont été, en moyenne, deux fois plus instables que ceux accordés aux autres pays. La volatilité des recettes a des impacts considérables pour tous les Etats, mais plus encore pour les pays dans des situations fragiles car elle peut compromettre les efforts de réforme et perturber le renforcement des institutions* »[493].AQMI a déployé ses tentacules sur une grande partie des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel par la multiplication de ses activités criminelles qui font peser une grande

[490] ONUDC, *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant*, Nation Unies, New York, 2004.
[491] Ana CĂLIN, « *Connexion de la contrebande avec d'autres formes du crime organisé* », op.cit. p 6.
[492] « *AQMI aurait organisé des filières d'immigration clandestine pour se financer* », par Frédéric POWELTON, sahelintelligence.com, 4 août 2010, http://sahel-intelligence.com/immigration/129
[493] The World Bank, *Facts and figures*, World Development Report 2011.

menace sur l'ensemble de la région sahélo-saharienne. Outre les forces de sécurité et les institutions étatiques, des pans entiers de la structure des pays de la région sont menacés et en premier lieu celles affectant directement les populations locales[494].

En effet, la situation du secteur touristique est en difficulté à cause de la multiplication des enlèvements et des attaques des groupes terroristes. Les Etats occidentaux déconseillent à leurs ressortissants d'aller au Sahel et les pays qui le bordent. Depuis 2009, le Mali a perdu plus de 76 millions d'euros de recettes et 8000 emplois dans le secteur touristique[495]. La ville de Tombouctou, deuxième destination touristique du pays, a vu le nombre de touriste divisé par 4 (avant 2007, ils étaient 20000 chaque année à visiter la ville). En conséquence, les hôtels ferment les uns après les autres et les artisans ne trouvent plus d'acheteurs pour leurs produits. Cette situation impacte économiquement et socialement cette ville, qui tire 65% de ses revenus du tourisme[496].

De même, la présence des touristes au Niger voisin a diminué de 7% et cette tendance devrait s'accentuer dans les années à venir au vue de la situation sécuritaire préoccupante de la zone[497]. Le sud algérien est également doublement victime de la présence d'AQMI au Sahel. La région de Tamanrasset qui drainait entre 15000 et 30000 touristes par an, a vu sa fréquentation chuter à environ 4 000 ces dernières années[498]. A cet effet, nous analyserons les déstabilisations des structures étatiques (A) ; ainsi que le pervertissement de l'économique et des structures sociaux (B) des Etats de la région.

### A- Déstabilisation des pouvoirs publics en place

Dans les pays pauvres, les profits retirés de certains flux de contrebande sont assez importants pour acheter la complicité de fonctionnaires employés dans les hautes sphères du gouvernement, mettant à mal la gouvernance. Dans certains cas extrêmes des luttes intestines opposant différentes factions de fonctionnaires, peuvent aller jusqu'à déstabiliser les gouvernements. L'impact de la criminalité transnationale sur la vie politique se manifeste notamment par la montée de la violence et du crime.

---

[494] Mehdi MEDKOUR, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique : une menace multidimensionnelle* », op.cit., p 10.
[495] « *Mali : Impact économique de AQMI sur le tourisme – plus de 50 milliards de Fcfa et 8000 emplois perdus en deux ans* », allafrica.com, 1 août 2011, http://fr.allafrica.com/stories/201108012574.html
[496] « *Conséquences de la présence d'AQMI au nord du Mali : Des hôtels à Tombouctou sur le point de fermer boutique* », par Keïta M, maliweb.net, 13 juillet 2011, http://www.maliweb.net/category.php?NID=78336
[497] « *Tourisme au Sahel* », par Frédéric GARAT, Afrique Economie, rfi.fr, 17 novembre 2010, http://www.rfi.fr/emission/20101117-tourisme-sahel
[498] « *Les problèmes du sahel influent sur l'économie locale : AQMI plombe le tourisme à Tamanrasset* », Africa Press, 6 janvier 2011, http://www.africapresse.com/algerie/news-1749/06/01/2011/

En effet, les membres des réseaux du trafic transnational, s'appuient sur les élites politiques pour s'implanter dans les pays sahéliens. Ces élites en quête d'argent, de prestige et/ou de postes politiques au plus haut niveau sont souvent les instruments de ces réseaux maffieux qui financent généralement leurs campagnes politiques. Et lorsque la cooptation et/ou la corruption échouent, les trafiquants ont alors recours à la violence pour dissuader ou contrecarrer les efforts des autorités publiques pour entraver la circulation des trafics ou pour arrêter les trafiquants…[499] A l'exemple de « *L'assassinat du Président de la Guinée Bissau et du chef de l'armée de terre, début 2009, sont sans doute liés aux transbordements de cocaïne… La valeur en soi de cette activité constitue non seulement une menace pour la sécurité, mais aussi un véritable risque de distorsion de l'économie régionale, des flux d'investissement, du développement et des progrès de la démocratie.* »[500].

**1- Développement de la corruption au sommet de l'Etat**

L'impact de la criminalité transnationale au niveau des gouvernants de certains pays du Sahel, a pris des proportions alarmantes. Au Mali par exemple, cette hausse a coïncidé avec le dénouement des négociations pour la libération de trente-trois otages allemands et autrichiens, enlevés en Algérie et libérés dans le Nord du Mali par les brigades d'AQMI. Puisque, les négociations s'étaient passées essentiellement sous l'égide de la présidence malienne, avec l'appui sur le terrain d'un futur djihadiste-terroriste Iyad Ag Ghaly. Ce dernier aurait tiré de ces négociations de substantielles ressources financières qui vont lui permettre de créer vers la fin 2011 son mouvement Ansar Eddine[501].

Ces faits ont transformé le Mali en une zone de replie et de négociation pour les preneurs d'otages, où une « industrie du rapt » s'y est développée et des proches du président Amadou Toumani Touré, en aurait largement profité. D'après certaines informations parues dans la presse, une ancienne Ambassadrice des Etats-Unis au Mali « *a levé un coin de voile sur cette industrie des enlèvements et les connexions entre les preneurs d'otages et les dirigeants au sommet de l'Etat malien. Vicki Huddleston a révélé que la France a payé 17 millions de dollars US en 2010 pour libérer des Français pris en otage dans une mine d'uranium au Niger et qu'entre 2004 et 2011, plusieurs pays européens auraient versé 89 millions de dollars US pour obtenir des libérations*

[499] Zeïni MOULAYE, « *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité* », op.cit., p 10.
[500] Davin O'REGAN, « *Cocaïne et instabilité en Afrique : Enseignements tirés de l'Amérique latine et de la Caraïbe* », Bulletin de la sécurité africaine n°5, Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, Washington, juillet 2010.
[501] Zeïni MOULAYE, « *Défis et enjeux sécuritaires au Mali : quelle gouvernance pour demain ?* », In Forum des leaders religieux du Mali, Friedrich Ebert Stiftung, Bamako, décembre 2012.

*d'otages* »[502]. Une partie importante de ces sommes est partie dans le trafic d'influence, la corruption et l'achat des décisions politiques. D'où sans doute le laxisme des plus hautes autorités de l'Etat vis-à-vis de certains acteurs de la criminalité transnationale, notamment les complices des membres d'AQMI, les trafiquants de drogue et même des rebelles du MNLA[503].

Ce qui fait que dans certains Etat sahélien et ouest-africain, les réseaux de la drogue semblent avoir pénétré les hautes sphères de l'Etat à travers des fonctionnaires civils et militaires avant de se répandre au niveau de la classe politique. Selon plusieurs sources, « *avec des complicités internes, parfois de haut niveau, la drogue est transportée à travers les corridors des zones sahéliennes et sahariennes, notamment maliennes.* »[504].

En Mauritanie, Sid'Ahmed Ould Taya, neveu de l'ancien Président et agent de liaison d'Interpol en Mauritanie, s'est trouvé mêlé à une transaction de cocaïne à l'aéroport de Nouadhibou. Quant à Sidi Mohamed Ould Haidallah, fils d'un ancien président mauritanien, il a été arrêté et déclaré coupable par un tribunal marocain en rapport avec cette affaire[505].

Au Niger, des cas de trafic de stupéfiants et d'armes ont été associés à un conseiller de l'ancien président Mamadou Tandja, d'éminents hommes d'affaires et des personnalités importantes en poste dans le nord du Niger ; ainsi qu'à d'anciens leaders rebelles touaregs du Mouvement Nigérien pour la Justice (MNJ)[506].

### 2- Risque des coups d'Etat

Avec leur puissance financière, les narcotrafiquants et autres maffieux, peuvent à tout moment déstabiliser un gouvernement, renverser un régime, changer les institutions et les hommes, créer un conflit, financer une rébellion, déstructurer l'économie, détruire le tissu social, saper les fondements d'une société démocratique. L'exemple en la matière, reste la Guinée-Bissau[507]. En effet, ce pays est classé dans la catégorie des narco-Etats par l'Office contre la drogue et le crime des Nations unies, puisque ses dirigeants, y compris au plus haut niveau, sont impliqués dans le trafic de drogue. Lorsque des responsables politiques nouvellement mis en place ont tenté de

---

[502] « *La drogue au cœur du pouvoir ATT : la véritable raison de sa chute. Comment le Qatar et l'Arabie Saoudite sont-ils devenus les parrains de la rébellion au Mali ?* », L'Inter de Bamako, 6 mai 2013, http://malijet.com/actualite-politique-au-mali/71063-la-drogue-au-c%C5%93ur-du-pouvoir-att-:-la-v%C3%A9ritable-raison-de-sa-chu.html

[503] Zeïni MOULAYE, « *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité* », op.cit., p 12.

[504] « *La drogue au cœur du pouvoir ATT : la véritable raison de sa chute* », L'Inter de Bamako, 6 mai 2013, http://malijet.com/actualite-politique-au-mali/71063-la-drogue-au-c%C5%93ur-du-pouvoir-att-:-la-v%C3%A9ritable-raison-de-sa-chu.html

[505] Alain ANTIL, « *Contrôler les trafics ou perdre le Nord. Note sur les trafics en Mauritanie* », op.cit., p 16.

[506] Wolfram LACHER, « *Le mythe narcoterroriste au Sahel* », op.cit., p 8.

[507] « *Guinée-Bissau : questions sur l'assassinat d'un président* », par Augusta CONCHIGLIA, Le Monde Diplomatique, 12 mars 2009, http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2009-03-12-Guinee-Bissau

donner un coup d'arrêt à cette activité, ils ont été écartés comme lors du coup d'Etat qui est intervenu le 1er avril 2010[508], qui a provoqué le départ du Premier ministre Carlos Gomez Junior et du chef d'état-major des forces armées, le général Jose Zamora Induta.

Le président Malam Bacaï Sanha (décédé depuis lors de suite de maladie) a accepté le retour de l'ancien chef d'état-major de la marine, le contre-amiral José Americo Bubo Na Tchuto et la nomination au poste de chef d'état-major du général Antonio Indjai (son ancien numéro deux), alors que ces deux hommes sont connus pour leur implication dans le trafic de drogue. Avec les liens étroits tissés ces dix dernières années entre le pouvoir central et certains réseaux de trafic de drogue ainsi que des djihadistes originaires du Nord du Mali proches d'AQMI, le Mali aussi a failli basculer dans le giron de ces réseaux criminels.

### B- Pervertissement des économies locales et des structures sociaux

Le trafic transnational en tous genres peut aussi avoir des effets pervers sur le développement économique des pays. Les communautés insuffisamment desservies, notamment celles qui vivent dans les zones frontalières, peuvent tirer profit du flux de contrebande, ce qui les repousse toujours hors du giron de leur gouvernement central. Bien que ces moyens de subsistance ne soient pas pérennes puisqu'ils reposent sur des commerces illicites, ils peuvent sembler préférables à la pauvreté. Tandis que, le commerce licite rencontre d'énormes difficultés à concurrencer le trafic illicite[509].

La violence et l'instabilité politique liées au trafic transnational font souvent obstacle aux investissements licites susceptibles d'être réalisés dans ces pays. Puisque le milieu de la criminalité transnationale brasse plusieurs milliards de dollars dans plusieurs secteurs illicites. « *Selon les estimations de l'ONUDC, les transbordements de cocaïne en Afrique de l'Ouest représentent entre 60 et 250 tonnes par an, rapportant entre 3 à 14 milliards de dollars… En janvier 2008, les forces de l'ordre maliennes ont réussi à saisir 750 kilos de cocaïne. Cette cargaison à elle seule représentait 36 pour cent du budget militaire malien de 2007. De la même façon, la saisie d'une cargaison de 350 kilos de cocaïne en août 2007 au Bénin, équivalant au revenu annuel par habitant de 31 000 Béninois* »[510]. Pour faire prospérer ce trafic, les réseaux maffieux irriguent le tissu économique et social par l'argent sale issu de ces trafics.

---

[508] « *Le Premier ministre Carlos Gomes Junior et le chef d'Etat-major arrêtés par des militaires* », par Pierre-François NAUDE, jeuneafrique.com, 01 avril 2010, http://www.jeuneafrique.com/185757/politique/le-premier-ministre-carlos-gomes-et-le-chef-d-tat-major-arr-t-s-par-des-militaires/

[509] ONUDC, « *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces* », op.cit., p 5.

[510] Davin O'REGAN, « *Cocaïne et instabilité en Afrique : Enseignements tirés de l'Amérique latine et de la Caraïbe* », op.cit., pp 1-2.

Pour ce faire, en raison de l'hybridation des acteurs, même « *les terroristes et les groupes armés de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest adoptent aujourd'hui le trafic de stupéfiants… une excellente source de financement* ». Et ces groupes armés qui ont tiré profit du trafic peuvent aisément se livrer à des exactions dès que cette source d'argent facile va s'estomper[511].

### 1- Les impacts économiques de ce pervertissement

Le danger qui risque d'impacter durablement les équilibres des sociétés sahéliennes est la prise de contrôle du pouvoir par des groupes vivant de rentes criminelles, avec le basculement vers une criminalisation économique, d'une zone déjà fragile. Prises d'otages, multiplication des trafics, blanchiment d'argent, ... alimentent une économie de l'ombre en mesure de menacer durablement la sécurité des Etats sahéliens, condamnant les efforts de développement entrepris par ces pays. De même qu'en le marginalisant, le crime organisé connait un second souffle du fait de la mondialisation et des effets de la fragmentation des économies de la région. Les Etats sahéliens, dépourvus de capacités policières et douanières, offrent des moyens d'infiltration d'organisations criminelles transnationales qui vont s'emparer progressivement de larges secteurs entiers de l'économie.

Le crime organisé cause des dégâts économiques en exacerbant la pauvreté et en renforçant les inégalités dans les rapports sociaux des populations sahéliennes. Ceci est un aspect partiel du fait que ceux qui occupent des positions d'autorité peuvent bénéficier des activités illicites en les protégeant. Plus spécifiquement, le blanchiment de l'argent du crime dans les marchés légaux est rarement utilisé à des fins productives, telle que l'investissement dans le commerce ou les affaires ; mais plutôt, ne fait que monter les prix des produits essentiels à la consommation comme l'immobilier et le marché du bétail et provoquer l'explosion des dépenses sociales telles que la dot. Cependant, l'impact social et économique de l'introduction de l'argent illicite dans les économies locales reste un domaine très peu exploré dans les recherches et travaux académiques[512].

Ce va-et-vient entre activités légales et illégales conforte les perceptions des populations locales, qui conçoivent l'utilisation de pratiques illégales comme une réponse à la crise, comme un développement alternatif. Car le secteur parallèle « *est en même temps une économie populaire de survie pour le plus grand nombre et un moyen d'enrichissement pour une minorité, et son*

[511] Massaer DIALLO, « *Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest : la CEDEAO à l'épreuve des attentes régionales* », Conférence régionale sur les *menaces sécuritaires et extrémisme violent au Sahel central et en Afrique de l'Ouest : Quelles réponses régionales ?* Niamey, 22-24 avril 2013.
[512] Mark SHAW, Tuesday REITANO et Marcena HUNTER, *Evaluation détaillée du trafic de la drogue et du crime organisé en Afrique de l'Ouest et centrale*, op.cit., p 21.

*originalité réside dans la combinaison de ces deux aspects contradictoire*[513] ». Et, cette recherche de solution de rechange pour répondre aux dysfonctionnements économiques et sociaux concerne aussi bien les Etats que les élites et les groupes sociaux.

### 2- L'impact sur les structures sociétales sahéliennes

Dans les pays sahéliens, et au Mali en particulier, on ressent les effets de l'argent de diverses criminalités transnationales à travers des systèmes de prédation individualisée et la montée en puissance d'individus ou de groupes d'individus. Plus concrètement, l'argent est souvent investi dans le mobilier et l'immobilier où dans les villes de Kidal, Gao, Tombouctou ou Bamako, l'afflux des véhicules de luxe aux prix exorbitants pour le niveau de vie des propriétaires, la construction de grands immeubles aux coûts élevés avec les gains ordinaires des propriétaires, la création d'entreprises privées dont les propriétaires sont de nouveaux riches qui n'avaient rien avant, témoigne de l'impact social de ces divers pratiques[514].

La connivence entre trafiquants de drogue et terroristes fait qu'en Afrique de l'Ouest et plus généralement dans la bande sahélo-saharienne, la criminalité transnationale a un impact sur la vie culturelle à travers notamment l'action néfaste des djihadistes se réclamant du salafisme[515]. A cet effet, rappelons que du point de vue strictement doctrinal, le salafisme s'oppose au soufisme qui est la forme de pratique de l'islam la plus répandue en Afrique de l'Ouest et au Sahel. La pénétration de l'islam en Afrique occidentale s'est faite pacifiquement à travers le commerce transsaharien. L'islam a peu à peu pénétré le tissu social tout en tolérant les pratiques païennes. Cette tolérance propre au soufisme a sans doute été l'un des facteurs majeurs de l'expansion rapide de l'islam dans les cultures et coutumes locales au point de devenir une valeur intrinsèque des sociétés noires africaine[516].

Ainsi, des siècles durant, les sociétés ouest-africaines ont développé un islam tolérant fondé sur le rite malékite et le soufisme, courant mystique qui met l'accent sur l'expérience religieuse personnelle tout en s'ouvrant vers des valeurs culturelles environnantes. Mais depuis le début des années 1990, la région sahélienne va connaitre l'arrivée des prêcheurs venant du Moyen-Orient, du Pakistan, d'Afghanistan, financés généralement par des organisations caritatives ou des

[513] A. Morice, « *Commerce parallèle et troc à Luanda* », Politique africaine, n° 17, mars 1985, In Roger BOTTE, « *Economies trafiquantes et mondialisation. La voie africaine vers le développement ?* », op.cit., p 141.
[514] Zeïni MOULAYE, « *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité* », op.cit., p 11.
[515] Samir AGHAR, « *le salafisme d'aujourd'hui* », Editions Michalon, Paris, 2011, In Zeïni MOULAYE, « *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité* », op.cit., p 11.
[516] « *Intégrisme : OPA sur le Sahel* », Rémi CARAYOL, Dossier du Magazine Jeune Afrique, 25 décembre 2013, http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/JA2762p026.xml0/tchad-s-n-gal-maroc-nigerint-grisme-opa-sur-le-sahel.html

mouvements de la Da'wa, d'Arabie Saoudite, du Koweït ou du Qatar pour répandre une autre forme de lecture, de compréhension et surtout de pratique de l'islam. Un islam dit « pur et dur », rigoriste et peu tolérant dont la forme la plus achevée est le Wahhabisme[517]. Pour cela, l'irruption violente en 2012 du djihadisme sur la scène religieuse, au Mali, a été pour beaucoup un choc religieux important, d'où la nécessité d'une analyse approfondie de ces causes et d'un débat doctrinal sur la forme de pratique de l'islam dans les pays du Sahel.

❖

L'instabilité au Sahel, ainsi que la nature transnationale des menaces, confirment la pertinence d'une l'approche régionale de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme pour assurer la sécurité et le développement dans la région. La criminalité organisée est liée au financement des groupes terroristes qui utilisent les vastes zones désertiques saharo-sahélienne pour leur transit ou comme un sanctuaire.

Alors que leurs activités de trafic et du djihadisme étaient au départ cloisonné, elles se sont peu à peu rapprochées avant de se superposées voire de fusionner, à tel point qu'il est devenu presqu'impossible de savoir les activités de chaque composante, qui est le trafiquant de drogue, lequel est le djihadiste, le trafiquant de cigarettes, d'armes ou d'êtres humains. Cette hybridation des acteurs a renforcé les capacités d'implantation de la criminalité organisée au Sahel et dans le septentrion malien en particulier. Les trafiquants en tout genre et les terroristes se sont implantés parfois durablement en usant des mêmes subterfuges à savoir la séduction par l'argent, l'intégration aux communautés locales par le mariage ou des pactes avec les chefferies locales, …tout en tirant avantage de l'incapacité des Etats à exercer un contrôle effectif et efficace sur leurs territoires, et particulièrement au niveau des frontières.

L'effet déstabilisateur de tels flux de trafics illicites, et leurs impacts sur la sécurité dans la région, sont extrêmement sérieux. Les activités criminelles ont atteint un niveau qui risque de saper les efforts de gouvernance des Etats sahéliens ; puisque les réseaux criminels ont intensifié leurs opérations dans la bande saharo-sahélienne. A cela s'ajoute, les profits générés par le trafic de drogue, les trafics en tous genres, la criminalité organisée ainsi que les enlèvements contre rançon

[517] « *Le Sahel face au salafisme conquérant* », par Spiegel, Carayol, Abba, Tilouine, Nako, Dossier du Magazine Jeune Afrique, 24 décembre 2013, http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/JA2762p026.xml3/tchad-s-n-gal-niger-mauritaniele-sahel-face-au-salafisme-conqu-rant.html

qui sont utilisés pour la corruption des agents d'autorités, au risque de déstabilisation des Etats déjà considérée comme faibles[518].

Cependant, la criminalité et la mauvaise gestion publique se sont liées dans certains pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest, les systèmes de sécurité et de justice dans ces pays, ont été orientés de sorte à protéger et faciliter le commerce illicite, créant ainsi un sentiment d'impunité. Ce qui creuse le fossé entre la population et les gouvernants puisque la criminalité organisée et le trafic illicite profitent du vide laissé par l'Etat pour devenir une nouvelle source de légitimité (par la corruption) et de services au niveau local.

Dans ce contexte, il convient de ne pas se focaliser sur un ennemi précis (AQMI), mais de réfléchir plutôt à des stratégies de lutte contre ce mal gangrénant les Etats sahéliens de l'intérieur, prospérant à la faveur de la dérégulation et de la précarité stratégique, de la faiblesse des Etats, de l'accroissement démographique et de la pauvreté endémique de la région[519]. Il faudra aussi mettre l'accent sur :

- le renforcement de l'efficacité des commandements mixtes régionaux pour améliorer la réponse aux crises et l'interopérabilité des différents acteurs de la sécurité ;
- la collecte et le partage du renseignement entre ces acteurs ;
- la judiciarisassions de l'action des forces armées dans leur mission de lutte contre le terrorisme et les trafics.

Il est important que la résilience régionale et les réponses locales à la criminalité organisée fassent l'objet d'une attention particulière des gouvernements de la région, en les inscrivant dans de mesures de lutte contre ces phénomènes à long terme. Car, mesurer l'impact de ces activités illicites sur l'insécurité grandissante de la zone, revient à pousser l'analyse sur la question de la complexité des enjeux sécuritaires dans la sous-région, après, la crise du nord-mali, la transition tunisienne ou encore le conflit libyen post Kadhafi.

[518] ONUDC, « *La contribution de l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime à la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel* », https://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica//Contribution_ONUDC_a_la_strategie_NU_pour_le_Sahel_final.pdf

[519] Mehdi TAJE, « *Les défis sécuritaires au Sahel : une analyse géopolitique* », Centre Français de Recherche sur le Renseignement, Tribune Libre n°39, novembre 2013.

# Deuxième Partie : Complexité des enjeux de la sécurité au Sahel

Avec la fin de la Guerre froide, la disparition de la rivalité entre les deux superpuissances a favorisé l'émergence de conflits civils ou ethniques longtemps réprimés en interne par les régimes aux pouvoirs de ces Etats. De nouveaux belligérants sont apparus avec des buts différents, certains, luttant pour des raisons politiques et/ou pour le contrôle des ressources économiques du pays (pétrole, or, diamant, ...). L'appât du gain a aussi multiplié les acteurs des guerres avec l'apparition de nouvelles factions sans projet politique.

Cette évolution a amené de nombreuses conséquences sur les conflits et leurs acteurs. Pour le professeur Kal Holsti, le phénomène de guerre « régresse » et se « désinstitutionnalise », puisque la guerre classique s'estompe en se « privatisant », ce qui implique de moins en moins de forces armées régulières. Les conflits armés actuels se nourrissent de l'appât du « profit », c'est-à-dire d'une forte concurrence pour la maîtrise des ressources minières, pétrolières, … Des élites, des rebelles ou des mercenaires utilisent la guerre pour s'approprier ainsi des ressources économique et financière ou la richesse d'une nation, où leur intérêt est de faire perdurer le conflit.

Ces différentes crises internes tendent à devenir les catalyseurs régionaux de conflits impliquant une multitude d'acteurs étatiques et non étatiques. Tandis que ces mutations rendent difficile la résolution de ces conflits. Puisqu'on s'accorde à décrire les conflits africains actuels comme ayant une dominante régionale, avec des effets multiples et transfrontaliers sur de nombreux acteurs, et un caractère complexe, dans lequel il est souvent difficile de distinguer la part des intérêts étatiques de celle des groupes criminels et sur le terrain[520].

De ce fait, le recours à la violence et à la terreur est indéniable sur l'ensemble du continent. Cependant, seule une part minime de celle-ci peut être attribuée, à ce qui serait du terrorisme djihadiste proprement dit, tel qu'il est analysé dans ce travail. Car, il faut en réalité plusieurs étapes pour que des inégalités structurelles se transforment, dans des relations de causalité, en violence effective et/ou finalement en terrorisme. Alors que les pays sahéliens sont encore confrontés aux problèmes de croissance de leurs populations et de la dégradation de l'environnement. La rapide croissance des besoins en eau, en vivre et en énergie risque de nuire à la capacité de production et à l'environnement, et l'incapacité de répondre aux besoins de la population, de réduire la pauvreté, d'élever le niveau de vie et d'assurer plus d'équité menace la sécurité et la stabilité de ces Etats.

A cet effet, rappelons que tout mouvement terrorisme, même international, a cependant des racines locales. Il se nourrit avant tout des problèmes propres à un pays ou à une région du monde.

[520] Jakkie CILLIERS, « *L'Afrique et le terrorisme* », op.cit., p 96.

Et dans cette perspective, ce qui a fondamentalement changé au niveau des défis sécuritaire au Sahel, est l'inscription de l'islam radical du champ religieux au champ politique, avec la création des groupes armés prônant le djihad contre les pouvoirs en place. Cet état des choses s'accompagne de méthodes nouvelles importées des zones de conflits au Moyen-Orient ou par des personnes ayant séjourné en zone de conflit, ou tout simplement observées sur des sites internet.

En effet, dans les années 1990 avec la guerre civile algérienne, les phénomènes terroristes et djihadistes étaient nationaux ; alors que de nos jours l'ennemi est devenu beaucoup plus difficile à identifier, de même que les objectifs des actions terroristes ne sont pas précis. Les méthodes empruntées rendent les moyens de lutte traditionnels peu opérants et donnent le sentiment que les pouvoirs en place ont de moins en moins de maîtrise sur la sécurité de leurs pays[521].

Par ailleurs, cette menace n'est pas localisée, tous les lieux et tous les pays sont exposés à la violence. Car, ces nouveaux djihadistes, se sont donné pour objectif de déclarer la guerre aux dirigeants politiques des pays de la région qu'ils jugent impies, corrompus et inféodés aux Etats occidentaux. Même, si les risques de constitution de réseaux terroristes dans la zone sahélo-saharienne sont bien réels, c'est au même titre que d'autres menaces, comme les trafics en tous genres, la réactivation de mouvements rebelles périphériques, et en général la fragilité des Etats de la région. Mais il reste que dans cette région, les projecteurs se sont braqués, ces dernières années, autour de la question islamiste.

Longtemps abandonné aux trafiquants en tout genre, la zone sahélienne fait aujourd'hui figure de zone incontrôlée par l'autorité les Etats de la région. La porosité des frontières permet la circulation des hommes et de produits de toutes sortes comme : les armes, cigarettes en contrebande et marchandises dont le commerce est illicite. Cette circulation est facilitée par le fait que cette zone sahélienne est entourée de pays dont les appareils sécuritaires sont particulièrement faibles pour pouvoir contrôler l'ensemble de leurs territoires jusqu'aux frontières[522].

C'est dans cette optique que l'on considère les relations entre le crime organisé et le terrorisme international aussi étroits que le suppose la résolution 1373[523] (article 4) du Conseil de Sécurité de l'ONU, qui insiste sur la nécessité d'une coopération régionale et internationale accrue contre l'un et l'autre. Ce texte engage les Etats à signer la « Convention de Palerme » et les oblige aussi à combattre la criminalité transnationale organisée sous son aspect de soutien au terrorisme.

---

[521] Jakkie CILLIERS et Kathryn STURMAN (sous la dir), *L'Afrique et le terrorisme*, https://www.issafrica.org/uploads/Mono74.pdf, p 70.
[522] Alain ANTIL, « *L'Afrique et la guerre contre la terreur* », op.cit., pp 586-587.
[523] Résolution 1373, Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4385e séance, S/RES/1373 (2001), Nations Unies, New York, 28 septembre 2001.

Ce qui n'est pas le cas dans notre zone d'étude où la faiblesse des Etats sahéliens, politiquement mal structurés, est d'autant plus à craindre qu'ils jouxtent des pays considérés comme des foyers actifs ou potentiels de l'islam radical, comme l'Algérie, la Libye, le Nord du Nigeria ou encore l'Egypte[524]. Quant à la Libye, qui est devenue un véritable territoire sans pouvoir central, elle sert de nos jours de lieu d'entraînement pour les candidats au djihad venus des pays limitrophes, d'Europe ou d'ailleurs, comme aux groupes islamistes ayant des difficultés à opérer au Sahel, à l'exemple d'Al Mourabitoune de Mokhtar Belmohktar. Potentiel ou réel, cette zone de refuge où des djihadistes peuvent se regrouper, s'entraîner et éventuellement concevoir des opérations terroristes nourrit une véritable fixation des Etats occidentaux au premier desquels les Etats Unis et la France[525].

Aussi, si AQMI exploite les failles des Etats de la sous-région, les gouvernements sahéliens ne sont pas en reste, puisque l'exploitation par l'instrumentalisation de la menace terroriste répond à des intérêts politiques. En effet, la légitimation de certaines politiques des pouvoirs en place par l'impératif de sécurité permet de renforcer l'emprise des dirigeants sur l'appareil étatique. Car, la menace terroriste, comme le souligne Benoit LUCQUIAUD : « *nourrit une double rente sécuritaire : une rente qui légitime un pouvoir, mais aussi une rente financière mise à disposition des pays occidentaux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme* »[526]. Cette lutte sert également les intérêts américains puisse qu'elle contribue à accroître la pression exercée par les Etats-Unis pour la coopération militaire contre le terrorisme.

Cette absence d'unité dans l'appréciation de la menace et de la définition même de l'adversaire à combattre contribue à précariser les méthodes préconisées. En effet, comment lutter de nos jours contre les réseaux terroristes et quelles sont les réalités de la menace qui règne dans cette bande sahélienne ? Chacun des Etats concernés par cette lutte contre le terrorisme pourrait être tenté d'utiliser l'opacité régnante et le manque de cloisonnement entre trafiquants, commerçants et plus récemment djihadistes, pour se débarrasser de ses ennemis.

Par ailleurs, les conflits et tensions interethniques de la région catalysent le développement des mouvements terroristes, qui tirent profit de l'instabilité environnante pour pratiquer leurs activités illicites. Le manque de coopération politique entre gouvernements affectés n'aide en rien l'endiguement de cette menace. Puisque l'élargissement géographique du terrorisme au Sahel ne semble pas irréaliste avec l'instabilité actuelle de la Libye. Une contamination liée au

[524] Alain ANTIL, « *L'Afrique et la guerre contre la terreur* », op.cit., p 585.
[525] Khadija MOHSEN-FINAN, « *Les défis sécuritaires au Maghreb* », op.cit., p 5.
[526] In Audrey AUCLAIR et Jihanne LAMOURI, « *Al-Qaïda au Maghreb Islamique : portrait d'une alliance stratégique* », op.cit., p 3.

développement du fondamentalisme aux restes des parties du continent africain est crainte par de nombreux chercheurs sur la question.

En somme, l'ampleur de la menace que représente réellement AQMI et le terrorisme au Sahel demeure incertaine. Et de ce fait, la réponse militaire n'est certainement pas l'unique stratégie à adopter, même si un recours à la force s'impose, un délicat équilibre doit être atteint afin d'endiguer la menace sans toutefois l'attiser. Toutefois à moyen et long terme, une lutte efficace contre AQMI ne pourra se faire sans l'encrage de la démocratie intégrant les différentes composantes des spectres politique, culturel et ethnique (Titre III). De surcroît, face à une menace désormais transnationale, l'impératif de coopération régionale est de plus en plus pressant (Titre IV).

# Titre I : Les paramètres du changement

Les pays du Sahel se caractérisent par leur diversité, dont la plupart sont composés d'au moins cinq communautés, aux identités sociales, politiques, collectives ou confessionnelles variées. En outre, la population est dans sa grande majorité de moins de 20 ans, avec plus de 50% de femmes. A cela s'ajoute une différenciation des groupes humains selon les moyens d'existence comme élevage transhumant, l'agriculture maraichère ou la pêche, par exemple ; et les lieux d'habitats désert, savane, forêt, ... Si la diversité peut être source de créativité et de croissance, il n'en reste pas moins qu'elle donne souvent lieu, faute d'une gestion appropriée à des conflits et à l'instabilité.

Or, pour régler les conflits, réduire la pauvreté et assurer le développement de ces communautés, il est essentiel que les pouvoirs publics des Etats de la bande sahélienne concernée aient une bonne compréhension des besoins spécifiques des divers groupes. De plus, les femmes et les jeunes, de même que les communautés touchées par des problèmes liés aux changements climatiques, notamment les pasteurs nomades et les groupes vivant dans la savane ou à la lisière du désert doivent faire face à des difficultés particulières, susceptibles de compromettre les initiatives de développement ou d'entraîner des conflits. Selon les données du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), la plupart des problèmes économiques et politiques en Afrique sont précipités ou aggravés par une mauvaise gestion de la diversité. La colonisation a laissé le continent dans un état de développement inégal, où les zones qui étaient riches en ressources minérales ou en sols fertiles, ou qui se trouvaient près de ports ou d'autres infrastructures de transport, ont bénéficié d'investissements substantiels, tandis que les autres ont été négligées[527].

A l'indépendance, les Etats ont hérité de ces inégalités économiques et sociopolitiques et, dans certains cas, ils les ont encore creusées. Tandis que les richesses qui ont été tirées des régions fertiles ou riches en minéraux sont concentrées, le plus souvent, dans la capitale ou entre les mains des membres du pouvoir central. Ces gouvernements postcoloniaux et ceux qui les ont succédé n'ont souvent pas su exploiter les richesses créées par les régions bien dotées en ressources de manière à répondre aux besoins locaux. Ce qui entrainera le maintien en marge, dans un état de sous-développement, des régions entières dans ces Etats, suscitant le mécontentement qui vont déboucher dans bien des cas sur des violences.

Aussi, le Sahel a un certain nombre de caractéristiques qui le rendent vulnérable au terrorisme, et qui en font potentiellement une terre fertile et une terre d'accueil pour les terroristes. Outre le fait d'être une région particulièrement sous-développée, en convalescence après plusieurs longs

[527] Commission Economique pour l'Afrique, *Diversity Management in Africa: Findings from the African Peer*, Review Mechanism and a Framework for Analysis and Policy-Making, Addis-Ababa, 2011, http://new.uneca.org/Portals/aprm/Publications/3-%20Diversity%20Management.pdf.

conflits, cette région est à la fois riche en ressources naturelles et fragile en matière de gouvernance, et le lieu de nombreux conflits ethniques et religieux. A cela, s'ajoute les défis sécuritaires le long de la frontière nord de la région où la menace terroriste est actuellement la plus grande. En partie grâce au succès des forces de sécurité algérienne, Al-Qaïda au Maghreb Islamique a été repoussé vers les zones largement non-peuplées le long de la vaste frontière sud du pays. Les brigades saharo-sahéliennes d'AQMI opèrent au-delà des frontières poreuses entre le Mali, la Mauritanie et le Niger[528].

De plus, le nouveau front d'instabilité lié à la crise libyenne a des répercussions régionales que les forces de la coalition internationale, ayant aidée au renversement du régime de Kadhafi n'avaient pas prévues. La réactivation de plusieurs foyers de conflictualité dans l'espace sahélien, fruit de la rupture des équilibres géostratégiques, a deux effets majeurs : elle permet d'une part aux communautés concernées de remettre en cause les cadres idéologiques dans lesquels elles ont été enfermées ; et d'autre part, élargit la zone d'insécurité à l'ensemble de l'espace saharo-sahélien où prospèrent activités criminelles et terrorisme[529].

Les pays de la région sont tous confrontés au problème de la croissance de la population et de la dégradation de l'environnement. La rapide croissance des besoins en eau, en nourriture et en énergie nuit à la capacité de production et à l'environnement. Ce qui conduit inévitablement à l'incapacité de répondre aux besoins de la population, de réduire la pauvreté, d'élever le niveau de vie et d'assurer plus d'équité qui menace la stabilité de ces pays. Ces difficultés ne sont pas simplement des problèmes de développement, mais elles sont étroitement liées à l'explosion de la criminalité organisée et du djihadisme international.

De même que les changements climatiques contribuent sensiblement à accroître les disparités et accentuent les risques de conflit liés aux ressources de subsistance. Pour cela, la planification des interventions des pouvoirs publics et leurs partenaires doit tenir compte de considérations relatives à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation à ces changements climatiques, de façon à renforcer la résilience des groupes humains vivant dans la zone et à réduire les risques de conflit. Des recherches menées à la demande du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés par l'Université des Nations Unies[530] et par le Programme des Nations Unies pour

[528] Document de travail du séminaire sur : *Renforcer les capacités dans le domaine du contre-terrorisme en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la stratégie globale de l'ONU contre le terrorisme*, Abuja, 16-17 février 2010.
[529] Laurence AIDA AMMOUR, « *Nouveaux défis sécuritaires en Afrique du Nord après le « printemps arabe »* », Centre de politique de sécurité, Genève (GCSP), Policy Paper, avril 2012.
[530] Tamer AFIFI (sous la direction), « *Climate Change, Vulnerability and Human Mobility: Perspectives of Refugees from the East and Horn of Africa* », Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies, 2012).

l'Environnement[531] montrent que les aspects environnementaux ont des effets de plus en plus marqués sur les mouvements de population dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, régions dont le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit qu'elles seront les plus durement touchées par les changements climatiques en Afrique.

En effet, dans certains domaines, l'interdépendance entre la sécurité et le développement apparaît clairement. La faiblesse des pouvoirs publics influe sur la stabilité de la région et sur la capacité des gouvernants à combattre la pauvreté et les menaces qui pèsent sur la sécurité, deux phénomènes en progression. La pauvreté crée une instabilité pouvant provoquer des mouvements migratoires incontrôlés, où les actions des brigades d'AQMI et d'autres groupes djihadistes ont trouvé refuge, représentent une menace pour la sécurité de l'espace sahélien (Chapitre 5).

De plus, les soulèvements des populations dans certains pays d'Afrique du Nord contre leurs gouvernants, amènent à porter une attention renouvelée sur les modèles de gouvernance et les trajectoires démocratiques, qui prouvent que négliger les besoins, les souffrances et les aspirations des populations peut déchaîner des troubles sociaux et politiques majeurs. Les membres du crime organisé et les groupes terroristes exploitent les vulnérabilités socioéconomiques, telles que le chômage élevé, la pauvreté, la corruption endémique et l'exclusion sociale. De ce point de vue, les Etats touchés par une transition politique ou une crise politico-sociale doivent inévitablement faire face à la criminalité, notamment à une flambée des activités du crime organisé. Les faiblesses temporaires de la gouvernance, due à un contrôle insuffisant aux frontières, aux moyens opérationnels réduits pour les forces de l'ordre, peuvent ouvrir des brèches pour les groupes extrémistes et les terroristes. Comme c'est le cas actuellement de la transition tunisienne et de la crise libyenne.

De ce fait, les défis sécuritaires dans la région Afrique du Nord et du Sahel se manifestent par deux types de conflictualités, à savoir : la réactivation de conflits gelés et oubliés, par des communautés récusant la tutelle étatique (le cas des Touaregs du Mali) ; et la criminalisation croissante des certaines zones qui remettent en cause l'autorité des Etats. Les défis sécuritaires induits pas ces bouleversements politiques et sociaux, brouillent les frontières spatiales et temporelles des transitions et complexifient les processus de stabilisation nationale et régionale (Chapitre 6). Avec l'ouverture du front d'instabilité en Libye, la rente criminelle permet à des acteurs non étatiques locaux de renforcer leurs capacités et leurs connexions de trafics en tous genres, où contrebandiers, milices, mouvements terroristes s'imbriquent pour déstabiliser les Etats concernés.

[531] PNUE, *Sécurité des moyens d'existence : changements climatiques, migrations et conflits au Sahel*, Genève, 2011.

# Chapitre I : Multiples menaces d’insécurité

Au-delà des clivages socioculturels, le sahel a connu d'importantes difficultés liées aux dysfonctionnements récurrents de ses modes de gouvernance, que l'on peut schématiser autour du poids de son histoire, le choix de modèles politiques inadaptés lors de la décolonisation, et l'inefficacité des structures de coopération régionale. Dans cette optique, nous citerons les travaux de Martine CUTTIER (publié dans la revue Res Militaris, vol.3, n°3, Eté 2013) afin de nous éclairer sur les implications de l'émergence du fondamentalisme radical dans les changements géopolitiques que connait le Sahel, avant les empires coloniaux.

S'agissant du poids de l'histoire, qui se manifeste encore en Afrique de l'Ouest, plus particulièrement autour de la région du fleuve Niger berceau de plusieurs grands empires précoloniaux. Le début du 19e siècle marquera la fin de ces entités, qui laisseront la place à un émiettement politique et social traduite par la multiplication des villages fortifiés ou « tatas », et au plan religieux par le recul de la pratique de l'islam face à la croissance des croyances traditionnelles comme l'animisme, qui constituait le fondement idéologique des royaumes bambara de Ségou et du Kaarta. Puis, des chefs ambitieux se réclamant de l'islam, tels Cheikh Ahmadou et El Hadj Omar Tall, entreprirent de recréer de grands ensembles politiques capables d'assimiler les divers peuples sur, à la fois, le plan ethnique, économique, politique, et surtout religieux[532].

Le « djihad » d'El Hadj Omar Tall va correspondre à la montée de la Tidjaniya aux dépens de la Qhadiriyya, principal mouvement confrérique parmi les Maures jusqu'au milieu du 19e siècle. Issue du soufisme, tendance mystique et ascétique apparue en Irak au 12e siècle, cette confrérie se développait, selon des orientations aristocratiques, autour d'un imam ou cheikh qui se transmet de père en fils, où les simples fidèles étaient relégués au second plan. Cette confrérie va paraitre en perte de vitesse et l'action d'El Hadj Omar Tall sera marquée par son appartenance à la confrérie Tidjaniya, fondée au 18e siècle, dont l'épopée va favoriser l'enracinement par des traits plus simples dans les sociétés ouest-africaine, avec des liens entre cheikh et taalibe plus direct. Mais, en se laissant entrainer vers les terres déjà islamisées de la boucle du Niger, il compromit le caractère sacré de son action au profit d'une entreprise de guerre confrérique déchirant la population musulmane de la région, par des guerres de conquête et non de « djihad »[533].

A cet effet, les empires précoloniaux, dont il reste une relative dimension historique en référence aux chefs charismatiques, ne sont pas parvenus à pérenniser des structures étatiques malgré la force dynamique de l'islam stimulant les populations. La région de la boucle du Niger fut et reste

[532] Martine CUTTIER, « *Les ressorts structurels de la crise au Sahel* », op.cit., p 6.
[533] Idem

encore un enjeu pour l'islam : un lieu d'offensives pour les tendances de l'islam radial désireuse d'imposer application de la loi islamique aux populations[534].

Ces faits historiques vont avoir un sens plus dramatique avec l'effondre du régime de Mouammar Kadhafi en Libye et les déboires d'Al Qaïda (centrale) en Asie, deux facteurs propices à une nouvelle centralité, du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest dans l'extension mondiale du djihadisme. D'autre part par une relocalisation de réseaux d'Al Qaïda en Afrique. Cette crise libyenne, va également faire refluer des armes en grand nombre de l'Afrique du Nord au Sahel. La prolifération d'armes lourdes et légères conjuguées à la porosité des frontières introduise une nouvelle menace pour l'ensemble de la région, où des groupes djihadistes auront le contrôle des territoires en Libye et au Mali.

Dans cette optique, la direction d'AQMI cherchera à exploiter les vulnérabilités des Etats nord-africains et sahéliens ; car les pertes de ses responsables[535] enregistrées depuis la mise en place de l'initiative de concorde civile par le gouvernement algérien l'ont affaiblie et ont entraîné l'effritement progressif du front du djihad en Kabylie et dans la région d'Alger. Aussi, les soulèvements intervenus dans les pays arabes ont constitué un revers important aux groupes djihadistes. Puisqu'ils ont démontré que le changement pouvait se faire en leurs absences. A cet effet, pour sa survie et pour conserver sa pertinence, l'AQMI a besoin d'une visibilité nouvelle et accrue. C'est pourquoi l'organisation vise à devenir partie intégrante des bouleversements en cours. Et pour cela, le transfert vers la Libye de certaines de ses figures importantes atteste un basculement du front du djihad vers le Maghreb et le Sahel[536], avec pour but la jonction des groupes djihadistes locaux.

D'une manière générale, la dynamique d'insécurité régionale reste entretenue par la circulation sans entrave des acteurs du terrorisme dans cette région en utilisant la violence pour imposer une tendance, une idéologie, qu'elle soit politique ou religieuse. Ces groupes terroristes considèrent leurs actes légitimes, en se considérant comme des combattants de la liberté, telle qu'ils se définissent. Avec l'extrême pauvreté et l'inégalité, le fondamentalisme et le djihadisme s'engouffrent dans les brèches pour séduire une partie de la jeunesse désabusée et inemployée.

Pour cela, l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan soulignait qu'il fallait penser le terrorisme et la pauvreté selon un lien indirect, où la pauvreté peut générer des conflits

[534] Ibid, p 8.
[535] Ben Laden en mai 2011 à Habottabad, Abou Hafz al-Shahri en septembre 2011 au Waziristan, Badar Mansour au Pakistan le 8février 2012 et Tariq al Dahab au Yémen le 20février 2012.
[536] Laurence AIDA AMMOUR, « *Nouveaux défis sécuritaires en Afrique du Nord après le « printemps arabe »* », op.cit., p 3.

qui peuvent être un facteur facilitant l'irruption du terrorisme : « *Si l'on ne peut dire que la pauvreté et le non-respect des Droits de l'homme sont les "causes" des guerres civiles, du terrorisme et de la criminalité organisée, estimait-il, on peut par contre affirmer qu'ils augmentent considérablement le risque d'instabilité et de violence.* » Une opinion partagée par la communauté des experts antiterroristes, pour qui « *pour une lutte antiterroriste efficace, il convient d'associer au volet policier d'autres diligences.* »[537]

A cet effet, considérant, après le 11 septembre 2001, que leur propre sécurité était dépendante des succès de la lutte contre le terrorisme sur le continent africain en général, et tout particulièrement dans la zone saharo-sahélienne dont étaient originaires des combattants tués ou faits prisonniers en Afghanistan, les Etats-Unis ont cherché à renforcer les capacités des gouvernements de la région pour lutter contre les groupes terroristes. Surtout que l'on constate que le sud de la Libye est devenu un haut lieu du salafisme et du terrorisme, un vrai sanctuaire du « djihadisme ». Le développement de ces nouvelles formes de menaces exige une nouvelle conception des notions de défense et de sécurité afin qu'elles soient mieux adaptées aux nouveaux enjeux stratégiques. Alors que les affrontements violents entre groupes terroristes et les armées gouvernementales dans la bande du Sahel se sont accrus, avec l'accroissement des capacités militaires de ces organisations djihadistes, les attentats terroristes à l'encontre des civils, particulièrement les attentats-suicides à la bombe et autres opérations se sont multipliés. De plus, l'instabilité prolongée dans certaines parties du Sahara et du Sahel risque de se répercuter dans l'ensemble de la région avec la perspective de l'émergence d'un militantisme islamique (Section I)[538].

Les conséquences de ces mouvements sont souvent imprévisibles, pour l'Etat et les services de sécurité, ces mouvements constituent un défi majeur, dans l'optique de recherche de réponses adaptées aux menaces. Ces mouvements sont souvent des signes de mécontentement social qui nécessitent une analyse approfondie pour comprendre les causes et trouver ensemble des réponses aux problèmes posés (Section II). Ces multiples défis appellent une modulation de stratégies a adaptées à un contexte en mutation, tout en se gardant de privilégier une approche purement sécuritaire qui serait sans effet sur les causes profondes de différentes menaces.

**Section I** : **Montée du « salafisme djihadiste » au Sahel**

Né au cours de la guerre contre les Soviétiques en Afghanistan durant les années 1980, le courant salafiste djihadiste, est le résultat de la rencontre entre la doctrine traditionnaliste saoudienne et la

[537] Rapport, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des Droits de l'homme pour tous*, Rapport A/59/2005 du secrétaire général, Assemblée générale des Nations unies, 24 mars 2005, disponible sur : http://tinyurl.com/6qztbpe

[538] Terje ØSTEBØ, « *Le militantisme islamique en Afrique* », op.cit., p 1.

stratégie de prise de pouvoir des Frères musulmans. Et c'est sur le terrain de la victoire des « moudjahidinnes » contre l'URSS, que la plupart des liens se sont créés entre les futurs terroristes djihadistes de la planète. Dès lors, les salafistes djihadistes se prononcent pour la confrontation armée afin de libérer les pays musulmans des occupations étrangères et des régimes jugés impies. Aussi, les tenants de ce courant fustigent à la fois les fondamentalistes quiétistes pour leur manque de piété (selon eux) et les autres courants salafistes pour leur « hypocrisie » face aux Etats occidentaux[539].

Le salafisme djihadiste s'est propagé au Sahel par l'idéologie, grâce aux prosélytismes par l'argent des puissantes organisations non gouvernementales (ONG) islamiques (financées principalement par l'Arabie Saoudite et les Etats du golfe) ; et par les convictions personnelles des individus du fait de l'attraction qu'il exerce sur les combattants. Et partant de cela, le militantisme islamique en Afrique va faire partie d'un courant idéologique mondial plus large, qui a des liens avec des organisations nourrissant les mêmes idéologies en dehors de l'Afrique[540].

Malheureusement, l'absence d'enquêtes approfondies au sujet de ces relations mène souvent à une réduction sommaire de ces liens idéologiques complexes en la notion diffuse « d'islamisme violent ou combattant ». En fait, la religion musulmane contemporaine se caractérise par un accroissement de l'hétérogénéité et de la fragmentation doctrinale, ce qui a inévitablement une incidence sur les actions des militants islamistes sur le terrain, où des groupes présentent des interprétations extrêmement sélectives des principes religieux par des adaptations locales particulières et un manque de cohérence idéologique qui les propulsent sur de multiples interprétations potentielles difficiles à cerner.

Aussi, le phénomène de séduction par l'islamisme radical d'une frange de personnes est très complexe et procède de facteurs très différents. En effet, au-delà du parcours de chaque individu, il faut prendre en considération certains éléments sociaux comme : l'urbanisation rapide de la société, la recomposition des solidarités, la prise de conscience des inégalités au contact de la ville, des économies locales en panne qui ne peuvent fournir des emplois formels qu'à une minorité de chaque classe d'âge sur des critères qui ne sont pas méritocratiques ou encore, le sentiment que la société est bloquée économiquement et politiquement[541].

[539] Claudio MONGE, *Le défi du fondamentalisme au cœur des trois religions abrahamiques*, Université de Fribourg, Faculté de Théologie, Année Académique 2013-2014.
[540] Points saillants de la conférence, *Stabilité politique et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Nord*, Service canadien du renseignement de sécurité, avril 2014, https://www.csis-scrs.gc.ca/pblctns/wrldwtch/2014/20140423-fr.php
[541] Alain ANTIL et Sylvain TOUATI, « *Mali et Mauritanie : pays sahéliens fragiles et Etats résilients* », op.cit., p 68.

A cet effet, ces pertes de repères, ces générations d'individus condamnées, car sans perspective d'avenir, ne peuvent s'expliquer aux yeux des salafistes djihadiste que parce que la société s'est éloignée de la « foi », que parce que les gouvernements sont devenus athée et à la solde des puissances occidentales. Et ce phénomène de la séduction des « égarés », par les discours extrémistes, se situent à la fois dans une analyse historique du malaise de leur société que dans une démarche individuelle de recouvrement de leur dignité, qui pourra peut-être donner une dignité à leur pays, fondée sur l'égalité[542].

De ce fait, l'islam apporte une réponse à ces problèmes sociaux en permettant de dépasser les clivages liés à l'origine des individus ; le poids des castes ou de l'esclavage qui est encore prégnant dans toute la région. De nos jours encore, l'on reconnait les origines des uns et des autres, ne serait-ce que par le nom de famille. Et ceci, loin d'être un élément structurant des conflits, il s'avère avant tout un outil de mobilisation pour des mouvements djihadistes et des gouvernements contestés en quête de soutien populaire[543].

Dans cet ordre d'idée, nous analyserons dans les lignes qui suivent les causes de la percée du discours extrémiste (Paragraphe 1) dans cette région, traditionnellement pratiquant un islam de rite malikite tolérant et soufi. Ainsi que les implications de ces changements religieux sur la population et les pouvoirs publics sahéliens (Paragraphe 2). D'autant plus que, si le salafisme qui est une branche de l'islam récente dans la région, est en progression ; il se fait au même titre que d'autres mouvements religieux comme le pentecôtisme en progression vis à vis de l'église catholique, comme souligne Jean-François Bayart[544]. Pour lui, ce dernier connaît une très forte expansion dans le golfe de Guinée, ce que l'on oublie souvent de rappeler quand on évoque l'essor du fait religieux en Afrique, d'autant que cette combinatoire entre salafisme musulman et pentecôtisme chrétien est particulièrement évidente au Nigeria[545].

### Paragraphe 1 : Percée du discours religieux extrémistes

Les défenseurs du djihad violent à des fins politiques proviennent de divers horizons mais, croient tous que la force de l'islam réside dans les valeurs et les pratiques du prophète et de ses pieux

[542] Alain ANTIL, « *Contestation islamiste en Mauritanie : menace ou bouc émissaire ?* », In International Crisis Group, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, n° 41, Bruxelles, 11 mai 2005.
[543] Yann BEDZIGUI, « *Les conflits en Afrique : une résolution improbable* », op.cit., p 162.
[544] Jean-François Bayart, directeur de recherche au CNRS et Titulaire de la Chaire d'Etude Africaine à l'Ecole d'Economie et de Gouvernance de l'Université Polytechnique Mohammed VI de Rabat.
[545] Interview de Jean-François BAYART, « *Pourquoi l'islam et le djihadisme s'étendent en Afrique* », Autre Presse du 25 février 2013, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/pourquoi-l-islam-et-le-djihadisme-s-etendent-en-afrique_1223646.html

compagnons (les Salafs). Même si le salafisme en tant que moyen de renouveau musulman est compatible avec l'activisme politique pacifique et le prosélytisme non violent, les salafistes-djihadistes ont conclu que l'activisme pacifique n'était pas une stratégie viable pour établir un véritable Etat islamique, en lançant un appel au djihad pour susciter une révolution violente.

Ces djihadistes s'inspirent de Sayyid Qutb (1906-1966)[546], qui affirmé que : « *le djihad n'était pas seulement un moyen de défendre les musulmans et leurs territoires mais bien une révolution offensive, proactive et permanente contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur qui ont usurpé la souveraineté de Dieu. Le glaive de la violence pourrait ouvrir la voie à la prédication.* »[547].

A cet effet, le djihad salafiste mondial est actuellement perçu, par ses membres, comme un « *mouvement mondial de renouveau religieux qui vise à rétablir la gloire passée des musulmans dans un vaste Etat islamiste qui s'étend du Maroc aux Philippines* »[548] en ayant recours à la lutte violente pour restaurer l'islam véritable. Pour cela, il s'attaque non seulement aux dirigeants musulmans considérés comme apostats et « ennemi proche », mais aussi aux puissances occidentales l'« ennemi lointain », dont l'appui empêche l'établissement de véritables Etats islamistes fondés sur la loi coranique. En cela, la contribution du groupe d'Al Qaïda d'Oussama Ben Laden, a été de transformer le djihad, qui se limitait à une lutte de nationalistes religieux l'échelle locale, en une guerre globale.

En effet, le salafisme djihadiste n'est pas un système de croyance qui autorise le compromis étant donné son hostilité à l'égard des formes traditionnelles de l'islam et des autres religions, la doctrine qui le sous-tend est particulièrement inconciliable avec l'esprit de compromis nécessaire pour accéder au pouvoir et y rester. Il s'aliène habituellement rapidement les populations qui tombent sous sa domination[549].

D'ailleurs, il faudrait distinguer les différentes variantes de l'islam présentes dans la région sahélienne, où on assiste à un conflit entre l'islam malikite, celui des confréries, et le salafisme dans la compréhension de l'émergence des discours religieux radicaux. Car, le salafisme peut être quiétiste ou scientifique, politisé, ou combattant. Ce salafisme ne peut être évoqué que par la

[546] Sayyid Qutb est le fondateur du Mouvement des Frères Musulmans égyptiens. Il a été pendu en 1966 par les autorités égyptiennes pour ses prédications subversives et son complot présumés contre le régime nationaliste de Gamal Abdel Nasser.
[547] In Angela GENDRON, « *Jihad militant : Radicalisation, conversion, recrutement* », Canadian Centre for Intelligence and Security Studies, The Norman Paterson School of International Affairs, Carleton University, Vol 4, 2006.
[548] Idem
[549] Points saillants de la conférence *Stabilité politique et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Nord*, op.cit., p 11.

montée du « wahhabisme » au Sahel grâce aux mouvements de la prédication ou « Da'wa » (A). Or la montée d'un courant religieux au détriment d'un autre ou d'autres, ne peut se faire sans heurs et antagonismes entre ses tenants (B). Vu que, même lorsqu'on parle de wahhabisme, il ne s'agit pas du wahhabisme tel qu'on l'entend en Arabie Saoudite ; mais plutôt d'une pratique « réinventé », une symbiose formée à partir de ce qu'ont rapporté des commerçants locaux de retour du pèlerinage de la Mecque et des prédicateurs de la Da'wa.

### A- Influences des mouvements de la « Da'wa »

La Da'wa est mentionnée à plusieurs reprises dans le Coran (sourate 3 verset 159, sourate 12 verset 108, sourate 16 verset 125, sourate 41 verset 33, …) et a donc toujours représenté un devoir sacré pour le musulman à titre individuel et/ou à titre collectif. Contrairement au christianisme qui a différencié et institutionnalisé un organisme en charge des missions, en islam, la tradition de la Da'wa fait de chaque musulman un missionnaire potentiel. Le message de l'islam se veut universel et accessible à tous, s'il est reconnu qu'il ne peut y avoir de contrainte en religion, il revient toutefois au(x) musulman(s) de propager l'appel d'Allah afin que l'humanité reconnaisse en l'islam la vraie religion. De ce fait, la Da'wa a été et demeure toujours un objectif majeur pour la Oumma.

A cet effet, les mouvements réformistes qui se développèrent au Maghreb durant la période coloniale, puis fondamentalistes au contact des pratiques rigoristes dans la péninsule arabo-persique depuis les années soixante-dix, remettent en cause les éléments culturels locaux et soufis de l'islam au Sahel. Ces mouvements, non violent pour la propagation de la foi islamique dans le monde vont avoir un impact important en Afrique subsaharienne et dans la région sahélienne au début des années 1990, en étant représentés par diverses ONG islamiques actives de la Da'wa.

En effet, durant les années soixante-dix s'est accompli un renforcement des liens entre les pays musulmans ou à majorité de la population d'Afrique et l'Arabie Saoudite, manifesté lors de la guerre de Kippour (1973), lorsque ces pays rompirent leurs relations diplomatiques avec Israël. Avec le choc pétrolier de 1973, la manne pétrolière saoudienne a servi à payer des séjours à l'étranger des étudiants arabisants subsahariens pour acquérir une formation supérieure religieuse, que ce soit à Al Azhar au Caire, à Médine ou à Djeddah[550]. Puis, furent créés, des centres islamiques à compétence régionale, comme l'Islamic African Center à Khartoum et d'autres à Omdurman au Soudan ; et dans les années quatre-vingt, furent créé dans les universités du Nigeria

[550] Angela GENDRON, « *Jihad militant : Radicalisation, conversion, recrutement* », op.cit., p 6.

les Departments of Arabic and Islamic Studies à Ibadan, Ilorin, Zaria, Kano, Maiduguri, où enseignent des prédicateurs venus d'Arabie et du Moyen-Orient[551].

De façon schématique, le discours avancé par ces prédicateurs prône trois retours à la tradition islamique, qui doit être obtenue par la purification de l'islam pratiqué par l'individu en se référant uniquement au Coran et à la Sunna et rejeter le fiqh. De même, au niveau social, sont rejetées toutes les innovations (bid'a) opérées en particulier par les confréries. Enfin, au niveau de l'Etat, la charia doit être appliquée, aboutissant à la création d'Etat islamique, à l'image de celui qu'avait créé le prophète à Médine[552].

Ce discours enseigné dans ces établissements rejette les traditions africaines et les pratiques musulmanes modernes qui, d'après ses défenseurs, s'écartent de la voie de Dieu, et méprise les débats intellectuels et académiques traditionnels sur les questions d'ordre religieux. Ce qui n'est pas une coïncidence si la croissance des mouvements de la Da'wa est parallèle à l'influence décroissante des établissements d'enseignement traditionnels soufis et à l'éclatement des autorités traditionnelles dans les sociétés sahéliennes.

### 1- L'activisme missionnaire des membres de la Da'wa

L'islam, en tant que religion, est détaché de toute autre culture, de sorte que les musulmans et les convertis, qu'ils soient originaires de communautés arabes, ou autres groupes ethniques à travers le monde, puissent s'identifier à une Oumma mondiale plutôt que nationale ou régionale. C'est ce discours que tiennent les prédicateurs de la Da'wa, en abordant les communautés locales et les dirigeants locaux, ce qui ne signifie pas qu'ils sont entièrement dépourvus d'objectifs politiques, mais plutôt qu'ils ne recherchent pas le pouvoir que l'exercice d'influence sur les gouvernants, au profit de la mission religieuse de prédication et de prosélytisme.

Ces activistes s'orientent dans le sens où ils ne cherchent pas tant à convertir les non-musulmans à l'Islam que les musulmans à ce qu'ils considèrent et proclament comme étant les conceptions justes de la croyance et de la pratique musulmane. Ce caractère activiste est un trait essentiel qui distingue nettement les prédicateurs de ce courant de pensée des prédicateurs des ordres soufis, qui ont pour principal souci la préservation de la foi, la cohésion et l'identité de la population musulmane en apportant des explications et orientations de se qu'être musulman signifie[553]. Son code de conduite individuelle fondé sur et légitimé par les textes sacrés, tout en se focalisant sur les pratiques du prophète lui-même.

[551] Points saillants de la conférence, *Stabilité politique et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Nord*, op.cit., p 10.
[552] International Crisis Group, *Comprendre l'islamisme*, Rapport Afrique du Nord/Moyen-Orient, n°37, 2 mars 2005.
[553] Ibid, p 9.

Les prédicateurs de la Da'wa invoquaient les pères fondateurs de l'Islam, les « Salafs al-Salihines » ou vénérables ancêtres, compagnons du Prophète Mohammed et les quatre premiers Califes « al-Rashidun » de la communauté musulmane originelle afin d'identifier les principes fondamentaux de l'Islam dans toute leur pureté originale. Ces principes n'étaient pas considérés comme se suffisant totalement à eux-mêmes, mais étaient plutôt vus comme fournissant des critères islamiques irréprochables afin de choisir comme socle à partir duquel abandonner la plupart du corps historiquement dépendant et obsolète de la doctrine et du rituel développé par la suite, notamment par les oulémas officiels des Etats sahéliens et des ordres soufis comme la Tidjanniya et le Qhadiriyya[554].

Les adeptes de ce courant sont enjoints de marquer leur admission et rupture d'avec leurs vies antérieures en adoptant une tenue « islamique » et des règles de conduite quotidienne comme se laisser pousser une barbe pour les hommes, dormir non pas dans un lit mais à même le sol comme le Prophète est supposé l'avoir fait, … Aussi, compte tenu de son orientation à l'égard des populations musulmane locales définie en grande partie comme de minorité ethnique, les nouveaux adeptes issus de la Da'wa se sont aussi caractérisé par une remarquable cohésion organisationnelle et un « quiétisme » politique, afin de diffuser leurs messages.

### 2- Investissement du champ social

Lors d'une conférence[555] internationale organisée en 1987 par la Ligue Islamique Mondiale pour discuter l'avenir de la Da'wa, il fut reconnu qu'il était préjudiciable à l'islam de se borner à répéter les vieilles formules de transmission religieuse, d'aborder des idées au travers de thèmes révolus ou d'éviter d'affronter les problèmes contemporains, touchant aussi bien au sous-développement économique et à l'injustice sociale qu'au racisme, à la marginalisation de la jeunesse, qu'au sida…

Pour cela, l'action des mouvements de la Da'wa soutenues par des bailleurs de fonds des pays du golfe arabo-persique consistait à investir les domaines régaliens des Etats subsahariens comme l'éducation, la santé et les œuvres sociales au regard des difficultés des gouvernements de ces pays à satisfaire les besoins de leurs populations[556]. Le champ d'action du prédicateur, ou da'iy, n'est plus seulement la sphère spirituelle mais concerne aussi tout le domaine social. Il est de sa

[554] International Crisis Group, *Comprendre l'islamisme*, op.cit., p 9.
[555] DAVIES M.W., PASHA A.K. [1989], « Beyond Frontiers, Islam and Contemporary Needs », Proceedings of the International Islamic Conference on Da'wa and Development of the Muslim World: the Future Perspective, Muslim World League, Londres et New York, In Marie MIRAN, « *Vers un nouveau prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire : une révolution discrète* », Faculty Fellow, Colby College, Maine, Etats-Unis, 2000.
[556] Gilles HOLDER et Maud SAINT-LARY, « *Enjeux démocratiques et (re)conquête du politique en Afrique, De l'espace public religieux à l'émergence d'une sphère islamique oppositionnelle* », International Web Journal, juin 2014, http://www.sens-public.org/article1086.html

responsabilité d'être en étroite communion avec sa communauté pour identifier ses difficultés et besoins propres, afin d'y apporter une réponse islamique[557].

Il s'agit à la fois d'honorer les injonctions de l'islam à prendre soin des indigents et à œuvrer pour la justice sociale d'une part, et d'investir l'espace laissé vacant par l'Etat en crise et d'accroître le pouvoir d'attraction de l'islam de l'autre. Les associations de la Da'wa vont institutionnaliser la solidarité islamique, en organisant des tournées dans les hôpitaux, les maternités pour les prédicatrices, les orphelinats, les léproseries, ou encore dans les prisons et partout où elles passent, elles aménagent de salles de prière pour la diffusion de leurs messages. Elles ont participé, parfois, aux côtés des organismes gouvernementaux et d'autres organismes non gouvernementaux à des sensibilisations du public au fléau du sida, ou à des journées de don du sang et de médicaments.

De ce fait, outre qu'elle constitue une possibilité de salut aux populations rurales pauvres, l'appartenance aux courant de la Da'wa, est également une source d'autonomisation, car, même si étant incapable de mettre un terme à la pauvreté ou de fournir des emplois, ils procurent aux populations mécontentes, un modèle alternatif d'appartenance et d'action sociale dans lequel le désenchantement est remplacé par la dignité et la marginalisation par une raison d'être[558]. Par exemple, au nord du Mali, les rapports étroits entre le militantisme islamique et les activités de contrebande ont produit un mélange complexe d'incitations, où Mokhtar Belmokhtar, utilisait le produit de la contrebande au Sahel pour soutenir les populations locales, surtout lorsqu'on réalise que la contrebande fait depuis longtemps partie intégrante de l'économie informelle du Sahel ; la diffusion de la Da'wa va engendrer une situation où le zèle religieux se confond avec les perspectives de gain économique[559].

### B- Confrontation des différents courants de l'islam au Sahel

En Afrique de l'Ouest, le salafisme djihadiste a, paradoxalement, des origines sociales et théologiques relativement lointaines qui, d'un point de vue contemporain, remonte à la période précoloniale et inclus les djihads tel celui du cheikh Ousmane Dan Fodio, fondateur du califat de Sokoto en 1809 au Nigéria actuel. Mais, vers les années 50, un fossé va commencer à séparer les communautés musulmanes, en opposant les cadres islamiques traditionnels : les « marabouts » ou cheikh des confréries aux nouveaux acteurs religieux, de retour des universités arabo-persiques. Cet éloignement de responsables religieux va creuser un sillon qui servira de base à des évolutions

[557] Danielle JONKERS, « *Associations islamiques et démocratie participative au Mali* », In, A. BOZZO et P.J. LUIZARD (dir), *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte, 2011.
[558] Zachary DEVLIN-FOLTZ, « *Les Etats fragiles de l'Afrique : vecteurs de l'extrémisme, exportateurs du terrorisme* », Bulletin de la Sécurité Africaine, n°6, août 2010.
[559] Terje ØSTEBØ, « *Le militantisme islamique en Afrique* », op.cit., p 6.

radicales multiples. La tendance des nouveaux venus, qualifiée, avec une part d'abus de langage, de « wahhabite » en Afrique francophone, n'a cessé de prêcher un retour à un islam purifié, débarrassé des confréries et des marabouts ignorants. Et ce radicalisme islamique « wahhabite » subsaharien, a dès ses débuts investi l'enseignement de l'arabe, avant de servir de matrice à des mouvances plus radicales[560].

Dans cette optique, on assistera, avec l'arrivée de la nouvelle génération et de nouveaux cadres religieux, à des phénomènes d'affirmation islamique et de réislamisation. La vieille grille d'analyse qui faisait de la pratique de l'islam au Sahel, le domaine des confréries, avec de structures de patronage religieux où les Cheikhs contrôlent leurs fidèles et naturellement enclines aux compromis avec les pouvoirs, ne suffisent plus à rendre compte des réalités sociales nouvelles[561]. Car, cet encadrement confrérique n'avait de présence effective qu'en Guinée, au Nigeria et au Sénégal, alors que, dans les autres pays, il ne représentait qu'un aspect localisé ou marginal ; alors que, les idées des militants islamistes ont pénétré les confréries elles-mêmes.

### 1- Le djihad salafiste sahélien

La stratégie djihadistes d'AQMI dans la région serait inspirée par une interprétation du djihad non pas comme une obligation collective ou politique, mais plutôt comme une responsabilité morale individuelle qui va au-delà du pragmatisme politique et en fait un devoir sacré. De ce fait, l'idéologie salafiste va établir les missions de ses adeptes, fixer leurs objectifs et guider leurs méthodes[562]. En outre, la mondialisation du djihad va abolir les frontières de l'islam confrérique où les djihadistes sont recrutés pour une lutte globale et plus pure visant à établir non pas un Etat, mais bien un califat musulman.

A cet effet, les islamistes radicaux vont mettre en œuvre une idéologie de lutte qui utilise l'islam et les références islamiques pour transformer le système politique et social de l'Etat. Ils se positionnent contre l'occident et contre l'occidentalisation des sociétés sahéliennes, qu'ils considèrent comme contraires et nuisibles à l'identité musulmane[563]. Et ce courant transversal de l'islamisme radical va investir les populations à travers tous les pays du Sahel, en étant sensible aux revendications de sociales des populations locales. Dans plusieurs pays du Sahel, ce courant sera largement renforcée par les laissés pour compte des systèmes sociaux et économiques, exposés aux rudes conséquences des divers crises socio-économique, sans oublier le fossé

[560]Jean-Pierre RAISON, *« Les religions en Afrique* », Institut d'Etudes Africaines d'Aix-en-Provence, décembre 2002.
[561] Idem
[562] Angela GENDRON, « *Jihad militant : Radicalisation, conversion, recrutement* », op.cit., p 9.
[563] Mathieu GUIDÈRE, « *L'islamisme radical dans les relations internationales (1991-2011)* », Revue Histoire Immédiate, 2013.

grandissant entre classes dirigeantes et populations paupérisées. Ensemble, ils constitueront les relais sociologique et idéologique de groupes djihadistes comme AQMI ou le MUJAO.

De plus, le fait que le gouvernement malien n'ait pas su investir systématiquement et maintenir une forte présence de l'autorité public au nord du pays, a instauré un climat propice à l'essor du militantisme islamique et à l'escalade de la violence dans cette région. Les groupes Ansar Dine et le MUJAO sont apparu durant les combats déclenchés en janvier 2012 par le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad[564]. Antérieurement associés dans la lutte de façon informelle, le MNLA et les militants islamiques ont vu leurs relations se tendre progressivement, où ces derniers déjouant et dans certaines zones, affrontant le MNLA, ont pris le contrôle de villes du nord-Mali. A la suite de ces événements, beaucoup d'interrogation sur les désaccords internes existants entre le MUJAO, Ansar Dine et les brigades d'AQMI ont suscité les débats et analyses, sur les causes et conséquences entre ces groupes combattants, que l'on peut expliquer de nos jours par des différends idéologiques et des conflits de personnalités[565].

### 2- Des rapports interconfessionnels compliqués

La montée de nouveaux types de chefs religieux confère à la pratique de l'Islam au Sahel une mission basée et orientée sur les réformes morale, sociale et individuelle. En effet, en suivant l'historicité de la pratique de l'islam dans la région sahélienne, nous retenons que des quatre grandes écoles de l'islam (Mazhab), c'est le Malékisme qui fut répandu à partir de l'Afrique du Nord. Tandis que, les trois autres Mazhab à savoir : le Hanbalisme, le Chafiisme et le Hanafisme n'étaient pas trop connus des populations locales. Et la large diffusion du Malékisme, s'est faite grâce à son adaptation à toutes les valeurs et pratiques traditionnelles qui ne sont pas de façon flagrante contradictoire avec les préceptes et règles de l'islam[566].

Cependant, durant les années 70 et l'apparition des mouvements venus d'Orient, dont certains d'obédience salafiste-wahhabite, guidé par la recherche de la pureté originelle, marquent une rupture symbolique avec le reste de la communauté musulmane locale. Ils rejettent toutes les formes de piété populaire, considérées comme des innovations blâmables (bida'a) ou des survivances païennes à l'exemple des cérémonies funéraires, de la consultation des marabouts ou du culte des saints. Ils s'opposent avec véhémence aux confréries existantes, considérées comme des sectes innovatrices et hérétiques.

[564] Terje ØSTEBØ, « *Le militantisme islamique en Afrique* », op.cit., p 3.
[565] Idem
[566] Muriel GOMEZ-PEREZ, *L'islam politique au sud du Sahara : identités, discours et enjeux*, Karthala, Paris, 2005.

Ce nouveau courant religieux, dont les principaux porteurs récusent l'intermédiation des marabouts, à qui ils reprochent leurs pratiques ésotériques et occultes, ainsi que la non maîtrise de la langue et la culture arabe, nécessaire selon eux, pour l'accès à la révélation coranique et la pratique de la prière rituelle[567]. Les adeptes de cette nouvelle forme de pratique de l'islam prétendent avoir comme référents exclusifs le Coran et la Sunna du prophète, marquent une grande méfiance envers toute production jurisprudentielle en raison de leurs discours véhéments et les actes de mépris envers les autres musulmans considérés comme des ignorants. Ce qui fait qu'ils entretiendront des rapports difficiles, aussi bien avec l'administration publique que les populations locales.

**Paragraphe 2 : Implications des changements religieux sur la population et les pouvoirs publics**

Les Etats sahéliens ne semblent pas saisir les enjeux des dynamiques religieuses et n'ont jamais intégré cette dimension dans le cadre général d'une politique publique et de ce fait, ces Etats se trouvent face à un champ religieux de plus en plus complexe dont les voies d'infiltration et d'expansion sont variées et les manifestations multiples. Les dynamiques en cours se traduisent par la constitution de groupes religieux divergents, voire de sectes dont certains, par leur rejet de tout compromis social, sont des sources de conflits. Les tensions entre les différents courants sont parfois nourries par des influences extérieures ou des antagonismes sociologiques et économiques, tandis que les velléités de politisation du fait religieux participent à ces tensions.

En effet, dans la bande sahélienne et au-delà l'islam s'y pratique depuis des siècles, sans que l'Etat ni ses institutions ne soient islamiques et où aucune valeur juridique n'est reconnue au droit musulman malékite. L'exemple du Mali est édifiant d'un point de vue comparatif dans la mesure ou la laïcité est un fait établi et n'était pas l'objet d'enjeux politiques ou idéologiques. Les populations ne remettent pas en cause la laïcité de l'Etat en tant que telle, mais s'insurgent contre la mauvaise qualité des prestations sociales fournies, le manque de civisme des autorités ou encore, les mauvaises orientations du gouvernement[568].

De même, qu'au départ les prédicateurs de la Da'wa islamiques relayaient plus ces critiques en palliant les manquements des institutions étatiques laïques dans les domaines de la santé, de l'enseignement ou du sociale auprès de populations. Ils contribuent de ce fait, à la visibilité de l'islam, correspondant à une volonté d'affirmation identitaire, mais leurs actions étaient populaires

[567] Naffet KEITA, « *Mass médias et figures du religieux au Mali : entre négociation et appropriation de l'espace public* », 12e Assemblée générale : Administrer l'espace public africain, CODESRIA, Yaoundé, 07-11 décembre 2008.
[568] Danielle JONKERS, « *Associations islamiques et démocratie participative au Mali* », op.cit., p 11.

car elles symbolisent une rupture avec des modèles culturels anciennes insatisfaisants pour la plupart[569]. En outre, la promotion d'un « islam officiel par les régimes politiques autoritaires et répressifs de l'après indépendance, va donner du souffle à des mouvements radicaux au sein comme en dehors des cercles religieux. Alors que l'extension de la perception du risque de radicalisation religieuse et de crise sécuritaire à l'ensemble du Sahel était est relativement nouvelle, puisque jusqu'à la fin des années 1990, en dehors du Nigeria, la violence politico-religieuse est principalement associée au territoire algérien, théâtre d'une guerre civile meurtrière et lieu de création du GSPC[570].

A cet effet, la région sahélienne, apparaît désormais dans les représentations politiques et médiatiques à travers un nouveau prisme qui participe de la modification de ce qui la caractérise sur la scène internationale à savoir : les problématiques sociaux et de développement par la radicalisation religieuse, vecteur désigné de déstabilisation politique et du terrorisme international. Pour ce faire, le contrôle de la pratique religieuse par des organes des pouvoirs public (A) pourrait aider les leaders religieux et intellectuels musulmans sahéliens à redonner à l'islam son indépendance à l'égard des manipulations extrémistes par la liberté et le pluralisme dans l'expression et l'organisation de la croyance des populations musulmans locales (B).

### A- Volonté de contrôle des pouvoirs publics du champ religieux

La démocratie a permis l'exercice des droits et la liberté de paroles ou de pratiques religieuses autrefois cantonnées au domaine privé. Et depuis l'avènement de cette dernière en Afrique subsaharienne, les courants de pensées musulmans investissent l'espace public, lieu d'interpellation autonome par rapport à l'Etat et la sphère privée. Ce qui se fait en référence à la laïcité étatique et à la pluralité religieuse garanties par les constitutions de ces Etats. Mais cet exercice de la liberté religieuse doit signifier l'adhésion de ses promoteurs à des valeurs citoyennes, au respect d'un espace sociétal commun où les différences religieuses peuvent s'exprimer publiquement[571].

En cela, les sociétés ouest-africaines, ont entretenu et développé des rapports à l'Etat, que leur mode politique local admette ou non la centralisation du pouvoir, qui reposent sur des relations d'alliances et d'oppositions modulables, au niveau local, régional et de l'Etat. Autant de liens qui peuvent s'articuler à ceux des cultes, qui peuvent donc avoir une portée politique. De fait, les

[569] Vincent BONNECASE et Julien BRACHET, « *Les « crises sahéliennes » entre perceptions locales et gestions internationales* », Revue Politique africaine n°130, juin 2013.
[570] Idem
[571] Marie MIRAN, « *Vers un nouveau prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire : une révolution discrète* », op.cit., pp 144-145.

premières années d'indépendance des pays de la bande sahélienne ont été celles d'un tournant vers plus de contrôle, rendant les nouveaux Etats postcoloniaux, plus jacobin et laïc que durant la période coloniale. Au nom de l'unité nationale et de l'idéologie de la modernisation, le statut personnel des musulmans est supprimé, les tribunaux musulmans hérités de la colonisation ne sont pas renouvelés et disparaissent progressivement, des nouveaux Codes de la Famille sont promulgués (en général copié sur le modèle du Code de l'ancienne puissance colonisatrice, donc laïc) malgré l'opposition des familles maraboutiques[572]. A cet effet, l'essor d'un islamisme politique en Afrique sahélienne, que ce soit dans la contestation du pouvoir étatique ou dans sa prise de contrôle, ne peut se comprendre sans tenir compte des trajectoires proprement locales de ses protagonistes.

### 1- Institutionnalisation du culte

L'absence de « clergé » dans l'islam signifie en réalité l'absence de sacrements et donc l'absence de toute institution religieuse officiellement reconnue pour administrer les fidèles musulmans. Cela n'exclut cependant pas l'existence d'autorités religieuses chez les musulmans ; car, ils ne forment pas un ensemble social ou religieux homogène et leurs orientations vont de la laïcité au fondamentalisme rigoureux. A cet effet, il faut comprendre que les sociétés sahéliennes interprètent et vivent l'islam en fonction d'une multitude d'identités locales et régionales[573].

Ainsi, les relations entre l'Etat et les autorités religieuses, certes complexes et évolutives, sont dans l'ensemble restées harmonieuses, et parfois, lorsque les dirigeants religieux vont à l'encontre, des normes historiques et font acte de politique, la réponse officielle privilégie la tolérance et le dialogue au lieu d'affrontement. Cet état des choses changera avec les mouvements fondamentalistes qui profiteront du vide institutionnel d'une autorité suprême au sein de l'Islam et des Etats, en voulant imposer des interprétations rigoristes de la pratique de l'islam.

En effet, pour les islamistes, la politique et la vie du musulman doivent reposer sur une interprétation des règles de l'Islam, où dans un Etat islamique idéal, la charia constitue la base de l'autorité politique[574]. Ainsi, ces mouvements islamistes ont toujours entretenu une vision ambigüe de la politique et du pouvoir politique, avec en général une ligne assez ambigüe, de crainte que l'engagement politique ne contraigne les membres à coopérer avec des laïcs et des non salafistes, ce qui mettrait en péril leur pureté religieuse. Pour cela, la nécessité d'associer de façon

[572] Etienne SMITH, « *Un modèle républicain pluraliste ? Les trajectoires ambigües de l'idéologie républicaine au Sénégal* », Congrès AFSP 2009, http://www.congresafsp2009.fr/sectionsthematiques/st9/st9smith.pdf
[573] Marie MIRAN, « *Vers un nouveau prosélytisme islamique en Côte-d'Ivoire : une révolution discrète* », op.cit., pp 141-142.
[574] Zachary DEVLIN-FOLTZ, « *Les Etats fragiles de l'Afrique : vecteurs de l'extrémisme, exportateurs du terrorisme* », op.cit., p 2.

volontariste les leaders des communautés locales et les autorités religieuses aux débats relatifs aux besoins et problèmes pressants revêt une grande pertinence ; plutôt que de voir dans toutes les exigences nouvelles les effets d'une radicalisation de l'islam.

Ceci suppose souvent des processus prudents de renforcement de la confiance, entre les pouvoirs publics et les autorités musulmanes. Car, au-delà des clivages religieux et ethniques tout en menant une politique plus inclusive qui renforcent la participation politique et rapprochent les citoyens de l'Etat de façon à avoir un effet dissuasif sur le militantisme[575]. Puisque, dans cette compétition qui se joue pour le contrôle du culte par l'Etat et les mouvements fondamentalistes, la lutte contre le terrorisme constitue un nouvel atout grâce auquel les détenteurs du pouvoir étatique peuvent se renforcer et étendre leur emprise.

### 2- Insurrection islamiste et sa répression étatiques

La crainte d'un islam d'inspiration djihadistes, soumis aux influences extérieures, qui radicalise un « islam noir »[576] ou confrériques, supposé plus tolérant était présente au ministère français des Colonies depuis la fin du 19ème siècle, et en particulier celui représenté par des confréries créées en Afrique du Nord, avait quasiment été érigée en doctrine officielle, entretenue jusque dans les années 1930 par les services coloniaux. Car, l'islam fut un catalyseur de la résistance à l'avancée européenne, à tel point qu'à l'exemple de Faidherbe (Gouverneur des colonies d'Afrique occidentale), ses successeurs oscillèrent entre deux positions : à savoir respecter l'exercice du culte des populations locales en nouant un compromis avec les marabouts pour mieux les contrôler, voire utiliser les chefs traditionnels pour asseoir l'influence française en leur déléguant des fonctions au sein de l'Etat colonial ; ou combattre l'islam par les armes[577].

Après les indépendances, cette crainte a continué d'agiter un certain nombre de pays ouest-africains, en particulier le Nigeria qui fut confronté à une contestation politique et sociale très virulente de la part de mouvements islamiques réformistes, notamment le mouvement Izala[578] à partir de la fin des années 1970.

Cependant, sans nier l'existence de ces risques sécuritaires, il semble opportun de relativiser l'importance de la menace islamiste au Sahel et son impact réel sur la sécurité des Etats de la région qui cherchent plus à en tirer profit qu'à lutter contre. Comme le souligne Alain Chouet,

[575] Terje ØSTEBØ, « *Le militantisme islamique en Afrique* », op.cit., p 6.
[576] V. MONTEIL, « *L'Islam noir* », Le Seuil, Paris 1964, In Vincent BONNECASE et Julien BRACHET, « *Les « crises sahéliennes » entre perceptions locales et gestions internationales* », op.cit., p 10.
[577] Martine CUTTIER, « *Les ressorts structurels de la crise au Sahel* », op.cit., p 8.
[578] Mouvement salafiste fondé au Nigeria à la fin des années 1970 pour ré-islamiser les « mauvais musulmans » suivant un modèle wahhabite et saoudien.

(ancien directeur du service de renseignement de la sécurité extérieure français - DGSE), que « *tout contestataire violent dans le monde musulman, qu'il soit politique ou de droit commun, quelles que soient ses motivations, a vite compris qu'il devait se réclamer d'Al Qaïda s'il voulait être pris au sérieux, s'il voulait entourer son action d'une légitimité reconnue par les autres, et s'il voulait donner à son action un retentissement international* »[579].

Les conflits qui secouent la région régulièrement ont aussi tendance à se développer selon une dynamique qui leur est propre. Mais parfois, l'application de mesures répressives par les pouvoirs étatiques peut conduire les membres des mouvements islamistes à lutter pour leur survie, ce qui intensifierait la violence. De même que, de telles mesures peuvent avoir pour effet de confirmer les opinions relatives à l'illégitimité de l'Etat, qui attise une insurrection.

### B- Manipulations par les extrémistes des défaillances étatiques

L'islam contemporain présente un accroissement de l'hétérogénéité et des fragmentations doctrinales, qui ont inévitablement une incidence sur les actions des militants islamistes sur le terrain. Ces groupes préconisent des interprétations extrêmement sélectives des pratiques religieux et un manque de cohérence idéologique, multipliant les points de vu de leurs responsables. De plus, ces analyses mènent à questionner la peur d'un islamisme qui se développerait en réseau sur l'ensemble de la région sahélienne ; et ceci semble souvent reposer sur l'amalgame fait entre plusieurs phénomènes, même si des liens entre les uns et les autres peuvent être interrogés. Pour cela, les analysent menés sur les différents groupes islamistes les dépeignent généralement comme un ensemble de factions disparates jouissant d'une grande autonomie d'action et de pensée les unes par rapports aux autres, tout en fonctionnant selon des logiques en grande partie locales[580].

De ce fait, des mesures dénuées de toute logique de discernement pour combattre le militantisme islamiste, prises par les autorités publiques, peuvent aussi radicaliser les membres de ces mouvements et conduire à une escalade. En effet, la désignation uniforme de tous les mouvements islamistes comme étant djihadistes, associée à des mesures simplistes et répressives, risque d'engendrer un mécontentement plus profond qui pourrait se traduire par de la violence. A l'exemple de l'appel à l'instauration de la charia dans les Etats fédérés du Nord du Nigéria qui a constitué une revendication partagée, par les mouvements religieux de ce pays, sans qu'il n'y ait nécessairement d'accord sur le niveau, l'étendue et la manière de son application par ces différents courants religieux. En ceci que, de nombreux travaux de chercheurs, sur l'instauration de la Charia

[579] In Mehdi TAJE, « *Afrique de l'Ouest : Le Sahel, une zone grise, difficilement contrôlable* », op.cit., p 4.
[580] Alain ANTIL, « *Introduction au dossier : « L'islam en Afrique, un acteur transnational »* », Revue Politique étrangère, vol. 75, n°4, 2010.

dans les Etats fédérés du Nigeria, à partir des années 1999-2000, ont montré que cette mesure, en plus d'avoir suscité un important débat public sur l'ampleur de son application, avait été favorablement accueillie par une bonne partie des populations[581]. Parce qu'elle semble aller de pair avec la lutte contre la corruption et la restauration d'un Etat fort, non pas seulement dans les domaines policiers et judiciaires, mais aussi sur les plans économique et social[582].

De ce fait, le défi dans ces contextes consiste à identifier des mesures susceptibles de rétablir l'ordre à court terme et à faire preuve de sensibilité vis-à-vis des complexités locales.

### 1- Contestations politiques au nom de l'Islam

Ces dernières décennies, certaines tendances au sein des mouvements islamistes ont appelé de façon croissante à l'établissement d'un ordre politique islamique pour qu'aboutisse la quête de pureté religieuse. C'est là un résultat des influences croissantes exercées par l'idéologie des Frères musulmans, notamment de Sayed Qutb, l'un des principaux maîtres à penser du mouvement égyptien. Ses enseignements, qui mettent l'accent sur l'engagement politique, ont ouvert la voie à de nouvelles conceptions sur les relations entre la pureté, la lutte armée et le pouvoir politique[583]. Ces influences sont très visibles au sein du groupe djihadiste du continent comme Al Shabaab ou chez les membres du groupe Boko Haram ; ainsi que chez les djihadistes du Sahel. Plus particulièrement, les membres de ces mouvements ont l'impression que l'islam est menacé par des forces extérieures, qu'il est impossible de protéger la pureté religieuse dans des systèmes politiques non musulmans et que le recours à la force est la seule issue[584].

De même que les résistances de la population à la réforme du code de la famille au Mali, mettent en évidence la complexité des enjeux de pouvoir dans les rapports avec les résistances des associations islamiques qui ont manifestée massivement leur opposition à la réforme. Ce point de vue est partagé par des simples citoyens maliens, politiques ou universitaires démontre que ces associations islamiques se veulent être les porte-paroles de la population en majorité musulmane du pays, indépendamment des partis ou des ordres religieux[585].

---

[581] Il est essentiel de rappeler ici que la vie quotidienne de la très grande majorité des populations musulmanes sahéliennes est déjà régie depuis des décennies par le droit musulman. Qu'ils s'agissent des prières, des mariages, des baptêmes, des divorces, ou encore du partage des héritages, des aumônes et des décès se font selon les règles de la charia, c'est-à-dire les règles de la « loi de Dieu ».

[582] Susan M. O'BRIEN et Etienne SMITH, « *La charia contestée : démocratie, débat et diversité musulmane dans les « Etats charia » du Nigeria* », Revue Politique africaine, n° 106, juin 2007.

[583] Quintan WIKTOROWICZ, « *Anatomie du mouvement salafiste* », Revue Conflit & Terrorisme 29, n°3, 2006, In Terje ØSTEBØ, « *Le militantisme islamique en Afrique* », op.cit., p 4.

[584] Terje ØSTEBØ, « *Le militantisme islamique en Afrique* », op.cit., p 4.

[585] Danielle JONKERS, « *Associations islamiques et démocratie participative au Mali* », op.cit., p 20.

Aussi, la quasi absence du pouvoir étatique malien dans le nord du pays, a instauré un climat propice à l'essor des groupes djihadistes contribuant à l'escalade de la violence dans cette région. Ce sont, on le notera, des militants djihadistes locaux d'Ansar Eddine et non d'AQMI qui ont été responsables de cette escalade et de la déroute des forces gouvernementales et du MNLA. Puisque, ces groupes islamistes armés se soucient davantage d'évincer des régimes présumés corrompus et d'établir un pouvoir islamique dans les contextes locaux qu'ils contrôlent, que de mener un grand djihad mondial comme le prône Al Qaïda.

### 2- Des nouvelles opportunités d'accès aux ressources pour les djihadites

Dans le nord du Mali, les rapports étroits entre les djihadistes armés et les activités de contrebande ont produit un mélange complexe d'incitations. Par exemple, il est de notoriété publique que l'émir Mokhtar Belmokhtar, utilise le produit de la contrebande au Sahel pour soutenir les populations de sa zone d'action. Toutefois, il est à signalé que la contrebande fait depuis longtemps partie intégrante de l'économie informelle de la bande sahélienne, avec des acteurs et des motivations hétérogènes, engendrant des situations où le zèle religieux se confond avec les perspectives de gain économique[586].

De l'élevage des chameaux ou de la culture des dattes à l'exploitation minière en passant par les diverses formes d'échanges intégrant les multiples trafics, l'espace saharo-sahélien représente un enjeu économique pour les acteurs impliqués dans l'insécurité de la zone. En effet, les activités extractives et leur exploitation intéresse, les Etats producteurs et les entreprises multinationales, sans oublié la main-d'œuvre recrutée sur place et/ou venue d'autres pays ou zones géographiques, les commerçants et autres prestataires de services, les populations locales[587]. A cela, s'ajoute les trafics divers (cigarettes, médicaments, aliments ou encore migrants) dont principalement le trafic de cocaïne où l'on y trouve, les cartels latino-américains, les mafias italiennes, nigérianes et ghanéennes, des membres de la diaspora syro-libanaise, certaines fractions de tribus maures, arabes et touarègues ou des ressortissants des diasporas africaines et des fonctionnaires appartenant à toutes les strates des appareils étatiques[588].

Notons, le rôle non négligeable de plusieurs puissances extérieures à la région qui se trouvent impliqués dans la zone saharo-sahélienne comme la France, les Etats-Unis ou encore la Chine. Ils détiennent dans cet espace des intérêts économiques comme l'accès aux matières premières, la

[586] Cédric JOURDE, « *Décoder les multiples states de l'insécurité au Sahel* », op.cit., p 1.
[587] Patrice GOURDIN, « *Al Qaïda au Sahara et au Sahel : Contribution à la compréhension d'une menace complexe* », op.cit., p 5.
[588] « *L'entreprise AQMI* », par Sonia ROLLEY, Slate.fr, 10 janvier 2011, op.cit., http://www.slate.fr/story/31331/aqmi-entreprise

recherche de débouchés commerciaux, … et stratégiques comme la présence de leurs militaires, l'implantation des bases militaires et des points d'appui à la lutte antiterroriste. A cet effet, l'impératif de la sécurité est devenu une source de légitimité de l'action politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays du Sahel ; car la menace terroriste permet d'asseoir un pouvoir en justifiant de la menace pour mieux étendre l'emprise que l'on a sur l'appareil d'Etat.

## Section II : Incertitudes et déstabilisations fragilisant la sécurité humaine au Sahel

L'espace sahélien contemporain repose sur une configuration liant les rapports entre milieux urbains et espaces ruraux du fait de l'intensification des moyens de communications et des transports, la concentration de pôles de production et de commerce, la circulation des marchandises et la mobilité des hommes. Alors que c'est la paysannerie qui a modelée les paysages de l'espace régional avec une diversification des systèmes agraires manifeste où l'ingéniosité des paysans et la force de travail mobilisée pour habiter des milieux désertiques à risques environnementaux extrêmes comme la sècheresse, le manque d'eau, …[589] Géographiquement, l'espace sahélien peut être découpé en zone saharienne, zone soudanienne et zone forestière. Cette classification repose sur l'abondance ou la rareté des précipitations et sur les formations végétales qui varient de la savane herbeuse, arbustive ou arborée à la forêt secondaire.

Ces sociétés sahéliennes ont pu apprivoiser la savane, de leurs rives désertiques aux bordures forestières. Elles ont délimité l'espace de parcours des populations pastorales, les terroirs à habiter et à cultiver, la brousse pour la chasse et la collecte du bois de feu. Le paysage est modelé par la sélection et l'adaptation des plantes vivrières comme le mil, le sorgho, le maïs et des arbres utiles : l'acacia, le karité, le néré, le tamarinier, le rônier, le gommier, le manguier, ... Tandis que le rythme des travaux saisonniers, de la préparation des sols aux récoltes, révèle la capacité d'anticipation des risques liées à la pluviométrie, au prix d'une pénibilité dont les femmes assurent la charge majeure avec le portage du bois et de l'eau, ou encore le pillage des grains récoltés[590].

Cependant, le problème de l'eau, de l'irrégularité de la pluie et de l'irrigation, sont des préoccupations partagées, puisque vingt-huit bassins fluviaux transfrontaliers couvrent les neuf dixièmes du territoire de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Aussi, la gestion de la savane arbustive jusqu'à la forêt tropicale place cette région au cœur des défis environnementaux majeurs de la

[589] NNamdi K. OBASI, « *Importance de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest* », In Rapport de l'Atelier de travail : *La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Lomé, 28-30 mars 2006.
[590] Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, *L'Afrique de l'Ouest : Une région en mouvement, une région en mutation, une région en voie d'intégration*, Document de travail, février 2007.

désertification et de la déforestation. Les grands bassins agricoles, cotonniers, céréaliers, sont des espaces qui ignorent les frontières étatiques ; et le souci de la sécurité alimentaire renvoie à la circulation et aux échanges déterminés par les transports et les prix des denrées. Le partage des terres et la concurrence foncière accrue par la croissance démographique dépasse les frontières nationales. La résistance aux agents pathogènes, la lutte contre les prédateurs des récoltes, l'accès à l'énergie, aux transformations des outils de production (houe, machette, culture attelée, motorisation, pompes, intrants, semences nouvelles) relèvent d'enjeux communs aux pouvoirs publics de cette région[591].

Quant-aux dynamiques démographiques et aux recompositions des populations, ils se sont accompagné de profondes transformations dont les populations ne sont pas sorties de la pauvreté et les indicateurs de développement humain restent parmi les plus bas du monde. A cet effet, la vulnérabilité est un élément omniprésent et multidimensionnel dans la région sahélienne. On la trouve en milieu rural comme en milieu urbain, dans les zones marginales comme dans les régions réputées plus favorables. A ce titre, il ne fait pas de doute que les populations vivant dans la zone sahélienne sont celles qui subissent l'incertitude naturelle et ses risques. C'est dans cette zone que les quatre périodes de très grandes sécheresses du siècle dernier (1909-1913, 1940-1944, 1969-1973, 1983-1985) ont fait le plus de ravages et de victimes[592]. Face à l'incertitude, la région du Sahel semble par ailleurs engagée dans un processus historique d'aridification du climat lié sans doute au réchauffement global, qui menace l'équilibre fragile entre les Hommes et leur milieu de vie[593].

Dans ce contexte, l'exigence de sécurité ne renvoie plus simplement à celle de l'Etat et à la protection de la souveraineté, même si la notion de responsabilité de protéger a pris une nouvelle dimension. Cette exigence de sécurité humaine apparaît au centre des préoccupations en matière de sécurité[594] de l'Etat, de son territoire et de ses institutions qui doit aller de pair avec la protection de ses populations. Ces dernières ont besoin d'être mises à l'abri de la peur et de la maladie, des menaces physiques, morales et/ou politiques.

Pour cela, la problématique de la sécurité humaine va contribuer au renouvellement des conceptions, approches et stratégies relatives à la sécurité, le tout en établissant un équilibre autour

[591] Idem
[592] Ibid, p 39.
[593] Pierre JACQUEMOT et Serge MICHAILOF, « *Le développement du Sahel et en particulier du Mali. Leçons de l'expérience, enseignement de la recherche* », Les Notes de l'IRIS, mai 2013.
[594] Yao GEBE, « *Contraintes et niveau d'intégration de la sécurité humaine dans l'agenda régional* », In Rapport de l'Atelier de travail : *La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Lomé, 28-30 mars 2006.

des questions relatives, à l'absence de maîtrise de la démographie et de la gestion spatiale, de l'insécurité alimentaire et d'un accommodement de survie pour le plus grand nombre (Paragraphe 1). Avec au pire des cas, l'impact du changement climatique annoncé (Paragraphe 2) qui aura de graves conséquences, par la multiplication des conflits internes et aux frontières pour les ressources naturelles comme l'eau ou la terre, mettant en péril les lentes avancées des pays de la région en matière de développement.

**Paragraphe 1 : La pauvreté comme cause de l'insécurité humaine**

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 par les Nations Unies, énoncent les principes et valeurs qui devraient sous-tendre les relations internationales au XXIème siècle et dégage les domaines dans lesquels les dirigeants des Etats du Sahel devraient prendre des engagements particuliers. A ce titre, les objectifs 2 : développement et élimination de la pauvreté engagent les pouvoirs publics des Etats concernés à faire davantage pour réduire la pauvreté, la faim, et pour lutter contre les problèmes de santé publique, les inégalités entre les sexes, le manque d'instruction, le défaut d'accès à l'eau potable ou encore contre la dégradation de l'environnement. Et c'est en cela que, la sécurité humaine vient ainsi contribuer au développement d'une nouvelle approche qui relie la lutte contre l'extrême pauvreté et le développement de la sécurité.

20% des naissances sont enregistrées à l'état civil dans les délais légaux, les 80% restant ne le sont pas et transforment ces enfants en des « sans-papiers » pendant leur existence. La scolarisation d'un enfant coûte très cher en raison de : fournitures scolaires, habillement, couverture sanitaire, cotisations, frais de scolarité, nourriture, ... qui sont autant de ponctions financières pour les parents[595]. Une femme qui accouche à la maternité coûte au moins deux mois de revenus à la famille en frais de suivi prénatal, trousse de toilette pour la mère et l'enfant, layette, frais d'hospitalisation, ordonnance pour couverture vaccinale pour la mère et l'enfant, changement de régime alimentaire, ... qui obligent le père de famille à vendre une partie des récoltes et/ou des animaux de la famille pour y faire face. Tous ces exemples et illustrations montrent que les personnes vivantes dans la pauvreté sont nombreuses et exclues de la jouissance de la plupart des biens et services assurant la sécurité humaine[596]. De plus, la majorité des pays de la bande sahélienne restent pauvres, malgré la richesse de leur sous-sol en ressources naturelles. En se basant sur le seuil de pauvreté correspondant à la consommation minimale par jour d'un dollar,

[595] Giliane CHERUBIN-DOUMBIA, « *African Commitments to Human Rights – A Review of Eight NEPAD Countries* », African Human Security Initiative (AHSI), 2004, www.africanreview.org

[596] Antoine Raogo SAWADOGO, « *Sécurité et sécurité humaine dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest* », In Rapport de l'Atelier de travail : *La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Lomé, 28-30 mars 2006.

plus de 45% de la population de la zone vit est en dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté est accentuée dans les zones rurales où vivent la majorité des populations sahélienne ; elle aussi multidimensionnelle puisque s'y grèvent maladies, analphabétisme, chômage, habitations précaires et indécentes, …

Les crises alimentaires qui ont affecté un certain nombre de pays du Sahel en 2004 et 2005 ont une fois de plus mis la lumière sur le niveau de vulnérabilité des populations de la région, et cela n'est pas sans accroître les risques d'apparition de maladie et leur augmentation (A). Cette vulnérabilité est elle-même le résultat d'une combinaison de facteurs à la fois conjoncturels et structurels comme la transition démographique (B) qui met la pression sur les terres cultivable et le développement des zones d'habitations qui empiètent sur ces terres.

### A- L'insécurité alimentaire et sanitaire

L'Afrique subsaharienne est confrontée régulièrement à de crises d'origine humaine ou naturelle qui compromettent gravement le développement et la sécurité de ses populations. Ces crises qui perdurent et se multiplient posent véritablement le problème de la sécurité des Etats et particulièrement la sécurité des personnes dans ces contrées. L'Afrique de l'Ouest, qui est déjà affectée par les conflits armés et une situation de marasme économique en raison de faibles taux de croissance de ces Etats membres, est confrontée aussi aux catastrophes naturelles causées par la sécheresse, les inondations ou des fois les invasions acridiennes. Les Etats les plus affectés dans cette région sont ceux de la bande du Sahel, en l'occurrence le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad dans une moindre mesure[597].

Avec les sécheresses répétées, la production agricole sahélienne n'arrive plus à assurer les besoins alimentaires des populations, ce qui provoque les mouvements de ces derniers vers des zones agricoles fertiles. Et l'on peut citer en exemple, le fait que les conflits inter communautaires dans la région naissent en parti de ces changements. A cet effet, le nord du Mali, à l'instar du reste de territoire des pays de la bande, se trouve confronté à de graves crises écologiques et les terres agricoles n'arrivent plus à produire assez pour assurer les besoins alimentaires des personnes y vivantes. Avec pour conséquence, l'exode des jeunes touaregs vers la Libye et l'Algérie qui reviendront plus tard pour venger leurs parents morts durant les différentes crises militaires qu'a connu le pays. Dans d'autres cas, c'est l'exode vers les grandes villes avec pour corollaire le

[597] Thierno Seydou GUEYE, « *Calamités naturelles et crise alimentaire : défis et état actuel des réponses en Afrique de l'Ouest* », In Rapport de l'Atelier de travail : *La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Lomé, 28-30 mars 2006.

développement des bidonvilles et de la pauvreté, où ces disparités entre les individus font naitre des inquiétudes porteuses de ruptures sociales et des violences[598].

De cycliques, les crises alimentaires sont devenues récurrentes et plus complexes, avec l'installation d'une nouvelle forme de marginalisation celle du marché. En effet, les produits alimentaires peuvent être disponibles mais inaccessibles du fait de leurs prix. Les pasteurs et agropasteurs sont particulièrement concernés comme l'a montré la crise alimentaire au Niger en 2005. Le niveau de risque alimentaire dans une bonne partie du Sahel est proche de correspondre à la vulnérabilité réelle des ménages. Ce qui tend à conforter l'idée que la sécurité passe par une connaissance approfondie des modes de régulation sociale et des formes de gestion du risque d'insécurité alimentaire.

Cependant, signalons aussi le fait que les paysans du Sahel souffrent plus des importations subventionnées des pays développés qu'ils n'en tirent des avantages, du fait que le concept de souveraineté alimentaire s'oppose à la politique agricole protectionniste des Etats européenne. Ces paysans critiquent les subventions aux exportations des pays développés, qui entraînent des dumpings mettant en danger la survie de leurs agriculteurs de subsistance, où les crises alimentaires sont devenues endémique dans plusieurs régions du Sahel, notamment au Niger, au Mali et à l'Ouest du Tchad ces dernières années…[599]

### 1- Malnutrition et sous-alimentation

La malnutrition et la sous-alimentation sont en générale associées à des facteurs comme : la pauvreté, la faiblesse des rendements agricoles et les facteurs climatiques erratiques auxquels s'ajoutent les conflits armés, l'exode rural, … A cet effet, un aspect important de l'état critique de la situation nutritionnelle concerne la situation des enfants dans la bande sahélienne, à tel point que l'on a parlé d'une « *crise nutritionnelle infantile sans précédent* ». De septembre à novembre 2005, l'Unicef a mené une série d'évaluation nutritionnelle rapide au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie, ainsi que des révisions approfondies des enquêtes nationales du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad[600]. Les évaluations et les révisions montrent que dans

[598] Antoine Raogo SAWADOGO, « *Sécurité et sécurité humaine dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 44.
[599] Bouriche RIADH, « *Transformation dans le concept de sécurité et nouvelles menace sécuritaires au Sahel* », In Horizon de la géostratégie : *Terrorisme, le Sahel de tous les enjeux*, mars 2010.
[600] FAO/GIEWS Global Watch « *Niger Assessment – Putting the 2005/06 Season in Proper Context* » du 7 décembre, http://www.fao.org/giews/english/shortnew s/niger051207.html

ces pays, il existe des crises nutritionnelles sévères chez les enfants et la malnutrition est à l'origine de 52% de la mortalité infantile[601].

Dans les pays développés, la sécurité alimentaire représente l'accès à une nourriture saine et équilibrée, pour préserver la santé du consommateur ; alors qu'au Sahel, la sécurité alimentaire représente le simple fait d'avoir accès, chaque jour, à des repas à base de céréales. De ce fait, les réponses aux crises alimentaires au Sahel sont déterminantes dans la gestion des crises sécuritaires, du fait de l'implication croissante de tous les acteurs dans la prévention et la gestion des crises alimentaires, qui témoigne de la nécessité d'un renforcement des capacités locales pour une gestion plus souveraine de l'insécurité alimentaire, cela bien évidemment pour pouvoir contrer les menaces sécuritaires au Sahel[602].

Dans ce contexte, la malnutrition s'explique par différentes raisons, d'abord par les procédés agricoles rudimentaires non mécanisés utilisés encore de nos jours ; puisque dans nombre de régions rurales du Sahel on est resté à une économie familiale d'autosubsistance, par nature très vulnérable aux aléas climatique et géopolitique. En conséquence, les techniques agricoles sont inadaptées aux variations climatiques et dans de nombreuses zones sahéliennes, les faibles rendements agricoles des terres cultivables n'encouragent pas l'utilisation de procédés plus performants et mieux respectueux d'un développement durable

Pour cela, la prévention et la gestion par les Etats sahéliens des crises alimentaires en tentant d'apporter des réponses adéquates aux attentes des populations victimes passe par la mise en œuvre de mesure aussi bien d'urgence que structurelle indispensable.

### 2- La prolifération des pandémies

Si des progrès notables ont été enregistrés dans certains pays et pour certaines pathologies comme la poliomyélite, la situation sanitaire de la région sahélienne reste préoccupante, puisque la région est encore empêtrée dans la pauvreté et fait face à une double charge de morbidité en augmentation croissante, aux troubles sociaux et à des catastrophes naturelles ou provoquées par les conflits armés, …

Le VIH/Sida, le paludisme, la tuberculose, … constituent des facteurs en constante augmentation d'insécurité humaine en l'Afrique de l'Ouest dont le Sahel constitue une importante composante démographique. Avec 10% de la population mondiale, la zone subsaharienne compte « *quatre*

[601] En d'autres termes, la moitié des enfants qui décèdent dans ces pays meurt de malnutrition infantile soit 280000 décès d'enfants chaque année dus à la malnutrition infantile.
[602] Afrique verte, *la sécurité et la souveraineté alimentaires au Sahel*, Document publié par le site www.afriqueverte.org

*millions de décès du fait du sida, du paludisme et de la tuberculose […] soit 66% de la charge de morbidité liée à ces maladies.* »[603]

Dans les pays les plus gravement touchés, ces pandémies frappent surtout les élites urbaines adultes, sapant les forces de l'Etat et ruinant l'apport économique de ce qui devrait être le groupe le plus actif de la population. Le nombre croissant de femmes et de jeunes filles infectées menace aussi la production alimentaire et agricole. Si la tendance n'est pas inversée, certains de ces pays risquent de sombrer sous le poids conjugué de la pauvreté et du VIH/Sida[604].

Le VIH/Sida a effacé les progrès réalisés dans la baisse du taux de mortalité infanto-juvénile, et réduit à néant le gain d'espérance de vie réalisé au cours de trois dernières décennies du XXème siècle, avec une espérance de vie de 47 ans dans la région. Cette mortalité est beaucoup plus marquée chez les tranches d'âge de 20 à 40 ans, soit plus de 20 fois plus élevée que dans les pays industrialisés[605]. Aussi, le VIH/Sida attise également d'autres épidémies d'importance mondiale spécifiquement la tuberculose qui est devenue une cause majeure de décès, non seulement parmi les porteurs du sida mais aussi parmi les membres de leurs familles et de leurs proches séronégatifs. La prévalence de la tuberculose est de 492 cas pour 100000 habitant soit 27% de la charge de morbidité dans le monde[606].

Cependant, la lutte contre le VIH/Sida et le financement des programmes de vaccination ne peuvent, malgré leur rôle fondamental, absorber la totalité de l'aide au secteur de la santé, qui doit aussi assurer la réhabilitation du système sanitaire et son fonctionnement normal. Car, il n'est pas raisonnable de voir le personnel des projets de lutte contre les pandémies circuler en voiture climatisé, alors que les matériels de soin des hôpitaux et des centres de santé sont hors d'usage dans la plupart de cas.

A cela, ajoutons la persistance ou la recrudescence des maladies infectieuses qui tient du contexte socio-économique et politique local : la carence en équipements sanitaires et médicaux de base, le manque d'accès à l'eau potable ou non polluée, le faible accès aux soins, l'insuffisance de la politique de prévention et de protection de la santé… sont les causes premières de mortalité des populations du Sahel. Et la différence de vulnérabilité entre les populations urbaines et rurales est

[603] Massaër DIALLO, « *La sécurité en Afrique de l'Ouest : enjeu de gouvernance et de développement* », op.cit., p 8.
[604] Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, Assemblée Générale, Nations Unies, A/59/565, 02 décembre 2004.
[605] Thérèse N'DRI-YOMAN, « *Les dimensions sanitaires de la sécurité : le défi des pandémies au niveau sous régional et l'état des réponses intégrées en Afrique de l'Ouest* », In Rapport de l'Atelier de travail : *La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Lomé, 28-30 mars 2006.
[606] Idem

révélatrice de l'importance des paramètres énumérés, puisque les citadins bénéficiant du peu des conditions d'hygiène et d'assainissement, présentent en général une mortalité plus faible que les ruraux.

### B- Les défis de la transition démographique

Le Sahel est une région où a commencé tardivement la transition démographique. Une multiplication non régulée de la population va se répercuter sur les équilibres internes déjà fragiles de ces pays dans un avenir proche. Le nombre d'enfants par femme y est encore de 7,2 au Niger, qui est le taux de fécondité le plus élevé au monde, nettement supérieur au taux de fécondité africain moyen de 5,5 sachant aussi que le respect du scénario selon lequel l'Afrique sera peuplée de 1,8 milliard d'habitants en 2050 suppose un taux de natalité de 2 enfants par femme à cette échéance. Le Mali, avec un taux de 6,4 arrive au deuxième rang, la Mauritanie n'est pas plus mieux placée, avec un taux de 4,6[607].

En d'autres termes, si l'Afrique, d'une manière générale peu densément peuplée, doit affronter un défi démographique majeur, celui qui est posé dans la région du Sahel est particulièrement aigu, puisque la population de l'ensemble de la bande sahélienne devrait doubler d'ici à 2040 pour atteindre 150 millions d'habitants[608]. Les répercussions seront fortes et violentes sur les équilibres internes actuels, fragiles, et auront consécutivement un impact très négatif sur les capacités des Etats à réaliser les réformes nécessaires permettant leurs développements.

Dans les villes de la région, les jeunes ne trouvent pas d'emploi alors que les périphéries se couvrent de bidonvilles et d'habitats spontanés où les conditions de vie sont insalubres. Dans les zones rurales, les surfaces cultivées ne suivent pas l'accroissement de la population ; tandis que l'agriculture ne se modernise pas, entrainant la détérioration des écosystèmes qui mène à des multiples crises comme on le constate souvent dans la zone.

Pour cela, la transition démographique semble être, bloquée à ses premières étapes où la forte baisse de la mortalité est encore faiblement contrebalancée par la diminution de la natalité. Les pays sahéliens dans leur ensemble enregistrent, en effet, le taux de natalité le plus élevé ainsi que le niveau de mortalité le plus élevé au Monde. Ils connaissent, en conséquence, le taux de

[607] http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.TFRT.IN/countries?display=default
[608] Mehdi TAJE, « *Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel* », op.cit., p 3.

croissance naturelle de la population le plus rapide, soit 3% d'accroissement annuel, pour un taux moyen de croissance de 1,7%, à travers le monde[609].

La rapidité de l'explosion démographique n'a pas permis la mise en place d'instances régulatrices, de sorte que les priorités de survie immédiate ont pu conduire à une exploitation inconsidérée de milieux fragiles où la zone arborée locale est soumise à d'intenses défrichements et aux conséquences néfastes d'une déforestation excessive, alors que le Sahel est menacé par la désertification. Toutefois, rappelons que la vulnérabilité est un phénomène omniprésent et multidimensionnel dans les pays sahéliens et ouest-africains. On la trouve en milieu rural comme en milieu urbain, dans les zones marginales comme dans les régions réputées plus favorables. Et, il ne fait pas de doute que les populations vivant dans la zone sahélienne sont celles qui payent le plus lourd tribut à l'incertitude et au risque.

### 1- Croissance rapide et incontrôlé des Villes

L'urbanisation rapide observée dans un premier temps en Amérique latine et de nos jours en Asie et en Afrique affaiblit la cohésion sociale. Chômage, inégalités structurelles et accès élargi aux marchés des armes et des drogues illicites sont autant de facteurs qui fragilisent la cohésion sociale et accroissent la vulnérabilité aux réseaux criminels et aux terroristes. Pour cela, la région du Sahel est, avec le reste de l'Afrique subsaharienne, la région la plus jeune du monde, puisque 56% de sa population a moins de 20 ans et 65%, soit près des deux tiers, moins de 25 ans. Une situation qui a évidemment des conséquences importantes en termes de coûts de scolarisation, de formation et d'encadrement sanitaire… De plus, mieux formés que leurs aînés, les jeunes sahéliens sont aussi majoritairement des citadins et les villes sont les lieux qui les relient au monde.

Aussi, selon les analyses de l'Agence des Nations Unies pour l'Habitat, les villes ouest-africaines et sahéliennes ont absorbé les deux tiers de la croissance démographique enregistré depuis 1960. Elles accueillent aujourd'hui 45% de la population[610]. Cette croissance urbaine s'est principalement nourrie dans un premier temps de mouvement de population en provenance du monde rural résultant à la fois d'un facteur d'attraction et d'un facteur de répulsion. Mais, ce ne sont plus les apports extérieurs de population qui sont la principale cause de la croissance des

[609] Jean-Michel SEVERINO et Olivier RAY, *Le temps de l'Afrique*, Odile Jacob, mars 2010, In Rapport d'Information par la Commission des Affaires Etrangères sur : « *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne* », Assemblée Nationale française, n°4431, Paris, mars 2012.

[610] La croissance urbaine n'est plus aussi rapide que dans les années 70 et 80 mais elle se poursuivra et il est probable que la population des villes représentera autour de 60 % de la population totale à l'horizon 2020/2025.

villes, mais plutôt les naissances en milieu urbain à hauteur de 70% environ qui maintienne la dynamique[611].

### 2- Les difficultés de la sécurisation urbaines

Suite aux longues périodes de sécheresse et hausse de température, de millier d'agriculteurs ont quitté les campagnes pour rejoindre les villes. Mais, le manque de travail en milieu urbain a mené ces migrants à habiter dans des bidonvilles, avec leur lot de maladie comme le paludisme, la tuberculose ou le choléra. L'arrivée de ces populations dans ces villes du Sahel, consistera aussi en une urbanisation de la pauvreté rurale, par l'installation précaire dans des zones sans accès aux services de base, sans assainissement ni eau ni électricité et exposés aux risques naturels comme les inondations[612]. De même que ces installations anarchiques contribueront à favoriser l'exode rural et la criminalité en milieux urbains tout en entretenant des troubles sociaux.

A cet effet, plusieurs mondes coexistent au sein des villes du Sahel, avec une ville formelle, planifiée et à l'autre extrémité, un habitat très précaire et peu structuré, qui rassemble également la majorité de la population. Il en résulte une très faible prise en compte des besoins spécifiques de ces populations, par les pouvoirs publics et une explosion de violences urbaines dans ces parties de villes. Des situations favorables au développement du crime organisé et aux recrutements des futurs djihadistes, conséquence de plusieurs facteurs, allant du sentiment d'exclusion sociale, au fait d'un sentiment d'injustice, d'aliénation et au désespoir d'être abandonné à son sort. Pour les jeunes de ces zones urbaines, sans emploi ni perspectives d'avenir, aux périphéries des capitales, les groupes criminels et les groupes religieux sont une source inespérée d'insertion sociale et de substantielle revenus, qui profite aux groupes armés et aux mouvances djihadistes d'attirer les plus désespérés.

Toutefois, une frange de la jeunesse urbanisée se distingue aussi par le renouvellement des formes d'expression politique et de contestation pacifique, comme l'illustre les cas des mouvements sociaux autour des collectifs « Y en a marre »[613] au Sénégal ou « Le balai citoyen »[614], au Burkina Faso.

---

[611] Jean DUFOURCQ (sous la dir), *Les défis stratégiques africains : exploration des racines de la conflictualité*, op.cit., pp 7-9.
[612] Philippe AMBROSI et Stéphane HALLEGATE, *Changement climatique et enjeux de sécurité*, Document de travail du Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement- CIRED, septembre 2005.
[613] « *Indignation : Vu du Sénégal – Génération Y en a marre* », Le Courrier international, mars 2013, http://www.courrierinternational.com/article/2013/03/07/vu-du-senegal-generation-y-en-a-marre
[614] « *Burkina : "Le balai citoyen" veut nettoyer chez Compaoré* », par Kardiatou TRAORE, Afrik.com, 25 juillet 2013, http://www.afrik.com/burkina-le-balai-citoyen-veut-nettoyer-chez-compaore

**Paragraphe 2 : L'impact du changement climatique**

Le lien entre sécurité des Etats et l'environnement découle de la capacité croissante de l'Homme à influer sur les écosystèmes et le climat. De même, le concept de sécurité s'est élargi en prenant en considération des dimensions non-militaires, au risque de se diluer. La sécurité environnementale résulte de cette évolution et recoupe deux types de risques : en premier, la sécurité de l'environnement en lui-même (atmosphère, espèces végétal et animal, écosystème, …) et en second, l'influence de l'environnement sur la sécurité des personnes, des Etats et des relations internationales[615].

L'élévation des températures, le niveau d'humidité, les rayonnements ultraviolets et l'élévation du niveau du $CO^2$ auront des conséquences néfastes en diminuant la production des aliments et en appauvrissant leurs qualités. La diminution du débit des cours d'eau, des réserves des lacs et des nappes phréatiques va être générale. La récurrence des sécheresses dans l'une des régions parmi les plus sensibles de l'Afrique est attribuée au déficit pluviométrique enregistré sur de longues périodes. Ce qui favorise la désertification qui est constante sur le long terme. Selon les Nations unies, le désert du Sahara aurait gagné un million et demi d'hectares par an pendant la décennie 2000. Même si l'irréversibilité de cette progression est discutée par certains climatologues qui considèrent que la thèse de l'avancée du désert est excessivement simplificatrice[616].

Le GIEC estime que d'ici 2020 entre 75 et 250 millions d'africains seront exposés à un risque accru de stress hydrique, dont un nombre important le seront au Sahel[617]. Les conflits existant entre les exigences humaines et celles de l'environnement quant aux ressources en eau seront par la force des choses intensifiés. L'augmentation et la concurrence des demandes, ainsi que l'accroissement de la population, vont probablement aggraver les problèmes d'eau dans les zones urbaines et rurales. Les capacités des infrastructures de stockage et de fourniture des principales zones urbaines seront souvent dépassées, et les phénomènes extrêmes entraînant des dégradations matérielles, comme les inondations, ne feront qu'aggraver la situation.

Le manque d'infrastructures et des écosystèmes fragiles seront de lourd handicap, pour les Etats de la région sahélienne qui devront aussi lutter contre la marginalisation et le chaos qui les menace où des pans entiers de la population évolueront en marge du développement, déconnectés des grands systèmes mondiaux. Les problèmes environnementaux sont rarement pris en compte dans

[615] Alexandre TAITHE, *« Changement climatique et sécurité des Etats : un lien opérationnel à construire localement et à moyen terme* », Note de la Fondation pour Recherche Stratégique, 3 octobre 2007.
[616] Pierre JACQUEMOT et Serge MICHAILOF, « *Le développement du Sahel et en particulier du Mali. Leçons de l'expérience, enseignement de la recherche* », op.cit., p 5.
[617] Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, op.cit., pp 28-29.

les stratégies de sécurité, de développement ou d'aide humanitaire. En outre, la protection de l'environnement à l'échelle mondiale manque de cohérence. Dans la plupart des cas, on n'a pas assez pris en compte les changements climatiques, la déforestation et la désertification (A) des zones vulnérables comme le Sahel ; mais plutôt une course à l'exploitation des ressources naturelles existantes (B).

### A- La dégradation des ressources environnementales

La croissance démographique forte de la population du Sahel qui a presque doublé en 50 ans, a entraîné un déséquilibre entre les besoins des Hommes et les ressources naturelles disponibles, le tout en fragilisant les écosystèmes naturels. Les populations du Sahel sont en surnombre par rapport aux ressources disponibles, ce qui entraîne une dégradation des ressources, une sous-alimentation et une pénurie alimentaire chronique avec des cas de sécheresse répétée, d'invasion acridienne, et de conflits armés.

En se superposant aux tendances socio-économiques des Etats de la zone, le changement climatique pourrait aggraver la situation des populations des pays sahélien en développement. Ces populations pratiquent une agriculture vivrière dont l'excédent assure un peu de revenu aux familles, qui sont établis sur des terres aux rendements faibles. L'épuisement des sols, l'absence de nouvelles terres, la déforestation et l'érosion, les risques accrus de pénurie d'eau tendent à remettre en cause leur subsistance quotidienne et le changement climatique devrait y contribuer en accélérant la tendance[618].

Le taux d'accroissement de la population est proche de 3% par an, ce qui fait que la population double tous les 25 ans avec des variations par pays. Et face à l'insuffisance des ressources disponibles, les populations du Sahel doivent migrer vers la ville ou l'étranger, entrainant d'autres problèmes. Par exemple : le départ vers la ville signifie souvent la marginalisation et le chômage de ces personnes, une nouvelle pauvreté et une nouvelle forme d'exclusion[619].

L'avancée du désert et la raréfaction des ressources en eau ont un autre impact majeur sur la dégradation des terres arables et la productivité de ces terres agricoles. Pour les couches de populations pauvres plus particulièrement touchées par le changement climatique dans les régions rurales sahéliennes, le déclin de la production alimentaire sous l'effet de l'évolution du climat constitue un facteur de menace particulièrement préoccupant. Cette question de la désertification est, au côté de la réduction de la biodiversité, un des thèmes centraux du développement mais sans

[618] Philippe AMBROSI et Stéphane HALLEGATE, « *Changement climatique et enjeux de sécurité* », op.cit., pp 7-8.
[619] Philip HEINRIGS, « *Incidences sécuritaires du changement climatique au Sahel : perspectives politiques* », Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), 2010, http://www.oecd.org/fr/csao/publications/47234529.pdf

avoir le même retentissement et sans susciter la même mobilisation puisqu'il ne concerne qu'indirectement les pays industrialisés.

### 1- Sécheresse et désertification

La dégradation des terres au Sahel revêt un caractère complexe où se mêlent l'action de la nature et notamment la sécheresse et celle des hommes. L'analyse de l'évolution de la pluviométrie au Sahel montre un déficit pluviométrique chronique sur une période quasi-continue de plus de 25 ans qui touche l'ensemble du Sahel, mais tout particulièrement la partie Ouest du Sahel[620]. Les agriculteurs ont dû étendre les surfaces cultivées pour combler la baisse des rendements, afin de faire face aux besoins plus importants dus à l'accroissement de la population. Le tout avec pour conséquence, une disparition progressive de la végétation et une dégradation physique des sols qui aboutit à une apparition et une extension de sols dénudés et recouverts de croûtes d'érosion.

Aux alternances de périodes humides et sèches que le Sahel a régulièrement connues au cours du dernier siècle, succèdent désormais des sécheresses graves et durables qui, outre leur intensité, repoussent les limites des zones humides vers le sud. Cela a notamment été le cas au milieu des années 1980, où après une reprise partielle des précipitations durant les décennies suivantes, malgré tout insuffisantes, sera marquée par un net déficit pluviométrique qui va entraîner la chute de près de 40% la production agricole des paysans de la zone sahélienne[621]. Des déficits qui selon les projections devront s'aggraver à l'avenir, dans le contexte de réchauffement climatique. Or, comme le souligne un rapport de l'UEMOA : « *les changements climatiques constituent une menace de taille pour la croissance du secteur agricole et l'atteinte de la sécurité alimentaire dans l'espace UEMOA. C'est l'ensemble des écosystèmes terrestres, côtiers, marins et des systèmes humains qui seront affectés par les effets négatifs du changement climatique.* »[622]

Les conséquences de la désertification seront par ailleurs multiples, tant sur l'environnement que sur les populations, le Sahel étant l'une des principales zones affectées à ce titre. D'autant que, si l'équilibre fragile entre population et disponibilités alimentaires a toujours été menacées au Sahel, terre de famines récurrentes, l'avenir paraît plus redoutable que le réchauffement climatique aura des effets majeurs sur les activités agricoles avec la baisse considérable du rendement de certaines

[620] Edwige BOTONI et Chris REIJ, *La transformation silencieuse de l'environnement et des systèmes de production au Sahel*, Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel – CILSS, 2012, http://cilss.bf/IMG/pdf/Rapport_Synthese_Etude_Sahel_Final.pdf
[621] Banque ouest africaine de développement (BOAD), *Changements climatiques et sécurité alimentaire dans la zone UEMOA : défis, impacts, enjeux actuels et futurs*, rapport final, juillet 2010.
[622] Idem

productions comme les céréales ou le sorgho[623]. Aussi, seules 4% des terres arables de la région sont irriguées, auquel s'ajoute une réduction drastique des pâturages et la détérioration des conditions pastorales (déficit fourrager, problèmes d'abreuvement, augmentation des mouvements de transhumance, …), soit autant de facteurs qui concourent à exacerber les conflits entre les populations[624].

### 2- Incidences des phénomènes climatiques sur la population

L'explosion démographique aura des incidences sur l'équilibre précaire entre les Hommes et les ressources disponibles à leurs besoins dans un environnement fragilisé par l'insuffisance hydrique. En effet, au Sahel, les systèmes de production sont fortement tributaires des pluies où l'agriculture vivrière est pour l'essentiel pluviales et l'élevage transhumant, ce qui explique l'impact direct de la variabilité climatique sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Cette dépendance est renforcée par la prédominance de l'activité agricole comme moyens de subsistance. Environ les deux tiers de la population dépendent de l'agriculture, avec peu, voire aucune diversification d'autres sources de revenus[625].

En plus de l'impact direct de la variabilité du climat, l'analyse des crises alimentaires et des conflits localisés de faible ampleur, en particulier les conflits agropastoraux entre agriculteurs sédentaires et pasteurs nomades, pointe un second type de relation entre la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, le climat et la sécurité[626]. Des modifications progressives et soudaines des systèmes de subsistance peuvent, combinées à des variables économiques, sociales, religieuses et politiques, créer des tensions. Même si les variables socio-économiques et politiques aient été reconnues comme étant les facteurs déterminants de l'apparition de tensions, ces variables peuvent être influencées par des facteurs climatiques. De même, que de crises alimentaires peuvent être causées ou aggravées par des facteurs politiques et une mauvaise gouvernance à l'exemple de la famine de 1984 en Ethiopie et de celle 2011 dans une partie du Niger.

Le caractère soudain et imprévisible d'un événement et de ses impacts conditionne la capacité de la population à y faire face et à s'adapter ; tandis que des événements extrêmes comme la sécheresse ou une inondation peuvent provoquer la perte subite des moyens de subsistance. Ceci amoindrit la capacité d'adaptation de la population avec pour effets particulièrement graves les cas

[623] Pierre OZER, Yvon-Carmen HOUNTONDJI, Abdoul Jelil NIANG, Salifou KARIMOUNE, « *Désertification au Sahel : historique et perspectives* », Bulletin de la société géographique de Liège, avril 2010.
[624] Ibid, pp 76-77.
[625] Philipp HEINRIGS, « *Incidences sécuritaires du changement climatique au Sahel : perspectives politiques* », op.cit., pp 19-20.
[626] *Conflits agropasteurs dans le sud-ouest du Burkina Faso ; Le conflit sénégalo-mauritanien*, Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, 2010, http://www.oecd.org/fr/csao/publications/47234529.pdf

des famines qui s'en suivent souvent. Ce qui du point de vue de la sécurité humaine, appellent une attention particulière. Les répercussions de ces facteurs de vulnérabilité se font sentir au niveau de la paupérisation des ménages, l'effritement de la solidarité et du tissus social, la perte de confiance et la méfiance réciproque entre et au sein des communautés sahéliennes. Les incertitudes climatiques ont des influences sur la dynamique des systèmes agraires, auxquels les paysans de l'espace sahélien essayent de contre pour préserver et maintenir leurs moyens d'existence[627].

### B- Des ressources naturelles disputées

La fragilité écologique de l'espace sahélien, caractérisée par des cycles de sécheresse et la raréfaction des zones pastorales suite à la pression foncière exercée par les agriculteurs, a figuré parmi les facteurs déterminants des rébellions Touaregs du début des années 1990 au Mali et au Niger[628]. Au Niger plus particulièrement, la surexploitation des rares ressources en eau par les entreprises minières exploitant l'uranium, constitue une menace durable pour l'économie pastorale, principale source de revenus des communautés touarègues, peul et kounta[629].

En effet, le Sahel dispose d'un réel potentiel en ressources énergétiques et en matières premières. Avec les hydrocarbures, la région disposerait de plus de 60 milliards de barils de réserves pétrolières. Il y a aussi l'uranium, où le Niger, avec près de 8% de la production mondiale, se place au cinquième rang. Les exportations représentent la moitié des revenus du pays qui table avec la relance de la production de la mine d'Arlit et l'ouverture de la mine d'Imouraren, le placeront au 2$^{e}$ rang mondial des producteurs, conduisant à aiguisé la compétition entre pays consommateurs[630].

Parmi les autres matières premières présentes dans le sous-sol sahélien, domine l'important gisement de minerai de fer de la Mauritanie, premier fournisseur de l'Union Européenne, et l'or du Mali, troisième producteur de ce métal sur le continent africain[631]. A cet effet, la Chine s'intéresse beaucoup au pétrole du Sahel, et en particulier à celui du Soudan où la China National Petroleum Compagny (CNPC) a investi, depuis 1999, près de 15 milliards de dollars dans le développement des champs pétroliers. De plus, des sociétés chinoises négocient l'exploitation des champs pétroliers d'Agadez et leur acheminement vers Zinder, où sera construite une raffinerie pour la

[627] Hubert N'DJAFA OUAGA, « *Perceptions paysannes de la variabilité et des changements climatiques* », In *Le Sahel face aux changements climatiques*, Centre Régional AGRHYMET, Comité permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel – CILSS.
http://www.agrhymet.ne/PDF/BM2010/specialChC.pdf
[628] Michel LUNTUMBUE, « *Comprendre la dynamique des conflits. Une lecture synthétique des facteurs de conflits en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 9.
[629] Priscilla SADATCHY, « *Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ)* », Fiche Documentaire, Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 3 novembre 2011.
[630] Martine CUTTIER, « *Les ressorts structurels de la crise au Sahel* », op.cit., p 3.
[631] Idem

consommation locale[632]. Aussi, les prospections et l'exploitation de puits de pétrole ont commencé dans le bassin de Taoudéni, partagé entre l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Rappelons qu'en Mauritanie, des majors pétroliers occidentaux explorent de nouveaux gisements, de même qu'au Tchad où Exxon mobil exploite les gisements de la région de Doba[633].

La zone sahélienne, au cours des dernières décennies, a donc vu se multiplier les acteurs internationaux ; et aux rivalités d'intérêts stratégiques et économiques entre Etats occidentaux ou émergents se superpose la concurrence entre sociétés étatiques ou privées, dont les autorités locales profitent ou pâtissent, singulièrement dans les secteurs de l'énergie et minier.

### 1- Le sous-sol de la région riche en ressources naturelles

Le Sahel dispose de ressources naturelles, mais il n'existe pas de véritable tissu industriel. Ces ressources naturelles, qui sont : l'aluminium, le cuivre, le platine, l'or, les diamants… et énergétiques : l'uranium, le pétrole, le gaz et le charbon constituent quasiment les seules sources d'activité économique des pays de la zone. Le sous-sol des pays sahélien regorge de ressources, même si toutes ces ressources sont loin d'être exploitées, alors que de larges pans de la zone doivent encore être explorés. Le Mali est le troisième producteur aurifère du continent après l'Afrique du Sud et du Ghana, de même que l'or est ainsi la troisième source de revenus d'exportation de ce pays après le coton et le bétail sur pied. Le Mali dispose également de gisements identifiés de minerais de fer, de bauxite, de phosphate et de marbre[634]. Tandis que, les ressources du Niger sont plus limitées et consistent surtout en d'importants gisements d'uranium. Ce minerai représente aujourd'hui près de la moitié des exportations du pays.

Le Tchad dispose du pétrole et ce produit a profondément modifié l'économie du pays avec la mise en valeur des gisements pétroliers au sud à partir de 2005, qui sur fond de hausse des prix du brut, a multiplié les ressources budgétaires du pays. Quant à la Mauritanie, les exportations de minerai de fer et d'or ont représenté 2,2 milliards de dollars en 2011. Ce pays produit également 7000 barils de pétrole par jour, un chiffre en baisse même si plusieurs sociétés pétrolières ont entrepris des programmes d'exploration de nouveaux gisements[635].

---

[632] Christophe-Alexandre PAILLARD, « *Les ressources naturelles : entre développement et prédation* », In *L'Afrique subsaharienne d'une crise à l'autre*, Actes de la journée d'étude du 05 février 2012, Fondation pour la Recherche Stratégique.
[633] Jean DUFOURCQ (sous la dir), « *Les défis stratégiques africains : exploration des racines de la conflictualité* », op.cit., p 138.
[634] Rapport sur le développement dans le monde, *Conflits, sécurité et développement*, Abrégé, Banque Mondiale, Washington, 2011.
[635] Ibid, p 35.

Alors que, ces pays n'ont pas la capacité de mettre en valeur leurs ressources naturelles, dont se chargent des sociétés étrangères, ce qui induit des conflits pour l'usage des revenus tirés de ces ressources et une lutte feutrée entre les puissances mondiales pour le contrôle de ces dernières.

### 2- Des conflits localisés pour l'usage des ressources naturelles

Les liens entre la présence de ressources naturelles et l'éventualité de crise dans les pays sahéliens peut-être aussi évident que diffus. S'il est avéré que la présence d'importantes ressources naturelles dans une région augmente la probabilité des conflits du fait de l'absence de redistribution des revenus tirés de leur exploitation, une incertitude demeure à propos de son importance dans l'échelle des priorités des belligérants.

Pour cela, la région du Sahel suscite un certain nombre de convoitises, pas du fait que la zone est plus importante que les autres régions productrices, comme le Moyen-Orient ; mais parce que les équilibres, sur les marchés internationaux, entre l'offre et la demande sont de plus en plus obtenus grâce à la production africaine en croissance. La valeur de cette production est donc relative, mais sa fonction d'équilibrage lui confère une réelle importance[636].

Cependant, au-delà de l'exploitation des ressources, le contrôle de leurs circulations est également un motif de vives rivalités dans le but de sécuriser les sources d'approvisionnement en matières énergétiques et minérales. Les Etats-Unis, les pays de l'UE et la Chine s'impliquent particulièrement dans cette entreprise, au risque de mener des actions concurrentes exacerbant les tensions dans cette zone. Les premiers, par exemple, ont construit un oléoduc pour acheminer le pétrole tchadien jusqu'au Golfe de Guinée ; alors que la Chine souhaiterait relier les champs pétrolifères tchadiens à ses oléoducs au Soudan, pays dans lequel elle est très présente. Quant à l'UE, elle porte un vif intérêt au projet du « Trans-saharian Gas Pipeline », un gazoduc devant relier le Nigeria à l'Algérie pour alimenter l'Europe[637].

Dans ce contexte de rivalités et interventions de puissances étrangères défendent leurs intérêts stratégiques en jeu, les pays du Sahel doivent aussi faire face à un facteur d'instabilité non négligeable, à savoir que l'exploitation de ces naturelles causes des dégâts à l'environnement déjà fragile de la région. Une dégradation qui en l'absence de mesures adéquate de la part des gouvernements peut déclencher et/ou alimenter de violents conflits. A l'exemple des rébellions touarègues au Mali et au Niger qui ont pris leurs racines, au moins en partie, dans les graves sècheresses qui touchèrent les deux pays dans les années 1970. Ces sècheresses avaient provoqué

[636] Christophe-Alexandre PAILLARD, « *Les ressources naturelles : entre développement et prédation* », op.cit., p 31.
[637] Mehdi TAJE, « *Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel* », op.cit., p 4.

les déplacements massifs des populations à la fois dans leurs propres pays ainsi que dans les pays limitrophes[638].

Il est évident que les faits ci-dessus exposé, impliquent que la majeure partie de la menace sécuritaire inhérente à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles est due à la gestion inappropriée par les gouvernements des pays du Sahel, faute de planification et surtout par les manquements en matière de prévention.

❖

Face à ces multiples défis exprimés en termes de besoins élémentaires, il faut développer des stratégies tant à l'intérieur des Etats en proie aux crises politiques et humanitaires ; car, il est peu réjouissant de constater que le Sahel compte la plupart des pays les moins avancés du monde. Environ 55% d'habitants de la sous-région survivent avec moins de 1 dollar par jour. Les montants disproportionnés alloués parfois par certains Etats à l'acquisition des moyens qu'ils estiment nécessaires pour leurs défense et sécurité peuvent priver leurs citoyens des ressources dont ils ont besoin pour améliorer leurs niveaux d'instruction, de santé, d'alimentation et de protection de l'environnement, ainsi que les infrastructures et les services requis pour améliorer la sécurité et la dignité des personnes.

Dans ce contexte, l'exploitation des ressources naturelles n'est pas synonyme de développement, puisque, dans la plupart de situations, les bénéfices que génèrent ces exploitations sont confisquée par les détenteurs du pouvoir ou employé à d'autres buts que le bien-être des populations. De plus, l'économie de rente rend les pays concernés dépendants de la conjoncture internationale et cela nuit aussi au développement de la diversification économique. Sans oublié la compétition engagée entre les pays du Nord et les pays émergents pour s'approprier les richesses minières et pétrolières du Sahel.

Par ailleurs, rappelons que la région connaît un niveau de dégradation de l'environnement sans précédent, allant de la pollution des eaux dans la région du delta du niger, au Nigeria, à la désertification progressive de la ceinture verte du Sahel qui s'étend sur plusieurs pays de la région. Tous ces facteurs maintiennent la population dans une extrême pauvreté et un dénuement total, en laissant aux jeunes un sentiment de profonde injustice. Le chômage est grandissant et la jeunesse perd ainsi tout espoir d'un lendemain meilleur devient par conséquent sensibles à toutes les aventures à caractère insurrectionnel.

[638] Issaka K. SOUARE, « *Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 15.

En cela, les enjeux sécuritaires dans la bande sahélo-saharienne ont des implications diverses et variées aussi bien pour les pays de la région que pour les pays riverains d'Afrique du Nord et d'Europe. Car, cette vaste région quasi-désertique difficile à contrôler, sert depuis plusieurs années de sanctuaire à des brigades combattantes d'AQMI et depuis peu d'autres groupes djihadistes comme l'Etat Islamique en Libye. A cet effet, il y a lieu de développer davantage ou de modifier les cadres de la sécurité, en prenant en considération la sécurité des populations locales. Au niveau sous régional, il convient de noter que la CEDEAO a déjà pris en compte certaines priorités en matière de sécurité humaine à différents niveaux dans ses stratégies de maintien et de promotion de la sécurité à l'échelle régionale[639].

De même que les stratégies qui découleront à l'avenir des différentes situations citées ci-dessus, devraient être centrée sur la maîtrise environnementale et sur l'encadrement de l'exploitation de ressources naturelles de cet espace. Pour ce faire, il faut changer de paradigme d'analyse actuel et rejeter des notions vide de sens comme zones marginales, pour au contraire considérer que ces espaces sont le centre d'un ensemble macro-régional constitué à la fois de l'Afrique du Nord, des espaces saharo-sahéliens et de l'Afrique subsaharienne au sud du Sahel. La collaboration des pays du Maghreb, de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique et de la Chine sera extrêmement importante pour concrétiser cette vision.

[639] NNamdi K. OBASI, « *Importance de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest* », In Document de travail, *La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional*, op.cit., p 59.

# Chapitre II : Incidence des « révoltes nord-africaine » au Sahel

La crise politique dans certains pays d'Afrique du Nord a libéré et accéléré l'émergence de nouvelles forces aux ambitions explicitement internationales. Parallèlement, les griefs et les revendications des populations locales en matière de démocratie, de développement économique, d'accès à un minimum vital et de respect des droits humains, ont poussé aux renversements des anciens régimes, représentant à la fois une rupture historique avec une longue période de stabilité autoritaire et des changements perceptibles à plusieurs échelles[640]. Au sein même des centres de décision politique où la nature des pouvoirs est en train de changer, doubler d'un brouillage des hiérarchies entre des centres extravertis et des périphéries marginalisées, la résurgence contestataire des populations de ces pays, associés aux difficultés sécuritaires qui se créent, font planer des menaces sécuritaires sur l'espace saharo-sahélien.

En rompant avec les logiques antérieures de gestion politique, économique et sociale, ces révoltes marquent l'avènement d'un ordre nouveau et mettent en exergue l'écart des temporalités et des espaces sociologiques. Ces changements brusques témoignent de la défiance intergénérationnelle poussant la jeunesse confrontée à l'immobilisme des gouvernants à contester l'autorité et la légitimité d'une classe politique qu'elle juge vieillissante et corrompue. Ce qui crée un décalage entre un discours des gouvernants jugé passéiste et épuisée, basé sur les notions de panarabisme, nationalisme, socialisme et le besoin des jeunes citoyens à devenir les acteurs de la politique institutionnelle de leurs Etats[641].

Cet état des choses, aboutira à l'arrivée au pouvoir par les urnes de partis islamistes perçue par les anciens gouvernants et les occidentaux comme un risque pour leurs propres intérêts et marquera le début d'une nouvelle ère des relations interrégionales et internationales, qui exigera une renégociation des rapports entre les Etats du sud et ceux du nord. Ce qui aura pour conséquence de raviver d'anciennes conflictualités, à travers la remobilisation de populations en belligérances désireuses de s'insérer dans le processus d'émancipation général. Car, ces espaces de crises ont longtemps cristallisé les luttes d'influence et les projections de certains Etats nord-africains sur leurs sud respectifs ou sur ceux de leurs voisins au-delà du Sahara. De même que le nouveau front d'instabilité lié à ces turbulences politiques en Libye et Tunisie a des répercussions régionales que les forces d'intervention étrangères n'avaient pas prévues[642]. En effet, la réactivation de plusieurs foyers de conflits dans ces confins désertiques a des effets majeurs, puisqu'elle permet aux

[640] Laurence AIDA AMMOUR, « *Les enjeux de sécurité émergents au Maghreb et au Sahel depuis le « printemps arabe »* », op.cit., p 142.
[641] Laurence AIDA AMMOUR, « *Nouveaux défis sécuritaires en Afrique du Nord après le printemps arabe* », Policy Paper, Centre de politique de sécurité, Genève (GCSP), avril 2012.
[642] Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (7-23 décembre 2011), Conseil de sécurité de l'ONU, S/2012/42, 18 janvier 2012.

communautés concernées de remettre en cause les cadres idéologiques dans lesquels elles ont été enfermées, tout en élargissant la zone d'insécurité à l'ensemble de l'Afrique du Nord et du Sahel, qui se superpose à l'Afrique de l'Ouest où prospèrent activités criminelles et terroristes.

C'est pourquoi, dans certains de ces pays, la lutte pour le pouvoir va expliquer la montée de la violence, soit dans le sens d'une recherche de la disqualification des mouvements islamistes provoquée par certains groupes du pouvoir en place, soit par les islamistes radicaux eux-mêmes, visant à créer une stratégie de la terreur pour ne laisser d'autre option que la lutte armée et délégitimer les islamistes modérés[643]. Situation où une réelle contestation politique islamiste peut dégénérer en violence du fait de l'accumulation et du pourrissement des frustrations de nature politique et économique.

A cet effet, l'enchaînement des événements dans cette région, depuis 2011 témoigne de l'extension de l'insécurité au nord du Mali et du Niger avec des connexions établies au Nigeria, consécutives à l'activité croissante des brigades saharo-sahéliennes d'AQMI. Les Katibas d'AQMI au Sahel profitent de l'absence d'autorité étatique et d'alternatives économiques, pour les populations de ces régions afin de s'adonner aux trafics en tous genres dans ces zones de non-droit. Ce qui rend la frontière entre le terrorisme et les pratiques criminelles mince car ces activités s'adossent désormais les unes aux autres et la collaboration entre les trafiquants de drogue et les membres d'AQMI et aux groupes armés porte diverses activités criminelles transnationales[644].

Mais, c'est la guerre en Libye déclenchée le 15 mars 2011, suite à la répression des manifestants à Benghazi et Tripoli, suivit par les bombardements de l'OTAN à l'initiative de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis pour soustraire les rebelles de Benghazi des frappes aériennes de l'aviation de Mouammar Kadhafi, qui se présente comme un champ d'analyse complexe. En Libye, l'objectif a été radical, puisque la coalition a rapidement identifié le succès de l'opération au départ de Mouammar Kadhafi du pouvoir. Or, on peut certes voir dans ce départ la condition ultime à la protection des populations civiles des villes de l'Est du pays, mais le but escompté était inavoué avec les conséquences désastreuses que connait la Libye de nos jours.[645]

Pour cela, quatre années après la chute de Kadhafi, l'insécurité est grandissante dans toute la région comme en témoignent la saisie d'armes légères opérée par l'armée algérienne dans la

[643] Jean-François DAGUZAN, « *Al Qaïda au Maghreb islamique : une menace stratégique ?* », op.cit., p 4.
[644] Laurence AIDA AMMOUR, « *Nouveaux défis sécuritaires en Afrique du Nord après le printemps arabe* », op.cit., pp 3-4.
[645] Saïd HADDAD, « *Des armées maghrébines appelées à se renforcer* », Observatoire des mutations politiques dans le monde Arabe, IRIS, février 2013.

province d'Illizi[646], celle d'armes lourdes réalisée par les autorités égyptiennes[647] ou bien encore les échanges de tirs fréquentes entre contrebandiers et forces armées à la frontière tunisienne. Et, selon les estimations de l'ONUDC pas plus de 20% des armes de contrebande ont été saisies, ce qui donne une idée du volume d'armes disséminées dans la région. Les groupes armés ont profité de cette prolifération de « marché d'armes à ciel ouvert », qu'il s'agisse des rebelles touaregs au Mali, d'AQM, du MUJAO ou encore de Boko Haram, pour s'approvisionner en mayen de nuisance aux Etats de la zone. Cette dissémination d'armes a été aussi facilitée par la porosité des frontières entre ces Etats ; alors que, la nouvelle « armée libyenne » est dépourvue de moyens pour faire face à l'afflux de contrebandier d'armes et de trafic en tous genres.

Pour compliquer le tout, les nouvelles autorités des Etats nord-africains, issus de cette reconfiguration géopolitique ont chacun leur interprétation des événements. Pour les autorités des Etats nord du continent la menace vient de l'extérieur et ce sont les réseaux transnationaux de criminalité qui sont coupables. Pour les pouvoirs publics sahéliens, le problème est aussi extérieur où ce sont les jeunes acculturés et désemparés par la pauvreté qui commettent ces actes de désespoir. L'ensemble bouscule les schémas extrêmement complexes, d'analyses des causes des conflictualités traditionnelles, tandis que persistent des tendances irrédentistes. Il en résulte un climat d'insécurité croissant propice à la déstabilisation des Etats de l'espace saharo-sahélien[648].

Dans ce contexte global, comment peut évoluer le terrorisme incarné par AQMI et les nouveaux groupes djihadistes, vu les bouleversements géopolitiques secouant la scène maghrébine et par effet de contagion le Sahel. Les répliques sahélo sahariennes de la crise libyenne ne plaidant pas pour un désarmement politique et militaire de ces institutions. La diffusion des groupes armés, conséquence de ces révoltes des populations nord-africaines vers le sud du continent a accéléré et intensifié l'instabilité de la région tout entière qui s'en trouve menacée est indéniable ; mais il faut les interpréter comme le résultat de dynamiques complexes qui ont fini par déteindre sur un contexte historique et géopolitique particulier.

La Libye et la Tunisie ont connu un changement de régime aux termes de processus différents. Au cycle « manifestation - répression - fuite » du dirigeant en Tunisie ont résonné en écho « insurrection sanglante et intervention étrangère armées » en Libye, qui ont induit un avenir

[646] « *L'Algérie fait échouer un trafic d'armes par la frontière libyenne* », Le Bamakoi, 22 septembre 2012, http://malijet.com/actualite_internationale/51961-l%E2%80%99alg%C3%A9rie-fait-%C3%A9chouer-un-trafic-d%E2%80%99armes-par-la-fronti%C3%A8re-libyen.html

[647] « *Egypte : importante saisie d'armes venant de Libye* », Tunis Afrique Presse, 30 juin 2012, http://fr.allafrica.com/stories/201206300055.html

[648] Mehdi TAJE, « *La réalité de la menace d'AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb* », op.cit., p 288.

incertain pour ces Etats et leurs voisins (section I). Car la dynamique de contestation secouant les pays du Maghreb depuis 2011 peut aussi offrir dans l'éventualité de la persistance d'un climat de relative anarchie, des angles de pénétration et de renforcement de mouvements prônant le djihadisme violent, qui pourra déstabiliser l'espace sahélo-saharien (section II).

**Section I : Les incertitudes des transitions libyennes et tunisienne**

La guerre en Libye et le départ du Président tunisien Ben Ali ont considérablement fait évoluer la nature et l'ampleur des risques et des menaces dans toute la région maghrébo-sahélienne. Puisque, quatre années et demi de guerre civile et avant de pouvoir se doter d'un autre modèle de gouvernance que celle connue pendant les quarante ans du régime de Kadhafi, la Libye se trouve face à des défis considérables en termes de sécurité et de stabilité.

Dans ce contexte, comment réconcilier les différentes composantes du pays en neutralisant la logique des rapports de force, désarmer les milices et/ou les intégrer dans les forces de sécurité libyennes, remettre en place les services publics, contrôler et sécuriser les frontières face aux menaces des brigades d'AQMI au Sud-ouest, Ansar al Charia tunisien à l'Ouest et tout récemment du groupe état islamique au niveau de la bordure méditerranéenne et à l'Est du pays. Tout ceci en redistribuant la rente pétrolière de façon équitable à toutes les régions, en sachant que 70% du pétrole se trouvent à l'Est en Cyrénaïque protestataire et sécessionniste, et que 80% de la population se trouvent à l'ouest, en Tripolitaine[649].

Estimées à plus de 100, les milices armées qui ont combattue les forces de Kadhafi se sont imposées avec l'aide des politiciens locaux, comme des acteurs incontournables dans la nouvelle Libye avec près de 125000 hommes armés. Dans cette phase délicate de transition, qui s'est ouverte avec la proclamation de la libération du pays par les nouvelles autorités le 23 octobre 2011, la défiance des milices envers un pouvoir central, représenté par le Conseil National de Transition (CNT) puis par le Conseil Général National (CGN) élu en juillet 2012 que certaines reconnaissent comme autorité, illustre non seulement une lutte autour de la légitimité révolutionnaire, mais aussi une compétition pour le pouvoir[650].

Cependant, la dégradation de la situation sécuritaire en Tunisie (Paragraphe 1) affecte aussi la stabilité à long terme de ce pays. Elle freine sa croissance économique, freine la mise en œuvre des actions de coopération avec l'Union Européenne, limite l'acheminement de l'aide humanitaire

[649] Jacques HOGARD, « *Répercussions sécuritaires de la guerre en Libye sur la zone Maghreb-Sahel* », op.cit., p 5.
[650] Saïd HADDAD, « *Des armées maghrébines appelées à se renforcer* », op.cit., p 7.

aux déplacés libyens, ralentie fortement l'activité touristique considérée comme une source importante de revenus sinon la principale, et fragilisant ainsi le sort des populations en les rendant d'autant plus vulnérables aux actions terroristes et maffieuses.

A une situation économique déjà mauvaise, il faut maintenant rajouter la menace terroriste des djihadistes armés du Mont Châambi, qui malgré les efforts de l'armée tunisienne et de l'Union Européenne qui a prévu de consacrer 105 millions d'euro d'aide, ne peut lutter efficacement contre ce fléau afin d'assurer la sécurité et la stabilité du pays[651]. En outre, depuis la chute du régime de Ben Ali, de plus en plus de jeunes, mécontents de la situation, sont attirés par le discours des groupes religieux radicaux et par les groupes maffieux.

De plus, le retour de combattants djihadistes de la Syrie, risque aussi de provoquer de l'agitation. Comme l'ont si bien montré les combattants touaregs en Libye qui sont revenus à la suite du renversement de Kadhafi, où le retour de jeunes combattants endurcis ayant adopté la vision du monde privilégiée par Al Qaïda peut avoir un effet déstabilisateur[652]. La guerre en Libye constitue un élément significatif de déstabilisation de la zone saharo-sahélienne profitable à une montée en puissance des groupes terroristes et de mouvements criminels. En effet, des armements lourds pillés dans les arsenaux libyens sont cédés par divers trafiquants à des éléments djihadistes au risque d'embraser l'espace sahélien[653]. Car, malgré les victoires contre les groupes djihadistes repoussés aux confins sahariens de la zone, la résurgence d'un islamisme radical symbolisé par les groupes terroristes comme AQMI, le MUJAO, Ansar Eddine, Ansar Al Charia, EI en Libye ou EI en Afrique de l'Ouest (ex Boko Haram) régénéré par les répliques de l'effondrement de la Jamahiriya libyenne (Paragraphe 2) dont les manifestation la plus récente furent le conflit et l'occupation des villes du septentrion malien par les groupes armés rebelles et les mouvements djihadiste cités ci-dessus.

**Paragraphe 1 : La situation politique en Tunisie : une visibilté incertaine**

L'organisation des premières élections libres en Tunisie après le « printemps arabe » a été proclamée partout dans le monde comme un modèle de réussite, mais le pays devra faire face à de nombreux défis socio-économiques et politiques comme : la défaillance de la gouvernance, le recul de la croissance, le creusement des disparités et des inégalités, la montée du chômage des jeunes... Alors qu'on constate déjà, la résurgence de violences religieuses, inter communautés avec

[651] Jacques HOGARD, « *Répercussions sécuritaires de la guerre en Libye sur la zone Maghreb-Sahel* », op.cit., p 7.
[652] Rapport de la conférence organisée par le Service canadien du renseignement de sécurité sur : *Stabilité politique et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Nord : point saillant de la conférence*, série Regards sur le monde, avril 2014, https://www.csis-scrs.gc.ca/pblctns/wrldwtch/2014/20140423-fr.php
[653] Mehdi TAJE, « *La réalité de la menace d'AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb* », op.cit., p 291.

les attaques contre les lieux de cultes qui ne constituent pas des progrès pour la dignité humaine et la démocratie.

L'instabilité politique, la question des rapports entre l'Etat et la religion, la réforme du secteur de la sécurité et l'amélioration de la situation socio-économique, comptent parmi les grands défis auxquels est confronté le pays. Le processus de transition a essuyé toute une série de revers, comme la finalisation de la Constitution qui a pris du retard, où l'une des raisons principales était la question controversée du rôle que doit jouer la religion dans la nouvelle République Tunisienne. Ce blocage du débat politique et constitutionnel va entraîner le retard des élections parlementaires et présidentielles[654].

Le retour au calme et à l'ordre public avec comme conséquence un regain de sécurité est particulièrement vital en cette période post-transition dans un contexte où les jeunes tunisiens deviennent particulièrement sensibles aux attraits des activités criminelles et aux discours des ténors de l'islam radical. Sans oublier que la plupart des salafistes en Tunisie, y compris ceux qui appartiennent à la mouvance djihadiste, sont âgés de moins de 30 ans et leurs rangs ne cessent de grossir, même si les causes de la montée du salafisme djihadiste en Tunisie sont complexes, d'autres facteurs à l'échelle nationale et régionale entrant en jeu[655].

De plus, les perspectives de succès de la nouvelle République sont mises à mal par le manque d'amélioration de la situation économique du pays par rapport à la situation prérévolutionnaire avec un taux de chômage élevé et constant. Le nombre de touristes a diminué de plus de 50%, tandis que les investissements directs étrangers sont également en baisse. L'économie tunisienne souffre des conditions de la guerre civile en Libye et de la reprise économique un peu molle dans l'UE, principale partenaire commerciale du pays, qui ont eu des répercussions négatives sur la situation économique, sociale et politique.

Les assassinats, en février et juillet 2013 respectivement, de Chokri Belaïd[656] et de Mohammed Brahmi[657], deux figures de l'opposition politique qui critiquaient farouchement le gouvernement islamiste d'Ennahda, découlent directement de ce processus de radicalisation de la scène politique, où le parti Ennahda a été jugé en grande partie responsable de ces événements. La plupart des

[654] Analyses du Center for Security Studies (CSS), *Tunisie : obstacle au processus de transition*, Politique de sécurité, n°135, Zurich, juin 2013.
[655] Rapport de la conférence organisée par le Service canadien du renseignement de sécurité sur : *Stabilité politique et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Nord : point saillant de la conférence*, op.cit., p 13.
[656] Isabelle MANDRAUD, « *Mort de l'opposant tunisien Chokri Belaïd : "On a assassiné un démocrate"* », In Le Monde.fr, 06 février 2013, http://www.lemonde.fr/tunisie/article/2013/02/06/mort-de-l-opposant-tunisien-chokri-belaid-on-a-assassine-un-democrate_1827859_1466522.html
[657] « *Tunisie : assassinat de Mohamed Brahmi, député et chef de parti d'opposition* », Le HuffPost/AFP, 25/07/2013, http://www.huffingtonpost.fr/2013/07/25/tunisie-assassinat-mohamed-brahmi_n_3651733.html

partis d'opposition ainsi que les tunisiens favorables à la laïcité, et même certains islamistes, accusent Ennahda d'avoir encouragé la montée du salafisme en Tunisie. Certains groupes, dont le comité indépendant d'enquête et de suivi de l'affaire Chokri Belaïd créé par des proches de ce dernier peu après son assassinat, ont même tenté d'attribuer directement les assassinats à Ennahda[658].

L'impasse politique et le marasme politique du pays ne font que retarder les réformes socioéconomiques et sécuritaires nécessaires pour lutter contre la radicalisation et empêcher les djihadistes de prendre encore plus d'ampleur. Les nouvelles autorités n'ont pas pour l'instant élaborées de stratégie pour gérer le retour éventuel des tunisiens partie se battre en Syrie. A cet effet, on ne peut qu'espérer une amélioration des conditions de sécurité en Tunisie de façon marquée à moyen terme (A).

Mais, la crise politique, les troubles, les manifestations et les grèves qui ont agité le pays régulièrement ces dernières années, et l'insécurité latente qui s'installe dans de nombreuses régions démontrent la dégradation de la situation sécuritaire du pays (B) et méritent d'être suivis et analysés avec attention. Ils révèlent que tous les ingrédients sont réunis pour des lendemains difficiles. Ces dynamiques intérieures conjuguées à un environnement géopolitique en profonde reconfiguration et chargé de menaces pèseront lourdement sur l'issue de la période post-transition démocratique.

### A- Dégradation de la situation sécuritaire en Tunisie

La chute des régimes autocratiques tunisien, égyptien et libyen a restreint l'autorité de ces Etats nord-africains dans une zone saharienne qui sert désormais de refuge aux groupes se réclamant du djihadisme mondial, qui prospèrent grâce aux trafics d'armes, de drogues et de migrants illégaux dont ils assurent la protection et l'acheminement. La situation dans la quasi-totalité du Sahara demeure extrêmement instable et d'importantes différences se sont fait jour au sein des différents pays de la sous-région d'Afrique du nord.

Si des progrès furent réalisés, dans l'ensemble, en matière de promotion des réformes démocratiques, dans le domaine de la sécurité, de nombreux défis doivent encore être relevés. Les menaces qui continuent de planer sur la sécurité intérieure de la Tunisie sont préoccupantes tout

[658] Pierre RAZOUX, « *Vers une nouvelle équation stratégique en Méditerranée* », Note de recherche stratégique de l'IRSEM, n°1, janvier 2013.

comme l'instabilité qui caractérise certains de ses voisins, à l'instar de la crise qui sévit actuellement en Libye[659].

Par contre, la victoire du parti Ennahda et ses alliés lors des élections de la constituante, a consacrée des partis islamistes et simultanément la défaite des partis libéraux laïcs, affaiblis par des décennies de dictatures et de répression, moins organisés et moins populaire que les islamistes. Mais, peu d'attention a été accordée au fait que seulement 27% des jeunes ont voté. Désillusionnés par la politique, ils étaient nombreux à penser que ni les partis laïques engagés dans des querelles intestines ni les islamistes d'Ennahda, ne tenaient compte de leurs préoccupations, et l'incapacité de ces partis à les intégrer en témoigne de ce fait. Alors que les jeunes âgés de moins 30 ans représentent 50% de la population, seulement 4% des membres de l'Assemblée Constituante et de celle issue des élections de 2014 font partie de cette tranche d'âge. Cet état de choses a amené bien des jeunes à accuser leurs dirigeants de s'être approprié leur révolution[660].

En effet, l'échec de la transition à répondre à la contestation a indirectement introduit la question de la traduction politique des demandes, griefs, revendications et aspirations politiques, économiques et sociales dans le processus électoral de 2014. Alors que les soulèvements ont mis les jeunes au devant de la scène, on retrouve les figures issues des scrutins de vieux personnels de la politique nationale, certes de l'opposition, notamment de celle qui était en exil[661]. Ainsi, la situation qui se dessine en Tunisie est des plus inquiétantes pour la zone maghrébo-sahélienne. Car, une explosion sociale et politique dans ce pays aura incontestablement des conséquences pour l'ensemble des pays de la région. C'est pourquoi, il faudra attendre un peu de temps afin de juger les nouvelles autorités issues des élections générales de 2014 pour connaître les difficultés auxquelles ils feront face.

### 1- Le contexte politique

L'année 2014 a marqué la fin de la transition politique avec l'aboutissement des processus constitutionnel et électoral. En effet, trois ans après le début de la révolution et deux ans après son élection, l'Assemblée Constituante a adopté la nouvelle constitution, créant la deuxième République tunisienne à la fin du mois de janvier 2014. Les élections législatives et le scrutin présidentiel se sont tenus entre octobre et décembre, ont été unanimement salués par la communauté internationale.

[659] Pascal De GENDT, « Tunisie et Égypte : après le printemps arabe, les désillusions islamistes », Politique internationale, Analyses et études, janvier 2014.
[660] Rapport de la conférence organisée par le Service canadien du renseignement de sécurité sur : *Stabilité politique et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Nord : point saillant de la conférence*, op.cit., p 13.
[661] Vincent LEGRAND, « *Tunisie : les mouvements sociaux, dépossédés de leur Révolution ?* », Journée d'étude d'actualité politique, CIEP - MOC, Bruxelles, 13 janvier 2012.

L'Assemblée des représentants du peuple, parlement monocaméral, a été élue fin octobre 2014. Nidaa Tounes, formation d'inspiration bourguibienne est arrivée en tête avec 86 sièges (sur 217). Le parti islamiste Ennahdha est arrivé en deuxième position avec 69 sièges. Fin décembre 2014, Beji Caid Essebsi a remporté les élections présidentielles avec plus de 55% des voix, après un second tour qui l'a opposé au président sortant Moncef Marzouki[662]. Le 5 janvier 2015, Habid Essid, un ancien ministre du président déchu Ben Ali, spécialiste des questions sécuritaires, a été chargé de former le gouvernement après un accord conclu entre les différents partis politiques.

Cependant, la révolution a ouvert la boite à pandore des revendications sociales, en ce sens qu'une aggravation des conditions matérielles de la population et une augmentation du nombre de chômeurs, notamment des jeunes diplômés, pourraient accentuer le sentiment de frustration et d'inégalité, voire renforcer la virulence des contestations. Ceci pourrait entrainer de nouvelles vagues de mécontentements violents en mesure de déstabiliser la situation politique[663]. De plus la polarisation croissante du débat politique entre islamiste et laïc ainsi que la concurrence au sein des groupes islamistes mettent en péril la stabilité politique du pays. En plus, la tolérance témoignée par le parti Ennahdha aux démarches des salafistes souhaitant imposer un comportement moralement correct polarise également le débat politique.

D'autres groupes plus intransigeants appellent à éradiquer toute trace de l'ancien régime en rejetant tout compromis et toute ouverture vers les dirigeants de l'ancien régime. Cette position est défendue bec et ongle notamment par le Congrès pour la République (CPR) et des membres du Parti des ouvriers communistes tunisiens (POCT), mais également par nombre d'intellectuels tunisiens, par le barreau de Tunis et le conseil de la magistrature. Sans oublier, les représentants de la société civile qui soutiennent cette position, comme le mouvement des diplômés chômeurs de l'intérieur du pays. Ces derniers souhaitent pousser jusqu'au bout la « révolution démocratique », afin de donner naissance à un nouveau régime politique[664].

En dépit de cela, quelques épisodes de violence ayant marqué le pays, notamment lors d'affrontements entre les forces de sécurité et des groupes terroristes, viennent rappeler la fragilité de la démocratie tunisienne. Même si les autorités ont su se montrer ferme, ce qui a permis un relatif apaisement du climat social et une restauration de la confiance en l'Etat, la faiblesse de la structure sécuritaire demeure problématique pour le pays et l'ensemble de la région.

---

[662] Adnan MAZAREI et Tokhir MIRZOEV, « Quatre ans après le printemps arabe », Revue Finance et Développement, juin 2015.
[663] International Crisis Group, *Tunisie : relever les défis économiques et sociaux*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord de, n°124, 6 juin 2012.
[664] Mohammed Fadhel TROUDI, « *La révolution tunisienne entre attente et déception, fragilité et maturité* », Turbulences maghrébines, Revue Géostratégiques, n°32, 3è trimestre, 2011.

### 2- Les faiblesses sécuritaires de la Tunisie

L'Etat tunisien est resté relativement stable grâce à une administration centrale qui n'a cessé de fonctionner même aux moments de grandes instabilités, après la chute de Ben Ali durant la deuxième moitié de janvier 2011. Mais, la question de la capacité des autorités à restaurer la sécurité, sans provoquer de graves entorses aux libertés publiques et aux droits fondamentaux, suscite, dans le contexte actuel, des interrogations quant aux éventuelles conséquences de l'instabilité sécuritaire le voisinage du pays. Puisque, cette instabilité peut, en s'accentuant, « *retarder davantage le regain de confiance des investisseurs et le retour à la normale de l'industrie du tourisme, éléments essentiels de la croissance* »[665] du pays.

De plus, cette violence s'installe progressivement dans l'espace public postrévolutionnaire du pays, avec l'assassinat de Lotfi Nakdh, le représentant régional du nouveau parti libéral Nidaa Tounès par les milices dites « révolutionnaires »[666]. Il y eu aussi, une multiplication d'accrochages armés entre les forces de sécurité et des individus armés membres d'AQMI dans la délégation de Bir Ali Khalifa[667], à 60 km au sud de Sfax. Des actes de violence qui suscitent de nombreuses inquiétudes, au sein de la population et parmi les partenaires du pays, quant à la montée de l'insécurité. En effet, les agressions et la brutalité commencent aussi à toucher la vie quotidienne où les membres de certaines formations religieuses essayent d'imposer un nouveau mode de vie en s'attaquant à certaines libertés individuelles. Quant aux saisies d'armes qui se multiplient dans le pays dans un contexte de retour de l'insécurité, à l'exemple d'impressionnant stock d'arme de guerre et de matériel militaire saisi lors de l'arrestation des groupes identifiés comme salafistes, prouvent que le risque est réel et alarmant en Tunisie.

D'autant plus que la frontière avec la Libye est devenue un haut lieu de circulation d'arme. Ce trafic ne peut pas se faire sans un soutien local provenant de la mouvance djihadiste tunisien[668]. L'armée tunisienne est confrontée à des infiltrations d'éléments armés et d'équipements militaires à travers la frontière commune avec la Libye et ce en dépit de moyens mis tout au long de cette frontière[669]. D'après le dernier rapport de l'International Crisis Group sur la Tunisie, depuis la révolution, les problèmes des forces de l'ordre ont revêtu de nouvelles formes et se sont aggravés.

---

[665] Idem

[666] Hakim Ben HAMMOUDA, « *Tunisie : Et vogue la révolution !* », Recherches internationales, n°94, janvier-mars 2013.

[667] « *Larayedh : Les incidents de Bir Ali Ben Khalifa cachent le projet d'un Emirat Islamique en Tunisie* », Agence Tunis Afrique Presse (TAP), 14 février 2012, http://www.gnet.tn/revue-de-presse-nationale/les-incidents-de-bir-ali-ben-khalifa-cachent-le-projet-d-un-emirat-islamique/id-menu-958.html

[668] Alaya ALLANI, « *La sécurité globale au Maghreb à l'épreuve de transformations régionales* », Revue des études internationales, n°124-125. Juin 2013.

[669] Flavien BOURRAT, « *L'impact de la crise libyenne sur les autres pays du Maghreb* », In *Réflexion sur la crise libyenne*, Etude le d'IRSEM, n°27, 2013.

Malgré quelques avancées, la gestion de l'administration sécuritaire est plus mauvaise que sous Ben Ali. Durant les mois de confusion qui ont suivi le départ de ce dernier, le ministre de l'Intérieur, Ferhat Rahji, a pris plusieurs décisions hâtives dans le domaine de la sécurité, qui ont eu de conséquences négatives sur l'efficacité de fonctionnement des forces armées[670]. Or cet état de la situation sécuritaire du pays a permis la montée en puissance des groupes islamistes armés, l'insécurité et les attentats meurtriers qui endeuilleront le pays.

### B- Les risques de la montée des groupes islamistes armés en Tunisie

La question du rôle de la religion dans la vie des citoyens a fait l'objet d'âpres débats dans le débat politique et public tunisien. En effet, les salafistes tunisiens, plutôt effacés sur le plan politique et réprimés sous la présidence de Ben Ali, sont devenus actifs et ont essayé de proposer des références à la charia dans le projet de Constitution en y introduisant en autre la notion de blasphème[671]. Aussi, les groupuscules djihadistes sont de plus en plus présents dans le pays notamment dans les régions pauvres où leurs actions violentes s'intensifient depuis le mois de mai 2012. A titre d'exemple, dans la nuit du 16 juillet 2014, l'armée tunisienne a été victime de la plus grande attaque de son histoire lorsque deux campements mobiles de l'armée à Boulaaba près du Mont Chambi, à la frontière avec l'Algérie, ont été pris pour cible de manière simultanée par des groupes d'une trentaine de djihadistes en tuant quatorze soldats et blessant une vingtaine d'entre eux[672].

De plus, dans les zones limitrophes de l'Ouest du pays où les groupes djihadistes armés opèrent, la corruption de certains agents de la garde nationale demeure très problématique sur le plan sécuritaire, puisque dans certaines circonstances un pot de vin suffit pour qu'un véhicule puisse continuer son chemin sans être fouillé à un barrage. Le montant de l'enveloppe augmente en fonction du degré de suspicion qu'éveille la voiture ou la camionnette arrêtée au contrôle[673]. A cet effet, les autorités du gouvernorat de Kasserine notent que les habitants de la zone préféreraient les islamistes radicaux à la police et deviendraient plus réceptifs à leur discours anti-pouvoir central, motivés par les inégalités de développement régional en augmentation[674].

---

[670] International Crisis Group, *Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord n°161, 23 juillet 2015.
[671] Bichara KHADER, « *Le Printemps arabe à l'épreuve de la transition : la Tunisie confrontée à d'autres expériences historiques* », Communication présentée au 39ème congrès du Forum de la Pensée Contemporain organisé par la Fondation Temmimi et Konrad Adenauer Stiftung en Tunisie, 2013.
[672] *La Tunisie des frontières (II) : terrorisme et polarisation régionale*, Briefing de l'International Crisis Group, Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord n°41, Tunis/Bruxelles, 21 octobre 2014.
[673] International Crisis Group, *Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie*, op.cit., p 17.
[674] Idem

Dans un tel contexte, les jeunes tunisiens deviennent particulièrement susceptibles de se livrer à des activités criminelles et de se tourner vers l'islam radical. Par exemple, grâce aux libertés nouvellement acquises à la suite de la révolution, des prédicateurs radiaux souvent d'Arabie saoudite ou d'autres monarchies du golfe, se rendent en Tunisie pour propager leurs discours ultraconservateurs. En outre, le gouvernement intérimaire de Béji Caïd Essebsi a libéré tous les prisonniers politiques, dont 300 djihadistes salafistes d'expérience. Parmi ces prisonniers figurait Abou Iyad qui, dès sa mise en liberté, a fondé Ansar al-Charia, le groupe salafiste le plus important en Tunisie.

### 1- Le groupe Ansar al Charia

L'organisation salafiste Ansar Al-Chariâ, dirigée par un trio composé du prédicateur Abou Ayoub, de l'idéologue Al-Khatibal-Idrissi et d'Abou Iyadh Ettounsi, fut fondée par ce dernier au cours du printemps 2011. Ce dernier a vécu pendant des années en Grande Bretagne et en Afghanistan, il fut jugé en 2003 durant la présidence de Ben Ali et condamné à une peine de 43 ans de prison, sera libéré après la révolution. Le groupe djihadiste d'Ansar al Charia s'attache à l'application de la Charia et ne cache pas sa sympathie pour la pensée d'Al Qaïda[675].

Cette organisation n'a pas tardé à prendre de l'ampleur, en attirant près de 5000 personnes lors de son premier congrès tenu en mai 2012 à Kairouan[676]. Elle a en premier lieu concentré ses activités sur la Da'wa, ainsi que sur des œuvres de bienfaisance. Mais dans une interview accordée à la chaîne de télévision Nessma, le leader d'Ansar Al-Chariâ s'est exprimé « au nom de la mouvance salafiste djihadiste », rompant ainsi avec son discours initial selon lequel son organisation prônait le « salafisme de prédication », c'est-à-dire non-violent. Au moment des faits, Ansar Al-Chariâ, venait de recevoir le soutien du numéro un d'Al-Qaïda Ayman al-Zawahiri, ainsi que la bénédiction de l'influent idéologue djihadiste mauritanien Abou al-Moundhir al-Chinguiti, lequel a émis une fatwa autorisant les musulmans à s'engager dans le djihad aux côtés d'Abou Iyadh et de son mouvement Ansar Al-Chariâ[677] dans leur lutte contre l'autorité centrale du pays.

Pour cela, Ansar al-Charia peut compter sur un noyau de combattant qui ont perfectionné leurs techniques lors des combats contre les forces armées sous la présidence de Ben Ali, de l'insurrection contre Kadhafi et pour certains lors de la guerre au Mali. Aussi, le mouvement peut s'attendre au retour de plus de 2000 jeunes tunisiens qui se battent aux côtés du Front al-Nusra et

---

[675], « *L'Islamisme et le Salafisme en Tunisie* », par Alaya ALLANI, Tunisia Constitutional e-Forum, 2 octobre 2012, http://www.righttononviolence.org/mecf/alaya-allani/

[676] « *Kairouan capitale de salafistes d'Ansar al Charia* », Direct Info, http://directinfo.webmanagercenter.com/2012/05/20/kairouan-capitale-de-salafistes-dansar-al-charia/

[677] « *Djihad : La face cachée du salafisme en Tunisie* », par Habib M. SAYAH, In Magazine Réalités n°1372 du 12 avril 2012, https://retrodeveloppement.wordpress.com/2012/04/13/djihad-la-face-cachee-du-salafisme-en-tunisie/

du groupe l'Etat islamique et d'Al Qaïda en Irak et en Syrie. De même, l'organisation est pointée du doigt dans les violences et les actes de terrorisme[678] qui secouent le pays comme des actions de milices, des émeutes urbaines, l'attaque de l'ambassade américaine à Tunis[679],… jusqu'aux assassinats des deux opposants Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi. A cet effet, l'invitation d'Abou Iyadh dans une vidéo, postée sur les réseaux sociaux et datée de février 2013, à l'intention des djihadistes Tunisiens de ne pas quitter le pays pour le djihad extérieur, qu'en cas d'extrême besoin, révèle sa crainte d'un épuisement du potentiel djihadiste local.

### 2- Les mouvements djihadistes locaux

D'après le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères tunisien, en mars 2012, le nombre des « salafistes djihadistes » est estimé à 800 contre 3500 qui sont des salafistes scientifiques, c'est-à-dire des salafistes réformistes[680]. Alors que, divers facteurs structurant la scène tunisienne postrévolutionnaire s'avèrent favorables à un enracinement d'éléments djihadistes ayant recours au terrorisme comme, l'affaiblissement du pouvoir central qui traverse une crise structurelle, limite ses capacités de lutte ; la dispersion des moyens et l'absence de stratégie cohérente et globale de lutte contre le terrorisme, fédérant les moyens sécuritaires, économiques et sociaux mettant en avant la sécurité humaine. Mais c'est surtout l'affaiblissement de l'appareil sécuritaire tunisien quant à sa dimension renseignement et anticipation des menaces, efficace sous la présidence de Ben Ali qui inquiète les partenaires du pays[681].

En effet, l'extrémisme religieux s'affirme comme l'ultime refuge face aux frustrations économiques, sociales et politiques et comme alternative au modèle démocratique occidental rejeté par les populations. Les groupes islamistes fondamentalistes apparaissent comme des refuges naturels face à la décomposition des structures familiales et sociales sur fond de faillite de l'Etat et d'absence de perspectives[682]. Ses partisans sont implantés dans les quartiers populaires, proches des classes sociales déshéritées et sont en majorité des jeunes rejetés par le système scolaire et ayant choisi la violence comme mode d'expression de leurs frustrations.

A cet effet, de nombreuses attaques terroristes seront conduites depuis 2013, au niveau du Mont Chambi le 29 juillet 2013 où 8 soldats seront tués, les attentats suicides à Sousse et à Monastir le

[678] « *Abou Iyadh, la disgrâce du jihad* », par Elodie AUFFRAY, Journal Libération du 5 août 2013, http://www.liberation.fr/monde/2013/08/05/abou-iyadh-la-disgrace-du-jihad_923008
[679] « *Tunisie: deux morts dans l'attaque de l'ambassade américaine* », rfi.fr, 15 septembre 2012, http://www.rfi.fr/afrique/20120915-tunisie-attaque-ambassade-americaine-innocence-islam-moncef-marzouki
[680] Alaya ALLANI, « *La sécurité globale au Maghreb à l'épreuve de transformations régionales* », op.cit., p 132.
[681] Mehdi TAJE, « *Géopolitique de la menace terroriste en Tunisie* », Note et Docs 2013, http://www.leaders.com.tn/article/12754-geopolitique-de-la-menace-terroriste-en-tunisie
[682] Alain CHOUET, « *Qui veut faire du Sahel le nouvel Afghanistan ?* », Esprit corsaire, 5 juillet 2013, http://www.espritcorsaire.com/?ID=101/Alain_Chouet/Dossier_Sahel_:_Qui_veut_faire_du_Sahel_le_nouvel_Afghanistan_?

30 octobre, le faux barrage à Jendouba en février, l'attaque contre la résidence secondaire du ministre de l'Intérieur à Kasserine le 27 mai 2014, et une autre attaque dans le Mont Chambi toujours, contre les militaires a causé la mort de 15 soldats[683]. Ces divers groupes terroristes du Mont Chambi, responsable de nombreuses attaques sanglantes contre l'armée tunisienne, sont composé de plusieurs islamistes radicaux issus d'horizons différents.

Car, la sécurité au vu des salafistes ne se concrétisera qu'avec la création d'un Etat islamique appliquant intégralement la loi islamique (charia) qui garantit selon eux, la justice et la sécurité totale à la population tunisienne. Le manifeste publié par Al Qaïda le 17 mars 2013[684]invitant la jeunesse islamiste tunisienne à ne pas céder le terrain aux séculiers en est l'illustration. Mais, le jihad chez les partisans de cette tendance ne se limite pas seulement au territoire Tunisien. Il est aussi orienté vers les pays étrangers ; et c'est dans ce contexte que des djihadistes tunisiens participent à la guerre en dehors de leur pays, dont certains sont affiliés aux brigades d'AQMI dans l'espace saharo-sahélienne.

**Paragraphe 2 : La volatilité de la situation libyenne**

Le renversement du régime de Kadhafi a été acquis par les armes, entrainant la prise des armes par près de 90000 libyens, tandis que près de 20 millions d'armes seraient en circulation dans le pays. La plus importante partie de ces armes est de nos jours entre les mains des centaines de brigades de milices révolutionnaires, dont les plus puissantes sont celles qui ont été aux combats contre les forces armées de Kadhafi à savoir : celles de Benghazi, de Zintan et de Misrata[685]. En effet, contrairement à la Tunisie et à l'Egypte, la contestation populaire du régime de Kadhafi a connu une militarisation forte et rapide, alors que le développement inattendu pris par la crise a ouvert la voie à l'intervention des puissances occidentales via l'OTAN. La militarisation de la contestation, va entraver une mobilisation civile aspirant à la démocratie, et jeter de fortes incertitudes sur les perspectives de démocratisation et pacification du pays.

Contrairement à une idée largement partagée, la Libye post Kadhafi souffre moins d'un vide institutionnel que d'un manque cruel de centralisation. Puisque, les pouvoirs locaux et régionaux, représentés par les comités, les conseils militaires et les milices fondées sur des identités territoriales plus que tribales héritées du système Kadhafi, sont aujourd'hui les principaux freins à l'enracinement d'un Etat centralisé[686]. De ce fait, la complexité de la situation vient du fait que la

[683] Khadija MOHSEN-FINAN, « *Le printemps arabe reconfigure l'environnement du Maghreb* », Observatoire des mutations politiques dans le monde arabe, IRIS, septembre 2014.
[684] http://tawary.com/fr/index.php?limitstart=2230
[685] Mathieu PELLERIN, « *Le Sahel et la contagion libyenne* », Politique étrangère, avril 2012.
[686] Ali BENSAAD, « *Changement social et contestations en Libye* », Politique africaine n°125, mars 2012.

Libye doit faire face à une superposition de conflit à l'échelle nationale. La confrontation entre ancienne et nouvelle élite recoupe partiellement un clivage entre islamiste et séculariste, mais trouve d'abord ses racines dans la concurrence entre les différentes villes du littoral, pour la conquête du pouvoir.

En outre, en sus de la multitude de disputes liées aux abus de pouvoir et aux pratiques manipulatrices de l'ancien régime, le pays demeure confronté aux dilemmes identitaires. La question du partage de pouvoir entre les différentes villes, les droits des minorités, les modalités de redistribution des richesses naturelles du pays (le pétrole), sont remises en jeu et débattues par une multitude d'acteurs n'hésitant pas à faire recours à la force armée pour imposer un peu de vue[687].

Au lendemain d'élections législatives, le pouvoir libyen est resté diviser par des rivalités territoriales héritées de la chute de Kadhafi et par le retour des groupes religieux sur la scène politique (A). De retour d'exil ou sortant de la clandestinité, les anciens membres du Groupe Islamique Combattant Libyen (GICL) et aux groupes d'obédiences religieuses ont investi le champ politique postrévolutionnaire en s'essayant à la politique légale ou en prenant le contrôle de certaines milices. L'islamisme radical a investi le champ public et les discours politique, crée un climat social tendu, tandis que de jeunes miliciens se comportent en gardiens de la vertu. Dépassés par la nouvelle génération plus radicale, le poids de ces groupes radicaux constitué la matrice du djihadisme libyen postrévolutionnaire[688]. Celles-ci se conjuguent pour compliquer la restauration de l'ordre sécuritaire et de la stabilité politique (B), et en particulier, le débat sur la nature fédérale du futur Etat libyen, basé sur une répartition « Tripolitaine-Cyrénaïque-Fezzan ».

### A- Incertitudes des facteurs sociopolitiques et humains

Au lendemain des élections législatives qui devaient clôturer la transition suite à la mort de Kadhafi, la Libye se retrouve sous le contrôle théorique de deux gouvernements concurrents. A l'est du pays, le gouvernement de Tobrouk[689] issu des élections de la Chambre des Représentants (CDR) de 2014, demeure la seule autorité reconnue par la communauté internationale ; tandis qu'à Tripoli, siège un gouvernement[690] soutenu par les islamistes de la précédente législature, le Congrès Général National (CGN).Ce deux gouvernements exercent leur autorité de manière

[687] Archibald GALLET, « *Les enjeux du chaos libyen* », Politique Etrangère, février 2015.
[688] Idem
[689] « *Comprendre le chaos en Libye, cet Etat qui n'en est plus un* », par Donatien HUET, art.info.tv, 17 février 2015, http://info.arte.tv/fr/comprendre-le-chaos-en-libye-cet-etat-qui-nen-est-plus-un
[690] « *Libye : les maîtres de Tripoli* », ARTE Reportage, 17 janvier 2015, http://info.arte.tv/fr/libye-les-maitres-de-tripoli

similaire en se parant de la légitimité des urnes, mais sont en réalité peu représentatives[691] ; puisqu'aucun de ces gouvernements n'a le contrôle effectif d'une portion continue de territoire ni ne dispose d'une administration effective sur le terrain. Ils sont soutenus par des forces militaires hétérogènes, mues davantage par des intérêts particuliers que par des affinités idéologiques.

Les combats qui se sont déroulés pour le contrôle de l'aéroport international de Tripoli, suivie des batailles pour le contrôle des infrastructures pétrolières et des voies de communication de juillet 2014[692], illustre la volatilité des alliances et le manque de contrôle effectif des gouvernements sur les différentes milices armées du pays. Situation qui s'imbrique aux intentions de contrôle par les différents acteurs du golfe de Syrte qui comprend les principaux ports et raffineries du pays, ainsi que plusieurs champs pétroliers entre les régions de Cyrénaïque et la Tripolitaine. Quant-au sud du pays, il présente également plusieurs intérêts stratégiques, tout aussi âprement disputés. Il y a, le contrôle des revenus liés à la protection des installations d'extraction pétrolière autour des champs de Sharara et de Fil qui ont dès 2013 donné lieu à de multiples confrontations[693] entre la milice de Zintan et les Touaregs peuplant la zone. Et, la lutte[694] entre réseaux de trafiquants Toubous et les tribus arabes des Abu Suleiman, qui empruntent le corridor saharien, par la passe du Salvador, à destination du Niger, a dès 2012, dégénéré en affrontements armés à Sebha, chef-lieu de la région du Fezzan.

Le contrat social de l'ancienne Jamahiriya reposait sur un appareil de sécurité tribalisé dédié au contrôle par la violence physique et morale des comités révolutionnaires ; l'effondrement de ce système centré autour de la personne de Kadhafi brise la chaîne des hiérarchies en laissant à leur sort une multitude d'acteurs locaux en proie à une concurrence politique nouvelle, en même temps qu'il réveille les identités religieuses et tribales.

### 1- Les divisons de la classe politique

A la chute du régime de Kadhafi, les premières élections législatives[695] libres du pays ont été organisées afin de désigner les représentants du peuple chargé de rédiger une constitution et doté

---

691 « *Libye : un nouveau Parlement élu dans une certaine indifférence* », par rfi.fr, 26 juin 2014, http://www.rfi.fr/afrique/20140626-libye-nouveau-parlement-elu-une-certaine-indifference/

692 « *Autour de l'aéroport de Tripoli, les combats les plus violents depuis la chute de Kadhafi* », Le Monde.fr avec AFP, AP et Reuters, 20 juillet 2014, http://www.lemonde.fr/libye/article/2014/07/20/libye-violents-combats-a-l-aeroport-de-tripoli_4460188_1496980.html#rqVV3ddYvfvHOA6G.99

693 *« LIBYE : ces milices qui plongent le pays dans le chaos* », par Sarah DIFFALAH, Le Nouvel Observateur, 31 juillet 2014, http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20140731.OBS5254/libye-ces-milices-qui-plongent-la-libye-dans-le-chaos.html

694 Idem

695 « *En Libye, les premières élections d'un pays divisé* », par Benjamin BARTHE, Le Monde.fr, 06 juillet 2012, http://www.lemonde.fr/libye/article/2012/07/06/en-libye-les-premieres-elections-d-un-pays-divise_1730227_1496980.html#fcjBbeLitImxl4Jk.99

le pays d'un gouvernement d'union nationale. Cette élection du Congrès Général National (CGN) fut un moment historique pour le peuple libyen, où ces élections, tenues sur fond d'euphorie consensuelle, ont propulsé en tête de listes des partis politiques la coalition « libérale » ne se réclamant pas de l'islam politique de Mahmoud Jibril, l'Alliance des Forces Nationales qui a recueilli 39 sièges, suivie des frères musulmans du parti Justice et Construction de Mohamed Sawan, avec 17 sièges ; 120 membres du CGN ont été élus en tant qu'indépendants et 32 sièges ont été réservés aux femmes[696].

Cette rapide ouverture du champ politique, dans la perspective d'un développement rapide du pays a exacerbée le débat institutionnel. Les intérêts matériels des différentes villes ont ainsi été la principale explication de leur positionnement politique national, en faveur de tel ou tel courant politique. Ce qui explique aussi la faiblesse des autorités politiques, qui sont contrainte à des négociations permanentes avec les milices et les tendances politiques dans la gestion des affaires courantes de l'Etat Libyen.

Aussi, pour certains partis politiques liés à la puissante milice de Zintan, le maintien des anciens responsables et dirigeants du régime de Kadhafi dans la nouvelle administration d'Etat est insupportable. C'est ainsi que sous leur menace, a été votée le 5 mai 2013 la loi[697] sur l'exclusion de la vie politique de toute personne ayant occupé un poste à responsabilité (sont concernés par cette loi les anciens ministres, ambassadeurs, directeurs de médias, officiers de sécurité, dirigeants de syndicats, doyens de faculté) sous l'ancien régime.

Mais, la renaissance de la scène politique libyenne s'est en outre accompagnée de l'émergence de médias et d'acteurs de la société civile, qui s'invitent dans les débats, autour de la question du fédéralisme comme forme de l'Etat. Car, pour les libyens, l'expérience de la centralisation étatique, s'est traduite par le système de prédation au profit de la famille de Kadhafi et de ses alliés, et non au peuple libyen tout entier. D'où les propos du politologue Luiz MARTINEZ, pour qui : « *Dans ce contexte violent et incertain, l'édification d'une scène politique ouverte et pluraliste s'avère périlleuse. Les nouveaux entrepreneurs politiques libyens sont confrontés non seulement aux attentes de la population, qui diffèrent fortement en fonction des régions, mais*

[696] Luiz MARTINEZ, « *Libye : une transition à l'épreuve du legs de la Jamahiriyya* », Les études du CERI n°195, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, Sciences Po, juillet 2013.
[697] « *Libye : la loi excluant de la politique les ex-proches de Kadhafi adoptée sous la pression des milices* », par Pierre-François NAUDE, jeuneafrique.com, 06 mai 2013, http://www.jeuneafrique.com/170971/politique/libye-la-loi-excluant-de-la-politique-les-ex-proches-de-kadhafi-adopt-e-sous-la-pression-des-milices/

*également à un héritage mafieux qui commence à séduire les miliciens pour les avantages symboliques et matériels qu'il procure*[698]. ».

### 2- Les difficultés du contrôle des miliciens

Déstabilisatrice pour le pouvoir central, la question de réinsertion des miliciens est une interrogation centrale, en dépit de l'annonce du démantèlement et de l'interdiction de certaines milices, la fragmentation sécuritaire de la Libye demeure. Si sa résolution est une des conditions de la stabilité de la Libye et de la sous-région en raison de la porosité des frontières permettant les trafics en tout genre et de déplacement des groupes djihadistes.

En effet, les différents gouvernements de transition successifs qu'a connu le pays depuis la révolution, ont échoué à réformer le secteur de la sécurité et à asseoir leur autorité sur les milices. Celles officialisés pour combler le vide sécuritaire qui a suivi la chute du régime de Kadhafi, ont profité de l'occasion pour prendre leurs quartiers dans les institutions publiques du pays, faisant dominer le statu quo. De nombreuses milices, formées pendant ou après la révolution, ont reçu une autorisation d'exercer par les différentes entités politiques et sécuritaire de l'Etat : Conseil national de transition, Congrès général national, bureau du Premier ministre, ministère de l'Intérieur, ministère de la Défense et le Chef d'état-major des armées. En revanche, la loyauté de ces milices à l'Etat a été toujours sujette à caution ; car répondant plutôt à leur propre chaîne de commandement et servant les intérêts de leur ville ou de leur région, que le pouvoir central[699].

En dépit des démantèlements de milices opérés à Tripoli ou à Benghazi après les élections de la constituante libyenne, l'ordre sécuritaire demeure entre les mains des « thouwar » qui ont renversés le régime de Kadhafi. La faiblesse des forces de sécurité des gouvernements centraux libyen successif, a été mise en lumière avec l'enlèvement[700] en plein centre-ville du Premier ministre en poste de l'époque à Tripoli Ali Zeidan, sans provoquer l'intervention du Conseil Suprême de Sécurité (CSS), relevant du ministère de l'Intérieur, paralysé par la peur de déclencher une guerre avec ces milices surarmées.

Leur démantèlement se heurte à la réticence de nombre d'entre elles ; et si certaines ont effectivement intégré le CSS, cela n'indique aucunement leur dissolution. Mais, il est permis de penser que nombre de milices ont accepté d'intégrer les forces de sécurité officielles pour peser de

[698] Luiz MARTINEZ, « *Libye : une transition à l'épreuve du legs de la Jamahiriyya* », op.cit., p 12.
[699] Arwa KADDUR, « *Bilan de la situation en Libye* », Observatoires des mutations politiques dans le monde arabe, IRIS, janvier 2015.
[700] « *Ali Zeidan, Premier ministre libyen, enlevé en plein centre de Tripoli* », par rfi.fr, 10 octobre 2013, http://www.rfi.fr/afrique/20131010-ali-zeidan-premier-ministre-libye-enlevement-tripoli-rebelles

l'intérieur sur les orientations de celles-ci[701]. Ce qui rend difficile la distinction entre celles légale ou intégrées des autres, et rend la situation sécuritaire encore plus brouillé et précaire. Puisque certaines de ces milices sont impliquées dans les enlèvements et les trafics en tous genres qui passe par la Libye.

### B- Nouvelles menaces d'aggravation de l'insécurité

L'assassinat à Benghazi, en juillet 2011 d'Abdul Fattah Youness[702], Chef d'état-major des forces révolutionnaires libyennes, a constitué le premier acte de vengeance contre les militaires de l'ancien régime qui ont dans les années 1990 réprimé des cellules affiliées au Groupe islamique combattant libyen dans le Jebel Akhdar. Alors que l'attaque du consulat américain de Benghazi[703], en septembre 2012, par des militants djihadistes du groupe Ansar Al Sharia libyen, a fait quatre victimes dont l'ambassadeur américain Christopher Stevens, montrait que l'insécurité a atteint de proportions élevées et que nul n'était à l'abris.

Le spectacle de milices armées imposant brutalement leur loi et s'affrontant entre elles, les multiples assassinats publics expéditives, les velléités sécessionnistes comme celle de la Cyrénaïque, les représailles intertribales, les affrontements interethniques ou les trafics criminels des migrants, sont autant d'image que renvoie la Libye de l'après-Kadhafi ; et qui est celle d'un pays qui se militarise et se fragmente sur les lignes de fractures claniques, tribales ou locales[704]. Le manque d'une autorité centrale et unitaire, le repli sur des identités claniques et religieuses et les tiraillements centrifuges constituent des réelles menaces dans l'évolution sécuritaire du pays et de la sous-région.

D'autant qu'en Tunisie et en Egypte, afin de préserver les acquis de l'Etat, l'armée a désavouée les chefs d'Etat et précipité leur chute ; en Libye, cette dernière était déstructurée et marginalisée par le précèdent régime pour prétendre jouer ce rôle. Au contraire, la fragmentation de l'appareil sécuritaire libyen du fait de la tribalisation de l'armée, l'atomisation et le morcellement des forces de sécurité, l'usage de milices paramilitaires, d'unités prétoriennes et de mercenaires par Kadhafi va systématiser l'usage de la violence[705].

---

[701] Mathieu PELLERIN, « *Le Sahel et la contagion libyenne* », op.cit., p 838.
[702] « La mort mystérieuse du général Younès », par Thierry PORTES, Le Figaro.fr, 29 juillet 2011, http://www.lefigaro.fr/international/2011/07/29/01003-20110729ARTFIG00566-en-libye-la-mort-mysterieuse-du-general-younes.php
[703] « *Ambassadeur US tué en Libye : que s'est-il passé à Benghazi ?* », par Sarah DIFFALAH, Le nouvel Observateur, 18 septembre 2012, http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20120918.OBS2722/ambassadeur-us-tue-en-libye-que-s-est-il-passe-a-benghazi.html
[704] Ali BENSAAD, « *Changement social et contestations en Libye* », op.cit., p 1.
[705] Saïd HADDAD, « *Insécurité, exclusion et blocage politiques dans une Libye fragmentée* », L'Année du Maghreb, n°11, CNRS, 2014.

Cependant, c'est l'émergence de la violence en Libye qui menace la sécurité du pays ; puisqu'à la mort de Kadhafi, les rebelles ont libéré les prisonniers, dont des djihadistes du GICL et autres groupes, qui vont participer à la libération du pays et aux pillages des arsenaux militaires du pays. Tandis que la structuration de ces groupes, risque de transformer la Libye en hub logistique du djihadisme régional, où l'on pourra se procurer en armes, s'entrainer et soigner les blessés. A cela, s'ajoute la constitution d'une « filiale », du groupe EI à l'Est du pays, avec le danger que la Libye devienne le sanctuaire des groupes djihadistes du continent et du Moyen Orient. Parce que, la nouvelle génération de djihadistes libyens se démarque des vétérans du GICL par le rejet de la démocratie et l'appel à la violence, au djihad et à son exportation dans la sous-région, dont beaucoup de ces militants ont combattu en Irak après 2003 ou récemment en Syrie.

### 1- La montée du djihadisme en Libye

Le djihadisme a émergé en Libye par une série d'actions spectaculaires comme : la destruction de plusieurs lieux saints et de mosquées soufies à Tripoli, Derna, Misrata et Zintan, la profanation de tombes britanniques de la Seconde Guerre mondiale, ou encore les attaques contre des symboles étrangers[706]. Aussi, cette cartographie mouvante de l'islamisme radical n'est pas récente en Libye, elle s'est esquissée progressivement à la chute de Kadhafi pour plusieurs raisons. D'abord par la fragmentation de la nation libyenne a produit un paysage politique illisible, où les lieux périphériques se considèrent eux-mêmes comme des centres. Ayman Al-Zawahiri, qui avait appelé à l'instauration d'un état islamique en Libye a, dès le mois de mai 2011, envoyé en Libye Abdoul Basit Azouz[707], afin de former des cellules terroristes à l'Est du pays[708].

En effet, jusqu'à sa chute, le régime de Kadhafi a été constant dans sa répression exercée sur les salafistes et djihadiste libyens, malgré sa position ambigüe face à la pratique religieuse. Après les changements intervenus en 2011, plusieurs groupes djihadiste se sont constitués, dont deux de plus puissante : Ansar al-Sharia de la ville de Benghazi dirigée par Muhammad al-Zahawi qui a été impliqué dans l'attaque du consulat américain de septembre 2012 au cours de laquelle l'ambassadeur américain a trouvé la mort. Et Ansar al-Sharia de la ville de Derna, qui est dirigé par Abou Sufyan bin Qumu, ancien détenu de Guantanamo, transféré en Libye en 2007 puis libéré en 2010[709].

---

[706] Laurence AIDA-AMMOUR, « *Libye 2011-2013 : les reconfigurations de l'islamisme radical* », Politique Etrangère, Repère, avril 2013.
[707] « *How was Libya's al-Qaeda chief arrested* », Al Arabiya News, 5 December 2014, http://english.alarabiya.net/en/perspective/profiles/2014/12/05/Leader-of-Al-Qaeda-in-Libya-detained-in-Turkey.html
[708] Laurence AIDA-AMMOUR, « *Libye 2011-2013 : les reconfigurations de l'islamisme radical* », op.cit., p 150.
[709] Alain RODIER, « *Ansar Al-Sharia, un faux nez pour Al-Qaïda* ? », Notes d'actualité, Centre français de recherche sur le renseignement (Cf2R), 6 octobre 2012.

Après l'annonce de l'allégeance de certains groupes djihadistes à l'EI fin 2014, le groupe en Libye a revendiqué sa première action après l'attaque de l'hôtel Corinthia[710] de Tripoli durant le mois de janvier 2015 ; et le mois suivant, le groupe rend public une vidéo montrant l'exécution de 21 Coptes égyptiens[711] capturé en Libye. En mars, l'EI libyen édifie des barrages pour contrôler l'entrée de la ville de Syrte, puis mène des raids plus au sud et à l'ouest contre des infrastructures pétrolières et des positions de la coalition Fadjr Libya. Et, par ses méthodes, ses objectifs et sa communication, le groupe EI libyen exerce les mêmes fascinations que dans les régions du Moyen Orient, sur les miliciens libyens.

Alors que dans le sud-libyen, Mokhtar Belmokhtar a profité de la révolution libyenne pour implanter son groupe, en ralliant à sa cause certaines brigades locales (La brigade 315 de Sheikh Ahmed Omar Al-Ansari), puis en organisant l'attaque de la raffinerie d'In Amenas en janvier 2013. Transformant ainsi le Sud-ouest libyen en base opérationnelle du djihadisme accessible par le corridor montagneux de la passe du Salvador au Niger, itinéraire parfaitement connu depuis longtemps des trafiquants qui l'empruntent en petits convois pour échapper à la surveillance aérienne, et menaçant l'espace sahélien[712].

### 2- Les menaces djihadistes sur le voisinage libyen

La déclaration du directeur du Centre Africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme, structure de la Commission de l'UA, selon laquelle : « *la Libye est devenue un centre de transit des principaux groupes terroristes d'un pays vers l'autre* »[713], souligne les difficultés que connaît le pouvoir intérimaire libyen confronté à des forces centrifuges et à l'effet d'opportunité qu'il pourrait constituer pour les groupes djihadistes et/ou criminels

La présence de mouvements terroristes djihadistes, le développement des trafics en tous genres et surtout des armes, la migration clandestine, … concentre tous les efforts des armées des pays limitrophes de la Libye, déjà confrontées aux défis sécuritaires internes à leurs Etats. D'autant que la crise libyenne a rendu le territoire de ce pays perméable et vulnérable aux incursions djihadistes et aux trafics en tous genres ; et la lutte contre les groupes djihadiste devient aléatoire à cause de la

[710] « *Assaut sanglant de l'Etat islamique dans un hôtel de Tripoli* », par libératon.fr, avec AFP, 27 janvier 2015http://www.liberation.fr/monde/2015/01/27/libye-un-hotel-de-luxe-assiege-par-les-forces-de-securite-apres-une-attaque-terroriste_1189719

[711] « *LIBYE. 21 chrétiens égyptiens décapités par l'EI : ce que l'on sait* », par L'Obs, 16 février 2015, http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20150216.OBS2578/libye-21-chretiens-egyptiens-decapite-par-l-ei-ce-que-l-on-sait.html

[712] Laurence AIDA-AMMOUR, « *Libye 2011-2013 : les reconfigurations de l'islamisme radical* », op.cit., pp 153-154.

[713] « *La Libye, centre de transit du terrorisme, selon l'UA* », par AFP, jeuneafrique.com, 25 juin 2013, http://www.jeuneafrique.com/depeches/33708/politique/la-libye-centre-de-transit-du-terrorisme-selon-lua/

faiblesse de l'Etat libyen et l'absence de structure de défense et de sécurité cohérentes à l'échelle nationale.

De ce fait, face aux répercussions d'une instabilité régionale en passe de devenir structurelle, se sont ajoutés les effets de la crise politique interne, avec deux gouvernements, parfois directement impliqués dans la dégradation de la situation sécuritaire. Tous ces facteurs ont abouti, à la montée en puissance en Libye de groupes radicaux se réclamant du salafisme-djihadisme, dont les plus notoires sont Ansar al Charia libyen et la filiale du groupe EI[714].

La violence djihadiste est devenu un phénomène résilient, en ce sens qu'on ne parvient pas à l'éradiquer malgré les moyens considérables mis en œuvre. Il apparait en même temps mutant, à savoir qu'en dépit des coups qui lui sont portés, les djihadistes libyennes renouvellent constamment leurs combattants par des nouveaux recrus venant des pays sahéliens, s'adaptent aux évolutions régionales sans changer pour autant leurs objectifs et leur référentiel idéologique.

**Section II : Déstabilisation de l'espace sahélo-saharien**

Même si la révolte armée libyenne n'a pas été à l'origine des crises sahéliennes, elle les a indubitablement exacerbées. Compte tenu de l'articulation des crises intérieures et des enjeux stratégiques, la problématique centre-périphérie ressurgit avec force et pèsera sur les évolutions futures, en Libye comme dans les pays riverains. La région déjà fragilisée par de nombreux défis de sécurité comme le trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains, et l'intensification des enlèvements et attaques terroristes des groupes affiliés à AQMI ou autres, est de nos jours confrontée à de nouvelles menaces liées à l'instabilité née du soulèvement des populations »[715].

Le conflit libyen a été ressenti différemment d'un pays à l'autre de la région, toutefois, il y a des constantes comme le fait que tous les pays qui partagent une frontière avec la Libye ont enregistré un afflux de rapatriés, qui a pesé sur les structures sociales en place. Même des pays qui n'ont pas de frontière commune avec la Libye comme le Mali et la Mauritanie, ont aussi accueilli des rapatriés, mais en général il s'agit des ressortissants de ces pays qui ont immigrés pour trouver une vie meilleure en Libye, qui rentrent.

La situation en Libye est chaotique en l'absence d'une autorité centrale forte et fonctionnelle quia permis l'implantation de plusieurs groupes armés djihadistes dans ce vide sécuritaire, laissant

[714] Flavien BOURRAT, « *Quelles stratégies étatiques dans le monde arabe face au jihadisme* ? », op.cit., p 4.
[715] Laurence AIDA AMMOUR, « *Les enjeux de sécurité émergents au Maghreb et au Sahel depuis le « printemps arabe »* », op.cit., p 141.

place à l'anarchie. Les groupes extrémistes sont montés en puissance dans l'Est, plus précisément dans la ville de Derna en s'emparant des larges pans du territoire. Cette situation, soulève des craintes parmi le voisinage du pays[716]. En effet, ces craintes soulignent la centralité du régime de Kadhafi dans le Sahel qui s'est renforcée à partir du milieu des années 1990, durant la période des sanctions imposées par la communauté internationale. Cette dernière poussa à la reformulation de la politique libyenne où se conjuguaient promotion de l'unité africaine, résolution des conflits et investissements sur le continent.

Dans cette optique, la Libye post Kadhafi serait-elle le catalyseur d'un réalignement géopolitique, idéologique et régional au Sahel. Le lien entre la guerre en Libye, la disparition de Kadhafi et la soudaine montée en puissance des extrémistes au Sahel, n'apporte pas de réponse à une interrogation fondamentale, à savoir pourquoi la déstabilisation de cette région peut être une source d'insécurité mondiale et non pas seulement des pays de la sous-région[717]. Car, le rapport remis au Secrétaire général des Nations Unies, de la « mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel » (7-23 décembre 2011), souligne l'importance de l'afflux des réfugiés et son corollaire en matière de gestion des frontières (Paragraphe 1) qui concerne l'action humanitaire et les questions migratoires. Ainsi que, les incidences de la chute de la Jamahiriya sur les Etats du Sahel dans une région soumise à l'insécurité, la prolifération des armes et la recrudescence du terrorisme islamiste (Paragraphe 2).

### Paragraphe 1 : Les difficultés face à l'afflux des réfugiés et gestion des frontières pour les Etats sahéliens

Le sud du Sahara est caractérisé par une conjoncture incertaine, où l'on est en présence d'Etats faibles ou fragiles dont la géographie est caractérisée par un fort contraste entre une zone agricole autrefois qualifiée d'utile et une aire semi-désertique (zone pastorale) et désertique beaucoup plus étendue. Ces Etats font partie du groupe des pays les moins avancés en termes de développement et sont confrontés à la persistance de la pauvreté, ce qui fait que la priorité des gouvernants de ces pays est d'assurer l'autosuffisance alimentaire de la population avec le soutien permanent de l'aide extérieure des ONG et l'apport des organes spécialisés des Nations Unies en la matière.

Cependant, ces Etats sont aussi confrontés au contre coup des révoltes qui se sont déroulées dans les pays nord-africains et surtout de la faillite de la Libye après la mort de Kadhafi et le chaos qui règne encore dans ce pays. En effet, la guerre civile en Libye a engendré des déplacements des

[716] Saïd HADDAD, « *La sécurité, « priorité des priorités » de la transition libyenne* », L'Année Politique, L'Année du Maghreb, IX, 2013, https://anneemaghreb.revues.org/1953
[717] Amy NIANG, « *Le « boom » des saisons dans l'espace sahélo-saharien* », Revue Afrique contemporaine, n°245, 2013, https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AFCO_245_0053

personnes qui vivaient dans ce pays, pour certains depuis longtemps, pour d'autres qui y sont né et n'ont jamais connues leurs pays d'origine.

D'après l'OIM, au 15 décembre 2011, 209.030 personnes ont quitté la Libye : 95.760 sont allées au Niger, 82.433 au Tchad, 11.230 au Mali et 780 en Mauritanie. Toutefois, ces chiffres ne prennent pas en compte ceux qui ont franchi la frontière sans l'aide de l'OIM. Aussi, sur la base des estimations des différents Etats, le nombre total de rapatriés, y compris les cas non recensés par l'Organisation, s'élève à environ 420.000, dont 200.000 se trouvent au Niger, 150.000 au Tchad, 30.000 au Mali et 40.000 en Mauritanie[718]. Et, la plupart des rapatriés ont perdu leurs économies et leurs biens, en quittant la Libye dans des circonstances extrêmement difficiles[719].

Mais la disparition de l'ancien régime libyen a provoqué le départ des populations, alors que les Etats sahéliens n'avait rien prévus, qui puisse assurer le contrôle de ces zones frontalières où existent des enjeux sécuritaires et économiques à travers des flux réguliers des personnes et surtout des trafics en tous genres importants. A cet effet, dans un discours devant les Etats membres de l'Assemblée générale de l'ONU[720], le Président du Tchad Idriss Deby, a appelé la communauté internationale à soutenir son pays face à l'afflux de réfugié fuyant le conflit libyen. Ce type de message s'est généralisé, de la part des gouvernants des Etats du Sahel, afin de faire face au retour de leurs populations, vu le manque de moyen dont ils disposent pour faire face à ce reflux de leurs populations en détresse.

D'autant plus que ces afflux des populations se fait dans un contexte où la surveillance des frontières dans la région sahélienne connaît d'importantes faiblesses, il fallait prévoir des vagues de réfugiés fuyant les combats vers les pays voisins. Ce mouvement imprévu des personnes fuyant le conflit libyen et cherchant refuge dans leurs pays d'origines, constitue un enjeu majeur des capacités des Etats de la région à pouvoir gérer cet afflux de personne (A). Mais aussi, un réel danger, du fait de la circulation massive d'armes de guerre issue du conflit libyen ; posant par la même occasion le problème des porosités de frontières aux trafics en tous genres et l'infiltration d'éléments djihadiste (B).

### A- La gestion de l'afflux des réfugiés au Sahel

A la chute du régime de Kadhafi, les principales régions et villes de la Libye et leurs environs étaient administré par les milices, d'importants déplacements de personnes seront recensés dans

[718] Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (7-23 décembre 2011), Conseil de sécurité, S/2012/42, 18 janvier 2012.
[719] Idem
[720] *Le Tchad demande un soutien face à l'afflux de ressortissants fuyant la Libye*, Centre d'actualités de l'ONU, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=26405#.VfmuKdL1ako

les Etats sahéliens, fuyant le conflit et la répression de ces milices. Ces personnes ont fui de manière préventive, par crainte de représailles[721] de la part des membres des milices ou de la population locale, qui les accuse de soutenir l'ancien régime. A cet effet, à l'instar de nombreux pays du Sahel, le Tchad par exemple, va enregistrer le retour de près de 100.000 de ses ressortissants, dans le plus grand dénuement, alors que d'autres ont trouvé la mort durant leur déplacement.

Cet arrivé de masse des personnes fuyant la guerre, pose des difficultés au Etats d'accueil du Sahel, comme la prise en charge médicales rapide des blessés et nutritionnelles de ces déplacés. Or quand-on sait que la région est une zone de sècheresse endémique avec des fréquentes crises alimentaires, les autorités publiques des Etats ont été confrontées à de nombreux défis. Les conditions de vie précaires des déplacés, découle des conditions d'accueil déplorable avec des conséquences sur la santé des plus vulnérables comme les enfants, les personnes âgés et les femmes. D'autant que le retour de ces populations démunies vers les zones pauvres du Sahel est, pour les pays d'accueil, déstabilisateur ; car cet afflux de personne va s'ajouter au ralentissement de l'activité économique entre la Libye et ces pays, surtout l'arrêt des transferts de fonds[722] des migrants de la Libye vers leur pays d'origine.

Le conflit a également perturbé les activités humanitaires dans ces pays, particulièrement à cause du risque d'insécurité alimentaire et de crise nutritionnelle. L'afflux des personnes fuyant la situation politique libyenne nécessite l'aide afin de contenir les effets dramatiques de ce mouvement massif de population, en portant assistance aux victimes, à travers des programmes de réinsertion et de réintégration économique. Car, la vulnérabilité de ces personnes rapatriées, aux trafics illicites et à l'influence des groupes religieux radicaux, est de plus inquiétante pour les gouvernements de la région.

### 1- Assistance humanitaire aux déplacés du conflit libyen

Le conflit libyen et le retour en nombres des ressortissants du Sahel dans leurs pays, a eu des répercussions immédiates sur la situation économique de ces pays, dans la mesure où l'apport de cette diaspora était devenu, depuis des années une part importante des économies sahéliennes. Cet arrêt va avoir des répercussions sur l'ensemble de la sous-région, tributaire de transfert et du commerce des personnes installées en Libye. De même que, ce renversement de la situation

[721] Human Right Watch, *Le CNT doit mettre fin aux arrestations arbitraires et aux mauvais traitements de détenus*, 30 septembre 2011, https://www.hrw.org/fr/news/2011/09/30/libye-le-cnt-doit-mettre-fin-aux-arrestations-arbitraires-et-aux-mauvais-traitements

[722] Saïd HADDAD, « *La fin de l'État des masses ou les incertitudes libyennes* », Revue L'année du Maghreb, VIII, 2012.

accroît la fragilité des déplacés dans les pays d'accueil en proie à des crises politique et sécuritaires chronique et à l'insécurité alimentaire de la région[723].

Au Tchad par exemple, de nombreuses familles souffrent cruellement de l'interruption des transferts de fonds de leurs parents émigrés en Libye, chassés par les combats et l'instabilité, mais aussi parce qu'ils ont perdu leur emploi et sont persécutés par les milices libyennes. Selon le bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires[724], ces envois de fonds ont baissé de 57%, et les ménages ont beaucoup de mal à nourrir ceux qui rentrent au pays.

Les effets conjugués de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, des catastrophes naturelles, des épidémies comme le paludisme ou le choléra, auxquels s'ajoutent l'accès limité aux services sociaux de base et la faiblesse des institutions publiques, exacerbent la vulnérabilité des populations du Sahel et les rend encore plus dépendantes de l'aide humanitaire[725]. Où même, en l'absence de crise alimentaire et/ou nutritionnelle déclarée, les besoins humanitaires de la région sont énormes. Le retour de ce flux des personnes impose des contraintes supplémentaires aux pouvoirs publics et à la population des pays d'accueil, qui sont déjà aux prises avec des difficultés quotidiennes comme : l'absence de débouchés, le manque d'infrastructures sanitaires et de services éducatifs… et qui fait craindre dans certaines payses, les risques des conflits, la hausse de la délinquance et de la violence…

### 2- Réinsertion dans la vie active des déplacés

Un grand nombre des personnes rapatriés de la Libye ont perdu leurs économies et leurs biens en quittant le pays dans des circonstances difficiles ; et certaines de ces personnes ont aussi, été victimes d'atteintes aux droits de l'homme au cours de leur voyage. Aux traumatismes psychologique et social, dû à ces épisodes violentes, s'est ajouté un sentiment de honte suscité par l'incapacité à subvenir aux besoins personnels et de leur famille, qui fait que la plupart des réfugiés ont des difficultés dans leurs réinsertion et leur stabilisation économique et sociale[726].

L'intégration locale demeure difficile, tandis que les perspectives d'un lendemain meilleur sont limitées pour la plupart des réfugiés dans la région. La réinstallation demeure la principale solution durable pour les personnes les plus vulnérables. On observe une baisse drastique du niveau de vie de nombreux ménages dans les pays riverains après le reflux de milliers de

[723] Laurence AIDA AMMOUR, « *L'après-Kadhafi au Sahara-Sahel* », op.cit., p 1.
[724] International Crisis Group, *Le nord-ouest du Tchad : la prochaine zone à haut risque ?*, Africa Briefing n°78, 17 février 2011.
[725] Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (7-23 décembre 2011), op.cit., p 5.
[726] Idem

travailleurs subsahariens chassés par les combats, en dépit des efforts des pays hôtes, les populations d'accueil et les organisations humanitaires qui ont fourni une assistance vitale aux réfugiés, malgré les conditions de travail difficiles[727].

La réponse à la situation des réfugiés, tant à court terme qu'à long terme, nécessite une approche multidimensionnelle. Les réfugiés sont exposés à diverses menaces, dont certaines sont liées à des pratiques culturelles qui ont pu être exacerbées par les déplacements, ou de nouveaux risques découlant de la vie dans les camps souvent implantés dans des zones en proie à l'insécurité. Certaines communautés ethniques[728] sont également confrontées à la marginalisation et au travail forcé, les relations entre les groupes étant marquées par les préjugés raciaux et les pratiques anciennes d'esclavage.

Le risque de dépendance envers l'aide humanitaire et de voir certains d'entre eux choisir de rejoindre les groupes armés pour gagner de l'argent est important. Afin de contrer ces risques, de nombreux réfugiés, surtout des femmes, plaident déjà pour un soutien en faveur d'activités génératrices de revenus[729]. Pour cela, des programmes générateurs de revenus comme l'artisanat, le petit commerce, la menuiserie ou des formations professionnelles peuvent constituer une assistance plus directe qui contribuera à rendre les réfugiés plus autonomes.

### B- La porosité des frontières participe à la hausse des trafics dans la région

Les rébellions touarègues des années 1990 puis 2000 ont affecté les circulations marchandes et humaines en instaurant un climat d'insécurité, où le désert du Sahara est redevenu un espace dangereux aux mains de trafiquants de toutes sortes et de groupes armés constitués d'éléments djihadistes. Cet espace est devenu une aire de transit de stupéfiant, où les principales routes empruntées par les trafiquants de hachisch et de cocaïne, ainsi que l'organisation de leurs réseaux (15% de la production mondiale de cocaïne transite par l'Afrique de l'Ouest selon les données de l'ONUDC cité dans ce travail). De ce fait, une économie illicite s'est juxtaposée à une économie criminelle, constituant un mode d'insertion dans l'économie mondiale[730].

Pour rappel, les frontières sahariennes, comme ailleurs en Afrique, sont nées du découpage colonial que les indépendances n'ont pas remis en cause. Or, depuis le renversement du régime

[727] *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, S/2012/894, 29 novembre 2012.
[728] ACAPS, « *Northern Mali Conflict and Food Insecurity: Disaster Needs Analysis* », 20 novembre 2012, http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/mali_conflict_food_insecurity_nov_2012.pdf
[729] HCR, *« Entretiens avec des réfugiés* », état des lieux de la situation au Mali, 1er novembre 2012, http://www.unhcr.org/cgibin/texis/vtx/search?page=&comid=4f79b7eb9&cid=49aea93ae2&scid=49aea93a77&keywords=maliemergency
[730] Emmanuel GREGOIRE et André BOUGEOT, « *Désordre, pouvoirs et recompositions territoriales au Sahara* », op.cit., p 6.

libyen, les affrontements meurtriers entre des petits groupes djihadistes et forces de sécurité des Etats sahéliens ont augmenté, particulièrement dans les zones frontalières. Alors que, parallèlement à cela, la contrebande de stupéfiants, d'armes à feu et le trafic criminel des migrants, s'est intensifiée. Cet accroissement de la violence et des trafics illicites nourrit les tensions politiques, qui à leur tour fragilisent la situation sécuritaire

Notons que les frontières des Etats de la zone n'ont jamais constitué un obstacle aux échanges marchands ; elles en ont été plutôt un adjuvant dans la mesure où leur perméabilité fournissait des opportunités de commercer[731]. Les commerçant pouvaient profiter des différences de politiques économiques suivies par les Etats, de leur appartenance à des zones monétaires distinctes (franc CFA, dinar algérien et libyen, ouguiya mauritanien, livre égyptienne et soudanaise), du prix et de la disponibilité des marchandises de part et d'autre des frontières. A l'exemple du commerce de fraude portant sur le lait en poudre lahda subventionné en Algérie, Judith Scheele[732] qualifie dans son article « les frontières de ressource » pour les commerçants et les populations qui parviennent à se ravitailler à bon marché.

### 1- Des frontières difficilement contrôlables

Les espaces à contrôler sont trop vastes au regard des capacités des Etats sahéliens et des relations avec les populations locales de la zone ; sans oublier la faiblesse des moyens de ces pays auquel s'ajoute la persistance de l'instabilité politique dans la région. Les risques d'instabilité aux frontières, ont considérablement augmenté avec la prolifération d'arme consécutive à la chute du régime de Kadhafi.

L'étendue des frontières à surveiller ne facilite pas la tâche aux forces de sécurités affectées à la mission. Quant-aux mesures visant à multipliés les postes de contrôle sur ces frontières, elles sont loin de dissuader les contrebandiers, les trafiquants, les passeurs et les djihadistes. Cependant, dans cette zone de culture nomade où la circulation des personnes se fait sur un mode coutumier, c'est les premières fois que les gouvernements sahéliens envisagent de contrôler les frontières nationales et de procéder à la sécurisation de leurs territoires.

Même si cette question du contrôle des frontières tend trop souvent à être appréhendée de manière paranoïaque par chaque de la région. Et tout attaque contre les forces de sécurité chargée du contrôle des frontières relance les controverses et accusations des Etats entre eux, sur la perméabilité de tel ou tel territoire et accroit la polarisation des rivalités entre les Etats sahéliens. Chaque Etat tente de délégitimer l'autre en pointant sa responsabilité dans la dégradation de la

[731] Idem
[732] Judith SCHEELE, « *Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite* », op.cit., pp 153-155.

situation, comme ce fut le cas souvent entre l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger suite aux enlèvements d'occidentaux dans la régions[733].

De ce fait, le règlement des problèmes aux frontières passe évidemment par des mesures sécuritaires, mais celles-ci ne suffiront pas. Car, quelle que soit la complication technique des dispositifs de contrôle frontalier, les habitants des zones limitrophes qui comptent parmi les populations les plus pauvres, resteront en mesure de faciliter le passage de marchandises et d'individus.

### 2- Augmentation des trafics dus à l'insécurité

La montée des trafics en tous genres échappant aux contrôles des Etats du Sahel pose un certain nombre de problèmes d'ordres économique et sécuritaire, et la manière dont les gouvernants de chaque pays réagissent en tolérant relativement ces pratiques, ou en le combattant fermement, est une question essentiellement politique. Puisque, ces trafics participent d'un ensemble d'activité de débrouille et de fraude dont le trafic d'arme et de stupéfiant constitue la partie la plus dangereuse[734].

Un nombre important de citoyens de ces Etats, sont contraints, certains pour survivre, de participer à ce système, souvent de concert avec les agents de l'Etat qui sont censés le combattre. En effet, ces trafics frauduleux représentent une véritable soupape de sécurité capable de désamorcer les violences sociales, freiner l'exode rural, réduire le chômage et offrir des sources de revenus aux habitants des régions désertiques ou frondeuses (comme c'est le cas au Mali, en Tunisie, au Niger ou en Libye) quasiment privées d'investissement public[735].

A cet effet, l'espace sahélo-saharienne se caractérise ces derniers temps par un développement des activités criminelles qui s'effectuent en toute impunité, puisque les frontières protègent les trafiquants locaux des poursuites interétatique, au principe de la souveraineté nationale[736]. De plus, les trafiquants et leurs complices bénéficient de l'appui de réseaux structurés au sein desquels sont impliquées de personnalités politiques locales, nationales et des hauts gradés des institutions militaires, comme ce le cas au Mali et en Guinée et en Guinée Bissau.

---

[733] Laurence AIDA AMMOUR, « *Les enjeux de sécurité émergents au Maghreb et au Sahel depuis le « printemps arabe »* », op.cit., p 144.
[734] Judith SCHEELE, « *Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite* », op.cit., p 158.
[735] Bérangère ROUPPERT, « *Les Etats sahéliens et leurs partenaires extrarégionaux : le cas de l'Union européenne en particulier* », op.cit., pp 12-13.
[736] Emmanuel GREGOIRE et André BOUGEOT, « *Désordre, pouvoirs et recompositions territoriales au Sahara* », op.cit., p 8.

Cet état de la situation aux frontières sahélo-saharienne avec le développement du trafic des stupéfiants et des armes, la migration clandestine et les nouveaux enjeux liés à la présence des mouvements djihadistes ont fini par mettre la question de la sécurité sur le devant de la scène. Les Etats de la région et les puissances occidentales ne peuvent plus tolérer un tel désordre à leurs frontières favorisant la prolifération des armes et l'implantation durables des groupes armés djihadistes.

**Paragraphe 2 : Prolifération des armes et recrudescence du terrorisme islamiste au Sahel**

La crise libyenne a exacerbé une situation déjà précaire sur le plan sécuritaire dans la région du Sahel. Selon les gouvernements des pays où la mission[737] des Nations Unies s'est rendue, un grand nombre d'armes et de munitions provenant des stocks libyens sont entrées clandestinement dans la région malgré les mesures prises pour contrôler les frontières[738]. Fonctionnaires nationaux et experts internationaux estiment qu'ont été introduits par contrebande des roquettes, des mitrailleuses équipées de viseur antiaérien, des fusils mitrailleurs, des munitions, des grenades, des explosifs (semtex) et des pièces d'artillerie antiaérienne légère (calibres légers bitubes) montées sur véhicules, .... Ils n'excluent pas en outre que des armes plus sophistiquées, comme des missiles sol-air ou des systèmes antiaériens portables, puissent être transférées dans la région, sans toutefois apporter la preuve que de telles armes soient présentes ou ont été retrouvées dans la région[739]. La dissémination de ces armes lourdes et/ou en quantité est devenue la priorité des pays de la région et des dirigeants occidentaux.

En effet, dès le lancement de la révolte libyenne, les arsenaux sans surveillance disséminés dans tout le pays, par Kadhafi, ont été accessibles aux pillards, aux rebelles et à tous ceux qui savaient en tirer un profit financier : affairistes, tribus, intermédiaires d'AQMI, mercenaires ou touareg ayant participé à la guerre civile[740]. Un reportage tourné par Human Rights Watch[741] donne la mesure des matériels concernés allant des caisses de fusils d'assaut Kalachnikov, roquettes, mines, obus, missiles sol-air dont la Libye possède 20.000 exemplaires, et missiles SA-24 issus de la dernière génération de missiles aériens capables d'abattre des avions de chasse[742].

---

[737] Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (7-23 décembre 2011), op.cit., p 10.
[738] « *Un convoi intercepté au Niger près de la frontière avec la Libye* », bruxelles2.eu, 19 mai 2015, http://www.bruxelles2.eu/2015/05/19/un-convoi-intercepte-a-la-frontiere-entre-niger-et-libye/
[739] Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel (7-23 décembre 2011), op.cit., p 11.
[740] Laurence AIDA AMMOUR, « *L'après-Kadhafi au Sahara-Sahel* », op.cit., p 2.
[741] In, Laurence AIDA AMMOUR, « *L'après-Kadhafi au Sahara-Sahel* », op.cit., p 3.
[742] Laurence AIDA AMMOUR, « *Les enjeux de sécurité émergents au Maghreb et au Sahel depuis le « printemps arabe »* », op.cit., p 143.

De plus, à ces trafics d'armes, s'ajoute la présence de mouvements terroristes djihadistes, le développement du trafic des stupéfiants et les nouveaux enjeux miniers et pétroliers ont fini par mettre la question de la sécurité sur le devant de la scène, les Etats sahélo-sahariens et les puissances occidentales ne pouvant laisser le développement des activités djihadistes dans la région ont fait de l'espace saharo-sahélien un « front de guerre contre le terrorisme », où les Etats-Unis jugent que leur propre sécurité est dépendante des succès de la lutte contre le terrorisme, tout particulièrement au Maghreb et au Sahel dont sont originaires les combattants de ces groupes[743].

Outre le fait que l'infiltration d'éléments djihadistes, la prolifération d'armes en provenance de Libye (A) constitue une préoccupation majeure des autorités sahéliennes, qui ont intercepté[744] de nombreux convois d'armes à leurs frontières depuis le déclenchement du conflit libyen. Le conflit ne peut donc que perdurer, garanti par une économie de guerre stable, en raison de la contiguïté géographique, de la porosité des frontières et de la similarité des facteurs, les foyers de conflictualité et la recrudescence des groupes djihadistes (B), qui s'inscrivent dans une dynamique régionale.

### A- Prolifération d'armes de guerre dans la région

La guerre en Libye a fait refluer des armes en grande quantité en Afrique du Nord comme au Sahel. La prolifération d'armes lourdes conjuguée à la porosité des frontières ont introduit une menace nouvelle et pour l'ensemble de la région. Selon le rapport S/2012/42 de l'ONU, publié le 18 janvier 2012, la crise en Libye a permis aux groupes armés et djihadistes au Sahel d'accéder à de vastes caches d'armes. En effet, selon ce rapport, un grand nombre d'armes et de munitions provenant des stocks libyens sont rentrées clandestinement dans la région sahélo-saharienne malgré les mesures strictes prises pour contrôler les frontières de ses Etats avec la Libye.

Pour les autorités des pays de la région du Sahel, les inquiétudes concernent les explosifs et les armes légères et de petit calibre. Le danger tient au fait que la Libye compte, selon les estimations de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI), quelque 800.000 à 1.000.000 d'armes légères réparties sur l'ensemble du territoire[745]. Alors que, Mokhtar Belmokhtar, a déclaré que de nombreuses armes libyennes étaient tombées entre les mains de

[743] Emmanuel GREGOIRE et André BOUGEOT, « *Désordre, pouvoirs et recompositions territoriales au Sahara* », op.cit., p 10.
[744] « *Niger : 3 tonnes d'armes dans le convoi détruit par l'armée française* », rfi.fr, 17 octobre 2014, http://www.rfi.fr/afrique/20141017-nord-niger-trois-tonnes-armes-convoi-detruit-armee-francaise-jihadistes
[745] « *Libye : la foire aux armes* », par Marianne MEUNIER, JeuneAfrique.com, 20 avril 2011, http://www.jeuneafrique.com/191964/politique/libye-la-foire-aux-armes/

membres de son organisation ; et selon les sources de l'hebdomadaire *Jeune Afrique*[746], les terroristes d'AQMI auraient pu se procurer des missiles sol-air de type SAM-7 en provenance de la Libye (cette arme de petite taille, d'une portée de 5 km peut être maniée par un seul homme et transportée dans un pick-up).

Aussi, notons que selon plusieurs instituts spécialisés dans le domaine de l'armement, la Libye dispose d'un stock d'armement considérable dont les proportions sont impossibles à évaluer. Puisqu'il est déjà extrêmement difficile de savoir ce qui a été vendu légalement au régime libyen tant les transactions ont été opaques[747]. Par ailleurs, en tant que plaque tournante du trafic d'arme en Afrique depuis des années (dû à l'embargo international imposé au pays par les américains et la communauté internationale), la Libye a largement profité de la contrebande, où selon HRW, il y aurait plus d'armes dispersées en Libye qu'en Irak après la chute du régime de Saddam Hussein[748].

### 1- La région saharo-sahélienne, une zone difficilement contrôlable

Allant de la Mauritanie au Soudan en passant par le Mali, le Niger et le Tchad, la région du Sahel est trop vaste pour que ses Etats membres puissent contrôler leurs territoires. Mais, la question du trafic d'armes dans cette zone constitue une menace pour la sécurité des Etats Sahélo-Sahariens qu'elle est devenue la priorité sécuritaire. A cet effet, plusieurs opérations ont été menées par les forces de sécurité des pays de la région, afin d'intercepter les quantités importantes d'armes qui y circulent et d'enrayer ces mouvements. A l'exemple[749], de l'accrochage des forces armées nigérienne avec un groupe de Touareg maliens armés revenant de la Libye dans la région d'Arlit, ou encore de l'interception par l'armée nigérienne d'une importante quantité de Semtex (645 kilos) et 445 détonateurs à la frontière avec la Libye.

D'autant que, pour les groupes armés, chaque foyer de crise représente une opportunité d'implantation sur des espaces ayant pour dénominateur commun une conflictualité durable. Et la bande sahélienne constitue à cet effet, un réservoir de crises dans lequel s'articulent plusieurs systèmes de conflits comme la question touarègue, la criminalité transfrontalière et le terrorisme. Tandis que, les crises locales représentent des brèches dans lesquelles s'infiltrent les groupes djihadistes qui pervertissent la logique interne de ces crises. Pour cela, Roland Marchal évoque un

---

[746] « *Terrorisme : où sont passés les missiles de Kadhafi ?* », par Benjamin ROGER, JeuneAfrique.com, 19 mars 2013, http://www.jeuneafrique.com/171717/politique/terrorisme-o-sont-pass-s-les-missiles-de-kadhafi/
[747] Federico SANTOPINTO, « *La dispersion des armes en Libye* », Les Nouvelles du GRIP, juin 2011
[748] Peter BOUCKAERT, « *Quaddafi Great Arms Bazaar* », Human Rights Watch, 8 avril 2011, www.hrw.com
[749] « *Terrorisme : les pays du Sahel redoutent l'armement libyen d'AQMI* », par Pierre-François NAUDE, JeuneAfrique.com, 08 avril 2011, http://www.jeuneafrique.com/181564/politique/terrorisme-les-pays-du-sahel-redoutent-l-armement-libyen-d-aqmi/

système d'insécurité régional définit comme : « *des conflits armés, produits de conjonctures nationales distinctes, relevant d'acteurs, de modalités et d'enjeux différents, s'articulent les uns aux autres et brouillent les frontières spatiales, sociales et politiques qui les distinguaient initialement* »[750].

A cela, il faut noter la faiblesse du maillage territorial liée principalement à l'insuffisance des moyens militaires ne permettant pas aux gouvernements de la zone de faire prévaloir la primauté du pouvoir central sur l'étendue du territoire. Or, l'absence de contrôle de ces vastes territoires aura une influence négative sur le développement des trafics transfrontaliers dans la zone en favorisant l'essor de la criminalité. Cette configuration des menaces et défis sécuritaire et liée aux débouchés d'une économie transnationale illicite de trafics et contrebandes d'armes issus du conflit libyen, dans une zone échappant au contrôle effectif des Etats sahéliens.

### 2- Facilitation de la dissémination des armes

Les pays voisins de la Libye (Algérie, Egypte, Niger, Tchad, Tunisie) ont, dès le début du conflit, pointé le risque d'une dissémination de l'arsenal libyen au profit des groupes armés et djihadistes de la région. Débordant le cadre du conflit interne, des armes provenant des stocks libyens auraient alimenté l'opposition malienne où cette dissémination des armes s'est fondue avec la résurgence de revendications autonomistes touaregs, avec le MNLA, créé en octobre 2011. L'affirmation de mouvements djihadistes plus ou moins affiliés à AQMI, comme Ansar Eddine, créé en décembre 2011 par un leader touareg, Iyad Ag Ghali et le MUJAO qui fait aussi son apparition en décembre de la même année[751], pourrait aussi être la conséquence de cette situation, puisque ces différents peuvent se procurer facilement des armes pour mettre à exécution leurs programmes.

Une grande quantité d'armes appartenant à l'arsenal libyen s'est alors dispersées dans le Sahel via les activités de groupes divers à travers plusieurs scénarios possibles. L'on peut évoquer pour cela la revente d'armes par les mercenaires recrutés par Kadhafi, dans sa lutte avec les rebelles ; mais aussi la revente des armes par les soldats de l'armée libyenne quittant le pays, après la mort de Kadhafi. Selon une source sécuritaire citée par le journal Jeune Afrique[752], il y aurait ainsi une convergence d'intérêts entre des hommes armés qui ont besoin d'argent et les groupes terroristes

[750] Roland MARCHAL, « *Libéria, Sierra Leone et Guinée : une guerre sans frontières ?* », In Michel LUNTUMBUE, « *Groupes armés, conflit et gouvernance en Afrique de l'Ouest : une grille de lecture* », op.cit., p 2.
[751] Saïd HADDAD, « *Répliques sahélienne de la chute de Jamahiriya libyenne* », Recherches internationales, n° 97, octobre-décembre 2013.
[752] « *Nord-Mali : le Qatar accusé de financer les groupes islamistes de l'Azawad* », par Benjamin ROGER, Jeuneafrique.com, 06 juin 2012, http://www.jeuneafrique.com/175735/politique/nord-mali-le-qatar-accus-de-financer-les-groupes-islamistes-de-l-azawad/

du Sahel (AQMI, MUJAO ou Ansar Eddine) disposant d'argent des rançons d'otages, qui avaient besoin d'armes.

Cependant, d'autres possibilités peuvent être évoquées où les groupes armés et djihadistes du Sahel se seraient directement rendu sur le terrain pour se procurer les armes auprès des milices contrôlant les nombreux dépôts dont dispose chaque grande ville libyenne. Mais cette dissémination très importante, est une opportunité pour toutes les formes de trafics maffieux et de banditisme transnational. Ce qui favorise aussi le retour sur la scène des mouvements armés, ainsi que la recrudescence des trafics qui constituent les principales caractéristiques de cette immense zone grise difficilement contrôlable.

### B- La recrudescence de groupes djihadistes

Les révoltes dans certains Etats d'Afrique du nord ont offert aux groupes terroristes locaux (Tunisie, Libye et Mali) l'occasion de gagner en influence idéologique et en force matérielle afin d'envisager leurs repositionnements sur le reste du continent africain. L'affaissement du flanc sécuritaire libyen et les déboires d'Al Qaïda sont deux facteurs propices à une nouvelle centralité du Maghreb, du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest[753]. Le transfert vers la Libye de certaines figures importantes du djihadisme au Sahel comme Mokhtar Belmokhtar, atteste la volonté d'exploiter, les atouts et opportunités qu'offrent les territoires incontrôlés libyen et ceux du Sahel, et à l'Afrique de l'Ouest (menace aux frontières Ivoirienne et Burkinabé), une extension continentale du djihadisme à travers les connexions[754] qu'entretiennent les dirigeants de différents groupes[755].

Le choix de la Libye comme une des bases de repli de certains groupes (Ansar Eddine et Al Mourabitoune) fuyant les combats au Nord du Mali illustre ces repositionnements géographiques du terrorisme dans la zone. En effet, le pays est devenu le terrain idéal pour l'implantation ou la reconstitution de la dissidence djihadiste, du point de vue tant logistique que militaire et idéologique. Puisque, dans ce pays prolifère une multitude d'acteurs non étatiques, réunit les conditions favorables à la pénétration d'agents de conflictualité opérant régionalement et internationalement du fait de la disponibilité d'armes en quantité et facile à se procurer, la fragmentation de la vie politique, le risque de sécessionnisme, la privatisation de la sécurité, la faiblesse des forces armées, le déficit de légitimité de l'Etat central et la présence de figures

[753] Laurence AIDA AMMOUR, « *Les enjeux de sécurité émergents au Maghreb et au Sahel depuis le « printemps arabe »* », op.cit., p 144.
[754] Consistant essentiellement en une collaboration opérationnelle, un partage de l'entraînement et des tactiques, grâce entre autres aux relations personnelles entre ces groupes, signalé entre AQMI, Al Mourabitoune et Boko Haram.
[755] Idem

historiques de l'islamisme combattant comme Abdelhakim Belhaj ou Abou Anas Al libi (capturé par les américains)[756].

Pour preuve, l'absence de dispositif sécuritaire côté libyen comme le manque de vigilance côté algérien dans cette zone a facilité le raid mené sur le site gazier d'In Amenas par des éléments du groupe « les signataires par le sang » de Mokhtar Belmokhtar. Ces derniers avaient de toute évidence été équipés et armés en territoire libyen, qui a servi de base de lancement de l'attaque. Car, durant les mois qui ont suivi l'opération Serval, la région a vu des combattants des groupes armés djihadistes du Nord Mali se réfugier en Libye à la faveur de la dégradation sécuritaire sur l'ensemble du territoire aux mains de différentes milices. Il a été aussi relevé, par de nombreux chercheurs ayant travaillé sur la Libye, que des liens existent entre les villes du nord de la Libye (Benghazi et Derna) et les djihadistes combattant au nord-Mali, ainsi que les alliances (conjoncturelles, familiales ou tribales) peuvent être tissées entre ces derniers et les tribus vivant au Sud de la Libye[757].

### 1- L'épicentre libyen

Aux lendemains de la chute du régime de Kadhafi, s'est posé ainsi la question des conséquences immédiates de l'affaiblissement d'un pays considéré comme central pour la stabilité de la zone. Car, la période de transition qui s'est ouverte après la chute de la dictature est caractérisée par la fragmentation du paysage politique et sécuritaire libyen. En absence d'une autorité centrale qui s'impose à tous, la situation du pays s'est illustrée par les combats entre milices armées qui prolifèrent et entre groupes tribaux, notamment au sud du pays. Ce qui mène aux questions du contrôle effectif des frontières de ce pays, de la prolifération des armes et de la recrudescence de l'activisme djihadiste dans la zone sahélo-saharienne.

En effet, en donnant « un coup de pied dans la fourmilière », les forces françaises de l'Opération Serval ont provoqué la dispersion des groupes armés. Plusieurs combattants ayant fui le Mali se sont réfugiés au sud de la Libye où, sous le régime de Kadhafi, des unités paramilitaires Touaregs et Toubous étaient chargés de la sécurité de cette partie du territoire, notamment la frontière avec le Niger et le Tchad[758].

[756] Laurence AIDA AMMOUR, « *La Libye en fragments* », Annuaire français des relations internationales, vol. XIV, 27 juin 2013.
[757] Bérangère ROUPPERT, « La *gestion des espaces transfrontaliers au Sahel : entre espaces de vie et zones grises* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 29 décembre 2014.
[758] Jean-Pierre CHEVENEMENT et Gérard LARCHER (rapporteurs), « *Mali : comment gagner la paix ?* », Rapport d'information du Sénat français n°513, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 16 avril 2013.

Mais, ce n'est pas aussi un hasard si la Libye a été choisie comme l'une des bases de repli de certains djihadistes fuyant les combats au nord Mali. Ce pays est devenu en soi un système de conflits, le terrain idéal pour l'implantation ou la reconstitution de la dissidence djihadiste, du point de vue logistique[759]. De même que les régions méridionales du pays ont été abandonnées aux milices, aux contrebandiers, aux communautés concurrentes ou aux brigades islamistes.

### 2- Les risques d'extension sous régionale du chaos libyen

Profitant de l'appel d'air créé par le chaos libyen, le groupe Al Mourabitoune de Mokhtar Belmokhtar et certaines katibas d'AQMI cherchent à récupérer les bénéfices matériels et idéologiques de l'instabilité pour étendre leur zone d'implantation et intensifier leurs actions. Et, si la jonction avec les leaders islamistes libyens se concrétise, ces organisations peuvent déstabiliser cette région déjà en proie à l'insécurité. Cette menace que représente l'extension potentielle de la zone d'instabilité est prise au sérieux par les pays sahélien[760].

Ces deux organisations rivales, disposent d'un trésor de guerre, produit des enlèvements et de la participation à divers trafics, et jouissent d'une légitimité historique propre, tirée de leur participation aux conflits affectant la région depuis près de 20 ans. Leur héritage du conflit algérien, du conflit libyen, ou de la guerre au Mali, a façonné leur idéologie à divers degrés[761]. Aussi, la Libye est un carrefour entre la Méditerranée et le Sahara, entre le Maghreb et le Proche-Orient, entre l'Afrique du nord et l'Afrique subsaharienne. D'autre part, alors que la mission européenne EUBAM Libya destinée à assister les autorités de ce pays à sécuriser leurs frontières n'était pas encore lancée, le climat politique et sécuritaire de la Libye en fait un refuge de premier ordre[762].

Mokhtar Belmokhtar a profité de la révolution libyenne pour s'implanter dans le sud libyen, en ralliant à sa cause certaines brigades locales, puis en organisant l'attaque de la raffinerie d'In Amenas en janvier 2013. Ayant également prêté allégeance directement à Al Qaïda, Mokhtar Belmokhtar entretiendrait des liens avec les dirigeants du groupe Ansar Al-Sharia de Benghazi. Actuellement sous pression du fait de l'opération Barkhane, certains djihadistes sahéliens se livrent aux trafics de substances illicites et participeraient aux combats dans la région d'Obari sous le nom d'Ansar Al-Haqq[763].

---

[759] Laurence AIDA AMMOUR, « *Libye 2011-2013 : les reconfigurations de l'islamisme radical* », politique étrangère, Repère, avril 2013.
[760] Laurence AIDA AMMOUR, « *L'après-Kadhafi au Sahara-Sahel* », op.cit., p 3.
[761] Archibald GALLET, « *Les enjeux du chaos libyen* », op.cit., p 107.
[762] Antonin TISSERON, « *Quel terrorisme au Sahel après l'opération Serval ? Jihadisme nomade et extension régionale* » Institut Thomas More, Note d'actualité 13, octobre 2013.
[763] Archibald GALLET, « *Les enjeux du chaos libyen* », op.cit., p 107.

❖

Les Révolutions des populations dans les pays nord-africains à partir de janvier 2011, ont bouleversé l'architecture sécuritaire de ces Etats en redonnant aux mouvements djihadistes une visibilité et un regain d'activité. Cette évolution est particulièrement visible dans les pays où les révoltes ont abouti à un renversement du pouvoir en place comme en Tunisie, en Libye et en Egypte. S'agissant de la Libye, la configuration est quelque peu différente, car la situation qui y prévaut depuis les insurrections de 2011 s'apparente clairement à une guerre civile, avec un contexte de forte conflictualité entre des mouvements djihadistes et le régime en place, et à un chaos politico-sécuritaire, qui a favorisé l'implantation d'éléments radicaux sur toute l'étendue du territoire.

En effet, tout processus révolutionnaire bouleverse profondément une société, la nature et les modalités d'exercice du pouvoir engendrent parfois une montée en puissance des rivalités et du désordre. L'ampleur des frustrations sociales, la montée des revendications, les inégalités sociales, économiques et politiques, la confusion et la désorganisation des pouvoirs à la recherche d'un nouvel équilibre, l'incertitude croissante et l'insécurité qui en découlent sont autant de facteurs ouvrant une fenêtre d'opportunités à des acteurs malveillants cherchant à en tirer profit. En ce sens, l'instabilité et la confusion postrévolutionnaire peut s'avérer profitable à des mouvements de type AQMI. En outre, cette phase de recomposition interne des régimes engendre des exclus, des perdants et des minoritaires pouvant être tentés, par des manœuvres illicites de déstabilisation, de verser dans la violence armée nourrissant ainsi tous les extrémismes, notamment religieux[764].

De ce fait, la crise en Libye constitue un élément significatif de déstabilisation du Maghreb et du Sahel profitable à une montée en puissance des groupes terroristes comme AQMI et de mouvements criminels. En effet, des armements lourds[765] pillés dans les arsenaux libyens sont cédés par divers trafiquants à des éléments des groupes djihadistes implantés au Sahel risquent d'embraser tout cet espace déjà fragile. La menace djihadiste au Sahel est devenu un phénomène résilient, en ce sens qu'on ne parvient pas à l'éradiquer malgré les moyens mis en œuvre. Il apparait en même temps mutant, à savoir qu'en dépit des coups qui lui sont portés, ses

[764] Mehdi TAJE, « *La réalité de la menace AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb* », op.cit., p 290.
[765] « *Les armes de Kadhafi, un legs mortel pour l'Afrique* », par Vincent HUGEUX et Boris THIOLAY, L'expresse.fr, 20 octobre 2011, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/les-armes-de-kadhafi-un-legs-mortel-pour-l-afrique_1042885.html

protagonistes renouvellent constamment les rangs de leurs combattants, s'adaptent aux évolutions intérieures et régionales sans changer pour autant leurs objectifs et leur référentiel idéologique.

Car, à bien des égards, on peut considérer que cette crise et ses conséquences continuent d'affecter la sécurité de l'arc sahélo-saharien. Pour cela, la récente crise malienne est à relire à la lumière de la crise libyenne qui a été accompagnée par le déclenchement de l'opération Serval par la France, associée à quelques partenaires africains. Et, nombreux sont ceux qui se sont alors interrogés sur le processus de cause à effet entre le vide créé par la chute du régime de Kadhafi et l'étonnante progression de la rébellion touareg du MNLA, assistée par les katibas d'AQMI au Sahel, du MUJAO et d'Ansar Eddine.

# Titre II : Considération stratégiques au Sahel

L'effritement de l'Etat et la faillite des mécanismes de gouvernance se traduisent en général par une dispersion et une prolifération des acteurs armés, où militaires dissidents, paramilitaires, milices, rebelles, et/ou mercenaires disputent aux forces légales le pouvoir politique. De plus, la région présente la particularité de compter un grand nombre des Etats parmi les plus pauvres du monde en même temps qu'une multitude de problèmes à savoir les conflits violents récurrents, des régimes autoritaires, des rébellions contre ces régimes, la prolifération des trafics criminels transnationaux et depuis deux décennies le terrorisme djihadiste.

En effet, l'étatisation des territoires africains introduit par la colonisation, a neutralisée les modes traditionnels d'exercice du pouvoir sur ces territoires, qui s'est traduit par des revendications de droit de d'existence, de certains groupes de population, constituant de risques de conflit de nos jours. Cet état de fait s'avère profitable à la pénétration et à l'évolution de groupes criminels ; d'autant plus que l'espace sahélien est vulnérable du fait même de sa géopolitique saharo-sahélienne propice à la dilution des frontières et à la mobilité des personnes[766].

Cependant, les réalités de cette zone sont assez complexes, résultante de l'imbrication de nouveaux facteurs participant à sa structuration et d'un passé trouble qui produisent encore leurs effets, qui font de cette région sahélienne un condensé des dynamiques qui façonnent tout le continent. Une réelle contestation politique et/ou islamiste pouvant dégénérer en violence existe du fait de l'accumulation et du pourrissement de frustrations de nature politique, économique, sociale, … dont des manipulations possibles peuvent découler de ces situations[767].

Pour cela, les frontières de l'espace sahélien entre le nord du Mali et du Niger avec l'Algérie et la Libye constitue une zone de turbulence où se manifestent à certains égards une imbrication de plusieurs défis sécuritaires de nature diverses come le terrorisme lié à l'implantation des katibas d'AQMI et les groupes djihadistes de la zone, qui jouxte et peut-être entretiennent des relations avec les mouvements rebelles touaregs malien et à divers trafics transfrontaliers qui augmentent les facteurs d'insécurité au Sahel.

Toutefois, parmi les principales raisons d'insécurité au Sahel, nous avons l'effondrement des systèmes de gouvernance, dû pour une large part au favoritisme et à l'utilisation abusive des instruments gouvernementaux de coercition afin d'ancrer l'exclusion politique et sociale de certaines populations des priorités de l'Etat. Aboutissant à la répression des populations locales assujetties au pouvoir des régimes autoritaires en place et/ou le déclenché des conflits armés

[766] Mehdi TAJE, « *Afrique de l'Ouest : Le Sahel, une zone grise, difficilement contrôlable* », op.cit., p 2.
[767] Alan BRYDEN, Boubacar N'DIAYE et Funmi OLONISAKIN (sous la Dir), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : comprendre les enjeux*, op.cit., p 14.

donnent lieu à des catastrophes humanitaires[768]. Pour cela, la sécurité humaine est de nos jours perçue comme le socle d'une vision qui articule la sécurité au développement, la protection des populations et des institutions publiques au respect des libertés et de la dignité humaine.

Car, dans de nombreux pays de la région, les populations perdent la vie lors de crises sociales ou politiques, du fait de la violence armée où la responsabilité de forces de sécurité est souvent engagée. L'absence de traitements politiques et judiciaires des fautes et éventuelles bavures entretient une certaine impunité qui nourrit au niveau des populations la peur, un sentiment d'injustice et d'insécurité. Ce qui alimente aussi des sentiments d'inimitié à l'encontre des forces de sécurité et/ou de défense qui ont pourtant vocation de protéger la population civile.

Dans cette optique, les changements intervenus dans la région sahélo-saharienne, suite au changement de régime en Libye ont marqué un tournant dans les conflits qui traversent cet espace et a contribué à en modifier les équilibres, en donnant l'impression d'une poussée irrésistible de l'islamisme armé et des mouvements issus de la mouvance djihadiste. D'autant que les risques d'instabilité ont considérablement augmenté avec la prolifération d'armes venues de Libye[769]. Ces armes pillées, ainsi que le chaos politico-militaire libyens servent au renforcement des capacités des brigades d'AQMI et d'autres groupes djihadistes sévissant dans la bande du Sahel qui sont entrain de trouver un nouveau sanctuaire dans le sud de la Libye avec le risque de déstabiliser tous les Etats de la zone. De même, qu'il n'en demeure pas moins que certains défis persistent en matière de conflits, de crises et de gouvernance, et ces défis se complexifient et se transforment avec le développement de liens et les risques d'hybridation entre certaines rébellions politiques, les trafics en tous genres et des réseaux djihadistes tissent dans l'espace saharo-sahélien.

D'autres observateurs attentifs aux questions djihadistes se sont également interrogés pour savoir si la planification et la conduite de l'intervention en Libye avaient bien été préparées et si les avis des voisins avaient été pris en compte, au vu des résultats et de la situation actuelle de la région. Puisque, la résurgence des groupes rebelles Touareg au nord du Mali et les affrontements violents contre les forces armées de ce pays souligne cette inquiétude. Car, les rebelles touaregs ont accumulé suffisamment d'armes et de compétences auprès de Kadhafi pour mener leur lutte hors du patronage des puissances régionales. A cet effet, le Mouvement National de Libération de l'Azawad a lancé une offensive contre les principales villes du nord du Mali que sont Kidal,

[768] Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général, *Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité*, 62e session de l'Assemblée générale, A/62/659–S/2008/39, 23 janvier 2008

[769] Laurence AÏDA AMMOUR, « *La coopération de sécurité au Maghreb et au Sahel : l'Ambivalence de l'Algérie* », op.cit., p 6.

Tombouctou et Gao, qu'ils ont facilement occupés du fait de la faiblesse de l'armée malienne. Et, le 6 avril 2012, le MNLA proclama l'indépendance de « l'Azawad » en essayant d'établir les jalons politiques et sociaux d'un Etat[770].

Mais, le MNLA n'aurait pu réaliser son coup de force militaire sans l'appui d'autres groupes à tendance djihadiste qui l'ont soutenu dans la prise de Gao et Tombouctou, à savoir les katibas d'AQMI, le MUJAO et Ansar Eddine. Les désaccords entre ces groupes à tendances djihadiste et le MNLA sur la nature du futur Etat, ont conduit à des affrontements aboutissant à la prise de contrôle des grandes villes du nord du Mali par les islamistes.

Par contre, évoquée la situation du Mali, passe nécessairement par un rappel des évènements ayant conduit à la situation actuelle du pays et de la région. En effet, la détérioration des conditions de vie des populations du nord malien à la fin des années 1980, en particulier la crise alimentaire, conséquence de plusieurs années de sécheresse, va raviver les revendications identitaires des populations touaregs de cette aire géographique. L'insurrection reprendra à partir de 1990, sur une zone géographique plus étendue, allant du sud de l'Algérie au Mali et Niger. Sans oublier que durant cette période, plusieurs centaines de combattants touarègues ont été armés et formés par le régime libyen de Kadhafi à travers « la légion islamique » mise en place par Kadhafi[771]. De ces mélanges explosifs vont naitre les revendications des années 2000, au cours desquelles s'alternent les phases d'affrontements armés, de négociations, de rancœurs réciproques, puis de reprise des hostilités après quelques mois de calme relatif.

La chute du régime de Kadhafi combiné, entre autres, aux revenus importants de multiples trafics illicites et la relative tranquillité assurée par la cohabitation avec les katibas d'AQMI dans certaines zones du Sahel, vont aboutir à la guerre au Mali et à l'intervention de la France et des Etats de la région, pour restaurer l'intégrité territoriale du pays[772].

Cependant, sans nier l'existence de groupe se réclamant du terrorisme djihadiste, la focalisation sur cette région, par les puissances occidentales qui exagèrent la situation sécuritaire du Sahel, présenté comme une sorte de « *nouvelle zone tribale* » (de la frontière pakistano-afghane) d'où pourraient provenir de lourdes menaces, n'est pas neutre et dépourvue d'arrière-pensées. Même si, l'espace sahélien semble faire l'objet d'une nouvelle poussée de l'islamisme intégriste, risquant de fragiliser les équilibres précaires et d'offrir des angles de pénétration à des nouveaux groupes

[770] Salim CHENA, « *La crise au Mali : groupes armés, impasse politique et crise humanitaire* », http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-turmel&id_article=7892
[771] Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions touaregs au Sahel* », Recherche, Les cahiers du RETEX, Paris, janvier 2013.
[772] Idem

djihadistes[773]. La crise malienne et ses enjeux sécuritaires (Chapitre VII) alimentent l'instrumentalisation de la sécurité comme enjeu majeur dans les rapports de force tout comme dans la gestion des conflits d'intérêts politiques, économiques, et stratégiques à l'échelle régionale.

La coopération sécuritaire entre les Etats frontaliers que sont l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad, reste atomisée même si des initiatives communes ont vu le jour, elle reste lettre morte ou à l'état embryonnaire comme le CEMOC et le « G5 Sahel ». Dans ce contexte incertain, l'ampleur de la menace et le sens du bon voisinage stratégique doivent dicter l'impératif d'une collaboration étroite entre les différents acteurs de la région (Chapitre VIII). Pour coordonner leurs renseignements et leurs moyens de lutte, des actions concertées sont indispensables afin de briser le cycle de la violence et d'éviter l'enracinement de l'insécurité[774].

[773] Mohamed Saleck Ould BRAHIM, « *Le Sahel de tous les dangers* », op.cit., p 14.
[774] Mehdi TAJE, « *Afrique de l'Ouest : Le Sahel, une zone grise, difficilement contrôlable* », op.cit., p 6.

# Chapitre I : La crise malienne et ses enjeux sécuritaires

Au lendemain des indépendances des Etats africains, une vague de révolte va submerger certains d'entre eux. Les tribus nomades du désert saharien, attachées à leur mode de vie traditionnel, ne trouvent pas leur place au sein des nouvelles administrations publique mise en place, se sentiront exclus de l'appareil politico-administratif, où ils estiment qu'ils ne sont ni intégrés ni même représentés. Dans ce contexte, l'indépendance du Mali en 1960 va ouvrir une période d'instabilité du pays, où la dégradation ira croissante jusqu'aux dernières manifestations de ces crises que va connaitre le pays en 2012. Entre ces deux dates, quatre grandes insurrections armées vont secouer le nord du Mali : 1963, 1990, 2003 et 2012. Ces années de troubles, au cours desquelles sont commises de nombreuses exactions à l'encontre des civils, sont entrecoupées par deux grandes sécheresses des années 1973-1974 et 1983-1984.

Les combats se succèderont entre le nord du Mali et le sud de l'Algérie à partir de 1963 et ne cesseront de manière provisoire à chaque fois qu'à la suite de la mise en œuvre par les autorités du pays de mesures extrêmes et parfois sanglantes. Toute la région du nord du pays sera soumise au régime d'administration militaire, et les Touaregs se replieront sur eux-mêmes. Mais le souvenir de ces violences, cumulé au sentiment qu'aucune des promesses politiques ou sociales faites n'ont été suivie d'effet, les condamneront à une opposition silencieuse[775].

Avec un vaste territoire enclavé, le Mali occupe une situation de carrefour qui fit autrefois sa renommée, grâce aux empires Songhaï et du Mali qui y ont prospérés. Cependant, il figure parmi les pays les plus pauvres du monde de nos jours, disposant d'une population composée de plusieurs ethnies et presque entièrement musulmane. Se plaçant dans la filiation de constructions étatiques postcoloniale, sa gouvernance depuis l'indépendance laisse à désirer. A cela, s'ajoute la question de sa minorité touarègue, qui ne se sent pas partie prenante de la nation malienne et que certains de ses membres se sont rebellés à plusieurs reprises. Mais, la déstabilisation actuelle du pays est liée à l'effondrement du régime de Kadhafi début 2011, auquel s'est ajouté la faiblesse de ses forces militaires qui en fait un sujet de préoccupation et/ou un objet de convoitise pour plusieurs acteurs que sont : ses voisins, ses alliés (français et américains), des groupes mafieux, des katibas d'AQMI installés sur son territoire et des différents mouvements politico-religieux du nord[776].

De plus, la disparition de Kadhafi a été aussi celle d'un médiateur dans les conflits armés de la région, comme au Tchad où il a facilité la signature des accords de paix avec le Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad (MDJT). Au Mali, il a œuvré pour l'application des accords

[775] Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions Touaregs au Sahel* », op.cit., p 7.
[776] Patrice GOURDIN, « *Géopolitique du Mali : un Etat failli ?* », op.cit., p 2.

d'Alger et au Niger où la rébellion de 2007 avait été réintégrée dans les rangs grâce à la médiation libyenne, entre l'ex-chef du Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ) Aghali Alambo et le gouvernement nigérien[777].

Mais, la crise libyenne a produit ses effets négatifs, les plus spectaculaires au Mali, comme dans d'autres Etats de la bande sahélienne sur le plan économique d'abord. Car, choyé par les investissements libyens via le fond souverain Libya Africa Portfolio (LAP), le Mali a subi dès les premiers mois de l'année 2011 le contrecoup de la crise, avec pour conséquence la désertion des touristes libyens de ses Hôtels, l'autogestion de la zone de l'Office du Niger, l'arrêt du soutien du Guide libyen au processus de paix dans le nord du pays[778], les conséquences ultérieures d'ordre sécuritaire seront pourtant autrement plus rudes.

Sollicité par Ibrahim Ag Bahanga (chef de la rébellion touareg de 2006 signataire des accords d'Alger), le leader de l'Alliance Nationale des Touaregs du Mali (ANTM) réfugié en Libye au lendemain des accords d'Alger, Mohamed Ag Najim abandonne son poste de commandant de zone à Sebha à la mort de Kadhafi pour rejoindre fin 2011 Zakak, une localité du nord du Mali proche de la frontière algérienne[779]. Son départ de Libye va se faire avec tout l'arsenal militaire qui était à sa disposition, composé entre autres d'artillerie lourd : BM 21, BTR 60, missiles sol-sol, … et près de 400 combattants. Dans la foulée, le MNLA est officiellement constitué le 16 octobre 2011, à partir de la fusion entre le Mouvement national de l'Azawad (MNA), l'ANTM d'Ibrahim Ag Bahanga, décédé en août 2011 dans un accident de circulation suspect[780], et le groupe dirigé par Mohamed Ag Najim. Facilitée par la crise libyenne, l'émergence du MNLA est la conséquence de la militarisation de la zone consécutivement à la signature des accords d'Alger en juillet 2006, par les auteurs du coup d'Etat contre le président Amadou Toumani Touré, et contester par les leaders du MNLA[781].

Iyad Ag Ghali, signataire aussi des accords d'Alger en juillet 2006 de retour de Djeddah où il avait été nommé consul du Mali en 2009, va essayer de se positionner au sein de la direction du MNLA, qu'il n'obtiendra pas. Cet échec le conduit à repartir dans son fief en compagnie de ses fidèles

[777] Mathieu PELLERIN, « *Le Sahel et la contagion libyenne* », op.cit., p 841.
[778] Idem
[779] « *Rebelles touaregs : orphelins de Kadhafi* », par Alain FAVERIE, Jeune Afrique, 05 octobre 2011, http://www.jeuneafrique.com/189984/politique/rebelles-touaregs-orphelins-de-kadhafi/
[780] « *Mali : doutes sur les causes de la mort du chef rebelle Ibrahim Ag Bahanga* », par, AFP et Jeune Afrique, 28 août 2011, http://www.jeuneafrique.com/153640/politique/mali-doutes-sur-les-causes-de-la-mort-du-chef-rebelle-ibrahim-ag-bahanga/
[781] Mathieu PELLERIN, « *Le Sahel et la contagion libyenne* », op.cit., p 842.

dont Ahmed Ag Bibi à Abeïbara où il ne tardera pas à fonder le mouvement Ansar Eddine[782]. Ce nouveau mouvement politico-religieux n'aura pas l'agrément de la chefferie des Ifoghas (la tribu dominante au sein des touaregs), notamment l'Amenokal Intallah Ag Attaher, il décide de valoriser ses autres atouts, à commencer par ses relations de collaboration avec AQMI et de parenté avec le chef de la Seryat Ançar Abdelkrim Targui (dit le Touareg). Le mouvement se rapprochera d'Alger[783] via Hamada Ag Bibi et Iyad Ag Ghali trouvera avec ces deux acteurs majeurs de la zone des intérêts à une collaboration[784]. Car, l'Etat algérien se sent dépassée par la montée en puissance du MNLA (qu'il ne maîtrise pas) composé des combattant revenus de Libye puissamment armés et AQMI qui cherche à consolider ses positions au nord du Mali en s'appuyant sur des touaregs influents[785].

En six mois, depuis leurs bases du pays, les rebelles du MNLA vont conquérir près de la moitié du Mali. Mais, ce mouvement ne gagna rapidement cette guerre éclair que grâce au renfort des anciens mercenaires de Kadhafi rentrés au pays, le soutien des katibas d'AQMI et d'autres mouvements islamistes armés. Et le risque de voir s'installer au cœur de la zone saharo-sahélienne un sanctuaire du terrorisme international mobilisera les puissances occidentales à une riposte rapide. Avec ses six otages détenus (à l'époque) au Nord-Mali, la France se trouva en première ligne dans cette crise politico-militaire.

Dans cet ordre d'idée et pour bien appréhender les enjeux des imbrications, politique, sociale, culturel, régionale et internationale de la crise malienne, nous traiterons de la genèse de la question touareg au Mali et dans l'ensemble du Sahel (section I) ; avant d'exposer les raisons qui font craindre une contagion de cette crise à l'ensemble de la région (section II), du fait des similitudes qui existent dans Etats voisins du Mali. Les connexions qui peuvent exister entre ses peuples (frères), la difficulté des gouvernements de remédier à cette question et les enjeux sécuritaires qui en découlent, au vu de l'évolution de la géopolitique régionale, continentale et mondiale.

---

[782] « *Mali : Iyad Ag Ghaly, le nouveau maître islamiste du nord* », par Serge DANIEL, slateafrique.com, 29 octobre 2012, http://www.slateafrique.com/85115/mali-iyad-ag-ghaly-nouveau-maitre-nord-islamiste-aqmi

[783] « *Mali : pourquoi l'Algérie parie sur les islamistes d'Ansar Eddine* », par l'Express, 04 juillet 2012, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/mali-pourquoi-l-algerie-parie-sur-les-islamistes-d-ansar-eddine_1134319.html

[784] « *MALI. Qui sont les islamistes touaregs d'Ansar Dine ?* », par Jean-Paul MARI, Le Nouvel Observateur, 5 décembre 2012, http://tempsreel.nouvelobs.com/guerre-au-mali/20130115.OBS5392/mali-qui-sont-les-islamistes-touaregs-d-ansar-dine.html

[785] Mathieu PELLERIN, « *Le Sahel et la contagion libyenne* », op.cit., p 842.

**Section I : Genèse du conflit au nord du Mali**

Couvrant 1 240 190 km², le Mali est le pays le plus grand d'Afrique de l'Ouest et un carrefour important du continent de part sa position géographique. Il met en relation l'Afrique du Nord à l'Afrique tropicale à travers le désert du Sahara et ses bordures méridionales à travers le Sahel, permettent aussi des liaisons est-ouest, de l'océan Atlantique à la mer Rouge. Les courants d'échanges avec l'Afrique du Nord s'accompagnèrent d'une ouverture culturelle qui entraîna la pénétration précoce de l'islam vers le IX siècle. Mais le dynamisme des populations et de leurs cultures propres dessina un paysage religieux complexe, où les croyances et pratiques traditionnelles survécurent en marges de l'islam, tandis que des croyances animistes furent conservés dans la pratique musulmane, pénétrée par ailleurs d'influences soufies venue d'Afrique du Nord[786].

De même, dans ce pays on distingue plus de 23 ethnies réparties en cinq principaux groupes que sont : les mandingues (composé de Bambara, Soninké, Malinké, Bozo), les pulsars (Peul, Toucouleur), les voltaïques (Bobo, Sénoufo, Minianka), les sahariens (Maure, touareg, Arabe) et les Songhaïs[787]. Aussi, les neuf dixièmes de la population, sédentaires et de couleur noir vivent géographiquement dans le sud du pays, dans les « *régions utiles* » en termes de potentialités agricoles, avec comme groupe ethnique le plus nombreux celui des Mandingues, qui représente environ les deux cinquièmes de la population du Mali, dont une composante est formée des Bambaras. Parmi les autres ethnies, il convient de citer les Sénoufos dans la partie la plus méridionale du pays, ethnie que l'on retrouve au nord de la Côte d'Ivoire aussi. Le centre du pays est dominé par l'ethnie Peul et au centre sud, à proximité du Burkina Faso, des Dogons. Au nord, vivent les Arabes, les maures, les peules et les Touaregs, qui nomadisent entre l'Adrar et la boucle du fleuve Niger, acceptant difficilement les obligations que leurs imposent les autorités publiques et populations qui dominent le sud-ouest du pays. Avec comme conséquence, l'irruption périodique de la question de ces populations à l'occasion de rébellions qui secouent, presque chaque décennie le pays[788].

Aussi notons que géographiquement le nord du Mali englobe une partie du désert de Sahara central et du Sahel, comptant de vastes étendues dunaires, mais également de nombreux plateaux entaillés et truffés de grottes ainsi que des massifs montagneux. Ce relief, combiné au milieu naturel aride ou semi-aride, favorise peu la présence humaine. Car, le désert du Sahara reçoit moins de 150 mm d'eau par an en moyenne. Tandis que sur les plateaux et les montagnes de la

[786] Patrice GOURDIN, « *Géopolitique du Mali : un Etat failli ?* », op.cit., p 2.
[787] Gérard-François DUMONT, « *La géopolitique des populations du Sahel* », op.cit., p 4.
[788] Idem

partie sahélienne du pays, tombent des quantités un peu plus importantes de pluies irrégulières qui apportent entre 150 à 600 mm de pluies par an en moyenne. Les populations locales connaissent et utilisent les nappes souterraines mais, sont vulnérables aux variations pluviométriques. De plus, cet environnement présente des sites pratiquement inexpugnables, comme la région de Timétrine au nord-ouest de l'Adrar des Ifoghas, où se trouve le sanctuaire des mouvements rebelles touaregs et djihadistes[789].

Mais, le principal problème reste politique, car à l'indépendance du Mali, les responsables politique et administratif et ceux des autres Etats sahélo-sahariens, hériteront des ambiguïtés crées par le colonisateur français, qui pour des raisons géopolitiques et stratégiques (sites nucléaires et champs pétrolier en Algérie et mines d'uranium au Niger), cultiva l'idée d'autonomie politique du Sahara dans un Etat indépendant, rassemblant les tribus nomades dont les Touaregs dans leurs ensembles. A l'indépendance du Mali, le gouvernement malien fut confronté au projet de l'Organisation Commune des Régions Saharienne[790] (OCRS) sur sa partie nord. Un projet déstabilisateur pour le nouvel Etat, face auquel les premières autorités politiques et administratives du pays procéderont au renforcement de la présence de l'Etat au nord du territoire en imposant une administration militaire de la zone, qui poussa une fraction de la population à prendre des armes contre l'administration centrale.

A cela, s'ajoute le projet du nouveau Guide libyen, Mouammar Kadhafi, arrivée au pouvoir en par un coup d'Etat contre le Roi Idriss en 1969, d'instaurer un grand Etat saharien au-delà des frontières de son pays. Il va œuvrer pendant des années à la désintégration des pays du Sahel à travers un soutien financier et armé aux différentes rébellions qui déstabiliseront les pays de la région, dont le Mali. Son objectif étant de libérer ces territoires de l'emprise des noirs du sud et y instaurer la « grande Jamahiriya » où il estime les populations blanches du Sahara supérieurs aux sudistes.

Quand le Général Moussa Traoré renversa le régime socialiste de Modibo Keïta en 1968, il poursuivra la politique de son prédécesseur et maintien l'administration militaire, l'interdiction des échanges commerciaux traditionnels, notamment caravaniers, avec les régions avoisinantes de la zone. Cette politique d'asphyxie économique avait pour but de détruire la base économique des populations touarègues dont le mode de vie nomade était jugé incompatible avec l'Etat-nation centralisé qu'adoptèrent les autorités politiques postindépendance. Lorsque survint la sécheresse

[789] Mohammed SALECK, « Sahel : une géopolitique de l'invisible ! »,
http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/sahel-une-geopolitique-de-l-86235
[790] « *Loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant une l'Organisation Commune des Régions Saharienne (OCRS)* »,
http://www.collectif-communiste-polex.org/afrique/Mali/LOI%20OCRS.htm

des années 70, la solidarité nomade qui était déjà fragilisée s'écroula et entraina de graves famines qui poussèrent de nombreuses familles à s'exiler dans les pays voisins comme l'Algérie et la Libye. Cette situation conditionnera l'évolution des rapports des populations touarègues du nord Mali avec le gouvernement central à travers de nombreuses crises politique et militaires (Paragraphe 1) que connaitra le pays.

De plus, l'attitude des gouvernements maliens successifs, depuis l'indépendance est aussi l'une des causes de la crise au nord du pays. Car, pour l'Amenokal Attaher Ag Intallah, la misère de son peuple où l'eau du puits est jusqu'à nos jours remonté à la force des bras, le manque d'école et d'infrastructures sanitaires et de transports est patent, où les femmes enceintes meurent sur les pistes quand il faut trois heures pour accéder à un hôpital, l'insécurité sur ces mêmes les routes où les trafiquants de drogue, de cigarette ou d'êtres humains empruntent pour les business sont dus par le fait que cette partie du territoire malien est délaissé, ignoré, méprisé ; et que actuellement l'on se focalise sur la charia et les terroristes alors que les vraies problèmes de la zone (Paragraphe 2) sont le développement socioéconomique de sa population[791].

[791] Jean-Christophe SERVANT, « *Le Nord Mali victime d'une prophétie auto réalisatrice* », Echos d'Afrique, Les blogs du Diplo, décembre 2009, http://blog.mondediplo.net/2009-12-28-Le-Nord-Mali-victime-d-une-prophetie

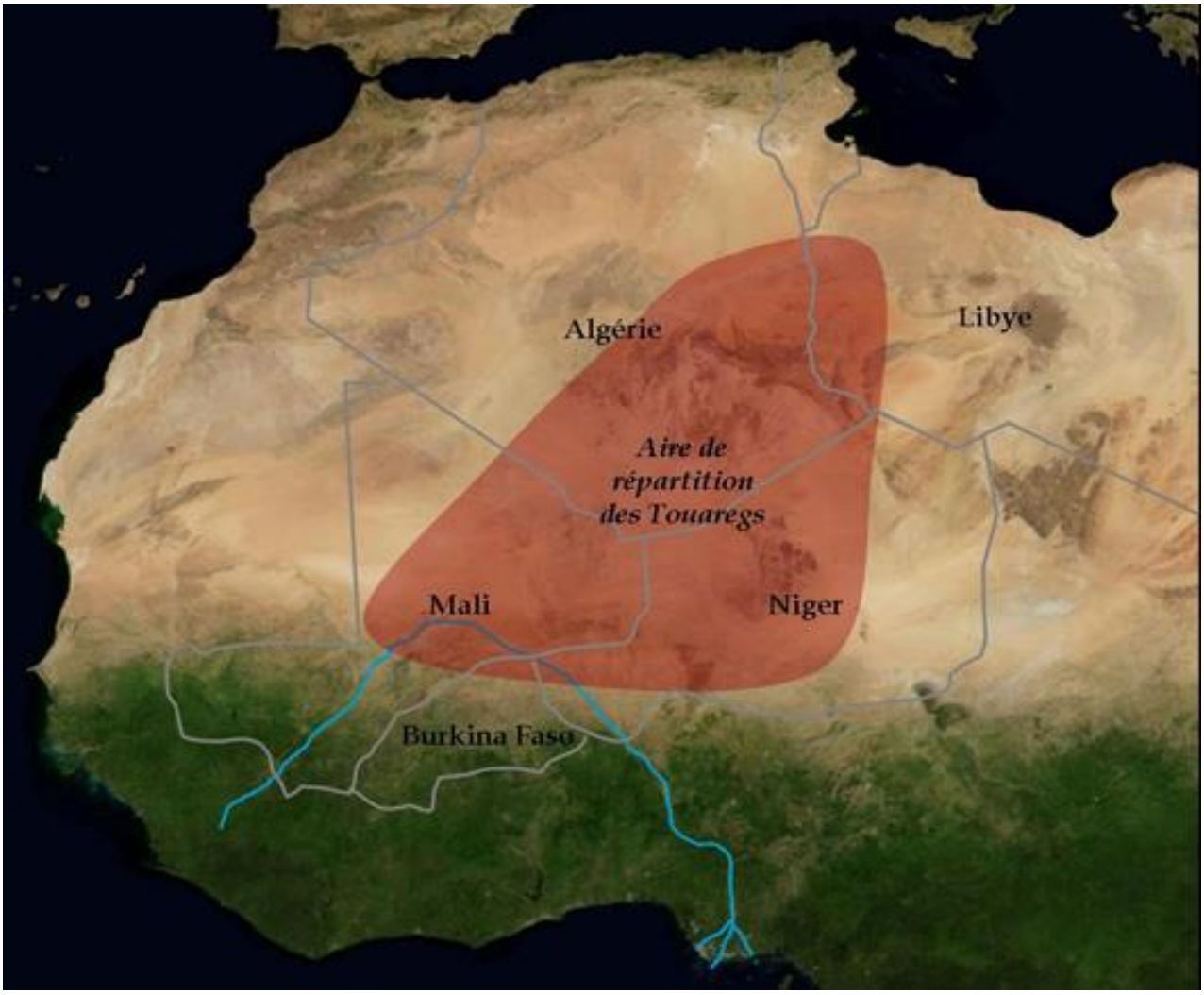


**Carte :** Région où habitent les populations touarègues Source : www.google.com

**Paragraphe 1 : Evolution de rapports entre l'Etat malien et ses populations touarègues**

Le premier contact violent entre un groupe touareg et un Etat-nation né de la décolonisation est intervenu suite au déclenchement, dans l'Adrar des Ifoghas, d'une première rébellion touarègue en 1963-64 soit trois ans seulement après l'indépendance du Mali, en 1960. Les raisons profondes qui pourraient expliquer le fait que seuls les Touaregs maliens ont choisi la voie de la confrontation armés dans leurs relations avec l'Etat, peuvent remonter au temps de l'imposition des frontières et de l'annexion de la partie malienne de leur territoire au gouvernement du Soudan français, et ce, malgré leur refus.

En effet, l'indépendance du Mali s'inscrit dans le processus de décolonisation qui toucha 17 Etats d'Afrique après la seconde guerre mondiale. Malgré quelques initiatives visant à rassembler les Touaregs dans un seul et même Etat (déjà évoqué ci-dessus), la communauté sera dispersée à travers l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali et le Niger. Mais, le traitement réservé à cette minorité ethnique diffère selon les pays en question. Au Mali, la communauté touarègue ne

parvient pas à s'identifier à la nation malienne nouvellement indépendante et jugea qu'elle a troqué une colonisation européenne contre une autre, africaine cette fois[792]. Et face à ces nouveaux Etats, dont la plupart d'obédience marxiste, ne nourrissant aucun projet pour leurs Touaregs, les relations avec les nouvelles autorités se dégraderont sans tarder, où au Mali, la rébellion commencera à germer dès les premiers mois de l'indépendance. La communauté touarègue exprime un sentiment d'inquiétude et un malaise.

A cet effet, un observateur militaire français, en poste, chez les Touaregs de l'Adrar des Ifoghas, rapporte : « *Les Kel Addagh constatent soudain que les autorités françaises abandonnent réellement et complètement le pays, semblent accorder aux Noirs des droits sur le territoire soudanais et posent de nombreuses questions qui manifestent leur désarroi devant l'écoulement de ce que jusqu'alors ils avaient considéré comme leur protection naturelle* »[793]. Ils se sentirent trahis, selon Annie Saint-Girons : « *En occupant leur pays, la France s'était engagée à les protéger. C'est le pacte : "Je paie tribut à mon vainqueur qui en retour me garde de mes ennemis (...) ". Les Touaregs avaient accepté l'occupation française parce qu'elle faisait suite à une défaite militaire et qu'il est logique que le vainqueur impose sa loi. Mais ils ne comprenaient pas pourquoi les Français partaient puisqu'ils n'avaient pas été vaincus par les armes, ni par les Bambaras au Mali ni par les Djermas au Niger (...), ceux auxquels furent remis les clés de l'indépendance* »[794].

En plus de ces sentiments de frustration, les Touarègs se sentaient exclus et même privés d'un certain nombre de droits par les nouvelles autorités publiques malienne. La rébellion de 1963 à 1964 va creuser l'écart entre cette communauté et le gouvernement malien. Aussi, cette rébellion sera réprimée avec une grande brutalité, qui poussa de nombreux Touaregs à fuir le Mali durant cette période. Après cette rébellion, le Mali connaitra d'autres soulèvements de la part de ces populations pour plus d'autonomie et l'autodétermination dans les années 90 et en 2006. Ces insurrections et les différentes négociations de paix qui les ont suivis, vont à chaque fois aboutir à une autonomie toujours plus large dans le nord du Mali, une région souvent appelée « Azawad », par les Touaregs[795].

---

[792] Natali D., Bray Z. & Dörrie P, *Peoples without borders : Kurdish, Basque and Tuareg nationalism*, World Politics Review, 2012 In Capitaine Lars SCRAEYEN « *Mali : antagonistes ou terroristes autour de la table ?* », e-Notes, Centre d'études de sécurité et défense(CESD) de l'Institut royal supérieur de défense (IRSD), 25 janvier 2013.
[793] Chekou Koré LAWEL (colonel), *La rébellion Touareg au Niger*, L'Harmattan, 2009, In Annie SAINT-GIRONS, *Les rébellions touarègues*, Ibis Press, Paris, 2009.
[794] Annie SAINT-GIRONS, « *Les rébellions touarègues* », Ibis Press, Paris, 2009.
[795] Capitaine Lars SCRAEYEN « *Mali : antagonistes ou terroristes autour de la table ?* », e-Notes, Centre d'études de sécurité et défense(CESD) de l'Institut royal supérieur de défense (IRSD), 25 janvier 2013.

Les réactions de ces populations furent de la même nature que celles qui accueillirent les français à la veille de la colonisation, à savoir : la soumission, la lutte armée ou l'exil. Tandis que pour les dissuader, l'administration publique emprisonne les partisans de toutes formes de contestation. La communauté réagira en se repliant sur elle-même, alors que ses membres qui refusent le diktat et la domination choisissent la lutte armée (A), contre ces néocolonisateurs, qui se poursuivra jusqu'aux années 2000 (B).

### A- Les causes des rébellions touarègues

De nombreux Touaregs maliens se raccrochent au concept de l'OCRS : un Etat saharienne regroupant les populations blanches du désert, où dans les montagnes de l'Adrar des Ifoghas, le ferment de la rébellion couvait plus fortement qu'ailleurs, entrainant une minorité des habitants à entrer en dissidence contre les autorités de leurs Etats. D'autant plus que, les populations de cette zone reculée s'était largement tenue à l'écart des réalités de la colonisation, puis du processus d'indépendance.

D'autant que, les autorités maliennes se sont attachées à conserver les structures administratives, héritée de la colonisation dans le nord. Malgré tout, l'inquiétude des nomades grandit vite, parce que les officiers français ont été remplacés par des « caporaux noirs » ; alors que, les incidents avec les autorités vont se multiplier à propos de la vie quotidienne comme : le droit de chasse, de couper les arbres, de réquisitionner des chameaux et, surtout, de recouvrer des impôts[796]. Toutefois, le facteur aggravant de la situation est la méconnaissance des coutumes et des mœurs des populations touarègues, par les nouvelles autorités du pays, qui ne cherchent pas à les comprendre en se comportant comme en pays conquis.

A cela s'ajoute, l'instauration du système socialiste-marxiste au Mali par le président Modibo Keita et son administration, qui porte un regard méfiant sur la société touarègue. Comme le souligne Annie SAINT-GIRONS : « *si les administrateurs et les policiers avaient eu vent des us et coutumes dans la société touarègue, peut-être se seraient-ils abstenus de bien de traitements infligés à la population*. A l'exemple de la participation des femmes aux corvées du service civique. *Or, traditionnellement, les femmes touarègues ne travaillent pas, sauf pour monter les tentes et faire la cuisine ; dans leurs foyers, les travaux pénibles sont accomplis par les esclaves ou, à défaut, par les hommes, contrairement aux habitudes en vigueur au sud du Sahel* »[797].

Une pression croissante est imposée sur ces territoires, auquel l'administration centrale décide d'opposer la fermeté à toute velléité de sécession. Elle veut montrer que son autorité n'est pas

[796] Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions Touaregs au Sahel* », op.cit., p 41.
[797] Idem

contestable, en prenant des ordonnances pour réprimer les contestations, d'incarcérer sans décision de justice toute personne troublant l'ordre public ou s'opposant à l'administration. L'expression politique de personnes originaires du nord est interdite. Ces dispositions feront écho à un contexte régional tendu, où l'on assistera à une fermeté accrue des autorités publiques dans le contrôle et l'administration du septentrion du pays. Les autorités maliennes ne veulent pas perdre leurs provinces sahariennes, dont elles sont persuadées qu'elle recèle d'importants gisements miniers et pétroliers, dans le prolongement géographique des gisements du désert algérien, et qu'il suffirait de prospecter pour offrir au pays des ressources sous la forme de rentes financières. Chose peu mise en avant dans les discours politiques, ces facteurs économiques sont sous-jacents dans toutes les politiques publiques malienne vis à vis du nord du pays[798].

### 1- Les premières rébellions

Le 14 mai 1963 à Boughessa, non loin de la frontière algérienne, à la suite d'une banale querelle entre deux goumiers et deux notables touaregs, ces derniers prennent aux soldats leurs chameaux, leurs armes et leurs bagages. Arguant d'un acte de brigandage sur les forces armées du Mali, le gouvernement réagit de manière disproportionnée en envoyant plusieurs détachements de l'armée à la poursuite des voleurs, tout en fouillant les campements sans ménagement et brutalisant leurs habitants. Non seulement les auteurs de cet incident ne seront pas attrapés, mais les agissements des militaires offrent un bon prétexte pour justifier le passage de bon nombre de personne dans la dissidence armée[799].

Composer de quelques centaines de combattants armés de vieux fusils, se déplaçant exclusivement à dos de chameaux, la petite troupe tente alors de mener une guérilla. Ses objectifs sont situés exclusivement dans le nord du Mali et jamais loin de la frontière algérienne de manière à la franchir une fois ses opérations réalisées contre des patrouilles et des convois. Les forces maliennes n'hésitèrent pas à les poursuivre, les accrochages se multiplient dans la région de Kidal, alors que certains face à face prennent l'allure de véritables batailles rangées. Ne parvenant pas à anéantir ces rebelles, les soldats de l'armée se livrent à des représailles à l'encontre des civils, des rafles dans les campements et les villages, des fois des exécutions sommaires des hommes devant leurs familles ; tandis que, la région située entre Kidal et la frontière algérienne est décrétée zone interdite[800].

[798] Ibid, p 41.
[799] Pierre BOILLEY, *Les Touaregs Kel Adagh*, Khartala, Paris 1999, In Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions Touaregs au Sahel* », op.cit., p 41.
[800] Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions Touaregs au Sahel* », op.cit., p 42.

Un an après son déclenchement, la rébellion est vaincue par les armes et le territoire s'est vidé de ses habitants, le nord du Mali est décrété zone interdite aux étrangers et placé sous administration militaire jusqu'en 1987[801]. Alors que, les principaux chefs de cette rébellion sont livrés aux autorités maliennes par les pays voisins, fait prisonnier ou tué durant les combats. Les rebelles font l'objet de la solidarité entre les gouvernements des Etats voisins qui voulaient neutraliser toute velléité de rébellion de leur propre minorité touarègue. Mais, ils paient surtout leur incapacité à obtenir le soutien politique de l'ensemble de la population du nord-Mali, où vivent d'autres communautés nomades, dont ils demeureront minoritaires dans leur zone jusqu'aux évènements de années 90.

### 2- La structuration des futures rébellions par l'exile libyen

De la crise de 1963-64, l'Etat malien va nourrir une suspicion profonde à l'égard de la communauté touarègue, victime de l'insécurité et de la dictature du Général Moussa Traoré, alimentent la première vague d'émigration touarègue en direction de l'Algérie et de la Libye. Elle sera suivie par une seconde vague consécutive à la sécheresse de 1973-74 qui s'abattra sur le Sahel après plusieurs années de déficit pluviométrique et celle 1984-85, au cours des quelles certaines de ces populations rallieront les bords du fleuve Niger, où ils entreront parfois en conflit avec les agriculteurs sédentaires burkinabé, maliens ou nigériens[802].

Encouragés par le colonel Kadhafi qui qualifia, en personne son pays de « patrie d'origine des Touaregs », cette immigration « choisie » vient pourvoir les nombreux emplois créés grâce aux découvertes pétrolières en Libye. Confrontés à une situation socioprofessionnelle inconnue, souvent maltraités, ces jeunes travailleurs sans papiers et déracinés vont donner naissance à une nouvelle catégorie dans l'organisation sociale du monde Touareg : les « ichoumars[803] ». Ces ichoumars vont constituer le terreau fertile de l'organisation politique des rébellions futures.

A cet effet au début des années 80, Kadhafi proposera deux options supplémentaires aux jeunes Touaregs : s'engager dans les unités paramilitaires de l'armée libyenne, afin de bénéficier d'un salaire et d'un entraînement aux matériels militaires les plus modernes ou intégrer les rangs de la « Légion islamique libyenne » ou « Légion verte » dans la perspective de connaitre le baptême du feu. Cette unité sera le fer de lance de la politique expansionniste de Kadhafi et de ses propagandes antioccidentaux et anti-israéliens, en particulier au Liban et au Tchad[804].

---

[801] André BOURGEOT, « *Identité touareg : de l'aristocratie à la révolution* », Etudes rurales n°120, Persée.fr, octobre-décembre, 1990.
[802] Idem
[803] Terme, qui serait dérivé du mot français « chômeur », est aujourd'hui synonyme de « jeune ».
[804] Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions Touaregs au Sahel* », op.cit., p 48.

Les bénéficiaires de cet entraînement de haut niveau deviendront plus tard des responsables militaires reconnus de la rébellion touarègue, tel Iyad Ag Ghali et tout récemment Mohamed Ag Najim. Ces anciens de la Libye représenteront près de la moitié des troupes de la rébellion touarègue dans les années 90 ; alors que la Légion Verte servira de matrice à de nombreux mouvements insurrectionnels dans la bande sahélienne (Mali et Niger)[805]. Avec la chute des cours du pétrole, beaucoup d'ichoumars se retrouvent sans emploi et en délicatesse avec la population libyenne. Ceux d'origine malienne se structurent et fondent leur propre mouvement clandestin : le Mouvement de libération du Mali, ou Mouvement populaire de libération de l'Azawad, ou encore Front populaire de libération de l'Azawad, où l'on retrouve une personnalité qui est toujours au centre des événements au nord du Mali, Iyad Ag Ghali. En 1990, beaucoup de jeunes décident de rentrer chez eux avec leurs armes ; ce qui va marquer le début d'une nouvelle rébellion[806]. Où défendant l'identité touarègue, ils ne formulèrent pas une revendication nationaliste ni ne demandèrent la création d'un Etat au Sahara central, mais ils exprimèrent, tant au Mali qu'au Niger, leur volonté d'intégration aux Etats dans lesquels ils vivaient avec leurs familles avant les différents phases d'exile qu'ils connurent.

### B- Les Rébellions des années 90-2000

Délaissant leur origine tribale, se détournant des cadres politiques traditionnels qu'ils estiment impuissants ou corrompus, les ichoumars se rassemblèrent autour de leur appartenance ethnique commune, de leurs problèmes partagés et d'un itinéraire de vie semblable. Ils développèrent une conscience politique qui les conduiront à formuler des revendications d'intégration et à s'organiser pour défendre celles-ci, tant sur le terrain politique que par les armes. Car, à partir de 1986, suite aux aléas de l'économie mondiale, la nécessité de lutter va se renforcer au sein de ces jeunes. L'Algérie, alors frappée par la chute des prix des produits pétrolier et gazier, expulsa vers leur pays d'origine les réfugiés touaregs venus du Mali. La situation de ceux qui se trouvent en Libye se dégrada aussi, car ils perdent leurs emplois du fait, également, de la chute des cours du pétrole[807].

En mai 1990, au Niger, un accrochage à la gendarmerie de Tchin Tabaradène et la répression militaire qui s'ensuit va servir de détonateur à l'insurrection armée des touaregs, qui se propagera

[805] André BOURGEOT, « *Sahara de tous les enjeux* », Revue Hérodote, n°142, troisième trimestre 2011.
[806] Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions Touaregs au Sahel* », op.cit., p 49.
[807] Patrice GOURDIN, « *Touaregs du Mali : des hommes bleus dans une zone grise* », Diploweb.com., 5 mai 2013, http://www.diploweb.com/Touaregs-du-Mali-Des-hommes-bleus.html

rapidement du côté malien[808]. Cette prise des armes au sein d'Etats mitoyens défraie la chronique médiatique et étale sur la scène publique la « question touarègue[809] », où l'insurrection se développera de part et d'autre de la frontière nigéro-malienne.

### 1- La rébellion de 1990

Le Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad (MPLA), créé depuis 1988 par Iyad Ag Ghali, va déclencher une rébellion dans la nuit du 28 juin 1990 dans les localités de Menaka et de Tidermène au Mali[810]. La riposte de l'armée malienne ne viendra pas à bout de cette rébellion. Des attaques sont menées contre le poste de Tidaghmen qui se situe sur leur route vers le nord. Le 2 juillet, c'est au tour du poste de Tin Essako (Nord-est de Kidal), puis le 16 juillet, le poste de Tarkint. Cette dernière attaque procurera suffisamment d'armes au mouvement pour continuer sur sa lancée, où entre juin et décembre de la même année, les rebelles attaqueront une trentaine de postes de gendarmerie[811]. Car, manquant d'armes, de munitions et de véhicules, les rebelles ciblent les postes et les convois logistiques de l'armée ou de la gendarmerie afin de récupérer du matériel de guerre. Servis par leur mobilité, une excellence connaissance du terrain (points d'eau, nature du sol, massifs montagneux) et par la rapidité de leur action, ils mettront l'armée malienne en difficulté. Face à l'échec de ses offensives, les forces gouvernementales réitèreront la tactique de 1963 en plaçant la région en état d'urgence, imposant le couvre-feu et l'interdiction aux voyageurs et étranger d'aller dans cette zone[812].

Mais, le gouvernement malien soupçonnait derrière ces rébellions des interventions étrangères, notamment algérienne, ainsi que les manipulations de Kadhafi, qui rêvait d'une République Islamique du Sahara. Des contacts seront pris avec les autorités de ces deux pays ainsi qu'avec la France, pour autant, le gouvernement malien décida d'impliquer plus particulièrement l'Algérie dans la recherche d'une solution. Dès lors, le Président malien, Moussa Traoré va initier la tenue d'une conférence entre les quatre chefs d'Etat concernés (Algérie, Libye, Mali et Niger) par la rébellion touarègue les 8 et 9 septembre 1990[813]. Un mois plus tard, pour désamorcer les tensions populaires, le Président malien accède à la demande des rebelles d'ouvrir une négociation, où une

---

[808] C'est au Niger que le conflit a commencé, entre les ichoumars, et les forces armées nigériennes. Le Mali sera entraîné dans le conflit suite à l'arrestation des jeunes touaregs qui avaient participé à cette attaque au Niger. Les jeunes touaregs maliens vont attaquer la gendarmerie de Ménaka le 29 juin 1990 pour libérer leurs frères nigériens. Cette attaque s'est aussi soldée par des pertes en vies humaines, et a été suivie de représailles de l'armée malienne.
[809] « *Touaregs : Les origines du Conflit avec un Chef Rebelle du Niger* », La télélibre.fr, 25 janvier 2013, http://latelelibre.fr/reportages/redif-touaregs-un-chef-rebelle-du-niger-explique-le-conflit/
[810] *« Mali : Iyad Ag Ghali, rebelle dans l'âme* », par Jeune Afrique.com, 02 octobre 2012, http://www.jeuneafrique.com/139884/politique/mali-iyad-ag-ghali-rebelle-dans-l-me/
[811] Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions Touaregs au Sahel* », op.cit., p 56.
[812] Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions Touaregs au Sahel* », op.cit., p 59.
[813] Ibid, p 60.

rencontre informelle sera tenue à Tamanrasset, au cours de laquelle les membres de la rébellion officialiseront leurs doléances qui sont : la démilitarisation des 6e et 7e régions du pays, la relève des administrateurs du sud et leurs remplacement par des « natifs » du nord, l'intégration des combattants du MPLA dans les rangs de l'armée malienne, l'instauration du multipartisme[814]. Ces revendications serviront de base à la conclusion des Accords[815] de Tamanrasset, signés le 6 janvier 1991, qui marqueront la fin de cette phase de rébellion armée.

Cependant, avant même la signature du Pacte National[816], la légitimité des signataires rebelles sera contestée. Les querelles de leadership et les chocs générationnels entre anciens et jeunes chefs conduiront à l'éclatement de la vitrine politique du mouvement touareg, le MPLA deviendra le MPA, les rebelles ont supprimé le « L » de libération pour démontrer qu'ils abandonnent leurs velléités d'indépendance. Mais, au début de l'année 1991, verra le jour le Front Islamique Arabe de l'Azawad (FIAA) qui illustre la lutte d'influence entre les communautés arabes et touaregs au sein de la rébellion. En mai 1991, apparaitra aussi le Front Populaire de Libération de l'Azawad (FPLA) de Rissa Agh Sidi Mohamed à l'instigation de combattants du sud de l'Azawad hostiles aux accords de Tamanrasset. En novembre de la même année, un troisième mouvement initié par des touaregs d'origine « esclave affranchis » sera créé l'Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azawad (ARLA). Tous ces mouvements finiront par signer le Pacte National, sous la houlette de leur porte-parole historique Iyad Ag Ghali[817].

### 2- La rébellion des années 2000

Les termes du Pacte National ne réglaient pas tous les problèmes ayant conduit à la rébellion, mais il fallait, par des gestes concrets, faire renaître la confiance entre les groupes ethniques, notamment entre Touareg et Songhaï (qui avaient créé une milice d'auto défense appelée le Mouvement Patriotique Ganda-Koi), entre nomades et sédentaires, entre éleveurs et agriculteurs, entre l'administration et les populations du nord. Tandis que les Touaregs ayant fui dans les pays limitrophes où bien vivant dans les camps de réfugiés doivent rentrer chez eux.

---

[814] Doulaye Corentin KI, « *Comprendre la rébellion touareg : retour sur les accords passés* », Centre de Recherches Géopolitiques et d'Etudes Stratégiques (CERGES), Septembre 2007.
[815] « *Nord : Retour sur les accords de paix* », par Ali RIDA, afribone.com, 10 avril 2008, http://www.afribone.com/spip.php?article11138
[816] Craignant les réactions hostiles du sud, le Président Moussa Traoré ne publie pas l'accord et réfute publiquement qu'un statut particulier ait été accordé au nord. Son attitude ambigüe nourrit le ressentiment des militaires qui réagissent alors violemment aux exactions commises par les rebelles. Après plusieurs journées d'émeutes, le 26 mars, sur fond de grève générale, Moussa Traoré est renversé par un coup d'Etat militaire conduit par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré (ATT) qui prend la tête du gouvernement de transition, pilote la gestion des accords de Tamanrasset et négocie les conditions d'un Pacte national qui sera signé le 11 avril 1992.
[817] Doulaye Corentin KI, « *Comprendre la rébellion touareg : retour sur les accords passés* », op.cit., p 3.

Plus de 2500 anciens rebelles Touaregs seront réintégrés au sein de l'armée et des forces de sécurité malienne à la fin de l'année 1996. Mais, leur mécontentement s'affirmera progressivement en prétendant d'être écartés des promotions, au profit d'officiers appartenant aux ethnies majoritaires du pays. Par l'intermédiaire d'Iyad Ag Ghali (qui devient conseiller à la présidence, puis Consul du Mali en Arabie Saoudite), ils transmettront leurs revendications à la Présidence malienne. Le refus de cette dernière de dialoguer va conduire un certain nombre d'entre eux à déserter les rangs de l'armée. Ils se regrouperont à l'Est de la localité de Kidal, sous la houlette du lieutenant-colonel Hassan Fagaga, déserteur aussi, de la Garde Nationale[818] malienne.

De plus, les rivalités d'hégémonie sous régionale entre la Libye et l'Algérie sur l'espace sahélien sera accentuée, par le passage à Tombouctou le 6 avril 2006, du Guide Libyen Kadhafi qui promet d'investir dans plusieurs projets locaux et y ouvre un consulat à Kidal[819]. Les Algériens, (de leurs côté) qui soutiennent et financent des rebelles touaregs pour lutter contre les éléments d'AQMI, fermeront leur consulat à Gao puis leur frontière avec le Mali. Le 23 mai 2006[820], les postes de la gendarmerie et de police de Kidal et de Ménaka seront attaqués par les déserteurs. Les assaillants tiendront leur position pendant 24 heures avant de se retirer avec les véhicules et les armes volées en direction du Tigharghar ; le lendemain de cette attaque la garnison entière de Tessalit passera avec les armes dans le camp rebelle. Cette fois-ci, l'objectif des rebelles est moins militaire que politique[821]. Pour cela, le mouvement se dotera d'une structure politique officielle : l'Alliance Démocratique du 23 mai pour le changement (ADC) où officiellement, les mutins réclameront l'application des clauses du Pacte national.

Les négociations entamées avec les autorités centrales aboutiront le 4 juillet 2006 aux Accords d'Alger[822]. Le texte de l'Accord, rappel les promesses contenues dans le Pacte National et jamais tenues, prévoit de nouveau le désarmement des combattants, l'intégration d'une partie d'entre eux dans l'armée et notamment dans des unités spéciales qui seront créées pour assurer la sécurité au nord du pays, le retour de l'armée dans la région de Kidal à son niveau d'avant le 23 mai ou encore un programme de développement des régions septentrionales malien. De même, face à l'intransigeance des négociateurs algériens, les rebelles abandonneront leur revendication de statut autonome pour les régions du nord.

---

[818] « *L'équation touarègue* », par Abdallah Ben Ali, Jeune Afrique.com, 06 juin 2006, http://www.jeuneafrique.com/129503/archives-thematique/l-quation-touar-gue/
[819] Idem
[820] « *Histoire d'un conflit fratricide* », par Cherif OUAZANI, Jeune Afrique.com, 19 mars 2007, http://www.jeuneafrique.com/92627/archives-thematique/histoire-d-un-conflit-fratricide/
[821] « *Qui manipule les rebelles touareg ?* », par Cherif OUAZANI, jeuneafrique.com, 29 mai 2006, http://www.jeuneafrique.com/61516/archives-thematique/qui-manipule-les-rebelles-touaregs/
[822] « *Priorité à la médiation* », par Chérif OUAZANI, jeuneafrique.com, 02 juin 2008, http://www.jeuneafrique.com/132583/politique/priorit-la-m-diation/

Cependant, c'est l'application des accords de paix ou de cessation des hostilités entre les rebelles et le gouvernement qui ressuscitera les conflits au Mali. De plus, les termes de ces accords, sans exception, mettent l'accent sur le développement des infrastructures de bases (sanitaire, scolaire, routière, …), dans le septentrion malien, dépourvus de tout et dont les conditions de vie des populations sont de plus précaires, avec des conditions climatiques extrêmes et volatiles de cette aire.

**Paragraphe 2 : Les problèmes du septentrion malien**

A l'indépendance le Mali va conserver pour l'essentiel le système d'administration des populations du Nord mis en place par la France. Le seul changement perceptible consista en la substitution d'administrateurs et de militaires maliens aux colons français. Alors que les populations touarègues ressentiront cela comme une seconde colonisation. De plus, la politique socialiste-marxiste de développement mise en place par le Président Modibo Keita, accordera la priorité à l'agriculture source principale de richesse des populations du Sud, au détriment de l'élevage dont les populations du nord (maures, arabes, peuls et touaregs) y excellent dans cette activité. La législation de regroupement obligatoire en coopératives, le monopole étatique sur le commerce extérieur et la fiscalité s'avéreront défavorables aux nomades touaregs[823].

Le manque d'infrastructures et la quasi absence des touaregs des activités économiques généra un mécanisme d'échange inégal interne, qui entretint un sous développement plus marqué au Nord du pays. En outre, les autorités maliennes mirent en œuvre sans ménagement un vaste programme de sédentarisation, avec la volonté de mieux contrôler les populations se doublant de la conviction que l'abandon du nomadisme serait une condition du progrès.

Tandis que, pour les deux régimes qui se succèderont de 1960 à 1989, ceux de Modibo Keita et de Moussa Traoré, auront chacun à sa façon, occulté le problème et n'auront examiné en profondeur les causes qui sont aussi bien endogènes qu'exogènes. Car, au lendemain d'indépendance une centralisation excessive du pouvoir et l'instauration d'un parti unique à vocation intégrationniste seront imposé dans le pays. De même que les réponses de l'armée malienne de l'époque auront été l'utilisation disproportionnée de la force, où les auteurs de la rébellion seront qualifiés de bandits armés par les autorités qui voulaient minimiser ainsi le problème[824].

Le Pacte Nationale de 1992, mettant fin à la rébellion de 90 confirmera l'abandon par les rebelles de toute revendication sécessionniste au profit d'un véritable « statut particulier » pour les territoires du nord-Mali. Il définit les modalités de la future administration décentralisée du pays,

[823] Patrice GOURDIN, « *Touaregs du Mali : des hommes bleus dans une zone grise* », op.cit., p 9.
[824] Doulaye Corentin KI, « *Comprendre la rébellion touareg : retour sur les accords passés* », op.cit., p 2.

formalisera le cessez-le-feu, organisera l'intégration des combattants rebelles dans l'armée régulière malienne et le rapatriement des réfugiés. A cet effet, deux représentants de la rébellion entreront au gouvernement, l'administration se réinstallera progressivement au nord et la situation sociale s'améliorera lentement. Cependant, en l'absence de moyens financiers et de volonté politique (A), le Pacte National ne sera jamais vraiment appliqué ; d'autant plus que les dissensions internes au sein de la rébellion et leurs collusions avec d'autres groupes (B) prolongeront la crise.

### A- La précarité de la région nord du Mali

Le Pacte National préconisait l'intégration des combattants Touaregs dans les structures de l'armée malienne, de même qu'il prévoyait au plan politique, l'accès de ces derniers aux différentes fonctions de l'Etat. En matière économique, il prévoyait une mobilisation des ressources nécessaires au développement des régions du nord du pays. Pour cela, un programme d'appui à la réinsertion socio-économique des ex-combattants du Mali[825] (PAREM) sera mis sur pied avec l'aide du PNUD et de nombreux autres bailleurs de fonds. Les décisions prises lors des différentes réunions de l'application de cet accord seraient relatives aux quotas de réinsertion des combattants dans les forces armées, les services de sécurité, les groupes paramilitaires, l'administration publique et à la réinsertion socio-économique des ex-combattants dans des petits projets de développement.

Dans ce cadre, des missions de sensibilisation seront envoyées dans toutes les régions du Mali pour faire connaître à toutes les couches de la population, les problèmes des régions nord du pays. Tandis que, d'autres seront envoyées dans les camps de réfugiés touaregs dans les pays voisins pour les sensibiliser et les inciter à retourner au pays dans les meilleures conditions[826]. Cependant, le Pacte National, qui est bien en termes de contenu a-t-il été entièrement exécuté ? Quand on sait, que les deux principales causes des rébellions touarègues sont l'exclusion de ceux-ci des rouages de la société et le déclin économique des régions septentrionales du pays.

De plus, la sècheresse des années 70 au Sahel et particulièrement les régions nord du pays, anéantira les troupeaux de bétail, principale richesse des populations nomades. Même si les crises du pastoralisme nomade, datent du moment où les sociétés pastorales sahélienne eurent à subir les conséquences du développement des cultures de rente, qui amputait leurs meilleurs parcours. L'incurie de l'administration centrale et une aide humanitaire insuffisante, de surcroît détournée

[825] « *Nord Mali : un effort de 1112 milliards de Fcfa d'investissements déjà fait* », malijet.com, 10 novembre 2014, http://malijet.com/mobile/actualte_dans_les_regions_du_mali/rebellion_au_nord_du_mali/115714-nord-mali-un-effort-de-1-112-milliards-de-f-cfa-d%E2%80%99investissement.html
[826] Doulaye Corentin KI, « *Comprendre la rébellion touareg : retour sur les accords passés* », op.cit., p 3.

par les administrateurs chargés de leurs gestions vont engendrer la précarité irréversible de ces régions. Des pans entiers de la société se trouveront en situation de pauvreté, n'ayant ni pâturage ni bétail[827].

### 1- L'échec des politiques de développement territorial

L'analyse des interventions réalisées par les gouvernements maliens depuis l'indépendance du pays, sur ses territoires septentrionaux, fait ressortir une grande diversité d'actions et de résultats. Si la mobilisation humanitaire suite aux sécheresses qu'a connues le pays et le Sahel auront permis d'éviter de grandes tensions, mais les efforts faits pour résoudre les crises politico-sécuritaires et leurs répercussions humanitaires auront eu du mal à produire des effets durables sur cette partie du territoire malien et de sa population. Puisque, le pays continue de subir des chocs de façon régulière : comme les crises autour des ressources naturelles (les pâturages pour le bétail et les terres pour l'agriculture) qui se raréfient au fur et à mesure des sécheresses de plus en plus fréquentes depuis 1970. Ce qui contribue à accroître la vulnérabilité des populations et le déclenchement des conflits pour l'accès aux ressources dans un contexte de forte pression démographique, accentuant la pauvreté et soulevant la question de l'accès aux services de base[828].

Ces crises politiques et institutionnelles à rebond issues du manque de progrès observés depuis la signature du Pacte National dans la prise en compte des diversités et des spécificités de cette portion du territoire démontrent encore la difficulté de l'Etat à représenter l'ensemble et la diversité du territoire. Tous ces facteurs vont progressivement se combiner à une crise de gouvernance qui conduira à l'implantation des économies illicites et les bases des mouvements djihadistes international et du terrorisme au niveau régional, exacerbée par la chute du régime de Kadhafi en 2011, au nord du Mali.

Sur le terrain, il apparaît des inégalités de développement entre les zones méridionales et les régions septentrionales qui sont très déshéritées. Pour les autorités publiques, s'il est juste de souligner que les populations du nord ont connu des injustices, il convient cependant d'ajouter que la détérioration de l'enseignement résulte aussi des contraintes imposées par les institutions financières internationales, dans le cadre des programmes d'ajustement structurels des années 90, qui conduiront au désengagement de l'Etat[829]. En effet, il revient plus cher de créer des écoles en milieu nomade qu'en milieu sédentaire, puisqu'il faut créer des écoles itinérantes, par exemple, les

[827] André BOURGEOT et Henri GUILLAUME, « Identité *touarègue : de l'aristocratie à la révolution* », Etudes rurales, n°120, 1990.
[828] François GRUNEWALD, Johanna BACHE, Valérie LEON et Bonaventure SOKPOH, *La difficile gestion d'une crise complexe au Nord Mali*, Rapport d'évaluation, Le Groupe URD (Urgence - Réhabilitation - Développement), février 2015.
[829] André BOURGEOT, « *Sahara de tous les enjeux* », op.cit., p 73.

pourvoir en fourniture scolaire et à leur ravitaillement, obtenir le personnel enseignant et administratif nécessaire à leur fonctionnement…

Pour ce qui est de l'exclusion de l'économie nationale, la zone septentrionale n'a pas bénéficiée d'actions de développement susceptibles d'enrayer l'exode massif provoqué par les sécheresses, famines et rébellions successives, mais il ne faudrait pas en déduire que les zones méridionales ont été uniformément favorisées, car, il existe au sein de celles-ci des déséquilibres aussi. Il convient de préciser, qu'au-delà de ce constat, de prendre en compte la dimension sous régionale (les pays du Sahel en général) des inégalités de développement dans les zones méridionales de chaque pays.

### 2- Les « Ichoumars[830] »

Il désigne une génération des Touaregs, malien ou nigériens, en général célibataires de 16 à 35 ans, ayant quitté leurs familles et leurs pays pour aller chercher du travail ou fuir en Algérie ou en Libye[831]. C'est au sein de cette communauté au parcours hétérogène que dans les années 1989 se constitua, en Libye, une tendance révolutionnaire, les « combattants » prônant la lutte armée contre les Etats-nations (Mali et Niger) centralisateurs et répressifs issus de la décolonisation. Ils se sont donné comme devise : « *akaliyen* » un seul pays ou une seule patrie, « *eddiniyen* » une seule foi, « *temustiyet* » une seule identité ou un seul peuple[832].

La majorité de ces ichoumars est le produit des deux crises écologiques et économiques de 1970-1973 et de 1984-1986, ainsi que de l'exode dû aux rébellions. Mais, eux considèrent que leur situation est le fruit des discriminations systématiquement organisées par les administrations centrales du Mali et du Niger à leur encontre. Et tous affirment leur volonté de modifier la situation pour restaurer l'identité touarègue perdue et bafouée par leurs aînés qui ont déposés les armes à l'issu de la première rébellion. De même qu'ils rêvent de reconstruire un passé imaginé, s'attachant plus aux formes imaginées qu'aux formes réelles de l'organisation sociale de la communauté. Les nouveaux liens et les nouveaux réseaux de solidarité vont engendrer un sentiment d'appartenance à un même groupe, de former une communauté de destin et de sang[833].

Pour ces ichoumars du Mali, les représentants Touaregs (ministres, députés, administrateurs, chefs traditionnels, membres des partis politiques, …), placés dans les appareils de l'Etat ou en assurant le relais, ne servent que de caution aux politiques de l'administration centrale et ne défendent pas

[830] L'appellation recouvre une communauté particulière, formée à partir de migrants et de laissés-pour-compte ne disposant d'aucune possibilité d'insertion dans leur société d'origine ou dans la nation.
[831] André BOURGEOT et Henri GUILLAUME, « Identité *touarègue : de l'aristocratie à la révolution* », op.cit., p 144.
[832] Ibid, p 144.
[833] Idem

les intérêts de la communauté. Il en découle, selon eux, des situations d'injustice sociale et d'absence de développement de leur territoire. Et ces situations sont vécues comme le produit de l'arbitraire étatique, sans pour autant générer de réflexions sur les causes réelles des crises à répétition du nord du pays et de la démocratie comme moyen de revendication. Ce qui leurs fournit un contenu idéologique et politique à leurs revendications identitaires, dont la finalité étant l'instauration d'un Etat touareg[834]. A cet effet, les conditions semblent réunies, pour la lutte armée contre le pouvoir central à la faveur des événements survenus en Libye.

### B- Les divisions de la classe politique et les collusions entre les groupes rebelles

La marginalisation croissante des populations touarègues à l'issue des indépendances des ex-colonies françaises d'Afrique occidentale et l'idée de créer un vaste espace indépendant dans le centre du Sahara par la France, les incita à créer dès 1958 à Kidal, le Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA)[835], qui caressa un temps, le rêve d'un Etat touareg. Alors que, les premières frondes des populations touarègues du Mali remontent à 1963, se sont heurtée aux gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays, qui n'ont pas aussi examiné en profondeur les causes des malaises de ces populations qui sont aussi bien endogènes qu'exogènes.

Les grandes catastrophes naturelles des années 70 ainsi que les problèmes de développement des régions nord malienne et nigérienne ont vu les jeunes touaregs partir vers des horizons divers. C'est ainsi que fut créé en 1988, par Iyad Ag Ghali, le Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad (MPLA), qui sera à l'origine du déclenchement de la rébellion au nord du Mali en 1990. Mais, au cours des leurs cheminements, ces mouvements, vont se disloquer du fait des rivalités internes d'ordre ethnique, personnelle et/ou religieuse, qui donneront naissance à une multitudes de mouvements politique, de groupes armés et autres qui brouilleront un peu plus la carte des mouvements politico-militaires du nord du Mali.

#### 1- Omniprésence des antagonismes politiques

Au cours de leur parcours, le choc des susceptibilités, les intérêts personnels et les agendas divergents voient les mouvements politico-militaires se multiplier ou se subdiviser au gré des événements dans le nord du pays. Ainsi, les groupes historiques comme le MPLA se scinda en deux : donnant naissance au Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA) de Iyad Ag Ghali et le Front Islamique Arabe de l'Azawad (FIAA) avec comme leader Sahaby Ould Sidi Mohamed qui rassembla surtout les populations arabes du nord. Le MPA va encore se scinder et verra naître le Front Populaire pour la Libération de l'Azawad (FPLA) avec Rhissa Ag Sidi Mohammed et

[834] Mériadec RAFFRAY, « *Les rébellions Touaregs au Sahel* », op.cit., pp 64-65.
[835] Doulaye Corentin KI, « *Comprendre la rébellion touareg : retour sur les accords passés* », op.cit., p 2.

l'Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azawed (ARLA) sous la direction d'Abderrahmane Mohammed Guela[836].

Le 10 décembre 1991 le MPA, le FPLA, l'ARLA et le FIAA tiennent une réunion d'unification à Ghardai en (Algérie) à l'issue de laquelle ils créent une Organisation commune dénommée Mouvement des Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA), mais comme les fois précédentes, ce regroupement des mouvements ne tardera pas à éclater[837]. Cet éclatement traduit encore l'échec du projet politique des dirigeants Touaregs qui envisageait la construction d'une nation touarègue « Tumast n'Kel Tamasheq » au sein d'une entité territoriale qu'ils appellent « Azawad » dont les limites politiques devaient épouser celles du des provinces du nord du Mali.

Toutefois, en dépit de leur appartenance commune à la communauté touarègue, et leur commune volonté de lutter contre l'autorité centrale malienne, les divers groupes et mouvements Touaregs affichent des objectifs différents. En dehors des revendications de chaque groupe, l'émergence de ces multitudes d'entités doit être comprise comme une tradition bien ancrée de luttes de pouvoir et d'individus, ainsi qu'une dynamique tribale au sein des classes touarègues. De ce fait, les groupes armés ne sont pas figés et aucun n'est à l'abri d'un nouveau morcellement des structures existantes, qui pourrait tout à la fois engendrer la naissance de nouveaux groupes ou mouvements, ou de diminuer le nombre d'acteurs impliqués en fonction des négociations et des changements d'alliances[838].

### 2- Collusions des certains rebelles avec des forces étrangères

L'adhésion d'une partie des groupes touaregs à l'idéologie islamiste et l'intervention de forces étrangères est à appréhender dans le sens de l'internationalisation de la question touareg qui se noue et se dénoue, jusque-là, dans un cadre régional restreint. Cette nouvelle conviction religieuse s'apparente à un projet de société alternatif, à la fois, à celui de l'Etat-nation malien et les programmes politiques de différents groupes politico-militaires touaregs, qui se sont tous heurtés à l'organisation lignagère de leur société et le manque de base idéologique[839].

C'est ainsi que, Iyad Ag Ghali, l'un des principaux protagonistes des différentes crises maliennes a fait l'expérience de cette amère réalité. Suite à l'échec de son projet initial de fédérer les mouvances touarègues au sein d'un seul groupe comme en 1990, il justifiera son adhésion au mouvement de prédication « Tablighi Jama'at », qui sera à la base du salafisme djihadiste comme un moyen d'unifié les rangs de la communauté touarègue qui recoupe celle de la communauté

[836] Ibid, p 2.
[837] Abdoulaye TAMBOURA, « *La crise touarègue au Nord Mali* », IFRI, janvier 2008.
[838] Julia DUFOUR et Claire KUPPER, « *Groupes armés au nord-Mali : état des lieux* », op.cit., pp 8-9.
[839] Patrice GOURDIN, « *Géopolitique du Mali : un Etat failli ?* », op.cit., pp 24-25.

musulmane. En adhérant à ce courant Tablighi Jama'at, Iyad Ag Ghali va opter pour un projet de prédication religieuse qui visera la transformation pacifique mais profonde et progressive de la société malienne en vue de son intégration dans le cadre plus global de la Nation musulmane ou oumma islamya[840].

Mais, le déclenchement de la rébellion du MNLA, le 17 janvier 2012, va prendre de cours ce projet d'islamisation progressive entrepris par Iyad Ag Ghali et le poussera à créer son mouvement djihadiste, « Ansar Eddine ». Le 28 mai 2012, le MNLA, annoncera la signature[841] d'un protocole d'accord de fusion avec le mouvement Ansar Eddine, qui sera abandonné deux jours plus tard. Ce projet de fusion, idéologiquement improbable entre un groupe rebelle laïc et un mouvement ouvertement salafiste-djihadiste, prévoit la création d'un Etat islamique sur le territoire du nord du Mali, conquis par les rebelles associés aux éléments des katibas d'AQMI au Sahel.

En effet, les principales katibas d'AQMI présentes au Sahel et dirigées à l'époque par, Mokhtar Belmokhtar, Abou Zaïd et Abou Hammam, en plus de la section dirigée par Abdelkrim Al Targui, vont participer aux combats contre l'armée malienne. Leurs présences, à tous seraient confirmée à Tombouctou, lors la chute de la ville ; de même que lors de l'offensive rebelle de janvier 2012, où près d'une centaine de soldats maliens avait été massacrée à Aguelhok, dont plusieurs avaient été égorgés ou décapités (une pratique de guerre courante dans les rangs des groupes liés à Al-Qaïda mais, à l'inverse, très peu, sinon pas du tout, par les rebelles Touaregs)[842].

## Section II : Les risques de contagion au delà des foyers de tension

A leur indépendance tous les pays africains ont adopté le principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, alors que ces Etats n'avaient pas pris en compte la question de la gestion des populations dans leur diversité et leurs différences. Les catastrophes naturelles successives qui frappèrent la région sahélienne dont le Mali, ont fini par faire croire aux populations des zones les plus touchées par ces fléaux comme étant marginalisées et non assistées par l'Etat central. D'autant plus que les conjonctures de l'économie mondiale et les différentes

[840] « *Genèse et évolution du « problème touareg* » », El Watan, 24 février 2013, http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/mali/genese_evolution_question_touaregue.htm
[841] « *Mali : le MNLA et Ansar Eddine signent un protocole d'accord aux contours encore flous* », par rfi.fr, le 28 mai 2012, http://www.rfi.fr/afrique/20120527-mali-ansar-dine-mnla-protocole-accords-contours-flous
[842] Djallil LOUNNAS, « *Al-Qaïda au Maghreb Islamique et la crise malienne* », op.cit., pp 41-42.

politiques d'ajustement imposées par les bailleurs de fonds aux pays de la région vont aggraver ces situations de précarités[843].

A cet effet, la crise malienne par ses dimensions exogènes fait planer des inquiétudes sur les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ; du fait de la multiplicité des acteurs et des groupes qui y sont impliqués, notamment les éléments des groupes djihadistes, qui donnent au conflit une dimension sous régionale en nourrissant toutes les craintes d'instabilité dans la région[844]. Puisque, avec la déstabilisation du Mali, c'est toute la région du Sahel qui sera confronté à l'accentuation des menaces en tous genres, où l'immense zone de trafics et de contrebandes va s'étendre à partir du nord du Mali pour toucher toute l'Afrique de l'Ouest jusqu'au Maroc à l'Est et l'Egypte à l'Ouest. L'insécurité alimentaire et la pression exercée par les personnes déplacées et réfugiées se superposant à l'insécurité humaine risquent d'aggraver une situation humanitaire déjà préoccupante au Mali et dans les pays voisins[845].

Dans cette optique, nombre d'observateurs voient le nord du Mali comme un vaste espace propice à l'accueil de combattants djihadistes de toute la région. Des sources sécuritaires évoquent plusieurs cas d'étrangers, ouest-africains, déjà présent dans des camps d'entraînement djihadistes dans le nord du pays. Une situation qui repose avec acuité la menace d'AQMI pour les pays limitrophes. D'autant plus que, le véritable déploiement des brigades d'AQMI au Sahel date, de l'été 2003[846]. En effet, durant toute la décennie de la guerre civile algérienne, de 1992 à 2002, le Sud algérien a été essentiellement utilisé comme zone de passage par les trafiquants d'armes, mais aussi par les terroristes djihadistes algériens cherchant à fuir le pays. Les brigades d'AQMI ont profité de l'absence quasi totale de l'autorité de l'Etat au nord du Mali pour s'y établir et se renforcer, en tissant des liens étroits avec les populations de la zone où ils se sont insérés profondément dans la vie sociale et économique de cette zone désertique et aride, rendant leurs éradications pratiquement impossible[847].

Pour consolider leur ancrage dans ces contrés, ces mouvements se rapprochèrent des imams de la région pour leur demander de l'aide, une stratégie qui n'est pas sans rappeler celles des Talibans afghans. Les membres de ces groupes ramèneront l'ordre dans les territoires qu'ils occuperont en distribuant vivres et médicaments aux populations afin de paraître comme des sauveurs des zones,

[843] Bakary SAMBE, « *Crise malienne : origines, développements et répercussions dans la sous-région* », op.cit., pp 3-4.
[844] « *Vers une grande alliance des terroristes islamistes en Afrique ?* », par slateafrique.com, 26 juin 2012, http://www.slateafrique.com/90001/les-groupes-islamistes-al-qaida-en-afrique
[845] « *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest* », GRIP, 2 avril 2012, http://www.grip.org/fr/siteweb/dev.asp?N=simple&O=1020
[846] Bakary SAMBE, « *Crise malienne : origines, développements et répercussions dans la sous-région* », op.cit., p 3.
[847] Djallil LOUNNAS, « *Al-Qaïda au Maghreb Islamique et la crise malienne* », op.cit., p 44.

longtemps victime de marginalisation. Un rapport[848] de l'International Crisis Group révélait que de nombreux prêcheurs d'origine pakistanaise avaient été signalés au nord du Mali et du Niger, et que des tribus touarègues entières, s'étaient converties au mouvement fondamentaliste Tabligh. De plus, selon ce rapport des dizaines de millions de dollars versés par les associations et ONG caritatives islamiques des pays du Golfe ou de la Libye auraient alimenté le financement de groupes violents.

Les transformations du contexte sécuritaire dans la zone et l'existence de risques liés à la prolifération des groupes rebelles et mouvements islamistes radicaux sont donc avérées. Mais il faut se garder de les analyser de manière unilatérale pour accréditer l'existence d'une zone aux risques majeurs, d'un nouvel antre du terrorisme mondial. Même si les menaces sécuritaires existantes dans cette zone sont tout aussi inquiétantes, comme les menaces sur la Mauritanie et le Niger (Paragraphe 1) deux voisins du Mali qui ont des similitudes quant-aux causes de la crise malienne. Et les risques de constitution de réseaux au-delà des frontières des Etats sahélo-saharienne qui sont bien réels (Paragraphe 2), à travers les trafics en tous genres et la réactivation des revendications identitaires dans la région.

**Paragraphe 1 : Menace sur la Mauritanie et le Niger**

De nos jours, plus personne ne doute que la crise malienne a des répercussions au moins régionales et que chacun des Etats voisins aura à faire face à des dynamiques qui ne sont pas seulement enracinées dans ses espaces nationaux mais relevant aussi de dynamiques globales et transnationales. Ainsi, de la Mauritanie au Niger on perçoit l'ampleur des différences de situations, les risques et les tensions que suscitent les l'évolution de la situation au Mali.

De plus, depuis 2005, les brigades d'AQMI ont intensifié leurs attaques dans la zone subsaharienne et particulièrement en Mauritanie. Si, au cours des années 2005-2006 les actions visaient principalement des militaires, à partir de 2007, les brigades du groupe s'orienteront davantage vers les enlèvements et parfois l'assassinat d'occidentaux (le meurtre de 4 français à Aleg au nord du pays en 2007), l'assassinat d'un Américain à Nouakchott en juin 2009, enlèvements de Pierre Camate, ou encore celui d'un couple italien[849]…

Par ces actions, AQMI cherche à développer son action plus au Sud dans le cadre d'une approche qui lui permettrait de contrôler des réseaux de trafics illicites afin d'obtenir encore plus de fonds pour financer ses activités et étendre sa zone d'influence dans la région. Et, l'émergence du

[848] International Crisis Group, *« Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction?* », op.cit., p 9.
[849] « *La nouvelle stratégie d'AQMI en Mauritanie* », par rfi.fr, 29 décembre 2009, http://www.rfi.fr/contenu/20091229-nouvelle-strategie-daqmi-mauritanie//

MUJAO, formé essentiellement des mauritaniens et qui recrute dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, constituera un signal encore plus inquiétant[850].

« *Le système de sécurité nigérien ne peut rien contre AQMI pour qui le terrain reste très fertile* »[851], par ce propos l'ancien diplomate Issoufou Bachar conviait déjà les Etats du sahel à prendre conscience de la capacité de nuisance des katibas d'AQMI au Sahel. Puisque à la mi-décembre 2008, deux diplomates canadiens, Robert Fowler (envoyé spécial de l'ONU au Niger) et son collègue Louis Gay seront enlevés par AQMI dans la région de Tilabéri à l'ouest de Niamey ; le 22 janvier 2009, le groupe récidive en enlevant quatre touristes européens dans la zone frontalière entre le Mali et le Niger[852]. Par ces deux opérations, AQMI mettait en exergue la vulnérabilité de l'Etat nigérien déjà affaibli par le conflit armé l'ayant opposé à ses rebelles touaregs du Mouvement National pour la Justice (MNJ).

En sus, comme dans les pays de la région, les populations nomades, n'opposent pas de résistance aux combattants des groupes djihadistes qui sollicitent leur coopération en échange de services de base, d'aide sociale et de lien matrimoniale. Le MUJAO a établi des relations de trafic et des connexions idéologiques avec certains groupes arabes basés à l'ouest du Niger. Ces relations, fondées sur des appartenances tribales communes, posent la question de la réaction de certaines populations nigériennes à la crise qui secoue le nord du Mali[853]. Car, cette stratégie dans le mode d'action des groupes terroristes, leurs permet de frapper les Etats voisins à partir de sanctuaires situés dans le nord du Mali et à profiter ensuite des difficultés de coordination de la riposte au-delà des frontières. A l'exemple des sept employés des sociétés françaises AREVA et SATOM kidnappés dans la nuit du 15 au 16 septembre 2010 à Arlit[854], dans le nord du Niger, et transférés par la suite dans le Nord du Mali.

Les mêmes interrogations seront permises concernant les cellules islamistes radicales implantées au nord du Niger où les autorités nigériennes sont confrontées au risque de voir affluer des insurgés djihadistes depuis le Mali, soit afin de s'implanter au nord du Niger en s'appuyant sur les réseaux embryonnaires existants, soit afin de rejoindre le sud de la Libye, considéré comme l'une des zones refuge les plus probables des djihadistes chassés du Mali par l'Opération Serval.

---

[850] Antonin TISSERON et Jérôme PIGNE, « *La Mauritanie face à la crise au Nord-Mali : Changement de stratégie ?* », Institut Thomas More, 24 octobre 2012.
[851] « *Terrorisme : Al-Qaïda signe son premier raid* », par AFP cité dans Jeune Afrique.com, 18 février 2009, http://www.jeuneafrique.com/161500/politique/terrorisme-al-qaeda-signe-son-premier-raid/
[852] « *Al-Qaïda au Maghreb revendique l'enlèvement de diplomates canadiens et de touristes européens* », par RFI.fr, 18 février 2009, http://www1.rfi.fr/actufr/articles/110/article_78488.asp
[853] Gérard-François DUMONT, « *La géopolitique des populations du Sahel* », op.cit., p 14.
[854] « *Sept salariés d'Areva et Vinci enlevés au Niger* », par Libération.fr, 16 septembre 2010, http://www.liberation.fr/planete/2010/09/16/sept-salaries-d-areva-et-vinci-enleves-au-niger_679382

Alors que la Mauritanie apparait comme un acteur important de la lutte contre le terrorisme au Sahel, intervenant à plusieurs reprises directement contre les groupes terroristes (A), notamment dans la forêt de Wagadou[855] au cours d'opération conjointe avec l'armée malienne. La position de prudence affichée par le gouvernement du Niger, ces derniers temps marque une évolution dans son approche de la lutte contre le terrorisme, vu que les similitudes des facteurs de la crise au Mali, existe aussi dans ce pays (B).

### A- La Mauritanie et les groupes salafistes

Avec plus de 1000 km de frontières avec le Mali, sa grande superficie de plus d'un million de km², ses reliefs difficiles et accidentés, ses labyrinthes désertiques à faible densité humaine, la Mauritanie est le pays sahélien le plus fragile et le moins contrôlable par ces forces armées régulières. Et tout comme son voisin malien, le pays serait depuis plus d'une décennie, devenu une zone d'accueil pour différents réseaux terroristes et contrebandiers dans la région du Sahel ; ainsi que des groupes salafistes internes[856]. D'autant plus que, les lisières périphériques du Nord et du Nord-est du pays, à la frontière avec ses voisins d'Algérie et du Mali qui se perdent dans l'immensité du désert du Sahara, offrent un véritable espace pour toutes sortes de trafics illicites d'arme, cigarette, carburant, drogue, migrant, …

Cependant, les opérations de l'armée mauritanienne contre les katibas d'AQMI, à la frontière avec le Mali, si elles ont permis au pouvoir d'acquérir ou de renforcer sa légitimité sur la scène internationale (opérations appuyées par les Etats-Unis et la France), ont été fortement critiquées par l'opinion public interne. Car, pour les mauritaniens, elles relèvent de la guerre par procuration au profit des puissances occidentales sans pour autant répondre à un besoin sécuritaire pour le pays ni même en renforcer la sécurité de ce dernier. Du fait, du rôle et du poids de l'Islam dans la vie publique, de la répression de mouvements religieux qui ne sont pas tous violents, de la vigueur du salafisme « quiétiste » encré dans la société mauritanienne[857]. Aussi, sans faire l'unanimité au niveau national et moins encore un sujet de concertation avec ses voisins, l'implication de l'armée mauritanienne dans des opérations militaires en dehors de ses territoires, notamment lors des missions conjointes doublées d'un appui de troupes d'élites françaises avec l'assistance

[855] « *L'opération mauritanienne contre AQMI au Mali se poursuit, plusieurs morts* », par l'Expresse.fr, 26 juin 2011, http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/l-operation-mauritanienne-contre-aqmi-au-mali-se-poursuit-plusieurs-morts_1006395.html

[856] Alain ANTIL et Sylvain TOUATI, « *Mali et Mauritanie : pays sahéliens fragiles et Etats résilients* », op.cit., pp 68-69.

[857] International Crisis Group, *Contestation islamiste en Mauritanie : menace ou bouc émissaire ?* Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, n°41, 01 mai 2005.

américaine, posent d'énorme difficulté d'entente avec les autorités algériennes et malienne[858]. Puisque, les menaces d'insécurité au Sahel et leurs incidences directes se conjuguent avec la complexité de la condition géostratégique fragile de ce pays.

A cet effet, lors du forum national sur le terrorisme[859] organisé le 24 octobre 2010 à Nouakchott, avec pour objectif d'identifier les causes du développement du terrorisme pour élaborer une stratégie globale de lutte contre le phénomène et de sensibiliser les populations aux dangers de l'extrémisme ; après avoir affirmé l'insuffisance de la lutte armée comme unique réponse au terrorisme, le Président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz a appelé tous les mauritaniens à considérer cette situation dangereuse et à savoir qu'ils sont visés dans leur croyance islamique tolérante, leur sécurité, leur vie et celle des générations avenir.

### 1- Les salafistes djihadistes mauritaniens

En marge du Forum sur le terrorisme, un appel ciblait particulièrement la jeunesse mauritanienne contre les dérives du phénomène, comme l'expliquait le ministre de la communication Hamdi Ould Mahjoub qui affirmait : « *Nous constatons, qu'une partie de notre jeunesse est victime de cette propagande et qu'elle est embarquée par des gens qui ne sont pas Mauritaniens et qui l'utilisent pour mener des actions en Mauritanie parfois comme Kamikazes. Et nous estimons que nous devons faire un grand travail pédagogique. C'est pour cela que les débats vont avoir un côté religieux, un côté économique, un côté social parce que nous devons savoir quelles sont les raisons qui peuvent amener des jeunes Mauritaniens à se laisser embarquer dans ce genre de chose* »[860].

Il est évident que la Mauritanie puisse offrir un terrain de choix pour les tenants de l'idéologie djihadiste, puisque l'islam confrérique, volontiers décrit comme tolérant semble en perte de vitesse parallèlement au fondamentalisme dit « piétistes », mais surtout politiques (incarné par les partis politiques du pays comme Tawassoul) semblent gagner du terrain non seulement en Mauritanie mais dans l'ensemble de la sous-région. De surcroît, face à cette menace, la faiblesse de l'armée mauritanienne, ne contrôlant pas entièrement le territoire national et dont les forces manquent de moyens militaires[861], se trouve face aux katibas d'AQMI, ainsi que leur allié locaux,

[858] « *Mali : pourquoi la Mauritanie joue la prudence* », par Jean Serjanian, 28 février 2013, http://geopolis.francetvinfo.fr/la-mauritanie-face-au-conflit-malien-12693
[859] « *La Mauritanie déterminée à éradiquer le terrorisme* », par Europemaghreb.fr, 27 octobre 2010, http://www.europemaghreb.fr/la-mauritanie-determinee-a-eradiquer-le-terrorisme/
[860] « *Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme : La stratégie mauritanienne* », par Boukary Daou, Envoyé spécial à Nouakchott, Le Républicain du 02 novembre 2010, http://www.afribone.com/spip.php?article29569
[861] International Crisis Group, C*ontestation islamiste en Mauritanie : menace ou bouc émissaire ?*, op.cit., p 11.

Ansar al-Islam (les Partisans de l'Islam) et Ansar Allah al-Murabitun fi Bilad al-Shinqit (les Partisans Murabitun de Dieu au pays de Shinqit).

A cet égard, le profil du salafiste-djihadiste mauritanien est : des jeunes hommes habitant les quartiers périphériques de Nouakchott, ayant stoppé leur scolarité à la fin du secondaire, venant de familles modestes et souvent déstructurées. Certains ont connu la prison et sont entrés en contact avec des salafistes lors de leurs séjours en milieu carcérale ou ayant fréquenté certaines mosquées. Il faut aussi souligner les facteurs économiques ou historiques qui font qu'une certaine frange de la population mauritanienne devient la cible privilégiée des organisations terroristes de la région[862].

Pour cela, l'itinéraire du kamikaze de l'attentat contre l'ambassade de France en Mauritanien nous renseigne sur les méthodes et l'argumentation des commanditaires de l'acte. Moussa Ould Beina Ould Zeidane était un haratine (un descendant d'esclaves) qui a pu trouver dans les revendications égalitaires des islamistes une manière de lutter contre un Islam confrérique qui appuie et légitime les hiérarchies traditionnelles en Mauritanie. Or, les bouleversements socio-économiques de ces dernières décennies ont été d'autant plus important qu'ils ne se sont pas accompagnés d'une redistribution du pouvoir et des richesses, d'où les hiérarchies sont demeurées les mêmes et où l'élite au pouvoir s'y est maintenue[863].

D'autant plus que le phénomène de conversion des jeunes mauritaniens au salafisme-djihadiste, se situe à la fois dans une analyse historique du malaise de leur société, dans une démarche individuelle de recouvrement de leur dignité, d'une demande d'égalité et de modernité (les religieux sont pour eux, ceux qui justifient et légitiment la hiérarchie sociale). D'où, le développement de ce courant en Mauritanie qui illustre l'incapacité de l'Etat à intégrer socialement sa jeunesse[864]. Vu que pour l'Etat mauritanien, le contrôle de la sphère religieuse est vital ; car c'est l'Islam qui cimente le pouvoir dans un pays où les forces centrifuges comme : la tribu ou l'ethnie, sont importantes.

### 2- La politique gouvernementale de « pardon »

L'organisation d'un débat national sur le terrorisme et la violence djihadiste avait comme objectif premier d'apporter l'antithèse des raisons avancées par les salafistes pour justifier les actes de violence, et de « *clarifier leur contradiction avec notre sainte religion et les valeurs de notre*

[862] Idem
[863] « *Itinéraire d'un kamikaze* », par Marianne MEUNIER, JeuneAfrique.com, 9 septembre 2009, http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2539p045.xml0/terrorisme-attentat-ambassade-kamikazeitineraire-d-un-kamikaze.html
[864] Alain ANTIL et Sylvain TOUATI, « *Mali et Mauritanie : pays sahéliens fragiles et Etats résilients* », op.cit., p 69.

*société pacifique et hospitalière* », indique la note de synthèse du forum. Durant ces assises, les Oulémas et penseurs ont montré que le terrorisme et l'extrémisme sont des phénomènes étrangers à l'esprit de l'Islam et qu'ils sont uniquement engendrés par l'ignorance. Ils ont également rappelé que cette religion ne s'est propagée dans ces contrées qu'à la force des mots, des arguments, du prêche et du djihad basé sur le Coran et la Sunna[865].

Dans le droit-fil de cette initiative, un débat national[866] sur la définition d'une politique de sécurité nationale mauritanienne, les moyens de la garantir et les différents risques qui pèsent sur elle va permettre l'adoption d'une approche conciliante envers les djihadistes qui renonceront à lutte armée dans le cadre d'une politique de pardon. En se référant au modèle des mesures d'amnistie et de réconciliation nationale, engagé en Algérie et en Libye, qui ont dû régler juridiquement la question des centaines de détenus accusés de terrorisme.

L'un des points important du dialogue s'inscrivait dans la démarche de révision de type fiqh (exercice juridique appliqué au droit musulman) concernant deux aspects importants du djihadisme à savoir : le takfir (accusation de mécréance) et l'usage de la violence armée dans le djihad. Cette démarche va permettre l'obtention d'une voie de sortie à la fois pour les prisonniers salafistes et l'Etat mauritanien par le recours à une « at-tawba » (repentir) individuelle et collective[867]. Ce qui permettra aux islamistes et aux salafistes en particulier, d'entrevoir une ouverture dans l'espace de dialogue politique dans ce pays et de mener une réflexion sur les instruments légitimes de contestation. Aussi, ce dialogue, au sein de la société mauritanienne, s'inscrivait dans le contexte maghrébin et fait écho de manière implicite aux « muraja'at » (révisions) réalisées à Tripoli, à Rabat et au Caire, par des anciens salafistes-djihadistes de manière publique.

A travers cette démarche, il faudra encore signaler que les points soulevés par le groupe des salafistes détenus, relèves plus des questions de société que du domaine religieux comme : les modes d'application de la loi islamique (charia), la mise en œuvre des statuts légaux et la liberté du prêche (Da'wa), les arrestations arbitraires à l'encontre de certains oulémas et de jeunes connus pour leurs idées et/ou leur attachement au salafisme non armé, l'établissement des relations

[865] « *Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme : La stratégie mauritanienne* », http://malijet.com/a_la_une_du_mali/28599-lutte_contre_le_terrorisme_et.html

[866] Ce dialogue s'est matérialisé par la mise en place, en janvier 2010, d'un débat public national entre les fuqahas (pluriel de faqih, soit les spécialistes du droit musulman) et les prisonniers salafistes, sous la supervision de l'Etat mauritanien, à la prison centrale de Nouakchott. Elle rassemblait d'un côté une trentaine de fuqahas, et de l'autre 67 détenus salafistes accusés d'actes terroristes ou affiliés. Dans ce groupe, 47 personnes, ont accepté les principes et la poursuite du dialogue, tandis que 20 autres ont refusé d'aller plus loin.

[867] Ferdaous BOUHLEL, « *At-tawba, expérience mauritanienne de redéfinition de la violence « légitime »* », In *Sahel : Eclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, Béranger ROUPPERT (sous la dir), Les livres du GRIP, Bruxelles, 2013.

diplomatiques avec l'Etat d'Israël, la corruption de l'Etat, l'ingérence de pays étrangers dans la politique nationale, les guerres engagées par les Etats-Unis en Afghanistan et en Irak ou la passivité du corps religieux devant les injustices sociales, …[868] Ce qui démontre, une fois de plus que le djihadisme dans cette région en général, relève plus de la contestation sociale, des sentiments d'injustice ou de mal gouvernance, que d'une lutte doctrinale fondée sur les principes religieux. Dans cette optique, quand est-il du Niger voisin ?

### B- La résilience du Niger face aux violences armées

Le Niger est aussi confronté à d'importants défis structurels en matière de développement et marqué par une pauvreté endémique, dont sa dernière place au classement de l'index[869] de développement humain établit annuellement par le PNUD. Cette situation est aggravée par une croissance démographique particulièrement forte, où l'expansion démographique annule presque les acquis d'une croissance économique pourtant non négligeable.

La chute du régime de Kadhafi sera marquée dans l'immédiat par des relations tendues entre la Libye et le Niger, accusé de déstabiliser la transition libyenne en accueillant le fils de Kadhafi et certains hauts dignitaires de l'ancien régime. De même que plus de 260.000 travailleurs nigériens seront rapatriés par leur gouvernement, à la suite des violences à leur encontre. Cette situation conduira à l'arrêt de plusieurs investissements et grands projets de développement dans le pays, financé par des fonds d'investissement libyens ; et l'insécurité alimentaire des populations des régions nord du pays, qui s'approvisionnaient en produit libyen. A cela, rappelons le poids des rébellions du passé qui jouent un rôle important dans les relations entre les populations du nord et l'Etat, en parallèle avec le Mali où d'anciennes rébellions touarègues concomitantes (1990), des chefs rebelles liés à la Libye et une instabilité chronique des régions du nord sont autant de facteurs qui semblent traduire des situations comparables entre les deux pays.

En effet, la crise libyenne et le développement des mouvements djihadiste au Sahel, vont susciter des méfiances envers les populations touarègues du pays qui vivaient et travaillaient en Libye depuis une trentaine d'années, ainsi que sur ceux qui se sont engagés tout récemment dans le conflit. Et compte-tenu de leur connaissance du terrain et de la maîtrise de la guérilla, les autorités nigériennes vont craindre que ces personnes retournées, parfois armés ne représentent un vivier de recrutement pour les djihadistes et les trafiquants[870]. Le double attentat[871] du 23 mai 2013 qui a

[868] Ferdaous BOUHLEL, « *At-tawba, expérience mauritanienne de redéfinition de la violence « légitime »* », op.cit., p 107.
[869] « *Niveau et qualité de vie, développement humain ?* »,
http://www.africamission-mafr.org/classement_mondial_2014_selon_IDH_UN.pdf
[870] Laurence AIDA AMMOUR, « *L'après-Kadhafi au Sahara-Sahel* », op.cit., p 2.

visé la caserne d'Agadez et une usine du groupe Areva à Arlit, suivi le 1er juin d'une évasion violente à la prison[872] de Niamey, poseront avec acuité la question de la stabilité du pays dans un environnement régional instable, ou le gouvernement nigérien privilégie la réponse sécuritaire aux autres formes d'approches.

Cependant, la focalisation médiatique sur les menaces externes risque d'éclipser des dynamiques internes importantes comme : les tensions communautaires, ou la marginalisation croissante de sociétés rurales appauvries. De même que les orientations financières en faveur des dépenses sécuritaires risquent de se faire au détriment d'investissements sociaux indispensables dans un pays confronté à d'importants défis démographiques et économiques. Même si, les menaces de la contagion terroriste depuis les pays voisins existent et sont préoccupante parce qu'elles gagneraient un ensemble social particulièrement affaibli par plusieurs facteurs naturel et politique interne[873].

### 1- Résilience face aux mouvements touaregs nigériens

La position du Niger dans la crise malienne est connue pour avoir été à la fois constante et agressive à l'égard des rebelles touarègues du MNLA et des groupes djihadistes. Cette position ne pouvait être autrement vu la gravité des menaces engendrées par l'intervention occidentale en Libye, au quelle les autorités nigériennes s'étaient opposées, sachant à quel point le départ de Kadhafi pouvait bouleverser le fragile équilibre régional dont il était le garant. Car, comme pour le Mali, la Libye était devenue le refuge naturel de milliers de Touaregs nigériens engagés ou non dans les différentes rébellions qu'a connue cet Etat ; de même que Kadhafi est devenu un acteur incontournable de la politique interne, notamment dans les médiations entre l'Etat et les leaders des rébellions successives[874].

Contrairement, au manquement dans la mise en œuvre des accords de paix au Mali, la question touarègue, est largement apaisée grâce à la mise en œuvre d'une politique, dont la portée est reconnue même par les leaders des anciennes rébellions tels que Rissa Ag Boula[875] ou Mohamed

---

871 « *Une vingtaine de morts dans deux attentats-suicides au Niger* », par AFP sur france24.com, 23 mai 2013, http://www.france24.com/fr/20130523-niger-attentat-suicide-caserne-militaire-agadez-arlit-areva-kamikazes-djihadistes

872 « *Niger : évasion d'une vingtaine de détenus, dont des « terroristes* », de la prison de Niamey », par Pierre-François NAUDE, JeuneAfrique.com, 03 juin 2013, http://www.jeuneafrique.com/170449/politique/niger-vasion-d-une-vingtaine-de-d-tenus-dont-des-terroristes-de-la-prison-de-niamey/

873 International Crisis Group, *Niger : un autre maillon faible dans le Sahel ?*, Rapport Afrique n°208, 19 septembre 2013.

874 Mamoudou GAZIBO, « *Le Niger dans la crise malienne* », Publié sur CERI, juillet 2013, http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/dossiersduceri/le-niger-dans-la-crise-malienne

875 Conseiller spécial à la présidence, il joue depuis le début de la guerre libyenne, un rôle constant de conciliateur opposé à la guerre. Il a réitéré dans plusieurs entretiens son engagement pour la paix et la réalisation d'objectifs de développement par des moyens démocratiques.

Anacko[876]. Il s'agit de la politique de réinsertion des anciens combattants à tous les niveaux de l'administration étatique (forces de sécurité, administration, corps paramilitaires) et dans le secteur privé (BTP, transport, hydrocarbures), qui a par ailleurs donné naissance à une vraie bourgeoisie touarègue qui n'est guère incitée à faire la guerre puisqu'elle constate qu'elle peut mieux se réaliser dans un contexte de paix. De même que, la politique de décentralisation, un des points de l'accord de paix de 1995, fut effective sur le terrain, où les villes et villages du nord ont été érigé, comme dans le reste du pays, en collectivités territoriales dirigées par des conseils locaux élus et disposant d'une large autonomie de gestion (plusieurs anciens leaders rebelles sont aujourd'hui maires ou conseillers dans leur localité)[877]. Sans omettre le plus important, à savoir le principe de la rétrocession d'une partie des recettes minières (15%) aux collectivités d'où elles sont extraites (notamment le nord avec l'uranium, l'ouest avec l'or et depuis peu l'Est avec le pétrole), consacré dans la Constitution de novembre 2010 et ayant fait l'objet d'une loi d'application[878].

Toutefois, même si la question touarègue n'a pas encore trouvé son règlement définitif au Niger, elle est mieux gérée qu'au Mali voisin. Une opposition générationnelle, tribale et sociale divisent la société touarègue où une partie de l'élite bien intégrées dans la sphère étatique ne veut plus se retourner contre lui, alors que d'autres continuent d'agiter la menace d'une reprise des armes pour changer de position ou de les promesses tenus de l'Etat. Mais, il n'en demeure pas moins que les jeunes des parties nord du pays, ont peu d'alternatives entre les trafics en tous genres pour sortir du chômage et du marasme économique.

### 2- Résilience face aux groupes djihadistes

Durant les décennies passées, la zone sahélo-saharienne a été perçue comme un espace particulièrement dangereux marqué par la montée de l'insécurité, les crises politiques et les flux d'armes, de biens illicites, la migration clandestine, … Le conflit libyen et la chute de Kadhafi, la crise malienne de 2012 et l'intensification récente des confrontations armées entre forces gouvernementales et la secte terroriste Boko Haram affectent directement le Niger. Alors que ses alliés français et américains veulent y endiguer la montée des menaces terroriste représentée par les brigades d'AQMI, le MUJAO ou encore de Boko Haram[879].

[876] Actuel président du conseil régional d'Agadez, est l'ancien chef de l'Union des forces de la résistance armé (UFRA). Après la signature des accords d'Alger en 1997, il est devenu conseiller spécial à la présidence puis haut-commissaire à la restauration de la paix.
[877] Fréderic DEYCARD, « *Les touaregs du Niger et la crise au Sahel* », In *Sahel : éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, Béranger ROUPPERT (sous la dir), Les livres du GRIP, Bruxelles, 2013.
[878] Mamoudou GAZIBO, « *Le Niger dans la crise malienne* », op.cit., p 2.
[879] International Crisis Group, *Niger : un autre maillon faible dans le Sahel ?*, op.cit., p 39.

Cependant, rappelons que c'est à partir des années 2000 que des organisations se réclamant du djihadisme armé se sont développé dans le nord du pays, à la frontière avec le Mali, en entretenant des relations un peu complexes avec les populations locales, les mouvements rebelles et les trafiquants. Les premiers incidents armés seront signalés dès 2003 lors d'accrochages entre l'armée nigérienne, des éléments de forces spéciales américaines et des éléments du GSPC[880] ; ainsi que les enlèvements[881] d'occidentaux à partir de 2008.

De plus, la présence des katibas d'AQMI et d'autres groupes djihadistes dans la zone, couplé au développement du trafic de la drogue et autres trafics modifient la donne car, ils peuvent offrir aux jeunes du nord, sans repères ni autres perspectives que le chômage, des gains élevés et rapides par le biais d'enlèvements d'expatriés ou du convoyage du produit des trafics[882]. Même si les politiques anti-terroristes ainsi que les accords entre l'UE et les pays d'Afrique du Nord, concernant l'immigration ont rendu les routes de ces trafics dangereuses.

De ce fait, la localisation des groupes djihadistes dans la zone concernent principalement le passage de combattants de Libye vers le Mali, des hommes du groupe Al Mourabitoune de Mokhtar Belmokhtar, et ceux d'Ansar Eddine d'Iyad Ag Ghali, qui utilisent la « passe de salvador » pour leur transit, afin d'échapper aux forces de l'Opération Barkhane.

**Paragraphe 2 : Le Sahel gangrenée par la présence de groupes armés**

La configuration géographique du Sahel est idéale à l'établissement de groupes armés dans cette vaste zone désertique de plus de 3 millions de km² aux frontières poreuses, aux reliefs accidentés et truffés de grottes. De plus, lorsque le Sahel a connu des sécheresses dévastatrices, ces dernières ont attisé les tensions pour l'accès aux ressources naturelles raréfiées dans une région largement délaissé par les autorités publiques des Etats partageant cette espace. Les populations épuisées et ruinées par les sécheresses des années 1970 et 1980 n'avaient d'autre choix que d'aller chercher ailleurs leurs moyens de survie. Ces émigrés vont chercher à accumuler du capital pour

[880] Idem

[881] Le premier enlèvement attribué à AQMI est celui de Robert Fowler à une quarantaine de kilomètres de Niamey en décembre 2008. En janvier 2009, quatre européens sont enlevés dans la région de Tassara, à proximité du Mali (trois sont relâchés, un dernier est exécuté). En novembre 2009, l'enlèvement de plusieurs collaborateurs de l'ambassade américaine échoue dans un hôtel de Tahoua. En avril 2010, un ingénieur et humanitaire français est enlevé dans la région de Tassara et livré à AQMI au Mali. En septembre 2010, sept employés d'Areva sont enlevés à Arlit et transférés au Mali (trois d'entre eux seront relâchés). En janvier 2011, une tentative d'enlèvement de deux français à Niamey se finit tragiquement par la mort des ravisseurs et de leurs otages interceptés alors qu'ils fuient au Mali. En octobre 2012, six humanitaires africains sont enlevés dans la région de Dakoro, l'un est abattu en résistant et les autres sont emmenés au Mali puis relâchés. Le projet initial visait apparemment un anthropologue italien que les ravisseurs n'ont pu trouver.

[882] Emmanuel GREGOIRE, « *Niger : un Etat à forte teneur en uranium* », Revue Hérodote, n°142, mars 2011.

reconstituer le cheptel familial. Mais, à leur retour, les terres, les pâturages et les points d'eau seront pris par d'autres, d'où de nouveaux conflits pour l'accès à ces ressources[883].

Tandis que, le nord du Mali était déjà marginalisé économiquement et politiquement, les terribles catastrophes naturelles vont créer un vivier de main-d'œuvre pour toutes les activités illicites, à partir de la fin des années 1990, où les trafics divers (contrebande, migration, armes, drogues, cigarette, …) vont prendre une ampleur inédite dans cet espace. Or, le contrôle de ces flux de marchandises va engendre des rivalités qui s'aggraveront avec la mainmise de certaines élites locales qui choisissent ceux qui peuvent commercer et interdisent à d'autres de le faire[884]. Alors que la politique du Président malien Amadou Toumani Touré, va jouer sur les rivalités pour le contrôle des ressources issues de la contrebande, maintient ainsi une paix de façade bien que les tensions ne font qu'augmenter dans le nord du pays[885].

Dans ce contexte des tensions et rivalités, les divers groupes armés issus des conflits des années 1990 et 2000 vont mobiliser leurs ressources en hommes et armes, les autorités traditionnelles locales, les réseaux tribaux et la maîtrise du désert, pour déclencher une nouvelle offensive sur le septentrion de ce pays, d'où les embuscades, les vols de garnisons et les assassinats politiques qui vont déstabiliser gravement la région[886]. Avec l'apparition un peu plus Sud, d'un nouvel acteur, la secte islamiste nigériane Boko Haram (de nos jours Etat Islamique en Afrique de l'Ouest) et ses opérations spectaculaires au Nigéria et dans les pays voisins.

Parfois, qualifié de groupe terroriste, de secte ou de mouvement islamiste, Boko Haram fait régulièrement la Une de l'actualité internationale. Le 26 août 2011, un attentat-suicide contre les bureaux des Nations Unies à Abuja[887]va révéler au grand jour la dimension internationale prise par une organisation dont l'agenda politique et religieux était initialement local ; et depuis lors, les analystes se perdent en conjectures sur la nature des relations entre la secte et les Chabbabs en Somalie ou les brigades d'AQMI au Sahel. D'autant que le mouvement Boko Haram est devenu une menace importante, qui a conservé toute ses capacités de nuisance dans la sous-région, à la frontière du Niger, du Tchad et du Cameroun.

---

[883] Mohammed SALECK, « *Sahel : une géopolitique de l'invisible !* », op.cit., p 3.
[884] Grégory GIRAUD, « *Cinquante ans de tensions dans la zone sahélo-saharienne* », http://www.algeria-watch.org/pdf/pdf_fr/galy_guerre_mali_chap1.pdf
[885] International Crisis Group, *Mali : éviter l'escalade*, op.cit., pp 7-8.
[886] « *1891 – 2012 : Chronologie du conflit dans le nord du Mali* », http://nord-mali.com/index.php/histoire/item/81-1891-2012--chronologie-du-conflit-dans-le-nord-du-mali/81-1891-2012--chronologie-du-conflit-dans-le-nord-du-mali
[887] « *Au moins 18 morts après un attentat-suicide contre le bureau de l'ONU à Abuja* », par RFI.fr, 26 août 2011, http://www.rfi.fr/afrique/5min/20110826-explosion-une-bombe-bureau-nigerian-nations-unies-abuja

La menace que représente ce groupe est encore inquiétante qu'elle se développe dans un pays qui connaît déjà de fortes tensions religieuses ; alors que la prolifération d'armes au Sahel suite au conflit libyen et malien fait craindre une explosion des attaques terroristes dans la région. A cet effet, on assiste à une résurgence des conflits au niveau de la bande sahélo-saharienne, marquée par l'expansion des groupes armés djihadistes (A) et le risque de développement de l'instabilité mettant en relation plusieurs fractions terroristes, dont notamment la secte Boko Haram du Nigéria (B).

### A- Les causes de la prolifération de groupes armés au Nord du Mali

Le Sahel est depuis plusieurs décennies sous la menace d'une mosaïque de groupes, aux revendications et intérêts divergents comme : les rebelles Touaregs en luttent avec les autorités centrales de leurs Etats (Mali et Niger), les groupes islamistes (en Algérie Mauritanie et Mali), les trafiquants en tous genres et autres criminels profitant du chaos, les rebelles (au Tchad et Soudan)[888]. La menace terroriste qui plane depuis plusieurs années sur cette région est en train de s'intensifier.

En effet, les groupes terroristes ou djihadistes qui ont pu s'implanter dans cette région, ont su le faire en raison de la faiblesse des Etats de la région à pouvoir assurer leurs autorités sur leurs territoires. De même que ces groupes s'allient en fonction de leurs intérêts pour profiter des espaces de transit, de refuge et de réorganisation. Aussi, depuis le début des années 2000, le trafic de drogue a pris dans cette région une ampleur considérable. Les cartels latino-américains, cherchant à contourner la surveillance dont ils faisaient l'objet pour leur trafic direct vers l'Europe, ont ouvert de nouvelles routes maritimes et aériennes passant par l'Afrique de l'Ouest[889].

L'évolution des flux des trafics illicites est importante et reste intimement liée à la prolifération de la corruption à grande échelle dans les pays de la région, symptôme de dysfonctionnement politique et économique des Etats de la zone. Ces pratiques minent la bonne marche de l'ensemble des institutions de ces pays[890], où les connivences entre les réseaux de trafiquants et les agents d'autorités affectés aux contrôles des frontières, en particuliers les policiers, les douaniers, les gendarmes, les garde-frontières et les militaires, sont souvent la pierre angulaire perpétuant ces pratiques en faisant prospérer les flux de la criminalité organisée sous toutes ses formes.

---

[888] Simon JULIEN, « *Le Sahel comme espace de transit des stupéfiants* », op.cit., p 137.
[889] Op.cit., pp 130-132.
[890] Georges BERGHEZAN, « *La corruption, au cœur de l'effondrement de l'Etat malien* », In *Sahel : éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, Béranger ROUPPERT (sous la dir), Les livres du GRIP, Bruxelles, 2013, pp 44-46.

Dans ce contexte, la menace terroriste ne peut plus être traitée indépendamment de la criminalité organisée, tandis que les revendications politiques et sociales des groupes armés de la région, soutenues par les financements illicites et par la coopération avec d'autres mouvements, accroissent la menace terroriste dans la bande sahélo-saharienne. Alors que, les Etats sahéliens, pour la plupart faibles, n'ont pas les capacités militaires, financières ou logistiques pour faire face à cette menace qui risque de se structurer durablement[891]. Toutefois, ces facteurs évoqués n'expliquent pas à eux seuls la transformation de la zone sahélo-saharienne, en un nouveau foyer de déstabilisation mobilisant les Etats de la région et les puissances occidentales, jusqu'à l'intervention militaire française de janvier 2013 au Mali. Car, cette région qui couvre une bonne partie de l'Ouest africain et les rives Sud du Désert de Sahara est une véritable poudrière, en raison de problèmes persistants liés à la pauvreté, de la faible capacité de gouvernance des Etats, l'abondance de ses ressources naturelles et à la circulation des armes provenant du conflit en Libye.

### 1- Multitudes des revendications sociales et/ou identitaires

Une grande partie des populations pauvres de la région, dépourvues des conditions nécessaires à la vie, y compris la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, l'accès à l'eau potable, …, se retrouvent souvent contraints de prêter allégeance à des groupes criminels, rebelles et/ou terroristes soit pour bénéficier des retombées des économies illicites qu'ils mettent en place soit pour obtenir des prestations sociales, devant être accomplie par l'administration publique. Car, dans nombre de régions rurales du Sahel sont dans à une économie familiale d'autosubsistance, par nature très vulnérable aux aléas climatiques, ainsi que les techniques agricoles aussi inadaptées aux variations climatiques.

Ces différents éléments ont entraîné et continuent d'entraîner des mutations profondes des milieux naturel et humain de groupes de population ayant connu à plusieurs reprises les précarités des camps de réfugiés ou la survie dans les villes, où la sédentarisation de certaines populations nomades fait souvent écho à des modifications profondes des relations sociales[892]. Alors que les écarts socioéconomiques n'ont cessé de se creuser entre ces populations, même si des programmes de développement nationaux ont été mis en place, à destination des zones septentrionales, par exemple au Mali et au Niger, avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux, que les réseaux clientélistes et de corruption ont freiné l'allocation de ces ressources aux populations cibles.

[891] Louis MICHEL, « *La crise malienne* », In *Sahel : éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, Béranger ROUPPERT (sous la dir), Les livres du GRIP, Bruxelles, 2013, p 11.
[892] Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la situation au Sahel, S/2013/354, New York, 14 juin 2013, pp 4-5.

Dans cette optique, ces facteurs vont contribuer à accroître la pauvreté et les inégalités, à générer des mécontentements et des frustrations, qui seront à l'origine de troubles politiques et sécuritaires dans la région, notamment des rébellions armées, la recrudescence de trafics, et l'émergence de groupes djihadistes. La tentative d'alliance[893] entre la rébellion touarègue et certains groupes djihadistes au printemps 2012 au Mali, dont nous avons expliqué les raisons précédemment, est annonciatrice d'instabilité pour toute la région et tout porte à penser que si la partition du Mali a pu être évitée, les initiatives du gouvernement en direction de cette région auront un rôle important pour répondre aux besoins élémentaires des populations et apaiser les revendications du nord du pays. L'intrusion des membres des groupes armés dans toutes les sphères de la société et au cœur des populations pauvres, qui les financent signifie que la lutte contre le terrorisme sera longue, que ses résultats seront difficiles à mesurer et souvent modestes.

Ainsi, la subtilité de la corrélation entre les revendications sociales, la bonne gouvernance et le développement n'est plus à démontrer. Et, l'absence de sécurité hypothèque les efforts de développement et réciproquement la fragilité socio-économique favorise les conflits et l'insécurité[894]. Le problème des populations touarègues, qui n'était au départ qu'une question de développement des territoires du nord-Mali, s'est non seulement internationalisé, mais s'est également globalisé après l'introduction de la dimension religieuse dans sa revendication traditionnelle. La conjugaison de l'ensemble de ces problèmes génère souvent des crises politiques et militaires, qui engendrent des déplacements de populations sous formes de réfugiés ou de migrants.

### 2- Des revendications politiques

Les crises d'instabilité qui affectent périodiquement les pays du Sahel, font apparaître leurs systèmes de gouvernance comme étant cause ou partie prenante des facteurs de désordre menaçant la stabilité, la souveraineté étatique et la sécurité humaine dans ces pays. Seuls deux Etats de la région sur douze ont échappé à un coup d'Etat militaire depuis les indépendances des années 60 et seulement quatre pays membres de l'Afrique de l'Ouest sur 15 n'ont pas été affectés depuis 30 ans par un conflit violent aux frontières ou à l'intérieur[895].

Alors que le choix de « laisser faire » adopté par la plupart des gouvernements, dans un contexte de dégradation de la présence de l'Etat, a permis la mise en place de vastes réseaux d'économie illicite et l'implantation des brigades du djihadisme international. D'autant plus que les

[893] Patrice GOURDIN, « *Géopolitique du Mali : un Etat failli ?* », op.cit., pp 15-16.
[894] Mohammed SALECK, « *Sahel : une géopolitique de l'invisible !* », op.cit., p 6.
[895] Op.cit., p 4.

événements du nord-Mali, qui ont découlé de l'état d'un pays où la corruption a pris des dimensions importantes permettant l'implantation des réseaux criminels et terroriste sur son territoire, doivent attirer l'attention sur la nécessité de distinguer les vrais problèmes de la région.

Ainsi il faudra distinguer dans l'espace sahélien différents types de facteurs dont le premier est un problème structurel qui provient de la difficulté d'asseoir la souveraineté des Etats constitués lors de la décolonisation. Le deuxième tient aux très nombreuses différences ethniques, d'où résultent des tensions pour l'accaparement du pouvoir ou résultant de l'attitude du pouvoir vis-à-vis de telle ou telle communauté. Un autre élément structurel concerne des lignes de fracture interreligieuse particulièrement évidentes dans certains pays, tandis que la question linguistique ne facilite pas la construction d'un sentiment national[896] ; alors que les griefs et les revendications des populations locales en matière de développement économique et social, d'accès à un minimum vital et de respect des droits humains y trouvent une tribune dans la contestation de l'ordre établi.

Les événements qui ont entraîné l'intégration de la violente au Sahel ont des racines plus profondes, liées à la configuration du pouvoir dans les Etats de la zone. Les groupes islamistes radicaux ont en partie réussi à accrocher les griefs des populations locales à leurs discours mondial antioccidental, aux dérives militaires de ces puissances dans certaines parties du monde, et aux échecs politiques, économiques, sociaux, … de gouvernements autoritaires de la région. Dans cette optique, l'absence de sécurité ne peut qu'hypothéquer les efforts de développement et réciproquement la fragilité socioéconomique favorise les conflits et l'insécurité. C'est dans ce flou, que va naître une secte, au départ religieuse, au Nigéria qui se politisera et deviendra une menace sécuritaire pour cet espace encore.

### B- La menace de la secte « Boko Haram » : à la lisière du Sahel

Au Sahel, toutes les menaces d'insécurité s'entremêlent où les contestations sociales vont de pair avec le terrorisme international. Les anciens réseaux de contrebande et les groupes djihadistes récent s'imbriquent pour pérenniser un système de criminalité organisée en s'affranchissant des frontières et des forces de sécurités censé les combattre. En pleine mutation, ces différents groupes et réseaux transfrontaliers bénéficient grandement des recettes des trafics pour acquérir les moyens nécessaires pour pérenniser leurs activités subversives au détriment du développement socio-économique des zones qu'ils écument[897].

C'est dans ce contexte que s'est implanté à Maiduguri, dans le Nord-est du Nigéria, au début des années 2000, la secte « Jama'atu Ahlul Sunna Lidda'awati Wal Jihad » (communauté des disciples

[896] Gérard-François DUMONT, « *La géopolitique des populations du Sahel* », op.cit., pp 9-10.
[897] Mohammed SALECK, « *Sahel : une géopolitique de l'invisible !* », op.cit., p 5.

pour la propagation de la guerre sainte et de l'islam), connu de nos jours sous l'appellation Boko Haram : « boko » école en langue local Haoussa, et « Haram » interdit en arabe, expression signifiant le rejet d'un enseignement perverti par l'occidentalisation. La secte était à ses début un mouvement d'éveil religieux sous l'égide d'un leader spirituel, Mohammed Yussuf[898], qui tentait de combler le vide créé par l'incurie des politiques de développement du gouvernement central, la corruption des élites locales et la défaillance des partis politiques à proposer des réponses adéquates aux maux qui minaient les régions musulmanes du nord du Nigéria.

En effet, dans ce pays où plus de 60% de la population vit avec moins de 2 dollars par jour et parfois dans de l'extrême pauvreté, les douze Etats fédérés du nord, aux frontières avec le Cameroun, le Niger et le Tchad, sont les moins développés de la fédération et où les inégalités se sont même creusées avec le Sud depuis le retour des civils à la tête de l'Etat, l'ancien général Olusegun Obasanjo à la présidence en 1999, après les années de dictature des militaires et surtout du général Sani Abatcha[899]. D'autant que dans l'Etat de Bornou où la secte est née, les trois quarts de la population vivent sous le seuil de pauvreté, où environ seulement 2% des enfants de moins de 15 mois y sont vaccinés, 83% des jeunes sont illettrés et 48,5% des enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas. De même 34,8% d'enfants musulmans de 4 à 16 ans n'ont jamais fréquenté une école (pas même une école coranique)[900], … autant de facteurs qui rendent la population particulièrement vulnérable aux influences du discours de la secte.

Mohammed Yussuf Yusuf, qui a étudié la théologie à l'université de Médine, en Arabie saoudite, s'inspire des prêches de l'Egyptien Shukri Mustafa, fondés sur l'excommunication et l'exil et profère de violentes critiques à l'endroit des autorités centrales du pays. Pour lui, l'application stricte de la loi islamique (charia) exprime un idéal de justice conforme aux préceptes du Prophète ; car l'instauration de cette dernière dans les Etats musulmans de la fédération, va se révéler moins religieuse que politique, suscitant les railleries et/ou la réprobation des populations. Les cercles politico-militaires du Nord en font surtout un instrument de pression dans leur bras de fer avec le pouvoir central. A ce titre, il refusera la participation aux élections, les produits de

[898] « *Aux sources de Boko Haram* », par Sophie Bouillon, Libération.fr, 26 février 2015, http://www.liberation.fr/planete/2015/02/26/aux-sources-de-boko-haram_1210555
[899] « *Aux origines de la secte Boko Haram* », par Alain VICKY, In Le Monde Diplomatique n°47604, avril 2012, https://www.monde-diplomatique.fr/2012/04/VICKY/47604
[900] Jean-Christophe Servant, « *Au Nigeria, le pétrole de la colère* », Le Monde diplomatique, avril 2006, In, « *Aux origines de la secte Boko Haram* », par Alain VICKY, Le Monde Diplomatique n°47604, avril 2012, https://www.monde-diplomatique.fr/2012/04/VICKY/47604

l'industrie agroalimentaire du pays ou de l'occident et toutes les formes de la modernité, par des prêches contestataires incitants à la violence[901].

### 1- La montée de la violence interne

A l'automne 2003, la « cité céleste » de la secte implantée à Kannamma, dans l'Etat de Yobe, est attaquée par la police de l'Etat, tuants plusieurs de ses membres. En représailles, la secte lancera ses premières offensives contre les forces de sécurité le 22 décembre 2003, puis se repliera sur Maiduguri son fief, où elle y installe une mosquée et des écoles coraniques. Ces établissements attirent rapidement les jeunes désœuvrés des quartiers pauvres, mais également les étudiants déclassés des campus ainsi que des fonctionnaires paupérisés. Derrière un discours fondé sur la religion, un profond ressentiment anime les adeptes de la secte qui s'estiment abandonnées par les élites locales, le pouvoir central, qu'ils estiment corrompus[902].

En octobre 2004, des membres de Boko Haram attaquent un convoi policier près de Kala Balge, à la frontière du Tchad, où douze d'entre eux y perdront la vie. A cet effet, les services de renseignement du Nigeria (State Security Service, SSS) commenceront à s'inquiéter, mais le Président Obasanjo cherche plus à éradiquer l'insurrection dans le delta du Niger, où des bandes armées s'en prennent aux installations pétrolières des compagnies occidentales. En avril 2007, Umaru Yar'Adua (un musulman) succèdera au Président Obasanjo, à l'issue d'une campagne électorale marquée par la corruption, la violence et plusieurs assassinats politiques[903].

En juin 2009, quinze fidèles de la secte seront tué par la police et Mohammed Yussuf annonce qu'il vengera ces morts. Le 26 juillet[904], Boko Haram lance une vaste offensive dans quatre Etats du Nord, s'en prenant aux banques et aux commissariats. La police et l'armée fédérales répliquent en faisant plus de huit cents morts, dont le chef de la secte Mohammed Yussuf lui-même. Les images de son élimination feront le tour des médias et radicaliseront d'avantage les membres de la secte. A partir de 2010, les attaques[905] de Boko Haram contre les populations civiles traduiront le changement de mode d'actions de la secte en adoptant la méthode djihadiste international qui dénonce l'occupation des « Croisés » en terre d'Islam et appelle à venger les massacres de

---

[901] « *Nigeria : Boko Haram, c'est qui ? C'est quoi ?* », par Léa BARON, tv5monde.com, 23 mai 2014, http://information.tv5monde.com/afrique/nigeria-boko-haram-c-est-qui-c-est-quoi-4931

[902] « *Aux origines de la secte Boko Haram* », par Alain VICKY, op.cit., https://www.monde-diplomatique.fr/2012/04/VICKY/47604

[903] Marc-Antoine Pérouse de MONCLOS, « *Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ?* », Questions de Recherche, n°40, juin 2012.

[904] « *Mohammed Yusuf capturé et tué* », par rfi.fr (avec AFP et Reuters), 30/07/2009, http://www1.rfi.fr/actufr/articles/115/article_83209.asp

[905] Human Rights Watch, « *Nigeria : Boko Haram poursuit sa campagne de terreur* », 24 janvier 2012, www.hrw.org/fr/news/2012/01/24/nigeria-boko-haram-poursuit-sa-campagne-de-terreur et http://www.nigeriawatch.org/.

musulmans commis par des chrétiens dans certains Etats fédérés, où des affrontements opposaient régulièrement les populations pour d'autres motifs.

S'agissant de la contestation de l'ordre religieux, les partisans de la secte s'en prendront aux chefs traditionnels suspectés de collaborer avec les forces de sécurité, allant jusqu'à récusé l'autorité du sultan de Sokoto[906], Muhammadu Saad Abubakar III, pour la tiédeur de son soutien à une extension du domaine pénal de la charia, ainsi qu'en raison des conditions de sa nomination, suite à la mort de son prédécesseur dans un accident d'avion aux circonstances mal éclaircies[907].

Cependant, notons aussi que le mouvement se nourrit des désillusions de la population qu'alimente la corruption des gouverneurs du Nord du pays, chargés d'appliquer la charia. Alors que, la persistance des inégalités et des injustices sociales ont été mises sur le compte de la mauvaise application d'une charia dévoyée à l'avantage des riches et au détriment des pauvres, plutôt que par l'échec du projet politique des islamistes.

### 2- Une menace pour les Etats voisins

L'une des spécificités de Boko Haram par rapport à ses précurseurs islamistes au Nigéria tient essentiellement à sa dérive terroriste dans un pays qui, au cours des années 1980 et 1990, avait déjà connu quelques attentats à la bombe mais, jamais d'attentat-suicide contre la population civiles. Avant la répression de Maiduguri en 2009, les militants de Boko Haram opéraient uniquement dans la partie Nord-est du pays et ne visaient pas d'autres Etats ou la capitale fédérale, plus au sud. A cet effet, l'attentat-suicide contre la représentation de l'ONU à Abuja va marquer une rupture qui signale la profonde évolution de la secte depuis le changement de son leader spirituel[908].

La récurrence et l'aggravation des actes terroristes dans la sous-région vont motiver les chefs d'Etat de la région à se rencontrer et à mutualiser les efforts, lors du Sommet de Paris sur la sécurité au Nigeria[909], tenu le 17 mai 2014. Cette rencontre a traité, pour l'essentiel, de l'existence et des actions du groupe terroriste nigérian Boko Haram. Elle aura également abordé la dimension sous régionale de cette menace, puisque le groupe déplace ses actions vers les frontières du

[906] Considéré comme la plus haute autorité religieuse musulmane du Nigéria, du fait de sa descendance d'Ousman dan Fodio qui fonda l'empire de Sokoto par un djihad contre les populations animistes de la région, à l'époque précoloniale.
[907] Marc-Antoine Pérouse de MONCLOS, « *Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ?* », op.cit., p 7.
[908] Adam HIGAZI, « *Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigeria* », Politique africaine, n°130, 2013.
[909] « *Sommet de Paris pour la sécurité au Nigéria* », 14 Mai 2014, http://www.elysee.fr/communiques-de-presse/article/sommet-de-paris-pour-la-securite-au-nigeria/

Cameroun, du Niger, et du Tchad. L'enlèvement de la famille Moulin-Fournier[910] au Cameroun, par des hommes se réclamant de Boko Haram, va mettre en lumière la menace croissante représentée par la secte pour la sécurité des Etats voisins. Le groupe commettra ainsi régulièrement des massacres, dans des villages et villes frontaliers à l'Extrême-Nord du Cameroun, au Niger et autour des îles du Lac Tchad.

Dans ce contexte, le mouvement va développer des bases-arrières dans les régions de Diffa[911] et de Zinder au Niger. Alors que le HCR estime à plusieurs milliers les réfugiés au Niger, ayant fui les atrocités de la secte au Nigeria, parmi lesquels se sont mêlé des combattants du groupe pour établir des cellules dormantes dans ce pays. Cette présence va susciter le changement de stratégie de la part des autorités nigérienne, qui depuis le début de l'année 2015, sont confronté à la montée de la violence de la part de la secte qui ont franchi un nouveau palier, en commentant des attentats suicides et des attaques contre les forces armées nigériennes[912], à la frontière avec le Nigéria provoquant l'afflux de milliers de civils dans la région de Diffa.

De plus, la poussée du groupe terroriste, à la confluence des zones frontalières des pays riverains du Lac Tchad, s'inscrit dans un contexte global de détérioration du climat sécuritaire, dans lequel se trouve cette zone. Dans un contexte d'insécurité généralisée, où la secte a reconstruit sa structure et son mode de fonctionnement en augmentant ses attentats terroristes dans les pays voisins du Nigéria. A l'exemple des attentats-suicides dans la capitale[913] tchadienne et dans certaines localités autour du Lac-Tchad[914]. Cette série d'attentats-suicides au Tchad sont la preuve que les djihadistes ne disposent pas seulement que de cellules dormantes dans ces pays, mais bien de réseaux clandestins actifs, très implantés, qui recrutent, forment, endoctrinent et planifient des attaques dans une relative autonomie. Elle démontre enfin que le risque terroriste qui pèse depuis 2009 sur le nord du Nigeria n'est en rien limité aux frontières de ce pays, et que l'alignement de Boko Haram sur la stratégie du groupe EI représente une menace concrète pour l'ensemble sahélien.

---

[910] « *Nigeria : Boko Haram revendique l'enlèvement de la famille française au Cameroun* », par Benjamin ROGER, jeuneafrique.com, 25 février 2013, http://www.jeuneafrique.com/172080/politique/nigeria-boko-haram-revendique-l-enl-vement-de-la-famille-fran-aise-au-cameroun/

[911] En février 2012, dans la région de Diffa, la police nigérienne démantèle un réseau d'une quinzaine de personnes qui préparent une opération contre la garnison militaire locale.

[912] « *Entre djihadistes et Boko Haram, le Niger pris en étau* », 24heures.ch, 26 février 2015, http://www.24heures.ch/monde/afrique/djihadistes-boko-haram-niger-pris-etau/story/23073354

[913] « *Le Tchad frappé par un double attentat meurtrier* », par AFP et Libération.fr, 15 juin 2015, http://www.liberation.fr/planete/2015/06/15/tchad-deux-attentats-suicide-a-n-djamena-de-nombreux-morts_1330002

[914] « *Comment Boko Haram mène une contre-offensive autour du lac Tchad* », par Christophe CHATELOT, lemonde.fr, 13 juillet 2015, www.lemonde.fr/afrique/article/2015/07/13/boko-haram-contre-attaque-autour-du-lac-tchad_4681211_3212.html#krEbh2SEGaKRhGLv.99

❖

Les crises liées à l'insécurité ont ralenti ou fait échouer les efforts de développement dans diverses régions d'Afrique subsaharienne. Au Sahel, où la plupart des pays se trouvent actuellement dans une dynamique de sortie de crise ou dans une situation de stabilisation et de reconstruction post-conflit, la sécurité constitue véritablement un défi majeur de développement. Mais, la fragilité de la région la rend vulnérable aussi bien aux catastrophes naturels et climatiques, qu'aux conflits de tous types pouvant s'enraciner dans le temps et l'espace. L'explosion de la circulation des armes grâce aux trafics et à la crise libyenne permet d'alimenter et de renforcer les rébellions et les mouvements djihadiste évoluant dans la zone. Tandis que les guerres et les crises militaires à répétitions ont entraîné un développement des trafics et tous genres.

De plus, la crise libyenne, a créé une dynamique déstabilisatrice, par le retour massif des réfugiés sur les territoires des Etats de la bande sahélienne, ainsi que des anciens combattants des légions islamiques de Kadhafi, formé essentiellement des Touaregs. Ils prendront prétexte de la perte de leur identité culturelle, leurs mauvaises conditions de vie, leur marginalisation politique et économique… pour lancer une nouvelle rébellion contre le gouvernement du malien. L'éclatement de la guerre qui s'en suivit au Mali, avec l'implantation des groupes djihadistes dans le nord du pays, illustrent les conséquences indirectes de l'intervention armée internationale en Libye. Elle témoigne aussi, de l'instabilité de la zone sillonnée par les groupes djihadiste, mais aussi de l'impact des recompositions du champ religieux dans cet espace avec l'émergence des courants rigoristes et djihadistes incarnés par des mouvements comme AQMI, Ansar Eddine ou l'ex Boko Haram.

En effet, à mesure qu'il gagne du terrain, la secte nigériane prend de l'ampleur et devient plus qu'un simple mouvement de protestation religieux ou sociale. Au-delà de ses connexions avec la mouvance djihadiste internationale, sa montée en puissance est révélatrice de l'état de gouvernance du pays en dévoilant les faiblesses d'un Etat qui paraît incapable de maintenir l'ordre et de gérer les troubles internes que par la répression. Mais encore, par le fait qu'elle met en évidence les pratiques mafieuses du pouvoir et les craintes de la population quant à une guerre de religions susceptible de compromettre l'unité du pays et la déstabilisation de la zone autour du bassin du Lac-Tchad[915].

[915] Marc-Antoine Pérouse de MONCLOS, « *Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ?* », op.cit., p 5.

La vaste campagne militaire dont le Tchad a pris l'initiative au début de janvier 2015 a permis d'obtenir des résultats significatifs contre Boko Haram, où les forces armées tchadiennes associées aux armées camerounaise, nigérienne et nigériane ont pu contrer les ambitions régionales du mouvement. Car, la transformation du groupe et son allégeance au groupe « Etat Islamique », d'où son changement d'acronyme en « Etat Islamique en Afrique de l'Ouest », est une perspective certainement plus dangereuse encore pour les pays voisins[916]. Elle fait craindre la formation de cellules mobiles, capables de commettre des attentats encore plus spectaculaires dans les pays du bassin du Lac-Tchad, voire au-delà. De plus, les possibilités de diffusion des combattants de ce groupe doivent se comprendre à travers la structuration des Etats du bassin du Lac-Tchad, caractérisé par la porosité de leurs frontières, le déficit de gouvernance publique et leurs incapacités à apporter de réponse commune à la menace.

[916] Bonaventure CAKPO GUEDEGBE, « *Boko Haram : bras armé du terrorisme international, déstabilisation du Nigéria et reconfiguration géopolitique de la zone sahélienne* », Observatoire géopolitique du religieux, IRIS, février 2015.

# Chapitre II : Coopération sécuritaire au Sahel

Etant parmi les rares activités génératrices de revenu légal aux populations vivant dans l'espace sahélo-saharienne, le tourisme est à l'arrêt dans les régions malienne de l'Adrar des Ifoghas, de l'Aïr nigérien ou encore de l'Atar en mauritanien. Ces contrés sont désertés par les visiteurs étrangers à cause de l'insécurité régnante dans la zone et les enlèvements d'occidentaux par les divers groupes armés écumant ces espaces. De même que le retour de Libye de milliers de combattants a eu pour corollaire la prolifération d'arme et l'explosion des trafics en tous genres, ont fini de propager une insécurité diffuse l'espace saharo-sahélien allant de l'Est de la Mauritanie en passant par le sud de l'Algérie jusqu'aux pieds du Massif du Tibesti dans le Nord du Tchad. Une zone caractérisée, depuis fort longtemps, par l'absence de routes, de centres de santé, d'écoles, de puits et/ou très peu de structures de base permettant un minimum à la vie quotidienne des populations fait défaut.

En effet, les Etats sahéliens sont marqués par la dichotomie d'écart de développement entre la capitale et les zones périphériques de leur territoire, selon laquelle le centre, regroupant les instances du pouvoir politique et économique concentrent nombre d'activités favorisant son développement. Tandis que les périphéries, délaissées par le centre, connaissent un développement plus lent voire une absence de développement. Ces territoires sont restés en marge des politiques publiques et leur mise en valeur constituait un véritable défi[917]. Pour cela, les écarts socio-économiques n'ont cessé de se creuser au cours des dernières décennies, entre les centres et les périphéries des Etats sahéliens. Même si des initiatives de développements nationaux ont été mise en place, avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux, les effets tardent ou ne se font pas sentir dans ces territoires.

Ces facteurs cumulés à d'autres, déjà énumérés ci-dessus, vont contribuer à accroître la pauvreté et les inégalités socio-économiques, à produire des frustrations à l'origine de fréquentes troubles politiques et sécuritaires dans la région, notamment les rébellions armées, la hausse des trafics, ainsi que l'émergence ou l'expansion de groupes djihadistes[918]. Ce qui fait, que la plupart des espaces de la bande saharo-sahélienne reste incontrôlable parce que les combattants, militants, trafiquants ou commerçants sillonnent une région couvrant de million de kilomètre marqué par l'absence de l'autorité étatique.

De même que la nature de nouveaux acteurs impliqués dans les crises de la région, génère des inquiétudes sécuritaires partagée tant par les Etats saharo-sahéliens que par leurs partenaires occidentaux. Car, au-delà des groupes armés nationale animés par de revendications politiques

[917] Bérangère ROUPPERT, « *La gestion des espaces transfrontaliers au Sahel : entre espaces de vie et zones grises* », op.cit., pp 2-3.
[918] Op.cit., p 7.

et/ou sociales, de nouveaux types de groupes armés ont émergé suite aux bouleversements politico-militaires intervenus dans la région, mettant à mal appareils sécuritaires des pays de la région et facilitant la circulation des groupes armés. En outre, l'élimination de Kadhafi, a permis aux brigades d'AQMI et autres bandes armées de se constituer un stock de matériels de guerre. Alors que les dernières manifestations des revendications identitaires dans le nord du Mali menace toute la région, où la tendance à mélanger l'irrédentisme avec le terrorisme ou la criminalité contribue à brouiller les cartes.

Les signes de la transformation du religieux dans la zone et de l'existence de risques liés à des mouvements islamistes radicaux sont donc avérés. De nombreux prêcheurs de l'islamisme radical ont été signalés au nord du Mali, de la Mauritanie, du Niger ou du Tchad, et que des fractions des populations vivant dans ces espaces se converties aux idéologies fondamentalistes prônant le djihad armé[919]. Sans oublier l'argent versé par les associations caritatives islamiques des pays du Golfe qui alimentent la diffusion du courant religieux wahhabite et le financement de certains groupes violents. Toutefois, il faut se garder de les traiter de manière unilatérale pour accréditer l'existence d'une zone grise aux risques majeurs ou d'une nouvelle aire de la guerre contre le terrorisme globale prôné par l'administration Bush[920].

Même si la région est marquée depuis plus d'une décennie par une prévalence des conflits qui ont une ampleur, des racines et/ou une diffusion régionales ayant contribué à une fragilisation ou une aggravation de la crise de l'Etat et de la gouvernance politique Dans cette optique, la mise en place à Tamanrasset en 2010 du Comité d'état-major opérationnel conjoint[921] par dirigeants des Etats de la zone, doit palier à l'absence de consensus entre les riverains de la zone, où chacun essaye de jouer sa partition comme : la Mauritanie qui prône le tout sécuritaire alors que le Mali plaide pour un développement à long terme, seul à même de tarir les sources de recrutement des mouvements djihadistes ou des katibas d'AQMI dans la région[922].

Dans ce contexte, le processus d'affirmation de la CEDEAO comme pôle de gouvernance, acteur de sécurité et de régulation au niveau de la région a beaucoup atténué les risques et amoindri les menaces liées aux conflits armés internes qui ont affecté la région. Mais, les structures étatiques sahéliennes reposent sur des équilibres politiques encore faiblement enracinés et trop instables

[919] International Crisis Group, « *Islamist Terrorism in the Sahel : Fact or Fiction ?* », In Alain ANTIL, « *L'Afrique et la « guerre contre la terreur »* », op.cit., p 586.
[920] Alain ANTIL, « *L'Afrique et la « guerre contre la terreur »* », op.cit., p 590.
[921] « *Lutte anti-AQMI : les « pays du champ » en conclave à Bamako* », par Cherif Ouazani, JeuneAfriue.com, 21 mai 2011, http://www.jeuneafrique.com/181028/politique/lutte-anti-aqmi-les-pays-du-champs-en-conclave-bamako/
[922] « *Comment le Sahel est devenu une poudrière* », par Philipe Leymarie, Le monde Diplomatique n°47605, avril 2012, https://www.monde-diplomatique.fr/2012/04/LEYMARIE/47605

pour garantir un pacte inclusif et durable. Bien qu'en matière de renforcement des capacités, les gouvernements des Etats de la zone et les responsables des institutions sous régionales et régionales doivent s'employer encore plus activement pour répondre aux besoins aussi bien financiers que techniques des gouvernements. Car, la lutte contre les groupes terroriste requiert un ferme engagement des Etats membres à poursuivre des objectifs communs, à travers notamment l'échange d'information sur les activités et les mouvements des groupes terroristes.

Aussi, la situation au Sahel a diverses répercussions sur ses voisinage et partenaires dont la France, l'Union Européenne ou encore les Etats Unis d'Amérique. Pour la France, les priorités en termes de lutte contre le terrorisme et les trafics transnationaux dans la zone sahélo-saharienne doivent être prises en considération dans la définition des priorités de développement des Etats afin de faire face à cette menace sécuritaire permanente. Le déploiement de l'opération Barkhane[923] a été l'une des réponses apportées par la France afin d'aider les pays de la bande sahélo-saharienne à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, tout en élargissant les compétences, les capacités et les ressources sécuritaire des unités militaires de lutte contre le terrorisme.

De leur côté, les Etats-Unis, pour lesquels l'espace saharo-sahélien constitue un front de la guerre contre le terrorisme, veulent étendre leurs influences dans cette région, mais se heurtent à la méfiance de l'ensemble des pays riverains, qui craignent qu'une présence américaine trop visible n'attise le feu, comme en Afghanistan. Mais aussi, du fait que la concomitance entre le discours américain sur le terrorisme, la mise en place d'accords de coopération militaire, Pan Sahel Initiative (PSI), puis Trans-Saharan Counter Terrorism Initiative (TSCTI) et la réévaluation des intérêts stratégiques en matière énergétique, doivent bien sûr être prise en considération[924] par les dirigeants de la région. D'autant que les Etats sahéliens bénéficient d'une attention nouvelle depuis les attentats du 11 septembre et la définition de principaux axes de la politique du « Global War on terrorism », la lutte contre l'islamisme combattant et le développement du contre-terrorisme sur le continent.

De ce fait, on se rend compte de la multiplicité des instances de dialogue qui ont été réactivées ou créées pour répondre à l'insécurité de la région saharo-sahélienne. Alors que le défi consiste à trouver une réponse commune au sein d'instances chargés de lutte contre ces insécurités, même si

[923] « *Opération Barkhane au Sahel : la France aux avant-postes* », Par Vincent Hugeux, L'Expresse.fr, 30 juillet 2015, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/operation-barkhane-au-sahel-la-france-aux-avant-postes_1702733.html

[924] Antonin TISSERON, « *Lutte contre le terrorisme dans le Sahara : la militarisation comme solution ?* », Recherches Internationales, n°97, octobre-décembre 2013.

ces instances sont traversées par des problèmes de leadership et des acteurs avec des agendas différents[925]. A l'exemple de la Communauté Economique Régionale des Etats saharo-sahéliens (CEN-SAD) regroupant 28 Etats, dont certains peuvent ne pas se sentir concernés par la crise sahélienne vu leur éloignement géographique ou de l'absence de l'Algérie de cette organisation qui est également problématique.

De même que le CEMOC qui sous l'égide de l'Algérie, est composé du Mali, de la Mauritanie et du Niger, mais dont la Libye, le Maroc et la Tunisie ne font partie ; sans oublier la CEDEAO, dont la Mauritanie et le Tchad ne font pas partie. Le Processus de Nouakchott, qui comprend les Etats allant de la Guinée jusqu'au Tchad mais n'inclut pas la Tunisie et le Maroc[926], …pose de réelles difficultés de coordination des efforts et de partage d'informations nécessaire à la lutte contre le terrorisme dans cette partie du continent. Alors que ces défis se complexifient et se transforment avec le développement de liens et les risques d'hybridation des menaces liées aux réseaux terrorisme qui nécessite l'implication de tous les Etats à lutte contre cette menace (section I). De même que de la mise en place d'une politique sécuritaire commune de règlement de crise à caractère régionale (section II). Car, l'insécurité et les mutations qui lui sont concomitantes sont la résultante des actions non coordonnées des acteurs impliqués au Sahel.

## Section I : Implication des Etats face au défi de la coopération

Le désert du Sahara est traversé par un axe Est-Ouest reliant l'océan Atlantique à la mer Rouge faisant du Sahel un véritable couloir entre l'océan Atlantique et l'océan Indien, tandis que des axes nord-sud joignent l'Afrique tropicale et la mer Méditerranée, assurant donc des liaisons avec l'Europe qui fait que cet espace aride est un lieu qui sépare et unit, depuis longtemps et les récits sur les routes caravanières traversant cette zone. La colonisation, puis les indépendances en feront de territoires des Etats ; mais où l'administration coloniale légua des frontières inadaptées à l'ensemble des Etats africains. A cet effet pour éviter un embrasement généralisé du continent, l'OUA va recourir à une résolution prise au Caire en juillet 1964, au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Or, pour les Etats de la zone saharo-sahélienne, outre l'éloignement des centres de décision (situés en générale au sud du Sahara), l'héritage colonial comporte des frontières qui entravent le mode de vie nomade de certaines populations de la zone et ignore la répartition spatiale des ethnies. Ce

[925] Josselin de ROHAN, « *Rapport d'information du Senat français* », n°324, Paris, 28 février 2011, http://www.senat.fr/rap/r10-324/r10-3241.pdf
[926] Bérangère ROUPPERT, « *La gestion des espaces transfrontaliers au Sahel : entre espaces de vie et zones grises* », op.cit., p 9.

qui fait de l'espace saharo-sahélien une zone convoité, tant par les Etats que par des entités non-étatiques ; qui veulent mieux contrôler leur espace de vie et de transhumance. Il s'agit tout à la fois pour les Etats de cet espace d'affirmer leur souveraineté sur l'ensemble de leur territoire, d'assurer leur sécurité et de tirer parti des ressources naturelles (hydrocarbures, minerais, …) que recèle la région[927].

A cet effet, certains Etats de la région essayeront d'imposer leurs politiques extérieurs à leurs voisins, suscitant des rivalités et de suspicions de déstabilisation réciproque ou de facilitations aux groupes armés et/ou djihadistes. L'activisme régional du Burkina Faso et de son ancien président, Blaise Compaoré, mène à penser une part de responsabilité dans tous les foyers d'agitation ou de conflit de son voisinage. Même si, soucieux de préserver le calme chez ses populations touarègues, il encourage les négociations des gouvernements du Mali et du Niger avec leurs minorités du nord.

La Libye de Kadhafi nourrissait également des ambitions régionales en jouant sur le registre du panafricanisme et le projet de création des Etats-Unis d'Afrique, par des plans d'investissements économiques (y compris dans la prospection pétrolière dans la bande sahélienne) et d'aide au développement ; sans oublier la dimension militaire, en recrutant des mercenaires venus des pays sahéliens pour divers raisons. Elle recourut à la stratégie indirecte, du terrorisme d'Etat (par la destruction d'un avion de ligne au-dessus du désert de Ténéré au Niger), ou aux soutiens à diverses rébellions dans ses pays voisins (au Mali, au Niger et au Tchad).

L'Algérie, pour sa part voulant aussi être considérée comme un partenaire fiable dans la lutte contre le terrorisme par les Etats-Unis et l'UE, va jouer sa partition dans la région, puisqu'elle se situe géographiquement en position intermédiaire entre les cibles occidentales et le sanctuaire saharo-sahélien des groupes djihadistes. Au quel il faudra ajouter sa volonté d'affirmer sa prépondérance régionale, par son implication dans les résolutions des conflits Touaregs[928].

Plusieurs pays extérieurs à la région se trouvent aussi impliqués dans la zone saharo-sahélienne dont la France, qui détient des intérêts économiques et/ou stratégique : « *Le Sahel, de la Mauritanie à la Corne de l'Afrique, ainsi qu'une partie de l'Afrique subsaharienne sont (…) des zones d'intérêt prioritaire pour la France, en raison d'une histoire commune, de la présence de*

[927] Patrice GOURDIN, « *Al Qaïda au Sahara et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe* », op.cit., pp 3-6.
[928] « *Les pays du Sahel et extrarégionaux unanimes pour en finir avec l'AQMI* », journal La Tribune, Jeudi 8 septembre 2011, www.latribune-dz.com/telecharger.php?pdf=98

*ressortissants français, des enjeux qu'elles portent et des menaces auxquelles elles sont confrontées* [929]».

Dans ce contexte, elle se pose avec acuité du fait que la plupart des pays de la zone sont affectés par des vulnérabilités structurelles et des facteurs déstabilisateurs, tout en étant plus ou moins exposés aux menaces terroristes qui prennent des formes et une tournure nouvelles. La transformation des crises et conflits de la région se traduiront par un recyclage de certains acteurs sur d'autres théâtres et/ou dans d'autres formes de violences politiques ou criminelles et une réadaptation du terrorisme[930]. D'où de nouvelles alliances entre criminalité organisée, rebellions et groupes djihadistes qui se confirment en mettant en évidence de nouveaux défis sécuritaires. Pour cela, seule une implication des acteurs légaux (Paragraphe 1) grâce à la coopération régionale et globale permettra la réalisation des progrès dans cette lutte. De même qu'il convient non seulement de renforcer les capacités militaires de la région, mais aussi d'impliquer de manière effective les partenaires extrarégionaux à cette lutte (Paragraphe 2) ; bien que ce rapprochement s'avère laborieux du fait des agendas de chaque Etat.

**Paragraphe 1 : La nécessité d'une implication collective des Etats de la région**

Depuis les cités grecques aux jeux d'alliances des Etats modernes, la sécurité collective a été toujours constituée pour l'essentiel d'un système d'alliances ou de garanties, par lesquelles des Etats prenaient mutuellement l'engagement de s'unir afin de faire face aux menaces extérieures et de se porter secours en cas d'attaque dirigée contre l'un d'eux[931]. Cependant, comment faire face à la perception différente des menaces par les Etats formant ces alliances, surtout lorsqu'il s'agit de lutter contre de groupes djihadistes mobiles et de manières asymétrique, dans des espaces instables comme la zone saharo-sahélienne. Alors que les menaces qui pèsent sur la sécurité des Etats sahéliens et les mesures qui doivent être prises pour apporter des solutions soient de nature transnationale, avec des nuances et des spécificités différant d'un pays à l'autre[932].

De plus, l'absence d'une organisation sous régionale réunissant l'ensemble des Etats du Sahel et du Maghreb a pour conséquence d'aboutir à des actions unilatérales et mal coordonnées et de compromettre la crédibilité et l'efficacité des initiatives régionales. A cet effet, l'Algérie devra

[929] « *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* », Ministère de la Défense français, Edition de 2013, op.cit., pp 54-55.
[930] Massaër DIALLO, « *Défis sécuritaires et hybridation des menaces dans la zone sahélo-saharienne* », http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=37
[931] Alexandra de HOOP SCHEFFER, « *Alliances militaires et sécurité collective : Contradictions et convergences* », In G. DEVIN et B. BADIE, *Le Multilatéralisme. Evolutions et tendances*, La Découverte, Paris, 2007, http://www.afsp.msh-paris.fr/publi/ficheslivres/dehoop07.pdf
[932] Massaër DIALLO, « *Défis sécuritaires et hybridation des menaces dans la zone sahélo-saharienne* », op.cit., http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=37

assumer un rôle plus clair dans le jeu géopolitique sahélo-saharien, à ses frontières sud. En incluant un dialogue politique sur la sécurité par les acteurs étatiques et singulièrement sur le terrorisme, au-delà des protocoles diplomatiques, doit se faire par une prise de conscience et une lecture régionale et commune des nouveaux défis sécuritaires en préconisant des options spécifiques de lutte anti-terroriste incluant tous Etats du Sahel et d'Afrique du Nord.

Par ce positionnement l'Algérie devra prôner une approche plus équilibrée du problème terroriste en ne le réduisant pas simplement à une menace externe et mette en évidence ses bases et enracinements internes à la région. Dans cette optique, il faut prendre la mesure du décloisonnement des initiatives sécuritaires dans la région et contribuer au développement d'une vision largement partagée au niveau de l'espace sahélo-saharien. Car, les Etats impliqué dans cette lutte contre les groupes armés semblent concevoir différemment la lutte contre le terrorisme ; où chacun peut être tenté d'utiliser l'opacité régnante, la porosité des frontières et le manque de cloisonnement traditionnel entre trafiquants, commerçants et djihadistes, pour exécuter sa stratégie de lutte[933]. Ce qui rend difficile la négociation et ne facilite pas, non plus, l'acceptation par tous les Etats des choix qui peuvent mettre en commun leurs efforts en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que les mesures juridiques anti-terroristes.

Puisque, cette opacité dans la prise des initiatives est caractéristique de la fragilité des mesures actuelles et appel un renforcement des mécanismes régionaux nécessaires à la coopération entre les acteurs étatiques prenants part à cette lutte. D'autant plus que cette absence de convergence dans l'appréciation de la menace par les Etats de la zone. La divergence quant-à la désigantion de l'adversaire à combattre contribue à précariser les méthodes préconisées et démontre l'absence d'un leadership régional (B), dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. De même que, l'insertion de l'Algérie dans la lutte contre les groupes terroristes aux côtés des Etats de la région ne doit pas seulement se faire à causes des ramifications internes des brigades d'AQMI (A), mais pour s'attaquer aux défis de la sécurité dans l'espace saharo-sahélien, tous les Etats de la région ont un intérêt commun à réduire l'insécurité et à améliorer le développement des populations vivants dans cet espace.

### A- L'ambivalence de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel

La nature hybride du groupe terroriste AQMI, composé de branche centrale situé en Kabylie et dans la région d'Alger et des katibas évoluant dans la zone saharo-sahélienne, complique l'analyse de la position des autorités algériennes quant à l'approche de la lutte contre cette nébuleuse

[933] Antonin TISSERON, « *Lutte contre le terrorisme dans le Sahara : la militarisation comme solution ?* », op.cit., pp 124-125.

terroriste. En effet, d'une logique révolutionnaire strictement nationale de renverser le gouvernement algérien qualifié de Taghout (impie), les membres d'AQMI, sont passés à une logique de terrorisme interne à celui de djihad international par leurs adhésions à l'idéologie du mouvement crée par Oussama Ben Laden. Cette franchisse pose désormais aux Etats du Sahel et du pourtour de la méditerranée, le défi de l'élaboration d'une stratégie commune et de la mise en œuvre coordonnée de leurs moyens de ripostes.

Plus grand pays du Maghreb, l'Algérie se situe au carrefour de la Méditerranée, du monde arabe et de l'Afrique subsaharienne. Elle est membre de plusieurs organisations internationales comme l'Organisation de la Coopération Islamique, la Ligue Arabe, l'Union Africaine, le Dialogue méditerranéen de l'OTAN, … Mais la coopération sécuritaire en matière de lutte contre la menace terroriste au Sahel avec ses voisins du sud, reste embryonnaire à cause de son manque de confiance avec ses Etats. Les responsables algériens estiment le Mali comme « le maillon faible » dans la lutte contre les combattants AQMI, en évoquant le peu d'engagement du gouvernement malien d'Amadou Toumani Touré contre la menace terroriste, de même que son manque de volonté dans le partage d'informations indispensable à la coopération régionale[934]. Bien que cette coopération ait enregistré des progrès appréciables, avec la mise en place du CEMOC et d'un Centre de coordination du renseignement à Tamanrasset, les niveaux politique et opérationnel sont loin de connaître le même succès.

L'Algérie se distingue aussi par son rejet de toutes interventions extérieures à la région et par sa volonté de jouer un rôle majeur en matière de conception de la stratégie antiterroriste régionale. Compte tenu de la prééminence de ses moyens militaires et économiques, le pays veut s'ériger en pivot de la lutte contre le terrorisme au Sahel. Et cette orientation répond à une ambition visant à affirmer son leadership sur cette aire géographique[935]. Même si, les initiatives régionales sont fréquemment compromises par la méfiance de ce pays qui craint que ses partenaires n'opèrent en toute indépendance et à son détriment. Comme ce fut le cas, lors des interventions mauritaniennes[936] sur le territoire malien pour détruire la base arrière d'une brigade d'AQMI, où de l'action franco-nigérienne contre les ravisseurs de deux jeunes ressortissants français, qui ont été mal accueillies par Alger. Pour cela, il n'existe pas de consensus sur la stratégie à adopter entre

[934] Laurence AÏDA AMMOUR, « *La coopération de sécurité au Maghreb et au Sahel : l'Ambivalence de l'Algérie* », op.cit., pp 2-3.
[935] Colonel SARR, « *Les Etats de l'espace sahélien face à la menace Al Qaeda dans le Maghreb islamique* », http://www.centif.sn/Colonel_Sarr_espace_sahelien_face_menace_Al_Qaeda_Maghreb_islmaique.pdf , p 5.
[936] « *Mauritanie : face à l'ennemi invisible* », par France24.com, 09 novembre 2011, http://www.france24.com/fr/20111028-reporters-mauritanie-al-qaida-aqmi-terrorisme-desert-france24

les Etats, du fait que l'Algérie privilégie la coopération avec les Etats-Unis, tandis que la Mauritanie, le Mali et le Niger entretiennent des liens forts avec Paris.

Dans ce contexte, les autorités algériennes considèrent que la menace terroriste dans cette aire, du fait d'AQMI, est d'abord une question de lutte interne pour l'éradication du terrorisme intérieur. Mais, elles ne proposent rien de concret, vu leurs mutismes face à la dégradation sécuritaire dans la bande du Sahel découlant des conflits en Libye et au Mali.

### 1- Le terrorisme : une question de politique intérieure

Pour l'Algérie qui proclame avoir menée seule durant une décennie le combat contre le terrorisme international, les groupes djihadistes tirent pleinement profit d'un certain laxisme, voire d'une certaine complaisance au niveau sahélien. Les services algériens de sécurité ont fait face, pendant plusieurs années, à la lutte contre les groupes terroristes rompus à la guérilla après l'arrêt du processus électoral en 1990, durant une crise qui fit plus de100.000 victimes, dont le pays a acquis une expertise dans la stratégie contre-terroriste[937]. Ce qui eut pour conséquence, d'une part, de repoussés les groupes terroristes hors du territoire algériens, vers les confins des frontières maliennes et mauritanienne, et de contenir la menace intérieure de la direction d'AQMI aux maquis de la Kabylie ; et d'autre part, de développer une rente sécuritaire sur la scène internationale en mettant en avant sa lutte contre ses terroristes. Et dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le terrorisme, la valorisation de son capital d'expérience est une préoccupation centrale en l'absence de coopération internationale.

Tandis que la dimension politique de la lutte antiterroriste est prise en charge dans le cadre de cette stratégie, par des mesures d'apaisement comme la loi sur le rétablissement de la Concorde civile, approuvée par référendum, instituant des mécanismes particuliers et la mise en place des procédures légales en vue de la réinsertion au sein de la société de personnes reconnues coupables d'actes terroristes ou impliquées dans des activités de même type. Des mesures qui ont permis au pays de réintégrer la scène internationale après une décennie de guerre civile et de diffuser ses options sécuritaires. Toutefois, l'hégémonie algérienne dans l'espace saharo-sahélienne tient aussi à des facteurs extrarégionaux relatifs à l'ordre international, l'état de développement de ses capacités diplomatiques et militaires et surtout son état financier du aux ressources en hydrocarbures que dispose le pays.

[937] « *Sécurité au Sahel : comprendre le « puzzle algérien »* », par Joël Té-Léssia, février 2013, http://terangaweb.com/securite-au-sahel-comprendre-le-puzzle-algerien/

### 2- Des ambitions régionales en matière de lutte contre le terrorisme

L'Algérie met en avant le rôle primordial de la coopération régionale, qu'elle perçoit comme le levier de toute stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme dans l'espace saharo-sahélien. Dans cette optique, elle considère que le combat qu'elle poursuit renforce les conditions de la stabilité et de la prospérité dans son environnement. A cet effet, le pays a accueilli en novembre 2011 et juin 2013 les sessions du groupe de travail sur le Sahel du Forum global de lutte contre le terrorisme de l'ONU, qu'elle coprésida avec le Canada[938].

De même, la revue de l'Armée Nationale Populaire (ANP), El Djeich[939], a publié un éditorial expliquant l'importance stratégique du Sahara algérien et du Sahel, qui découlent des situations tunisiennes, libyennes et maliennes, par la création de deux nouvelles sous-régions militaires le 5 juillet 2012 rattachées aux IVe et VIe régions militaires, respectivement basées à Ouargla et Tamanrasset, avec pour tâche la surveillance des frontières et la protection du territoire.

Toutefois, la réalité est plus complexe et fait apparaître bien des signes de fragilité dans les mesures politico-militaire de ce pays. En effet, à l'occasion du conflit malien, qu'il s'agisse du retrait de ses conseillers militaires au plus fort de la bataille de Tessalit en mars 2012 ou de sa résistance à ouvrir son espace aérien aux avions français durant les premières heures de l'opération Serval, auront rendu incompréhensible l'attitude des autorités algériennes.

D'autant plus que, les autorités algériennes n'ont pas pardonné au Président malien Amadou Toumani Touré, les liens que certains hauts gradés de son armée entretiennent avec certains djihadistes d'AQMI impliqué dans les trafics au nord du pays. De même qu'en voulant acheter la paix dans le nord de son pays il a laissé se développer un système de corruption qui bénéficia financièrement et politiquement à certains notables touaregs et aux katibas du groupe terroriste. De plus, ce pays, se méfie du rôle et de l'influence de la France dans la bande sahélienne en plus des griefs historiques, que les dirigeant algériens justifient par l'empressement de la France à intervenir au Mali, considéré comme une décision hâtive aux conséquences mal-anticipées[940].

Toutefois, c'est l'absence de leadership, au-delà du discours qui nuit à la coopération étatique dans la lutte contre les groupes armés et terroriste dans l'aire saharo-sahélienne.

---

[938] Résumés des coprésidents du *Forum global de lutte contre le terrorisme. Groupe de travail sur le Sahel Algérie – Canada*, 24 et 25 juin 2013, Oran, Algérie.
[939] « *El Djeich s'inquiète de la situation* », par Ahmed MESBAH, L'Expression.dz.com, 25 Aout 2012, http://www.lexpressiondz.com/actualite/159166-el-djeich-s-inquiete-de-la-situation.html
[940] Salim CHENA, « *Le Sahara et le Sahel dans la politique algérienne : territoires menacés, espaces menaçants* », Recherches Internationales, n°97, octobre-décembre 2013.

### B- Absence de coordination en matière d'antiterrorisme au niveau régionale

Le terrorisme et l'extrémisme djihadiste au Sahel sont alimentés par l'association de circonstances complexes comme : les conflits au sein des sociétés vivant dans la zone, les tensions intercommunautaires, les crises identitaires, le crime organisé, la faiblesse de la gouvernance, des systèmes de justice inadaptés, des services sociaux de base à la population insuffisants… A cet effet, le Conseil de Sécurité des Nations Unies va publier une déclaration[941] sur le terrorisme au Sahel en mai 2013, selon laquelle le terrorisme ne sera pas vaincu par les forces militaires ou de sécurité, et les opérations de renseignement ou autres, mais par l'implication des Etats de la région a adopté une position commune. Cette déclaration souligne aussi, le besoin d'une action concertée de la part des Etats pour faciliter la lutte contre l'extrémisme violent.

En effet, les tractations diplomatiques et les discussions militaires entre les pays de la sous-région démontrent une volonté commune de lutte contre le terrorisme et les crimes connexes, en développant un plan d'action régional capable de confronter les différentes positions des acteurs impliqués dans cette région. Les puissances occidentales doivent aussi apporter leur expérience à la lutte régionale contre le terrorisme, non pas par de l'ingérence, mais par un apport au développement des capacités nationales des pays de l'espace sahélien.

Pour cela, les approches globales mises en valeur dans les stratégies de lutte devraient être prises en compte par les Etats de la région. Mais, c'est une coordination entre les acteurs qui est essentielle pour établir les priorités entre les initiatives de chaque Etat, qui doivent s'assurer de partager leurs pratiques et les leçons qui peuvent être retenues de leurs succès, obstacles ou échecs de lutte contre la violence religieuse. Car, la sécurité de cet espace ne peut que relever d'effort concerté de ses riverains, dans l'échange de renseignement et d'une perception commune des menaces, afin de dissiper des stratégies qui ne convergent pas mais se croisent, voire se neutralisent au nom d'intérêts stratégiques propres.

Ainsi, en termes d'efficacité, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé ne peut plus se concevoir à partir de catégories telles que l'intangibilité des frontières, la souveraineté ou les rivalités pour le leadership régional. Elle doit par contre s'articuler autour de domaines d'application transversaux et sur des espaces soumises aux mêmes problématiques et aux mêmes menaces, transcendant les intérêts nationaux des Etats[942]. Or, ce foisonnement de mesure masque la difficulté à mettre en place au niveau régional un cadre fonctionnel et efficace, où les luttes de

[941] Déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations Unies, S/PRST/2013/5, 13 mai 2013, http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/PRST/2013/5

[942] Mehdi TAJE, « *Les enjeux sécuritaires dans le Sahel Africain* », op.cit., p 6.

positionnement de chaque acteur au gré de ses intérêts, de ses objectifs, de ses contraintes politiques internes, ou des moyens en sa disposition en sont des parfaites illustrations.

### 1- Foisonnement des plans étatiques de lutte contre le terrorisme

Les Etats d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont dû chacun mener leur propre lutte, dans certains cas déterminants, contre le terrorisme, alors que les récents développements liés aux crises et conflits dans la sous-région souligne la persistance et l'étendue de la menace qui affecte chaque pays de l'espace saharo-sahélien. De même que, les menaces que constitue le terrorisme au Sahel et leur relation avec les interventions gouvernementales diffèrent considérablement, souvent par rapport au contexte politique, culturel et historique spécifique à chaque Etat. Même si la nature de la menace terroriste semble évoluer d'une menace locale à un problème régional. Il en a résulté une transformation des groupes terroristes sahéliens qui s'est opéré par le passage d'une série de groupuscule à l'échelle nationale, ayant noué des liens plus étroits avec les réseaux des contrebandiers dans le Sahel, tout en profitant de nouveaux sanctuaires en Libye et au Mali[943].

Les succès des attaques d'AQMI en Mauritanie ont été spectaculaires, lorsque le groupe commis des attentats contre l'ambassade américaine à Nouakchott ou en tuant quatre touristes français dans la région d'Atar au Nord-est du pays. De même la croissance de l'influence d'AQMI en Mauritanie, ainsi que l'apparition de groupe locale comme le Groupe mauritanien pour l'enseignement du djihad, ont été facilitée par l'influence accrue de l'idéologie salafiste-djihadiste dans la société mauritanienne, sous l'influence des prédicateurs de la péninsule arabique. Pour contrer la menace, la Mauritanie a mis au point une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme comportant plusieurs volets comme : la doctrine et la religion ; la culture et l'enseignement ; la communication ; la politique ; la justice, la défense et la sécurité[944].

Le Mali de son côté, s'est impliqué dans les efforts de mise en œuvre du Programme Spécial pour la Sécurité, la Paix et le Développement du Nord-Mali (PSPDN) sous les auspices de l'UE[945]. Un programme axé sur la sécurité, l'emploi, les projets pour les femmes et les jeunes, et la génération de revenus. Le gouvernement malien va également lancer la Commission pour le dialogue et la réconciliation, visant à offrir une plateforme de dialogue entre les communautés afin de permettre la tenue d'élections pacifiques. Car, le pays est devenu le théâtre d'opérations terroristes, avec l'Opération Barkhane et la situation sécuritaire au nord. Au Niger, la Haute Autorité à la

[943] Henri PLAGNOL et François LONCLE, « *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne* », op.cit., pp 67-69.
[944] International Crisis Group, « *Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction?* », op.cit. pp 15-16.
[945] *Une stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel*, Direction Générale de Politiques externes, Département thématique, op.cit., p 20.

Consolidation de la paix a pour mission de promouvoir l'esprit de la paix et du dialogue entre les communautés, pour favoriser la confiance et la tolérance, et la volonté de vivre ensemble en paix[946].

En somme, les enjeux stratégiques, politiques, économiques et environnementaux, de la menace devraient rassembler les Etats sahéliens autour d'un projet commun ; mais force est de constater que chacun de ces Etats envisage de manière distincte en termes de géopolitique et géostratégique ses intérêts dans la lutte contre l'insécurité au Sahel[947]. Tandis que les rivalités interétatiques vont multiplier les initiatives visant à empêcher le fonctionnement des initiatives les plus poussées ou en bloquant toute prise de décision, à l'exemple de l'Algérie dans la crise au Mali. Même si les Etats sahéliens, bien que dotés d'organisations régionales, sont faibles structurellement et sujets à l'influence des grandes puissances.

### 2- Les faiblesses des moyens de lutte antiterroriste

Il se pose au Sahel un problème d'insécurité généralisé, où les problématiques de lutte contre le terrorisme et de contre-terrorisme constituent de nouvelles dimensions. Leur prise en compte et l'ajustement des mesures de chaque Etat de la zone ne peuvent se faire que de manière progressive, en interaction avec d'autres acteurs de cette lutte. Alors que, la différence de perception de la menace, par chacun de ces pays, ne favorise pas la mutualisation des ressources et des moyens indispensables pour faire face à la menace terroriste.

En effet, la mise en œuvre d'une politique sécuritaire adaptée à la menace terroriste, reste tributaire des moyens de défense de chaque pays, ainsi que de ses caractéristiques structurelles. La géographie et la démographie de la plupart de ces pays limitent la pénétration du pouvoir étatique dans les zones reculées, particulièrement vers les régions arides du Sahel. Dans la plupart de cas, le pouvoir s'appuie sur un système militaire de sécurité et de renseignement distendu, un manque d'investissement dans la police et la gendarmerie, souvent dépourvues de fonds, de mandats et de ressources appropriés. Aussi, Il existe parmi les gouvernements en place une tendance manifeste à garder le contrôle sur les questions de sécurité par crainte de compromettre leur intégrité nationale.

De même, les pesanteurs d'un souverainisme empreint de nationalisme exacerbé, commun aux responsables étatiques de la région constituent, un frein à l'élaboration et à l'application de politiques communes. Il subsiste d'une manière générale d'inévitables tensions entre les contraintes de politique intérieure, et les dynamiques d'intégration régionale visant l'alignement

[946] Henri PLAGNOL et François LONCLE, *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, op.cit., p 22.
[947] Salim CHENA, « *Le Sahara et le Sahel dans la politique algérienne : territoires menacés, espaces menaçants* », op.cit., pp 136-137.

des pays sur les projets politiques communautaires. Les rivalités de longue date, la méfiance et le soupçon mutuel entre les pays de la sous-région entravent la coopération antiterroriste ou le développement d'une stratégie sous régionale de réponse à la menace. Dans un environnement soumis aux activités terroristes toujours plus meurtrières, cette réticence renforce la méfiance et les préférences pour une coopération bilatérale en matière de sécurité, avec les puissances occidentales.

**Paragraphe 2 : L'apport des partenaires extrarégionaux**

Bien que réticent dans l'intensification de la coopération antiterroriste entre partenaires de la sous-région ou à élaborer un mécanisme pour stimuler cette coopération, les gouvernements de l'espace saharo-sahélien sont plus enclins à collaborer avec les intervenants extérieurs, comme la France, l'Union Européenne ou les Etats-Unis d'Amérique. Mais une grande partie de cette coopération se fait de manière bilatérale que régional ou multilatéral.

A cet effet, au cours des dernières années, les Etats-Unis et d'autres pays ont tenté d'encourager une plus grande coopération antiterroriste entre les pays du Sahel par le biais d'activités conjointes de formation et d'opération, comme les exercices « Flincklok [948]» dont le dernier s'est tenu au Tchad, avec la participation de 28 pays africains, européens, ainsi que des Etats-Unis et du Canada ; toutefois, les tensions persistantes entre certains Etats gênent ces efforts.

En outre, il est manifeste qu'en Europe, on accorde plus d'attention à la menace que représente le djihadisme en Afrique du Nord et dans la bande du Sahel. De ce fait, suite à la rencontre du 16 mars 2010 des ministres des Affaires étrangères des pays sahariens et sahéliens à Alger, la haute-représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de l'époque, Catherine Ashton, a fait une déclaration[949] insistant sur le fait que la « *coopération régionale et internationale sera déterminante pour affronter dans cette région-clef la menace terroriste. L'Union européenne entend apporter son plein soutien aux efforts en cours, en particulier en matière de sécurité et de développement* ». Ce soutien sera matérialisé par la feuille de route de l'EU, intitulé « Une stratégie cohérente de l'EU pour le Sahel », où la lutte contre le terrorisme englobe plusieurs domaines.

[948] « *Flintlock '15 wraps up in N'Djamena, Chad* », par Bardha Azari, Special Operations Command Forward, West Africa Public Affairs, 09 mars 2015, http://www.africom.mil/newsroom/article/25269/flintlock-15-wraps-up-in-ndjamena-chad

[949] Union Européenne, *Déclaration du porte-parole de la Haute Représentante Catherine Ashton sur la région du Sahel*, A/38/10, 18 mars 2010, http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/FR/foraff/113428.pdf.

Cependant, c'est sur le terrain des opérations militaires que l'apport des partenaires extérieurs du Sahel sera le plus visible et/ou souhaitable. En déclenchant l'Opération Serval, le 11 janvier 2013, la France entrait en guerre contre les groupes terroristes au Sahel. Deux ans, plus tard, cette intervention sur le terrain va se transformer en « Opération Barkhane[950] », de contre-terrorisme au Sahel, par des moyens militaires, de renseignement, de formation et de coopération des Etats impliqués. L'engagement des militaires français, au-delà d'avoir stoppé les groupes djihadistes qui menaçaient le Mali, a permis de mettre fin à une implantation durable de ces groupes au nord du pays.

D'autant plus que la menace terroriste au niveau régionale n'a pas disparu ; tandis que son caractère transfrontalier lié à la nature aride de la zone sahélienne, nécessite une nouvelle approche dans la lutte contre les groupes armés terroristes. Afin de maintenir la pression exercée sur ces groupes armés au-delà des frontières maliennes, la France a donc décidé, en coordination avec les Etats de la région, de réorganiser son dispositif et de repenser la conduite de ses opérations dans l'ensemble de la zone sahélienne (A).

Cependant, la question de la lutte antiterroriste n'est pas dissociable de celle, plus générale, de l'insécurité, puisque le terreau d'émergence de l'insécurité est lui-même à la croisée des enjeux de gouvernance de manière générale, et de la fracture socio-économique des populations. Et pour cela, le Maroc a un rôle à jouer (B), vu son expérience dans la lutte anti-terroriste, contre les mouvements de radicaux religieux et les inégalités sociales dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). En plus de mesures de vigilance renforcée, la stratégie anti-terroriste du Maroc comprend un certain nombre de programmes visant à promouvoir la tolérance religieuse et à combattre l'attrait des interprétations violentes de l'islam.

### A- L'élargissement de l'opération « Barkhane »

Annoncée le 8 mai 2014 par le Ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian[951], l'opération Barkhane procède de la volonté de la France d'avoir une action régionale de contre-terrorisme, en coopération avec quatre pays du Sahel. Elle vise à lutter contre les groupes armés djihadistes dans toute la région du Sahel et est effective par la présence dans plusieurs pays de la région des troupes françaises.

[950] « *Fin de l'opération Serval au Mali, la France lance au Sahel l'opération "Barkhane" contre le terrorisme* », par HuffPost avec AFP, 13 juillet 2014, http://www.huffingtonpost.fr/2014/07/13/fin-operation-serval-debut-operation-barkhane_n_5581869.html

[951] *Opération Barkhane*, Ministère de la défense française, janvier 2015, file:///C:/Users/free/Downloads/Barkhane%20BD%201%20.pdf

Dans cette optique, la force Barkhane dispose de trois « points d'appui » stationnés au Nord du Mali à Tessalit, au Niger à Madama et au Nord du Tchad à Faya-Largeau, chargés d'intercepter les groupes terroristes, ces points d'appui auront vocation à accueillir de petits détachements et à abriter des stocks de carburant et de munitions. De plus, chacun de ces points d'appui ou bases opérationnelles avancées accueille de petites unités de 30 à 50 hommes susceptibles de mener des opérations sur le terrain. Aussi, ces points d'appui s'accompagnent de quatre bases militaires principales organisées en pôles dans lesquels 3000 militaires sont déployés en permanence, avec un poste de commandement à Ndjamena, la capitale du Tchad ou les effectifs militaires française devront passer de 950 à 1200 hommes[952].

Pour cela, l'opération Barkhane est divisée en quatre pôles installés dans différents Etats de la zone. Le Tchad accueille le « Pole Commandement », avec des avions de combat Mirage 2000 et Rafale, appuyés par des ravitailleurs et des forces terrestres sous le Commandement de l'Etat-major qui dirige les opérations au Sahel. Le Niger abrite le « Pole de renseignement », où la France dispose de drones affectés à cette tâche. La base peut aussi accueillir des avions de combat et des patrouilleurs maritimes pour la surveillance de l'Atlantique et du Grand Sahara. A Gao au Mali est installé le « Pole avancé », de lutte contre les djihadistes par la présence de près de 1000 soldats et un détachement d'hélicoptères. La France justifie l'implantation de cette base, selon un communiqué du Ministère de la Défense, par le besoin de « *compléter de manière significative ses capacités de renseignement sur ce vaste territoire africain* ». Enfin, au Burkina Faso, au niveau de Ouagadougou, se trouve le « Pole Forces spéciales », d'où opèrent les forces spéciales dans toute la zone à partir de cette base[953].

Ces dispositifs de combats et de renseignements montrent que la stabilisation de la zone passe par un renforcement continu de la coopération régionale entre les pays du Sahel. Elle implique aussi un accord des acteurs politiques au Mali et une stabilisation politique, puis sécuritaire, de la Libye. Elle va nécessiter enfin une collaboration renforcée avec l'Algérie, d'une part, et le Nigeria, d'autre part, qui sont des acteurs régionaux majeurs, ainsi qu'une mobilisation de la communauté internationale pour venir en aide aux pays de la région[954]. Dans ce contexte, l'Opération Barkhane a pour objectif de transférer à terme la lutte contre les groupes djihadistes aux forces locales. Pour cela, son action comporte principalement deux volets à savoir la lutte sur le terrain contre les

[952] Pierre-Paul DIKA, « *Surenchère militaire en Afrique : le cas du Sahel* », Université de Ngaoundéré, Cameroun, http://www.institutidrp.org/contributionsidrp/Dika-Surenchere-militaire-Afrique.pdf
[953] Pierre-Paul DIKA, « *Surenchère militaire en Afrique : le cas du Sahel* », Université de Ngaoundéré, Cameroun, http://www.institutidrp.org/contributionsidrp/Dika-Surenchere-militaire-Afrique.pdf
[954] Compte rendu de la Commission des affaires étrangères, Audition du général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées, n°47, Assemblée Nationale française, 10 février 2015, http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-cafe/14-15/c1415047.pdf

groupes terroristes en plus de l'accompagne et l'aide à la constitution des unités anti-terroriste des forces de sécurité régionales.

### 1- La lutte contre les groupes terroristes

Il s'agit d'un redéploiement stratégique plus large et permanent des forces françaises dans l'ensemble de la bande sahélienne visant essentiellement à y combattre le terrorisme. Ce dispositif militaire traduit aussi une continuité dans la politique de défense française suite à la publication de son Livre Blanc de la Défense, ainsi que la nécessité pour le pays de maintenir son influence politique sur le continent africain en s'appuyant sur ses capacités militaires opérationnelles. Puisque, la priorité donnée au Sahel est liée à la volonté de concentrer l'action militaire sur un espace où ses intérêts sont directement menacés[955]. La bande sahélienne se caractérise encore par une présence ancienne des moyens militaires français et la conclusion de partenariats de longue date avec les pays de la zone.

La France assure au Niger et au Mali un rôle essentiel pour la sécurité de la bande du Sahel par des missions de renseignement et d'opérations militaire contre les groupes terroristes. « *Il s'agit d'entraver les flux logistiques des groupes armés terroristes et de leur dénier la liberté d'action* ». En effet, la zone d'opération couvre plus de 2000 km² entre la frontière le Niger et la Libye au Nord-est et celle entre le Mali et la Mauritanie, au Sud-ouest, où des actions sont conduites par l'armée française avec ses partenaires régionaux. Mais c'est toujours au nord du Mali, dans le massif des Ifoghas, entre les villes de Kidal et de Tessalit, que se concentrent les opérations, conduites par l'armée française et les militaires tchadiens[956].

Depuis le début de l'année, pas moins de huit opérations de terrain auront été menées dans la bande du Sahel, toutes dans le cadre de l'opération Barkhane. Bref, cette opération semble porter ses fruits avec, notamment, l'arrestation[957] le 15 septembre du porte-parole d'Al-Mourabitoune par les forces spéciales françaises au Niger alors que celui-ci tentait avec d'autres djihadistes de pénétrer au Mali.

### 2- L'accompagnement des forces armées régionales

Conduite par l'armée française au Sahel, cette opération repose sur une approche fondée sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la zone sahélo-saharienne. Elle s'inscrit dans une nouvelle stratégie des opérations extérieurs françaises (OPEX), caractérisées par une logique

[955] Jérôme LEGRAND, « *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'ouest* », Note d'Analyse du GRIP, 14 octobre 2014.
[956] OPEX, « *Anti-terrorisme* », http://www.anolir.org/spip/IMG/pdf/Bulletin_no14_2015_Deuxieme_partie.pdf
[957]« *Un cadre du groupe de Mokhtar Belmokhtar arrêté au Niger* », par rfi.fr, 27 septembre 2014, http://www.rfi.fr/afrique/20140927-info-rfi-cadre-groupe-mokhtar-belmokhtar-arrete-niger

de fusion et de partage des moyens qui, jusqu'alors, étaient dévolus à des opérations distinctes : l'opération Serval au Mali déclenchée en 2013 et l'opération Epervier au Tchad depuis 1986. Les missions de la force Barkhane sont à cet effet principalement : l'appui des forces armées des pays partenaires de la bande sahélienne dans leurs actions de lutte contre les groupes djihadistes et de contribuer à empêcher la reconstitution de sanctuaires terroristes dans la région.

A ce titre, des unités des armées de pays du Sahel seront formées, entrainées et équipées pour mener des actions conjointes avec les militaires français. Les modalités de la présence et du transit des troupes françaises présentes au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad sont quant à elles définies dans les accords de coopération datant des années 1960 mis à jour depuis la publication du Livre Blanc. Seule la Mauritanie a exceptionnellement signé un accord de lutte antiterroriste en novembre 2013 avec la France[958].

Il s'agit dans cette optique d'une « africanisation » par le soutien des capacités des Etats à l'anti-terrorisme, de même que l'inscription d'une action nationale dans la politique européenne, pour favoriser un cadre multilatéral dans le cadre des Nations unies, sont les trois axes prioritaires de la politique française en Afrique adaptées aux réalités du Sahel, faisant suite à la déclaration finale du Sommet de l'Elysée pour la Paix et la Sécurité en Afrique de décembre 2013[959].

### B- Nécessaire association du Maroc à lutte contre le terrorisme au Sahel

La deuxième conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières, tenue à Rabat le 14 novembre 2013[960], illustre le rôle que le Maroc entend jouer dans les crises qui secouent la région saharo-sahélienne, dont le Mali et la Libye. En effet, au lendemain de la crise malienne, le Maroc a pris les devants en aidant le pays à se doter de moyen pour lutter contre le terrorisme, dans un pays qui a été profondément marqué par la dernière insurrection touarègue et les conquêtes des groupes djihadistes.

De plus, l'enjeu sécuritaire que représente les frontières des régions sud du royaume sont aggravés par la participation de membres du Polisario dans le trafic d'arme, de drogue et les enlèvements, et au fait que les camps des réfugiés sont devenus des lieux de recrutement pour certains groupes djihadistes du Sahel comme le MUJAO. En témoignent l'arrestation au Mali et en Mauritanie en décembre 2010 de plusieurs cadres dirigeants du Polisario impliqués dans un réseau de trafic de

[958] Livre Blanc : Défense et sécurité nationale 2013, op.cit., p 48.
[959] Amandine GNANGUENON, « *L'opération Barkhane, démonstration de force et jeu d'influence dans la bande Sahélo-saharienne* », Institute for Security Studies, 19 août 2014, https://www.issafrica.org/iss-today/operation-barkhane-a-show-of-force-and-political-games-in-the-sahel-sahara
[960] « *Au Maroc, les pays maghrébins et sahéliens s'entendent pour renforcer leur coopération transfrontalière* », par Joan TILOUINE, jeuneafrique.com, 14 novembre 2013, http://www.jeuneafrique.com/167292/politique/au-maroc-les-pays-maghr-bins-et-sah-liens-s-entendent-pour-renforcer-leur-coop-ration-transfrontali-re/

drogue[961]. Dans ce contexte, le démantèlement d'une cellule terroriste de 27 personnes et la découverte de caches d'armes par les services de sécurité marocains près d'Amghala[962], dans la zone tampon et l'enlèvement de trois humanitaires à Rabouni (dans les camps de Tindouf) en décembre 2011[963], laissent penser des complicités internes au camp.

Dans cette optique, la création d'un centre régional de formation et d'entraînement au profit des officiers responsables de la sécurité des frontières pour les Etats de la région offre un l'instrument nécessaire au déploiement de l'influence du royaume. Même si le pays est déjà présent en Mauritanie et au Sénégal, le Maroc élargit à la faveur de l'opération Serval, ses réseaux vers le Mali et la Libye, où le royaume jouit de la sympathie des populations en raison de son soutien au renversement du régime de Kadhafi et à la préservation de l'intégrité du territoire malien[964].

Alors qu'en dépit des résolutions[965] onusiennes qui saluent l'initiative marocaine d'autonomie des régions du sud, l'activisme diplomatique de l'Algérie de créer des blocages dans la région, au détriment de la coopération suscite des interrogations. Il en est ainsi de l'exclusion répétitives du royaume de toutes les initiatives et efforts visant à lutter contre le radicalisme, le djihadisme et le terrorisme dans cette région ; alors que l'expérience du pays dans ce domaine n'est plus à démontré.

### 1- Expérience de la lutte contre le terrorisme

La présence de mouvements djihadistes, le développement du trafic des stupéfiants et la multiplication de routes de la migration clandestine ont fini par remettre la question de la sécurité sur le devant de la scène saharo-sahélienne[966]. En effet, après avoir connu une année 2003 sanglante où le Maroc s'est vu le 16 mai toucher par des attentats terroristes à Casablanca tuant 33

[961] « *Démantèlement du réseau de trafic de drogue nommé Polisario* », par Lauranne PROVENZANO, Jeuneafrique.com, 20 décembre 2010, http://www.jeuneafrique.com/183199/societe/d-mant-lement-du-r-seau-de-trafic-de-drogue-nomm-polisario/

[962] « *Sous le sable, Al-Qaïda…* », par Leïla SLIMANI, jeuneafrique.com, 24 janvier 2011, http://www.jeuneafrique.com/193116/politique/sous-le-sable-al-qaeda/ ou bien, « *Démantèlement au Maroc d'une cellule d'AQMI* », par RFI.fr, 06 janvier 2011, http://www.rfi.fr/afrique/20110106-demantelement-maroc-une-cellule-aqmi/

[963] « *Les trois humanitaires enlevés en Algérie sont en vie* », par lemonde.fr avec AFP, 30 octobre 2011, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/10/30/les-trois-humanitaires-enleves-en-algerie-sont-en-vie_1596227_3212.html

[964] Points saillants de la conférence : *Stabilité politique et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Nord*, op.cit., pp 63-64.

[965] Les résolutions des Nations Unies : 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009) et 1920 (2010).

[966] Emmanuel GREGOIRE et André BOUGEOT, « *Désordre, pouvoirs et recompositions territoriales au Sahara* », op.cit., pp 7-8.

personnes[967], la tendance s'inversera par l'adoption de politique sécuritaire ainsi que l'efficacité de démantèlement des groupes djihadistes.

En effet, au lendemain des attentats du 11 septembre, le gouvernement marocain va déposer auprès de la Ligue des Etats arabes, les instruments de ratification de la Convention arabe contre le terrorisme. Le gouvernement va aussi ratifier, le 13 novembre 2001, quatre traités internationaux de lutte contre des actes terroristes : le Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant l'aviation civile internationale (1988), la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (1973), la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime (1988) et le Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental (1988)[968].

Les attentats de Casablanca du 16 mai 2003 vont permettre la mise à jour de la législation marocaine de lutte contre le terrorisme, après que le gouvernement ait introduit quelques amendements, afin de doter les autorités publiques des moyens juridiques nécessaires pour faire face au phénomène du terrorisme. Cette loi sera adoptée par le parlement et promulguée par le Dahir du 28 mai 2003[969]. Dans ce contexte, les efforts déployés par les services de sécurité marocains contre la menace terroriste interne ne limitent en rien la contribution du Royaume à la lutte anti-terroriste sur le plan international, à travers notamment le partage de renseignements ayant mené à éviter plusieurs complots terroristes à travers le monde.

A cet effet, lors d'une réunion du Conseil de Sécurité tenue en 2014[970], le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, a souligné que le Maroc est convaincu qu'il ne saurait y avoir de sécurité, de paix, et de stabilité durable sans le triptyque « *sécurité, développement humain équitable et inclusif et promotion des valeurs culturelles et religieuses authentiques* ». Pour cela, il a indiqué que : « *c'est la combinaison de ces trois éléments, aux côtés des réformes politiques nécessaires, qui permettra une lutte efficace contre le radicalisme violent et un combat concluant contre le terrorisme* ». Car, aborder la question de la lutte contre le

[967] « *Attentats de Casablanca : le 16 mai 2003, un « 11 septembre marocain »* », par Youssef Aït AKDIM, jeuneafrique.com, 16 mai 2013, http://www.jeuneafrique.com/137508/politique/attentats-de-casablanca-le-16-mai-2003-un-11-septembre-marocain/

[968] Omar BENDOUROU, « *La lutte contre le terrorisme et la loi au Maroc* », In colloque organisé à la Faculté de droit de Souissi-Rabat le 25 mars 2005, *Le terrorisme international et le droit*, www.idpbarcelona.net

[969] Dahir n°1-031.140 du 28 mai 2003 (26 rabii I 1424), B.O. n°5114 du 05 juin 2003.

[970] Réunion de Haut niveau du Conseil de sécurité sur l'approche marocaine en matière de lutte contre le terrorisme, New York, 30 septembre 2014, https://www.diplomatie.ma/Portals/0/ag%2068%C3%A8me%20session/R%C3%A9union%20de%20Haut%20niveau%20du%20Conseil%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9_final_site-2.pdf

terrorisme sous l'angle exclusif de considérations sécuritaires est une réponse incomplète qui implique des risques importants en termes de réversibilité.

Les autorités publiques vont prendre la mesure du défi en matière de prévention de l'extrémisme religieux et de la lutte contre le terrorisme. Elles développeront pour cela une stratégie et des mesures qui combinent à la fois des actions de développement, de lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, la maîtrise de la montée de l'islamisme exigera une attention de l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte aussi bien politiques que faisant partie de la société civile[971].

### 2- La promotion de la tolérance religieuse par le Maroc

La promotion de la pratique d'un islam modéré et tolérant au Maroc constitue une des réponses concrètes à l'extrémisme religieux. Le discours de cette voix de l'islam ne fait finalement que coller à la conception du courant malékite, prédominant au royaume. Loin du wahhabisme ou du djihadisme, elle se caractérise par l'ouverture, la modération, l'importance du savoir et le rationalisme. Notons aussi l'influence du soufisme souvent réduit à sa dimension contemplative, qui est plutôt une manière de pratiquer la foi islamique à sa vie intérieure en mettant l'accent sur l'importance de mener une existence morale et vertueuse puisque chaque moment de celle-ci se déroule sous l'œil et le jugement d'Allah.

A cette fin, le Maroc a défini une politique de prise en compte de la religion dans la lutte contre l'extrémisme violent, par des programmes de formations religieuse d'imam, axé sur la restructuration du champ religieux. Ce programme comprend la rénovation de mosquées, la formation d'imams et ce que le département d'Etat américain a décrit comme une « expérience d'avant-garde »[972] de formation et d'utilisation de femmes en tant que guides spirituels (mourchidades).

A ce titre, les relations entre le Maroc et le Mali sont matérialisées par des brassages multiples favorisés par un islam modéré et tolérant lié à la pratique du rite Malikite ; dont l'une des branches les plus actives au Mali est la « Tidjaniya ». Ce brassage en matière religieuse se manifeste par la formation de plusieurs jeunes maliens dans les établissements d'enseignement islamique du Royaume, grâce à la mise en place récemment du programme de formation de 500[973] imams maliens au Maroc, dont le premier groupe de 100 imams est déjà en formation. Les prochaines

[971] Mohammed TOZY, « *L'évolution du champ religieux marocain au défi de la mondialisation* », Revue internationale de politique comparée, Vol. 16, janvier 2009.
[972] Département d'Etat américain, « *Country Reports: Middle East and North Africa Overview* », Country Reports on Terrorism 2008, 30 avril 2009, chapitre 2, http://www.state.gov/s/ct/rls/crt/2008/122433.htm.
[973] « *500 imams maliens bientôt formés au Maroc* », par jeuneafrique.com, 12 novembre 2013, http://www.jeuneafrique.com/167336/politique/500-imams-maliens-bient-t-form-s-au-maroc/

vagues verront aussi une présence féminine, pour un meilleur encadrement des femmes et des enfants au discours de la tolérance religieuse. Dans cette optique, une ligue[974] d'imams issus de différentes pays sahéliens s'est même constituée pour combattre le djihadisme : « *une pensée destructrice qui ternit l'image de l'Islam* », alors que « *la religion est fondée, au contraire, sur la tolérance et le respect d'autrui* ».

D'autant que le militantisme djihadiste actuel dans la région saharo-sahélienne se situe au croisement de tendances plus larges de l'islam et de contextes locaux ; et le défi qu'il jette étant plus difficile à relever qu'il nécessite une mise en commun des méthodes et moyen de lutte contre ses dérives extrémistes.

## Section II : Nécessité de la mise en place d'une politique sécuritaire sahélienne

Le djihadisme au Sahel fait partie d'un courant idéologique mondial plus large, même si les facteurs locaux sont importants dans son expansion, le fait que les mouvements et groupes armés se définissent en termes de religion nous contraint à en reconnaître leur contenu idéologique[975]. Aussi, la religion musulmane contemporaine se caractérise par un accroissement de l'hétérogénéité et de la fragmentation doctrinale en son sein, qui ont inévitablement une incidence sur les actions d'une partie de ses pratiquants. Les différents courant qui le compose présentent parfois des interprétations extrêmement sélectives des principes religieux, des adaptations locales particulières et pour certains un manque de cohérence idéologique qui les propulsent sur des voies difficiles à cerner[976].

De même que la capacité des groupes djihadistes à prendre le contrôle de vastes étendues territoriaux comme ce fut le cas au Nord du Mali et de nos jours à l'Est de la Libye, est l'aspect le plus inquiétant de l'évolution de ce phénomène au Sahel. Cet état des choses leurs procurent l'espace dans lequel, ils peuvent mettre en application leurs idéologies radicales. De plus, la mondialisation reste un facteur important de diffusion du terrorisme par les outils technologiques comme internet, les téléphones mobiles et la télévision et aux autres supports technologiques. Son impact sur les opinions et leur portée mimétique sur le terrorisme, dans une zone comme le Sahel, encouragent à la fois l'action et la réaction face à ses effets[977].

---

[974] « *Une ligue religieuse unie contre le fanatisme* », Afrik.com, 6 février 2013, http://www.afrik.com/sahel-une-ligue-religieuse-unie-contre-le-fanatisme
[975] Terje ØSTEBØ, « *Le militantisme islamique en Afrique* », op.cit., p 3.
[976] Idem
[977] Jakkie CILLIERS, « *L'Afrique et le terrorisme* », op.cit., p 87.

La sécurité et la stabilité de l'Afrique dans son ensemble sont devenues une question globale, qui ne peut être correctement appréhendée qu'en référence à la problématique de l'escalade des conflits internes, à la polarisation accrue des questions liées aux respects des droits humains (Droit de l'Homme et sécurité humaine), la fragilité et la faiblesse des Etats, les inégalités sociales et sociétales, … La prévention pour contrer l'influence des idées extrémistes, avec la promotion des principes démocratiques contre les facteurs accroissant la vulnérabilité aux discours radicaux, doivent être les lignes directives des initiatives de coopération régionale.

Dans cette optique, combattre les groupes terroristes ne peut se faire que par une coopération internationale impliquant la totalité des Etats visés par cette menace commune ; c'est-à-dire la définition des conditions juridiques de lutte commune, débarrassée de quelconques rivalité ou intérêt étatique. Une politique alliant de moyen de lutte et développement en plus d'un travail de fond sur les mentalités[978]. Pour autant, si les initiatives se sont multipliées pour la lutte contre le terrorisme au Sahel, une coordination tant au niveau des Etats, qu'au niveau des partenaires extérieurs de la zone doit se faite en cohérence avec les stratégies de l'ONU, de l'Union Africaine, des organisations sous régionales d'intégration comme la CEDEAO, la CEEAC ou le G5-Sahel.

A cet effet, le sommet « Paix et Sécurité en Afrique » organisé en France, pose les bases d'une prise en compte concertée et collaborative des problèmes, au quelle sa déclaration finale soulignait l'importance de l'élaboration d'une solution par et pour les pays sahéliens concernés, la nécessité d'une coopération internationale entre tous les acteurs impliqués, vu le caractère incontournable du lien sécurité-développement et le contrôle des espaces frontaliers. Des recommandations qui ne font que refléter l'aggravation d'un problème régional de sécurité, exigeant une réaction également de portée régionale. Ces efforts ne peuvent être mis en pratique que par la réactualisation des mesures existantes de lutte contre le terrorisme (Paragraphe 1) et ses causes, tout en mutualisant de manière concrète les efforts de lutte sur le terrain, (Paragraphe 2), par une coopération dynamique et agissante.

**Paragraphe 1 : Réactualiser les mesures existantes de lutte commune contre le terrorisme**

La situation dans le Sahel est marquée par les tentatives répétées des groupes terroristes de se regrouper dans le septentrion malien et la multiplication de leurs attaques, contre l'armée malienne, la MINUSMA et les forces françaises de l'opération Barkhane. A cet effet, aucun acteur étatique, n'est suffisamment équipé pour faire face seule aux défis sécuritaires de la zone. Alors que les acteurs africains et internationaux ont un rôle capital à jouer, à condition qu'ils harmonisent leurs actions en vue d'une issue concertée à la crise. Ainsi, la nécessité d'une

[978] Jean-François DAGUZAN, « *D'Al Qaïda à AQMI, de la menace globale aux menaces locales* », op.cit., p 11.

collaboration plus étroite entre les acteurs régionaux pour la mise en œuvre de leurs stratégies respectives pour le Sahel, rappelle l'importance de l'engagement soutenu des acteurs sous régionaux[979]. Une situation qui s'est aggravée par la prolifération d'armes provenant du chaos en Libye, ainsi que l'affaiblissement de l'autorité centrale dans ce pays. Ce qui a permis à des groupes terroristes d'établir des sanctuaires dans certaines parties du pays. Aussi, il est important de noter les nombreux cas de saisie de drogue, qui attestent l'ampleur du trafic dans la zone et ses liens avec le terrorisme et la criminalité transnationale.

Face à ces défis sécuritaires, il est impératif que les pays de la région renforcent leur coopération et leur capacité d'action, afin d'assumer plus effectivement leurs responsabilités dans la promotion de la sécurité régionale, par la mise en commun de leurs capacités respectives, dans un esprit de coopération, de solidarité et d'intégration sous régionale[980]. Ces mesures devront s'appuyer sur des initiatives et des politiques existantes visant à remédier à la violence, à l'insécurité, à promouvoir une bonne gouvernance et le développement. Elles peuvent être considérées comme des réponses pertinentes à la lutte contre l'extrémisme violent, dans la mesure où elles s'attaquent aux conditions favorisant l'émergence ou le développement du djihadisme.

Au niveau sous régional, les quinze Etats de la CEDEAO ont adopté officiellement leur propre stratégie de lutte contre le terrorisme, en février 2013. Les membres de la CEDEAO ont également approuvé le Cadre de prévention des conflits de l'organisation, qui met l'accent sur le besoin de partenariats durables et ouverts avec les communautés locales et la société civile pour faciliter la prévention des conflits et de l'extrémisme violent (A). Alors que l'UA prône la coopération en matière de lutte contre le terrorisme à travers le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), basé à Alger et qui a été établi à la suite du plan d'action de l'UA de 2002, sur la prévention et la lutte contre le terrorisme (B).

### A- Les dispositifs de la CEDEAO en matière de sécurité collective

Le système d'alliance en Afrique est passé par l'extension des domaines de compétences des organisations sous régionales d'intégration économiques, au domaine de la défense, comme en témoigne l'évolution de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), créée en mai 1975 à Lagos. Mais, cette organisation a dépassé son objectif initial, qui consistait à favoriser la coopération et l'intégration économique entre les pays de la région. En effet, la

[979] Center on Global Counter terrorism Cooperation, *La lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la mobilisation communautaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel*, Programme d'action, juillet 2013.
[980] Rapport de la commission de l'Union Africaine sur l'état de mise en œuvre du processus de Nouakchott et des modalités de son renforcement, 4ème Réunion ministérielle des pays participant au Processus de Nouakchott, Union Africaine, Nouakchott, 17 décembre 2014.

CEDEAO s'est assez vite intéressée au maintien de la paix, face à la multiplication des conflits régionaux en étendant ses compétences au domaine militaire par l'adoptant d'un Protocole de non-agression en 1978, suivi d'un Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense en 1981. De plus, l'organisation s'est dotée, depuis 1990 d'une force d'interposition : l'ECOMOG qui est déjà intervenue au Libéria, en Guinée-Bissau, en Sierra Léone et en Côte d'Ivoire[981].

A cet effet, la CEDEAO va élaborer un cadre régional pour la promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité, fondé sur un cadre de prévention des conflits. Elle a également adopté une position commune sur les migrations et une stratégie de lutte contre le trafic de stupéfiants et le crime organisé, auxquelles est venu s'ajouter un plan d'action (le plan d'action de Praia) prévoyant un cadre pour une action réglementaire et opérationnelle des Etats d'Afrique de l'Ouest[982]. Ses Etats membres ont adopté une déclaration politique commune contre le terrorisme en février 2013, ainsi qu'une stratégie de lutte contre le terrorisme et un plan de mise en œuvre de celle-ci. La stratégie et le plan de mise en œuvre sont les premiers documents régionaux spécifiquement axés sur la lutte contre le terrorisme[983].

La stratégie de cette organisation repose sur trois piliers : la prévention, les poursuites et la reconstruction. La prévention exige des Etats membres qu'ils ratifient et mettent en œuvre les régimes existants, s'efforcent d'éliminer les conditions qui favorisent le terrorisme, et améliorent les mécanismes d'alerte précoce et le recueil de renseignements opérationnels. Ils doivent également prendre des mesures préventives, pour protéger les droits de l'Homme et les principes démocratiques. Le pilier des poursuites a pour objet d'aider les Etats à enquêter sur les activités terroristes et les perturber, conformément aux dispositions du droit en vigueur dans ces Etats. En fin, la reconstruction a pour objectif de soutenir les réponses au terrorisme à la suite d'une attaque et la reconstruction de sociétés ayant souffert du terrorisme[984]. La stratégie de contre-terrorisme de la Communauté, est axée autour du développement de réseaux d'organisations de la société civile des Etats membre, pour mettre en œuvre la mobilisation communautaire contre le terrorisme, par des mécanismes d'alerte précoce.

---

[981] Alexandra de HOOP SCHEFFER, « *Alliances militaires et sécurité collective : contradictions et convergences* », op.cit., pp 9-10.
[982] CEDEAO, *Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO*, Règlement MSC/REG., 01 janvier 2008, http://www.ecowas.int/publications/en/framework/ECPF_final.pdf.
[983] Martin A. EWI, « *Afrique de l'Ouest : la nouvelle stratégie de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et ses implications* », Institute for Security Studies (ISS), 13 mars 2013, http://allafrica.com/stories/201303140599.html?viewall=1.
[984] Center on Global Counter terrorism Cooperation, *La lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la mobilisation communautaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel*, Op.cit., p 12.

### 1- Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO[985]

Le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO date de 1999, a abouti à la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce innovant dans la région dont les résultats peuvent être communiqués à la Commission de la CEDEAO pour signaler les conflits potentiels. Ce mécanisme permet la prise de mesures préventives avant que ces situations ne deviennent violentes et ne conduisent à des conflits prolongés, a contribué à l'adoption du Cadre de prévention des conflits de l'organisation en 2007.

En effet, le Cadre de prévention de la Communauté vise à inscrire les opérations de paix dans la durée en institutionnalisant l'ECOMOG (Art. 21) et en fixant les conditions et procédures de son déploiement. De même qu'il prescrit la coopération avec l'organisation continentale : « *Dans la mise en œuvre du présent Mécanisme, la CEDEAO coopérera pleinement avec le Mécanisme de l'OUA pour la Prévention, la Gestion, et le Règlement des Conflits*. » (Art. 52).[986] Aussi, en 2012, le Parlement de la CEDEAO a organisé des consultations entre les représentants religieux d'une part, et entre différentes religions et les Etats d'autre part, dans le cadre de son « Plan 2011-2015 »[987] adopté par ce Parlement.

Ce plan s'attache à prévenir les conflits de type religieux et à promouvoir le dialogue interconfessionnel, en prévoyant l'organisation d'ateliers et de dialogues dans l'ensemble de la communauté, centrés autour de la religion, et de son rôle au sein du gouvernement, de l'éducation et de la vie quotidienne dans l'ensemble de la région. Car, de nombreux facteurs comme : la proximité géographique, culturelle ou linguistique des populations, l'afflux massif de réfugiés sur les territoires d'autres Etats membres ou la circulation illicite des armes peuvent influencer les répercussions d'un conflit interne sur les Etats voisins, voire sur l'ensemble de la région, à l'exemple des crises malienne et nigérienne qui ont débordée dans ces deux Etats, analysé ci-dessus.

### 2- La Stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO

Les Etats de la CEDEAO se sont aperçu que le terrorisme menace la sécurité et le développement économique de la sous-région dans son ensemble, nécessite une réaction sous régionale mieux coordonnée. Dans cette optique, la CEDEAO s'est adaptée au contexte international où les

---

[985] CEDEAO, *Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO*, Commission de le CEDEAO, Journal Officiel de la CEDEAO, vol n°52, Abuja, novembre 2007.
[986] Joséphine DIALLO, « *L'intégration régionale sécuritaire de la CEDEAO* », file:///C:/Users/free/Downloads/4-%20Note%20bibliographique_%20CEDEAO%20(1).pdf
[987] CEDEAO, « *Plan stratégique du parlement de la CEDEAO 2011-2015* », http://www.parl.ecowas.int/doc/Strategic_Plan_Final_Eng.pdf.

menaces pour la sécurité sont davantage transnationales que circonscrites dans les limites des frontières étatiques[988]. Pour cela, l'organisation a élargi ses domaines d'activité, et son approche en matière de sécurité est désormais axée au même titre que la lutte contre les trafics d'armes et de drogues ou l'insécurité maritime, sur la lutte contre le terrorisme qui figure désormais au nombre de ses priorités.

En février 2013, à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, a été adoptée la première stratégie de lutte contre le terrorisme et un plan d'action allant dans le même sens par la CEDEAO[989], qui fait sienne la définition du terrorisme adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine dans sa Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme de 1999. De même, la stratégie de la Communauté s'inspire de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, avec la définition de six priorités[990] que sont :

- l'amélioration de la coordination entre Etats membres en matière de renseignement, de mesures policières, d'investigation et de poursuites contre les auteurs de crimes terroristes ;
- renforcement des capacités nationales et régionales pour détecter et empêcher les crimes terroristes ;
- mettre l'accent sur l'Etat de droit, le respect des droits de l'Homme et la protection des civils dans la lutte antiterroriste ;
- la prévention et le combat de l'extrémisme religieux violent ;
- l'harmonisation des réponses au phénomène terroriste, notamment les législations antiterroristes ;
- et la promotion de la coopération régionale et internationale.

De plus, cette Stratégie antiterroriste de la CEDEAO prévoit la mise en place d'une unité de coordination antiterroriste, d'un mandat d'arrêt de la CEDEAO et d'une liste noire des membres des réseaux terroristes. Mais, ces initiatives ne semblent pas encore en mesure de contrecarrer le développement des réseaux terroristes. Et le caractère relativement récent de ces dispositifs est l'une des explications de leur faible impact[991] ; alors qu'il convient de rappeler aussi, les faibles capacités institutionnelles des Etats de la région au regard de l'ampleur des défis à relever. De ce fait, les Etats ouest-africains et du Sahel ne peuvent éradiquer la menace terroriste et les réseaux criminels transnationaux sans une aide extérieure.

---

[988] Michel LUNTUMBUE, « *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Cadre et limites des stratégies régionales de lutte* », op.cit., pp 14-16.
[989] Communiqué final de la 42ème session ordinaire de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements de la CEDEAO, n°: 053/2013, Yamoussoukro - Côte d'Ivoire, 28 février 2013, http://news.ecowas.int/presseshow.php?nb=053&lang=fr&annee=2013
[990] Points saillants de la conférence, *Stabilité politique et sécurité en Afrique du Nord et de l'Ouest*, op.cit., p 68.
[991] Joséphine DIALLO, « *L'intégration régionale sécuritaire de la CEDEAO* », op.cit., p 4.

### B- L'apport de l'Union Africaine à la lutte contre le terrorisme au Sahel

L'OUA a commencée à développer des instruments juridiques et des mécanismes de lutte contre le terrorisme, en réponse à la montée de la violence terroriste en Algérie et en Afrique de l'Est dans les années 1990, bien avant les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis. Elle va adopter, à cet effet, la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme en 1999, tandis qu'en 2001, les membres de l'Organisation donneront un nouvel élan à la mise en œuvre de cette convention par l'adoption de la déclaration de Dakar contre le terrorisme. Cette dernière, va ouvrir la voie au développement en 2002 du plan d'action de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique, qui exprime de manière explicite les obligations exposées dans la convention de l'OUA et dans la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU[992].

En 2004, un protocole de l'UA annexé à la convention de l'OUA est adopté afin de mettre à jour la convention de 1999 et de pallier l'absence de mise en œuvre de la convention et du plan d'action[993]. Ce cadre stratégique inclut un grand nombre des mesures de prévention qui existaient déjà en offrant une plateforme pour des échanges de vues sur la situation sécuritaire du continent, l'approfondissement de cette coopération sécuritaire entre les Etats et l'examen des activités nationales et régionales de renforcement des capacités, dans le but d'améliorer l'efficacité des efforts déployés pour prévenir et lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Pour cela, une réunion[994] ministérielle sera tenue à Nouakchott le 17 mars 2013, sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne, durant laquelle a été identifié une série de mesures pour relever les défis sécuritaires auxquels la région est confrontée. A cet effet, l'UA tentera de promouvoir la coopération en matière de contre-terrorisme à travers le travail du CAERT, basé à Alger et qui a été mis en place à la suite du plan d'action de l'UA de 2002[995].

Le mandat de ce Centre consiste à soutenir les efforts nationaux de mise en place du cadre de l'UA contre le terrorisme, y compris en améliorant le partage des informations, la coopération et la

---

[992] Jason IPE, James COCKAYNE et Alistair MILLAR, *La mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU en Afrique de l'Ouest*, Center on Global Counter terrorism Cooperation, 2010.
[993] Rapport de la commission de l'Union Africaine sur l'état de mise en œuvre du processus de Nouakchott et des modalités de son renforcement, op.cit., pp 11-12.
[994] Réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité dans la région Sahélo-Saharienne, http://www.peaceau.org/fr/article/reunion-ministerielle-sur-le-renforcement-de-la-cooperation-en-matiere-de-securite-et-l-operationnalisation-de-l-architecture-africaine-de-paix-et-de-securite-dans-la-region-sahelo-saharienne-1#sthash.fmga3plu.dpuf
[995] Center on Global Counter terrorism Cooperation, *La lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la mobilisation communautaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel*, op.cit., p 14.

coordination de ses membres et des communautés économiques régionales. Le centre effectue des analyses des menaces régionales et sous régionales avec le soutien financier des Etats-Unis et de l'UE, concernant l'amélioration des capacités de prévention et la coopération dans les domaines comme : la capacité de maintien de l'ordre, la protection des infrastructures, la défense, la lutte contre le financement du terrorisme et l'utilisation terroriste d'Internet…

### 1- La prévention

Au cours de sa 28ème session ordinaire tenue au Sénégal, du 29 juin au 1er juillet 1992, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA a adopté la résolution AHG/Res.213(XXVIII) sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les Etats du continent. La résolution a appelé les Etats membres à renforcer la coopération et la coordination entre eux, afin de lutter contre le phénomène de l'extrémisme et du terrorisme.

La Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme sera adoptée par la 35ème session ordinaire du Sommet de l'OUA, tenue à Alger du 12 au 14 juillet 1999[996] ; elle entrera en vigueur le 6 décembre 2002. La Convention constituera un cadre juridique pour la prévention et la lutte contre le terrorisme au niveau continental, en identifiant le nombre d'infractions terroristes et les domaines de coopération entre les Etats membres. Le tout en comportant des dispositions détaillées sur l'extradition, les enquêtes extraterritoriales et l'entraide judicaire[997]. Au terme de cette Convention, les Etats membres se sont engagé à réviser leurs législations nationales, à criminaliser les actes terroristes, à mettre en œuvre les actions requises conformément aux instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et à notifier au Secrétaire général de l'OUA (de nos jours, la Présidente de la Commission de l'UA) toutes les mesures législatives qu'ils ont prises et les sanctions prévues pour les actes de terrorisme.

Cette convention va réitérer l'engagement des Etats membres à s'abstenir d'organiser, d'inspirer, de faciliter, de financer, d'encourager ou de tolérer les activités à caractère ou ayant des objectifs terroristes et de participer à de telles activités. De même qu'à prendre les dispositions opérationnelles nécessaires, afin que leurs territoires respectifs ne soient pas des lieux d'installation de camps d'entraînement ou d'endoctrinement au profit d'éléments et de mouvements terroristes, et de préparation et d'organisation d'actes terroristes et d'activités de déstabilisation.

---

[996] Déclaration et décision adoptée par la 35ème session ordinaire de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement, AHG/Dec.132(XXXV), Organisation de l'Unité Africaine, 12-14 juillet 1999, Alger, file:///C:/Users/free/Downloads/juillet%201999-%2035eme%20session%20ordinaire-%20Alger.pdf

[997] Rapport de la présidente de la commission sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, Conseil de Paix et de Sécurité, 455ème Réunion, Union Africaine, Nairobi, 2 septembre 2014.

Dans ce contexte, si l'adoption de la Convention à Alger a constitué une avancée importante dans les efforts des Etats africains face à la menace du terrorisme, des préoccupations ont été soulevées concernant certaines faiblesses de cet instrument qui pourraient avoir un impact sur son application. A cet effet, la 2ème réunion[998] intergouvernementale de haut niveau des Etats membres de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, s'est félicité des efforts initiés par la Commission en vue de l'élaboration d'un projet de Protocole additionnel à la Convention. Protocole qui sera adopté par la 3ème session[999] ordinaire de la Conférence de l'Union de juillet 2004, avec pour objectif principal de renforcer la mise en œuvre de la Convention et de donner effet à l'article 3 (d) du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité, afin de coordonner et d'harmoniser tous les aspects des efforts du continent dans la prévention et la lutte contre le terrorisme[1000]. Toutefois, c'est l'adoption du Plan d'action par la 2ème session ordinaire du Conseil exécutif, en mars 2003 qui va concrétiser les engagements et les obligations des Etats membres de l'organisation continentale concernant la lutte contre le terrorisme.

### 2- La lutte contre le terrorisme

Un certain nombre de vulnérabilités communes à la plupart des pays du continent dans différentes zones contribuent à l'accroissement de la menace terroriste et de la criminalité transnationale organisée en Afrique. Cette menace terroriste se manifeste à travers des activités au Nord, à l'Ouest, à l'Est et au Centre du continent, principalement dirigées par les organisations terroristes comme : Al Qaïda au Maghreb Islamique et Al Mourabitoune en Afrique du Nord et de l'Ouest, Boko Haram et Ansaru au Nigéria et dans le bassin du Lac-Tchad et Al-Shabaab en Afrique de l'Est. En plus de l'apparition récente des groupes Ansar Al-Charia en Libye et Tunisie et de l'EI en Libye en Afrique de l'Ouest (Ex Boko Haram).

Pour cela, la Conférence des chefs d'Etats de l'UA a souligné la nécessité de renouveler les efforts et la mobilisation des Etats face au terrorisme, et a demandé à la Commission de l'organisation de prendre les mesures appropriées à cette fin. C'est dans ce contexte que, le 7 octobre 2010, le Président de la Commission a nommé l'Ambassadeur Francisco Caetano Jose Madeira, du Mozambique, comme Représentant spécial chargé de la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et, cumulativement, Directeur du CAERT[1001]. A cet effet, lors de leur

[998] 2ème réunion intergouvernementale de haut niveau des Etats membres de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, Alger, 13 et 14 octobre 2004, http://www.au.int/
[999] 3ème session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine, Assembly/AU/Dec.36(III) Rev.1, Addis-Abeba, 6 au 8 juillet 2004,http://www.au.int/
[1000] Rapport de la présidente de la commission sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, Conseil de Paix et de Sécurité, 455ème Réunion, op.cit., p 9.
[1001] Idem

réunion[1002] ministérielle de Niamey, les pays du Sahel ont réaffirmé leur engagement à œuvrer au renforcement du Processus de Nouakchott, en tant que cadre pour une approche commune des défis sécuritaires auxquels la région est confrontée, et ce sur la base d'une vision partagée et de la responsabilité collective.

Pour ce faire, l'organisation continentale va mettre en place un mandat d'arrêt africain, à l'encontre de personnes accusées ou reconnues coupables d'actes terroristes. Un sous-comité sur la lutte contre le terrorisme du Conseil de Paix et de Sécurité, est créé comme l'organe subsidiaire pour assurer la mise en œuvre des instruments africains et internationaux, élaborer, vulgariser et examiner la liste de personnes et groupes impliqués dans le terrorisme. Alors que sur le terrain[1003], l'UA est engagée en Somalie, par le biais de l'AMISOM dans la lutte contre la nébuleuse Al Shaabab ; l'initiative de coopération régionale sous conduite de l'UA pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) en Centrafrique ; ou encore de la création sous la direction de la Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), devenue par la suite MINUSMA, sous autorité des Nations Unies.

**Paragraphe 2 : Mutualisation des efforts des Etats dans la lutte sur le terrain**

Les ramifications du terrorisme et du crime organisé n'épargnent plus aucune région, et dans la zone du Sahel, elles font que la problématique de la sécurité et du djihadisme constitue l'un des défis majeurs auxquels cette région fait face du fait de ses caractéristiques géopolitiques plutôt précaires. Avec ses conflits armés, ses perturbations écologiques (sécheresses à répétition), ses problèmes de sous-développement, la faiblesse de ses structures étatiques et ses corollaires en termes de vulnérabilité aux menaces…, cette zone est exposée à l'insécurité.

Aussi, le fait que les trafics perdurent sans montrer le moindre signe d'essoufflement devrait inciter à repenser les luttes contre le terrorisme et son financement au Sahel ; car, il ne s'agit pas seulement de le limiter aux seules activités criminelles qui financent les groupes armés, mais s'intéressé aussi aux violences que suscitent les activités financières illicites. Les groupes terroristes élargissent leur territoire en tirant des revenus sans cesse croissants qui alimentent leur montée en puissance[1004]. Dans ces conditions, les risques de jonction, et/ou de conflictualité, ne

[1002] « *Sahel : nouvelle réunion du Processus de Nouakchott* », par rfi.fr, 19 février 2014, http://www.rfi.fr/afrique/20140219-sahel-nouvelle-reunion-processus-nouakchott

[1003] Résolution sur : *La lutte des pays africains contre le terrorisme sous toutes ses formes à travers le renforcement des capacités nationales et la promotion de la coopération internationale dans ce domaine*, Union Parlementaire Africaine, R.136/37/14, 37ème Conférence de UPA, Rabat, 1-2 novembre 2014.

[1004] ONUDC, « *Criminalité organisée et instabilité en Afrique de l'Ouest : Une évaluation des menaces* », op.cit., pp 5-6.

sont jamais à exclure entre ces divers groupes, aux mobiles différents. Puisqu'il s'agit d'acteurs hétérogènes, ayant des intérêts distincts et parfois antagonistes.

Aux conflits armés dans les pays frontaliers et leurs incidences sur la sécurité régionale, s'ajoutent les conséquences de la crise libyenne. Ce conflit a engendré la fuite de nombreux ex-combattants vers l'espace sahélien. Ils s'y sont éparpillés en groupes emportant avec eux armes et matériels. Par la même occasion, la région connaît une dissémination à une très large échelle d'importantes quantités d'armements en provenance de la Libye. Ce qui constitue un défi direct à la capacité des Etats du Sahel à unifier leur posture et à mutualiser leurs moyens de lutte[1005]. Toutefois, depuis le 2001 et la prolifération des programmes de lutte contre le terrorisme initiés par les Etats et/ou les organisations de coopération mettent souvent l'accent sur l'armée ou un autre aspect lié à la sécurité, au risque de diluer les avantages de certains programmes des Nations Unies.

Pour ce faire, il sera judicieux de présenter aussi la stratégie de l'ONU, adoptée à cet effet, dont la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) du Conseil de sécurité, essaye d'apporter une assistance technique et d'autre aide au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Même si au niveau politique, les pays de la région s'impliquent encore d'avantage avec l'initiative « G5 Sahel » (A), regroupant le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, qui veulent mener des actions concrètes en matière de coordination et d'échange de renseignement dans leurs luttes contre le terrorisme. Cependant, toutes ces initiatives et actions doivent s'inscrire dans le cadre plus général des Nations Unies et leur stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme (B) ; car, on ne peut évoquer la sécurité collective sans en référé à l'organisation qui a été créé pour cet objectif.

### A- L'effectivité de l'initiative « G5 Sahel »

Le 16 février 2014, les présidents du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, créaient une initiative de coordination contre le terrorisme appelée « le G5 du Sahel[1006] », destiné, selon le communiqué final de la réunion, à coordonner les « *politiques de développement et de sécurité des cinq Etats* ». Cette initiative, vient s'ajouter aux initiatives des organisations sous régionales, déjà nombreuses, traitant de lutte contre le terrorisme, non sans donner l'impression d'une cacophonie peu productive. C'est une organisation sous régionale à même de

[1005] Jean-François DAGUZAN, « *D'Al Qaïda à AQMI, de la menace globale aux menaces locales* », op.cit., pp 10-11.
[1006] « *Naissance du « G5 du Sahel » pour le développement et la sécurité* », par rfi.fr, 17 février 2014, http://www.rfi.fr/afrique/20140217-naissance-g5-sahel-le-developpement-securite-Burkina-Mali-Mauritanie-Niger-Tchad

coordonner les différentes initiatives de ses Etats membre et des partenaires extérieurs dans le sens de la lutte contre le sous-développement et de la menace terroriste[1007].

Elle regroupe des pays marqués par des faiblesses structurelles similaires comme : la corruption, le manque de cohésion nationale, la pauvreté endémique, la difficulté des gérer la transition démographique, la défaillance des systèmes judiciaire et sécuritaire, l'absence d'armée républicaine, ... et présentant un ensemble cohérent d'un point culturel, économique, géographique et géopolitique[1008]. De plus, les Etats de cette organisation ont des relations privilégiées avec la France, dont l'approche sous régionale, avec l'Opération Barkhane (présentée ci-dessus), contribue à donner une unité à l'organisation avec une vision proche des risques et menaces auxquels ces membres font face.

Lors de la deuxième réunion de l'initiative, les cinq Etats membres ont décidé de l'institutionnalisation du G5 Sahel, par la création d'un secrétariat permanent, la désignation d'un pays hôte pour abriter le siège et réitéré leur détermination à agir conjointement dans la lutte contre les groupes armés terroristes, leur cohérence avec l'approche globale, leur volonté de développer les partenariats stratégiques bilatéraux et multilatéraux et appeler l'ONU à intervenir en Libye pour rétablir l'ordre et sécurité dans ce pays[1009].

### 1- Partage de renseignement

Dans ce cadre, les chefs d'état-major des pays du G5 se réunissent[1010] régulièrement pour partager leur évaluation de la situation sécuritaire dans la région saharo-sahélienne, renforcer leur coopération face aux menaces transfrontalières liées à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme, et réduire les risques que les groupes armés ou terroristes font peser sur la stabilité régionale. Il y a une volonté d'agir de ces pays par leur implication dans les opérations elles-mêmes, mais aussi dans la planification opérationnelle, qui illustre leur prise en compte progressive de la gestion du problème de la porosité des frontières.

---

[1007] « *Un « G5 du Sahel » pour le développement et la sécurité* », Le Monde.fr avec AFP, 16 février 2014, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/02/16/un-g5-du-sahel-pour-le-developpement-et-la-securite_4367635_3212.html

[1008] Antonin TISSERON, « *G5 Sahel : une simple organisation de plus ?* » Eclairage du GRIP, 25 mars 2015.

[1009] « *Les pays du « G5 du Sahel » appellent l'ONU à intervenir en Libye* », par Jeuneafrique.com et l'AFP, 19 décembre 2014, http://www.jeuneafrique.com/37147/politique/les-pays-du-g5-du-sahel-appellent-l-onu-intervenir-en-libye/

[1010] « *Réunion des coordonnateurs de la plateforme de coopération en matière de sécurité des Etats du G5 du Sahel : Tracer les lignes d'une coopération sécuritaire à l'échelle de l'espace du Sahel* », par Le Sahel.org, http://www.lesahel.org/index.php/economie/item/8775-r%C3%A9union-des-coordonnateurs-de-la-plateforme-de-coop%C3%A9ration-en-mati%C3%A8re-de-s%C3%A9curit%C3%A9-des-etats-du-g5-du-sahel--tracer-les-lignes-dune-coop%C3%A9ration-s%C3%A9curitaire-%C3%A0-l%C3%A9chelle-de-lespace-du-sahel

A cet effet, le secrétaire permanent de l'organisation a déclaré, lors de la deuxième réunion de haut niveau tenue à Niamey, que : « *depuis la débâcle en Libye, le nord de certains pays est devenu un no-mans land où vivent les terroristes, où tous les trafics illicites ont pris place. C'est le cas notamment du crime organisé à travers le trafic de drogues, d'armes, d'êtres humains et même l'économie de l'enlèvement. Donc il faut que les Etats se mettent ensemble pour contrecarrer cela* »[1011]. De même, dans leur déclaration finale, les Ministres de l'Intérieur se sont notamment accordés à mettre en place un système de communication informatisé et sécurisé pour faciliter l'échange d'informations ainsi qu'un centre d'études stratégiques. Au sein de la Plateforme, un mécanisme d'alerte précoce sera aussi institué[1012].

Un comité de coordination a été créé, réunissant les chefs d'état-major des armées des pays membres et de la France afin de définir des stratégies pour contrer les attaques des groupes terroristes et de planifier des opérations conjointes. A l'exemple de la conduite de « l'opération Mangouste » en décembre 2014, associant des militaires français, nigériens et tchadiens pour une mission de contrôle de l'espace frontalier de ces pays.[1013]. D'autant plus que cette organisation est perçue par ses partenaires extrarégionaux comme le signe d'une prise de conscience commune des dirigeants sahéliens et de la nécessité d'avoir une politique de sécurité et de défense cohérente et de se l'approprier suivant une approche partant des acteurs locaux et non initié pour eux par les partenaires extérieurs[1014].

### 2- La coopération pour le développement de la région sahélienne

La région du Sahel est aux prises avec des problèmes de développement et des difficultés humanitaires. L'indice de développement humain de la région est parmi les plus faibles au monde et au fil des ans, des crises alimentaires et nutritionnelles à répétition causées par le changement climatique, le mauvais fonctionnement des économies et de la gouvernance, la faible productivité agricole, la pauvreté et les conflits ont compromis la capacité des Etats de la zone de résister à ces chocs répétés et de plus en plus fréquents. Mais, ces pays lancent des séries de réformes dont le but est de remédier à l'insuffisance chronique des institutions de gouvernances, aux problèmes de sécurité et de développement, ainsi qu'aux difficultés humanitaires rencontrées à des échelles différentes.

---

[1011] Najim El Hadj MOHAMED, Conférence des ministres de l'Intérieur des Etats membres du G5 Sahel, Niamey, 14 mai 2015, https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/g5-conference-niamey.html
[1012] https://www.unodc.org/westandcentralafrica/fr/g5-conference-niamey.html
[1013] Antonin TISSERON, « *G5 Sahel : une simple organisation de plus ?* », op.cit., p 2.
[1014] Yves FROMION et Gwendal ROUILLARD, Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information sur *l'évolution du dispositif militaire français en Afrique et sur le suivi des opérations en cours*, Assemblée nationale (France), n°2114, 9 juillet 2014.

A cet effet, les ministres en charge du Développement du G5 du Sahel, se sont réunis à Niamey[1015], pour adopter un cadre opérationnel de mise en œuvre et de coordination des initiatives internationales en faveur du Sahel et élaborer un Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) ; estimé à plus de 7000 milliards de francs CFA (environ 10,7 millions d'euros). Ce programme est décliné à travers quatre thèmes : la sécurité, la gouvernance, les infrastructures (transport, énergie, télécommunications, hydraulique), et la résilience (sécurité alimentaire, pastoralisme, développement humain, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la gestion de l'eau)[1016].

Pour appuyer ce programme, les bailleurs internationaux ont annoncé, à cette occasion, mobiliser près de 5000 milliards de Fcfa (environ 7,6 milliards d'euros) afin de couvrir une partie du PIP. La Banque Mondiale apportera son assistance pour le Sahel à hauteur de 1,5 milliards de dollars soit environ 750 milliards de Fcfa articulée autour de deux axes que sont : la réduction des vulnérabilités et renforcement de la résilience des populations ainsi que la création des opportunités et le renforcement de l'intégration. La Banque Africaine de Développement va allouer un montant de 1,9 milliards de dollars soit environ 950 Milliards de Fcfa concernant les stratégies pays pour l'ensemble du G5 Sahel dans le cadre du Fond Africain de Développement 13. Ainsi que 3257 milliards par l'UE (près de 5 milliards d'euros) dans le cadre du 11$^{e}$ Fond Européen pour le Développement 2014-2020[1017].

A la lecture de ce qui précède, il en découle que les principaux volets de ce programme concerneront l'équipement, les services sociaux de base, la sécurité alimentaire et la gouvernance qui font cruellement défaut au développement de la région. Même si le développement de la bande du Sahel, fait aussi l'objet d'une stratégie antiterroriste de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

### B- Les dispositifs antiterroristes de la stratégie intégrée des Nations-Unies pour le Sahel

L'ONU tente, avant tout, de définir un cadre juridique coopératif, en cherchant à donner aux Etats les outils nécessaires pour qu'ils puissent agir. Ce cadre peut être juridique mais également

[1015] « *M. Najim Elhadj Mohamed, Secrétaire Exécutif SDS Sahel-Niger, également Secrétaire permanent du Groupe G5 du Sahel :Par la création du G5 du Sahel, nos Chefs d'Etat réaffirment la priorité qu'ils accordent à la sécurité et au développement de la région* », par lesahel.org, http://www.lesahel.org/index.php/societe/item/7135-m-najim-elhadj-mohamed-secr%C3%A9taire-ex%C3%A9cutif-sds-sahel-niger-%C3%A9galement-secr%C3%A9taire-permanent-du-groupe-g5-du-sahel--par-la-cr%C3%A9ation-du-g5-du-sahel-nos-chefs-detat-r%C3%A9affirment-la-priorit%C3%A9-quils-accordent-%C3%A0-la-s%C3%A9curit%C3%A9-et-au-d%C3%A9veloppement-de-la-r%C3%A9

[1016] « *G5 du Sahel : le programme d'investissement prioritaire prend forme* », par maliactu.net, 13 juin 2014, http://maliactu.net/g5-du-sahel-le-programme-dinvestissements-prioritaires-prend-forme/

[1017] Point de presse du Ministre de l'Elevage et de l'Hydraulique sur la réunion ministérielle du G5 Sahel, N'Ndjamena, 6 juin 2014, http://elevage-eau-tchad.org/?p=300

opérationnel, en donnant aux Etats les capacités pour lutter contre le terrorisme. A cela s'est ajouté une « Task-Force » contre le terrorisme créée en 2006 et installée au siège de l'organisation à New York, regroupant 24 organes subsidiaires et agences onusiennes. L'impératif de ces différents services est la lutte contre le terrorisme à travers la coopération internationale en fournissant une assistance technique, la lutte contre le financement et un cadre opérationnel de lutte sur le terrain.

Adoptée après le 11 septembre, la résolution 1373[1018] constitue un nouvel instrument de droit pénal international au niveau général. De même que la résolution 1624[1019], ainsi que la résolution 60/288[1020], adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU sur la stratégie antiterroriste de l'organisation dans cette lutte. Cet ensemble de corpus réglementaire international a constitué la base juridique de la stratégie des Nations Unies pour la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, déstabilisé par la présence des groupes armés rebelles ou terroristes et des organisations criminelles transnationales impliquée dans les trafics en tout, dont la zone fait l'objet depuis des décennies.

De nombreux organismes des Nations Unies mettent activement en œuvre des programmes[1021] en matière de lutte contre l'extrémisme violent en l'Afrique de l'Ouest et au Sahel, parmi lesquelles les organisations antiterroristes comme : l'Equipe spéciale de lutte contre le terrorisme (Counter terrorism ImplementationTask Force) et ses entités membres dédiées à la lutte contre le terrorisme, en particulier la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (Counter-Terrorism Committee Executive Directorate) et le Service de prévention du terrorisme de l'ONUDC. Ils déploient les efforts les plus importants centrés autour une plus grande coopération transfrontalière en matière de terrorisme[1022].

Compte tenu des vulnérabilités et des capacités insuffisantes des pays d'Afrique de l'Ouest, un certain nombre d'entité du système de l'ONU vont soutenir activement les efforts de mise en œuvre des mandats antiterroristes de l'ONU, y compris de la Stratégie en Afrique de l'Ouest. La DECT du Conseil de sécurité de l'ONU et le Service de la prévention du terrorisme (SPT) de l'ONUDC ont été les plus actifs, en concentrant leurs efforts sur le renforcement des cadres législatifs nationaux, des capacités de justice pénale et d'autres capacités liées à l'application de la

[1018] Résolution 1373, Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4385e séance, S/RES/1373 (2001), Nation Unies, 28 septembre 2001.
[1019] Résolution 1624, Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5261e séance, S/RES/1624 (2005), Nation Unies, 14 septembre 2005.
[1020] Résolution 60/288, *La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies*, adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/60/288, Nations Unies, 20 septembre 2006.
[1021]. Jason IPE, James COCKAYNE et Alistair MILLAR, « *La mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU en Afrique de l'Ouest* », op.cit., p 38.
[1022] Idem

loi, ainsi que de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme[1023]. Par exemple, la lutte contre l'extrémisme violent dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement, un des piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, pour remédier aux conditions favorisant la propagation du terrorisme.

### 1- Objet de la stratégie

L'une des principales raisons de cette directive de l'ONU, est le fait que le cadre stratégique mondial de lutte contre le terrorisme n'insiste pas seulement sur les mesures de maintien de l'ordre et de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme, mais aussi sur des mesures visant à répondre aux conditions sociales, économiques et politiques sous-jacentes qui contribuent à l'émergence et au développement du terrorisme. A cet effet, la stratégie des Nations Unies pour le Sahel définit des objectifs précis et des mesures à prendre en fonction de trois objectifs stratégiques :

- une gouvernance efficace et inclusive pour l'ensemble de la région ;
- le renforcement des capacités des dispositifs nationaux et régionaux de sécurité pour leur permettre d'écarter les menaces à caractère transfrontière ;
- et l'intégration des interventions de développement et humanitaires pour améliorer la résilience des pays de la région[1024].

Cette stratégie met en évidence le rôle que peuvent jouer le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous régionales, ainsi que la société civile à coopérer avec les Etats pour la mise en œuvre du cadre stratégique. Elle reconnaît, ainsi le rapport entre le terrorisme et les activités illicites comme le crime organisé, la corruption, le trafic de drogue, celui des armes légères et de petit calibre et la nécessité d'une approche globale visant le traitement de ces problèmes de sécurité. Mais, l'insécurité dans le nord du Mali et le conflit libyen peut remettre en cause cette tendance.

Rappelons encore, le fait que la région reste en proie à des problèmes d'ordre humanitaire, de gouvernance, de sécurité et de développement, et notamment à la multiplication de menaces liées au terrorisme et à la criminalité transfrontalière, lesquelles ont provoqué de nouveaux flux de réfugiés et de déplacés. Même si, les Etats de la région œuvrent à renforcer la coopération entre eux, notamment en adoptant de nouvelles mesures en vue d'harmoniser leurs arsenaux juridiques et réglementaires de lutte contre la criminalité transfrontalière[1025].

---

[1023] Ibid, p 38.
[1024] Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel, Conseil de Sécurité, S/2013/354, Nation Unies, 14 juin 2013.
[1025] Rapport du Secrétaire Général, *Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel*, Conseil de Sécurité, S/2014/397, Nations Unies, 6 juin 2014.

Pour ce faire, la coordination intergouvernementale doit être la priorité de l'initiative des Nations Unies ; car, il est indispensable d'établir des relations de confiance entre les dirigeants du Sahel. Et ceci doit être un objectif dans la mise en œuvre de la stratégie de l'ONU pour le Sahel, en renforçant et en améliorant les instances de gouvernance de la région de manière telle que les gouvernements légitimement élus puissent les soutenir et les utiliser comme une feuille de route ; et ainsi réduire la dépendance à l'égard de l'assistance internationale au minimum.

**2- Le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme**

Compte tenu des vulnérabilités et des capacités insuffisantes des pays sahéliens, les organes du système des Nations unies ont leur rôle à jouer dans la promotion et le soutien des efforts de mise en œuvre de la Stratégie dans la sous-région. En effet, en plus des organes antiterroristes traditionnels, tels que le Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité, la DECT et SPT de l'ONUDC, on peut ajouter les organes qui ne sont pas habituellement associés à la lutte contre le terrorisme, telles que le PNUD, le Haut-commissariat aux droits de l'Homme et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Tous les membres de l'Equipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF), chargée de catalyser le soutien de tout le système pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie par les Etats du Sahel[1026].

En effet, la coordination dans le cadre de la communauté internationale sera importante, afin de maximiser les ressources nécessaires, pour une lutte efficace contre le terrorisme et les criminalités. Et, la collaboration avec les organisations comme la CEDEAO, la CEN-SAD, l'UA, l'UE, les institutions financières internationales, ainsi que les ONG sera d'une importance capitale si on veut coordonner l'engagement des Nations Unies internationale à l'appui des efforts des pays du Sahel[1027]. De même, les limites des mécanismes antiterroristes régionaux et sous régionaux (présenté ci-dessus), démontrent l'importance de la stratégie de l'ONU et son rôle dans la coopération antiterroriste et les activités de renforcement des capacités dans la sous-région.

Pour cela, l'ONU doit considérer le manque parfois de coopération entre certains acteurs étatiques comme une occasion d'aider à stimuler une meilleure coopération et une intervention sous régionale coordonnée face au terrorisme, en utilisant la Stratégie comme mode d'action. Dans cette optique, l'apport de l'ONUDC, en matière d'assistance spécifique à la lutte contre le

[1026] Center on Global Counter terrorism Cooperation, *La lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la mobilisation communautaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel*, op.cit., p 16.
[1027] Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel, Conseil de Sécurité, S/2013/354, op.cit., p 9.

terrorisme au Sahel, chargé par la résolution 2056[1028] (2012) du Conseil de Sécurité à ce sujet, devra être intégrée aux dispositifs régionaux de lutte contre le terrorisme et non pas seulement cantonné aux criminalités transnationales. Puisque, selon son ancien directeur exécutif, cet organe est « *le seul organisme des Nations Unies qui dispose du mandat, des pouvoirs et des moyens nécessaires pour fournir une assistance concrète aux Etats Membres pour les aider à combattre le terrorisme*[1029] ». De plus, l'apport de l'ONUDC à la crise au Sahel se place dans le cadre général des programmes régionaux de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest (2010-2014), qui représentent les principaux vecteurs d'assistance et de soutien aux pays ouest-africains et du Sahel[1030].

❖

La situation de la région saharo-sahélienne au regard de la sécurité reste fragile, alors que les menaces du terrorisme, des trafics illicites et de la criminalité transnationale organisée appellent une réponse détaillée. A cette fin, les gouvernements de la région doivent combinée les efforts de leurs diplomaties au service du développement des zones rurales et prendre en considération la géopolitique sous régionales et régionales, en particulier les relations avec l'ensemble des pays de l'Afrique du Nord. Etant donné la situation en Libye et ses conséquences pour la région du Sahel, il faudra tenir compte des besoins urgents de restaurer l'autorité centrale dans ce pays.

Depuis l'établissement des katibas d'AQMI dans la bande sahélo-saharienne, la région a connue des niveaux croissants d'instabilité, avec l'enlèvement de plusieurs ressortissants étrangers et l'implication des groupes armés et djihadistes dans les trafics illicites en tous genres, fournissant ainsi des ressources supplémentaires pour la conduite d'attaques et d'opérations terroristes. Le conflit malien a montré que le contrôle de grands territoires par les groupes armés et/ou djihadistes avait des conséquences sur les pays voisins. De plus, la connexion d'éléments AQMI avec ceux de l'ex Boko Haram constitue un élément supplémentaire d'expansion de la zone d'activité terroriste au Sahel[1031]. Le groupe multiplie ses actions, tout en cherchant à déstabiliser le pourtour du lac-

[1028] Résolution 2056, *Feuille de route pour la restauration de l'ordre constitutionnel au Mali*, Conseil de Sécurité, S/RES/2056, Nation Unies, 5 juillet 2012.
[1029] Antonio Maria COSTA, Allocution d'ouverture, Symposium sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, New York, Nations Unies, 2007, http://www.unodc.org/pdf/terrorism/symposium/Symposium-fr.pdf.
[1030] ONUDC, *La contribution de l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime à la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel*, unodc.org, https://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica//Contribution_ONUDC_a_la_strategie_NU_pour_le_Sahel_final.pdf
[1031] ONUDC, *La contribution de l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime à la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel*, unodc.org, https://www.unodc.org/documents/westandcentralafrica//Contribution_ONUDC_a_la_strategie_NU_pour_le_Sahel_final.pdf

Tchad, en mettant à profit la porosité des frontières entre le Cameroun, le Nigéria, le Niger et le Tchad, pour lancer ses attaques contre les populations civiles et les institutions publiques.

Une coopération régionale efficace entre pays du Sahel nécessite un engagement sans relâche des Etats de la zone. Pour les Etats de cette région où sévit le terrorisme, la fragmentation dans l'élaboration des politiques sécuritaires et/ou de développement nuit à la cohérence des actions antiterroristes à l'échelle régionale et affaiblit la coordination au niveau opérationnel. Et, au vu de l'évolution de la menace terroriste, la nécessite d'adoption de mécanismes régionaux de lutte antiterroriste tenant compte des priorités régionales doivent être privilégiés aux plans de partenaires extrarégionaux. Il faut pour cela, renforcer la coopération régionale et recourir à des mécanismes régionaux mieux intégrés et coordonnés, dotés de ressources suffisantes et tenant compte de la situation locale[1032].

Les initiatives passées qui ont visé à résoudre les crises et les conflits au Sahel se situaient essentiellement au niveau national, ont montré leurs limites étant donné le caractère transfrontière et la portée régionale des problèmes complexes qui se posent dans la région. S'agissant de l'avenir, l'ONU devra nouer un lien plus étroit avec les initiatives nationales pour concevoir des approches à l'échelle du Sahel. La stratégie intégrée des Nations Unies a donc pour but de guider les efforts de l'Organisation pour apporter une aide collective aux pays du Sahel face aux problèmes qui s'y posent, dans une perspective régionale, tout en respectant le principe de l'appropriation nationale de l'action menée.

Bien que la coopération régionale soit importante à cet égard, des interventions spécifiques à chaque pays sont impératives, étant donné que les besoins en termes de renforcement des capacités des pays sahéliens varient. La nature, le niveau et les mécanismes de coopération régionale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme varient suivant les régions et sont souvent fortement tributaires de la volonté politique des Etats du Sahel, ainsi que des initiatives des organisations régionales. Toutefois, il est indispensable de promouvoir la coopération régionale pour que les plan et programmes de lutte antiterroriste soient efficaces.

[1032] Note de réflexion de la Conférence internationale des points focaux de la lutte antiterroriste sur les situations propices à la propagation du terrorisme et sur la promotion de la coopération régionale, Nations Unies, Genève, 13-14 juin 2013.

# Conclusion

Contrairement au « terrorisme d'Etat », qui désigne les actions mises en œuvre, manipulées ou laissées accomplir par un Etat ; au « terrorisme de guérilla », qui s'inscrit par essence dans un processus au moins implicite de guerre de libération, ou au « terrorisme de droit commun », souvent liés aux activités de la criminalité organisée, alors que les moyens utilisés sont souvent les mêmes, le « terrorisme international » contemporain, concerne le domaine religieux[1033]. Bien qu'elle soit loin d'être la seule à combattre pour la réislamisation du monde, la nébuleuse Al Qaïda est le symbole de l'internationalisation du terrorisme ; alors que sa banalisation est un risque majeur dans la lutte contre cette menace.

En effet, le concept de terrorisme est lui-même employé dans le langage courant de façon si large qu'il importe de lui en donner un contenu un peu précis. Pour cela, nous répétons la définition proposée par l'ONU à savoir : « *Tout acte qui vise à tuer ou à blesser grièvement des civils et des non-combattants et qui, du fait de sa nature ou du contexte dans lequel il est commis, doit avoir pour effet d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à agir ou à renoncer à agir d'une façon quelconque.*[1034] ». Face aux Etats qui ne peuvent outrepasser un ensemble de règles morales et d'engagements internationaux qu'ils ont cautionné, les groupes armés non étatiques, bénéficient d'une plus grande liberté d'action. Dans ces conditions, qu'elle soit le fait d'un Etat ou de terroriste, et qu'elle s'exerce sous la forme de guérilla ou autre, la guerre asymétrique constitue une menace[1035] pour les entités étatiques contemporaines.

Soulignons que, la notion de guerre asymétrique trouve dans l'histoire de multiples exemples de ses applications. Plus récemment, les grandes puissances comme les Etats-Unis furent exposés à des adversaires asymétriques face auxquels leurs moyens considérables restèrent sans effet lors des attentats du 11 septembre, justifiant des adaptations[1036] difficiles pour des armées professionnelles. Dès lors, la prise de conscience s'explique davantage par le degré de nuisance atteint par des groupes comme AQMI au Sahel, ou par l'incapacité des moyens dérisoires mobilisés par les Etats de la région pour s'en protéger.

Les problèmes liés à la sécurité sous régionale ont connu un revirement considérable par la diffusion d'un nouveau référentiel international basé sur le terrorisme qui a permis une profonde reconfiguration de la problématisation de l'insécurité internationale. A cet effet, le problème de la

[1033] Dominique BAILLET, « *Islam, islamisme et terrorisme* », op.cit., pp 69-72.
[1034] Rapport du Secrétaire Général, *S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale*, Assemblée générale, A/60/825, Nations Unies, 27 avril 2006.
[1035] « *L'indécelable terrorisme du pauvre* », par Barthélémy COURMONT, libération.fr, 17 septembre 2001, http://www.liberation.fr/evenement/2001/09/17/l-indecelable-terrorisme-du-pauvre_377221
[1036] Le retrait des forces spéciales américaines de Mogadiscio en 1993, face à des adversaires peu armés et peu entraînés.

sécurité prend des acceptions pour l'essentiel tournant autour du terrorisme-djhadiste. Ce dernier s'est ainsi vu attribué une responsabilité causale dans la production, la consolidation et la reproduction de l'insécurité tant à l'échelle nationale, régionale, qu'au niveau mondial[1037]. Car, le terrorisme au Sahel représenté par AQMI et les autres groupes armés constituent une variable conjoncturelle et non une donnée permanente de l'environnement sociopolitique et sécuritaire de la région. Puisque, les variables structurant l'insécurité sahélienne sont à rechercher ailleurs et participent d'un faisceau de facteur potentiellement explosifs comme : la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la transition démocratique, …

A l'interrogation pourquoi le Sahel est-il devenu une « zone grise » ? Jean-Michel Demetz et Dominique Lagarde répondent : « *Parce qu'il est pauvre et difficile à contrôler* », et d'ajouter : « *Les populations nomades, largement abandonnées par leurs gouvernements, qui privilégient les ethnies paysannes du Sud, n'opposent guère de résistance aux combattants d'AQMI, qui sollicitent leur coopération en échange de quelques espèces sonnantes et trébuchantes.* », et de conclure : « *Après la contrebande de tabac, l'essor du trafic de drogue, expédiée par les cartels d'Amérique latine avant de repartir à destination de l'Europe…* ».[1038] Aussi, le groupe s'inscrit dans des activités criminelles à caractères mafieuses, tout en entretenant des relations avec des sous-traitants qui relèvent plus du grand banditisme que du terrorisme, ce qui rend l'identification de ses membres plus difficile et la lutte engagée à son encontre moins évident.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale a commencée à se préoccuper de façon croissante de la situation dans la région en raison du trafic de cocaïne d'Amérique Latine vers l'Europe et l'implication des réseaux criminels organisés dans la région. En plus du trafic de drogue, le trafic illicite de migrant, le trafic de cigarette, de médicaments contrefaits, d'armes à feu et de déchets toxiques sont également connus pour transiter par la région. L'effet déstabilisateur de tels flux de trafic et leur impact sur le développement et l'insécurité dans la région sont extrêmement sérieux. Car, les activités criminelles ont atteint un niveau qui risque de remettre en cause l'autorité de certains gouvernements dans la région. A cela s'ajoute, le fait que les profits générés par le trafic de drogue, les trafics en tous genres, la criminalité organisée et les enlèvements contre rançon sont utilisés dans la corruption des responsables politiques, des autorités publiques et des membres de l'appareil sécuritaire des Etats de la région et risquent de déstabiliser une zone dont la stabilité est considérée précaire.

---

[1037] Hilaire de Prince POKAM, « *Communauté internationale et gouvernance démocratique en Afrique sub-saharienne* », In *Société et gouvernance en Afrique*, Revue Perspectives & Sociétés, Vol 3, n°1, mars 2012

[1038] « *SAHEL Dix questions sur les terroristes islamistes* », par l'expresse.fr, n°3082 semaine du 28 juillet au 3 août 2010, http://library.madeinpresse.fr/samples/MP1X3Bf1r_24-3

En outre, la prévalence de la corruption parmi les autorités en charge de l'application des lois et des systèmes judiciaires, ainsi que l'absence de l'état de droit dans certains pays, résulte des systèmes étatiques sujets à disfonctionnement et par conséquent propices aux trafics illicites et à la criminalité organisée. Cette situation est encore aggravée par la prolifération de groupes rebelles, terroristes et djihadistes, qui ont établi des sanctuaires au Mali et en Libye, résultant d'une augmentation des menées déstabilisatrices comme le prouvent les attaques contre le site gazier d'In Amenas en Algérie et au Niger en janvier et mai 2013[1039].

En raison des défis multidimensionnels auxquels le Sahel est confronté et de la nécessité d'une approche globale de la vulnérabilité au terrorisme varie d'une région à l'autre et même à l'intérieur de chaque région. Toutefois, la plupart des pays n'en partagent pas moins un certain nombre de similitude et sont confrontés à des défis similaires lorsqu'ils cherchent à mettre en œuvre des stratégies pour contrer cette menace. Et parmi ces vulnérabilités communes qui ont été identifiées, l'on peut énumérer de frontières poreuses, longues, éloignées, et en grande partie incontrôlées, encouragent l'activité criminelle. La corruption au sein des unités des armées locales est exacerbée par le manque de ressources, de formation et d'équipements. La prévalence de situations de conflit, de la pauvreté, et des privations que subissent les populations sahéliennes, fournissent un terrain favorable à l'aliénation et à la radicalisation[1040].

Par exemple, l'intolérance religieuse cause de beaucoup de violence dans la région, dans ce contexte d'insécurité, peut en très grande partie s'expliquer par ces facteurs. L'intolérance religieuse devient une source de conflit violent lorsque des individus ayant adopté une interprétation particulière de leur religion, tentent à imposer cette interprétation aux autres ou même à s'engager dans un prosélytisme agressif à l'égard de leurs coreligionnaires, voire des membres d'autres religions ou croyances. Les groupes terroristes ont sophistiqué leurs activités et attaques, tandis que l'implication des brigades d'AQMI dans la criminalité transnationale, l'utilisation de kamikazes et l'élargissement du champ d'action du groupe en déstabilisant la région, sont autant de signaux alarmants de la gravité de la menace qui pèse sur le Sahel.

Dans cette optique plusieurs groupes terroristes ont émergé sur fond de conflits violents locaux ou régionaux, comme le MUJAO, Ansar Eddine ou encore Al Mourabitoune. Il est en particulier fréquent que les conflits qui perdurent se prêtent à une exploitation par les terroristes. De plus, les

[1039] Rapport de la Présidente de la Commission sur le terrorisme et extrémisme violent en Afrique, Conseil de Paix et de Sécurité, 445ème réunion, PSC/AHG/2.(CDLV), Union Africaine, Nairobi, 24 septembre 2014.
[1040] Rapport du Président de la Commission sur les mesures de renforcement de la coopération dans la prévention et la lutte contre le terrorisme, Conseil de Paix et de Sécurité, 249è réunion, PSC/PR/2(CCXLIX), Union Africaine, 22 novembre 2010.

vagues d'attaques surviennent souvent dans le contexte d'une occupation étrangère ou de ce qui est perçu comme tel ; alors que les actions déployées pour régler les conflits et l'attention accordée aux problèmes qui surgissent dans le cadre d'une occupation étrangère ou de ce qui est perçu comme tel peuvent contribuer, à faire reculer la menace terroriste.

**Convoitises pour les ressources naturelles**. La situation géographique du Sahel à la jonction entre les zones pétrolières de l'Afrique du Nord et celles du Golfe de Guinée fait de cet espace un pivot géopolitique. Comme rapporte Gérard DUSSOUY les propos du politologue américain Zbigniew Brzezinski : « *la notion de pivots géopolitiques désigne les Etats dont l'importance tient moins à leur puissance réelle et à leur motivation qu'à leur situation géographique sensible et à leur vulnérabilité potentielle, laquelle influe sur le comportement des acteurs géostratégiques* »[1041]. Elle s'applique à des Etats tampons, à des zones névralgiques ou à des positions stratégiques convoitées. De plus, la proximité géographique fait de l'axe Sénégal/Djibouti un espace d'enjeux, du fait de la présence des oléoducs Tchad-Cameroun au Centre et Higleig-Port Soudan (entre les deux Soudan), à l'Est ainsi que la présence de bases américaines[1042] très discrètes majoritairement concentrées à l'ouest et à l'est du continent. La zone est par ailleurs, située à un endroit stratégique du continent africain, par où passent plusieurs couloirs d'acheminement de ces ressources et cette situation décuple sa valeur pour les grandes puissances. Les Etats-Unis et la Chine s'impliquent particulièrement dans cette entreprise, au risque de mener des actions concurrentes exacerbant les tensions dans la région.

En sus, le sous-sol des pays de la bande sahélienne regorge de ressources, même si toutes sont loin d'être exploitées et d'autres doivent encore être explorés. Le potentiel pétrolier de la région suscite de vives convoitises et conduit à des investissements croissants en provenance de l'étranger. A l'exemple de la France, longtemps seule au Niger pour extraire l'uranium, doit de nos jours face à la concurrence, puisque le Gouvernement du Niger a accordé de nombreux permis d'exploitation à des sociétés canadiennes, chinoises, australiennes, russes, indiennes, sud-africaines, … provoquant une rupture avec les pratiques antérieures et incitant la France à mieux assurer son approvisionnement en uranium dans ce pays[1043].

---

[1041] Gérard DUSSOUY, « *Les théories géopolitiques. Traité de Relations internationales (I)* », Pouvoirs comparés et L'Harmattan, Paris, 2006.

[1042] « *Washington a tissé un réseau de bases aériennes secrètes en Afrique* », par lemonde.fr, 14 juin 2012, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/06/14/washington-a-tisse-un-reseau-de-bases-aeriennes-secretes-en-afrique_1718670_3212.html ou encore, « *U.S. expands secret intelligence operations in Africa* », par Craig Whitlock, washingtonpost.com, 13juin 2012, https://www.washingtonpost.com/world/national-security/us-expands-secret-intelligence-operations-in-africa/2012/06/13/gJQAHyvAbV_story.html

[1043] Henri PLAGNOL et François LONCLE, « *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne* », op.cit., p 19.

Parmi les autres matières premières présentes dans le sous-sol dominent l'important gisement de minerai de fer de la Mauritanie, premier fournisseur de l'UE, ou l'or du Mali, troisième producteur africain, alors que l'entrée du Ghana, du Tchad et de la Mauritanie dans le groupe des pays producteurs de pétrole, confirme la tendance. Ces ressources attisent les convoitises des puissances étrangères qui veulent s'assurer le contrôle, sur fond de rivalités croissantes se dessine au Sahel. Les multinationales s'activent pour organiser le désenclavement des richesses du Sahel afin de les acheminer ensuite vers les zones de consommation, en Asie via la Mer Rouge, en Amérique via le Golfe de Guinée et vers l'Europe à travers l'Atlantique, le Sahara et le Maghreb[1044].

Or, les pays de la région n'ayant pas la capacité de mettre en valeur leurs ressources naturelles, se tournent vers les multinationales étrangères qui se chargent de le faire, mais cette valorisation est aussi considérablement gênée par l'absence d'infrastructures de transport et de communication. De ce fait, les revirements des enjeux de ressources naturelles et les conflits d'intérêt dans la région du Sahel, particulièrement riche d'importants gisements de minerais stratégiques et de réserves d'énergies fossiles, attisent les appétits des puissances étrangères à trouver un prétexte pour s'y déployer[1045]. L'intensification de la présence économique et militaire des acteurs extérieurs et les conflits d'intérêt qui en découlent, contribuent à déstabiliser davantage les Etats dans la région.

Paradoxalement, l'abondance des ressources naturelles et l'importance de la position géostratégique de la région vont de pair avec la fragilité de ses Etats de part leur instabilité et l'insécurité qui les caractérisent. En conséquence, une grande partie des populations pauvres de la région se trouvent contraintes de prêter allégeance aux groupes criminels.

A cela s'ajoute l'imbrication des menaces d'insécurité où l'islamisme combattant va de pair avec le terrorisme international. Les anciens réseaux et ceux récemment recréés s'imbriquent pour pérenniser et sécuriser le système de la criminalité organisée en s'affranchissant des frontières. De plus, ces réseaux bénéficient des recettes des trafics en tous genres pour acquérir des moyens nécessaires au développement terrorisme. Les connexions opérationnelles entre les différents groupes terroristes sont devenues une réalité aux grés des alliances parfois éphémère des groupes djihadistes saharo-sahéliens. Ce qui alimente aussi l'instrumentalisation de la sécurité comme enjeu dans les rapports des Etats, tout comme dans la gestion des conflits d'intérêts politiques, économiques, et stratégiques à l'échelle régionale au Sahel.

[1044] Mohamed Saleck Ould BRAHIM, « *Le Sahel de tous les dangers !* », op.cit., p 8.
[1045] Martine CUTTIER, « *Les ressorts structurels de la crise au Sahel* », op.cit., p 3.

**Développement humain**. La paupérisation croissante des populations des pays de la zone constitue un terreau favorable à l'émergence de nouveaux problèmes, en particulier dans les milieux urbains. La précarité est présente dans les villes et se manifeste autant sur les aspects physiques que sociaux. Aussi, l'interdépendance entre la sécurité et le développement apparaît, par la fragilité des pouvoirs publics et leur capacité à combattre la pauvreté. Cette persistance malgré des avancées dans la stabilisation ainsi que la préservation de la paix découle d'une forte prégnance de causes structurelles, comme la démographie qui occupe une place très importante parmi les facteurs de vulnérabilité.

Les contraintes démographiques de la région pèsent sur la conflictualité au triple niveau social, économique et politique ; car cette région connaît une forte croissance de sa population qui pourra atteindre selon certaines prévisions[1046] 430 millions d'habitants entre 2020 et 2025 et représentera 43% de la population de l'Afrique subsaharienne. Une population parmi les plus jeunes du monde avec 45% de moins de quinze ans, 56% de moins de 20 ans et 66% de moins de 25 ans. Ces contraintes s'ajoutent à la faiblesse du niveau d'éducation et la pénurie d'offre d'emploi pour les jeunes, contribuent à exacerber les tensions et les prédisposent davantage à coopérer avec les groupes extrémistes et/ou armés, ou à prendre part à des activités criminelles pour des raisons financières[1047]. Encore que ces faiblesses capacitaires des Etats à fournir les services de base et à produire des réponses adaptées aux défis sociaux et sécuritaires élève les risques de conflictualité dans des contextes de vulnérabilités avérées et de menaces persistantes.

Confrontée à l'incertitude, la zone sahélienne semble par ailleurs engagée dans un processus d'aridification du climat lié au réchauffement global. Il ne fait pas de doute que les populations vivant dans la zone agropastorale sahélienne sont exposées à l'incertitude et aux risques ; puisque c'est dans ces zones que les sécheresses du siècle dernier ont fait le plus de ravages et de victimes. La diminution du débit des cours d'eau, des réserves des lacs et des nappes phréatiques aura des conséquences sur la production de céréales et sa qualité. Des territoires plus larges doivent être pris en compte pour résoudre les problèmes économiques et tenir compte de contraintes géographiques en matière de gestion des ressources naturelles dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Cependant, c'est la faiblesse de la gouvernance, notamment dans le domaine de la justice, l'exclusion sociale et le niveau de développement toujours insuffisant, auxquels viennent s'ajouter

[1046] Chiffres figurant dans le Tome 1 du Plan Stratégique de la CEDEAO, In http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content&view=article&id=67

[1047] « *Aperçu sur les facteurs de conflictualité en Afrique de l'Ouest* », http://www.ieps-cipsao.org/index.php?option=com_content&view=article&id=67

les conflits internes persistants et les rébellions récurrentes dans des régions où règne l'insécurité, rendent les pays du Sahel et leurs populations vulnérables aux activités d'AQMI et les réseaux criminels[1048]. Cette imbrication de facteurs pèse sur la cohésion sociale des différents pays qui ne parviennent pas à construire une unité d'action qui leur permettra de faire face de manière cohérente et efficace à la menace sécuritaire et aux situations conflictuelles grandissantes au Sahel.

**Coordination.** Dans ce contexte, l'implication de la communauté internationale dans le renforcement des capacités du système régional de sécurité au Sahel se heurte à plusieurs difficultés. Au-delà des problèmes d'encadrement juridique, institutionnel et politique, de manque de moyens financiers et logistiques, d'absence de réforme du secteur de sécurité, la coordination des efforts de lutte contre les menaces d'insécurité au Sahel prêtent souvent à une tentation d'internationalisation de la menace terroriste dans cette région.

Les efforts régionaux pour contrer les menaces terroristes en Afrique de l'Ouest et au Sahel peuvent être renforcés par les efforts et les actions de certaines organisations régionales de la société civile. La CEDEAO, le G5 du Sahel et l'UA sont probablement les organes dont les efforts ont le plus d'impact sur les défis sécuritaire de la région. Les Etats et la société civile doivent conjuguer leurs efforts pour dissuader les groupes de mécontents de recourir au terrorisme ou de le soutenir ; en même temps que s'attaquer aux situations que les terroristes exploitent. Car, les groupes qui recourent à des tactiques terroristes le font parce qu'ils y voient des moyens d'action efficaces et imaginent que leurs actes seront largement approuvés, par la population au nom duquel ils prétendent agir.

Pour cela, le terrorisme ne peut être combattu par la force militaire seule et nécessite une large gamme de réponses comprenant le renforcement de capacités et une assistance au développement afin de renforcer les capacités des Etats à la fois à combattre le terrorisme et à s'attaquer aux conditions sous-jacentes propices à la prolifération du terrorisme. L'inclusion du renforcement des capacités de contre-terrorisme dans les programmes de développement est une tâche importante. Car, la connexion entre développement et sécurité est évidente et le besoin d'effort en matière de développement et de renforcement des capacités contre le terrorisme sont urgent au Sahel. A cet effet, l'on observe des défaillances de capacités étatiques pour faire face aux défis sécuritaire, de conflits intra étatiques, et des franges de la population qui sont vulnérables à la radicalisation et au recrutement par les groupes armés, le crime organisé et les mouvances djihadistes.

[1048] Service Européen pour l'Action Extérieure, *Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel*, op.cit., p 3.

Bien que la coopération régionale ait un rôle clé à cet égard, des interventions spécifiques à chaque pays sont impératives, étant donné que les besoins de renforcement des capacités militaires des pays sahéliens sont grands et variés. Certains requièrent des interventions visant à renforcer la stabilité interne comme au Burkina Faso et au Mali, alors que d'autres requièrent un soutien destiné à renforcer les dispositifs de contrôle des frontières comme le Niger et le Tchad. Ces Etats ont également besoin d'un soutien pour améliorer leurs capacités institutionnelles de lutte contre les menaces relatives au trafic de drogues, au crime organisé et au terrorisme. Car, ces différences capacitaires des pays sahéliens requièrent des interventions spécifiques à chaque pays en tant qu'éléments de base pour une coopération régional. Tout ceci n'est réalisable qu'à travers une prise de conscience et la nécessité de coopérer et d'agir concrètement pour lutter contre les menaces en tout genre.

Etant donné la fine démarcation qui existe entre terrorisme et criminalité, il faut une formulation des politiques publiques claires qui évite d'étiqueter les activités purement criminelles comme terroristes, surtout lorsque lesdites activités terroristes ont une connotation religieuse, car cela rend la lutte contre les groupes et activités criminels assez difficile. La militarisation exacerbée des stratégies antiterroristes de la plupart des pays occidentaux devrait être revue, puisqu'elle peut être exploitée par les autorités publiques de la région qui peuvent asseoir davantage leur autorité et supprimer leur opposition politique au nom de la lutte contre le terrorisme.

L'hybridation des menaces que sont la criminalité, le terrorisme et les rébellions armées constituent des facteurs de conflictualité et leurs connaissances est indispensable pour la construction de réponses adaptées. Les stratégies de paix et de sécurité sont appelées à donner encore plus de place à la coordination, la complémentarité et la cohérence des politiques et des actions. De nombreuses synergies sont possibles au Sahel, comme le montrent les textes des diverses stratégies mais aussi les pratiques existantes de coopération mentionnées dans ce travail. L'un des enjeux de synergie entre les stratégies concerne sans doute les passerelles fonctionnelles, physiques, humaines, techniques à établir entre les pays du Maghreb, ceux de la bande sahélienne et tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le terrorisme.

Cependant, la dégradation de la situation sécuritaire est fondamentalement liée à la problématique de l'islamisme radical qui est une menace stratégique pour les Etats ; de même que la notoriété de l'ex Boko Haram n'échappe ni aux membres d'AQMI ni à ceux des autres groupes djihadistes de la région saharo-sahélienne. Par ses agissements au Nord-est du Nigéria et autour de la région du Lac-Tchad, le groupe essaye par la récupération de la fonction protestataire, de fusionner djihadisme et contestation sociopolitique. Tandis que le caractère transnational de la menace qu'il

suscite nécessitera une réponse collective, coordonnée entre les pays pour faire du Sahel un espace commun de sécurité, mais aussi de stabilité et de développement.

# Annexes

Annexe 1 : Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Annexe 2 : Plan d'action de la réunion intergouvernementale de haut niveau de l'Union Africaine sur le terrorisme en Afrique

Annexe 3 : Exclusivité RFI : quand le numéro un d'AQMI prenait la plume pour fixer un cap au Mali

## Annexe 1 : Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Les Etats Membres ont adopté la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies le 8 septembre 2006. Cette stratégie – sous forme d'une résolution avec un Plan d'action en annexe (A/RES/60/288) – est un instrument mondial unique qui améliorera le contre-terrorisme aux niveaux national, régional et international. C'est la première fois que tous les Etats Membres conviennent d'une approche stratégique commune pour combattre le terrorisme. Ainsi, non seulement ils font clairement savoir que le terrorisme est inacceptable sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, mais ils s'engagent aussi à prendre des mesures pratiques, individuellement et collectivement, pour prévenir et combattre celui-ci. Celles-ci comprennent un large éventail d'initiatives allant du renforcement des capacités nationales de lutte contre les menaces terroristes à une meilleure coordination des activités antiterroristes du système des Nations Unies. En adoptant cette stratégie, les dirigeants du monde remplissent l'engagement pris au Sommet de septembre 2005 et s'appuient sur de nombreux éléments proposés par le Secrétaire général dans son rapport du 2 mai 2006, intitulé S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale.

**Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 8 septembre 2006 [A/RES/60/288]**

L'Assemblée générale,

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et réaffirmant le rôle que lui confie la Charte, notamment sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales,

Condamnant de nouveau énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts, car il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales,

Réaffirmant la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, figurant en annexe à sa résolution 49/60 du 9décembre 1994, la Déclaration complétant la Déclaration de 1994 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, figurant en annexe à sa résolution 51/210 du 17décembre 1996, ainsi que le Document final du Sommet mondial de 2005, en particulier la section sur le terrorisme,

Rappelant toutes ses résolutions relatives aux mesures visant à éliminer le terrorisme international, notamment la résolution 46/51 du 9décembre 1991, toutes les résolutions du Conseil de sécurité

relatives aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste,

Rappelant également que, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur volonté de tout faire pour défendre l'égalité souveraine et le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États, de s'abstenir de recourir dans les relations internationales à la menace ou à l'emploi de la force en violation des buts et principes des Nations Unies, et de promouvoir le règlement des différends par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, et le droit à disposer d'eux-mêmes des peuples encore sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le principe de l'égalité des droits de tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, la coopération internationale en vue du règlement des problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire ainsi que l'exécution de bonne foi des obligations assumées aux termes de la Charte,

Rappelant en outre le mandat défini dans le Document final du Sommet mondial de 2005, en vertu duquel l'Assemblée générale devait développer sans tarder les éléments d'une stratégie de lutte contre le terrorisme identifiés par le Secrétaire général, en vue d'adopter et d'appliquer une stratégie prévoyant des réponses globales, coordonnées et cohérentes aux niveaux national, régional et international pour lutter contre le terrorisme, en tenant compte des conditions qui favorisent la propagation de ce fléau,

Réaffirmant que les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations visent l'anéantissement des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la démocratie, menacent l'intégrité territoriale et la sécurité des États et déstabilisent des gouvernements légitimement constitués, et que la communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coopération en vue de prévenir et de combattre le terrorisme,

Réaffirmant également que le terrorisme ne saurait ni ne devrait être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou une origine ethnique donnée,

Réaffirmant en outre la détermination des États Membres à n'épargner aucun effort pour parvenir à un accord et conclure une convention générale relative au terrorisme international en réglant les

questions en suspens relatives à la définition juridique et à la portée des actes couverts par la convention, de sorte que celle-ci puisse être un mécanisme efficace de lutte contre le terrorisme,

Continuant de reconnaître que pourrait être examinée la question de la tenue, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau pour formuler une réponse internationale au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations,

Reconnaissant que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont intimement liés et se renforcent mutuellement,

Consciente qu'il est nécessaire de s'attaquer aux conditions favorisant la propagation du terrorisme,

Affirmant la détermination des États Membres à continuer de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre les conflits, mettre fin à l'occupation étrangère, lutter contre l'oppression, éliminer la pauvreté, promouvoir une croissance économique soutenue, le développement durable, la prospérité dans le monde entier, la bonne gouvernance, les droits de l'homme pour tous ainsi que l'état de droit, améliorer la compréhension entre les cultures et assurer le respect de toutes les religions, valeurs religieuses, croyances et cultures,

1. Accueille avec satisfaction le rapport intitulé « S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale », présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général ;
2. Adopte la présente résolution et son annexe en tant que Stratégie antiterroriste mondiale (« la Stratégie ») ;
3. Décide, pour assurer le suivi efficace de la Stratégie et tout en laissant à ceux de ses comités qui sont compétents la liberté de poursuivre l'examen de tous les points de leur ordre du jour relatifs au terrorisme et à la lutte antiterroriste :
   a. De lancer la Stratégie, lors d'une réunion de haut niveau, à sa soixante et unième session.
   b. D'examiner dans deux ans les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie et d'envisager d'actualiser celle-ci pour tenir compte des changements, en étant consciente que bon nombre des mesures préconisées dans cette stratégie pourront être mises en œuvre immédiatement, tandis que d'autres nécessiteront un effort soutenu tout au long des prochaines années ou devront être traitées comme des objectifs à long terme ;
   c. D'inviter le Secrétaire général à apporter une contribution aux débats qu'elle consacrera à l'examen de l'application et de l'actualisation de la Stratégie ;

d. D’encourager les Etats Membres, l’Organisation des Nations Unies et d’autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie, y compris en mobilisant des ressources et des compétences ;
e. D’encourager en outre les organisations non gouvernementales et la société civile à se pencher, selon qu’il conviendra, sur les moyens de renforcer les efforts visant à appliquer la Stratégie ;

Décide d’inscrire à l’ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session une question intitulée «La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ».

99eséance plénière

8septembre 2006

**Plan d'action de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 8 septembre 2006 [A/RES/60/288]**

Nous, Etats Membres de l’Organisation des Nations Unies, décidons solennellement :

1. De condamner systématiquement, sans équivoque et vigoureusement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu’en soient les auteurs, les lieux et les buts, car il constitue une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales ;
2. D’agir d’urgence pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et, en particulier :
   a. D’envisager de devenir parties sans plus tarder aux conventions et protocoles internationaux en vigueur relatifs à la lutte contre le terrorisme, d’appliquer ces instruments et de n’épargner aucun effort pour parvenir à un accord et conclure une convention générale sur le terrorisme international ;
   b. D’appliquer toutes les résolutions de l’Assemblée générale relatives aux mesures visant à éliminer le terrorisme international et les résolutions pertinentes de l’Assemblée qui ont trait à la protection des droits de l’homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ;
   c. D’appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au terrorisme international et de coopérer pleinement avec les organes subsidiaires du Conseil chargés de la lutte antiterroriste dans l’accomplissement de leurs mandats, sachant que de nombreux États ont encore besoin d’assistance pour appliquer ces résolutions ;

d. De reconnaître que la coopération internationale et toutes les mesures que nous prenons pour prévenir et combattre le terrorisme doivent être conformes aux obligations que nous impose le droit international, notamment la Charte des Nations Unies et les conventions et protocoles internationaux pertinents, en particulier les instruments relatifs aux droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit international humanitaire.

**I. Mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme**

Nous sommes déterminés à prendre les mesures ci-après en vue d'éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, s'agissant notamment des conflits qui perdurent, de la déshumanisation des victimes du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, de l'absence de légalité et des violations des droits de l'homme, de la discrimination ethnique, nationale et religieuse, de l'exclusion politique, de la marginalisation socioéconomique et de l'absence de gouvernance, tout en sachant qu'aucune de ces conditions ne saurait excuser ou justifier des actes de terrorisme:

1. Continuer à renforcer et à utiliser au mieux les capacités de l'Organisation des Nations Unies dans des domaines tels que la prévention des conflits, la négociation, la médiation, la conciliation, le règlement judiciaire, la primauté du droit, le maintien et la consolidation de la paix, de manière à contribuer à la prévention des conflits et à la solution pacifique des conflits qui perdurent. Nous savons que le règlement pacifique de tels conflits contribuerait au renforcement de la lutte mondiale contre le terrorisme ;
2. Continuer à susciter, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, des initiatives et des programmes qui favorisent le dialogue, la tolérance et la compréhension entre les civilisations, les cultures, les peuples et les religions et à promouvoir le respect mutuel et la prévention de la diffamation entre les religions, les valeurs religieuses, les croyances et les cultures, et, à cet égard, nous saluons l'initiative du Secrétaire général en faveur de l'Alliance des civilisations. Nous saluons également les initiatives similaires prises dans d'autres parties du monde ;
3. Promouvoir une culture de paix, de justice et de développement humain, de tolérance ethnique, nationale et religieuse ainsi que le respect pour toutes les religions, valeurs religieuses, croyances et cultures en instituant ou en encourageant selon le cas des programmes d'éducation et de sensibilisation s'adressant à tous les secteurs de la société. À cet égard, nous encourageons l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à jouer un rôle clef notamment par le dialogue interconfessionnel et intraconfessionnel et le dialogue entre les civilisations ;

4. Poursuivre les efforts en vue d'adopter les mesures nécessaires et appropriées, compte tenu de nos obligations respectives découlant du droit international, pour interdire, en vertu de la loi, l'incitation à commettre des actes terroristes et prévenir de tels comportements ;
5. Réaffirmer notre détermination à œuvrer pour la pleine réalisation, dans les meilleurs délais, des buts et objectifs de développement convenus lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous réaffirmons notre volonté d'éliminer la pauvreté et de promouvoir une croissance économique soutenue, le développement durable et la prospérité pour tous dans le monde entier ;
6. Poursuivre et intensifier les programmes de développement et d'inclusion sociale à tous les niveaux, en tant qu'objectif à part entière, sachant que le progrès dans ce domaine, notamment en matière de chômage des jeunes, pourrait réduire la marginalisation, et donc le sentiment de persécution qui pousse à l'extrémisme et au recrutement de terroristes ;
7. Encourager l'ensemble des organismes des Nations Unies à renforcer les activités de coopération et d'assistance déjà en cours, s'agissant de la primauté du droit, des droits de l'homme et de la gouvernance, au service d'un développement économique et social durable ;
8. Envisager d'instituer, sur une base volontaire, les systèmes nationaux d'assistance qui privilégient les besoins des victimes du terrorisme et de leur famille et facilitent leur retour à une vie normale. À cet égard, nous encourageons les États à demander aux organes compétents des Nations Unies de les aider à mettre en place un tel système. Nous nous efforcerons également de promouvoir la solidarité internationale avec les victimes et d'encourager la société civile à s'associer à la campagne mondiale de prévention et de condamnation du terrorisme. Ceci pourrait impliquer notamment que l'Assemblée générale étudie la possibilité de créer des mécanismes pratiques d'assistance aux victimes.

**II. Mesures visant à prévenir et combattre le terrorisme**

Nous sommes déterminés à prendre les mesures ci-après pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment en privant les terroristes des moyens de mener à bien leurs attaques, d'atteindre leurs objectifs et d'obtenir les effets escomptés :

1. Nous abstenir d'organiser, de faciliter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités terroristes ou d'y participer et à prendre les mesures pratiques voulues pour que nos territoires respectifs ne soient pas utilisés pour des installations terroristes ou des camps d'entraînement ou pour la préparation ou l'organisation d'actes terroristes visant des États tiers ou leurs citoyens

2. Coopérer pleinement à la lutte contre le terrorisme, conformément à nos obligations en vertu du droit international, pour découvrir, priver d'asile et traduire en justice, par voie d'extradition ou de poursuites, quiconque aide ou facilite le financement, la planification, la préparation ou la commission d'actes de terrorisme ou qui tente de le faire ou qui offre l'asile à de tels individus ;
3. Veiller à ce que les responsables d'actes de terrorisme soient appréhendés et poursuivis en justice ou extradés, conformément aux dispositions pertinentes du droit national et international, en particulier du droit relatif aux droits de l'homme, du droit des réfugiés et du droit international humanitaire. Nous nous efforcerons à cet effet de conclure et de mettre en œuvre des accords d'entraide judiciaire et d'extradition et de renforcer la coopération entre les organes de police ;
4. Intensifier la coopération, selon que de besoin, en échangeant dans les meilleurs délais des informations précises concernant la prévention et la répression du terrorisme ;
5. Renforcer la coordination et la coopération entre les États dans la lutte contre les infractions susceptibles d'être liées au terrorisme, y compris le trafic de drogues sous tous ses aspects, le trafic d'armes, en particulier d'armes légères, y compris les systèmes portables de défense aérienne, le blanchiment d'argent et l'introduction clandestine de matières nucléaires, chimiques, biologiques, radiologiques et d'autres matières présentant un danger mortel ;
6. Envisager de devenir parties sans délai à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses trois protocoles additionnels, et de les appliquer ;
7. Prendre les mesures voulues, avant d'accorder l'asile, pour veiller à ce que le demandeur ne soit pas engagé dans des activités terroristes et, après avoir accordé l'asile, pour veiller à ce que le statut de réfugié ne soit pas utilisé d'une manière contraire aux dispositions visées au paragraphe 1 de la section II ci-dessus ;
8. Encourager les organisations régionales et sous-régionales concernées à créer des mécanismes ou des centres antiterroristes ou à renforcer ceux qui existent. Nous encourageons le Comité contre le terrorisme et sa Direction ainsi que, lorsque cela relève de leur mandat actuel, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale de police criminelle, à offrir à ces organisations la coopération et l'assistance dont elles pourraient avoir besoin à cette fin ;
9. Reconnaître que la question de la création d'un centre international pour lutter contre le terrorisme devrait être examinée, au titre des efforts engagés à l'échelle internationale pour renforcer la lutte contre le terrorisme ;

10. Encourager les États à appliquer les normes internationales détaillées faisant l'objet des quarante recommandations sur le blanchiment de capitaux et des neuf recommandations spéciales sur le financement du terrorisme du Groupe d'action financière, en ayant à l'esprit qu'une assistance pourra leur être nécessaire à cet égard ;
11. Inviter le système des Nations Unies à élaborer, avec les États Membres, une base de données complète et unique sur les incidents biologiques, en veillant à ce qu'elle soit complémentaire à la base de données sur la biocriminalité que l'Organisation internationale de police criminelle envisage de constituer. Nous encourageons aussi le Secrétaire général à actualiser la liste des experts et des laboratoires, ainsi que les directives et procédures techniques, mis à sa disposition aux fins de la conduite d'enquêtes rapides et efficaces sur l'emploi présumé. Nous notons en outre l'importance de la proposition du Secrétaire général tendant à associer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, les principales parties prenantes en matière de biotechnologie, notamment les entreprises, la communauté scientifique, la société civile et les Gouvernements, au sein d'un programme commun visant à garantir que les progrès de la biotechnologie ne sont pas utilisés à des fins terroristes ou à d'autres fins criminelles mais à des fins d'utilité publique, compte dûment tenu des normes internationales fondamentales en matière de droits de propriété intellectuelle ;
12. S'employer avec l'Organisation des Nations Unies, sans nuire à la confidentialité, dans le respect des droits de l'homme et conformément aux autres obligations prévues par le droit international, à explorer les moyens :
    a. De coordonner les efforts aux échelles internationale et régionale afin de contrer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations sur l'Internet ;
    b. D'utiliser l'Internet comme un outil pour faire échec au terrorisme, tout en reconnaissant que les États pourront avoir besoin d'une assistance à cet égard ;

    Renforcer les initiatives nationales et la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale, selon qu'il convient, pour améliorer les contrôles frontaliers et douaniers, afin de prévenir et de détecter les mouvements de terroristes et de prévenir et de détecter le trafic d'armes légères, de munitions et d'explosifs classiques, d'armes et de matières nucléaires, chimiques, biologiques ou radiologiques, entre autres, tout en reconnaissant que les États pourront avoir besoin d'une assistance à cet égard ;

    Encourager le Comité contre le terrorisme et sa direction à poursuivre l'action menée avec les États, à la demande de ceux-ci, pour faciliter l'adoption de législations et de mesures administratives permettant de donner effet aux obligations relatives aux déplacements des terroristes, et pour identifier les pratiques optimales dans ce domaine, en s'inspirant toutes les

fois que cela est possible de celles établies par des organisations internationales à caractère technique comme l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation internationale de police criminelle ;

Encourager le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267(1999) à continuer de s'employer à renforcer l'efficacité de l'interdiction de voyager prévue par le régime de sanctions de l'Organisation des Nations Unies visant Al Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et pour s'assurer, à titre prioritaire, du recours à des procédures équitables et transparentes pour l'inscription de personnes et d'entités sur les listes du Comité et pour leur radiation de ces listes ainsi que pour l'octroi de dérogations pour raisons humanitaires. À cet égard, nous encourageons les États à échanger des informations, notamment en diffusant largement les notices spéciales Interpol-Nations Unies relatives aux personnes visées par ce régime de sanctions ;

Intensifier les efforts et la coopération à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour améliorer la sécurité de la fabrication et de la délivrance des documents d'identité et de voyage et pour prévenir et détecter leur falsification ou leur utilisation frauduleuse, tout en reconnaissant que les États pourront avoir besoin d'une assistance à cet égard. Nous invitons d'ailleurs l'Organisation internationale de police criminelle à perfectionner sa base de données sur les documents de voyage volés et perdus, et nous nous emploierons à utiliser pleinement cet outil comme il convient, en particulier en échangeant les informations pertinentes ;

Inviter l'Organisation des Nations Unies à mieux coordonner les activités visant à préparer une intervention en cas d'attaque terroriste perpétrée au moyen d'armes ou de matières nucléaires, chimiques, biologiques ou radiologiques, en particulier en examinant et en renforçant l'efficacité du dispositif de coordination interorganisations actuel pour les opérations d'assistance, de secours et d'aide aux victimes, de sorte que tous les États puissent recevoir l'aide dont ils ont besoin. Nous invitons à cet égard l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à énoncer des directives concernant la coopération et l'assistance nécessaires en cas d'attaque terroriste perpétrée avec des armes de destruction massive ;

Renforcer les efforts visant à améliorer la sécurité et la protection des cibles particulièrement vulnérables comme les infrastructures et les lieux publics, ainsi que les interventions en cas d'attaques terroristes et autres catastrophes, en particulier dans le domaine de la protection des civils, tout en reconnaissant que les États pourront avoir besoin d'une assistance à cet égard.

## III. Mesures destinées à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par l'Organisation des Nations Unies

Nous reconnaissons que le renforcement des capacités de tous les États est une composante centrale de l'action mondiale de lutte antiterroriste, et sommes résolus à prendre les mesures ci-après en vue d'étoffer les moyens dont ils disposent pour prévenir et combattre le terrorisme, et de resserrer la coordination et la cohésion dans le système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour la lutte antiterroriste :

1. Encourager les États Membres à envisager de verser des contributions volontaires à des projets de coopération et d'assistance technique antiterroriste des Nations Unies, et explorer des sources supplémentaires possibles de financement à cette fin. Nous encourageons également l'Organisation des Nations Unies à envisager de solliciter auprès du secteur privé des contributions aux programmes de renforcement des capacités, surtout pour la sécurité des ports, de la navigation maritime et de l'aviation civile ;
2. Tirer parti des dispositifs offerts par les organisations internationales, régionales et infrarégionales compétentes pour mettre en commun les pratiques optimales de renforcement des moyens de lutte antiterroriste, et faciliter leurs apports aux efforts de la communauté internationale à cet égard ;
3. Envisager d'instituer des structures permettant de rationaliser l'ensemble des rapports que les États doivent présenter en matière de lutte antiterroriste, et d'éliminer les demandes de rapports en double, tout en prenant en compte et en respectant les différents mandats formulés par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires qui s'occupent de la lutte antiterroriste ;
4. Encourager les mesures, notamment la tenue régulière de réunions informelles, permettant de stimuler selon les besoins des échanges plus fréquents d'informations sur la coopération et l'assistance technique entre les États Membres, les entités des Nations Unies qui s'occupent de la lutte antiterroriste, les institutions spécialisées compétentes, les organisations internationales, régionales et infrarégionales compétentes et la communauté des donateurs, en vue d'étoffer les moyens dont les États disposent pour appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies ;
5. Accueillir favorablement l'intention du Secrétaire général d'institutionnaliser au sein du Secrétariat, dans la limite des ressources existantes, l'Équipe spéciale de la lutte contre le

terrorisme afin d'assurer la coordination et la cohésion d'ensemble de l'action antiterroriste du système des Nations Unies ;

6. Encourager le Comité contre le terrorisme et sa Direction à continuer d'améliorer la cohésion et l'efficacité des prestations d'assistance technique pour la lutte antiterroriste, en particulier en renforçant sa concertation avec les États et les organisations internationales, régionales et infrarégionales compétentes, et en collaborant étroitement, notamment par des échanges d'informations, avec tous les prestataires d'assistance technique bilatérale et multilatérale ;
7. Encourager l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, y compris son Service de la prévention du terrorisme, à développer, en consultation étroite avec le Comité contre le terrorisme et sa Direction, ses prestations d'assistance technique aux États, sur leur demande, en vue de faciliter la mise en œuvre des conventions et des protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme, ainsi que des résolutions pertinentes de l' Organisation des Nations Unies ;
8. Encourager le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale de police criminelle à coopérer davantage avec les États afin de les aider à respecter pleinement les normes et les obligations internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
9. Encourager l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à poursuivre les efforts qu'elles déploient, chacune dans les limites de son mandat, pour aider les États à se doter de moyens accrus en vue d'empêcher les terroristes de se procurer des matières nucléaires, chimiques ou radiologiques, de garantir la sécurité dans les installations correspondantes, et de réagir efficacement en cas d'attentat utilisant ce type de matières ;
10. Encourager l'Organisation mondiale de la santé à développer son assistance technique pour aider les États à perfectionner leur système de santé publique, en vue d'empêcher toute attaque biologique par des terroristes et de s'y préparer ;
11. Continuer à travailler au sein du système des Nations Unies pour soutenir à l'échelon national, régional et international la réforme et la modernisation des systèmes, des installations et des institutions de contrôle des frontières ;
12. Encourager l'Organisation maritime internationale, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation de l'aviation civile internationale à resserrer leur coopération, à collaborer avec les États pour mettre en évidence les éventuelles lacunes nationales de la sécurité des transports, et à leur prêter assistance sur leur demande pour y remédier ;

13. Encourager l'Organisation des Nations Unies à collaborer avec les États Membres et les organisations internationales, régionales et infrarégionales compétentes pour dégager et mettre en commun les pratiques optimales permettant d'empêcher les attentats terroristes contre des cibles particulièrement vulnérables. Nous invitons l'Organisation internationale de police criminelle à collaborer avec le Secrétaire général pour qu'il puisse soumettre des propositions en ce sens. Nous reconnaissons par ailleurs qu'il importe de mettre en place dans ce domaine des partenariats public-privé.

**IV. Mesures garantissant le respect des droits de l'homme et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste**

Nous sommes résolus à prendre les mesures ci-après, réaffirmant que la défense et la protection des droits de l'homme pour tous et la primauté du droit sont indispensables pour toutes les composantes de la Stratégie, reconnaissant qu'une action efficace contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme sont des objectifs non pas contradictoires mais complémentaires et synergiques, et soulignant la nécessité de défendre et de protéger les droits des victimes du terrorisme :

1. Réaffirmer que la résolution 60/158 de l'Assemblée générale, en date du 16décembre 2005, met en place le cadre fondamental pour la « Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste » ;
2. Réaffirmer que les États doivent veiller à ce que toutes les mesures prises pour lutter contre le terrorisme soient conformes aux obligations qu'ils assument en vertu du droit international, en particulier du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire ;
3. Envisager de devenir parties sans tarder aux principaux instruments internationaux de droit international des droits de l'homme, de droit international des réfugiés et de droit international humanitaire, et de les mettre en œuvre, et envisager de reconnaître la compétence des organes internationaux et régionaux compétents de surveillance des droits de l'homme ;
4. Tout faire pour mettre en place et maintenir un appareil national de justice pénale efficace et reposant sur la primauté du droit, qui garantisse, suivant les obligations qui nous incombent en vertu du droit international, que quiconque participe au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes de terrorisme ou qui y apporte un appui soit traduit en justice, sur la base du principe aut dedere aut judicare, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et que ces actes de terrorisme soient érigés en infractions graves dans la législation et la réglementation nationales. Nous savons que des États pourront avoir

besoin d'aide pour mettre en place et maintenir un tel appareil de justice pénale efficace et reposant sur la primauté du droit, et les encourageons à tirer parti de l'assistance technique offerte entre autres entités par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

5. Réaffirmer le rôle important que joue le système des Nations Unies pour renforcer l'architecture juridique internationale en promouvant la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et les appareils efficaces de justice pénale, qui constituent les fondements essentiels de notre lutte commune contre le terrorisme ;
6. Soutenir le Conseil des droits de l'homme, et concourir, à mesure qu'il prend forme, à ses travaux sur la question de la défense et de la protection des droits de l'homme pour tous dans la lutte antiterroriste ;
7. Appuyer le renforcement des capacités opérationnelles du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en s'employant particulièrement à étoffer les opérations et les présences de terrain. Il faut que le Haut Commissariat continue à jouer un rôle de pointe en étudiant la question de la protection des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste, en formulant des recommandations générales sur les obligations des États en matière de droits de l'homme, et en leur apportant aide et avis, notamment, sur leur demande, en ce qui concerne la sensibilisation des organismes nationaux de répression au droit international des droits de l'homme ;
8. Appuyer le rôle dévolu au Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste. Il devra continuer à soutenir l'action des États et offrir des conseils concrets en correspondant avec les gouvernements, en se rendant dans les pays, en assurant la liaison avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, et en rendant compte de ces questions.

## **Annexe 2 : Plan d'action de la réunion intergouvernementale de haut niveau de l'Union Africaine sur le terrorisme en Afrique**

Communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 455ème réunion sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique

Le Conseil,

1. Prend note du rapport de la Présidente de la Commission sur le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique [PSC/AHG/2(CDLV)] et de la communication faite par le Comité des Services de Renseignement et de Sécurité de l'Afrique (CISSA), ainsi que des déclarations faites par les membres du Conseil. Le conseil prend également note des déclarations faites par les représentants de Djibouti et de la Somalie, des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la présentation, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), les Nations unies, l'Union européenne (UE), la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), des membres du Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres partenaires ;

2. Rappelle ses décisions antérieures sur la question du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, notamment les communiqués PSC/PR/COMM. (CCXLVIX), PSC/PR/COMM.2 (CCCIII) et PSC/PR/COMM.1(CCCXLI) adoptés lors de ses 249ème, 303ème et 341ème réunions, tenues respectivement le 22 novembre 2010, le 8 décembre 2011 et le 13 novembre 2012, dans le cadre des articles 3 (d) et 7 (i) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité sur le rôle du Conseil dans la coordination et l'harmonisation des efforts continentaux de prévention et de lutte contre le terrorisme dans tous ses aspects ;

3. Rappelle en outre la résolution AHG/Res.213 (XXVIII) sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les États africains, adoptée par la 28ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue à Dakar, au Sénégal, du 29 juin au 1er juillet 1992, dans laquelle la Conférence a appelé les États membres à renforcer leur coopération et coordination, afin de lutter contre les phénomènes de l'extrémisme et du terrorisme, ainsi que la Déclaration AHG/Del.2(XXX) portant Code de conduite pour les relations interafricaines, adoptée par la 30ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA, tenue à Tunis, en Tunisie, du 13 au 15 juin 1994, dans laquelle la Conférence a rejeté toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme, y compris ceux fondés sur le sectarisme, le tribalisme, l'appartenance ethnique et la religion;

4. Rappelle également les décisions Assembly/AU/Dec.256(XIII) sur la lutte contre le paiement de rançons aux groupes terroristes et Assembly/AU/Dec. 311 (XV) sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptées par la Conférence de l'Union lors de ses 13ème et 14ème sessions ordinaires tenues à Syrte, en Libye, et à Kampala, en Ouganda, du 1er au 3 juillet 2009 et du 25 au 27 juillet 2010, respectivement, ainsi que le paragraphe 22 de la décision Assembly/AU/Dec. 536 (XXIII) sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée par la 23ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, les 26 et 27 juin 2014;

5. Réitère la profonde préoccupation de l'UA face à l'aggravation du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, en particulier en Afrique du Nord, dans la région sahélo-saharienne et en Afrique centrale et de l'Est, et aux liens croissants entre le terrorisme et l'extrémisme violent, d'une part, et la criminalité transnationale organisée, de l'autre, notamment le trafic de la drogue et des êtres humains, le blanchiment d'argent, le trafic illicite des armes et le mercenariat, ainsi que face à la menace que cette situation fait peser sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique. Le Conseil exprime également sa préoccupation face aux liens entre forces négatives et groupes terroristes ;

6. Réitère sa ferme condamnation de tous les actes terroristes, quels qu'en soient les auteurs, le lieu et les motivations, perpétrés sur le continent, notamment par Al-Shabaab, Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI), le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Ansar Eddin, Al-Murabitoun, les groupes Ansar al-Charia, Boko Haram, Ansaru et l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA). Le Conseil réitère la détermination de l'UA à débarrasser l'Afrique du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, qu'aucune circonstance ne saurait justifier, notant que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, nationalité, civilisation ou groupe particuliers. Le Conseil exprime l'entière solidarité de l'UA avec les pays affectés par le, et les victimes du, terrorisme ;

7. Réaffirme les dispositions pertinentes de la Politique africaine commune de défense et de sécurité (PACDS), adoptée par la 2ème session extraordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Syrte, le 28 février 2004, ainsi que celles du Pacte de non-agression et de défense commune de l'UA, adopté par la 4ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue, à Abuja, au Nigéria, du 30 au 31 janvier 2005, en particulier l'indivisibilité de la sécurité des États africains, telle qu'affirmée au paragraphe 12 (i) de la PACDS. À cet égard, le Conseil souligne que toute

attaque terroriste contre un État africain sera considérée comme une attaque contre le continent tout entier, qui, comme telle, entraînera la mobilisation de l'assistance et du soutien nécessaires en faveur de l'État ou des États membre(s) affecté(s), conformément aux instruments pertinents de l'UA. Dans ce contexte, le Conseil se félicite de l'adoption de la Déclaration d'Abuja par la Conférence internationale sur la sécurité humaine, la paix et le développement – Agenda pour l'Afrique au 21ème siècle, tenue le 27 février 2014 ;

8. Réitère la pertinence des instruments adoptés par l'OUA/UA au cours des dernières années, afin de lutter contre le fléau du terrorisme de l'extrémisme violent, notamment la Convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée par la 35ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA, tenue à Alger, en Algérie, du 12 au 14 juillet 1999, et le Protocole additionnel adopté par la 3ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba, du 6 au 8 juillet 2004, ainsi que le Plan d'action adopté par la 1ère réunion intergouvernementale de haut niveau sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, tenue à Alger, du 11 au 14 septembre 2002;

9. Se félicite des efforts déployés par les États membres pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent, à travers le renforcement de leurs cadres législatifs et capacités opérationnelles, ainsi que de la coordination entre les structures nationales compétentes, et salue la mise en place de mécanismes de coopération visant à trouver des réponses à des problèmes spécifiques à des pays et régions donnés, notamment l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL) du Sahel, le Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, l'Initiative de Coopération régionale pour l'Élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (ICR-LRA) conduite par l'UA en vue de renforcer la capacité opérationnelle des pays affectés par les atrocités de la LRA, et l'Unité de Fusion et de Liaison de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), transformée par la suite en un Centre conjoint de coordination des opérations (JOCC), aux fins de renforcer la capacité des agences de sécurité somaliennes dans la collecte et l'analyse du renseignement. Le Conseil félicite, en outre, l'AMISOM pour les avancées qu'elle a récemment enregistrées, avec la reprise au groupe terroriste Al-Shabaab de plusieurs localités stratégiques, et de dans le cadre de l'Opération Océan Indien en cours ;

10. Félicite la Commission pour ses efforts, y compris à travers le Centre africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) et le Représentant spécial de la Présidente de la

Commission pour la Coopération dans lutte contre le Terrorisme, en appui aux mesures prises par les États membres pour lutter contre le terrorisme. À cet égard, le Conseil note avec appréciation le soutien apporté aux États membres en vue d'entreprendre des évaluations nationales de la menace terroriste, les mesures prises pour développer et renforcer les capacités de leurs institutions de sécurité à travers la formation dans les domaines pertinents, la promotion de l'échange de renseignements à travers les Points focaux nationaux du CAERT et l'élaboration d'une loi-modèle africaine contre le terrorisme, afin de faciliter la mise à jour, le cas échéant, par les États membres, de leurs législations nationales pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations internationales;

11. Félicite en outre les CER/MR, pour le rôle important qu'ils jouent, en particulier à travers l'élaboration de stratégies régionales et la mise en œuvre d'actions communes, en vue de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;

12. Note avec appréciation la contribution du CISSA, s'agissant en particulier de l'alerte précoce pour les actes terroristes, et se félicite des recommandations de la 11ème session ordinaire de la Conférence de CISSA, tenue à Nairobi, le 28 août 2014, sur le thème : Renforcer la coopération et la coordination dans le domaine du renseignement pour faire face à la radicalisation et à l'extrémisme en Afrique ;

13. Note avec satisfaction la création du Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL), telle qu'entérinée dans la décision EX.CL/Dec.820(XXV), adoptée par la 25ème session ordinaire du Conseil exécutif, tenue à Malabo, du 20 au 24 juin 2014, ainsi que la tenue, à Addis-Abeba, le 2 juillet 2014, de la première réunion du Comité ad hoc d'AFRIPOL. Le Conseil souligne l'important rôle attendu d'AFRIPOL dans le renforcement de la coopération entre les États en matière de police, en vue de relever les différents défis liés au crime transnational ;

14. Se félicite des partenariats développés avec les principaux partenaires internationaux, notamment la Direction exécutive du Comité des Nations unies contre le Terrorisme (CCT), l'Équipe spéciale internationale de Lutte contre le Terrorisme (CTITF), l'Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), l'institut interrégional des Nations unies pour la Recherche sur la Justice et le Crime et les Comités du Conseil de sécurité des Nations unies établis en application des résolutions 1267(1999) et 1540(2004), ainsi que le Forum mondial de Lutte contre le Terrorisme (GCTF), l'UE et les partenaires bilatéraux. À cet égard, le Conseil note avec

appréciation la contribution inestimable de ces organes à travers la promotion des bonnes pratiques, l'élaboration de principes directeurs et la mise à la disposition des États membres d'une expertise technique, ainsi que la Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel et les Stratégies développées par l'UA et l'UE. Le Conseil exprime sa gratitude aux partenaires qui apportent un soutien financier et technique aux États membres, à la Commission et au CAERT ;

15. Se félicite en outre de la contribution généreuse d'un montant de 10 millions de dollars américains faite par le Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdul Aziz, d'Arabie Saoudite, telle qu'annoncée par le Secrétaire général de l'OCI, M. Iyad Ameen Madani, dans sa déclaration au Conseil, en appui aux efforts de l'UA de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et de renforcement du partenariat entre l'UA et l'OCI en ce domaine ;

16. Note avec préoccupation qu'en dépit des progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre normatif et opérationnel contre le terrorisme, d'importantes lacunes subsistent en termes de mise en œuvre et de suivi, compromettant ainsi l'efficacité de l'action africaine face à la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent. En conséquence, le Conseil souligne l'urgence d'une approche orientée vers l'action, afin de donner une expression concrète à l'engagement pris par les États membres de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. À cet égard, le Conseil :

(i) réitère son appel aux États membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils prennent d'urgence les mesures nécessaires à l'effet de devenir parties à la Convention de 1999 et au Protocole additionnel de 2004, ainsi qu'aux instruments internationaux adoptés sous les auspices des Nations unies. Le Conseil encourage tous les États membres concernés à devenir parties à la Convention de 1999 et à son Protocole de 2004 avant la 24ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui se tiendra à Addis Abéba en janvier 2015. Le Conseil souligne également la nécessité de la signature et de la ratification urgentes de la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey), adoptée par la 23ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui contient des dispositions sur la coopération en matière de sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ;

(ii) souligne l'impératif pour tous les États parties aux instruments africains et internationaux pertinents de mettre pleinement en œuvre toutes les dispositions qui y sont contenues, en particulier en ce qui concerne les mesures législatives et judiciaires, le contrôle des frontières, la

répression du financement du terrorisme et la lutte contre le blanchiment d'argent, le refus d'offrir des sanctuaires aux groupes terroristes et criminels, l'échange d'informations, la coordination aux niveaux régional, continental et international, ainsi que le renforcement de la capacité de leurs organes d'application des lois et de leurs forces armées ;

(iii) exhorte les États membres à prendre les mesures nécessaires pour que leurs territoires ne servent pas de champ de recrutement et à empêcher leurs ressortissants de prendre part à des activités terroristes dans d'autres parties du continent et au-delà et, à cet égard, à prendre des mesures pour contrer les méthodes et la propagande des groupes terroristes ;

(iv) exhorte les États membres à prendre les mesures requises pour combattre effectivement la criminalité transnationale organisée, conformément aux instruments africains et internationaux pertinents, et d'assurer que les groupes terroristes ne bénéficient pas des ressources générées par ces activités criminelles, y compris le trafic de drogue, pour financer leurs activités ;

(v) exhorte, en outre, les États membres à faire en sorte que ceux de leurs nationaux ou d'autres personnes et entités établis sur leurs territoires qui fournissent ou collectent intentionnellement des fonds au profit de personnes et d'entités qui commettent ou tentent de commettre, facilitent la commission d'actes terroristes ou y participent, sont punis de façon proportionnelle à la gravité de leurs actes ;

(vi) demande aux États membres de soumettre, conformément aux dispositions du Protocole de 2004, des rapports annuels au Conseil sur les mesures prises pour combattre et prévenir le terrorisme, notamment celles énumérées au paragraphe 11 (ii & iii) ci-dessus, et de lui notifier toutes activités terroristes sur leurs territoires dès qu'elles surviennent ;

(vii) demande en outre aux États membres qui ne l'ont pas encore fait de désigner, d'ici fin 2014, des Points focaux nationaux pour assurer la liaison et la coordination avec le CAERT, en gardant à l'esprit la nécessité de nommer à de tels postes des personnes ayant la qualité requise pour accéder à l'information et aux responsables compétents des services de sécurité et de renseignement ;

(viii) encourage les États membres à élaborer des stratégies nationales globales de lutte contre le terrorisme, allant de la prévention à la reconstruction, en passant par la répression ;

(ix) encourage, en outre, la mise en place, le cas échéant, de processus flexibles et orientés vers l'action de partage des renseignements et de coopération sécuritaire au niveau régional, en s'appuyant sur les résultats et les leçons tirées des expériences de l'UFL Sahel, du Processus de Nouakchott et de l'ICR-LRA ; et

(x) exhorte les États membres à faire des contributions financières, pour faciliter la mise en œuvre du Cadre de l'UA pour la lutte contre le terrorisme et à détacher, à la demande de la Commission et à leurs frais, une expertise technique auprès du CAERT ;

17. Exprime sa détermination à assurer le fonctionnement effectif de son Comité sur la lutte contre le terrorisme, mis en place en application de son communiqué PSC/PR/COMM.(CCXLVIX), et demande à tous les États membres d'apporter leur entière coopération au Comité dans l'accomplissement de son mandat ;

18. Appelle les États membres participant au Processus de Nouakchott à accélérer la mise en œuvre des diverses mesures convenues au cours des réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité et des Ministres des Affaires étrangères, en particulier: (i) la tenue de réunions des chefs d'État-major et des Ministres de la Défense, afin d'examiner les concepts génériques d'opération pour les patrouilles conjointes et les unités mixtes, ainsi que les modalités de renforcement des structures de coopération existantes et toutes autres modalités de collaboration entre les pays de la région; (ii) la tenue d'un Sommet, afin de mobiliser un soutien politique renforcé en faveur du Processus; et (iii) la création d'un Secrétariat réduit à Niamey, au Niger, afin de mieux coordonner la mise en œuvre du Processus de Nouakchott;

19. Exhorte les pays concernés à prendre les mesures nécessaires pour l'opérationnalisation du mécanisme par eux convenu, afin de faire plus efficacement face à la menace posée par Boko Haram et note avec appréciation l'envoi envisagé par la Commission, conformément aux décisions pertinentes de l'UA, d'une équipe pour examiner les modalités d'un soutien à ces efforts, y compris l'appui aux structures régionales existantes, telles que la Force spéciale multinationale conjointe de la Commission du Bassin du Lac Tchad et l'Unité régionale de Fusion et de Liaison qui vient d'être créée par les pays affectés par les activités du groupe terroriste Boko Haram. Le Conseil attend avec intérêt les conclusions de la réunion des pays concernés prévue à Niamey, au Niger, en novembre 2014. Le Conseil demande à la Commission de contribuer à la mobilisation internationale nécessaire pour la réhabilitation et le développement du Bassin du Lac Tchad, et ce

dans le cadre des efforts visant à s'attaquer de façon globale à la menace posée par le groupe terroriste Boko Haram ;

20. Réaffirme la nécessité d'efforts soutenus pour s'attaquer de manière globale, collective et coordonnée aux défis multidimensionnels auxquels la région du Sahel est confrontée, souligne le rôle important de la Plateforme ministérielle mise en place en novembre 2013 et chargée, avec le soutien du Secrétariat technique UA/Nations unies, de coordonner les efforts internationaux en faveur du Sahel, et exprime l'espoir de la mise en œuvre effective et coordonnée des Stratégies des Nations unies, de l'UA et de l'UE pour le Sahel ;

21. Demande à la Commission de poursuivre et d'intensifier ses efforts en appui aux États membres, avec un accent particulier sur :

(i) l'élaboration d'un mandat d'arrêt africain contre les personnes accusées ou reconnues coupables d'actes terroristes, y compris l'organisation d'une réunion d'experts gouvernementaux sur la question d'ici au premier trimestre de 2015 ;

(ii) la tenue, en collaboration avec les CER/MR et les partenaires concernés, d'ateliers régionaux de sensibilisation sur les instruments africains et internationaux, d'ici au premier semestre de 2015 ;

(iii) le soutien aux, et à la facilitation des, initiatives et mécanismes de coopération régionale pour faire face aux menaces transnationales, en s'appuyant sur les expériences de l'ICR-LRA et du Processus de Nouakchott, y compris la formulation de recommandations spécifiques sur la mise en place possible d'unités conjointes spécialisées de lutte contre le terrorisme au niveau sous-régional et régional, ainsi que dans le cadre de la Force africaine en attente (FAA) et, dans l'attente de la réalisation de la pleine capacité opérationnelle de la FAA, dans le contexte de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) ;

(iv) l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Plan d'action de 2002 et l'identification des mesures requises pour relever les défis rencontrés, dont les résultats seront soumis à une réunion intergouvernementale de haut niveau sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, sur la base des deux réunions précédentes tenues à Alger en 2002 et en 2004 ;

(v) l’organisation d’une réunion de haut niveau des États membres sur la question du financement du terrorisme, en vue d’identifier des mesures pratiques pour effectivement faire face à ce problème ;

(vi) l’appui à l’opérationnalisation intégrale et rapide d’AFRIPOL, conformément à la décision EX.CL/Dec.820(XXV), et la mise en œuvre des conclusions de la 1ère réunion du Comité ad hoc d’AFRIPOL, y compris la tenue de la prochaine réunion de ce Comité, à Kampala, en octobre 2014 ; et

(vii) l’élaboration d’une note de cadrage sur la possibilité de la création d’un Fonds spécial dédié à l’appui aux efforts de lutte contre le terrorisme sur le continent ;

22. Exhorte le CISSA à assurer la mise en œuvre effective de toutes les recommandations adoptées lors de sa 11ème session ordinaire et d’œuvrer au parachèvement rapide du système envisagé de communication sécurisé entre les services de renseignement et de sécurité africains, afin de faciliter la coordination et l’échange en temps réel de renseignements ;

23. Exhorte en outre les CER/MR à prendre toutes les mesures prévues à l'article 6 du Protocole de 2004, en vue de renforcer les efforts régionaux contre le terrorisme et l’extrémisme violent, y compris, le cas échéant, la désignation de Points focaux, la promotion de la coopération au niveau régional dans la mise en œuvre de tous les aspects du Protocole, l'assistance aux États membres dans la mise en œuvre des instruments régionaux, continentaux et internationaux pertinents et la présentation au Conseil, à travers la Commission, de rapports réguliers sur les mesures prises au niveau régional ;

24. Réitère le rejet et la ferme condamnation par l’UA du paiement de rançons aux groupes terroristes et, à cet égard, rappelle les décisions Assembly/AU/Dec.256(XIII) et Assembly/AU/Dec. 311(XV). Le Conseil, tout en se félicitant de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 27 janvier 2014, de la résolution 2133 (2014), qui, entre autres, demande à tous les États membres d’empêcher les terroristes de bénéficier directement ou indirectement du paiement de rançons ou de concessions politiques, réitère son appel à l'Assemblée générale des Nations unies pour qu'elle inscrive cette question à son ordre du jour et engage des négociations, en vue d'élaborer un Protocole complémentaire à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ou à la

Convention internationale contre la prise d'otages du 3 juin 1983. Dans l'intervalle, le Conseil exhorte les États membres à intégrer l'interdiction du paiement de rançons aux groupes terroristes dans leurs législations nationales sur la base des dispositions pertinentes de la loi-modèle de l'UA sur la lutte contre le terrorisme ;

25. Exprime sa profonde préoccupation face aux informations faisant état de flux financiers émanant de l'extérieur du continent et destinés aux groupes terroristes et extrémistes, et demande au Comité sur la lutte contre le terrorisme d'enquêter sur cette question, en vue de déterminer l'ampleur du problème et de faire des recommandations sur les voies et moyens les meilleurs pour s'y attaquer, appelant à l'arrêt immédiat de telles pratiques. Le Conseil exprime également sa profonde préoccupation face aux interférences extérieures qui exacerbent les conflits africains, créant ainsi un environnement favorable à la propagation du terrorisme ;

26. Souligne la nécessité d'une collaboration renforcée et orientée vers l'action entre l'UA et les partenaires internationaux dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, au regard du fait que ces fléaux sont globaux et, comme tels, posent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil appelle les États partenaires à ne ménager aucun effort pour éviter l'utilisation de leurs territoires pour la planification d'actes terroristes sur le continent africain. Le Conseil appelle, en outre, les partenaires internationaux à minimiser, autant que faire se peut, l'impact négatif des mesures préventives qu'ils prennent pour faire face au terrorisme sur les économies des pays africains concernés ;

27. Demande à la Commission d'organiser un forum consultatif annuel avec les partenaires internationaux, aux fins d'harmoniser les stratégies respectives des acteurs concernés et de faciliter et promouvoir une collaboration et une coordination orientées vers l'action, ainsi que pour mobiliser un appui additionnel en faveur des efforts de lutte contre le terrorisme conduits par l'Afrique, y compris la facilitation de l'acquisition des technologies requises, tels que des systèmes de communications, pour permettre aux services chargés de l'application des lois de mener effectivement leurs opérations ;

28. Souligne la nécessité impérative, dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, de respecter les normes les plus élevées des Droits de l'Homme et du Droit humanitaire international, en gardant à l'esprit les dispositions de l'article 3, paragraphe (1k) du Protocole de 2004. À cet égard, le Conseil demande à la Commission de travailler en étroite collaboration avec la

Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et d'autres parties prenantes, afin de mieux soutenir les efforts des États membres visant à promouvoir et à assurer le respect des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire dans l'action de prévention et de lutte contre le terrorisme ;

29. Souligne en outre la nécessité de s'attaquer à tous les conditions qui offrent un terreau fertile au terrorisme et à l'extrémisme violent, y compris des conflits restés longtemps non-résolus, l'absence de l'État de droit et la violation des droits de l'homme, la discrimination, l'exclusion politique, la marginalisation socio-économique et la mauvaise gouvernance, soulignant toutefois qu'aucune de ces conditions ne peut excuser ou justifier la commission d'actes terroristes. Le Conseil souligne l'importance que revêt l'élaboration de stratégies globales de lutte contre le terrorisme qui renforcent la capacité des organisations de la société civile, y compris les chefs religieux et les femmes, ainsi que les autres groupes vulnérables, et portant non seulement sur la sécurité et l'application des lois, mais également sur l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois et le développement. Le Conseil encourage les États membres à ne ménager aucun effort pour la mise en œuvre réussie de leurs politiques et programmes de développement économique et de lutte contre la pauvreté, y compris la création d'entreprises en faveur des jeunes et la promotion de la formation professionnelle et technique. À cet égard, le Conseil demande à la Commission, à la Banque africaine de développement et à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, de continuer à apporter le soutien technique nécessaire aux États membres ;

30. Souligne l'urgence, dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, d'efforts renouvelés en vue de trouver des solutions aux situations de conflit et de crise sur le continent, en particulier en Somalie, en Libye et au Nord du Mali, ainsi que dans d'autres régions affectées, et de promouvoir une culture de tolérance et de dialogue politique, dans l'esprit de la décision Assembly/AU/Dec.501(XXII) proclamant 2014 – 2024 comme "Décennie Madiba Nelson Mandela pour la réconciliation en Afrique", adoptée par la 22ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis-Abeba du 30 au 31 janvier 2014, ainsi que de l'engagement pris par les chefs d'État et de Gouvernement à réduire les armes au silence et à mettre un terme définitif à tous les conflits sur le continent, tel que contenu dans la Déclaration solennelle du 50ème anniversaire, adoptée par la Conférence de l'Union, le 25 mai 2013 ;

31. Soutient les institutions légitimes de la Libye, telles que représentées par le Gouvernement provisoire, la Chambre des Représentants et la Commission constitutionnelle chargée de rédiger la Constitution libyenne, et en appelle à l'UA pour qu'elle reste pleinement engagée dans le processus politique en Libye, à travers la mise à disposition d'une assistance concrète en ce qui concerne la consolidation des institutions, la promotion du dialogue et de la réconciliation nationale, ainsi que le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;

32. Exprime son appréciation au peuple et au Gouvernement de la République du Kenya pour avoir abrité la présente réunion du Conseil et pour toutes les dispositions prises en vue d'en assurer le bon déroulement et le succès ;

33. Décide de rester activement saisi de la question.

http://www.peaceau.org/fr/article/455eme-reunion-du-conseil-de-paix-et-de-securite-communique-et-rapport#sthash.ZGggtCS2.dpuf

## Annexe 3 : Exclusivité RFI: quand le numéro un d'AQMI prenait la plume pour fixer un cap au Mali

**Document écrit par M. Droukdel sur la stratégie d'AQMI au Mali.**

RFI et Libération ont découvert à Tombouctou la feuille de route d'AQMI pour le Mali. Ce document intégral - une première - fait 79 pages, datées du 20 juillet 2012, soit quatre mois après la conquête du Nord par des groupes jihadistes. Son auteur ? Le chef d'AQMI, Abdel Malek Droukdel. Ce vade mecum en six chapitres était destiné aux dirigeants d'AQMI et d'Ansar Dine.

Mali : un document inédit sur la stratégie d'AQMI dans le Sahel retrouvé à Tombouctou

Avant de fuir Tombouctou, les chefs d'Al Qaïda au Maghreb islamique avaient bien passé des documents à la broyeuse, des listes de noms et de numéros de téléphones pour la plupart.

Mais dans les locaux saccagés de la radio télévision nationale ORTM à Tombouctou, où AQMI avait installé la commission de presse des jihadistes, il y avait encore, parmi un tapis de feuilles recouvertes de poussière, des interprétations de versets du Coran téléchargés sur internet, des cahiers de coloriage avec des princesses aux épaules dénudées, des feuilles d'émargement, et le programme d'un séminaire sur l'Islam destiné aux jeunes cadres. Ironiquement, ce dernier se clôturait par une introduction à la démocratie.

Au milieu de ce fatras, il y avait surtout une feuille de route d'AQMI : 79 pages rédigées par Abou Moussab Abdelwadoud, alias Abdel Malek Droukdel, le numéro un de la filiale africaine du groupe terroriste Al Qaïda. Depuis la naissance d'AQMI en 2007, c'est la première fois que l'intégralité d'un de ses documents internes est retrouvée et en mesure d'être diffusée.

**Un plan en six chapitres**

Ce document, l'agence américaine Associated Press en avait déjà retrouvé une partie à la mi-février. Sa mise en page, réalisée par le biais d'un logiciel de traitement de texte, est soignée. En haut de la page de garde : le nom de l'organisation, Al Qaïda au Maghreb islamique. Ensuite le titre, « Feuille de route afférente au Jihad islamique dans l'Azawad », puis la date : 20 juillet 2012. Et enfin la cote, 33/234.

Concernant le style, Abdel Malek Droukdel organise son propos suivant les méthodes enseignées dans les universités et les grandes écoles. Il amorce son introduction par une accroche contextuelle, et pose la problématique que l'on peut résumer ainsi : comment donner naissance au

territoire islamique de l'Azawad en associant la population sans attirer l'attention de la communauté internationale sur AQMI ? Pour clore l'introduction, le stratège esquisse des réponses et soumet l'ossature de son plan, qu'il décline en six chapitres, tel un consultant chargé d'un audit.

**« Nous ne pouvons combattre tout un peuple »**

Dès le premier chapitre, intitulé « Vision globale du projet jihadiste islamique dans l'Azawad », Droukdel condamne la destruction des mausolées et les lapidations décidées par ses frères. « Vous avez commis une grave erreur, écrit-il. La population risque de se retourner contre nous, et nous ne pouvons combattre tout un peuple, vous risquez donc de provoquer la mort de notre expérience, de notre bébé, de notre bel arbre », prévient le chef terroriste, qui file souvent la métaphore quand il prend la plume.

Droukdel prône donc une approche progressive. « Il faut éviter de mettre en œuvre des solutions globales sans tenir compte de l'environnement local », suggère-t-il dans ce document rédigé après les premières destructions de mausolées, qui ont choqué la population de Tombouctou, la ville aux 333 saints. « La charia prévoit le recours au fouet pour punir l'adultère, mais il nous faut d'abord commencer par sensibiliser la communauté et l'éduquer à l'Islam, alors seulement nous pourrons envisager les punitions », propose-t-il.

Dans ce document, qui a fait l'objet de concertations, il se prononce en faveur de l'établissement d'un Haut conseil islamique indépendant pour assurer l'application de la charia à travers le territoire. Mais l'homme qui a commandité plusieurs attentats suicides semble prêt à ménager la population du nord du Mali pour mener à bien son expérience dans l'Azawad, son laboratoire.

**« Que pouvons-nous demander de plus au MNLA ? »**

Le document est par ailleurs riche en enseignements sur la stratégie d'AQMI vis-à-vis de ses alliés locaux. Il décrit comment AQMI compte instrumentaliser le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), mais aussi dans une moindre mesure, le groupe Ansar Dine mené par Iyad Ag Ghali.

Tout au long de sa feuille de route, Droukdel n'a de cesse de regretter la rupture avec le MNLA. En juin, le mouvement de libération avait accepté, en signant un accord qui a fait long feu, le

principe de l'islamisation de l'Azawad. « Que pouvons-nous bien lui demander de plus ? » s'interroge l'émir, qui rédige son document le mois suivant.

« On ne peut pas demander aux membres du MNLA de devenir salafistes et de rejoindre les rangs d'Ansar Dine du jour au lendemain », proteste Droukdel. Le patron d'AQMI prévoit donc d'attribuer la majorité des portefeuilles ministériels au mouvement, qui doit néanmoins renoncer à des postes clés : les Affaires religieuses, la Justice et l'Education. Pour la Défense, il propose la création d'une organisation regroupant tous les mouvements, afin que la sécurité soit l'affaire de tous.

**Nouer de larges alliances**

Quant à Ansar Dine, Iyad Ag Ghali hérite du poste de chef du gouvernement de transition, dont l'objectif est de « gérer la transition et rédiger une Constitution pour l'Etat islamique de l'Azawad ». Un chef très encadré, car Droukdel propose qu'AQMI mette à sa disposition des jihadistes pour gérer les villes libérées. Le chef terroriste ne prévoit pas non plus d'associer Ansar Dine à ses activités de jihad international, et il ne cache pas qu'il souhaite nouer des alliances les plus larges possibles afin de gonfler les rangs de combattants en cas d'intervention militaire.

« Les alliances sont essentielles, écrit Drukdel. Cela nous procure trois avantages. Si nous sommes agressés, nous ne serons pas seuls. Aussi, la communauté internationale ne concentrera pas ses pressions uniquement sur nous, mais aussi sur nos alliés. Enfin, nous ne serons pas seuls à assumer la responsabilité d'un éventuel échec. »

Droukdel semble anticiper une intervention militaire pour déloger les islamistes de l'Azawad. Le sixième chapitre est consacré à cette éventualité. Mais d'après une première traduction partielle du document, il n'est pas développé. Cela dit, par endroits, Droukdel paraît optimiste sur la longévité de son Etat islamique de l'Azawad. En tout cas, il pense déjà à la politique étrangère. « Tenons des propos rassembleurs pour gagner la sympathie de nos voisins », conseille le chef terroriste.

**Par Nicolas Champeaux**

Journaliste à Radio France Internationale - RFI

# Bibliographie

## Ouvrages


BATTISTELLA Dario, *Théorie des Relations Internationales*, 3ème édition, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2009.

BATTISTELLA Dario, *Un mode Unidimensionnel*, Les Presses, Paris, 2011.

BAUD Jacques, *Djihad : l'asymétrie entre fanatisme et incompréhension*, Lavauzelle, Paris, 2009.

BRYDEN Alan, N'DIAYE Boubacar et OLONISAKIN Funmi (sous la dir.), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*, Centre pour le contrôle démocratique des forces armées-DCAF, collection LIT, Genève, 2008.

CHAGNOLLAUD Jean-Paul, *Relations Internationales contemporaines : un monde en perte de repères*, 2ème édition, L'Harmattan, Paris, 1999.

CHARLES-PHILIPPE David, *La guerre et la paix : approche contemporaine de la sécurité et de la stratégie*, Presses de Sciences Po, Paris, 2000.

CHARLES-PHILIPPE David et ROCHE Jean-Jacques, *Théories de la sécurité*, Montchrestien, Paris, 2002.

CHARLES-PHILIPPE David, *La guerre et la paix : Approches contemporaines de la sécurité et de la Stratégie*, 2ème édition, Presses de Science Po, Paris, 2006.

CORDILLIER Serge (sous la dir), *Le nouvel état du monde : les idées-forces pour comprendre les nouveaux enjeux internationaux*, La Découverte, Paris, 2002.

CORTEN Olivier, *Méthodologie du droit international public*, Edition de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2009.

DECAUX Emmanuel *Droit International Public*, 6ème edition Dalloz, Paris, 2008.

DELPECH Thérèse, *Le terrorisme international et l'Europe*, Cahier du Chaillot n°56, Institut d'Etudes de Sécurité, Paris, décembre 2002.

DESPAGNET Frantz, Cours *de Droit international public*, Elibron Classics, Paris, 2006.

De SENARCLEUS Pierre et ARIFFIN Yohan, *La politique internationale : théorie et enjeux contemporains*, Armand Colin, 6ème édition, Paris, 2010.

DUSSOUY Gérard, *Quelle géopolitique au XXIe siècle ?*, Collection Théorie politique, Edition Complexe, Paris, 2001.
DUSSOUY Gérard, *Vers une géopolitique systémique*, Revue internationale et stratégiques, Armand Colin, Paris, mars 2002.
DUSSOUY Gérard, *Traité de Relations internationales Tome I : les théories géopolitiques*, Collection Pouvoirs Comparés, L'Harmattan, Paris, 2006.
DUSSOUY Gérard, *Traité de Relations Internationales Tome II : les théories de l'interétatique*, Collection Pouvoirs Comparés, L'Harmattan, Paris, 2008.
DUSSOUY Gérard, *Traité de Relations Internationales Tome III : les théories de la mondialité*, Collection Pouvoirs Comparés, L'Harmattan, Paris, 2009.
FILIU Jean-Pierre, *Les frontières du Jihad*, Fayard, Paris, 2006.
FILIU Jean-Pierre, *Apocalypse Now*, Fayard, Paris, 2008.
FILIU Jean-Pierre, *Les neuf vies d'Al Qaïda*, Fayard, Paris, 2009.
GUNARATNA Rohan, *Al Qaïda : au cœur du 1er réseau terroriste mondial*, Edition Autrement, Paris, 2002.
HEISBOURG François, *Hyper terrorisme : la nouvelle guerre*, Odile Jacob, Paris, 2001.
HELLY Damien, *L'UE et l'Afrique : les défis de la cohérence*, Cahier du Chaillot, Institute for Security Studies, novembre 2010.
JEANCLOS Yves (sous la dir), *Crises et crispations internationales à l'ère du terrorisme au 21è siècle*, Collection Etudes stratégiques internationales, Bruyland, Bruxelles, 2011.
KEPEL Gilles, *Al Qaïda dans le texte*, PUF, Paris, 2008.
MACLEOD Alex (sous la dir) *Relations Internationales : Théories et concepts*, 3e éd Athéna, Québec, 2008.
MEYNAUD Jean, *Introduction à la Science politique*, 2ème édition Armand Colin, Paris, 1967.
MIGAUX Philippe, *Le terrorisme au nom du Jihad*, André Versaille Editeur, Paris, 2010.
MUSTAPHA Abdul Raufu, *Les conflits et la gouvernance de la sécurité en Afrique de l'Ouest*, L'Alliance Globale Althu, Fondation CLEEN, Lagos, 2013.
MVIE MEKA Elie, *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Friedrich Ebert Stiftung, Presse Universitaire d'Afrique, Yaoundé, 2007.
NEY Jean-Paul et TOUCHARD Laurent, *Le livre noir du Terrorisme*, Les éditions DMP, Paris, 2004.
NTUDA EBODE Joseph Vincent (sous la dir), *Terrorisme et piraterie : De nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique Centrale*, Friedrich Ebert Stiftung, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2010.

OLOUMI Attta, *Terrorisme du XXIe siècle*, Association Atta Oloumi, Paris, 2001.
PETERS Manfred (sous la dir), *Méthodologie de la recherche en Droit International, Géopolitique et relations Internationales*, Idea Design & Print Editura, AUF, Cluj, 2010.
ROCHE Jean-Jacques, *Relations Internationales*, 3ème édition, LGDJ, Paris, 2005.
ROY Olivier, *Les illusions du 11 septembre : le débat stratégique face au terrorisme*, La République des idées, Seuil, Paris, Paris, 2002.
SOPPELSA Jacques, *Les sept défis capitaux du Nouvel ordre mondial*, collection La société des idées, A2C Médias, Paris, 2009.
SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario et VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des Relations Internationales*, 2ème édition, Dalloz, Paris, 2006.
SUR Serge, *Relations Internationales*, 4ème édition, Montchrestien, Paris, 2006.
TURPIN Pierre, *La déstabilisation des Etats modernes : essai de sociologie politique comparée*, L'Harmattan, Paris, 2003.
ZARKA Jean-Claude, *Droit International Public*, Ellipses, Paris, 2006.

## Thèses et Mémoires

BENCHERIF Adib, *Al-Qaïda au Maghreb islamique : Une organisation changeante entre survivance et pragmatisme*, Essai de maîtrise en Etudes internationales, Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales, Université Laval, Septembre 2012.
LOUNNAS Djallil, La *sécurité collective dans l'unipolarité : la crise nucléaire iranienne*, Université de Montréal, Montréal, Septembre 2010.
MENDY Adriano, *La lutte contre le terrorisme en Droit International*, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2008.
POMERLEAU Joëlle, *Changements climatiques et sécurité en Afrique*, Université de Sherbrooke, Québec décembre 2009.
SAMBA TOURE Mahamat, *La sécurité collective à l'épreuve de la souveraineté étatique*, Mémoire de Master en Droit Public et Sciences Politiques, Université Mohammed V-Agdal, Rabat, Mai 2011.
YAMEOGO Salamane, *La prévention, la gestion et le règlement des conflits armés en Afrique de l'Ouest*, Mémoire de Maitrise en Droit Public, Université de Ouagadougou, 2004.

## Articles


ADAM Bernard, « *Mali : l'annonce de la mort de chefs djihadistes ne devrait pas occulter les difficultés sur le front* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 6 mars 2013.

AÏDA AMMOUR Laurence, « *La coopération de sécurité au Maghreb et au Sahel : l'Ambivalence de l'Algérie* », Bulletin de la Sécurité Africaine, n°18, février 2012.

AÏDA AMMOUR Laurence, « *L'Après-GADDHAFI au Sahara-Sahel* », Notes Internacionals CIDOB 44, Barcelone, Janvier 2012.

AÏDA AMMOUR Laurence, « *Les enjeux de sécurité émergents au Maghreb et au Sahel depuis le 'printemps arabe'* », Institut d'Études Politiques, Bordeaux, 2012.

ANDREANI Gilles, « *La guerre contre le terrorisme : un succès incertain et coûteux* », Politique étrangère, Eté, février 2011.

ANDREANI Gilles, « *La guerre de Libye : quelques questions* », In Aquilon n°5, 1er juillet 2011.

ANDRE-DESSORNES Carole, « *Les Etats-Unis et la lutte contre le terrorisme international depuis le 11 septembre 2001* », Revue Géostratégique n°29, 4è trimestre 2010.

ANTIL Alain, « *L'Afrique et la « guerre contre la terreur »* », Politique étrangère, Automne, mars 2006.

ANTIL Alain, « *Le Maghreb dans son environnement régional et international : Contrôler les trafics ou perdre le Nord - Notes sur les trafics en Mauritanie* », Note de l'IFRI, Programme Afrique subsaharienne, Paris, février 2008.

ANTIL Alain et TOUATI Sylvain, « *Mali et Mauritanie : pays sahéliens fragiles et Etats résilients* », Politique étrangère, Printemps, janvier 2011.

ANTIL Alain, « *Trafic de cocaïne au Sahel* », Revue Etudes, Tome 417, octobre 2012.

ASSANVO William, « *Réflexions sur la Stratégie européenne pour la sécurité et le développement dans le Sahel* », Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique (OVIDA), Note d'analyse n° 5, Octobre 2011.

ASSANVO William, « *L'Afrique nouvelle terre de prédilection du terrorisme islamiste ?* », Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique, Note de synthèse n°19, septembre 2011.

ASSANVO william, « *Etat de la menace terroriste en Afrique de l'Ouest* », Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique, Note d'analyse n°12, juillet 2012

ASSANVO William, « *Menace terroriste en Afrique de l'Ouest : état des réponses nationales, régionales et internationales* », Observatoire de la Vie Diplomatique en Afrique, Note d'analyse n°13, septembre 2012.

AUCLAIR Audrey et LAMOURI Jihanne, « *AQMI : portraits d'une alliance stratégique* », Université Laval, 2009.

AUGE Axel, « *Les armées africaines et le développement : une transformation nécessaire* », Bulletin du Maintien de la Paix, Forum sur la sécurité et la défense (FSD), Ministère de la Défense nationale du Canada, n°102, août 2011.

AUGE Benjamin, « *Les nouveaux enjeux pétroliers de la zone saharienne* », In Hérodote, « *Géopolitique du Sahara* », La Découverte, 3è trimestre, Paris, 2011.

BADI Dida, « *Le Maghreb dans son environnement régional et international : Les relations des Touaregs aux Etats – le cas de l'Algérie et de la Lybie* », Note de l'IFRI, Programme Afrique subsaharienne, Paris.

BAILLET Dominique, « *Islam, islamisme et terrorisme* », Revue Sud/Nord n°16, ERES, janvier 2002.

BANZEU Perrin, « *Niger : Quand la France instrumentalise AQMI pour imposer la stratégie du choc* », Université de Dschang.

BAT Jean-Pierre, « *La Guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre* », Afrique contemporaine, n°247, mars 2013.

BATTISTELLA Dario, « *Guerres et conflits dans l'après-guerre froide* », La Documentation française, n°. 799-800, 1998.

BAUER Alain, « Le *monde criminel en 2030 : un scénario noir plausible* », In « *Quel monde en 2030 ?* », Revue Internationale et stratégique, Armand colin, n°80 hiver 2010.

BELALIMAT Nadia et MOISSERON Jean-Yves, « *La nouvelle Libye et les enjeux sécuritaires sahélo-sahariens* », Questions internationales n°58, Dossier le Sahel en crise, novembre-décembre 2012.

BELLAMY M. William, « *L'engagement des Etats-Unis en matière de sécurité en Afrique* », Bulletin de la Sécurité Africaine, n°1, juin 2009.

BEN HAMMOUDA Hakim, « *Tunisie : et vogue la révolution !* », Recherches internationales, n°94, janvier-mars 2013.

BENCHERIF Adib, « *Le nord du Mali, entre risques de balkanisation et talibanisation* », Mise au point, Programme Paix et sécurité internationale, 16 avril 2012.

BENCHERIF Adib, « *Résilience d'Al-Qaïda au Maghreb islamique au Nord du Mali* », Chaire Raoul-Dandurand en Etudes Stratégiques et Diplomatiques, 12 novembre 2013.

BENJAMIN Charles, « *La théorie de la guerre juste face au terrorisme et à la lutte antiterroriste* », Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité, Montréal, décembre 2007.

BENJAMIN Daniel et al., « *Le terrorisme en perspective* », Politique étrangère, Hiver, avril 2006.

BENSAAD Ali, « *Changement social et contestation en Libye* », Le Dossier la Libye révolutionnaire, Politique Africaine n°125, mars 2012.
BEYLERIAN Onnig, « *Le développement conceptuel des institutions internationales de sécurité* », Etudes Internationales, vol. 31, n° 3, Paris, 2000.
BONARDI Christine, « *Portrait sociétal du terrorisme* », Le Journal des psychologues, n°257, avril 2008.
BONNECASE Vincent et BRACHET Julien, « *Les « crises sahéliennes » entre perceptions locales et gestions internationales* », Politique africaine n°130, juin 2013
BORDES Philippe et LABROUSSE Alain, « Economie *de la drogue et réseaux de corruption au Maroc* », Politique africaine, Editions Karthala, n°93, janvier 2004.
BOSSARD Laurent, « *Le Complexe sécurité et développement : défis régionaux* », Enjeux Ouest-Africains, n °6, septembre 2012.
BRACHET Julien, « *Le jeu des frontières sahariennes* », Revue Plein droit, n°87, avril 2010.
BRACHET Julien et al., « *Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe* », Hérodote, n°142, mars 2011.
BREDELOUP Sylvie et PLIEZ Olivier, « *Migrations entre les deux rives du Sahara* », Revue Autrepart, n°36, avril 2005.
BRODEUR Jean-Paul, « *Le crime organisé* », In « *Crime et sécurité. L'état des savoirs* », (sous la dir) Laurent Mucchielli et Philippe Robert, Les Editions La Découverte, Paris, 2002.
BOURRAT Flavien, (sous la dir), « *Quelles stratégies étatiques dans le monde arabe face au jihadisme ?* », La Lettre de l'IRSEM, Dossier Stratégique, 2014.
BOURGEOT André, « *Sahara de tous les enjeux* », Hérodote n°142, mars 2011.
BURSTIN André, « *Boko Haram et le risque terroriste au nord-Cameroun* », Briefing de European Strategic Intelligence and Security Center-ESISC, 01 mars 2013.
CAGNAT René, « *Guerre et pacification au Sahel à la lumière de l'expérience afghane : Conséquences pour le Livre blanc* », Note de l'IFRI, Paris, janvier 2013.
CAKPO GUEDEGBE Bonaventure, « *Boko Haram : bras armé du terrorisme international, déstabilisation du Nigéria et reconfiguration géopolitique de la zone sahélienne* », Observatoire géopolitique du religieux, IRIS, février 2015.
CARBONARI Andrea, « SAHEL : La bande de l'instabilité », https://www.yumpu.com/fr/document/view/42953043/sahel-la-bande-de-linstabilitac-andrea-carbonari-le-misna/3
CHALIAND Gérard, « *Guérillas et terrorismes* », Politique étrangère, Eté, février 2011.

CHENA Salim, « *Portée et limite de l'hégémonie algérienne dans l'aire sahélo-maghrébine* », In Hérodote, « *Géopolitique du Sahara* », La Découverte, 3è trimestre, Paris, 2011.
CHENA Salim, « *L'Algérie et son Sud : Quels enjeux sécuritaires ?* », Note de l'IFRI, novembre 2013.
CHERNEY Adrian and POVEY Jenny, « *Exploring Support for Terrorism Among Muslims* », Perpectiv on terrorism, Vol 7, Issue 3, june 2013.
COHEN Samy, « *Les Etats face aux nouveaux acteurs* », Centre d'études et de recherches internationales, Sciences Po, Paris, 2002.
CONESA Pierre, « *La sécurité internationale sans les Etats* », Revue internationale et stratégique, n° 49, 2003.
CONESA Pierre, « La *fabrication de l'ennemi : réflexion sur un processus stratégique* », In Revue Internationale et stratégie, n°76, Dalloz, Hiver 2009/2010.
CORBERA Fabrice, « *Aux confins du Pakistan et de l'Afghanistan : le grand jeu contre le terrorisme* », European Strategic Intelligence and Security Center, Note d'Analyse, 10 février 2010.
CORN Georges, « *Religion et géopolitique : une relation perverse* », Revue Internationale et stratégie, N°76, Dalloz, Hiver 2009/2010.
COSTE Frédéric, « *L'adoption du concept de sécurité nationale : une révolution conceptuelle qui peine à s'exprimer* », Recherches & Documents n°3, Fondation pour la Recherche Stratégique, 2011.
COUSTILLIERE Jean-François, « *Impact des révoltés arabes au Maghreb. Etat des lieux et perspectives* », Revue Maghreb-Machrek, n°208, Eté 2011.
CUSSON Maurice, « *Les cycles de la criminalité et de la sécurité* », Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique. Vol. 64, n°2, 2011, In Classiques des Sciences Sociales, http://classiques.uqac.ca/
CUTTIER Martine, « *Les ressorts structurels de la crise au Sahel* », Res Militaris, vol.3, n°3, Summer/Eté 2013.
DAGUZAN Jean-François, « *AQMI : une menace stratégique ?* », Fondation pour la Recherche Stratégique, juillet 2010.
DAGUZAN Jean-François, « *D'Al Qaïda à AQMI, de la menace globale aux menaces locales* », Revue Choiseul, n°208, Eté 2011.
DAGUZAN Jean-François, « *Terrorisme et mondialisation : la coopération, réponse à la menace transnationale* », Centre Morris Janowitz, Presse de l'IEP de Toulouse, 2003.

DAGUZAN Jean-François, « *Terrorisme, mondialisation et changements structurels* » Actes du colloque international sur le terrorisme, éd ANEP, Alger, 2003.
DAKHLI Leyla, « *Une révolution trahie ? Sur le soulèvement tunisien et la transition démocratique* », laviedesidees.fr, 19 février 2013.
DAVID Charles-Philippe, « *La mondialisation de la sécurité : espoir ou leurre ?* », AFRI, Vol 3, 2002.
DE GENDT Pascal, « *Les enjeux du conflit au Nord-Mali* », Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale asbl, Bruxelles, août 2012.
DE GENDT Pascal, « *Les pays du Maghreb face au salafisme* », Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale asbl, Bruxelles, février 2013.
DE GENT Pascal, « *Tunisie et Egypte : après le printemps arabe, les désillusions islamistes* », Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale asbl, Bruxelles, janvier 2014.
DE JOUVENEL Hugues, « *Pour une prospective géopolitique* », In « *Quel monde en 2030 ?* », Revue Internationale et stratégique, Armand colin, n°80 hiver 2010.
DE MONTBRIAL Thierry, « *Réflexion sur la Théorie des Relations Internationales* », In Revue Politique étrangère, 1999.
DESLOIRE Constance, « *La politique africaine d'Obama : un semblant de rupture ?* », Revue internationale et stratégique n°77, janvier 2010.
DEVLIN-FOLTZ Zachary, « *Les Etats fragiles de l'Afrique : vecteurs de l'extrémisme, exportateurs du terrorisme* », Bulletin de la Sécurité Africaine, n°6, août 2010.
DI RIENZO R. Stephen et DAVID Dominique, « *Terrorisme : une forme inédite d'expression de la puissance* », Politique étrangère, Eté, février 2006.
DIALLO Massaër, « *La sécurité en Afrique de l'Ouest : enjeu de gouvernance et de développement* », Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Berlin, Janvier 2007.
DIALLO Massaër, « *Enjeux et contexte politiques de la réforme des systèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest* », Atelier de la CEDEAO sur la réforme du secteur de la sécurité, Abuja, 21-22 Janvier 2009.
DRISS Ahmed, « *Changement politique au sud de la Méditerranée et impact sur la sécurité en Méditerranée* », Seminario Internacional sobre Seguridad y Defensa en el Mediterráneo, organizado en Barcelona por CIDOB y Ministerio de Defensa, 13 de Junio de 2011.
DIOP Djibril, « *L'Afrique dans le nouveau dispositif sécuritaire des Etats-Unis* », CERIUM - Université de Montréal (Québec).
DOMBROWSKY Patrick, « *Les guerres du désert saharien* », Géostratégiques n°32, 3e trimestre 2011.

DORNA Alexandre, « *Le syndrome du couple violence et terreur* », Revue Le Journal des psychologues, n°257, avril 2008.
DOUZET Frederick et H. KAPLAN David, « *Geopolitics : la géopolitique dans le monde anglo-américain* », Hérodote, n°146-147, mars 2012.
DUMONT Gérard-François, « *La géopolitique des populations du Sahel* », Diploweb.com, 07 avril 2010.
DYEVRE Axel (sous la dir), « *Une nouvelle approche du terrorisme : Mieux comprendre le profil des groupes terroristes et de leurs membres* », Les notes stratégiques, Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique-CEIS, Paris, mai 2013.
FARIA Fernanda, « *Le gestion des crises en Afrique subsaharienne : le rôle de l'Union Européenne* », Occasional paper n°55, Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne, novembre 2004.
FAVENNEC Jean-Pierre et al., « *Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique* », Politique africaine, n°89, janvier 2003.
FILALI-ANSARY Abdou, « *Islam, laïcité, démocratie* », Revue Pouvoirs n°104, Le Seuil, janvier 2003.
FILIU Jean-Pierre, « *Les trajectoires inverses des salafistes en Tunisie et en Egypte* », Annuaire IEMed de la Méditerranée, 2014.
FIORINA Jean-François, « *Le Mali au bord du gouffre : retour sur la menace islamiste au Sahel* », CLES - Comprendre Les Enjeux Stratégiques, Note hebdomadaire n°94, 31 janvier 2013.
FOGUE TEDOM Alain, « *AFRICOM : le commandement américain pour l'Afrique* », Diploweb.com, 21 novembre 2011.
GABRIELLI Lorenzo, « *Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse* », Revue Politique européenne n°22, février 2007.
GALLET Archibald, « *Les enjeux du chaos libyen* », Politique étrangère, février 2015.
GAGNON Jacinthe, « *L'immigration, dernier rempart de la souveraineté de l'Etat?* », Cahier de recherche de l'ENAP, Vol. III, n°3, Québec, septembre 2010.
GAULME François, « *L'architecte et les Etats fragiles : L'aide au développement dans la sécurité mondiale* », Etude de l'IFRI, Programme Afrique subsaharienne, Paris, décembre 2011.
GAULME François, « *« Etats faillis », « Etats fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale* », Politique étrangère, Printemps, janvier 2011.
GAULME François, « *Franchir le miroir « Régimes hybrides » et pouvoir traditionnels dans les Etats fragiles* », Note de l'IFRI, Programme Afrique subsaharienne, Paris, décembre 2012.

GAUTIER Louis, « *AQMI : un problème régional* », Fondation Jean-Jaurès/Orion- Observatoire de la défense n°4, 10 janvier 2011.
GAZIBO Mamoudou, « *Le Niger dans la crise malienne* », CERI (http://www.sciencespo.fr/ceri), juillet 2013.
GERE François, « *Contre-insurrection et action psychologique : Tradition et modernité* », IFRI, Focus stratégique n°25, Laboratoire de Recherche sur la Défense, Paris, septembre 2010.
GEZE François et MELLAH Salima, « *Al Qaïda au Maghreb, ou la très étrange histoire du GSPC algérien* », Algeria-Watch, 22 septembre 2007.
GLUME Galia, « *Par-delà la défense collective* », Institut d'études européennes, Document n°36, Novembre 2004.
GREGOIRE Emmanuel et BOURGET André, « *Désordre, pouvoir et recomposition territoriale au Sahara* », In Hérodote, « *Géopolitique du Sahara* », La Découverte, 3è trimestre, Paris, 2011.
GREGOIRE Emmanuel, « *Niger : un Etat à forte teneur en uranium* », Hérodote, n°142, mars 2011.
GNANGUENON Amandine, « *Le rôle des Communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité* », Délégation aux affaires stratégiques, octobre 2010.
GOITA Modibo, « *Nouvelle menace terroriste en Afrique de l'ouest : contrecarrer la stratégie d'AQMI au Sahel* », Bulletin de la Sécurité Africaine, n°11, février 2011.
GOURDIN Patrice, « *Al Qaïda au Sahara et au Sahel : Contribution à la compréhension d'une menace complexe* », Diploweb.com, 11 mars 2012.
GOURDIN Patrice, « *Géopolitique du Mali : un Etat failli ?* », Diploweb.com, 23 septembre 2012.
GOURDIN Patrice, « *Al-Qaida au Maghreb islamique* », Dossier le Sahel en crise, Question Internationale n°58, novembre-décembre 2012.
GOURDIN Patrice, « *Touaregs du Mali : des Hommes bleus dans une zone grise* », Diploweb.com, mai 2013.
GOURDIN Patrice, « L'Union *Européenne et le conflit malien* », Diploweb.com, juin 2013.
GROS Philippe, « *Une méthode de planification stratégique des engagements pour la résolution des conflits armés* », Fondation pour la Recherche Stratégique, octobre 2007.
GUENIFFEY Patrice, « Généalogie du terrorisme contemporain », Revue Le Débat n°126, avril 2003.
GUIDERE Mathieu, « *AQMI : le tournant des révolutions arabes* », Revue Choiseul, n°208, Eté 2001.

GUIDERE Mathieu, « *La tentation internationale d'Al Qaïda au Maghreb* », Focus stratégique n°12, IFRI, décembre 2008.
HADDAD Saïd, « *Des armées maghrébines appelées à se renforcer* », IRIS, Observatoire des mutations politiques dans le monde arabe, Paris, février 2013.
HADDAD Saïd, « *Répliques sahéliennes de la chute de la Jamahiriya libyenne* », Recherches internationales, n°97, octobre-décembre 2013.
HECKER Marc et RID Thomas, « *Jihadistes de tous les pays, dispersez-vous* », Revue Politique Internationale, n°123, Printemps 2009.
HOGARD Jacques, « *Répercussions sécuritaires de la guerre en Libye sur la zone Maghreb-Sahel* », Bruxelles 12 février 2012.
HOUNGNIKPO C. Mathurin, « *Armées africaines : Chaînon manquant des transitions démocratiques* », Bulletin de la Sécurité Africaine, n°17, janvier 2012.
ILPIDI AUdrey et REYNAUD-FOURTON Perle, « *Les rouages de la mécanique terroriste* », Revue Le Journal des psychologues, n°257, avril 2008.
IPE Jason, COCKAYNE James et MILLAR Alistair, « *La mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU en Afrique de l'Ouest* », Center on Global Counter terrorism Cooperation, Washington, 2010.
JOHNSON Hilde, « *Les cadres stratégiques pour la consolidation de la paix* », Afrique contemporaine, n°209, janvier 2004.
JOURDE Cédric, « *Décoder les multiples strates de l'insécurité au Sahel : Le cas mauritanien* », Bulletin de la Sécurité Africaine, n°15, septembre 2011.
JULIEN Simon, « *Le Sahel comme espace de transit de stupéfiants : acteurs et conséquences politiques* », In Hérodote, « *Géopolitique du Sahara* », La Découverte, 3è trimestre, Paris, 2011.
KASTORYANO Riva, « *Terrorisme global et territoire* », Revue Critique, n°768, mai 2011.
KEFI Ridha, « *L'AQMI à la croisée des enjeux géostratégiques* », Revue Idées Politiques, Automne 2010.
KHADER Bichara, « *Le Printemps arabe à l'épreuve de la transition : la Tunisie confrontée à d'autres expériences historiques* », Communication présentée au 39ème congrès du Forum de la Pensée Contemporain organisé par la Fondation Temmimi et Konrad Adenauer Stiftung en Tunisie, 2013.
KIAN-THIEBAUT Azadeh, « *L'islam, les femmes et la citoyenneté* », Revue Pouvoirs n°104, Le Seuil, janvier 2003.
KOKOREFF Michel, « *Trafics de drogues et criminalité organisée : une relation complexe* », Revue Criminologie, vol.37, n°2, 2004.

LACOSTE Yves, « *La géopolitique et les rapports de l'armée et de la nation* », Revue Hérodote, n°116, janvier 2005.
LACOSTE Yves, « *Sahara, perspective et illusion géopolitique* », **In** Hérodote, « *Géopolitique du Sahara* », La Découverte, 3è trimestre, Paris, 2011.
LADOUCE Laurent, « *Sécurité humaine et responsabilité humaine en Afrique* », Revue Géostratégiques n°25, octobre 2009.
LAFOURCADE Olivier et MICHAILOF Serge, « *Stabiliser le Mali : Une aide bien gérée est indispensable* », Revue Le Débat, n°179, février 2014.
LAUZON Normand (sous la dir), « *L'Afrique de l'Ouest : Une région en mouvement, Une région en mutation, Une région en voie d'intégration* », Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Paris, février 2007.
LELO Simon Mamosi, « *Menaces actuelles à la sécurité nationale et au développement de l'Afrique : défis, opportunités et stratégies* », CAFRAD/Fondation Hans Seidel, Tanger, avril 2012.
LELOUP Christophe, « *Le prix de l'Afrique subsaharienne* », Revue Outre-Terre, n°11, février 2005.
LEYMARIE Philippe, « *Comment le Sahel est devenu une poudrière* », Le monde Diplomatique n° 47605, avril 2012.
LOHMANN Annette, « *Qui sont les maitres du Sahara ? Vieux conflits, nouvelles menaces : le Mali et le Sahara central entre les Touaregs, Al Qaeda et le crime organisé* », Friedrich-Ebert-Stiftung, juin 2011.
LOUNNAS Djallil, « *Les martyrs d'Allah : la logique des attentats suicides* », Les Chroniques de GERSI, Montréal, 2008.
LOUNNAS Djallil, « AQMI*, filiale d'Al Qaïda ou organisation algérienne ?* », Revue Choiseul, n°208-Eté 2011.
LOUNNAS Djallil, « *Al-Qaïda au Maghreb islamique et la crise malienne* », Revue Sécurité Globale, Eté 2012.
LOUNNAS Djallil, « Al *Qaida au Maghreb Islamique et le trafic de drogue au Sahel* », Maghreb - Machrek, n° 216, février 2013.
LOUNNAS Djallil, « *La stratégie algérienne face à AQMI* », Politique étrangère, Automne, mars 2013.
LUCQUIAUD Benoit, « *Stratégie et enjeux d'Al Qaïda en Mauritanie* », Institut des Relations Internationales et Stratégiques-IRIS, n°16, août 2010.

LUNTUMBUE Michel, « *Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : cadre et limites des stratégies régionales de lutte* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 9 octobre 2012.
MACLEOD Alex, MASSON Isabelle et MORIN David, « *Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales* », Etudes internationales, vol. 35, n° 1, Paris, 2004.
MAERTENS Lucile, « *La sécurité environnementale et le processus de sécurisation : définitions et enjeux théoriques* » Fiche de l'IRSEM, n°17, Juin 2012.
MAIGA Soumeylou Boubèye et DENECE Eric, « *Risques et enjeux sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien* », Sécurité globale, n°15, janvier 2011.
MANNONI Pierre, « *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe* », Revue Le Journal des psychologues, n°257, avril 2008.
MANTRAN Nicolas, « *La guerre contre le terrorisme, un marché prospère* », Université Laval, 2011.
MARGUIN Jean, « *Pensée libéral, défense et sécurité collective* », Fondation pour la Recherche Stratégique, janvier 2003.
MARRET Jean-Luc, « *Evolutions récente du GSPC - AQMI : un redéploiement historique* », Fondation pour la Recherche Stratégique, Washington, mars 2007.
MARRET Jean-Luc, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI)* », Fondation pour la Recherche Stratégique, 11 janvier 2011.
MARRET Jean-Luc, « *Le Mali – et après ?* », Note n°01/13, Fondation pour la Recherche Stratégique, 14 janvier 2013.
MARTINEZ Luis, « *El Qaïda au Maghreb Islamique* », Bulletin Sécurité Mondiale, n°33, mars-avril 2008.
MARTINEZ Luis, « *Libye : une transition à l'épreuve du legs de la Jamahiriyya* », Les Etudes du CERI n°195, juillet 2013.
MAZAREI Adnan et MIRZOEV Tokhir, « *Quatre ans après le printemps arabe* », Revue Finances & Développement, Juin 2015.
MBIA YEBEGA Germain-Herve, « *Terrorisme et contre-terrorisme en Afrique centrale : quelle vision stratégique pour le Tchad et le Cameroun ?* », Note n°15, GRIP, 22 janvier 2015.
MEKDOUR Mehdi, « *Al Qaïda au Maghreb islamique – Fiche documentaire* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 25 août 2011.
MEKDOUR Mehdi, « *Al Qaïda au Maghreb Islamique : une menace multidimensionnelle* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 26 août 2011.
MEMIER Marc, « *Que reste-t-il d'AQMI au Nord-Mali ? Evaluation des conséquences de l'Opération Serval* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 12 décembre 2013.

MICHAILOF Serge, « *Comment sortir de l'ornière les pays «faillis»?* », Revue Politique Etrangère, Paris, 2011.
MOHSEN-FINAN Khadija, « *Le printemps arabe reconfigure l'environnement du Maghreb* », Observatoire des mutations politiques dans le monde arabe, IRIS, septembre 2014.
MONIQUET Claude (sous la dir), « *Front Polisario : une force de déstabilisation régionale toujours active* », Strategic Intelligence and Security Center-ESISC, Bruxelles, octobre 2008.
MONIQUET Claude (sous la dir), « *Le front Polisario et le développement du terrorisme au Sahel* », European Strategic Intelligence and Security Center-ESISC, Bruxelles, mai 2010.
MOULAYE Zeïni, « *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité* », Friedrich-Ebert-Stiftung, Bamako, février 2014.
MUSILA Cyril, « *L'insécurité transfrontalière au Cameroun et dans le bassin du lac Tchad* », Note de l'IFRI, Programme Afrique subsaharienne, Paris, juillet 2012.
NDESHYO RURIHOSE Oswald, « Le système africain de sécurité collective », http://www.chr.up.ac.za/chr_old/centre.../ndeshyo%20article%20french.doc
NGASSAM Rodrigue Nana, « *Boko Haram, la menace continue* », Tribune n°678, www.defnat.fr, 2 septembre 2015.
NGOULA JOSEPH LEA Nkalwo, « *L'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest (Ex Boko Haram) : La stratégie de la diversion face à l'assaut de la coalition armée* », Note d'analyse politique n°30, Thinking Africa, août 2015.
NIANG Amy, « *Le « boom » des saisons dans l'espace sahélo-saharien : Proto-révolution, désintégrations et reconfigurations sociopolitiques* », Afrique contemporaine, n°245, janvier 2013.
NOMBRE Honoré Lucien, « *Face au terrorisme, les défis de l'option militaire* », Tribune n°559, www.defnat.fr, 18 juillet 2014.
OULD BRAHIM Mohamed Saleck, « *Le Sahel de tous les dangers* », Centre Mauritanien de recherches du Développement et le Futur (CMRDEF), Nouakchott, décembre 2010.
OULD BRAHIM Mohamed Saleck, « *Sahel : une géopolitique de l'invisible !* », In Agoravox, www.agoravox.fr
OULD MOHAMEDOU Mohammad-Mahmoud, « *Le nouveau « grand jeu » des puissances occidentales au Sahel* », In Michel GALY (sous la dir) « *La Guerre au Mali : comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre* », La Découverte, Paris, 2013.
PATRY Jean-Jacques et VILBROUX Nicole, « *Contre-insurrection et « nouvelles » doctrines militaires : l'adieu aux illusions !* », Fondation pour la Recherche Stratégique, note n°02/12, 10 janvier 2012.

PASSAS Nikos, « *Le financement du terrorisme rapport général* », Revue internationale de droit pénal, Vol.79, mars 2008.
PEDUZZI Jean-Luc, « *Le Maghreb dans son environnement régional et international : Physionomie et enjeux des trafics dans la bande sahélo-saharienne* », Note de l'IFRI, Programme Afrique subsaharienne, Paris, 2010.
PELLERIN Mathieu, « *Le Sahel et la contagion libyenne* », Politique étrangère, avril 2012.
PELLERIN Mathieu, « *La résilience nigérienne à l'épreuve de la guerre au Mali* », Actuelle de l'IFRI, L'Afrique en questions n°15, Paris, février 2013.
PEROUSE De MONTCLOS Marc-Antoine, « *Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ?* », Centre d'études et de recherches internationales, Sciences Po, Questions de Recherche n°40, Juin 2012.
POIRIER Jean-Louis, « *Pulsion de mort, terrorisme et nihilisme* », Revue Critique, n°768, mai 2011.
POULIOT Vincent et LACHMANN Niels, « *Les communautés de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international* », Revue internationale et stratégique, n°54, 2004.
RAISON Virginie, « *Les futures du monde ou les paramètres du changement* », In « *Quel monde en 2030 ?* », Revue Internationale et stratégique, Armand colin, n°80 hiver 2010.
RAMADAN Tariq, « *Les musulmans et la mondialisation* », Revue Pouvoirs, n°104, janvier 2003.
RAZOUX Pierre, « *Vers une nouvelle équation stratégique en méditerranée* », Note de recherche stratégique n°1, IRSEM, janvier 2013.
RENGERT Georges F., « *Drogue et crime : l'impact du commerce de drogues sur le tissu urbain* », Criminologie, vol. 27, n°1, 1994, In http://id.erudit.org/iderudit/017348ar
RETAILLE Denis et WALTHER Olivier, « *Guerre au Sahara-Sahel : la reconversion des savoirs nomades* », L'Information géographique, Vol. 75, mars 2011.
RETTAILLE Denis, WALTHER Olivier et PISSOAT Olivier, « *Espace, temps, mobilité : cartographier le mouvement et appréhender l'espace mobile pour comprendre l'actualité saharienne* ». 14 janvier 2013, https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00767076v2
REVEILLARD Christophe, « *Les conflits de type infra-étatique en Afrique* », Revue Géostratégiques n°25, octobre 2009.
RODIER Alain et DENECE Eric, « Mokhtar *Belmokhtar et la katiba « El Moulathamine »* », Note d'Actualité n°298, Centre Français de Recherche sur le Renseignement, janvier 2013.
ROUPPERT Bérangère, « *Les Etats sahéliens et leurs partenaires extrarégionaux : le cas de l'Union européenne en particulier* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, décembre 2012.

ROUPPERT Bérangère, « *La gestion des espaces transfrontaliers au Sahel : entre espaces de vie et zones grises* », Note d'Analyse du GRIP, Bruxelles, 29 décembre 2014.
ROY Olivier, « *Islamisme et nationalisme* », Revue Pouvoirs n°104, Le Seuil, janvier 2003.
SALVI Giovanni et CANTEGREIL Julien, « *Une alternative à la « guerre contre le terrorisme », L'expérience italienne* », Revue Esprit, octobre 2010.
SAMBE Bakary, « *Crise malienne : origines, développements et répercussions dans la sous-région* », Université Gaston Berger, Saint-Louis.
SAMBE Bakary, « *Radicalisation islamique et enjeux sécuritaires au Sahel : De l'influence Wahhabite au terrorisme* », Coordonnateur de l'Observatoire des Radicalismes et Conflits religieux en Afrique au Centre d'Etude des Religions, Université Gaston Berger, Saint-Louis, octobre 2013.
SCHEELE Judith, « *Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite* », In Hérodote, « *Géopolitique du Sahara* », La Découverte, 3è trimestre, Paris, 2011.
SCHEELE Judith, « *Trafic ou commerce ? Des échanges économiques au Sahara contemporain* », CERI (http://www.sciencespo.fr/ceri), juillet 2013.
SCHRAEDER J. Peter et CROUZEL Ivan, « *La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique* », Politique Africaine, Karthala, Paris, 2005.
SCRAEYEN Capitaine Lars, « *Mali : antagonistes ou terroristes autour de la table ?* », e-Note, European Union (Civilian) Capacity Building Mission in Niger-EUCAP Sahel Niger, 25 janvier 2013.
SEMINATORE Irnerio, « *Les relations internationales de l'après-guerre froide : une mutation globale* », Revue Etudes Internationales, volume 27, n° 3, 1996.
SENIGUER Haoues, « *« Terrorisme(s) », islamisme(s) et violences politiques dans le monde musulman contemporain* », Confluences Méditerranée, n°85, février 2013.
SERRE Julien, « *Aide au développement et lutte contre le terrorisme* », Politique étrangère, Hiver, avril 2012.
SERVANT Jean-Christophe, « *Le Nord Mali victime d'une prophétie auto réalisatrice* », Echos d'Afrique, Les blogs du Diplo, décembre 2009.
SITT Bernard « Théories *et doctrines de sécurité* », Revue Policy Review, 2002.
SOUARE K. Issaka, « *Une évaluation critique des défis de la sécurité en Afrique de l'Ouest* », Situation Report – Institute for Security Studies, octobre 2010.
STEINBERG Guido, « *Al Qaïda, 2011* », Politique étrangère, Eté, février 2011.
SUR Serge « *La sécurité collective : une problématique* », Fondation Res Publica, Colloque du Sénat-Français, 6 juin 2005.

TAITHE Alexandre, « *Changement climatique et sécurité des Etats : un lien opérationnel à construire localement et à moyen terme* », Note de la Fondation pour la Recherche Stratégique, 03 octobre 2007.
TAJE Mehdi, « *Les enjeux sécuritaires dans le Sahel Africain* », In CF2R, du Centre français de recherche sur le renseignement, Paris, juin 2010.
TAJE Mehdi, « *Vulnérabilité et facteurs d'insécurité au Sahel* », Revue Enjeux Ouest-Africains, n°01, août 2010.
TAJE Mehdi, « *La réalité de la menace AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb* », Revue Géostratégie, n°32, 3é trimestre 2011.
TAJE Mehdi, « *Afrique de l'Ouest : Le Sahel, une zone grise, difficilement contrôlable* », In Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest du 20 août 2012.
TEBØ TerjeØs, « *Le militantisme islamique en Afrique* », Bulletins de la sécurité africaine, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, n°23, novembre 2012.
TEUBNER Gunther, « *Pour une épistémologie constructiviste du Droit* », Annale ESC, n°6, novembre-décembre 1992.
THOMAS Meszaros, « *Les 'terrorismes' en Relations internationales : regards croisés entre les approches positivistes et post –positivistes* », Congrès de l'Association Française de Sciences Politiques-AFSP, 2009.
TISSERON Antonin, « *Enchevêtrement géopolitique autour de la lutte contre le terrorisme dans le Sahara* », In Hérodote, « *Géopolitique du Sahara* », La Découverte, 3è trimestre, Paris, 2011.
TROUDI Mohamed Fadhel, « *Les enjeux de l'islamisme au Maghreb : le cas algérien* », Revue Géostratégiques n°25, octobre 2009.
TROUDI Mohamed Fadhel, « *La révolution tunisienne entre attente et déception, fragilité et maturité* », Revue Géostratégiques n°32, 3è trimestre 2011.
VEDRINE Hubert, « *De nouveau paradigmes dans les relations internationales* », In « *Quel monde en 2030 ?* », Revue Internationale et stratégique, Armand colin, n°80 hiver 2010.
VICKY Alain, « *Aux origines de la secte Boko Haram* », Le Monde Diplomatique n°47604, avril 2012.
VITALIS Joseph, « *La réforme du secteur de sécurité en Afrique, Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent* », Afrique contemporaine, n°209, avril 2004.
VON HIPPEL Karin, « *Définir les origines du terrorisme : un débat transatlantique ?* », Revue internationale et stratégique, n°51, 2003.

WASINSKI Christophe, « *Le monde est notre théâtre d'opération : interventions militaires et régime technostratégique depuis la fin de la guerre froide* », Centre d'études et de recherches internationales-Sciences Po, Questions de Recherche /Research Questions, n°43, août 2013.
WENDLING Cécile, « *L'approche globale dans la gestion civilo-militaire des crises : analyse critique et prospective du concept* », Les Cahiers de l'IRSEM, n°6, Paris, novembre 2010.
WIHTOL de WENDEN Catherine, « *Quelle coopération face aux défis lancés par les flux migratoires ?* », Question d'Europe n°340, Policy paper, Fondation Robert Schuman, 19 janvier 2015.
ZORGIBE Charles, « *Alliances et sécurité collective* », In Colloque : L'OTAN dans le système international de sécurité, Académie de la Paix, Monaco, 13-15 mars 1997.
International Crisis Group, « *La Tunisie des frontières (II) : terrorisme et polarisation régionale* », Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord n°41 Tunis/Bruxelles, 21 octobre 2014.

## Rapports, Résolutions et Revues

Actes du Colloque, *50 ans de défense et de sécurité en Afrique : états et perspectives stratégiques*, Le Cours Supérieur Interarmées de Défense (CSID), Simbock (Cameroun) les 13 et 14 avril 2011.
African Journal for the prevention and combating of terrorism, *La sécurité au Sahel*, CAERT, Alger, juin 2000.
Cahier du RETEX, Opérations *en Afrique central : Epervier et Boali*, Ministère de la Défense Française, Paris, mars 2008.
Cahier du RETEX, *Les rébellions Touaregs au Sahel*, collection Recherche, Ministère de la Défense Française, Paris, janvier 2013.
Centre de Doctrine d'Emploi des Forces, *Conflits asymétriques, ville et stabilisation : l'Amérique de G.W. BUSH, Europe de la défense*, Fiche de la recherche doctrinale, Ministère de la Défense Française, Paris, septembre 2005.
Centre de Doctrine d'Emploi des Forces, *La stabilisation : enjeux et difficultés*, Fiche de la recherche doctrinale, Ministère de la Défense Française, Paris, 2008.
Centre de Doctrine d'Emploi des Forces, *Les enjeux des conflits contemporains*, Fiche de synthèse, Ministère de la Défense Française, Paris, 1er semestre 2010.
*Country Reports on Terrorism 2012*, United States Department of State Publication, Bureau of Counterterrorism, Released May 2013.
Compagnie Méditerranéenne d'Analyse et d'Intelligence Stratégique, *Monographie : Les enjeux du conflit de l'Azawad*, janvier 2013.

Compagnie Méditerranéenne d'Analyse et d'Intelligence Stratégique, *Al Qaïda au Maghreb Islamique : histoire, réseaux et structure*, octobre 2013.
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, Nations Unies, http://www.un.org/fr/sc/ctc/pdf/TechnicalGuide2009.pdf
Direction Générale des politiques extérieurs de l'UE, *Une stratégie cohérente de l UE pour le Sahel*, Parlement Européen 433.778, mai 2012.
Document de travail, *Terrorisme et trafic de drogues en Afrique sub-saharienne*, Institut Espagnol d'Etudes Stratégiques-IEEE et Institut Militaire de Documentation de l'Evaluation et Prospective-IMDEP, Madrid, 2012.
GOERENS Charles, *Sécurité et développement de l'Afrique : une nouvelle approche de l'UE*, Cahier de Chaillot n°99, Institut d'Etudes de Sécurité, Union Européenne, avril 2007.
GUICHERD Catherine, *L'investissement de l'UE dans la sécurité collective en Afrique centrale : un pari risqué*, Occasional paper n°95, Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne, avril 2012.
GUILLOTEAU Christophe et NAUCHE Philippe, *L'opération serval au Mali*, Rapport d'information par la Commission de la Défense nationale et des forces armée n°1288, Assemblée Nationale française, Paris, 18 juillet 2013.
LACHER Wolfram, *Organized crime and conflict in the Sahel-Sahara region*, The Carnegie Paper, Middle East, Washington DC, September 2012.
Lettre datée du 16 juin 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al Qaïda et les personnes et entités qui lui sont associées, Conseil de Sécurité S/2015/441, Nation Unies, 16 juin 2015.
MULLER Harald, *Terrorisme, prolifération : une approche européenne de la menace*, Cahier du Chaillot n°58, Institut d'Etudes de Sécurité, Union Européenne, mars 2003.
Points saillants de la conférence, *Stabilité politique et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Nord*, Publication n°2014-04-01 de la série Regards sur le monde : avis d'experts, Service canadien du renseignement de sécurité, décembre 2013.
Rapport Afrique, *Islamist terrorism in the Sahel: fact or fiction*, n°92, International Crisis Group, 31 mars 2005
Rapport Afrique, *Le golfe de Guinée : la nouvelle zone à haut risque*, n°195, International Crisis Group, Dakar/Bruxelles, décembre 2012.

Rapport Afrique, *Mali : pour une action internationale résolue et concertée*, International Crisis Group, Briefing Afrique n°90, 24 septembre 2012.
Rapport Afrique, *Mali : sécuriser, dialoguer et réformer en profondeur*, International Crisis Group, n°201, Dakar/Bruxelles, avril 2013.
Rapport Afrique, *Le Niger : un autre maillon faible dans le Sahel ?*, n°208, International Crisis Group, 19 septembre 2013.
Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, *Tunisie : relever les défis économiques et sociaux*, International Crisis Group, n°124, 06 juin 2012.
Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, *La Tunisie des frontières : jihad et contrebande*, International Crisis Group, n°148, 28 novembre 2013.
Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, *Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie*, International Crisis Group, n°161, 23 juillet 2015.
Rapport GAFI, *Financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest*, Groupe d'Action Financière et Inter Governmental Action Group Against Money Laundering in West Africa-GIABA, octobre 2013.
Rapport du Colloque, *La sécurité, un univers d'opportunités*, Centre International de Criminologie Comparée-CICC, Université de Montréal, mai 2010.
Rapport des actes d'une journée d'études, *L'Afrique subsaharienne d'une crise à l'autre*, Fondation pour la Recherche Stratégique, 05 février 2007.
Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, *Mali : Faire la paix en préparant la guerre*, Institut d'études de sécurité-ISS, n°1, octobre 2012.
Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, *Economie politique des conflits au Nord-Mali*, Institut d'études de sécurité-ISS, n°2, avril 2013.
Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO, *Grand angle sur le radicalisme religieux et la menace terroriste au Sénégal*, Institut d'études de sécurité-ISS, n°3, mai 2013.
Rapport d'Information par la Commission des Affaires Etrangères sur : *La situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne*, Assemblée Nationale française, n°4431, Paris, mars 2012.
Rapport de l'ONUDC, *Le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest*, Vienne, octobre 2008.
Rapport de l'ONUDC, *Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, 2010–2014*, Nations Unies, Vienne, 2011.
Rapport de l'ONUDC, *Criminalité Organisée et instabilité et Afrique Centrale : une évaluation des menaces*, Nations Unies, Vienne, octobre 2011.

Rapport de l'ONUDC, *Lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel ; cadre juridique, techniques d'enquête et coopération policière*, Nations Unies, Vienne, 2012.
Rapport de l'ONUDC, *Criminalité Transnationale Organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces*, Nations Unies, Vienne, février 2013.
Rapport de l'ONUDC, *Symposium sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*, Nations Unies, Vienne, 2007.
Rapport du PNUE, *Du conflit à la consolidation de la paix : le rôle des ressources naturelles et de l'environnement*, Publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi, février 2009.
Rapport du Secrétaire général des Nation Unies, *S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale*, Assemblée Générale, A/60/825, New York, avril 2006.
Rapport du Secrétaire Général sur, *Les armes légères*, Conseil de Sécurité, Nations Unies, S/2011/255, New York, avril 2011.
Rapport du Secrétaire Général sur, *Le rôle des accords régionaux et sous régionaux dans la mise en œuvre de la responsabilité de protéger*, AG/CS, Nations Unies, A/65/877-S/2011/393, New York, juin 2011.
Rapport du Secrétaire Général sur, *Les fruits de la diplomatie préventive*, Conseil de Sécurité, Nations Unies, S/2011/552, New York, août 2011.
Rapport du Secrétaire Général sur, *Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique*, AG/CS, Nations Unies, A/67/205-S/2012/715, New York, juillet 2012.
Rapport du Secrétaire Général sur, *Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit*, AG/CS, Nations Unies, A/67/499-S/2012/746, New York, octobre 2012.
Rapport du Secrétaire général sur, *Le trafic et les mouvements transfrontières illicites*, Conseil de Sécurité, Nations Unies, S/2012/777, octobre 2012.
Rapport du Secrétaire Général sur, *La situation dans la région du Sahel*, Conseil de Sécurité S/2013/354, Nations Unies, New York, 14 juin 2013.
Rapport du Secrétaire Général sur, *Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel*, Conseil de Sécurité S/2014/397, Nations Unies, 06 juin 2014.
Rapport sur le développent du monde 2011, *Conflits, sécurité et développement*, Banque Mondiale, Washington 2011.

Rapport du Président de la Commission de l'Union Africaine sur, *Les mesures de renforcement de la coopération dans la prévention et la lutte contre le terrorisme*, Conseil de Paix et Sécurité, 249è réunion, Addis-Abeba, novembre 2010.
Rapport du Président de la Commission de l'Union Africaine sur, *Le terrorisme en Afrique et les efforts de l'Union Africaine pour faire face à ce fléau*, Conseil de Paix et Sécurité, 303è réunion, Addis-Abeba, décembre 2011.
Rapport de la Présidente de la Commission sur, *La situation en Libye*, Conseil de Paix et Sécurité, 500è réunion, Addis-Abeba, 27 avril 2015.
Rapport du Conseil Paix et Sécurité, *Concept stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali*, UA, http://www.peaceau.org/uploads/cps.concept.strategique.pdf
Rapport de l'Union Africaine, (sous la dir de Jakkie CILLIERS et Kathryn STURMAN), *L'Afrique et le terrorisme : participer à la campagne planétaire*, Pretoria, juin 2006.
Rapport sur le Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine, *Terrorisme en Afrique*, Institut d'Etudes de Sécurité, n°35, Addis-Abeba, juin 2012.
Rapport du Secrétariat général à la défense national-France (sous la dir de Pierre-Arnaud CHOUVY et Laurent LANIEL), *Production de drogue et stabilité des Etats*, Centre d'études et de recherches internationales, Paris, mai 2006.
Rapport (résumé analytique) sur la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, *Implication pour les intermédiaires financiers servant une clientèle à faible revenu*, Banque Mondiale, Note focus N°29, Washington, juillet 2005.
Rapport mondial sur la drogue 2008 (résumé analytique), Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, Vienne, 2008.
Rapport mondial sur la drogue 2009 (résumé analytique), Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, Vienne, 2009.
Rapport mondial sur la drogue 2015 (résumé analytique), Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, Vienne, 2015.
Rapport mondial sur la drogue 2010 (résume analytique), *La santé et la sécurité menacées par les drogues*, Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, Vienne, 2010.
Rapport : Contribution de la conférence *Politique et prévention des conflits, le rôle de la communauté internationale*, 3 et 4 avril 1997, OCDE, Paris, 1998.
RAZOUX Pierre (sous la dir), *Réflexion sur la crise libyenne*, Etude de l'Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire-IRSEM n°27, Paris, 2013.
Recueil international de pratiques en prévention de la criminalité, *Pour encourager l'action à travers le monde*, Centre International pour la Prévention de la criminalité, Montréal, 2008

Résolution des Nations Unies, *Mesures visant à éliminer le terrorisme international*, Assemblée Générale, A/Res/59/46, New York décembre 2004.
Résolution des Nations Unies, *La stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies*, Assemblée Générale, A/Res/60/288, New York, septembre 2006.
Résolution des Nations Unies N°1373 (2001) sur le *Terrorisme*, Conseil de Sécurité, S/Res/1373 (2001), New York, mars 2007.
Résolution des Nations Unies N°624 (2005) sur le *Terrorisme*, Conseil de sécurité, S/Res/1624 (2005), New York, mars 2007.
Résolution n°2056 sur le Mali, Conseil de Sécurité, S/RES/2056, New York, 5 juillet 2012.
Résolution n°2071 sur le Mali, Conseil de Sécurité, S/RES/2071, New York, 12 octobre 2012.
*Stratégie des Etats-Unis d'Amérique en matière de sécurité nationale*, La Maison Blanche, Washington, septembre 2002.
SIDIBE Kalilou, *Security Management in Northern Mali: Criminal Networks and Conflict Resolution Mechanisms*, Research Report n°77, Institute of Development Studies, august 2012.
SOURD Roland, *L'Union et l'Afrique subsaharienne : quel partenariat ?* Occasional paper n°58, Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne, mai 2005.
Service européen pour l'action extérieure, *Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel*, Union Européenne, Bruxelles, septembre 2011.
Revue Cahier d'études africaines, Disciplines *et déchirures : les formes de la violence*, Ehess, n°150-152, vol XXXVIII, Paris, 1998.
Revue Etudes Internationales, *Acte du colloque : Les relations Tunisie-Union Européenne dans un contexte régional en mutation*, n°124/125, Tunis, juin 2013.
Revue Hérodote, *Géopolitique du Sahara*, La Découverte, 3è trimestre, Paris, 2011.
Revue Horizon de la géostratégie, *Terrorisme : le Sahel de tous les enjeux*, Quotidien Horizon, n°01, mars 2010.
Revue Internationale et stratégie (sous la dir de Pascal BONIFACE), *Quel monde en 2030 ?* Armand colin, N°80 hiver 2010.
Revue Jeune République, *Repenser les frontières*, n°5, Printemps-Eté, Paris, 2011.
Revue Maghreb-Machrek, *Al Qaïda au Maghreb Islamique*, Revue Choiseul, n°208-Eté 2011.
Revue du Ministère de la Défense française, Le *terrorisme : la pieuvre et le caméléon*, Cahier de la recherche doctrinal, novembre 2004.
Revue de l'OCDE sur le développement, *Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'Etat dans les situations de fragilité : de la fragilité à la résilience*, volume 9, n°3.

# Table des matières

Remerciements ..... 3

Dédicace ..... 4

Abréviations ..... 5

Sommaire ..... 7

Introduction ..... 9

Première Partie : Paramètres des défis sécuritaires au Sahel ..... 27

Titre I : Facteurs géopolitiques en œuvres au Sahel ..... 32

Chapitre I : Etat des lieux de la sécurité au Sahel ..... 38

Section I : Absence de sécurité collective ..... 43

Paragraphe 1 : Jeu et enjeux de sécurité régionale ..... 45

A- Aux racines des crises ..... 46

1- Le poids des héritages coloniaux ..... 47

2- Evolution des rapports entre les acteurs ..... 48

B- Les facteurs endogènes et exogènes génératrices d'instabilité au Sahel ..... 49

1- Les ferments identitaires ..... 50

2- La mauvaise gouvernance comme facteur pauvreté et d'insécurité des populations ..... 51

Paragraphe 2 : Obstacles à l'élaboration d'une réponse collective ..... 51

A- L'instabilité sociopolitique comme dénominateur commun du paysage politique sahélien ..... 52

1- Les conflits internes ..... 53

2- La persistance des conflits ..... 54

B- Facteurs régionaux et facteurs exogènes de conflictualité ..... 55

1- Inexistence d'un système de sécurité collective ..... 55

2- Défaut d'intégration et manque de coordination ..... 57

Section II : Les initiatives des partenaires extérieurs des pays du Sahel ..... 58

Paragraphe 1 : Les dispositifs de l'UA et de la France pour la région ..... 59
A- Les initiatives de l'Union Africaine ..... 60
1- Difficulté d'application de l'AAPS face aux défis sécuritaires dans le Sahel 61
2- La Force en Attente Africaine (FAA) ..... 62
B- Le rôle de la France au Sahel ..... 64
1- L'action militaire française en Afrique ..... 64
2- Le dispositif de Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) ..... 66
Paragraphe 2 : Les stratégies de l'UE et des Etats Unis ..... 66
A- L'engagement américain au Sahel ..... 67
1- Le Partenariat transsaharien contre le terrorisme et AFRICOM ..... 68
2- Ambiguïté du discours au Sahel ..... 69
B- La stratégie de l'Union Européenne pour le Sahel ..... 69
1- Les objectifs de cette stratégie ..... 70
2- La difficulté de la mise en œuvre de la stratégie européenne ..... 72
Chapitre II : Les groupes terroristes actifs dans la région sahélienne ..... 75
Section I : Mutations d'AQMI au Sahel ..... 78
Paragraphe 1 : Espace saharo-sahélien comme terre de « djihad » ..... 80
A- Structure d'AQMI ..... 81
1- Organisation et fonctionnement ..... 82
2- L'importance de la « La zone Sud » ..... 84
B- Evolution des pratiques opérationnelles d'AQMI ..... 85
1- Nouveaux modes opératoires inspirés des méthodes Al Qaïda ..... 86
2- Analyse de conséquences de ces modes opératoires ..... 90
Paragraphe 2 : « L'ennemi lointain » ..... 90
A- La France comme « terre de mission » ..... 92
1- Une menace imprécise pour la France ..... 92
2- Réponse de la France à la menace ..... 93

B- Les menaces qui planent sur l'Europe ..... 94
1- Les phénomènes de radicalisation en Europe ..... 95
2- Une menace affaiblie, mais présente ..... 96
Section II : Les autres acteurs en présence ..... 97
Paragraphe 1 : Le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest – MUJAO ..... 98
A- Genèse du Mouvement ..... 99
1- Organisation et idéologie ..... 100
2- Les objectifs de la mouvance ..... 100
A- Modes d'actions de la mouvance ..... 101
1- Les Attentats suicides ..... 102
2- Enlèvement des touristes occidentaux ..... 102
Paragraphe 2 : Le rôle central des « Katibas » du Sud ..... 103
A- La « Katiba Al Moulathamoun » (la brigade des enturbannés) ..... 106
1- L'émir Mokhtar Belmokhtar, alias Khaled Abou El Abbès, "Le borgne" (Belaouer) ..... 106
2- La rupture avec AQMI ..... 107
B- La réorganisation des « Katibas du Sud » ..... 108
1- Nouvel Organigramme des katibas du sud ..... 109
2- Compétition entre AQMI et Al Mourabitoune au Sahel ..... 110
Titre II : Dynamiques de l'insécurité dans la région ..... 113
Chapitre I : Fragilité de la sécurité au Sahel ..... 118
Section I : Etat « fragile » : un concept aux contours imprécis ..... 122
Paragraphe 1 : Les dangers de l'incompréhension du concept ..... 123
A- Les différentes sources de « fragilité » étatique ..... 124
1- Instauration progressive d'un cercle vicieux ..... 124
2- Une responsabilité partagée ..... 126
B- Facteurs de « fragilité » sécuritaire du Sahel ..... 127

1- Des systèmes de conflit en transformation ..... 128
2- Les zones dites « grises » ..... 129
Paragraphe 2 : Hybridation des risques sécuritaires ..... 131
A- Instabilité politique cause de la déstabilisation des Etats sahéliens ..... 132
1- Militarisation de pouvoirs politiques et criminalisation d'acteurs politiques 132
2- Résurgence des rébellions et émergence du terrorisme ..... 133
B- Facteurs d'instabilité sécuritaire ..... 134
1- Les vulnérabilités ..... 135
2- Des inégalités structurelles ..... 136
Section II : Faiblesses des armées de la région ..... 137
Paragraphe 1 : Incapacité des armées à assurer la sécurité ..... 138
A- Faiblesse des capacités opérationnelles des armées sahéliennes ..... 139
1- Déficiences dans la chaîne de commandement ..... 141
2- Des armées en manque de matériels de guerre ..... 142
B- Les dérives des forces de défense et de sécurité ..... 143
1- Corruption au sommet de la chaîne de commandement ..... 143
2- Prolifération des milices pro-gouvernementales ..... 145
Paragraphe 2 : Nécessité de réformer le secteur de la sécurité ..... 146
A- L'urgence d'une réorganisation des services de sécurité ..... 147
1- Redéfinition de la mission des forces armées ..... 147
2- Ethique et responsabilisation ..... 149
B- Renforcement des capacités militaires ..... 150
1- Education et formation des militaires ..... 151
2- Révision des mandats des forces armées sahéliennes ..... 152
Chapitre II : Criminalité transnationale au Sahel ..... 155
Section I : La hausse du trafic de drogue ..... 160
Paragraphe 1 : L'acheminement de la drogue via le Sahel ..... 161

A- La « route » du Sahel ..... 164
1- Multiples voies d'entrée de la drogue au Sahel..... 166
2- Economie locale de la drogue ..... 167
B- Explosion de la criminalité transnationale liée aux transits de la drogue . 168
1- Impacts des trafics sur les dynamiques sociales..... 169
2- Implications des autorités étatiques dans les trafics..... 170
Paragraphe 2 : Les liens entre la drogue et le terrorisme au Sahel..... 171
A- Les acteurs du trafic sahélien..... 172
1- Complicité des organisations criminelles avec les populations locales .. 173
2- Les complicités des autorités militaires et administratives ..... 174
B- Le financement des activités terroristes par le trafic de drogue..... 175
1- La protection des trafics ..... 176
2- Criminalisation des économies locales dans certaines zones du Sahel ... 176
Section II : Accroissement des autres trafics illicites et leurs impacts sur l'espace sahélien ..... 177
Paragraphe 1 : Les divers trafics au Sahel..... 179
A- Le trafic des armes et ses conséquences sécuritaires ..... 180
1- L'ampleur du trafic d'arme dans cette région ..... 181
2- Le trafic d'armes comme source alimentant les conflits locaux ..... 182
B- L'ampleur des autres trafics criminels au Sahel ..... 183
1- Le trafic des cigarettes et les médicaments ..... 184
2- Le trafic criminel des migrants..... 186
Paragraphe 2 : Les conséquences de la criminalité transnationale dans cette région187
A- Déstabilisation des pouvoirs publics en place..... 188
1- Développement de la corruption au sommet de l'Etat ..... 189
2- Risque des coups d'Etat ..... 190
B- Pervertissement des économies locales et des structures sociaux..... 191
1- Les impacts économiques de ce pervertissement ..... 192

2- L'impact sur les structures sociétales sahéliennes ..... 193
Deuxième Partie : Complexité des enjeux de la sécurité au Sahel ..... 196
Titre I : Les paramètres du changement ..... 201
Chapitre I : Multiples menaces d'insécurité ..... 205
Section I : Montée du « salafisme djihadiste » au Sahel ..... 208
Paragraphe 1 : Percée du discours religieux extrémistes ..... 210
A- Influences des mouvements de la « Da'wa » ..... 212
1- L'activisme missionnaire des membres de la Da'wa ..... 213
2- Investissement du champ social ..... 214
B- Confrontation des différents courants de l'islam au Sahel ..... 215
1- Le djihad salafiste sahélien ..... 216
2- Des rapports interconfessionnels compliqués ..... 217
Paragraphe 2 : Implications des changements religieux sur la population et les pouvoirs publics ..... 218
A- Volonté de contrôle des pouvoirs publics du champ religieux ..... 219
1- Institutionnalisation du culte ..... 220
2- Insurrection islamiste et sa répression étatiques ..... 221
B- Manipulations par les extrémistes des défaillances étatiques ..... 222
1- Contestations politiques au nom de l'Islam ..... 223
2- Des nouvelles opportunités d'accès aux ressources pour les djihadites .. 224
Section II : Incertitudes et déstabilisations fragilisant la sécurité humaine au Sahel . 225
Paragraphe 1 : La pauvreté comme cause de l'insécurité humaine ..... 227
A- L'insécurité alimentaire et sanitaire ..... 228
1- Malnutrition et sous-alimentation ..... 229
2- La prolifération des pandémies ..... 230
B- Les défis de la transition démographique ..... 232
1- Croissance rapide et incontrôlé des Villes ..... 233
2- Les difficultés de la sécurisation urbaines ..... 234

Paragraphe 2 : L'impact du changement climatique ..... 235
A- La dégradation des ressources environnementales ..... 236
1- Sécheresse et désertification ..... 237
2- Incidences des phénomènes climatiques sur la population ..... 238
B- Des ressources naturelles disputées ..... 239
1- Le sous-sol de la région riche en ressources naturelles ..... 240
2- Des conflits localisés pour l'usage des ressources naturelles ..... 241
Chapitre II : Incidence des « révoltes nord-africaine » au Sahel ..... 244
Section I : Les incertitudes des transitions libyenne et tunisienne ..... 248
Paragraphe 1 : La situation politique en Tunisie : une visibilté incertaine ..... 249
A- Dégradation de la situation sécuritaire en Tunisie ..... 251
1- Le contexte politique ..... 252
2- Les faiblesses sécuritaires de la Tunisie ..... 254
B- Les risques de la montée des groupes islamistes armés en Tunisie ..... 255
1- Le groupe Ansar al Charia ..... 256
2- Les mouvements djihadistes locaux ..... 257
Paragraphe 2 : La volatilité de la situation libyenne ..... 258
A- Incertitudes des facteurs sociopolitiques et humains ..... 259
1- Les divisons de la classe politique ..... 260
2- Les difficultés du contrôle des miliciens ..... 262
B- Nouvelles menaces d'aggravation de l'insécurité ..... 263
1- La montée du djihadisme en Libye ..... 264
2- Les menaces djihadistes sur le voisinage libyen ..... 265
Section II : Déstabilisation de l'espace sahélo-saharien ..... 266
Paragraphe 1 : Les difficultés face à l'afflux des réfugiés et gestion des frontières pour les Etats sahéliens ..... 267
A- La gestion de l'afflux des réfugiés au Sahel ..... 268
1- Assistance humanitaire aux déplacés du conflit libyen ..... 269

2- Réinsertion dans la vie active des déplacés ..... 270
B- La porosité des frontières participe à la hausse des trafics dans la région 271
1- Des frontières difficilement contrôlables ..... 272
2- Augmentation des trafics dus à l'insécurité ..... 273
Paragraphe 2 : Prolifération des armes et recrudescence du terrorisme islamiste au Sahel ..... 274
A- Prolifération d'armes de guerre dans la région ..... 275
1- La région saharo-sahélienne, une zone difficilement contrôlable ..... 276
2- Facilitation de la dissémination des armes ..... 277
B- La recrudescence de groupes djihadistes ..... 278
1- L'épicentre libyen ..... 279
2- Les risques d'extension sous régionale du chaos libyen ..... 280
Titre II : Considération stratégiques au Sahel ..... 283
Chapitre I : La crise malienne et ses enjeux sécuritaires ..... 288
Section I : Genèse du conflit au nord du Mali ..... 292
Paragraphe 1 : Evolution de rapports entre l'Etat malien et ses populations touarègues ..... 295
A- Les causes des rébellions touarègues ..... 297
1- Les premières rébellions ..... 298
2- La structuration des futurs rébellions par l'exile libyen ..... 299
B- Les Rébellions des années 90-2000 ..... 300
1- La rébellion de 1990 ..... 301
2- La rébellion des années 2000 ..... 302
Paragraphe 2 : Les problèmes du septentrion malien ..... 304
A- La précarité de la région nord du Mali ..... 305
1- L'échec des politiques de développement territorial ..... 306
2- Les « Ichoumars » ..... 307

B- Les divisions de la classe politique et les collusions entre les groupes rebelles 308

1- Omniprésence des antagonismes politiques ..... 308

2- Collusions des certains rebelles avec des forces étrangères ..... 309

Section II : Les risques de contagion au delà des foyers de tension ..... 310

Paragraphe 1 : Menace sur la Mauritanie et le Niger ..... 312

A- La Mauritanie et les groupes salafistes ..... 314

1- Les salafistes djihadistes mauritaniens ..... 315

2- La politique gouvernementale de « pardon » ..... 316

B- La résilience du Niger face aux violences armées ..... 318

1- Résilience face aux mouvements touaregs nigériens ..... 319

2- Résilience face aux groupes djihadistes ..... 320

Paragraphe 2 : Le Sahel gangrenée par la présence de groupes armés ..... 321

A- Les causes de la prolifération de groupes armés au Nord du Mali ..... 323

1- Multitudes des revendications sociales et/ou identitaires ..... 324

2- Des revendications politiques ..... 325

B- La menace de la secte « Boko Haram » : à la lisière du Sahel ..... 326

1- La montée de la violence interne ..... 328

2- Une menace pour les Etats voisins ..... 329

Chapitre II : Coopération sécuritaire au Sahel ..... 333

Section I : Implication des Etats face au défi de la coopération ..... 337

Paragraphe 1 : La nécessité d'une implication collective des Etats de la région ... 339

A- L'ambivalence de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel ... 340

1- Le terrorisme : une question de politique intérieure ..... 342

2- Des ambitions régionales en matière de lutte contre le terrorisme ..... 343

B- Absence de coordination en matière d'antiterrorisme au niveau régionale .... 344

1- Foisonnement des plans étatiques de lutte contre le terrorisme ..... 345

2- Les faiblesses des moyens de lutte antiterroriste ..... 346
Paragraphe 2 : L'apport des partenaires extrarégionaux ..... 347
A- L'élargissement de l'opération « Barkhane » ..... 348
1- La lutte contre les groupes terroristes ..... 350
2- L'accompagnement des forces armées régionales ..... 350
B- Nécessaire association du Maroc à lutte contre le terrorisme au Sahel .... 351
1- Expérience de la lutte contre le terrorisme ..... 352
2- La promotion de la tolérance religieuse par le Maroc ..... 354
Paragraphe 1 : Réactualiser les mesures existantes de lutte commune contre le terrorisme ..... 356
A- Les dispositifs de la CEDEAO en matière de sécurité collective ..... 357
1- Le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO ..... 359
2- La Stratégie de lutte contre le terrorisme de la CEDEAO ..... 359
B- L'apport de l'Union Africaine à la lutte contre le terrorisme au Sahel..... 361
1- La prévention..... 362
2- La lutte contre le terrorisme ..... 363
Paragraphe 2 : Mutualisation des efforts des Etats dans la lutte sur le terrain ..... 364
A- L'effectivité de l'initiative « G5 Sahel » ..... 365
1- Partage de renseignement ..... 366
2- La coopération pour le développement de la région sahélienne ..... 367
B- Les dispositifs antiterroriste de la stratégie intégrée des Nations-Unies pour le Sahel 368
1- Objet de la stratégie ..... 370
2- Le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme ..... 371
Conclusion ..... 374
Annexes ..... 384
Annexe 1 : Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ..... 385

Annexe 2 : Plan d’action de la réunion intergouvernementale de haut niveau de l’Union Africaine sur le terrorisme en Afrique ..... 398

Annexe 3 : Exclusivité RFI: quand le numéro un d'AQMI prenait la plume pour fixer un cap au Mali ..... 410

Bibliographie ..... 413

Table des matières ..... 436

Quelle sécurité collective face à la menace AQMI au Sahel ? Cette question met en exergue, la menace qui pèse sur les personnes et les structures des Etats, garant de la souveraineté. Face à ce phénomène, l'enjeu est global, puisque toutes les structures étatiques de la région, sont concernées par leurs survies. De même, peu d'informations sont disponibles sur l'ennemi ou ses soutiens, leurs intentions, leurs plans, leurs armes… Dans cette optique, l'évaluation des enjeux de sécurité dans cette région, montre que les espaces transsahariens, loin d'être des territoires fermés et compartimentés, se chevauchent et se recoupent dans un périmètre plus vaste que le Sahel lui-même, allant de l'Océan Atlantique à la Mer Rouge, et de la Méditerranée au Golfe de Guinée.

De même, pour échapper à sa disparition et continuer la lutte armée en Algérie, AQMI s'est progressivement tourné vers la région du Sahel et s'est implanté au sein des communautés vivantes dans la bande sahélienne. Cette implantation se veut stratégique et économique. Stratégique par le fait que ces communautés, à cheval sur plusieurs Etats, entretiennent des rapports conflictuels avec les autorités centrales des pays concernés. Economique, par contre du fait que ses membres maitrisent les pistes du désert et se livrent à des trafics en tout genre, cigarette, drogue, arme, otage …

**Mots clés** : AQMI, Djihadistes, GSPC, Katibas, Sahel, Terroristes.